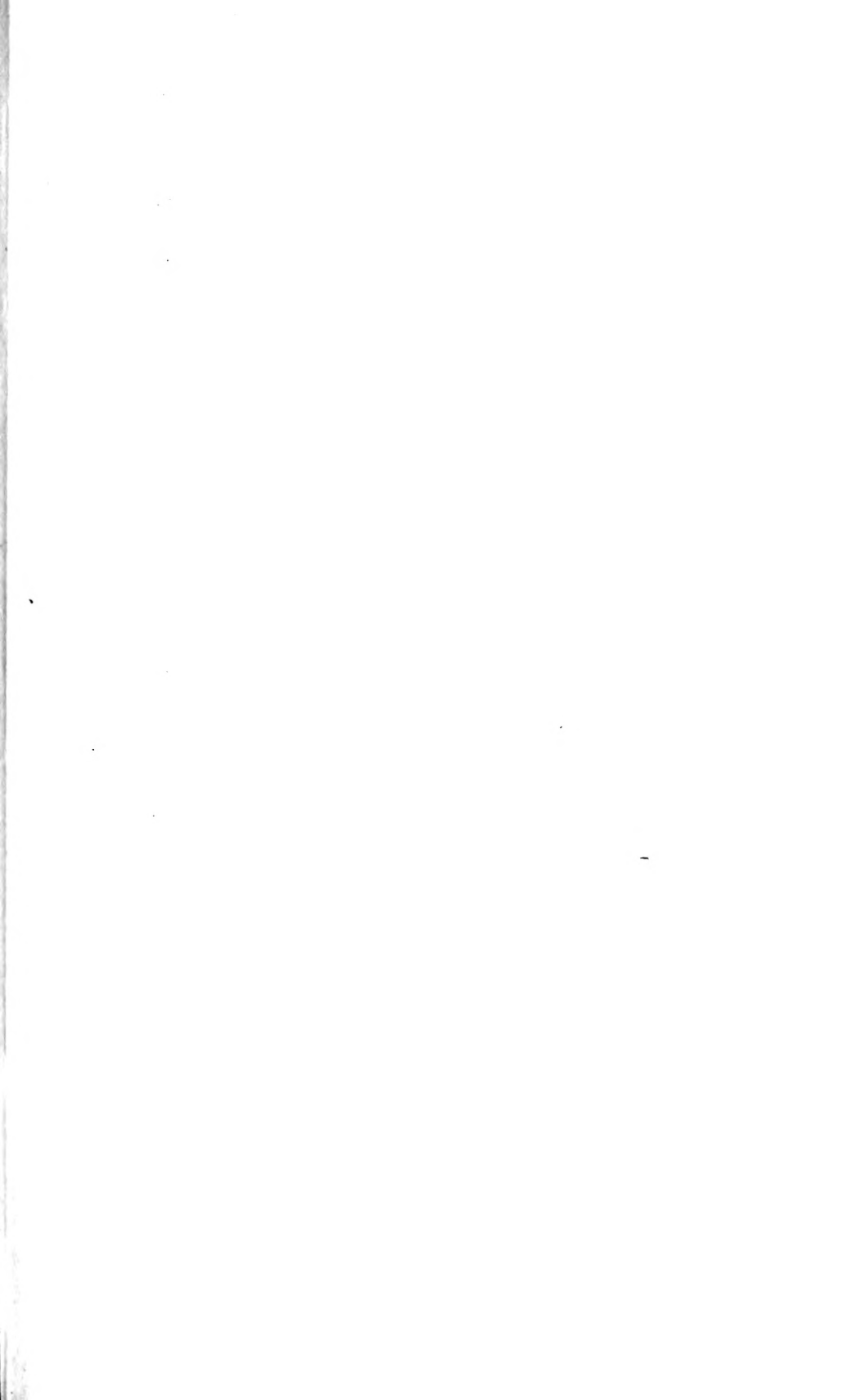




HANDBOUND  
AT THE



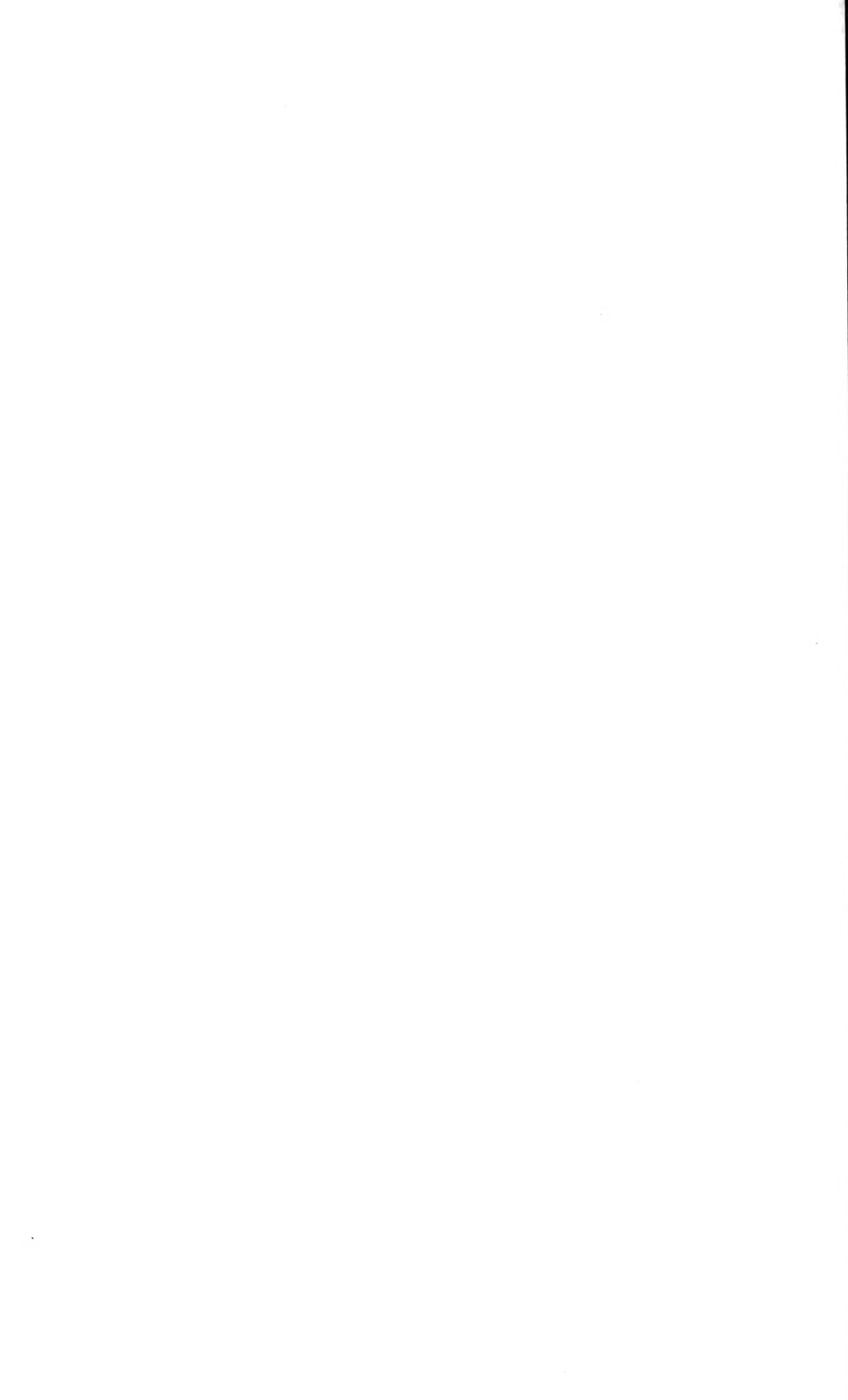
UNIVERSITY OF  
TORONTO PRESS











32

1

378

REVUE  
HISTORIQUE



REVUE  
HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

*Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.*

CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT-TROISIÈME ANNÉE.

---

TOME SOIXANTE-HUITIÈME

Septembre-Décembre 1898.

---

46030  
99

PARIS  
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C<sup>ie</sup>  
**FÉLIX ALCAN, Éditeur**  
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE  
1898

0  
1  
26  
t. 68

# LES PAROISSES RURALES

DANS L'ANCIENNE FRANCE.

---

## TROISIÈME PARTIE.

LES ÉGLISES PRIVÉES.

(*Suite et fin*<sup>1</sup>.)

---

Chapitre II. — *Les églises privées au X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle.*

L'étude des diplômes royaux ou privés nous a montré, dès le VII<sup>e</sup> siècle, des églises possédées par des particuliers; celle des capitulaires nous a fait voir la reconnaissance et les restrictions de ce droit de propriété. Plaçons-nous maintenant au X<sup>e</sup> siècle, dans la première partie du XI<sup>e</sup>. De l'examen des textes se dégage une conclusion. Il n'y a pas de différence entre la propriété d'une église et la propriété d'une terre. Le seigneur exerce sur l'église les mêmes droits que sur toute autre partie de son domaine; il en tire les mêmes profits que des tenures données à fief ou à cens. A peu près complète est l'absorption de la paroisse privée dans la seigneurie.

§ 1. — *Nature du droit de propriété.*

Examinons d'abord la nature du droit de propriété.

Les termes qui le désignent ne diffèrent pas de ceux qui s'appliquent à la possession du sol. Notez ces expressions : *ecclesia nostra, ecclesia in dominicatu, in alodio, dare in alodem*, etc. Les mots *hereditas, dominium* s'appliquent encore aux

1. Voir la *Revue historique*, LX, 241; LXI, 1; LXIII, 1; LXVII, 1.

églises rurales. Nous lisons aussi qu'un particulier possède *ad proprium* telle église ou telle chapelle. Or, ces mots ne désignent ni l'usufruit, ni le bénéfice, ni le précaire. Ils ne s'appliquent pas davantage à une simple possession : ils marquent la pleine et complète propriété<sup>1</sup>.

On doit se demander si toutes les églises pouvaient faire ainsi l'objet d'une appropriation individuelle. Peut-être sera-t-on tenté d'établir une distinction entre les *oratoria*, les chapelles, d'une part, et, de l'autre, les *tituli* des paroisses. A vrai dire, cette distinction existait en Italie à l'époque carolingienne. La législation impériale y avait interdit aux laïques de posséder des églises baptismales<sup>2</sup>. Mais, en Gaule, nous ne trouvons aucune défense de cette nature. Nulle part, nous ne voyons interdire à une communauté, à un clerc, à un laïque d'avoir une paroisse en son domaine. Plusieurs textes même nous font entrevoir ou nous disent que telle église, telle paroisse est la propriété d'un homme.

Voici d'abord, dès le ix<sup>e</sup> siècle, un diplôme de Lothaire en faveur de l'église de Reims. Il rend à l'évêché les *tituli baptismales* qui étaient entre ses mains<sup>3</sup>. Ailleurs, un grand nombre d'églises mentionnées dans les actes de donations ou de ventes sont assurément paroissiales. Telle est la condition d'une église possédée, en 926, par un archidiacre d'Autun, Adso<sup>4</sup>, de la plupart des églises données à Ripoll, en 888, par le comte Guifred<sup>5</sup>, à Saint-Pons, en 972, par la comtesse Garsende<sup>6</sup>. Celles que mentionne, au xi<sup>e</sup> siècle, le cartulaire de saint Cyprien sont également

1. *H. L.*, t. V, p. 268. « *Illa mea ecclesia de Meledo.* » — Cart. de Beaulieu, p. 52. « *Dare in alodem* » (859). Ibid., p. 57. « *Ecclesia nostra indomnicata* » (943-948). — Conques, n° 571. « *Dono... aliquid de alodio meo, quamdam scilicet ecclesiam...*, quam *jure hereditario* hactenus possideo » (1051). — *Chartae Cluniacenses*, t. I, p. 269. « *Ecclesiam ex suo proprio.* » — Cart. de Saint-Cyprien (*Arch. hist. du Poitou*, t. III), n° 429. « *Églises possédées : ex jure paterno.* » — Ailleurs, l'église est appelée un alcu. Ibid., n° 195 (xi<sup>e</sup> siècle); n° 514 (986-999) : « *Alodium suum... id est ecclesiam.* »

2. Capit. de causis Italiae (790), a. 2. « *De ecclesiis baptismalibus ut nullatenus eas laici homines tenere debeant.* » *Bor.*, t. I, p. 200. Cf. Capit. d'Olonne (823).

3. *H. F.*, t. VI, p. 543. « ... In suburbanis... titulum Sancti Martini... Exteriorius etiam... in castro Vonzensi titulum baptismalem, et titulum in eadem parochia Sancti Johannis similiter baptismalem... »

4. *Chartae Cluniacenses*, t. I, p. 269.

5. *Marca hispanica*, p. 818, notamment Luz et Garexer citées dans la *Liste des paroisses du diocèse d'Urgel* (acte de 888).

6. *H. L.*, t. V, p. 273. « *Dono, laudo, et concedo... totum alodium et totam potestatem et dominium de omnibus parochiis jam dictis.* »



des paroisses. D'autres textes nous disent nettement que l'église rurale est donnée avec « sa paroisse ; » nous trouvons ces expressions au x<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Saint-Martin est donné à Cluny avec sa *parochia*. Même mention dans les chartes qui concèdent à Cluny, Notre-Dame de Farenx, à Savigny, Saint-Pierre de Noailly, Sainte-Marie de Breuil<sup>2</sup>. Il est aisé d'ailleurs de comprendre ces formules. Souvent la *parochia* est identique au domaine et le propriétaire du domaine est propriétaire de la paroisse. Surtout s'il possède l'église, il possède au même titre ses dépendances : terres, maisons, dîmes, revenus, tout ce qui, en un mot, constitue le patrimoine et le *districtus* paroissial : c'est tout cela qu'il faut entendre par le mot *parochia* dont parlent nos documents.

On a dit que ce droit de propriété s'appliquait seulement aux revenus fonciers de la paroisse, que, seuls, les droits utiles du seigneur faisaient l'objet des transactions et des partages. Mais nos textes ne distinguent pas. Ils nous montrent d'abord l'église et le sol, le patrimoine tout entier possédé au même titre par le maître. Nous lisons, par exemple, dans une charte, qu'un laïque réclame un *fundus* avec l'église qui y est bâtie en l'honneur de saint Didier. Ailleurs, dans les chartes de donation, le donateur énumère les terres qu'il donne avec l'église : ce sont des dépendances de cette église<sup>3</sup>. Pas de différence non plus entre les revenus. Il importe peu qu'ils soient les produits de la terre ou les dons des fidèles, les redevances des colons ou le prix des sacrements. Quels qu'ils soient, le seigneur s'en dit le propriétaire. Ils entrent en effet dans le patrimoine de la paroisse, et il les possède, possédant ce patrimoine. « Nous vous donnons, dit l'un d'eux, l'église Saint-Vincent, l'église Saint-Pierre, avec ses dîmes, ses prébendes, ses

1. Cart. de Savigny, p. 93. Donation d'une église ; « cum *parochia* et presbiteralis » (959). — Cart. de Saint-Sernin, n° 205. « *Dono... alodium de tota parrochia.* » En Bretagne, l'église du *plou* peut être donnée avec ses dépendances. Cf. Cart. de Saint-Maur (Marchegay, *Arch. d'Anjou*, t. I, p. 363). « *Attribuit Anowareth... Sancti Mauri... monachis... in Britannia pleveiam de Inast... et capellas septem que sunt appendices ejusdem ecclesie...* » — Voyez également les chartes d'Anjou (Marchegay, t. I, p. 359). « *Si aliquis... de parochia ad nostrum jus pertinens.* »

2. *Chartae Cluniacenses*, t. I, n° 621. — Cart. de Savigny, n° 135.

3. *Marca hispanica*, p. 831. Donation à Cuxa d'églises « ... cum decimis et primitiis et omnibus oblationibus... cum terminis earum et omnia sibi pertinentia ad integrum. » — Cart. de Savigny, p. 93. « ... *Quicquid ad ipsam ecclesiam aspicit et aspicere videtur...* » — Cart. de Saint-Sernin, n° 273. Don d'une église « ... cum omni tenura sua » (xi<sup>e</sup> siècle).

« oblations, toutes ces églises avec leurs limites et leurs biens » (898). L'église de Farenx est cédée à Cluny avec son « presbytère, les biens presbytéraux..., les dîmes, terres, vignes, prés, « curtils, serfs et tout ce qui appartient à cette église<sup>1</sup>. » Les énumérations de ce genre abondent. Elles prouvent bien que la prise de possession est complète, qu'elle englobe l'église, ses biens, le « bénéfice » ecclésiastique, les revenus spirituels ou temporels. La paroisse forme une masse que le seigneur possède, dont il dispose, qu'il concède au prêtre et sur laquelle, sans réserve, s'exerce son droit de propriété.

Assurément, sous ce droit nouveau on retrouve encore le droit primitif : celui du saint et de l'église qui conserve sa dot<sup>2</sup>. Mais si le seigneur respecte le titre ancien et solennel, lui seul exerce les prérogatives du propriétaire. Comme tel, il poursuit en justice ceux qui usurent, revendique les parcelles aliénées, veille à l'intégrité du patrimoine. Comme tel aussi, il autorise les donations faites à son église. Enfin, ecclésiastique ou laïque, communauté ou individu, homme ou femme, lui seul peut donner, vendre, engager, échanger, donner en dot, léguer, en un mot, aliéner son église, comme toute autre partie de son patrimoine. Et, dès la fin du ix<sup>e</sup> siècle, les transactions sur les églises ou les paroisses sont aussi nombreuses que celles qui se font sur des domaines<sup>3</sup>. Nous les trouvons partout, en Bourgogne, dans les comtés du Midi, en Bretagne, sur les terres du roi comme sur les terres des grands, comtes, bénéficiaires, ou les terres des abbayes.

1. *Chartae Cluniacenses*, t. I, p. 578. « Ecclesiam... cum omni suo presbyteratu et parrochia vel decimis, terris, vineis, pratis, curtilis, mancipiis, vel quidquid ad ipsam ecclesiam pertinet. »

2. Cette double propriété nous est bien montrée par quelques chartes de Brioude, p. 185, 214, 215, 303, 331, relatives à l'église rurale de Fontaines. Les propriétaires donnent à l'église un *mansus*; « ut deinceps ipsa casa Dei et rector ipsius ecclesiae habeant, possideant et jure proprio utantur..., » sauf le droit d'aliéner. Or, eux-mêmes disposent de l'église et de ses biens et les donnent au couvent avec réserve d'usufruit.

3. Exemples de ventes d'églises : Cart. de Beaulieu, p. 53 (864). — *Chartae Cluniacenses*, p. 49 (891). — *H. L.*, t. II, p. 338 (893). — *Marca hispanica*, p. 820 (888). — L'église peut être vendue séparément ou avec la *villa*. — Exemple d'église donnée en dot : Cart. de Savigny, n° 489 (1002). — De donations entre vifs : Cart. de Brioude, p. 61. — *H. L.*, t. II, p. 384 (876). — *Chartae Cluniacenses*, p. 129 (910, 922). — Testaments : ceux de Rainond, comte de Rouergue (961), de Guillaume, vicomte de Béziers (990). — Les donations aux monastères sont innombrables.

Charles le Chauve donne à un de ses fidèles, Odilon, la *villa Flavrige* avec une église et ses dépendances. Charles le Simple concède également, en toute propriété, *in alodem*, des *villae* royales avec les églises qu'elles contiennent<sup>1</sup>. Lisez surtout les chartes des abbayes, celles de Cluny par exemple. Nous avons, au x<sup>e</sup> siècle, plus d'une soixantaine de chartes qui sont des donations d'églises ou de chapelles faites au monastère<sup>2</sup>. Ici, c'est le *mansus indominicatus* qui est donné avec son sanctuaire; ailleurs, c'est l'église seule avec ses dépendances. Nous trouvons des concessions analogues faites aux abbayes carolingiennes, Conques, Saint-Cyprien, Saint-Julien de Brioude, Saint-Chaffre, Savigny, Cuxa, etc. Mais si nous avons conservé surtout les diplômes relatifs aux monastères, ces contrats n'étaient pas moins usuels entre particuliers. Enfin, l'usage des substitutions, si fréquent au x<sup>e</sup> siècle, s'applique également aux églises et aux chapelles privées. Nous en trouvons des exemples dans les donations ou les testaments qui nous ont été conservés.

A ce droit de propriété, la législation carolingienne avait, il est vrai, imposé une restriction. Nous avons vu que les capitulaires de 828, de 829, avaient interdit entre les héritiers la *divisio* de l'église et de son patrimoine<sup>3</sup>. En 895, le synode de Tribur reproduit encore cette disposition. Mais, au x<sup>e</sup> siècle, cette loi tombe en désuétude. Les règles du partage successoral s'appliquent aux églises comme aux autres parties du domaine. Tel possède la moitié, tel autre le quart, le sixième d'une église. Une femme, Hildegarde, donne à Cluny la moitié de l'église Saint-Christophore, le quart de l'église Saint-Pierre; Leutarius et Regina cèdent à leur tour la *sexta pars* d'une chapelle qu'ils possèdent dans la *villa Cavaniacus*<sup>4</sup>. Un laïque vend à Cluny pour 36 solidi la « quatrième partie » d'une église<sup>5</sup>; un autre donne le tiers de l'église Saint-Martin, de la *villa Landadis*. Un prêtre, Androldus, cède à Saint-Vincent

1. *Chartae Cluniacenses*, t. I, p. 25 (876, 877). « Ecclesiam vero... de nostro jure in jus ac dominationem ejus... transferimus. » — *H. L.*, t. V, p. 106.

2. *Chartae Cluniacenses*, t. I, p. 206, 230, 278, 368, 369, 432, 433, 435, etc... Seulement de 920 à 940.

3. La pratique de la *divisio* est ancienne; déjà, au vii<sup>e</sup> siècle, on trouve le don d'une *medietas* d'église. — *Trad. Wizenburgenses*, p. 43. « Dono de ipsa basilica... ad monasterium Wizenburg illa medietate ad integrum... » (693-724). — *Ibid.*, p. 116. Donation d'un *pars* d'église (765-792).

4. *Chartae Cluniacenses*, p. 230.

5. *Id.*, *ibid.*, p. 660.

de Mâcon, dans la *villa Cantriacus*, ce qu'il possède de l'église : une part achetée de Cerdolus, deux autres de Lanfred et de ses héritiers. Un document nous apprend que cette partie s'appelait *portio*<sup>1</sup>. Or, les ventes, donations, échanges, aliénations de ces *portiones* se retrouvent partout.

Devons-nous voir dans cette *divisio* une simple attribution de revenus, le fonds restant indivis entre les propriétaires? Mais les textes montrent bien que le partage est réel et quelques documents le disent expressément. La quatrième partie d'une église donnée à Savigny, vers 1030, comprend la *quarta pars* du *presbiteratus* (lot réservé au prêtre), des dîmes, des offrandes, celle « du manse qui est situé auprès de l'église avec « un moulin<sup>2</sup>; » la *medietas* d'une église concédée à Saint-Chaffre est formée des « dîmes, des prémices, d'une maison avec cour et « jardin, de champs, vignes, forêts et deux *appendariae*<sup>3</sup>. » Il n'est donc pas douteux que le patrimoine et les revenus ecclésiastiques n'aient été divisés en plusieurs lots, que, sur chacun de ces lots, l'héritier n'ait exercé tous les droits du propriétaire. Enfin, l'église même est partagée et peut appartenir à plusieurs maîtres. Abbon nous dit expressément qu'il pouvait y avoir dans un même sanctuaire plusieurs autels appartenant à des seigneurs différents. Le partage pouvait se faire ainsi ou sur les revenus ou sur la terre ou sur les revenus et la terre tout ensemble. Or, remarquons qu'au x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> siècle ces partages se continuent, qu'ils s'appliquent au sol, aux revenus, à toute cette masse de biens, de droits fiscaux qui composent la paroisse; partant, qu'ils sont indéfinis et toujours plus restreints, on peut prévoir déjà les conséquences du droit de propriété. Nous allons voir ce que la paroisse est devenue sous ce régime et quelle est sa condition.

1. *Charlae Cluniacenses*, p. 708. « In Sinitiaco *portionem* meam quod est *medietas* de ipsa ecclesia. » Cf. d'autres exemples dans *H. L.*, t. II, p. 337; Cart. de Nîmes, p. 59-60; — de Beaulieu, p. 50, etc.

2. Cart. de Savigny, n<sup>o</sup> 651, 659. Cf. 660, plus explicite encore. La *tertia pars* d'une église comprend « *tertiam partem altaris et... sepulturae et... clausulae ipsius villae et... terrae quae ad... ecclesiam aspicit.* »

3. Cart. de Saint-Chaffre, p. 135. « *Hterius dedit quartam partem de ecclesia S<sup>tae</sup> Mariae cum decimis et primitiis et mansione cum curtis et hortis, campis, vineis et sylvis...* » (x<sup>e</sup> siècle). — Lisez enfin les *Trad. Wizemburgenses*, p. 116. Donation au couvent « *... partem meam de ecclesia illa quae est constructa in villa Thauentorf... quidquid ad ipsa aspicit de parte mea tam terris, domibus, edificiis, pratis, pascuis, silvis, aquis aquarumque decursibus* » (viii<sup>e</sup> siècle).

§ 2. — La « *Commendatio ecclesiae*. »

Le premier droit qui fut attribué au propriétaire d'une église était, nous l'avons vu, le choix du desservant. Ce droit était ancien : il était attaché, dès le VI<sup>e</sup> siècle, au patronage. A plusieurs reprises, les conciles l'avaient reconnu, la législation impériale l'avait confirmé. Dans les textes du IX<sup>e</sup> ou du X<sup>e</sup> siècle, cette présentation s'appelle ordinairement *commendatio ecclesiae*<sup>1</sup>. Voyons dans quelles conditions elle se fait et sous quelle forme l'église est « commédée » au prêtre qui la dessert.

Nous devons retenir d'abord la distinction qui existe toujours, au IX<sup>e</sup> siècle, entre le droit de propriété et le titre presbytéral.

Examinons les églises possédées par les laïques.

Nous avons vu qu'au VII<sup>e</sup> siècle ceux-ci avaient cherché à usurper les *tituli* des paroisses, confiant à un prêtre les fonctions spirituelles. Ainsi firent-ils dans les monastères, à l'époque carolingienne. Bénéficiers ou propriétaires des abbayes, ils réunirent fréquemment le titre abbatial à leur possession. Mais si nous trouvons des comtes-abbés, nous ne trouvons plus de seigneurs archiprêtres. De même que dans l'évêché, dans les paroisses la fonction spirituelle était trop unie à la juridiction pour en être séparée. Un laïque pouvait bien administrer le patrimoine d'un couvent, donner l'habit religieux à un moine, nommer des prévôts : c'étaient là surtout les fonctions des chefs des monastères. Il ne pouvait conférer le baptême suivant les rites, bénir les mariages, absoudre les pécheurs ; or, ces pouvoirs étaient les attributions propres au chef de la paroisse. Seul, l'évêque pouvait les déléguer au recteur ecclésiastique d'une église, et seul, le recteur à un vicaire. Les usurpations signalées au VII<sup>e</sup> siècle, si contraires à l'organisme religieux, devaient donc disparaître après la réforme carolingienne. La sécularisation des évêchés et des paroisses, dès le

1. *Commendatio ecclesiae*, Concil. Arelat., c. 5 (813). — Concil. Mogontinum, c. 30 (813). — *Capitula e canonibus excerpta* (Bor., p. 173). Il y a des expressions un peu différentes : « Presbyteros continere... presbyteros praesentare » (*Edictum pro presbyteris*, v. 800). Cf. également le capitul. de 818, a. 9. : « Si laici clericos probabilis vitae et doctrinae episcopis consecrandos nisi que in ecclesiis constituendos obtulerint. » Mais, au X<sup>e</sup> siècle, l'expression *dare, commendare ecclesiam* a prévalu. Nous verrons plus loin à quels usages nouveaux correspond cette appellation.

ix<sup>e</sup> siècle, s'étendit au patrimoine, non aux fonctions. Le titre ecclésiastique fut maintenu.

Il en fut de même, à l'époque carolingienne, dans les églises possédées par des monastères ou des chapitres. On sait que, pendant le moyen âge, les instituts religieux, propriétaires d'églises rurales, ont « incorporé » le titre, déléguant les fonctions à un vicaire perpétuel ou amovible. Cet usage n'existe pas encore au ix<sup>e</sup> siècle. Si nous parcourons les polyptyques de Saint-Germain, de Saint-Remi de Reims, les chartes de Saint-Bertin, nous voyons que chaque église a son prêtre, que ce prêtre, nommé par le couvent, exerce tous les droits reconnus au chef de la paroisse<sup>1</sup>. C'était une des règles, en effet, les mieux établies que chaque *titulus* fût distinct et personnel. Les abbayes et les chapitres s'y conformèrent. Les prêtres qu'ils nommèrent aux paroisses durent recevoir de l'évêque leurs pouvoirs et rendre compte à l'évêque de leur gestion<sup>2</sup>.

Il est un autre usage qui nous est signalé au ix<sup>e</sup> siècle. Ces grands corps confièrent fréquemment à des membres de leur communauté les *tituli* de leurs églises. Les abbayes pouvaient ainsi mettre plus étroitement dans leur dépendance les paroisses qu'elles possédaient. Assurément, l'épiscopat lutta avec énergie contre ces tendances; Hincmar juge incompatibles la profession religieuse et le ministère paroissial<sup>3</sup>. Mais, un concile tenu à Mayence reconnaît aux moines le droit d'administrer des paroisses<sup>4</sup>. Il obligea les titulaires à obtenir le consentement de l'évêque diocésain, à se rendre à son synode, à se soumettre à ses décisions. Ainsi la règle primitive fut maintenue. En réalité, le moine investi d'une église devait renoncer à son couvent.

On ne peut donc faire remonter au ix<sup>e</sup> siècle le système des incorporations qui devint plus tard d'un usage si fréquent. Mais, au x<sup>e</sup>, il semble que des pratiques nouvelles se fassent jour.

1. De même Saint-Maximin de Trèves (Beyer, *U. B.*, n° 141).

2. *Formules*. Choix par une abbaye d'un diacre comme recteur d'une église. « Ecclesiam nostram que est in villa illa, huic diacono... nos dedisse intimamus... Volumus... quatenus diaconus jam dictam ecclesiam per vestrae auctoritatis potestatem teneat et reget. » Zeumer, p. 557. — Id., p. 260; *indiculum* envoyé par l'abbé à l'archidiaque pour la nomination d'un prêtre dans une paroisse (viii<sup>e</sup> siècle).

3. *Capit. ecclesiastica* (Migne, t. CXXV, p. 795) (874).

4. Concil. Moguntinum (847), c. 14. « Nullus monachorum... parochias ecclesiarum accipere praesumat sine consensu episcopi; de ipsis vero titulis in quibus constituti fuerint, rationem episcopo vel ejus vicario reddant. » Cet usage

Il pouvait arriver d'abord qu'une église fût possédée par un prêtre ou lui fût donnée à bénéfice ou à précaire. Parfois, celui-ci unissait le titre ecclésiastique à sa propriété; il desservait sa propre église, il en était à la fois le maître et le pasteur. — Plus souvent, les églises appartenant à un clerc sont desservies par un prêtre, qui porte déjà le nom de *vicarius* et qui exerce le ministère en son nom. Nous avons de ce fait quelques exemples, dès la fin du ix<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Le mot même de *vicarius sacerdos* se trouve pour la première fois dans un texte de 926. Nous y lisons qu'un clerc reçoit en usufruit l'église de la *villa Tervicus*. Il en délègue le gouvernement spirituel à un vicaire chargé d'assurer le service de la paroisse. Ces faits durent être assez fréquents. Ils permirent ainsi à un certain nombre de membres du haut clergé rural, archidiaques ou archiprêtres, de réunir plusieurs églises entre leurs mains.

C'est aux x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, également, qu'apparaît le système des « incorporations. » Un certain nombre d'abbayes commencent à unir à la mense abbatiale ou à la communauté des frères les *tituli* de leurs églises. Ce fut pour elles le moyen de s'emparer du patrimoine de leurs paroisses et de s'en attribuer les revenus. Nous savons, par exemple, que les églises de l'abbaye de la Couture, au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, étaient desservies par des *vicarii*. Il en est de même des églises qui appartiennent à Elnone<sup>2</sup>. Toutefois, cet usage est loin d'être général. Si quelques monastères ont déjà réuni le titre au couvent, d'autres au contraire maintiennent le système des *tituli* distincts et personnels. A Cluny, pendant le x<sup>e</sup> siècle, à Saint-Sernin de Toulouse, vers 990, à Conques, encore au xi<sup>e</sup> siècle, il ne semble pas que les églises abbatiales aient été incorporées à la communauté<sup>3</sup>;

existe encore au xi<sup>e</sup> siècle. Cf. Cart. de Conques, n<sup>o</sup> 75. « Ad istam ecclesiam decantandam, si monachus Sanctae Fidis ibi non manserit... »

1. Hincmar, *Adv. Hincmarum Laudunensem* (Migne, t. CXXVI, p. 539). « Seminatus... ipsam ecclesiam tenuit... et ad illius vicem, usque dum ad ordinationem veniret, per annum et dimidium, Grimo presbyter... in ipsa ecclesia cantavit. » — *Chartae Cluniacenses*, p. 269-270. « ... Per vicarium sacerdotem Deo dignum servitium inibi procuraret. » — Cf. *Hist. des comtes de Champagne*, t. I, p. 471. « Ecclesias... quas... tenebam, ejus etiam altare sub vicarii nomine possidebam monachis concedo » (1034).

2. Cf. Moreau, t. XXVIII, p. 178. Concession d'autel à l'abbaye par l'évêque de Laon, « ut annuatim per vicarios eorum sacerdotes qui curam animarum suscipierent et synodos inde celebrarent. »

3. *Chartae Cluniacenses*, n<sup>o</sup> 373. — Cart. de Saint-Sernin, n<sup>o</sup> 280 (960-992). — Conques, n<sup>o</sup> 462. « Accipiat sacerdos... de manu abbatibus. »

elles sont desservies par des clercs qui les tiennent du couvent. Et, dans ces mêmes abbayes, nous savons que les églises sont données à charge de cens.

Dans les églises des laïques, dans la plupart des églises conventuelles, le titre ecclésiastique reste donc distinct de la propriété, au moins jusqu'à la fin du x<sup>e</sup> siècle. Le propriétaire se dessaisit de son église, mais sous quelle forme? Et quelle est la nature de cette *commendatio* dont nous parlent les documents?

Remarquons d'abord qu'elle est attachée au *dominium*. Celui-là présente qui possède. Nous verrons toutefois qu'elle peut être reconnue au bénéficiaire ou au précariste. Si l'église a plusieurs maîtres, elle est exercée en indivis. Les *coheredes* doivent s'entendre pour présenter le recteur. Sinon, l'évêque peut fermer l'église, interdire les offices jusqu'à ce qu'ils soient d'accord<sup>1</sup>.

Dans la théorie canonique, la *commendatio ecclesiae* n'est qu'une simple désignation de la personne. Comme les communautés populaires investies de l'*electio*, le propriétaire ne confère à son élu aucun pouvoir. Or, de ce principe découlent deux conséquences. La première est que le choix du propriétaire ne s'impose pas toujours au consentement de l'évêque. L'évêque, il est vrai, ne pouvait sans motifs rejeter le candidat du seigneur<sup>2</sup>. Mais il avait le droit et le devoir de le citer devant lui, de faire examiner par l'archidiaque et l'archiprêtre sa moralité ou son savoir et la gratuité de l'*electio*<sup>3</sup>. Si celle-ci était vicieuse ou si l'élu était indigne, l'évêque pouvait casser le choix, et, en ce cas, de même que les *comprovinciales* dans les élections épiscopales, par droit de dévolution, choisir lui-même<sup>4</sup>. — Une autre conséquence était que le desservant choisi par le propriétaire

1. *Capit. ecclesiasticum* (818), a. 29. — *Capit. Wormatiense* (829), a. 2. « De ecclesiis quae inter coheredes divisae sunt. »

2. *Episcoporum ad imperatorem relatio* (829), *Capit.*, t. II, p. 35. « ... Si laicus idoneum utilemque clericum obtulerit, nulla... occasione ab episcopo sine ratione certa repellatur. »

3. *Capit. de examinandis ecclesiasticis* (802). « Ut nullus ex laicis presbiterum vel diaconem seu clericum... ad ecclesias suas ordinare absque licentiam seu examinatione episcopi sui » (Boretius, p. 110).

4. Hincmar (Migne, t. CXXVI, p. 264). Lettre au comte Teudulf. — Abbon (*Collectio canonum*, c. 11) reproduit une nouvelle de Justinien. « Si quis oratoriam domum aedificaverit et ipse vel haeredes ejus clericos in ipsa domo consecrare mauerint, sumptus administrantes ejusdem domus audiantur, si dignos nominaverint clericos, sin autem illi tales sint ut divinis canonibus non comprobentur, ad episcopum pertinebit, alios clericos idoneos eligere » (Migne, t. CXXXIX, p. 482).



devait recevoir de l'évêque tous ses pouvoirs. L'église paroissiale, même privée, est toujours considérée comme un bénéfice ecclésiastique donné par le chef du diocèse. Celui-ci confère au clerc, par l'ordination, son caractère sacerdotal, et, par l'investiture, la juridiction sur l'église et les biens, le gouvernement des âmes, la *cura animarum*. L'Église n'avait pas reconnu d'autre investiture. A ses yeux, la *commendatio* n'était pas une *traditio*.

Telle est la doctrine. Or, à ces idées s'opposent déjà des idées différentes.

De ce fait d'abord que les églises privées ont un seigneur, que ce seigneur est tout-puissant sur son domaine, l'intervention de l'évêque dans le choix du desservant est faible, souvent nulle ou dérisoire. Le propriétaire choisit qui il veut, un serf, un illettré, un de ses hommes qui achète à beaux deniers la tenure ecclésiastique et qu'il impose, de gré ou de force, à l'ordination épiscopale<sup>1</sup>. L'évêque refuse-t-il l'ordination, le seigneur a recours à un évêque étranger et installe son clerc dans son église. Il ne restait d'autres ressources au chef du diocèse que d'excommunier l'usurpateur, d'invoquer la justice du comte. Mais on soupçonne, dans l'anarchie des temps, combien ces conflits furent fréquents, combien la loi religieuse ou civile fut impuissante. En théorie, l'Église avait restreint autant que possible le droit de présentation. En fait, l'évêque fut presque toujours désarmé contre les mauvais choix : ce fut la volonté du seigneur qui prima tout.

De ce fait enfin que l'église est devenue l'objet d'une appropriation individuelle, le maître prétend disposer du patrimoine. Il prétend aussi s'en dessaisir. A l'investiture ecclésiastique devait donc s'ajouter une investiture séculière. Nous la trouvons déjà au IX<sup>e</sup> siècle et les mots même de *commendare*, *commendatio*, appliqués à l'église rurale, la désignent suffisamment. Sous quelle forme se fait-elle alors? Ici, les textes sont obscurs, nos documents, assez nombreux pour les évêchés, sont très rares pour les paroisses. Essayons pourtant de les grouper et d'en dégager quelques conclusions.

Il ne semble pas qu'à l'époque carolingienne l'investiture sécu-

1. Agobard, *De privilegio et jure sacerdotii* (Migne, t. CIV, p. 138). « Habeo unum clericionem quem mihi nutriti de servis meis... aut beneficiabilibus, sive pagensibus... Volo ut ordines mihi presbiterum. »

lière ait eu lieu sous la forme d'une investiture féodale. Nous ne voyons pas dans les chartes de cette époque que l'église soit donnée comme un fief. Mais la notion de fief est alors peu précise. La tradition féodale n'est pas la forme ordinaire des traditions. En réalité, l'église, faisant partie du domaine, est considérée comme une tenure : tous les modes de concessions reconnus par le droit et par l'usage lui sont donc appliqués.

Voici d'abord un certain nombre de cas où l'église est donnée à titre de précaire. Voyez, par exemple, l'église de la *villa Cardenacus* (952). Elle est conférée sous cette forme à un clerc qui doit la desservir et « rendre compte » à l'évêque<sup>1</sup>. En 950, un prêtre, Silvestre, demande à l'abbaye de Savigny une église qui lui est cédée en précaire « comme l'ont tenue ses prédécesseurs<sup>2</sup>. » A la fin du x<sup>e</sup> siècle, il semble bien que les moines de Saint-Sernin aient commendé leurs églises sous cette forme<sup>3</sup>. Ces divers exemples montrent bien que ce mode de tradition existait partout.

Par sa nature, au ix<sup>e</sup> siècle, le précaire est devenu un véritable contrat. Il tend à se confondre avec l'usufruit. En fait, il assurait généralement au prêtre une possession viagère. Mais souvent, pour assurer cette possession, c'est sous la forme d'un usufruit que l'église et la paroisse sont concédées. En 937, le vicomte Bernard donne à Vabres une église, mais le prêtre qui la dessert « tiendra et possédera toute sa vie l'église et son domaine<sup>4</sup>. » Voici, dans les chartes de Bourgogne, un autre exemple de ces traditions : « Moi, Gundric, clerc, je te donne la cure qui dépend « de Saint-Pierre, les dîmes de la *villa* et les offrandes de la « paroisse pour que, *sauf mon service*, tu les tiennes et les possèdes pendant ta vie<sup>5</sup>. »

Ces modes de tradition en précaire ou en usufruit s'expliquent

1. Cart. de Mâcon, p. 227. « Concederent... cuidam clerico nomine Jarlanno... quod presbyter quondam tenuerit, hoc est de villis istis... et sepulturam... et baptisterium, offerendas (ut) diebus vitæ suæ securiter ibi deserviat et hoc teneat et tempore sinodali pro ipsius loci eulogias persolvat. »

2. Cart. de Savigny, p. 38.

3. Cart. de Saint-Sernin, n° 280 (960-992). « Ipsa ecclesia de Sancto Amatore, Willabertus clericus usui fructuario teneat. »

4. *H. L.*, t. V, p. 181.

5. *Chartae Cluniacenses*, t. II, p. 401 (972). Voir également la charte de fondation de Sainte-Marie-de-Fenestre (947). L'église est donnée par le fondateur à un prêtre. « Trado hanc ecclesiam... Rodegario presbitero ita ut, *quamdiu vivit*, teneat et possideat et praedictis altaribus fideliter deserviat » (*Marca hispanica*, p. 860).

aisément, car le clergé rural y trouvait son avantage. On entrevoit dans les textes que la grande crainte de ces desservants était d'être dépossédés. La loi canonique leur assurait bien, il est vrai, l'inamovibilité de leur titre. Mais ces garanties étaient souvent illusoires. Le précaire ou l'usufruit donnait au contraire une forme commode, usuelle, de mise en possession. Par là, le clerc avait un titre. Il tenait son église d'un contrat et le contrat pouvait être invoqué aussi bien contre l'évêque que contre le seigneur.

Ces concessions étaient-elles gratuites? Nous ne le pensons pas. Les conciles carolingiens se plaignent fréquemment de la vénalité des seigneurs. En fait, l'église rurale s'obtenait, comme toute autre terre, moyennant certains dons ou certains services<sup>1</sup>. Souvent aussi au contrat de précaire ou d'usufruit s'ajoutaient certaines clauses qui avaient pour but d'assurer une jouissance paisible au desservant. Il pouvait se faire en effet que l'église changeât de maître, qu'elle fût aliénée, échangée, donnée. On sait qu'en ce cas le contrat de précaire devait être renouvelé par le propriétaire nouveau. Aussi, dans l'acte de donation ou de vente, dans son testament, le seigneur stipulait-il que le prêtre, sa vie durant, garderait son *titulus*<sup>2</sup>. Ailleurs, entre le clerc et le maître, la *traditio* de l'église fait l'objet d'un compromis. En 920, nous voyons un prêtre, Farnulf, donner à Ethenulf et à sa femme ses biens personnels, à condition d'avoir en usufruit l'église de la *villa Celsiacus*<sup>3</sup>. Il ajoute que si les héritiers du donateur lui enlèvent son titre, lui-même reprendra ses biens. On voit combien le précaire et l'usufruit se prêtaient à une foule d'accords individuels.

Il est donc impossible, du moins au ix<sup>e</sup> siècle et pendant une grande partie du x<sup>e</sup>, de déterminer avec précision la forme juri-

1. Le paiement d'un droit, *introitus*, nous est signalé par plusieurs documents. Hincmar, *Capit. eccles.* « Quod pro ecclesiis viduatis praemia dari non debeant. » — Concil. Arelatense (813), c. 5. — Turonense (813), c. 14, 15. — Viennoise (892), c. 4.

2. *H. L.*, t. V, p. 181. Charte de 937 : don d'une église aux moines avec le droit d'en faire ce qu'ils veulent, « ... exceptis quod Benedictus presbiter ipsam ecclesiam et suo ecclesiastico teneat et possideat quamdiu vivit. »

3. Cart. de Savigny, n<sup>o</sup> 9. « Propter hoc ut vos cedatis mihi ecclesiam quae est in Celsiaco... ea videlicet ratione ut si vos aut ullus heres vester, in diebus meis ipsam ecclesiam abstrahere voluerit, haereditas mea absque ulla contradictione ad me revertatur. »

dique des concessions d'églises, bien que la *commendatio ecclesiae* nous apparaisse surtout sous la forme d'un précaire ou d'un usufruit, d'une concession viagère en un mot. Ce que nous devons retenir, c'est qu'à côté d'une investiture ecclésiastique faite par l'évêque, nous remarquons une investiture séculière, faite par le seigneur<sup>1</sup>. Le premier donne toujours le gouvernement des âmes, le second confère réellement le patrimoine. Nous verrons plus loin comment cette *traditio* crée déjà certains engagements, oblige à certains services, comment elle devient de plus en plus conditionnelle. Nous étudierons cette transformation de l'église rurale en fief. Pour la comprendre, examinons ce que le clerc a reçu par la *traditio* seigneuriale et de quelle portion de son patrimoine, en « commendant » l'église, le propriétaire s'est dessaisi.

### § 3. — *Division du patrimoine.*

A une époque où tout droit sur la terre ou les personnes se traduit par une exaction, il fallait, pour que le *dominium* fût efficace, qu'il fût « utile », que l'église possédée rapportât à son maître des honneurs et aussi des revenus. La mainmise par les seigneurs sur la *dot* de leurs églises est donc une conséquence naturelle de leur propriété. Or, cette exploitation du capital religieux se fait sous une double forme que nous signalent les documents.

Il peut se faire d'abord que le seigneur « commende » à son clerc l'église avec toutes ses dépendances. En ce cas, la tradition se fait à charge d'un cens annuel payé par le desservant. Ce mode de concession nous est signalé, au ix<sup>e</sup> siècle, surtout dans les paroisses des monastères. Nous lisons, par exemple, dans les polyptyques de Saint-Germain, de Saint-Remi de Reims qu'un certain nombre de leurs églises doivent une redevance. Bizou paye à Saint-Germain 5 solidi<sup>2</sup>, l'église de la Curtis Agutior, à Saint-Remi, une livre d'argent. L'église paroissiale de Méry et

1. Cette distinction est bien marquée par Abbon : « *Epistola ad reges Hugonem et Robertum* : « Est etiam alius error gravissimus, quo fertur altare esse episcopi et ecclesiam alterius cuiuslibet domini, cum ex domo consecrata et altari unum quoddam fiat, quod dicitur ecclesia, sicut unus homo constat ex corpore et anima » (Migne, t. CXXXIX, p. 465-466).

2. *Polypt. de Saint-Germain*, p. 131. — *Polypt. de Saint-Remi de Reims*, p. 57.

sa chapelle doivent à Saint-Maur une même somme<sup>1</sup>. Au x<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Clermont consacre une église appartenant à Saint-Julien; cette église rapporte à l'abbaye un cens annuel de 5 sous d'or<sup>2</sup>. Une autre église, dans le diocèse de Poitiers, Savigny, paye à Saint-Cyprien un cens annuel de 12 deniers<sup>3</sup>. Ce sont également des cens que payent à l'abbaye de Prüm la plupart de ses églises : celle de Duisburg, de Worst, 30 solidi : celle d'Arneim, 1 livre. Ces cens sont élevés; comme ceux de Saint-Germain, ils étaient annuels<sup>4</sup>.

Comme les églises abbatiales, la plupart des églises relevant d'un évêché étaient soumises à une taxe<sup>5</sup>. Il est probable que les particuliers donnèrent également leurs églises à charge de cens. Nous trouvons, dans les chartes, des exemples de ces concessions<sup>6</sup>. Or, ces faits durent être assez fréquents, car l'usage des tenures censuelles était alors très répandu. Comme les cens des tenanciers, ceux des églises étaient perçus généralement à une époque déterminée, à la fête du saint, du monastère ou de la paroisse. Comment étaient-ils calculés? Formaient-ils une redevance proportionnelle au revenu, une redevance fixe? Il semble que les seigneurs aient préféré ce second système qui leur assurait une rente régulière et facile à percevoir.

Les cens en argent n'étaient pas les seules charges qui pesaient sur les églises privées. Quelques-unes devaient aussi des dons en nature. Thaix, Villeneuve, Emans, propriétés de Saint-Germain lui doivent un cheval<sup>7</sup>, de même les deux églises d'Ettellendorf à l'abbaye de Prüm. Ailleurs, l'abbaye ou le seigneur exige des corvées. L'église de Morsang, par exemple, en acquitte trois à Saint-Germain. Les hôtes de l'église de Villeneuve-Saint-Georges sont obligés de labourer 6 perches, un ansange, dans le *mansus indominicatus*, et de clore 4 perches de prés. Ceux de

1. *Polypt. de Saint-Germain*, Appendice.

2. Cart. de Brioude, p. 333 (906).

3. Cart. de Saint-Cyprien, n° 233 (937-962).

4. *Polypt. de Prüm*. Beyer, *U. B.*, p. 190, 192. Certaines églises pourtant sont indemnes de toute redevance ou cens. — Cf. *Polypt. d'Irminon*.

5. G. Bulliot, *Hist. de Saint-Martin d'Autun*, t. II, p. 12. — L'église de Vic doit à l'évêché d'Autun un cens de 50 solidi, celles du Pratum Amblenum rendent 10 solidi.

6. *H. L.*, t. V, p. 155. « Ecclesiam... cum suo censu. » — Voir également Cart. de Conques, n° 82. Don d'une église « ... et in ipsa ecclesia datus hoc censum. » Cart. de Saint-Hilaire, n° 69. — Savigny, n° 642.

7. *Polyptyque*, p. 202, 218, 259.

l'église du Boulay doivent un jour par semaine<sup>1</sup>. Plus souvent, quand l'église appartient à un laïque, celui-ci l'a soumise au gîte pour ses hommes, au past pour son bétail. Il lui impose des charrois, une foule de travaux ou de services arbitraires. Et ces redevances s'aggravèrent avec le temps. Les conciles du ix<sup>e</sup> et du x<sup>e</sup> siècle se font l'écho des réclamations des prêtres. Ces remontrances furent sans résultat. Les seigneurs continuèrent à soumettre aux diverses charges foncières les biens de leurs églises et les donations nouvelles qui vinrent accroître ce patrimoine.

Ce mode d'exploitation laissait au moins intacte la « dot » de la paroisse. Mais un second système fut suivi. La terre ecclésiastique fut divisée. Une partie fut laissée au prêtre, l'autre, en fait, réunie au domaine et cultivée au profit du propriétaire.

Il est difficile de noter avec précision les origines de ce démembrement. Dans les paroisses riches, dotées de grands domaines, il s'était fait, nous l'avons vu, un partage entre le manse habité par le prêtre et les manses cultivés par des hôtes ou des colons. En droit, le travail de ces hommes, leurs redevances, leurs cens étaient dus à l'église dont ils tenaient la terre. Mais en fait, l'abbaye ou le seigneur s'attribua ces revenus. Le propriétaire de l'église fut conduit à prendre à sa charge l'entretien de l'édifice, les frais du culte, mais il exigea des tenanciers un certain nombre de redevances et une partie de leur travail.

Le polyptyque de Saint-Germain nous signale déjà cette transformation. Dans certaines paroisses, où la terre ecclésiastique est partagée en manses, le prêtre occupe sa tenure, les hôtes ou les colons doivent, en raison de leur lot, des dons ou des journées à l'abbaye. Ceux de Palaiseau payent 1 poulet, 5 œufs, et, chaque semaine, doivent un jour de travail<sup>2</sup>. Les manses de l'église de Villeneuve<sup>3</sup> payent pour l'*hostis* 12 solidi d'argent, et, pour la capitation, 6 solidi; l'abbaye prélève en outre 35 boisseaux d'épeautre, 54 poulets, des œufs, 700 lattes et esseaus. Quant à l'église, les hôtes ne lui doivent qu'un jour de travail, si elle le demande<sup>4</sup>. Les cinq manses des deux églises de Boissy

1. *Polypt. de Saint-Germain*, p. 100, 218. — Beyer, *U. B.*, p. 150.

2. *Ibid.*, p. 6. Voir également, p. 76-77, les charges qui pèsent, au profit de l'abbaye, sur les manses des églises de Villemeux et du Boulay.

3. *Ibid.*, p. 165-178.

4. Cette réserve en faveur de l'église se retrouve dans un autre passage du *Polyptyque*. Les hôtes de l'église de Mareuil qui payent des redevances donnent

sont grevés de charges analogues. L'un d'eux doit 8 deniers pour l'*hostis*, les autres doivent 9 moutons; ils payent en outre 3 solidi et 8 deniers pour le *carnaticum*, 9 boisseaux d'avoine, 500 esseaus, 26 poulets, des œufs, des douves et des cercles pour les tonneaux. Ils doivent encore des corvées, des charrois, des journées de labour ou de travail pour la moisson, les clôtures des jardins et de la *curtis* seigneuriale. En réalité, la condition de ces manses est analogue à celle des autres tenures relevant directement du monastère. Leurs hommes payent un cens, travaillent pour l'abbaye. Une portion du patrimoine ecclésiastique est ainsi affectée à l'entretien du couvent<sup>1</sup>.

Ces usages se retrouvent ailleurs. Nous lisons, par exemple, dans le polyptyque de Saint-Remi de Reims, que la dotation d'une église abbatiale, Vic, se compose de deux manses : l'un, servile, est laissé à la disposition du prêtre; l'autre, ingénuile, semble bien retenu par le couvent<sup>2</sup>. Un partage analogue se rencontre dans les églises de la *villa Villare* et de Saint-Hilaire<sup>3</sup>. Nous pensons qu'il se fit dans un grand nombre d'abbayes carolingiennes partout où le patrimoine paroissial fut assez étendu pour se prêter à un démembrement.

Que les laïques aient mis la main sur la « dot » de leurs églises, qu'ils l'aient détournée à leur usage, à leur profit, c'est un fait que les plaintes des conciles, que les écrits des évêques montrent suffisamment. Dès le VII<sup>e</sup> siècle, l'épiscopat accusait les seigneurs de dilapider les biens des paroisses<sup>4</sup>. Ces abus résistèrent aux réformes des premiers Carolingiens, et, sur les plaintes de l'Église, le gouvernement impérial dut intervenir. Dans le capitulaire ecclésiastique de 818, la question des biens des paroisses fut réglée. Une constitution célèbre, qui fut bien des fois invoquée au IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, reconnut cette division des

une partie de leur temps aux cultures de l'abbaye et ne doivent à l'église qu'un jour par semaine, sans doute pour la culture du manse affecté au prêtre.

1. *Polyptyque*, p. 176.

2. *Polypt. de Saint-Remi de Reims*, p. 78.

3. *Id.*, p. 39.

4. Conc. Cabilonense, c. 14 (639-654). — Sur cette mainmise des seigneurs, voir Agobard, qui en parle en termes précis et énergiques.

5. *Capit. ecclesiasticum*, 818, a. 10 (Bor., p. 277). Le *mansus immunis* est le manse sur lequel l'église est construite (Zeumer, *Formulae imperiales*, p. 318).

revenus ou du patrimoine, mais détermina la part qui devait être laissée, franche de tout droit, de toute charge, à l'église ou au desservant : « Que chaque église ait un manse intact, « affranchi de tout service, que les prêtres qui y sont établis ne « soient tenus sur les dîmes, les oblations des fidèles, les manses, « les *atria*, les jardins établis près de l'église, à aucun service, « sauf le service prescrit par les canons. Si l'église a une dota- « tion plus considérable, que les prêtres s'acquittent alors envers « leur seigneur du service qui lui est dû. » Cette théorie du *Mansus integer* entra dans le droit impérial ou canonique<sup>1</sup>. Elle fut renouvelée à Worms en 829, à Servais en 853, Toucy en 865; ce dernier capitulaire étendit même l'immunité aux terres et aux vignes données par les fidèles pour la sépulture.

Ainsi, un manse entier est garanti à chaque église. Quelle devait être sa composition? Les capitulaires ne le disent pas. En 855, le concile de Valence exige que la dotation libre comprenne une *colonica* garnie de trois esclaves. Nous lisons, dans un document postérieur<sup>2</sup>, que le manse devait avoir 12 bonniers, sans compter le cimetière et la *curtis* où s'élève l'église et la maison du prêtre. Voilà ce qui forme l'*immunitas dotis*, dont il est question dans quelques textes, la portion inaliénable et intangible du domaine sacré.

Cette garantie édictée par le capitulaire de 818 fut-elle observée? Il ne le semble pas. Un certain nombre d'églises d'abord n'avaient même pas un manse dans leur domaine. De plus, l'insistance de la loi, les mesures prises par les évêques prouvent que la prescription resta inefficace. Elle eut au moins un résultat : dans la plupart des paroisses, au x<sup>e</sup> siècle, elle entraîna une division régulière du patrimoine. Un partage eut lieu entre la part réservée au prêtre et les terres ou revenus gardés par le seigneur. Ce lot porte le nom de *presbiteratus, honor ecclesiasticus, beneficium presbiteri*. Il fut donné avec l'église et forma la tenure du desservant.

Cette division du patrimoine entre le prêtre et le seigneur n'est

1. Boretius, p. 333, extrait d'un capitulaire de Louis le Pieux.

2. *Concil. Valentinum*, 855, c. 9. — Reginon, *De ecclesiasticis disciplinis* (Migne, t. CXXXII, p. 187). « Investigandum si habeat ipsa ecclesia mansum habentem bunnaria XII praeter cimiterium et curtem ubi ecclesia et domus presbyteri continetur, et si habeat mancipia IV, quot mansos habeat ingenuiles et quot serviles, aut accolas unde decima reddatur. »



pas le seul changement que nous ayons à signaler. Chaque église avait à la fois des terres et des revenus ecclésiastiques, dîmes, offrandes, prémices, droits de sépulture. Ceux-ci devaient entrer naturellement dans le lot du prêtre, car ils servaient à son entretien, à celui du luminaire, de l'autel, des pauvres et étaient donnés par les fidèles, non par le seigneur<sup>1</sup>. Il n'en fut rien pourtant. Dès le ix<sup>e</sup> siècle, les seigneurs mettent la main sur ces ressources, et ce fut par les dîmes que l'usurpation commença.

La loi civile ou religieuse qui avait établi la dîme l'avait, dans chaque paroisse, réservée à l'église de la paroisse. Mais, les premiers, les rois comme les évêques, firent brèche à ce principe. Dans le capitulaire *de Villis*, Charlemagne avait, nous l'avons vu, contraint les hommes des fiefs royaux à porter leur dîme à la chapelle du fisc<sup>2</sup>. Voilà une première dérogation. L'épiscopat s'en permit d'autres. En fondant ou en consacrant un *oratorium* sur le territoire d'une paroisse, l'évêque assigna souvent à cette chapelle une part des dîmes<sup>3</sup>. Un partage s'établit ainsi fréquemment entre le *titulus* et les succursales, l'église baptismale et les chapelles publiques où la célébration de la messe était autorisée. Enfin, le principe de l'union des dîmes et de la paroisse fut plus gravement atteint le jour où, comme le roi, l'évêque et l'abbé levèrent la dîme sur leurs terres et la retinrent dans les paroisses fondées sur la terre d'un évêché ou d'un couvent.

Il n'est pas aisé de déterminer avec précision l'origine de cet usage. Mais, au ix<sup>e</sup> siècle, nous le trouvons établi surtout dans les églises qui appartiennent à une communauté<sup>4</sup>. Dans le poly-

1. Sous Louis le Pieux, un capitulaire rappelle que le prêtre ne doit payer aucun cens sur ces revenus comme sur le manse : « Ut... de agro ecclesiastico et manso ac mancipiis, vel si quilibet pro loco sepulture aliquid ecclesie largitus fuerit, neque de decimis, et oblationibus fidelium presbyter aliquem censum persolvere cogatur... »

2. *Capit. de Villis*, a. 6 (Bor., p. 83). — Cf. *Formulae imperiales* (Zeumer, p. 317). Chapelles du fisc données à une abbaye *cum decimis*.

3. Exemple de chapelles fondées sur le territoire d'une paroisse et dotées d'une portion des dîmes. — Cart. de Brioude, p. 383. Dédicace de la *capella* située *in villa Caneco*. Le concile de Meaux (845) avait interdit aux évêques de diviser, *dividere*, les dîmes, mais cette règle ne fut pas observée. — Cf. *Hist. des comtes de Champagne*, t. I, p. 452. Don par Frotger, évêque de Châlons, d'une *capella cum omnibus decimis*.

4. Déjà, dès 803, les évêques et les abbés prélèvent les dîmes de leurs domaines situés dans des paroisses. Il semble, au moins, qu'on doive tirer cette conclusion d'un article du capitulaire de Salz (Bor., p. 119, a. 2).

ptyque de Prüm<sup>1</sup>, par exemple, nous lisons qu'à Bastenach la dîme est partagée entre l'abbé et le prêtre. L'abbé prélève deux parts de la dîme, du foin et du blé; il laisse la troisième au desservant. A Novelle, c'est la dîme entière du blé et du foin qui est levée par le monastère<sup>2</sup>; sans doute la dîme des autres produits du sol ou du travail est-elle maintenue à la paroisse. Dans les paroisses de Cluny, au x<sup>e</sup> siècle, la dîme est abbatiale. En 938, une charte de l'évêque Mainbod nous donne la liste des églises possédées par le couvent : Cluny, Coptus, Galoniacus, Solustriacus, Blanuscus, Lancus, Binzo, Vallis. L'abbaye y détient les dîmes à charge, pour elle, d'entretenir les églises et de veiller à la célébration du culte. En 983, l'abbaye obtient également d'un autre évêque, Gautier, la concession des dîmes dans quatre églises desservies par ses moines<sup>3</sup>. On trouverait aisément, pour d'autres monastères, des concessions semblables. A Saint-Julien de Brioude, à Montieramey, à Saint-Père de Chartres, à Conques, au x<sup>e</sup> siècle, la dîme, dans une foule de paroisses, est perçue par le couvent<sup>4</sup>.

Ce n'est pas que cet usage ait été établi par une loi. Il fallait au couvent, pour chaque paroisse, un privilège spécial de l'évêque. Ce n'est pas, non plus, que cet usage ait été général. Quelques abbayes, Wissembourg, Saint-Germain-des-Près, Corbie semblent, par exemple, avoir laissé à leurs paroisses la disposition intégrale ou partielle de ces revenus<sup>5</sup>. Mais, de plus en plus, les abbayes se firent donner les dîmes de leurs paroisses, comme les évêques retinrent les dîmes de leurs églises, les donnant en bénéfice ou en précaire, les détournant en un mot de leur usage primitif.

1. *Polypt. de Prüm*. Beyer, *U. B.*, p. 173. « De decima de annona et feno duas partes recipit senior, terciam vero presbiter. »

2. *Ibid.*, id. « Decimam ibi aspicientem accipit senior de feno et annona. »

3. *Chartae Cluniacenses*, t. I, p. 467; t. II, p. 664.

4. Cart. de Brioude, p. 34. — Pour Montieramey, cf. *Mélanges Monod*, p. 135. — Cart. de Notre-Dame de Chartres, t. I, p. 81. Cession d'églises par l'évêque à Saint-Père avec les dîmes (949). — Cf. Cart. de Saint-Père, p. 29 (954). — *Marca hispanica*, p. 873. Don par l'évêque de Gironne à Banyuls « ... decimas, et primitas et oblationes fidelium de villa Agemalo cum ecclesia ibi sita » (957).

5. *Trad. Wissemburgenses*, p. 280, 291, 293. Pour Saint-Germain-des-Près, nous ne voyons nulle part que la dîme soit payée à l'abbaye. Pour Corbie, cf. *Statuta Corbeiensia* (Guérard, *Polyptyque*, App., p. 336). Les bénéficiers qui ont quatre manses doivent leurs dîmes à l'abbaye, ceux qui ont moins de quatre manses, à l'église paroissiale.

A leur tour, les laïques prétendirent avoir les mêmes droits et, malgré la résistance de l'épiscopat, réussirent à imposer leurs prétentions.

Dès 803, nous lisons dans un capitulaire de Charlemagne que les fondateurs d'une église ou d'une chapelle essayaient de lui attribuer les dîmes dues à la paroisse<sup>1</sup>. Cet abus fut interdit, mais la législation fut impuissante. Dans les paroisses libres, elle commença par autoriser les propriétaires des chapelles à donner à leurs *oratoria* les dîmes du *mansus indominicatus*; elle réserva à l'église baptismale les dîmes des autres manses. Dans les paroisses seigneuriales, la dîme fut, malgré la loi, levée par les seigneurs<sup>2</sup>. Ici, ils prélèvent un cens sur les oblations ou les dîmes des fidèles et obligent le prêtre à un partage. Ailleurs ils gardent tout<sup>3</sup>. Les réclamations des conciles de Meaux (845), de Trèves (893), de Trosly (909), d'Ingelheim (947) nous montrent que ces usurpations sont un fait constant et général<sup>4</sup>. Et, en réalité, contre elles, l'Église était désarmée. Pour obtenir, dans les domaines, le paiement des dîmes, elle avait dû s'adresser au propriétaire, demander son concours et sa contrainte. Le seigneur ne tarda pas à lui faire regretter ce service. Obligé de pressurer ses colons ou ses serfs, il trouva plus naturel de les exploiter à son profit. Au x<sup>e</sup> siècle, presque partout, les dîmes des églises seigneuriales sont confisquées par les propriétaires, détournées de leur emploi. Cette redevance ecclésiastique se transforme peu à peu en redevance seigneuriale. Elle est levée par le propriétaire, mais pour son compte, et, de ce fait, les exemples sont fréquents.

Nous voyons une église vendue, donnée, engagée avec ses dîmes. Parfois, l'impôt est partagé entre le seigneur et son prêtre; parfois, le seigneur le retient tout entier. Quand une église est partagée entre plusieurs maîtres, la dîme est fréquemment répartie entre chaque lot. Tel possède la moitié des dîmes d'une église, tel autre le tiers ou le quart. Ici, le propriétaire enlève les dîmes à sa paroisse pour les donner à une église voisine ou à un cou-

1. Capit. de Salz (803-804), a. 3.

2. Les bénéficiers des chapelles royales commencent ces usurpations. Capit. (829), a. 1. « De decimis quae ad capellas dominicas dantur et hominibus qui eas habent et in suos usus convertunt » (t. II, éd. Krause, p. 6).

3. *Episcoporum relatio* (c. 820), a. 5. — *Capit.*, p. 367.

4. Au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, les évêques essayent de reprendre les dîmes aux abbayes. Ils échouent (Concile de Saint-Denis, 997).

vent. Là, il distrait la dîme du patrimoine pour la donner ou la céder en bénéfice. Au XI<sup>e</sup> siècle, ce commerce est général. La dîme est bien devenue une redevance foncière qui s'est ajoutée aux autres et fait l'objet d'une foule de transactions.

Ce démembrement du patrimoine ne s'arrêta même pas à ces revenus réguliers. Les seigneurs s'emparèrent également de toutes les autres ressources. Dans une foule de centres, ils mirent la main sur les prémices, sur les offrandes des fidèles, quelles qu'elles fussent<sup>1</sup>. Le don des sacrements avait peu à peu donné naissance à des taxes d'argent, *baptisterium*, *poenitentia*. Ces taxes furent perçues par le propriétaire<sup>2</sup>. C'est lui encore qui retint les droits de sépulture, *sepultura*<sup>3</sup>, le produit des cierges, de la cire, etc... Ainsi tous les revenus des églises privées tombèrent en son pouvoir.

On voit donc, après toutes ces usurpations, ce qui reste à l'église et au prêtre qui la dessert. De tout l'ancien patrimoine de sa paroisse, le prêtre ne détient plus qu'une part, le *presbiteratus* ou *beneficium presbiteri*, très inégalement composée d'ailleurs, suivant la volonté du maître, les aliénations ou les réserves qu'il a faites. A la vérité, cette portion du patrimoine doit-elle être entière, indemne de toute charge, affranchie de toute exaction : la loi a prévu un minimum. A la vérité aussi, la hiérarchie, par la distinction qu'elle établit entre l'*ecclesia* et l'*altare*, essaye-t-elle de faire entrer dans cette part l'autel et tous les revenus qui en dépendent : offrandes, taxes des sacrements. Mais ces mesures de défense restèrent inefficaces. Le *dominium* des seigneurs s'étendit sur tout : l'église et ses dépendances, le *presbiterium* et les manses, les revenus fonciers et les revenus spirituels. Englobé dans leur domaine, le lot même du prêtre fut à son tour soumis à tous les droits utiles qui s'attachaient au droit de propriété. Ils y levèrent des cens, des redevances en

1. *Marca hispanica*, p. 875. — Cart. de Saint-Sernin. Don de l'église de Martres « ... cum... decimas vel offerenda vel primicias qui ad ipsa ecclesia pertinent... Sic teneant totum et ad integrum usque ad quinque annos. Et quinque annis expletis, retineamus ipsa medietate de decimo... » (fin du X<sup>e</sup> siècle).

2. Sur le nombre des oblations, cf. Cart. de Savigny, n<sup>o</sup> 731 (acte de 1046).

3. Les droits de sépulture étaient assez élevés. Dans certaines églises, le seigneur fixa un maximum. Cart. de la Couture, p. 19. « Quod presbyter et ejus successores habebunt partem sepulturae quae nunquam ultra quatuor denarios crescat » (v. 1050).

nature, y établirent l'albergue ou le gîte, soumirent le prêtre ou ses hommes à des prestations et à des corvées. Le *presbiteratus* devint une tenure exploitée comme toutes les autres<sup>1</sup>. Et, si on ajoute à ces revenus ceux qu'ils tirent de l'investiture féodale, l'*introitus*, ceux que leur rapporte, le plus souvent, l'exercice de la *vicaria*, amendes, compositions pour délits commis dans l'église, le cimetière ou l'*atrium*<sup>2</sup>, les taxes des sacrements, enfin les *consuetudines* levées sur le bourg construit autour de l'église, on peut se rendre compte des bénéfices qu'ils trouvent à leur droit de propriété.

Qu'on mesure maintenant les conséquences économiques et sociales de cette transformation. Par elle, la grande propriété achève de se constituer dans l'Église comme dans le monde laïque. De même que le champ du paysan libre disparaît, de même le patrimoine de la paroisse rurale s'agrège à un grand domaine. Ici, il est réuni à la terre d'un évêché, d'un chapitre, d'un couvent; là, à la *villa* d'un grand, comte, vicaire, simple seigneur. Mais partout le *saint* est dépossédé et sa dot est entre les mains d'un homme. Or, remarquons que cette dotation grandit toujours. De plus en plus, tous les actes de la vie religieuse, baptême, mariage, confession, sépulture, se traduisent par des taxes, et ces taxes vont en s'aggravant. Et, comme les revenus, le domaine ecclésiastique s'étend à son tour. Par les donations surtout, le champ, la vigne du fidèle viennent s'ajouter au patrimoine. On voit ainsi ce que rapporte au seigneur l'église qu'il possède. Sa richesse s'enrichit de ses richesses, son territoire s'accroît de ses conquêtes. Par son église, il draine autour de lui toutes les fortunes privées.

L'histoire des paroisses nous sert ainsi à expliquer une des origines économiques de la féodalité : la concentration des terres, l'établissement de la fiscalité seigneuriale. Elle a encore sa place dans la formation du régime bénéficiaire, et, de ce fait, la paroisse subit un nouveau démembrement.

1. Concil. Bituricense (1031), c. 31.

2. Ces amendes avaient été établies au profit du roi et des églises par un capitulaire de Louis le Pieux que nous avons cité (*Capit.*, ann. 818, 819). Au XI<sup>e</sup> siècle, elles sont levées par le seigneur, mais à son profit. Cf. Cart. de la Couture, p. 9. L'évêque du Mans lève, dans les églises qu'il possède, « ... fracturas et cimeterii violaciones. »

§ 4. — *Des églises données en usufruit, en précaire ou en bénéfice.*

Le démembrement de la paroisse entre le propriétaire et le prêtre, entre plusieurs héritiers, n'est pas le seul que nous ayons à signaler. Comme les terres, les églises peuvent faire l'objet de concessions viagères ou conditionnelles. Elles sont données en usufruit, en précaire, en bénéfice. Au x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> siècle, ces modes de concession sont fréquents. Nous les trouvons dans les diplômes royaux, dans les chartes des évêchés ou des abbayes, dans une foule d'actes. Ils tendent d'ailleurs à se confondre<sup>1</sup>. Voyons à quelles conditions le seigneur abandonne à un tiers la jouissance totale ou partielle de son église.

Examinons d'abord les tenures en usufruit et en précaire.

La concession a une double origine. Voici la première. Le propriétaire d'une église donne cette église, ou spontanément, ou sur la demande de celui qui la reçoit.

Nous avons, dans les chartes de Cluny, un exemple de ces donations<sup>2</sup>. Elle est faite par un évêque de Mâcon, Mainbod, à un laïque (938-939) : « A tous les fils de l'Église catholique, « nous faisons savoir qu'un homme noble nommé Acbert, se rendant en présence du seigneur Mainbod, très pieux évêque de « l'église de Mâcon, l'a prié humblement de lui concéder une des « églises établies sur sa terre dans la *villa* appelée Sociacus, à « savoir l'église principale dédiée à saint André, apôtre, avec « deux chapelles qui en dépendent, l'une en l'honneur de saint « Jean, l'autre de saint Marcel, à condition que ledit Acbert les « possède sa vie durant, ainsi que sa femme Agia et son fils « Acbert. En conséquence, le seigneur Mainbod, avec le conseil « de ses fidèles, lui a concédé ce qu'il demandait, la possession « intégrale de cette église avec ses biens et ses dîmes... La concession a été faite avec cette clause que l'évêque conférerait à « un prêtre le gouvernement des âmes et tout le service spirituel..., et il a fait rédiger cet acte de précaire qu'il a confirmé, sauf le service qui lui est dû, et fait signer par les « fidèles. »

1. Voir la clause finale d'un précaire du ix<sup>e</sup> siècle (Cart. de Beaulieu, p. 51). « Obtineant firmitatem quasi de quinquennio in quinquennium fuissent renovatae vel factae. » — Sur l'identité qui s'établit entre le précaire et l'usufruit, cf. Roth, *Feudalität*, p. 137 et suiv.

2. *Chartae Cluniacenses*, t. I, p. 478.

Ici, la concession est faite par un évêque. Dans d'autres chartes, nous lisons qu'elle est faite par un abbé. Cette donation d'églises épiscopales ou conventuelles est la plus fréquente. En ce cas, elle a toujours une forme solennelle, est consentie dans une assemblée, celle des chanoines et des vassaux de l'évêché ou celle des moines de l'abbaye. Elle peut être faite en faveur d'un clerc ou d'un laïque, mais toujours à certaines conditions. Le précariste ou l'usufruitier doit s'engager à un service personnel ou au paiement d'un cens<sup>1</sup>.

Nous trouvons, dès cette époque, des précaires perpétuels. Souvent une église est donnée, *jure precario*, par un évêque à une communauté. Il est dit alors que celle-ci devra la posséder, en tout temps, *omni tempore*, avec ses biens, ses dîmes, ses dépendances, mais l'évêque retient les droits fiscaux payés par l'église, le *synodus*, les *paratae*, les *eulogia*. En 981, un évêque de Mâcon, Milon, confirme aux moines de Cluny la jouissance perpétuelle de deux églises. Cette charte est un précaire<sup>2</sup>. Elle ne stipule pas un cens payable à l'évêché, mais ailleurs nous voyons que cette condition est imposée, outre les redevances dues à l'évêque et qui restent à la charge du couvent.

Comme les évêques ou les abbés, les rois, sur leurs domaines, les seigneurs, sur leurs terres, ont cédé des églises en précaire ou en usufruit. Mais, plus fréquemment, ces concessions de laïques se font sous la forme du bénéfice, qui obligeait presque toujours le donataire à engager personnellement sa foi au donateur et à se recommander à lui.

Voici maintenant une autre origine du précaire ou de l'usufruit des églises.

Un particulier donne une église à un évêché ou à un couvent. Il cède le droit de propriété, mais il se réserve pour lui-même ou pour d'autres l'usufruit de cette église. Ces contrats sont très fréquents au x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> siècle. Nous en trouvons un grand nombre dans les chartes de Cluny, de Conques, de Savigny, de Saint-Cyprien, de Saint-Florent. On voit que, dans toute la France,

1. Le cens est assez élevé, mais diffère, bien entendu, suivant la nature et les biens de l'église. — *Chartae Cluniacenses*, t. II, p. 168. Concession en précaire; cens de 5 solidi. — Beaulieu, p. 51. Cens de 7 solidi.

2. *Chartae Cluniacenses*, t. II, p. 600 (981). « Ut omni tempore habere potuissent... ut omni tempore teneant atque possideant... salvo servitio sinodali, paratis et eulogiis... hanc precariam fieri jussit. »

à la même époque, ce mode de formation de l'usufruit ou du précaire était très répandu.

Souvent, l'usufruit est stipulé par le donateur pour lui-même; à sa mort, l'église revient à l'évêché ou à l'abbaye<sup>1</sup>. Souvent aussi, l'usufruit survit au donateur : il est constitué en faveur de sa femme et de ses enfants. Nous voyons, par exemple, un comte de Flandre, Arnulf, donner son fisc et son église de Merk à Saint-Bertin : il retient l'église pendant sa vie et celle de son fils<sup>2</sup>. Ailleurs, Girard et sa femme donnent leur église et leur patrimoine à Cluny, mais ils se réservent l'usufruit pour eux-mêmes; à leur mort, l'église devra être laissée à chacun de leurs fils, à la mort du dernier d'entre eux, s'ils n'ont pas d'enfants, à deux prêtres, Gualpert et Fulcher; au décès de ceux-ci, l'église fera enfin retour au couvent<sup>3</sup>. Parfois enfin, le donateur se dépouille entièrement. Il divise le droit et l'usage, la propriété et l'usufruit. Il concède l'une à un couvent, il réserve l'autre à un tiers. Un évêque de Langres donne à l'abbaye de Flavigny l'église de Saint-Martin, mais il stipule que l'abbé et son neveu en jouiront pendant leur vie. Une clause semblable se lit dans une charte de Nîmes; un donateur donne son église au chapitre, mais constitue un usufruit en faveur de son neveu<sup>4</sup>.

On voit ainsi, par ces clauses diverses, le précaire ou l'usufruit s'étendre à plusieurs générations d'hommes et se rapprocher d'une possession à long terme. — Comme le précaire direct, le précaire en reprise donne lieu au paiement d'un cens. Seulement ce cens semble moins élevé. Il est fréquemment de 10 à 12 deniers<sup>5</sup>. Parfois, il est payé en nature, en huile, en cire pour le luminaire<sup>6</sup>. Notons aussi que dans une foule de chartes, l'abbaye

1. Cf. Moreau, t. IX, p. 68. Don d'une *parrochia* à Elne et réserve d'usufruit (959). — *Ibid.*, id., p. 72 (959).

2. Cart. Sithiense, p. 142 (v. 950).

3. *Chartae Cluniacenses*, t. I, p. 647.

4. Cart. de Nîmes, p. 49 (v. 945). « Ut neptus meus Geiraldus ecclesia cum ipso alode habeat et teneat dum vivit, una cum censo. » — Cf. également Cart. de Savigny, n° 642 (v. 1030).

5. Cens de 12 deniers (Cart. de Beaulieu, p. 233) (925). Ailleurs (Beaulieu, p. 228), le cens est de 3 solidi (971).

6. Cart. de Brioude, p. 251. Cens annuel « ... de cera nummatas IV super altare. » Parfois aussi le cens est indéterminé. — Cart. de Savigny, n° 642 (v. 1030). « De censu ecclesiae et mansionibus quae ipsi ecclesiae appendunt medietas. » *Chartae Cluniacenses*, t. I, p. 708 (28 août 949). — Parfois l'investiture se confond avec le cens. — Cart. de Brioude, p. 72. Donation d'une église, retour



retient ou se fait donner en outre, *pro vestitura*, une somme d'argent ou une pièce de terre. Nous voyons un comte Adon, qui donne à Cluny plusieurs *medietates* d'églises et les garde en usufruit, céder, pour l'investiture, un champ et une vigne. On rencontre des stipulations semblables dans d'autres documents.

Quels étaient les droits du précariste ou de l'usufruitier ?

Ils variaient beaucoup suivant l'importance et l'étendue de la donation.

Il pouvait se faire d'abord que le seigneur se dessaisît complètement, que l'église tout entière fût cédée en usufruit ou en précaire. Nous lisons dans quelques chartes que telle église est donnée, *cum integritate*, ou bien *cum omnibus appenditiis suis, cum rebus et decimis et omnibus ibi pertinentibus*, ou *cum parrochia et presbiteratu*. Retenons ces expressions. Elles marquent bien que l'usufruitier s'est substitué au propriétaire dans la jouissance de l'église. Celle-ci est complète et totale. Comme le seigneur, le possesseur peut mettre la main sur tous les revenus, ceux de la terre et ceux de l'autel, les cens et redevances, les dîmes, les offrandes, le bénéfice même presbytéral. Assurément, il doit pourvoir à l'entretien du prêtre; mais la concession ne dit pas dans quelle mesure et sous quelle forme il y pourvoit. Sans doute, et sauf le consentement du seigneur, lui-même fixe-t-il la part qui revient au desservant<sup>1</sup>.

Mais ces concessions générales ne sont pas les seules. Souvent l'usufruit ou le précaire est partiel. Le seigneur n'abandonne que la moitié, le quart, le sixième de son église. Nous lisons, par exemple, qu'un homme donne une chapelle à Cluny; il reçoit en usufruit la moitié de cette chapelle<sup>2</sup>. Ailleurs, la concession ne porte que sur les terres et les dîmes. Parfois même la dîme est partagée. Un évêque de Mâcon cède en précaire, à Théotbert, la moitié des dîmes de la *villa Genoliacus*, la moitié des dîmes de Saint-Martin et les dîmes de la *villa* de Fleury<sup>3</sup>. Dans le cartulaire de Saint-Cyprien, nous voyons un seigneur

en usufruit; l'usufruitier, « ... annis singulis de censu (et) vestitura, de vino optimo sestarios IV persolvat. » — Ibid., p. 106 (941). Cens de 12 deniers, *in vestitura*. En ce cas, l'investiture est payée tous les ans. — Cf. Cart. de Savigny, n° 613. « Dono... in vestitura omni tempore... quantum ad ipsam ecclesiam exierit. » — Sans doute les oblations.

1. Partage entre le précariste et le desservant (Cart. de Mâcon, p. 227 (952)).

2. *Chartae Cluniacenses*, t. II, p. 66.

3. Cart. de Mâcon, p. 159 (971-977).

céder son église et garder le tiers des dîmes et des cierges de Noël et de la Toussaint<sup>1</sup>. Ces clauses sont fréquentes au XI<sup>e</sup> siècle. C'est sous la forme de précaire qu'une partie des dîmes passa entre les mains des seigneurs.

Bien que ces textes ne le disent pas, on peut penser que l'usufruitier ou le précariste était tenu d'entretenir l'église, de subvenir aux frais du luminaire et du culte, d'acquitter, sauf clause contraire, les droits divers perçus par l'évêque sur les paroisses. Était-il subrogé au propriétaire dans la présentation du desservant? Aucune charte de précaire ne lui attribue la *commendatio* de l'église. Mais la charte de Mainbod, citée plus haut, ne dit pas non plus que l'évêque se réserve le choix du titulaire : elle laisse même supposer qu'il ne l'avait pas. Nous lisons, en outre, dans le cartulaire de Mâcon, qu'un prêtre, Bodo, qui tient en précaire, de Saint-Vincent, l'église de Saint-Germain de Chardenay, demande aux chanoines leur agrément au choix du desservant<sup>2</sup>. Si nous observons enfin que dans les églises données en bénéfice, le bénéficiaire présentait le clerc de cette église à l'ordination épiscopale, on peut croire que le même privilège était reconnu au précariste<sup>3</sup>. Il est difficile d'admettre qu'un clerc eût été institué dans son église sans sa volonté. Mais nous croyons aussi que le consentement du propriétaire venait s'ajouter à son consentement.

Examinons maintenant les églises données en bénéfice.

Il faut remonter aux premières années du IX<sup>e</sup> siècle pour trouver l'origine de ces concessions. On sait quelle est la nature du bénéfice carolingien. Constitué sur les terres du fisc ou les terres ecclésiastiques, il ne paraît d'abord avoir compris que le domaine et ses dépendances. La plus ancienne mention d'églises données en bénéfice est un article d'un capitulaire d'Aix (813) relatif aux

1. Cart. de Saint-Cyprien, n° 582 (v. 1025).

2. Cart. de Mâcon, p. 227. « Ut... concederent per snum consensum cuidam clerico... Jarlanno... quod presbiter quondam tenuerit. »

3. Le droit des bénéficiaires de choisir les desservants de leurs églises est attesté par plusieurs documents. Hincmar (Migne, t. CXXVI, p. 538, 539). — *Capit. de Toucy* (865), a. 11. Obligation pour les évêques d'accepter le choix fait par les *vassi dominici* dans leurs églises. — *Capit. de Pitres* (869), a. 9. « Ut si abbates, vel abbatissae aut comites aut vassi nostri aut ceteri laïci... clericos... episcopis canonice consecrandos suisque in ecclesiis constituendos obtulerint. »

églises du fisc<sup>1</sup>. Un peu plus tard, un capitulaire de 828 parle également des églises données en bénéfice par « l'autorité royale. » Vers la même époque, Agobard se plaint de cet usage. Les réclamations des conciles d'Attigny (822), Compiègne (823), Paris (829), Aix (836) nous montrent bien qu'il était établi.

Il est facile de retrouver ces églises dont parlent les documents. Ce sont d'abord les *capellae dominicae*, celles des fiscs royaux, données avec le domaine<sup>2</sup>. Nous avons, au ix<sup>e</sup> siècle, quelques exemples de ces concessions. Ce sont aussi les églises appartenant à une abbaye ou à un évêché, données par le roi, *per praeceptum*, avec la *villa* ecclésiastique<sup>3</sup>. L'église rurale et son patrimoine entrèrent ainsi dans les *divisiones* faites à plusieurs reprises sous Charlemagne, Louis le Pieux et Charles le Chauve. Il est possible que ces concessions aient porté d'abord sur de simples chapelles privées ou publiques. Mais, dès le premier tiers du ix<sup>e</sup> siècle, elles englobèrent les *tituli* ou les églises baptismales. Les prescriptions des conciles à ce sujet restèrent sans résultat. La paroisse, comme la *villa*, fut « bénéficiée » à un fidèle.

Les rois ne furent pas longtemps seuls à aliéner ainsi leurs églises ou celles des évêchés et des abbayes. Les évêques, les abbés suivirent cet exemple, et, pour se créer une clientèle de vassaux, commencèrent à leur tour à donner leurs églises, *beneficiario more*.

Nous voyons Hincmar au ix<sup>e</sup> siècle donner en bénéfice l'église et la terre de Follambraye à un certain Osverus, et à sa mort, à Sigebert<sup>4</sup>. En 938, un évêque de Langres donne en bénéfice une église située à Tonnerre<sup>5</sup>. Mêmes concessions aussi dans les monastères. Nous en trouvons des exemples notamment dans le cartulaire de Savigny, au x<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup> : « Nous vous cédon en bénéfice, dit un abbé, « quelques biens de notre couvent, à savoir une église dédiée à saint

1. Il est probable pourtant que certaines chapelles étaient données en bénéfice dès le viii<sup>e</sup> siècle. Cf. Pardessus, *Diplomata*, n<sup>o</sup> 587 (745-746).

2. Concil. Meldense (845), c. 78. Bulliot, *Hist. de Saint-Martin d'Autun*, t. II, p. 26. Don à l'abbaye d'une chapelle par Raoul; « deprecante nos nostro fideli Berengario qui eam a nobis habebat in beneficium » (924).

3. Exemple d'église donnée ainsi *per praeceptum regis* (*Synodus Attiniacensis* (874), c. 3). — *Capit.*, t. II, p. 460. « Quia Gotus quidam Masascius fraude atque subreptione *per praeceptum* ecclesiam Sancti Stephani... impetravit... » Cette église appartenait à l'évêché de Barcelone.

4. Migne, t. CXXVI, p. 538.

5. Quentin, *Cart. de l'Yonne*, p. 142. Parfois même le bénéfice pouvait être donné par un évêque à un autre évêque. Une formule carolingienne nous signale le fait.

6. *Cart. de Savigny*, n<sup>o</sup> 6 (919).

« Jean, située *in Exarto Petro*, avec un manse et un curtil, et, « dans ces limites, tout ce qui dépend du *presbiteratus* de Saint-Jean, une chapelle en l'honneur de sainte Marie et ses dépendances, une autre chapelle, etc. (919). » En 925, une église est donnée *cum parochia et presbiteratu*; en 927, une troisième est cédée avec « sa paroisse et ses dépendances<sup>1</sup>. » On trouve dans d'autres cartulaires carolingiens des exemples analogues<sup>2</sup>. Il n'est pas douteux que chaque évêché, chaque grand monastère n'ait eu ses vassaux dotés avec les terres, les églises de l'évêché ou du couvent.

Les chartes relatives aux laïques sont beaucoup plus rares, il est vrai, mais on peut croire que les seigneurs cédaient leurs églises, *beneficiario jure*, comme toute autre partie de leur domaine. Quelques textes nous montrent bien que les comtes, tenant en bénéfice des églises royales, concédaient à leur tour, sous cette forme, leurs propres églises<sup>3</sup>. Les propriétaires en firent autant sur leurs domaines. Au XI<sup>e</sup> siècle, les conciles nous signalent les églises données ou reçues en fief par des laïques. Or, ce mode de possession a son origine dans le bénéfice; au siècle précédent, il le suppose établi.

Comme l'usufruitier et le précariste, le bénéficiaire peut recevoir l'église tout entière, avec ses biens, ses dîmes, ses dépendances, ou une partie de cette église. Comme eux, il prélève les revenus, sauf la part laissée au prêtre. Comme eux aussi, il présente le recteur ecclésiastique ou intervient dans sa nomination. Comme le précaire ou l'usufruit, le bénéfice est constitué enfin ou par une concession directe du seigneur ou par la reprise d'une église aliénée. Mais la tenure en bénéfice est soumise à quelques règles qui ne permettent pas de la confondre entièrement avec le précaire ou l'usufruit.

Et d'abord, les obligations du bénéficiaire sont nettement déterminées.

1. Cart. de Savigny, n° 7 (925); n° 8 (927).

2. *Trad. Wizemburgenses*, n° 263. « Habet ipse Waltheri... in villa Tatatast ecclesiam unam » (VIII<sup>e</sup> siècle). — Chartes de Saint-Maixent (Moreau, t. VII, p. 167). Églises tenues par le comte de Poitiers *ex beneficio* de l'abbaye. Le comte cède lui-même cette église à charge de cens à un religieux. — Cf. Cart. de Beaulieu, p. 90 (930). Le vicomte des Échelles tient en bénéfice plusieurs églises de l'abbaye de Tulle. — Cf. enfin Cart. de Saint-Hilaire, le statut de 1016, relatif aux églises données en bénéfice par le couvent (n° 71).

3. Cart. de Saint-Hilaire, n° 71 (statut de 1016). — *H. F.*, t. IX, p. 772. Don d'églises en bénéfice par Hugues le Grand (939).

1° Pour l'église qu'il tient, il doit à celui qui la concède, roi, évêque, abbé ou seigneur, le service militaire. Ce devoir était strict. Les capitulaires le rappellent; Hincmar le mentionne expressément<sup>1</sup>. Il sera un peu plus tard attaché au fief.

2° La possession, *beneficario jure*, d'une église ou d'une terre, donnée par le roi sur le domaine ecclésiastique, entraînait le paiement d'une redevance à l'évêché ou au couvent propriétaire. Le bénéficiaire devait d'abord une double dîme (*nona* et *decima*), la première payée sans doute à l'église, la seconde à l'abbé ou à l'évêque<sup>2</sup>. A cet impôt en nature s'ajoutait parfois la prestation d'une somme d'argent (*hibernaticum, census*). Le non-paiement de ces redevances était une clause de retrait.

Au x<sup>e</sup> siècle, l'usage des bénéfices constitués par le roi sur les terres d'Église disparaît. Les évêchés ou les couvents donnent directement leurs églises ou leurs terres. Ces concessions se font alors presque toujours à charge de cens. Peut-être, en ce cas, le service militaire n'était-il pas dû par le bénéficiaire. Le cens varie suivant la nature du bénéfice, il est toujours assez élevé et s'ajoute à la double dîme<sup>3</sup>. Cette forme du bénéfice se rapproche beaucoup du précaire ou de l'usufruit, avec lequel les textes le confondent quelquefois.

3° Le bénéficiaire devait veiller à l'entretien de l'église. Cette obligation était double. D'une part, il lui était interdit de « diminuer » le patrimoine ecclésiastique, d'enlever les pierres, bois, tuiles de l'édifice, de toucher aux ornements, de couper les forêts, de ruiner les terres ou de les laisser en friche<sup>4</sup>. D'autre part, il lui était prescrit de réparer l'église et de la maintenir en

1. *Pro Ecclesiae libertatum defensione* (Migne, t. CXXV, p. 1050). « *Episcopus... cum de rebus ecclesiae propter militiam beneficium donat.* »

2. Capit. Haristallense (779), c. 13. « *De rebus vero ecclesiarum unde nunc census exeunt decima et nona cum ipso censu sit soluta.* » — Cf. Hincmar (Migne, t. CXXVI, p. 14). Lettre à Louis le Germanique. « *Pippinus... precarias fieri ab episcopis... petit et nonas ac decimas ad restauraciones tectorum et de unaquaque casata XII denarios ad ecclesiam unde res erant beneficiatae... dari constituit.* »

3. Cart. de Savigny, n<sup>o</sup> 6, 7 et 8. Le cens payé pour les églises « bénéficiées » est de 10 solidi-4 solidi et dans la dernière de 12 deniers seulement. Le cens est parfois remplacé par une redevance. — Cart. de Brioude, p. 239. Don par l'abbé d'une chapelle *ad usum beneficii*. Le bénéficiaire s'engage à payer, « *de vino optimo... in stipendia fratrum, IV sestarios* » (903-908).

4. Capit. Franconofurtense (794), a. 26. — Capit. Missorum (802), a. 56. — Concil. Arelatense (813), c. 25.

bon état. Toutefois, il n'était tenu à cet entretien qu'en raison des revenus de son bénéfice. En 828, un capitulaire lui permet de faire les réparations ou, avec l'assentiment de l'évêque, de se libérer en versant entre les mains du prêtre une certaine somme<sup>1</sup>.

Bien que la loi ne le dise pas, on conçoit que le bénéficiaire qui recevait une église et toutes ses dépendances devait veiller aussi à l'entretien du prêtre, pourvoir aux frais du culte. Il semble étrange que le précariste ou l'usufruitier ait été grevé de cette charge, que le bénéficiaire en ait été exempt.

A ces devoirs, la loi avait ajouté une sanction. Tandis que le précaire ou l'usufruit sont viagers, par sa nature, le bénéfice est conditionnel et révocable<sup>2</sup>. Il doit être renouvelé à la mort du concédant. Il peut être retiré, si le bénéficiaire refuse le service militaire, le paiement des dîmes ou du cens, détériore les terres et les édifices, usurpe et transforme en propriété l'église qu'il tient à titre temporaire<sup>3</sup>. Pour assurer ces dispositions, la royauté avait placé les terres et les églises données en bénéfice sous le contrôle de la puissance publique. Les *missi* devaient dresser un inventaire, *imbreviare*, rédiger la liste des biens qu'elles renfermaient, se livrer à des enquêtes, en référer à l'évêque ou au roi sur toutes les violations du pacte primitif. Au possesseur, la loi avait accordé également une garantie. Elle avait établi que tous les différends relatifs aux bénéfices ecclésiastiques ou royaux seraient jugés au tribunal du roi<sup>4</sup>. Mais si le propriétaire était assez puissant, le bénéficiaire pouvait toujours craindre d'être dépossédé.

On sait que ces garanties diverses furent illusoire. La législa-

1. Capit. per se scribenda (818-819), a. 5. — Admonitio ad omnes regni ordines (823), a. 24.

2. Les églises données en bénéfice furent-elles données à charge de recommandation? Nous n'en avons pas d'exemple. Mais il est probable que la recommandation dut être la condition du bénéfice, pour les églises comme pour les terres ecclésiastiques. Pour la concession des terres en effet, dès 813, le concile de Tours marque bien qu'elle avait lieu en échange d'un engagement personnel. Cf. c. 51.

3. Cart. de Savigny, n° 7. « Et si vos negligentis apparueritis de ipso censu... aut ipse res pejoratae apparuerint, tantum et aliud tantum componatis quantum ipsae res... valuerint et insuper ipsas amittatis. »

4. Hincmar, *Adv. Hincmarum Laudunensem*, nous montre précisément la violation de cette règle. — Migne, t. CXXVI, p. 502. — Cf. également, t. CXXV, p. 1036. Hincmar de Laon ayant enlevé au fils du comte Liudulf, « irrationaliter, » son bénéfice, le roi cite l'évêque devant lui et met le *banus* sur l'évêché.

tion, qui avait été assez sage pour maintenir le droit du propriétaire et celui du bénéficiaire, fut impuissante à réprimer les conflits. Dans cette lutte du régime bénéficiaire contre l'alleu, qui commence au ix<sup>e</sup> siècle, ce fut en effet le bénéfice qui triompha. S'il ne s'affranchit pas de ses obligations, il devint de plus en plus héréditaire et stable. Il se rapprocha de la propriété, et cette évolution fut accomplie le jour où, uni à la recommandation, il donna naissance au fief.

Cette transformation devait s'appliquer évidemment aux églises données en bénéfice. Au xi<sup>e</sup> siècle, ces églises sont à leur tour données en fief<sup>1</sup>. Or, comme la propriété, le fief se divise. Évêchés, monastères, laïques inféodèrent ou la paroisse ou une partie des biens de la paroisse, les dîmes, les offrandes, certains revenus, les autels, la justice<sup>2</sup>. Ce fut un autre genre du démembrement du patrimoine paroissial. Il avait été divisé, nous l'avons vu, entre le propriétaire et le prêtre, entre plusieurs propriétaires. Il le fut entre un seigneur et ses vassaux. Voilà une des formes les plus saisissantes de la prise de possession des églises par le régime féodal.

On voit donc ce que sont devenues la plupart des paroisses au xi<sup>e</sup> siècle. Possédées par des laïques, démembrées entre le prêtre et le seigneur ou entre plusieurs seigneurs, elles ont souvent plusieurs maîtres et obéissent à plusieurs juridictions. Assurément, l'unité de la paroisse se maintient là où elle dépend d'un évêché ou d'un monastère, d'un corps religieux, immuable et permanent. Partout ailleurs, dans la seigneurie laïque, là où s'appliquent les règles du partage, elle se divise, s'émiette à l'infini. Tel possède un autel, tel autre la nef, tel autre *l'atrium*. Celui-ci a dans sa part des champs, des vignes, des dîmes, des offrandes; tel autre les droits de sacrements, la sépulture. Lisez quelques chartes du xi<sup>e</sup> siècle, de vente, de donations. Voici une partie d'église qui est donnée à Conques<sup>3</sup> : elle se compose de la dîme, de la sépulture, des revenus ecclésiastiques, du relief à chaque changement

1. *H. L.*, t. V, n° 243. « Medietatem ecclesie quam ego per manum... seniorum meorum jure fevi tenui. »

2. Moreau, t. XXXIV, p. 239. « Petrus de Niolio in manu Icterii episcopi, seniori suo, a quo *fevaliter* preposituram Quadravii possidebat, Deo et ecclesie Lemovicensi et canonicis Sancti Stephani illam preposituram Quadravienis ecclesie propter octingentos LX solidos in vadimonium concessit.

3. Cart. de Conques, n° 33.

de prêtre. Une autre donation faite à l'abbaye comprend l'église, le fief presbytéral, le tiers des dîmes « du pain et du vin, la dîme « complète de la laine, du lin et du bétail, toute la sépulture, les « prémices, le *baptisterium*. » Lisez encore ces donations faites à Saint-Cyprien<sup>1</sup> d'une église avec « la sépulture, le *baptiste-  
« rium*, les confessions, les offrandes, la dîme du vin et du pain, « les oblations des Rogations et tout ce qui est donné aux autels..., « le *beneficium* du prêtre... et la dîme de ce bénéfice, » ou bien, cette concession d'église, avec « la moitié de la sépulture, du « luminaire, des deniers qui y seront offerts, » ou, le don de deux parties, « de la sépulture et des cierges, » ou enfin, cette réserve, dans une église donnée à l'abbaye, de « la troisième « partie de la sépulture, du produit des cierges de Noël et de la « Toussaint. » On voit, par ces exemples, que les divisions du domaine ecclésiastique se font à l'infini<sup>2</sup>.

Dans ces paroisses, si l'unité religieuse survit au démembrement, maintenue par la communauté des croyances et la permanence du culte, l'unité économique n'existe plus. Par elle-même, la paroisse n'est plus une force, dans cette société féodale fondée sur la force, celle des armes ou de l'argent. Ainsi dépouillée, sa servitude est complète. L'organisme religieux est absorbé par l'organisme politique, la paroisse par la seigneurie. Et de ce fait existe un signe extérieur, visible, l'église, étroite et basse, dominée presque partout par le château fort. Pour que la sujétion soit complète, il ne reste plus au prêtre qu'à devenir « l'homme » du seigneur.

Tel est le résultat de la sécularisation commencée au VII<sup>e</sup> siècle. Dans une foule de localités, elle a mis d'abord le prêtre rural dans la dépendance d'un homme, et la paroisse dans son domaine. Au XI<sup>e</sup> siècle, elle risque de détruire la paroisse même : tout au moins elle la mutile, elle en disloque les membres, elle en disjoint les organes nécessaires et primitifs, et la dissolution de la société religieuse est la conséquence de la dissolution même de la Société.

### Chapitre III. — *Le clergé rural entre dans la féodalité.*

Les documents que nous avons analysés nous ont montré le

1. Cart. de Saint-Cyprien, n° 95 (XI<sup>e</sup> siècle).

2. Cf. également Cart. de Saint-Maur. Marchegay, *Arch. d'Anjou*, t. I, p. 360, don à Saint-Maur. « ... Partem altaris Sancte Marie Danee... terciam



seigneur devenu le maître du patrimoine ecclésiastique. Bien que distincte de son domaine, la dotation de l'église rurale est, en fait, réunie à son domaine. Si la propriété du saint existe toujours, antérieure, supérieure à la sienne, seule la sienne est efficace, utile, puisqu'elle lui confère des droits réels. Or, de même que l'église rurale devient la « chose » du seigneur, par une dernière transformation, le prêtre qui la dessert devient son « homme. » De plus en plus, entre le propriétaire et lui s'accusent des rapports féodaux. Voilà le fait que nous avons à étudier. Nous chercherons s'il est général et enfin si la sujétion des églises au pouvoir des seigneurs s'est partout accomplie.

Nous avons vu ce qu'il fallait entendre par la « commenda-  
« tion » des églises et sous quelle forme elle avait lieu. Le clerc qui recevait une église avait une double investiture : celle de l'évêque, celle du seigneur. Cette dernière ne suppose pas nécessairement une concession en bénéfice. La *traditio* se fait au contraire, fréquemment, sous le mode d'un usufruit ou d'un précaire. Mais peu à peu elle change de nature, le jour où des rapports personnels, des engagements de patronage, de fidélité, s'établissent entre celui qui confère l'église et celui qui la reçoit.

Il n'est pas aisé de marquer les origines de ces usages. Elles sont anciennes; on sait qu'au VII<sup>e</sup> siècle, le clergé rural avait déjà adopté les mœurs du patronage et entré dans la clientèle. Le gouvernement carolingien, en réformant l'Église, ne changea pas les mœurs. Au contraire, en faisant du patronage une institution publique, il le favorisa. Il concevait l'État comme une hiérarchie de protecteurs et de recommandés. En vertu de ces principes, il fit entrer les hauts fonctionnaires, ducs, comtes, évêques, abbés dans la clientèle royale. Il voulut que tout homme libre eût son seigneur. Il fut donc naturel que le prêtre eût aussi le sien.

Il est vrai, aucun texte ne nous montre, à cette époque, un clerc se recommandant au maître d'une église pour avoir cette église. Mais une foule de textes nous montrent ces engagements qui unissaient le clergé rural au séniorat. Le roi d'abord avait des clercs dans sa clientèle<sup>1</sup>, ceux qui se recommandaient à lui pour

partem quinque festarum Nativitatis et Sancte Marie Purificationis, Resurrectionis et Sancte Marie Assumptionis, et omnium Sanctorum et terciam partem diei Veneris Adorandi et Rogacionis. »

1. *Libellus proclamationis adversus Wenilonem* (Capit., éd. Krause, t. II,

obtenir quelque faveur ou un bénéfice. On peut croire que la plupart des clercs, desservant les *capellae dominicae*, étaient choisis parmi ces recommandés. A son exemple, les grands avaient des ecclésiastiques dans leur vasselage. Éginhard nous rapporte le fait<sup>1</sup>. Au ix<sup>e</sup> siècle, Agobard<sup>2</sup> se plaint que les seigneurs confient leurs églises à leurs vassaux ou à leurs *pagenses*. Le capitulaire de Pitres (869) nous parle des devoirs imposés aux *presbyteri parochiani* envers leurs seigneurs<sup>3</sup>. Hincmar y fait allusion. — Voilà donc des témoignages formels. Ces engagements étaient si fréquents que, dans les donations d'églises à un évêché ou à un couvent, les donateurs stipulent parfois qu'il sera interdit aux ministres de cette église de rechercher le patronage. On voit dans quelle dépendance ce clergé rural était tombé.

Il n'est pas douteux que ces clercs recommandés n'aient été surtout les recteurs ou desservants des églises privées. Envers leur seigneur, ils étaient tenus à certains devoirs que les textes du temps désignent sous le nom d'*honor*, *obsequium*, *servitium*. Par ces devoirs, l'église avait entendu des marques de déférence et de respect<sup>4</sup>. Mais tout autre est leur nature. Ils se rapprochent du service exigé par le roi des *vassi dominici*. En réalité, ces prêtres deviennent les « hommes » des seigneurs qui leur imposent toutes sortes d'obligations.

Il leur est interdit de quitter leur église et leur maître. Le clerc fugitif peut être incarcéré. Attachés à la personne du seigneur plus encore qu'à leur « titre, » ils doivent le suivre dans la province nouvelle où il s'établit<sup>5</sup>. En retour, ils sont tenus à une foule de services qui n'ont aucun caractère spirituel. Ils assistent le seigneur dans ses *placita*, le suivent à la guerre, lui servent d'avocats, de fidéjusseurs. Ils sont employés à la direction du

p. 451), année 859. « Weniloni..., clerico meo in capella mihi servienti, qui more liberi clerici se mihi commendaverat et fidelitatem sacramento promiserat. »

1. Migne, t. CIV, lett. 48. « Presbyter nescit... qualiter seniori suo servire debeat. »

2. Agobard, *De privilegio et jure sacerdotii* (Migne, t. CIV, p. 138).

3. Capit. Pistense (869), a. 8. « Ut presbyteri parochiani suis senioribus debitam reverentiam et competentem honorem et obsequium... impendant. »

4. Concil. Trosleianum (909), c. 6. « Obsequium debitum, id est spirituale atque ecclesiasticum. »

5. Concil. Meldense (845), c. 51. « Qui cum senioribus suis de aliis provinciis ad nostras parochias veniunt. »

domaine<sup>1</sup>, parfois à la vente des produits des manses, au commerce, à des travaux manuels. Le seigneur leur impose des corvées, des prestations; à leur mort, il met la main sur leur patrimoine<sup>2</sup>. Tous les services en un mot qu'un grand pouvait exiger de son *rassus* ou de son recommandé sont imposés à ces deservants.

Le terme qui désigne l'investiture séculière, *commendatio*, nous marque donc bien que cette investiture supposait une recommandation. Assurément, ce serment n'engage encore que la personne. Il ne s'unit pas encore, au ix<sup>e</sup> siècle, à une forme déterminée de concession. Le recommandé peut tenir en usufruit, en précaire ou sous toute autre forme l'église rurale. Mais voyons bien les conséquences de ce lien de sujétion. Par ce fait que le clerc se recommande, qu'il doit un serment de vasselage, il devient un fidèle. Or, de même que le roi tient à faire dépendre de la fidélité la concession des honneurs ou des terres, le seigneur subordonne à la recommandation le don de son église. Ainsi attachée à un engagement, la possession devient conditionnelle, et, comme toute autre terre donnée à un vassal, l'église et son patrimoine deviennent un bénéfice.

Nous lisons dans une charte du x<sup>e</sup> siècle : « Je te donne cette « église pendant ta vie, mais si tu fais quelque acte injuste à mon « égard, je la reprendrai<sup>3</sup>. » Ou bien encore : « Je te donne cette « église..., sauf mon service. » Notons ces mots. Ils montrent bien que le seigneur entend faire de la fidélité la condition de la jouissance. Et, sans doute, ces clauses furent-elles introduites dans un grand nombre de contrats. Très souvent aussi, le seigneur se croit le droit de retirer l'église au prêtre « infidèle. » Quand on lit les lois ou les textes de ce temps, on est frappé de voir les évêques se plaindre si souvent des expulsions faites par les sei-

1. Concil. Meldense (849), c. 49.

2. Concil. Triburiense (*Capit.*, t. II, p. 248). « Quod quidam laici inprobe agant contra presbiteros suos, ita ut de morientium... substantia, partes sibi vendicent, sicuti de substantia rusticorum suorum. »

3. *Chartae Cluniacenses*, t. II, p. 401. « Ego... dono tibi presbiteratum ex ratione Sancti Petri, decimas de ipsa villa et offerendas de ipsa parochia, salvo meo servicio, ut dum advixeris teneas et possideas; et si exinde injuste aliquid egeris adversum me, pro te ego recipiam » (972). — Cf. *Cart. de la Couture*, p. 19; don par un seigneur d'une église aux moines à charge d'acquitter le « service » seigneurial. « Et si monachi forisfecerint, emendent et non perdant (ecclesiam). »

gneurs<sup>1</sup>. Elles s'expliquent pourtant si l'église est un bénéfice. Les canons qui avaient établi une procédure régulière pour juger les prêtres n'avaient pas prévu l'infidélité. Il ne restait alors au seigneur d'autre ressource que de chasser de sa terre le prêtre qui manquait à ses devoirs, refusait son service de vassal. Or, la fréquence de ces faits prouve combien ces notions nouvelles de fidélité, de possession conditionnelle, étaient entrées dans l'organisme religieux.

La transformation de l'église en bénéfice fut donc la conséquence de la transformation du prêtre en vassal. Ainsi s'est fait jour peu à peu cette idée que l'*honor ecclesiasticus*, comme les autres, devait être cédé à charge de recommandation et de fidélité. Rapprochez maintenant ces éléments. Vous avez déjà la concession féodale. L'église, avec la masse de biens ou revenus qui est donnée au prêtre, est un fief. Or, au XI<sup>e</sup> siècle, le mot fait son apparition dans la langue religieuse<sup>2</sup>. Les noms de *beneficium*, *fevum presbiterale* marquent la nature du fief concédé, comme l'expression *donum ecclesiae* marque la forme de la concession.

Evêché ou paroisse, l'église « donnée » sous la forme féodale est remise entre les mains du clerc par une investiture. Dans l'*episcopatus*, l'investiture se fait par l'anneau et la crosse; dans la paroisse, par l'étole, les clefs de l'église, les cordes des cloches<sup>3</sup>. Mais l'investiture oblige celui qui la reçoit à la fidélité et à l'hommage. Le prêtre, comme tout autre vassal, doit jurer en mettant les mains dans les mains de son seigneur. Devenu son homme, il lui doit également tous les services que l'hommage entraîne. Presque toujours il est tenu à un cens, en raison même de la tradition, *introitus*, et à une redevance personnelle pour la possession du fief<sup>4</sup>. Le cens remplace le service militaire que l'Église

1. Capit. de Toney (865), a. 11. — Capit. Wormatiense (829), a. 1. — Concil. d'Ingelheim (947), c. 4, 5. — Les *missi*, dans leurs allocations, recommandent aux *seniores* de ne pas expulser leurs prêtres sans le consentement de l'évêque (*Allocutio missi cujusdam divionensis* (857), a. 1). — Capit., t. II, p. 292.

2. Concil. Bituricense (1031), c. 31. « Ut saeculares viri ecclesiastica beneficia, quod fevos presbyterales vocant, non habeant super presbyteros. » — Cart. de Conques, n° 49. « Phevum presbyterale » (v. 1065). — Ibid., n° 3 (1061-1065), etc.

3. Cart. de Beaulieu, n° 173 (881). La tradition d'une église y est faite *per cordam de signo*.

4. Concil. Arelatense (813), c. 5. — Concil. Viennense (892), c. 4. « Ut nulli census a presbyteris, loco muneris, ad *introitum*, ut dicunt, ecclesiarum, exquirantur. »

défend, mais, souvent aussi, le service militaire semble exigé par le seigneur. Les canons qui l'interdisent si fréquemment aux prêtres ruraux nous montrent bien qu'il leur était imposé<sup>1</sup>. Comme tout autre vassal enfin, le clerc doit suivre son seigneur quand il en est requis, faire ses ambassades, l'assister dans ses conseils<sup>2</sup>. — Et au service personnel du prêtre, comme vassal, s'ajoute celui de l'église, comme fief<sup>3</sup>.

Ainsi, au XI<sup>e</sup> siècle, la plupart des églises possédées par des laïques font l'objet d'une concession féodale. Ce mode de tradition des églises privées est-il alors universel? Toutes ces églises ont-elles été données à charge d'hommage et de fidélité? Il semble difficile d'admettre une aussi grande uniformité dans les institutions. Remarquons que cette idée du fief se dégage à peine des modes plus anciens de la possession conditionnelle. Quelques-uns même de ces modes signalés précédemment ont survécu. Nous voyons encore des seigneurs donner leur église à charge de cens, soit à un colon, soit à un collibert, même à un serf. Enfin il n'est pas sûr que dans les paroisses possédées par des corps religieux, seigneurs collectifs, chapitre ou monastère, la tradition de l'église au desservant ait eu un caractère féodal. Le desservant est tenu, il est vrai, à un serment de fidélité et d'obéissance<sup>4</sup>. Mais aucun texte ne nous dit qu'il soit tenu à un hommage. Quelques faits supposent pourtant cette forme d'investiture : les canons des synodes réformistes qui interdisent l'hommage des clercs aux séculiers et semblent permettre celui des clercs à un clerc ou à

1. *Conventus in villa Sparnaco* (846), c. 10. « Ut clerici arma militaria non contingant. » — Cf. Concil. Meldense, c. 37 (*Capit.*, t. II, p. 407).

2. Concil. Juliobonense (1080), c. 14. « Nec presbyter inde servitium faciat nisi domini sui legationem portet... per Normanniam. »

3. Cart. de la Couture, p. 19 (v. 1050). Donation d'une église aux moines par un seigneur. « Eo tenore ut... ego Guido requiram *servicium ecclesiae*, a monachis sicut prius requirebam a presbytero... » — *Chartae Cluniacenses*, t. I, p. 356. « Capella que nec decimas habet nec aliud unde seculari seniori serviendum sit. »

4. Cf. *H. L.*, t. V, n° 369. Don d'une église à une abbaye à condition que... « monachus qui de parentela mea... fuerit... teneat ipsam ecclesiam et honorem in *fidelitate* et *hobedientia* Sancti Petri et abbati et monachis, si ei abbas jusserit » (v. 1086). Dans d'autres documents, les moines sont appelés « seigneurs » des églises qu'ils possèdent. — Cart. de Savigny, n° 582. Don d'une église au convent. « Ita ut ab hodierno die habeant señores ejusdem loci in suo dominicalu » (v. 1010). Cette expression ne prouve pas que les moines de Savigny aient donné leurs églises sous la forme féodale, mais elle montre bien que leur seigneurie était de même nature que celle des laïques. On ne distinguait pas.

un saint, les rapports nouveaux qui s'établissent entre les hauts dignitaires ecclésiastiques et le clergé rural. De ces faits, comme des usages du temps, on peut conclure que la tenure en fief des églises ne fut pas seulement en usage dans les paroisses des laïques, mais qu'elle a pu être admise également dans les paroisses d'un évêché ou d'un couvent.

## II.

Nous avons étudié la transformation des églises privées et montré les dernières conséquences du droit de propriété. Nous devons nous demander, en terminant, si cette transformation est générale. Les anciennes paroisses, celles des *vici*, des *oppida*, gouvernées par un doyen ou un archiprêtre, composées d'une population libre, ont-elles réussi à se défendre? En d'autres termes, trouvons-nous alors des églises *libres*<sup>1</sup> ou, de même que la terre, toute église a-t-elle un seigneur? S'il en est ainsi, l'absorption est complète de la société religieuse par la société féodale. Cherchons si nos documents nous permettent de répondre à cette question.

En étudiant les origines du séniorat des églises rurales, nous avons établi qu'il était dû à deux causes : la fondation d'une église sur un domaine, le patronage. C'est par le patronage, aussi bien que par les usurpations et les violences, avons-nous dit, qu'il faut expliquer, dès le VII<sup>e</sup> siècle, la prise de possession des grandes paroisses par le laïcisme. Si nous nous plaçons deux siècles plus tard, nous voyons que les mêmes faits se reproduisent et qu'un grand nombre d'églises entrent ainsi dans le domaine des grands.

C'est d'abord, dans l'anarchie sociale, la mainmise brutale, arbitraire sur les paroisses. Or, ce brigandage est continu. Il faut lire les conciles ou les diplômes du temps pour se rendre compte de ces attentats. Aucun respect des donations faites par les autres ou par eux-mêmes, des droits antérieurs et solennels. Ici, ce sont les églises des couvents ou des chapitres qui sont enlevées à leur propriétaire par un comte ou un seigneur local<sup>2</sup>. Souvent, ce sont

1. Ces églises sont appelées au IX<sup>e</sup> siècle *ecclesiae proprio jure* (Concil. Eugenii papae, n° 24).

2. Cap., t. I. p. 374. — Cart. de Saint-Père, p. 40. — Cart. de Saint-Hilaire, n° 65-79. — *Chartae Cluniacenses*, p. 690, etc. — Le nombre de déguerpiements en faveur d'un monastère ou d'un chapitre est considérable surtout au XI<sup>e</sup> siècle. — Cf. Cart. de Brioude, p. 315, — Cart. de Saint-Hilaire, n° 79, etc... Les abbayes demandent aux seigneurs des *securitates* pour leurs églises (Cart. de Brioude, p. 42).

les églises publiques, celles qui relèvent seulement de la puissance épiscopale, qui passent dans un patrimoine privé. Dès le ix<sup>e</sup> siècle, l'auteur des faux capitulaires signale ces désordres et demande à l'empereur une protection efficace<sup>1</sup>. En 909, le concile de Trosly, ceux de Charlieu en 926, de Sainte-Macre en 935 renouvellent les anathèmes, mais en vain. La sécularisation violente des paroisses continue. Encore à la fin du x<sup>e</sup> siècle, un évêque se plaint à Grégoire V que toutes les *villae* de son évêché, toutes les églises de son diocèse soient usurpées par les seigneurs.

Or, ce brigandage se fait dans toute la Gaule. Presque toujours, pendant la vacance du siège épiscopal, le comte propriétaire de l'évêché, les bénéficiers, les puissants mettent la main ou sur les terres ou sur les paroisses. Au x<sup>e</sup> siècle, quand Héribert de Vermandois s'empare de l'archevêché de Reims, il partage entre ses fidèles les biens et les églises. A l'époque de l'évêque Ragenfried, la plupart des églises du diocèse de Chartres sont usurpées par des laïques; de même celles de l'église de Rouen<sup>2</sup>. Les évêques essaient de faire rendre gorge. Ils obtiennent de temps à autre, par la menace, par des dons d'argent, par des sentences judiciaires, quelques déguerpissements, mais ces restitutions sont rares, incertaines et ne mettent pas à l'abri de nouvelles convoitises et de nouvelles rapines.

La force n'est pas le seul titre qui fasse entrer les paroisses ou les églises dans le domaine privé. A l'origine du *dominium* seigneurial, nous voyons souvent une concession en bénéfice. Dès le ix<sup>e</sup> siècle, les rois ont ainsi donné sous cette forme, indépendamment des églises du fisc, les églises publiques<sup>3</sup>. De même les évêques. Au x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> siècle, ces concessions d'églises en fief sont fréquentes. Or, souvent, le bénéficiaire ou le feudataire a converti en propriété sa possession conditionnelle. Les capitulaires signalent déjà cet abus qu'ils répriment. Ces usurpations continuèrent, et aucune loi ne put les arrêter. Nous lisons, par

1. *Faux Capitulaires*, II, a. 426 et suiv. — Cf. également Hincmar, *De officiis episcoporum*, t. CXXV, p. 1089.

2. Cart. de Notre-Dame de Chartres, p. 78. Charte de Ragenfried (v. 949). — Moreau, t. XXXIV, p. 150. « Notum quod Rodbertus quondam illustris Normannie consul ea quae ab antiquis et predecessoribus suis... Rothomagensi ecclesiae... concessa fuerunt atque a quibusdam male distracta in jus ejusdem ecclesiae... revocavit » (xi<sup>e</sup> siècle).

3. Cf. Capit. Lamberti (898). « Ut plebes ecclesiae nullatenus aut comitibus aut episcoporum vassallis aut illis laicis in beneficia tribuantur. » Il est aisé de penser que les mêmes usages existaient en Gaule.

exemple, qu'un archevêque de Narbonne, Guifred, distribue à des laïques les terres, les biens, les *villae*, châteaux et bourgs qui dépendent de l'évêché<sup>1</sup>. Ces biens sont cédés en fief, mais ils sont convertis en alleux par leurs détenteurs. Ici, une tenure temporaire s'est transformée en véritable propriété.

Ce sont enfin les habitudes du patronage, aussi puissantes, aussi répandues, aussi funestes au x<sup>e</sup> siècle qu'au vii<sup>e</sup>. Dans le désordre des temps, l'Église ne peut se passer de défenseurs, et, comme le roi est incapable de la défendre, elle s'adresse à tous ceux, comtes, vicaires, seigneurs, qui ont la force en main et peuvent la garantir. Or, ces défenseurs se multiplient avec les périls. Chaque abbaye, chaque corps religieux a le sien. Nous avons conservé quelques exemples de ces contrats de commande ou de sauvement par lesquels un monastère plaçait ses biens, ses églises, sous la protection d'un grand<sup>2</sup>. Nous pensons bien que des accords de même nature engagèrent les églises des bourgs ou des *vici*. Le prêtre mettait son église, le patrimoine sacré, sa personne même sous la mainbour d'un puissant, apte à défendre sa vie, sa paroisse contre les attentats des hommes de guerre ou les revendications d'un voisin<sup>3</sup>.

Mais la mainbour entraîne une sujétion. Presque toujours le défenseur exige un cens. Presque toujours aussi il a dû exiger des clercs qu'il protège un serment de fidélité et la recommandation. Ce sont surtout les biens de l'église défendue qu'il fait entrer dans son domaine et qu'il fait siens. Dès le ix<sup>e</sup> siècle, un capitulaire de Charles le Chauve nous montre bien ces usurpations<sup>4</sup>. Au x<sup>e</sup> siècle, un des écrivains du parti réformiste, Abbon,

1. *H. L.*, t. V, n° 251 (v. 1059). « *Alia omnia ad laïcalem vertit censuram, ut etiam omnes qui ea possident quasi per alodia habeant paterna.* »

2. Les monastères furent peu favorables à ces contrats qui permettaient presque toujours au protecteur de garder l'église dans sa propriété. Ils rachetèrent fréquemment ces droits de commande au xi<sup>e</sup> siècle. Cart. de Savigny, n° 491 (v. 1000), n° 653 (v. 1020).

3. La royauté, en faisant à tout homme libre une obligation de se choisir un seigneur, n'a pas exempté les *presbyteri parochiani* de cette loi. Un passage du capitulaire de Pitres (869) nous les montre entrant dans le vasselage. Ces engagements continuèrent au x<sup>e</sup> siècle. Ils devinrent si fréquents, si naturels, que les fondateurs d'une église durent spécifier, quand ils la voulaient libre, *sui juris*, qu'aucune seigneurie étrangère ne lui serait imposée. — *Chartae Cluniacenses*, t. I, p. 28.

4. Capit. Carisiense (857), a. 1 (t. II, p. 286). « *Qualiter rapinae et depopulationes... partim mobilitate quorundam fidelium nostrorum... per eos etiam qui ecclesiam Dei defendere et tueri... debuerant... grassantur.* »



nous fait encore mieux connaître les conséquences du patronage. « Ceux qu'on appelle aujourd'hui les défenseurs des églises, « dit-il, défendent pour eux-mêmes ce qui n'était que la propriété « de ces églises, et ainsi, faisant violence aux clercs et aux « moines, ils dérobent les biens des églises ou des couvents, en « gardent l'usage, ruinent les colons, loin d'augmenter le patri- « moine, le diminuent et dépouillent ceux qu'ils devaient défendre. « Ils se considèrent non comme des avoués, mais comme des « maîtres... Un grand nombre se présentent sous le titre de pro- « tecteurs pour mettre la main sur la plus grande partie des terres, « des revenus, des offrandes. » Il est difficile de marquer plus nettement la transformation du patronage en propriété<sup>1</sup>.

On peut croire qu'un grand nombre de paroisses, dans les campagnes ou dans les villes, passèrent ainsi entre les mains des seigneurs. Ce furent les comtes surtout, les vicomtes ou autres fonctionnaires carolingiens qui étendirent leur seigneurie sur les églises des *castra* ou des bourgs<sup>2</sup>. Maîtres du bourg, quand ils eurent substitué leur autorité à celle du roi, ils devinrent également les maîtres de l'église. Ils soumirent son clergé à leur justice, ses terres à des redevances ou à des taxes. Ces églises paroissiales, comme l'*episcopatus*, comme l'abbaye, entrèrent dans leur domaine, firent partie de leur patrimoine. Ils en disposèrent comme des églises privées qu'eux-mêmes avaient fondées ou entretenues dans leur *villa*<sup>3</sup>.

Les usurpations, les concessions en bénéfice ou en fief, les mœurs du patronage suffisent à expliquer comment un grand nombre de *vici* publics de l'époque antérieure ont, au x<sup>e</sup> siècle, un maître, et pour maître, un laïque. Quelques-unes de ces paroisses ont échappé, il est vrai, à la sécularisation. Mais sur elles la juridiction épiscopale se transforme. A son tour, elle prend les caractères d'un véritable séniorat.

Il faut chercher les origines de ce changement dans la législation canonique elle-même et dans l'autorité reconnue à l'évêque sur le patrimoine. Nous avons vu qu'à l'origine celui-ci assignait

1. Abbon, *Collectio canonum* (Migne, t. CXXXIX, col. 476).

2. A Carcassonne, par exemple, les paroisses de la ville appartiennent au comte. *H. L.*, n° 280 (1067). Nous voyons, dans les chartes de Beaulieu, l'église du *vicus Carendenacus* possédée par le vicomte de Cahors, Frotaire (Cart., p. 88).

3. Cf. *H. L.*, n° 286. Vente du comté de Carcassonne avec ses dépendances (1069). « Vendimus... partes vel portiones quae nobis advenerunt... in ipso episcopatu Sancti Nazarii, vel in ipsis abbatii, ecclesiis parochialibus. »

à chaque église et à chaque clerc ses biens et ses revenus. Il disposait ainsi des bénéfices ecclésiastiques. Avec le temps, ce pouvoir avait été limité. La paroisse avait gardé ses biens ; le bénéfice de ses clercs était devenu permanent ; un partage s'était fait entre le patrimoine des paroisses et le patrimoine de l'église mère. Mais, en théorie, le pouvoir épiscopal était resté le même. L'administration du domaine ecclésiastique était toujours un de ses attributs.

En affermissant le patronage, les Carolingiens voulurent également affermir la juridiction épiscopale. A plusieurs reprises, capitulaires, conciles, écrivains ecclésiastiques rappellent que le *vicus publicus*, comme l'église privée, est placé sous le « pouvoir » de l'évêque<sup>1</sup>. A l'évêque seul appartient le droit d'aliéner les biens, de les échanger, de les donner en bénéfice. Il en a la « disposition ; » il règle l'emploi des revenus, offrandes ou dîmes. Il en est à la fois l'administrateur et le gardien naturel ; l'église et ses biens sont placés sous sa surveillance et confiés à son « patronage<sup>2</sup>. » Pour les défendre, il a même un *bannus* spécial<sup>3</sup>. Ainsi, à mesure que l'indépendance des paroisses était plus menacée, s'affirmait sur elles la juridiction de l'épiscopat.

Assurément, les termes qui la désignent, *ordinatio, potestas*, n'indiquent pas un droit de propriété. Ce droit, l'Église ne l'eût jamais reconnu. L'évêque administre, il ne possède pas. Mais à sa juridiction s'ajoute, remarquons-le, le patronage. De même que le patronage des laïques s'est transformé peu à peu en domaine éminent, de même aussi les évêques sont-ils tentés de tirer de la *potestas* toutes les conséquences qu'elle implique alors, de franchir les limites mal définies qui séparent le pouvoir de la propriété. Ce n'est pas qu'ils se l'attribuent à eux-mêmes. En devenant leurs églises, les églises dépendront du siège épiscopal (*sedes*)<sup>4</sup>. Mais

1. *Capit.* (813), a. 4. « Ut episcopi habeant *potestatem* faciendi... in vicis publicis ; » — a. 6. « Ut episcopi res ecclesiarum *potestatem* habeant » (Bor., p. 182). — Cf. Concil. Moguntinum, c. 8 (813). « Ut episcopi *potestatem* habeant res ecclesiasticas praevidere, regere et gubernare atque dispensare. » — *Capit. Missorum* (853), a. 4 (*Capit.*, t. II, p. 208).

2. *Capit.* (802). « Et omnis ecclesiae adque basilicae in ecclesiastica *defensione* et *potestatem* permaneat » (Bor., p. 94).

3. Concil. Triburiense (895), c. 8. « De his qui contemnunt bannum ab episcopis impositum. »

4. Cf. Zeumer, *Form. Imperiales*, p. 318. Un diplôme de Louis le Pieux parle déjà des églises, *ad episcopium pertinentes*. Ces églises ne sont pas précisément des églises fondées sur la terre d'un évêché.

elles seront agrégées à son domaine, elles entreront dans cette masse de biens, terres, droits, seigneuries, qui dès le IX<sup>e</sup> siècle forme l'évêché, *episcopatus*. Et déjà ces tendances se marquent dans un certain nombre de documents.

Le premier fait que nous ayons à observer est l'effort marqué de l'épiscopat pour enlever aux hommes libres les églises qu'ils possèdent. Si les conciles se plaignent des attentats des seigneurs sur la propriété ecclésiastique, à leur tour, les seigneurs dénoncent les usurpations des évêques sur leurs domaines. Ceux-ci confisquent leurs églises, chassent les prêtres qu'ils ont nommés. Nous avons noté déjà ces conflits qui se prolongent pendant tout le IX<sup>e</sup> siècle. Un passage d'Hincmar nous prouve combien ils étaient fréquents<sup>1</sup>. Mais, pour l'église privée, passer entre les mains de l'évêque n'est pas changer de condition, c'est changer de maître. L'évêque ne la réclame point pour l'affranchir, mais pour la posséder. Il l'enlève au domaine du seigneur pour la réunir au sien. Et à ces prétentions les faux capitulaires vont donner une apparence de légalité<sup>2</sup>. Nous y lisons que, si un laïque refuse de doter son église ou met la main sur la dot, l'église doit être confisquée par l'évêque et réunie au domaine épiscopal. Remarquons ces mots. Ils ne disent pas que l'église sera libre, mais qu'elle sera incorporée au patrimoine épiscopal.

Il n'est pas douteux que par ces procédés les évêques n'aient réussi à mettre la main sur un certain nombre de paroisses. Mais leur prise de possession des églises libres s'accuse surtout par la nature des redevances, des services qu'ils leur imposent<sup>3</sup>. La fiscalité épiscopale se constitue en partie à leur détriment.

À l'origine, ces redevances diverses, *synodalia*, *eulogiae*, *paratae*, ont été des dons ou des prestations volontaires. Le prêtre, en se rendant à la cité pour le synode, pour la réception du chrême, portait quelques présents à son évêque, ou bien il était naturel qu'il offrît l'hospitalité à son chef quand ce dernier

1. *Letterae canonicae Hedenulfo datae* (Migne, t. CXXVI, p. 274). « Ecclesias quoque in proprietatibus liberorum hominum ac cohaerendum consistentes, ut suae tradantur ecclesiae, non debet cogere sed... satagat quatenus dotis immunitates... habeant et ipsae ab eisdem liberis hominibus potiantur. »

2. *Faux Capitulaires*, II, a. 69.

3. Déjà un passage d'un document du IX<sup>e</sup> siècle nous montre que les évêques considéraient les biens des églises comme leurs biens propres. Concil. Eugenii papae, n° 16 (*Capit.*, t. I, p. 374). « Nulli episcoporum liceat res immobiles de subjectis plebibus... in proprio usu habere, ne majores enormiter locupletentur et minores... pauperes inveniantur. »

visitait la paroisse. Cette origine des dons en argent ou en nature est encore rappelée au ix<sup>e</sup> siècle. Mais déjà ces redevances se transforment. Elles prennent un caractère fixe et permanent. Les *synodalia* ou les *eulogiae* deviennent un cens véritable dû à l'évêque et acquitté par le recteur de la paroisse. Quant aux *paratae*, ils donnent naissance à de véritables réquisitions en bétail, en blé, en vin, en fourrage faites par l'évêque sur le domaine paroissial<sup>1</sup>.

Si on ajoute à ces prestations anciennes celles que les évêques ont d'eux-mêmes établies, les *conjectus*, frais de déplacement, les *paraveredi*, obligation de fournir des chevaux, les taxes arbitraires, les *legationes* qu'ils imposent aux clercs, enfin les *exactiones*, qu'ils font peser sur les manses paroissiaux, on comprend les plaintes du clergé rural contre le nombre croissant de ces charges. Les conciles durent intervenir<sup>2</sup>. En 844, le concile de Toulouse fixa à deux le nombre des synodes diocésains et interdit à l'évêque d'y exiger des *munera*. Il essaya également de régler les *paratae* et les *conjectus*. Il taxa les premières, pour chaque paroisse, à 1 boisseau de froment, 1 boisseau d'orge, 1 *modius* de vin, 1 porc gras de 6 deniers, et il permit au prêtre de racheter ces redevances par un cens annuel de 2 solidi. Les *conjectus* furent également réduits. Quand l'évêque fut en tournée, les prêtres durent se grouper par cinq pour le recevoir : quatre offrirent chacun 10 pains, 1½ *modius* de vin, 1 porc gras de 2 deniers, 2 poules, 10 œufs, 1 boisseau de blé pour les chevaux ; le cinquième, qui donnait sa maison, fut dispensé de toute autre charge. L'évêque dut se borner à une visite pastorale par année.

Ces mesures nous montrent bien la nature de ces redevances ecclésiastiques. Elles ressemblent singulièrement à des redevances féodales ; un peu plus tard, un mot expressif, *servitium episcopale*, les désignera. Cens, droits de past, d'hébergement, corvées, l'évêque a soumis la paroisse à tout un ensemble de taxes et de services. Parfois même il prélève un *tributum* sur les manses du domaine paroissial. Comme le seigneur, il a ainsi distrait à son usage une partie du patrimoine des paroisses. Rien

1. *Capit.*, t. I, p. 304. — *Episcoporum relatio* (829), t. II, p. 40, a. 7.

2. *Admonitio ad omnes ordines* (823, 825), a. 5. — Concil. Eugenii papae. « Nullus episcopus a nullo sibi subjecto clerico donationes ultra statuta Patrum exigat nec angarias. » — Concil. Tholosanum (844), c. 4, 5, 6 (*Capit.*, t. II, p. 257). — *Capit. Ticinense* (845-850), a. 15.

n'indique mieux une prise de possession. Pour lutter contre le pouvoir économique du séniorat et des communautés, l'évêque a mis la main sur les ressources des églises qui n'ont aucun maître et sont directement soumises à sa juridiction.

Au XI<sup>e</sup> siècle, toutes ces prestations sont converties en taxes pécuniaires. Toute paroisse relevant de l'évêque est grevée de cens de plusieurs *solidi* ou deniers. Quelques paroisses, même abbatiales ou seigneuriales, y sont soumises : celles que l'évêque a données, sous réserve de ses droits fiscaux<sup>1</sup>. Mais ce n'est pas tout. Il semble bien que l'épiscopat ait cherché aussi à s'attacher ce clergé paroissial par les liens plus étroits de la recommandation et du vasselage, qu'au serment religieux des clercs il ait ajouté parfois un serment féodal. Nous lisons dans certaines chartes que les clercs donnent à leur évêque le nom de seigneur, qu'ils prennent rang parmi ses fidèles, qu'ils figurent à ce titre dans ses *placita* avec les *vassi* laïques de l'évêché<sup>2</sup>. Ces faits nous montrent bien que le titre nouveau donné à l'évêque marque des rapports, nouveaux aussi, de sujétion et de dépendance. Ces rapports sont-ils établis par le don d'une terre ou d'un titre, d'une *villa* ou d'une paroisse? Nous ne le savons pas exactement. Mais les droits perçus par les évêques pour l'investiture des paroisses, à chaque mutation de titulaire (*relevationes*), véritable relief que nous signalent certains textes, nous font bien entrevoir le caractère de la concession<sup>3</sup>. Elle n'est déjà plus l'investiture spirituelle, elle est la *traditio* d'une église à charge de fidélité<sup>4</sup>.

1. Donation à Flavigny, par l'évêque de Langres, de Saint-Martin de Chichée. Les moines doivent les *parata* et les *eulogiae* à l'évêché (Quentin, Cart. de l'Yonne, p. 143 (966). — Cf. *Chartae Ctuniacenses*, t. I, p. 350 (929). Reconnaissance d'églises à Cluny par l'évêque de Mâcon : « Synodale ... servitium, vel parate, vel a monachis vel ab his quos ibi prefeceerint ipsi reddantur. » — Ailleurs (t. II, p. 229), donation faite, *salvo servitio synodali et eulogiarum*. — Dans un certain nombre de donations, au contraire, nous voyons les évêques faire remise de ces droits. — Moreau, t. XVII, p. 190. Don à Saint-Julien de Tours de deux églises. « Volumus... quatinus sinodales census et que vulgo cireada vel parata dicuntur... possideant. »

2. Dès le IX<sup>e</sup> siècle, nous voyons ce terme *senior* appliqué à l'évêque par ses clercs. — Cf. Migne, t. CXXVI, p. 494. Lettre d'Hincmar de Reims à Hincmar de Laon. — Cart. de Mâcon, p. 227. Acte fait par l'évêque. — Garnier, *Chartes bourguignonnes du X<sup>e</sup> siècle*, p. 131. — *H. L.*, t. V. Donation à Elne par un archiprêtre « propter remedium animae de *seniori meo* Wadaldi episcopi. »

3. Cart. de la Couture, p. 9. Abandon par l'évêque du Mans, Avesgaud, dans les églises données à l'abbaye des *relevationes et recompensationes altarium*.

4. Pas plus pour les églises épiscopales que pour celles des monastères ou

On peut donc conclure de ces faits, qu'au XI<sup>e</sup> siècle, la plupart, sinon la totalité des églises libres, non soumises à un seigneur, sont passées dans le *dominium* épiscopal. Nulle part, on ne trouve de paroisse indépendante, autonome, dégagée des liens de la servitude seigneuriale. En revanche, en 1056, le concile de Tours ne connaît que trois catégories d'églises : celles qui appartiennent à l'évêché, celles qui appartiennent à un couvent ou un chapitre, celles qui appartiennent à un seigneur. Il faut retenir cette division. Elle prouve bien que, comme le bourg libre, la paroisse libre a disparu.

Sans doute, elle a conservé son organisation primitive, ses biens, son clergé, ses institutions, de même que l'église privée a conservé sa dot. Mais, comme l'église fondée sur un domaine, le *vicus publicus* est entré dans le *dominium* d'un seigneur ou d'un corps religieux. Quelle est la nature exacte de ce *dominium*? Est-il propriété, au sens moderne du mot, ou seigneurie? La paroisse est-elle devenue un alleu, comme l'église privée, ou simplement un organisme soumis à la fiscalité, à la justice d'un saint ou d'un seigneur?

Il est impossible de répondre absolument à cette question, par l'absence même des documents. Et il est non moins difficile de définir exactement ces termes, *dominium*, *potestas*, car les hommes de ce temps ne les ont pas eux-mêmes définis. Sous ce nom, ils ont compris à la fois souveraineté territoriale et propriété, sans bien distinguer l'une et l'autre, car l'une implique l'autre. C'est un des traits essentiels de ce régime que la puissance publique ait un caractère privé et qu'elle se traduise par un domaine éminent, une « haute » propriété sur les terres qui dépendent d'elle. C'est ainsi que, comme les bourgs libres et les cités, l'*episcopatus*, l'*abbatia*, sont devenus l'objet d'une appropriation individuelle. Il serait étrange que l'ancienne paroisse libre eût échappé à cette loi.

On peut dire, qu'en principe, le *dominium* est de même nature et sur le *vicus publicus* et sur l'église privée. Seulement il semble différer par son exercice et ses résultats.

des laïques nous ne pouvons dire que l'investiture spirituelle précède toujours une investiture féodale. Nous notons simplement que le double caractère de la concession se rencontre dans un grand nombre de paroisses, aussi bien celles qui dépendent d'un ecclésiastique que celles qui appartiennent à un laïque. Elles sont toutefois plus fréquentes dans ces dernières, au XI<sup>e</sup> siècle.

Il est probable, en effet, que la sécularisation des paroisses publiques, leur absorption dans la seigneurie furent moins complètes.

Fondée sur un domaine, dotée des terres de ce domaine, l'église privée est restée, plus ou moins, portion du domaine. Le propriétaire qui l'a dotée a sur elle un titre originel; de plus, le clerc qui la dessert, et qu'il nomme, est son clerc. Mais la paroisse publique avait une autre origine : son patrimoine était l'œuvre d'une foule de donations distinctes; son clergé, encore hiérarchisé sous le gouvernement d'un doyen ou d'un archiprêtre, formait une petite communauté. Enfin, comme la plupart des bourgs, elle était passée sous la seigneurie ou du comte, ou du vicomte royal, ou de l'évêque. Or, ces maîtres sont éloignés, partant moins exigeants et parfois moins obéis. On comprend ainsi qu'elle garde beaucoup mieux, dans sa sujétion même, et l'indépendance relative de ses clercs et l'intégrité de ses biens. Peut-être le *dominium* n'a-t-il été sur elle que la simple reconnaissance de cette sujétion, reconnaissance qui se traduit par le paiement d'un cens. Peut-être a-t-il entraîné aussi quelques-uns des droits utiles qui pèsent sur les églises privées, le partage des revenus, le démembrement du patrimoine. Nous ne le savons pas. Mais, au moins, sur elle comme sur la plupart des autres, le propriétaire a hérité de la puissance publique. Il a la *vicaria* sur le prêtre, l'église, le bourg ou les terres qui en dépendent<sup>1</sup>. Or, cette *vicaria* n'est pas seulement la justice des délits commis dans la paroisse, dans l'église ou son *atrium*, elle est aussi la « justice » du prêtre, même des causes religieuses où il se trouve mêlé. On ne peut imaginer de conquête plus complète de la paroisse par le séniorat<sup>2</sup>.

Quelle que soit leur origine ou leur condition, les paroisses ont, au XI<sup>e</sup> siècle, comme l'évêché, un seigneur. Précisément,

1. Sur la *vicaria* exercée sur les églises, cf. Cart. de Conques, n° 50. Don d'une terre au convent pour la construction d'une église, « similiter... dono eis omnem justiciam de ipsa ecclesia et de hominibus quos ibi aggregare poterint. » *Id.*, n° 26 (v. 1031-1060). — Concil. Narbonense, c. 17. « Ecclesias... nullius persona hominum ausus sit habere vel retinere, neque per vicariam... » (1056).

2. Concil. Juliobonense (1080), c. 6. « Si presbiter domini sui iudicium contradixerit de ecclesiastica causa et cum in curiam episcopi eundo injuste fecerit fatigare, x solidos emendabit domino suo. » — Concil. Rothomagense (1096), c. 7. « Nullus laicus habeat consuetudines episcopales, vel justitiam quae pertinet ad curam animarum. »

ces seigneurs sont, pour la plupart, des laïques. Par la sécularisation, par la transformation du bénéfice ou du patronage, par leurs fondations même, les grands détiennent la majeure partie des paroisses. Ils sont maîtres d'une foule d'églises rurales, comme des évêchés ou des monastères<sup>1</sup>. Qu'on mesure les conséquences de ce fait : l'église devenue la dépendance du château fort, souvent fortifiée comme lui, servant de dépôt d'armes ou de place de guerre, le patrimoine ecclésiastique démembré, le prêtre surtout soumis à son seigneur, devenu son vassal ou resté son colon, on comprend les plaintes de la hiérarchie contre un pareil changement et les désirs de réforme qui grondent dans les cœurs<sup>2</sup>.

Engagé dans les liens de la féodalité, ce clergé rural, en effet, ne saurait être libre. Et, à son tour, attaché à son église comme à une ferme ou comme à un fief, il se sécularise. Il ne se contente plus de porter les armes, de remplacer le service dû à l'autel par le service dû à son seigneur ; comme tout possesseur de fief ou de tenure, il tend à l'hérédité. Le prêtre rural se marie, laisse son église à son fils. Il se forme ainsi dans les campagnes toute une petite féodalité ecclésiastique qui, comme celle des officiers ruraux, des *ministeriales*, tend à prendre sa place dans le corps social et à s'y maintenir en se perpétuant.

Par suite, dans cette Église féodale, les idées anciennes d'égalité religieuse, de communauté, se sont bien affaiblies. Le principe électif s'efface peu à peu pour faire place à la présentation, à la nomination directe du recteur de la paroisse par l'évêque, le couvent ou le seigneur. De ce *consensus* des habitants au choix de leur recteur, il reste pourtant encore quelques vestiges, tant les formes même des institutions survivent à l'esprit qui les a créées.

1. Nous nous bornons ici à indiquer la question, ne pouvant faire une étude approfondie sur la formation des justices seigneuriales appliquées à une église. Dans les églises abbatiales, celles-ci se sont surtout constituées par l'immunité ; dans les églises possédées par des laïques, elles sont un démembrement de la *vicaria*. Il y aurait lieu également d'étudier à part la formation des bourgs autour des églises, dès le x<sup>e</sup> siècle.

2. Le *consensus* des habitants est exigé encore au ix<sup>e</sup> siècle. — Cf. Concilium Eugenii papae (826), a. 8. — Au xi<sup>e</sup> siècle, une charte intéressante de Conques nous montre que le seigneur le demande quelquefois. — Cart. de Couques, n<sup>o</sup> 75. « Ad istam ecclesiam decantandam, si monachus Sanctae Fidis ibi non manserit, debent monachi Sanctae Fidis presbyterum unde voluerint adducere et donatoribus suprascriptis et aliis parochianis deuantiare, et illi debent eum recipere et non... refutare. Et si eum pro malo ingenio refutauerint monachi... non debent pro illis dimittere. »



Mais la vie intérieure, l'esprit de liberté, manquent à ces petits corps religieux enlacés dans les mailles du filet féodal et transformés par les seigneurs en capital à exploiter. Ce n'est pas que les croyances des hommes soient affaiblies, mais elles s'abaissent. La pratique du christianisme, le sens de ses mystères, l'idée de son universalité sont ailleurs, dans les couvents acquis déjà aux idées de réforme. Comme l'évêché, la paroisse a un horizon trop étroit pour que la pensée, l'activité religieuse, puissent s'y faire jour.

Toute la vie de l'Église s'est concentrée alors dans quelques grandes abbayes, puissances morales et économiques, parce qu'elles sont libres. Déjà donc paraît nécessaire un changement. Plus que celle des évêchés ou des abbayes, l'histoire des paroisses nous montre les faits qui le rendent inévitable : l'obligation de réformer les mœurs, d'affranchir l'autel, de briser les liens qui unissent la masse du clergé au corps féodal. Commencée par Cluny, poursuivie par la papauté, la réforme s'étendra bientôt, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, à toutes les églises. Elle s'attaquera surtout au laïcisme, et on voit ce qu'elle lui enlèvera. Interdire l'hommage des clercs et leur sujétion personnelle, rendre à la paroisse l'usage de ses revenus et de ses dîmes, et, par là, reconstituer son patrimoine, refuser à son seigneur tout droit de propriété et revenir aux règles anciennes du patronage, en un mot affranchir cet organisme religieux, comme l'évêché, comme le couvent, comme la papauté même, tels seront le sens, le résultat, des décrets réformateurs. Ainsi reconstituée, la paroisse verra renaître la vie religieuse et sociale, et, comme les intérêts sont d'accord avec la doctrine pour réveiller en elle l'esprit d'indépendance, la réaction politique contre le séniorat suivra de près la réaction religieuse. Au XII<sup>e</sup> siècle, c'est dans les cadres de la paroisse que les communautés populaires, origine de nos villages et de nos communes modernes, se sont établies.

#### CONCLUSION.

Nous arrêtons cette étude dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, au moment même où commence une période nouvelle dans l'histoire de l'Église chrétienne. Si nous cherchons maintenant à embrasser d'un regard les faits que nous avons vus se dérouler, nous pouvons les résumer ainsi.

Établie au début du iv<sup>e</sup> siècle, dans quelques centres ruraux de la Narbonnaise, comme un démembrement de l'église mère, la communauté rurale lui est d'abord étroitement unie. Elle reçoit d'elle le prêtre ou le diacre qui l'administre; elle n'a ni district ni patrimoine.

Peu à peu la paroisse se constitue. Elle reçoit une circonscription (*dioecesis*); elle a un *presbyterium*, un clergé tiré de son sein et dont les attributions grandissent chaque jour; elle a enfin son patrimoine, don des fidèles. Fondées au iv<sup>e</sup> et au v<sup>e</sup> siècle dans toute la Gaule, ces *dioeceses* sont organisées au vi<sup>e</sup>. Autour de l'église de la cité, dans les *castra* ou les *vici*, se groupent ainsi des églises baptismales, centres du culte, de la prédication, de la vie religieuse. Ces églises, dont le territoire est considérable, sont bientôt administrées par un archiprêtre, chef de leur clergé et élu par la communauté.

Vers la même époque, ce régime paroissial commence à s'étendre. Des églises ont été bâties dans les *villae*. Soumises d'abord à l'église de l'archiprêtre, elles donnent peu à peu naissance à des paroisses; or, le nombre de ces paroisses nouvelles s'accroît beaucoup, du vii<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle. Fondées sur les terres du roi, d'un évêché, d'un monastère, d'un grand, ou dans une *villa* composée de petits propriétaires libres, elles deviennent à leur tour un centre de culte; elles ont leur desservant, leur baptistère et leur patrimoine. Par ces créations, la *dioecesis* de l'archiprêtre se démembre. Le cadre de la paroisse se modifie. Celle-ci est établie, à l'époque carolingienne, dans une *villa*, ou un groupe de *villae*, ou une portion de *villa*, et ce district ecclésiastique sera l'origine de notre village moderne.

Mais déjà ces paroisses ont une condition différente. Fondées par un propriétaire sur son domaine, elles ne sont plus des communautés libres. L'Église, il est vrai, a exigé la constitution d'une « dot. » Elle a placé ce patrimoine, comme elle a maintenu le desservant, sous la juridiction de l'évêque. Elle n'en reconnaît pas moins au fondateur et à ses héritiers certains privilèges. Elle leur permet de présenter le titulaire ecclésiastique; elle place l'église et ses biens sous leur protection. Elle crée ainsi une forme nouvelle du patronage.

Par une marche parallèle, les habitudes du patronage privé s'introduisent dans la société religieuse. Les clercs du *vicus* se recommandent à un grand; ils placent sous sa mainbour leurs biens ou leur paroisse.

Dès le VII<sup>e</sup> siècle, patronage des églises et patronage privé se transforment en propriété. Par l'un l'église de la *villa*, par l'autre l'église du *vicus* ont au-dessus d'elle un maître, un « seigneur. » Et, à l'époque carolingienne, ce *seniorat* des églises est reconnu par la législation.

Au IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècle, il s'étend toujours. D'une part, la fondation d'églises nouvelles dans les fiefs royaux, les *villae* des évêchés, des monastères ou des grands, fait entrer ainsi dans la propriété privée un grand nombre de paroisses. D'autre part, les habitudes du patronage et les liens de la recommandation qui s'établissent entre le clergé rural et les grands, la concession en bénéfice faite par le roi ou l'évêque, enfin l'usurpation et la violence, continuent sans cesse la transformation des *vici publici* en églises privées. Les paroisses même qui ont échappé à la sécularisation sont rattachées étroitement à l'église épiscopale. La *potestas* de l'évêque sur leurs clercs ou sur leurs biens prend le caractère d'un pouvoir seigneurial ; leur soumission est une sujétion.

On peut donc dire, au XI<sup>e</sup> siècle : *nulle église sans seigneur*. Comme l'*episcopatus*, comme l'*abbatia*, la paroisse, ancienne communauté des fidèles, est devenue propriété privée. Comme la terre, elle peut être vendue, donnée, échangée, constituée en gage ou en dot, cédée en précaire, en usufruit, en bénéfice, en fief, partagée entre plusieurs héritiers, et comme, presque toujours, au domaine éminent s'unissent les droits utiles, le seigneur, évêché, abbaye, laïque, a mis la main sur le patrimoine et les revenus de la terre et de l'autel, dons, offrandes, prémices, droits de sacrements ou de sépultures, etc. Il donne parfois son église moyennant un cens, le plus souvent il ne laisse qu'une tenure, un bénéfice ecclésiastique au desservant, incorporant le patrimoine à son domaine. Et c'est surtout dans les paroisses possédées par les laïques que s'accuse cette prise de possession.

L'entrée du clergé dans la féodalité suit enfin l'entrée de la paroisse dans la seigneurie. Le prêtre reçoit l'église et la tenure presbytérale comme un bénéfice ou comme un fief. Ainsi, dans une foule de localités, à l'investiture ecclésiastique donnée par l'évêque s'ajoute l'investiture féodale donnée par le seigneur. La *commendatio ecclesiae* se fait à charge d'hommage et de fidélité, et le prêtre est tenu de tous les devoirs du vassal.

On voit par ces transformations ce que la paroisse est devenue et quels changements elle a subis dans son histoire.

Ces changements sont ceux de la société religieuse, qui s'adapte, plus ou moins, de tout temps, aux mœurs, aux idées, aux institutions de la société civile. Nous avons essayé déjà de montrer, par l'étude des investitures épiscopales, comment l'évêché était devenu la propriété d'un homme, roi ou comte<sup>1</sup>. La même sujétion s'est étendue aux monastères et aux paroisses. Ainsi, l'Église tout entière s'est adaptée aux cadres du régime seigneurial, à ses principes, aux rapports qu'il a créés entre les hommes. Ainsi, par une conséquence inévitable, s'est-elle, dans ses organes divers, assujettie au laïcisme. Or, cette évolution, un même fait nous aide à l'expliquer : le patronage.

M. Fustel de Coulanges avait démontré, qu'après la chute de l'Empire et la disparition de l'idée de l'État, le patronage des terres et des personnes avait fait naître une forme nouvelle de la société politique. Nous avons voulu suivre l'action de cette loi dans la société religieuse.

C'est par le patronage des églises que la société religieuse a perdu son caractère des premiers siècles et est entrée peu à peu dans la féodalité.

IMBART DE LA TOUR.

1. Cf. *Les élections épiscopales dans l'Église de France*, livre II, ch. 5, 6, etc.

---

## MÉLANGES ET DOCUMENTS

---

### LES DERNIERS CONVENTIONNELS.

---

Rechercher ce que sont devenus, après la Révolution, les membres de la Convention nationale, ces hommes extraordinaires qui avaient mis fin à une royauté de dix siècles, qui avaient imposé pendant dix-huit mois à un grand pays un régime dont la *pierre angulaire* était l'échafaud, c'est une entreprise bien faite pour séduire un esprit méditatif. Après plusieurs autres qui s'y étaient essayés plus ou moins heureusement, ce sujet a tenté M. Léonce Pingaud<sup>1</sup>. Il l'a traité, sur des documents en partie nouveaux, de haut, dans un esprit large et dégagé. Il s'est efforcé de résoudre le problème difficile, de dire beaucoup de choses et de les bien dire en peu de mots : trente-six pages à peine, qui cachent avec art un grand labeur de recherches et de composition, lui ont suffi pour exposer le sort des survivants de la célèbre assemblée, à dater de la fin du premier Empire jusqu'à la disparition du dernier d'entre eux sous le règne de Napoléon III. C'est un art, mais un peu dangereux. A vouloir ainsi comprimer dans un moule si étroit une matière très abondante, on risque de faire éclater l'un ou déborder l'autre. L'extrême habileté de M. Pingaud ne l'a pas complètement préservé de cet accident.

Dès les premières lignes de son travail, nous relevons une erreur de fait et d'appréciation. Parlant des conventionnels sous l'Empire, « presque tous, dit-il, avaient accepté de la nouvelle monarchie des places, des pensions, même des titres nobiliaires. » Nous n'attachions pas plus d'importance qu'il ne faut à cette phrase écrite un peu à la légère, si elle n'était l'écho d'une opinion très répandue, mais fautive, que Taine a contribué à accréditer, en dressant ou en prenant à son compte une statistique saisissante des conventionnels

1. *Les derniers Conventionnels*, 1814-1854, dans la *Revue de Paris*, 3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 4, 15 février 1896, p. 745-780.

qui ont servi Napoléon<sup>1</sup>. Un trop grand nombre de ceux-ci rentrèrent dans la vie privée au 18 brumaire pour qu'on puisse dire sans exagération que *presque tous* acceptèrent de la nouvelle monarchie des places, des pensions, des titres de noblesse. Mais, quand bien même la plupart d'entre eux auraient servi l'empereur, qu'est-ce que cela prouverait? Avant de leur en faire un crime, il serait bon d'examiner les motifs qui les poussèrent à cet abandon de leurs doctrines. Sous la royauté, le plus grand nombre des conventionnels n'avaient d'autre gagne-pain que des charges, des emplois publics : la Révolution les supprima ou les mit en d'autres mains. Cependant, comme il fallait vivre après le 18 brumaire, trop vieux, trop pauvres ou trop inhabiles pour se créer des ressources indépendantes du gouvernement, ils rentrèrent dans l'administration comme dans la seule carrière qui leur fût accessible et familière. D'un autre côté, si l'immense majorité des contemporains du premier consul ne vit et n'acclama d'abord en lui que le restaurateur de la vraie liberté, pourquoi les conventionnels n'auraient-ils pas subi la contagion de l'opinion publique? Mais quand ils eurent senti le joug, ils eurent bien de la peine, même les plus haut galonnés, comme Saliceti, Jeanbon-Saint-André, Thibaudeau, à dissimuler leur colère ou leur humiliation. Voilà des réserves et des correctifs qui altèrent notablement, ce semble, la valeur des statistiques des conventionnels asservis.

A la chute de Napoléon en 1814, M. Pingaud cite un certain nombre de conventionnels qui s'empressèrent de se rallier aux Bourbons, et il ajoute : « Aucun de ces hommes ne soupçonnait que l'on pût, après vingt ans, *lui en vouloir* d'avoir, dans une heure de crise et de vertige, aboli la royauté et tué le roi. » M. Pingaud aurait pu recueillir, même parmi les votants, un plus grand nombre d'adhérents à la monarchie restaurée, et sa conclusion s'en fût fortifiée d'autant. Mais, sans lui faire de chicane de mots, cette conclusion est-elle admissible? Peut-on supposer que les conventionnels, témoins ou victimes de tant de réactions politiques, et quelles réactions! se soient crus absolument à l'abri des vengeances de la royauté? En vain M. Pingaud assoirait-il son opinion sur l'article 44 de la Charte qui interdisait toute recherche des opinions et des votes jusqu'à la Restauration. Cet article, appelé à jouer un grand rôle dans l'histoire des conventionnels régicides, n'était pas sorti, comme la sagesse antique, du cerveau de Louis XVIII. Il lui avait été en quelque sorte imposé par les conventionnels eux-mêmes, comme condition de leur adhésion, à la suite de conférences tenues chez

1. *Révolution*, t. II, p. 381, note 1.

l'un d'eux, Cambacérés<sup>1</sup>. Donc les conventionnels, et principalement les régicides, loin d'être sans inquiétude, se montraient au contraire très préoccupés de la politique que les Bourbons suivraient à leur égard. Prises en masse, ces âmes, autrefois si fières, étaient maintenant déprimées, affaissées par l'âge, les désillusions et le poids d'événements chargés d'imprévu. La bassesse de quelques-uns vis-à-vis des Bourbons à leur rentrée n'est à nos yeux qu'un effet de leur peur : ils se mettaient à genoux, espérant par cette attitude se faire pardonner.

Nous sommes tout à fait d'accord avec M. Pingaud pour caractériser le retour des conventionnels à l'empereur pendant les Cent jours : « Les conventionnels, dit-il, embrassèrent avec passion la cause de Napoléon qui se confondait pour eux avec celle de l'indépendance nationale. Ceux qu'on avait dédaignés jusque-là s'offrirent et furent acceptés ; on les plaça dans la police. A la Chambre des représentants... on vit reparaitre, après vingt ans d'obscurité méritée, des survivants de la Montagne, tels que Garnier (de Saintes) et Barère. » L'Empire, soi-disant constitutionnel, des Cent jours semblait en effet vouloir remettre en vigueur quelques-uns des grands principes de la Révolution. Voilà pourquoi les survivants de cette époque retrouvèrent alors une étincelle de leur ancienne ardeur. Si l'on en plaça quelques-uns dans la police, c'est que leur opinion les désignait particulièrement pour étouffer les complots royalistes ; encore en est-il, comme Drouet, l'homme de Varennes, qui, malgré leurs démarches pour entrer dans cette administration, ne purent obtenir la place qu'ils demandaient. D'autres furent employés ailleurs : Ramel devint préfet du Calvados, Cambon, Garnier (de Saintes) se contentèrent d'un mandat législatif. Mais, pour ne citer que ces trois-là, il est peut-être excessif de dire que leurs vingt ans d'obscurité étaient mérités.

On doit s'associer pleinement aux observations que suggère à M. Pingaud la loi, dite d'amnistie, du 12 janvier 1816. L'article 7 qui bannissait à perpétuité du royaume les régicides coupables d'avoir servi Napoléon pendant les Cent jours était une violation flagrante du testament de Louis XVI et des engagements les plus solennels de Louis XVIII. Et cependant, lors du vote de cette loi, personne dans le Gouvernement, personne dans les Chambres ne protesta. Ce n'est pas qu'il n'y eût déjà une opposition parlementaire beaucoup plus vivante, beaucoup plus consciente de son rôle, semble-t-il, que ne le croit M. Pingaud. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter aux

1. *Mémoires d'une Inconnue*, p. 363.

longs développements que le baron Pasquier a consacrés dans ses Mémoires au récit de cette iniquité législative<sup>1</sup>. Pasquier justifie l'abstention de son groupe par une raison d'une valeur relative, mais péremptoire en politique : l'opposition avait réussi à démolir les fameuses *catégories* de Corbière et à empêcher le rétablissement de la confiscation. Elle laissa passer l'article 7, dans la crainte que les ultras, exaspérés de ces deux échecs, ne rejetassent la loi en bloc et ne remissent ainsi tout en question. Cette tactique, qui s'appelle la part du feu, n'est pas celle d'un parti indécis.

Si arbitraire que fût la loi de 1816, elle fut encore bien plus arbitrairement interprétée par l'administration. On frappa des régicides qui n'avaient rempli d'autres fonctions pendant les Cent jours que de salubrité, d'enseignement ou de charité, ou qui avaient simplement affirmé leur droit de citoyens en prenant part aux élections. On frappa des conventionnels qui n'étaient pas régicides, leur vote *conditionnel* n'ayant pas compté pour la mort de Louis XVI. Ils étaient quarante-six dans ce cas : tous ceux qui vivaient encore furent obligés de sortir de France. C'est dans cette catégorie qu'était compris Cambacérés; contrairement à l'opinion de M. Pingaud, la loi, telle du moins qu'on l'appliqua, ne l'épargnait pas. Par contre, les régicides qui, absents lors des appels nominaux, avaient envoyé par écrit leur adhésion à la condamnation, ne furent pas inquiétés. Tout au plus et pendant peu de temps furent-ils soumis à la surveillance de la police. Après quelques semaines de pourparlers avec le ministère, Merlin (de Thionville) lui-même, dont la lettre enflammée avait été écrite sous la *voûte de feu* de Mayence, put s'en retourner à sa charrue, et, n'en déplaise à M. Pingaud, rien ne l'aurait empêché de se retirer dans son pays natal, si, depuis le Consulat, il n'avait fixé ailleurs ses pénates. Quant au régicide Richard, ancien préfet de la Haute-Garonne et de la Charente-Inférieure, non seulement il échappa à la proscription, mais le gouvernement du roi le remplaça à son ancienne préfecture de la Rochelle. Lui et le duc d'Otrante sont les seuls régicides dont la seconde Restauration ait utilisé les services. M. Pingaud se demande pourquoi ceux de Richard : c'est parce que, connaissant bien la Charente-Inférieure, il s'était offert et avait été accepté pour surveiller Napoléon qui se dirigeait alors sur Rochefort et l'empêcher de tenter un nouveau retour de l'île d'Elbe. Richard était un des mécontents que l'empereur avait faits, parce qu'il n'avait pas accepté ses services pendant les Cent jours.

1. *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. IV, ch. III.



Le gouvernement se préoccupait-il d'éloigner plutôt les bannis de l'ordonnance du 24 juillet 1815 que ceux de la loi de 1816? Nous serons moins affirmatif sur cette question que M. Pingaud. Un accord entre les puissances alliées stipulait qu'il ne serait donné asile aux exilés français que dans les États héréditaires des monarchies autrichienne, russe et prussienne, les excluant des autres parties de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie et des Pays-Bas. Tous ceux qui se présentèrent sur les côtes soumises à la domination anglaise en furent rejetés. Deux grands courants se formèrent. Les uns, mais sous de faux noms ou en dissimulant le plus possible leur identité, s'acheminèrent quand même vers la Belgique. Ils y furent tolérés, d'abord dans les villes secondaires, puis peu à peu et de plus en plus ouvertement à Bruxelles même, où fut leur grand quartier général jusqu'en 1830. Les autres, dans les mêmes conditions, gagnèrent les contrées de langue française de la Confédération helvétique. Ils y furent très mal reçus. « En Suisse, dit M. Pingaud, à Constance, végètent quelques isolés obscurs. » A Constance, ville badoise qui n'a jamais fait partie de la Suisse, les bannis trouvèrent plus facilement un asile dès les premiers jours. Mais ils n'y étaient pas quelques-uns. C'est là en effet qu'ils refluèrent de tous les cantons suisses, chassés par les autorités locales. Assez longtemps ils y furent aussi nombreux, si ce n'est plus, que leurs collègues à Bruxelles. Peu à peu cependant ils obtinrent, pour raison de santé, d'âge et de climat, l'autorisation de s'éparpiller dans la Suisse méridionale, principalement dans le canton de Vaud et dans le Valais, à la condition toutefois de répondre solidairement de leur conduite. A cet égard, le comte Auguste de Talleyrand, ministre de France auprès de la Confédération, paraît avoir été beaucoup plus conciliant que son collègue des Pays-Bas, le marquis de la Tour du Pin. Mais le mauvais vouloir de celui-ci se heurta à la bienveillance du roi Guillaume.

M. Pingaud pourrait être plus net, quand il parle des grâces accordées aux régicides. Il faut faire une distinction : les uns obtinrent successivement la *remise pleine et entière* des peines prononcées contre eux par l'article 7 de la loi d'amnistie. Dans ce nombre figurent, d'une part, Cambacérés et tous ceux qui avaient voté comme lui lors du procès de Louis XVI, et, d'autre part, quelques personnages qui se recommandaient pour diverses raisons à l'indulgence de Louis XVIII, tels que le général Milhaud, le préfet Richard et plusieurs autres. Ils furent réintégrés dans tous leurs droits civiques, pensions, décorations, etc. A l'égard de Ganon, il ne paraît pas exact de dire que sa rentrée est due « au souvenir des services secrets rendus par lui à la cause royale pendant la Révolution; » d'après

une note de son dossier aux Archives nationales, il fut rappelé à cause « de la démarche courageuse qui le signala le 28 juin (1845) dans le sein de la Chambre dite des représentants. » Il avait demandé le retour à la Constitution de 1794. D'autres, par l'effet de leur âge, de leurs infirmités ou de protections puissantes, bénéficièrent isolément ou par fournées d'un *sursis indéfini*, c'est-à-dire d'une véritable grâce qui leur rouvrait les portes de la patrie, mais n'effaçait aucune des déchéances édictées par la loi de 1816. C'est ainsi que Thabaud, rentré en 1819, ne put obtenir le permis de chasse qu'il sollicitait. Panis et Tallien, que nous trouvons dans cette seconde classe, n'avaient pas quitté la France. Soixante-sept conventionnels régicides furent rappelés ou rentrèrent avant 1830, principalement sous l'administration de M. Decazes. Soixante-douze moururent en exil. Enfin, quarante-quatre seulement repassèrent la frontière après la Révolution de Juillet.

Pour être complet, il y aurait encore plusieurs observations à faire sur l'étude de M. Pingaud, quelques menues erreurs à redresser, des opinions à discuter. Il y aurait surtout à signaler ses omissions. Sauf quelques lignes empruntées à Baudot sur Drouet, il n'a pas dit un mot des régicides réfractaires à la loi de 1816. C'est un groupe qui ne manque pas d'intérêt. Panis, oublié de la police bien que pensionné par elle, aurait dû, semble-t-il, arrêter un instant son attention. Enfin les complots ébauchés par les proscrits réfugiés en Amérique pour enlever Napoléon de Sainte-Hélène étaient dignes d'être au moins mentionnés. Mais ces critiques, poussées ainsi à l'extrême, feraient perdre de vue le jugement qu'il convient de porter sur un travail très méritoire et dans l'ensemble très bien fait. M. Pingaud a eu la bonne fortune de pouvoir utiliser les papiers de Jean de Bry, ancien préfet d'un département qui lui est cher, et ceux de Gamon et de Gleizal, compatriotes du comte d'Antraigues, qui ne lui tient pas moins au cœur. S'il paraît ne connaître que de seconde main les dossiers des Archives nationales, en revanche il a dépouillé les collections des Affaires étrangères et des dépôts de Vienne et de Berlin. C'est là qu'il a trouvé, entre autres choses intéressantes, le fil d'une conspiration de Carnot tendant à renverser Louis XVIII pour lui substituer le prince d'Orange. Bien qu'il y mêle à tort le nom du conventionnel Ferry, dont l'aventure est antérieure et distincte, cette affaire n'en est pas moins curieuse; elle était, sinon totalement ignorée, du moins très peu et très mal connue.

Eugène WELVERT.

## QUELQUES LETTRES INÉDITES DE J.-J. MOUNIER.

---

Jean-Joseph Mounier, après avoir passé les premières années de son exil volontaire en Suisse, était venu se fixer à Weimar au mois d'octobre 1795. On sait que le duc Charles-Auguste de Weimar, l'ami de Goëthe et de Schiller, fit un accueil des plus aimables au célèbre président de l'Assemblée nationale, à l'époque des journées orageuses des 5 et 6 octobre 1789. Ce fut le duc qui suggéra à Mounier l'idée de fonder une maison d'éducation à Weimar; il lui abandonna à cet effet deux pavillons près de son château de Belvédère, à une courte distance de la ville. Mounier y réunissait un nombre assez considérable de jeunes gens, Anglais, Allemands et Français, qui se destinaient à des fonctions publiques. Malgré le développement assez avantageux de son institut, Mounier est rentré en France en automne 1801. M'étant occupé d'un travail concernant ce séjour de Mounier à Weimar, j'ai tâché de réunir tout ce qui s'y rapporte. Les sources inédites n'abondent pas; une grande partie des lettres que Mounier écrivait du Belvédère à ses parents et amis en France a été publiée par M. le comte d'Hérisson<sup>1</sup>. Les archives de Weimar ne contiennent que quelques lettres purement d'affaires. Par contre, la Bibliothèque royale de Dresde possède un dossier assez volumineux de lettres adressées par Mounier à C.-A. Böttiger. C'est dans ce dossier que j'ai trouvé les lettres qu'on va lire et dont quelques-unes ont un intérêt non seulement biographique, mais comme documents historiques.

Mounier était entré dans des relations assez suivies avec le monde littéraire de Weimar; nous savons par quelques lettres de Goëthe à lui, qui ont été publiées dernièrement par M. Joret<sup>2</sup>, qu'il possédait la langue allemande assez pour lire les auteurs allemands et risquer même la traduction d'une pièce française. Les « Archives de Goëthe et Schiller » à Weimar possèdent une seule lettre, adressée par Mounier à Goëthe. En voici le texte :

Mercredi 3 août (1796).

J'ai l'honneur de renvoyer à Monsieur Goëthe les livres qu'il a eu la bonté de me prêter, à l'exception du *genera plantarum* que je garderai

1. Comte d'Hérisson, *les Girouettes politiques. — Un Constituant*. Paris, 1893.

2. Cf. *Revue d'histoire littéraire de la France*. Paris, 1897, n° du 15 janvier.

encore quelques jours, s'il veut bien me le permettre. J'aurais tâché de le rencontrer chez lui, si je n'eusse pas craint de le détourner de ses occupations; mais j'espère qu'il ne refusera pas de choisir un jour avec M. de Knebel pour venir dîner avec moi. S'il m'accorde ce plaisir, je lui en serai très obligé. Je le prie d'agréer l'assurance de mes sentiments respectueux.

MOUNIER.

Ce billet n'offre d'autre intérêt que celui de faire voir que l'homme politique français et le poète allemand étaient, au moins pendant les premières années, en de très bons termes. Mais c'est surtout avec Weiland que Mounier entretenait des relations amicales. Weiland, le bel esprit, le philosophe, grand admirateur de l'esprit et de la littérature française, avait suivi dans son journal *Teutscher Mercur* le mouvement des esprits en France, dès le commencement de la Révolution, avec l'intérêt le plus vif. Or, un Français, qui y avait joué un rôle si éminent, lui faisait une profonde impression. Malheureusement, il n'existe aucune lettre échangée entre lui et Mounier. Herder, le célèbre théologien et littérateur, paraît aussi, comme nous allons voir plus loin, avoir été parmi les intimes de Mounier. Mais il n'y a aucune trace d'une correspondance entre eux. C'est C.-A. Böttiger, directeur du *Gymnase* de Weimar, archéologue de grand mérite, écrivain fertile, type du journaliste curieux, indiscret, mais en somme bon enfant, qui est le confident et l'homme d'affaires de Mounier. Le dossier de la bibliothèque de Dresde se compose d'une cinquantaine de lettres ou de billets, dans lesquels Mounier lui demande des avis sur toute chose : aujourd'hui ce sont des titres de livres ou des livres même, demain des professeurs pour l'institut; c'est Böttiger qui est chargé de traiter avec Cotta pour la publication du livre que Mounier vient d'écrire, pour réfuter le livre de l'abbé Barruel : *Mémoire pour servir à l'histoire du jacobinisme*, paru en 1797. Mounier envoie à Böttiger le livre de Barruel. Il dit dans cette lettre (du 7 juillet 1797) que je donne en spécimen de cette correspondance :

« Je prie M. Böttiger de le (le libelle de Barruel) parcourir le plus tôt possible, afin de ne pas retarder mon travail, qui est déjà avancé. Je suis déjà en état de contredire une foule de mensonges et j'espère par son moyen d'en prouver plusieurs autres. J'attends les écrits de Bode<sup>1</sup> sur la maçonnerie et le compte-rendu de ses relations sur les loges parisiennes. Il est dit dans la vie de Bode que l'union des loges

1. Bode, J.-Joach.-Chrét., éditeur et homme de lettres allemand, franc-maçon, et délégué à la Conférence des francs-maçons qui eut lieu à Paris en 1787.

qu'il projetait a été accomplie sous un monarque cher à l'humanité. En quel pays s'est-elle faite et quel est ce monarque<sup>1</sup> ? Dans la vie de Meggenhofen<sup>2</sup> on ne parle point de ces prétendues notes sur l'*Aqua Toffana*, que le jésuite Barruel dit avoir été trouvée dans ses papiers. M. Bœttiger sait-il quelque chose sur ce sujet ? Enfin je compte sur ses conseils et son assistance pour la défense des amis de l'humanité et du principe de tolérance et de justice contre les apôtres de la superstition et de l'esclavage, ainsi que contre les apôtres de la tyrannie populaire. Si ce billet venait à se perdre, Barruel ne manquerait pas de le publier comme une nouvelle preuve de conspiration ; il veut avoir le privilège exclusif pour lui et tous les autres fanatiques de conspirer contre le sens commun. Venez donc mercredi au Belvédère, afin que nous conspirions ensemble. Mille et mille bonjours. »

Parmi les lettres dans le dossier Mounier de la correspondance Bœttiger, il y en a trois qui méritent de fixer l'attention. Les deux premières ne sont point adressées à Bœttiger, mais à M. de Gentz et au comte d'Artois. Gentz, plus tard secrétaire au congrès de Vienne et l'homme de confiance du prince de Metternich, vivait alors à Berlin et se rangeait parmi les libéraux. Mounier, son rôle politique, ses écrits lui avaient inspiré un grand intérêt. En 1795, il avait publié une traduction de la première partie du livre de Mounier : *Sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*, en y ajoutant des notes et des additions très remarquables. Gentz était en relations avec le monde de Weimar. Pourtant je n'ai pas pu constater que Mounier et Gentz se soient connus personnellement. Voici le texte de cette lettre :

*A M. Gentz, à Berlin.*

Au Belvédère, près de Weimar, le 4 mars 1798.

Monsieur,

Je commence ma correspondance avec vous sur un sujet bien triste pour les amis de l'humanité ; la destruction de toutes les institutions de l'Europe s'avance. Le pouvoir et les richesses passent dans d'autres mains. La cupidité et l'ambition se réveillent de toutes parts et étouffent les cris des victimes et, ce qu'il y a de plus cruel dans le spectacle de ce bouleversement, c'est qu'au lieu de s'opérer en faveur de la liberté, il est jusqu'à ce jour en faveur de l'autorité arbitraire et menace pour l'avenir les bases les plus essentielles à la civilisation. Rien n'est plus

1. Il s'agit probablement de Frédéric le Grand.

2. Ferdinand, baron de Meggenhofen, membre de l'ordre des Illuminés, né en 1761, mort en 1795, auteur de *Mon Histoire et mon Apologie*. Nuremberg. 1786.

funeste à la liberté que la gloire militaire. Tous les citoyens d'un État libre doivent combattre avec ardeur pour la défense de leur pays : mais s'ils passent les bornes d'une juste défense, si, après avoir repoussé les assaillans, ils veulent encore se les assujettir, au risque de prolonger la guerre, ils sont bientôt punis de cette imprudence par la servitude. Les guerriers trop longtems séparés des autres citoyens contractent l'habitude de l'obéissance passive, se considèrent comme militaires de profession, attachent une importance exclusive à la gloire des combats et sont ainsi disposés à confondre l'empire des lois avec la volonté de leurs généraux ou des chefs de l'État et à devenir les instrumens de leur ambition. Assurés de l'appui des armées, qu'importe à ceux qui gouvernent ce qu'on peut penser de leur caractère ! Comment craindre le mépris de ceux qu'on fait trembler. Le pouvoir est essentiellement corrompueur. L'homme sans frein n'est pas susceptible de vertu, et si l'autorité n'est pas environnée de limites insurmontables, les hommes qui la possèdent se jouent à leur gré des principes même qu'ils ont promulgués.

C'est ainsi que la France oublie par degrés, au milieu du bruit des armes et des réjouissances de ses victoires, la liberté dont elle n'a pas encore joui, mais qu'elle avoit désirée avec tant d'ardeur, et que l'égalité, les droits naturels, la déclaration des droits, la charte constitutionnelle ne sont plus qu'un recueil de mots auxquels on semble convenu de n'attacher aucun sens.

La même force militaire qui dispose à son gré des droits des citoyens est devenue plus puissante encore au dehors. Le droit des gens, l'indépendance des peuples n'obtiennent pas la moindre attention. On asservit les étrangers sous le prétexte de les rendre libres ; on demande leurs suffrages après avoir pris la précaution de les enchaîner. On arme contre les États toutes les passions viles, on crée des républiques tributaires et l'on recompose ainsi le terrible empire romain, qui a si longtems opprimé le monde sous le gouvernement des favoris des soldats ; la politique de l'ancienne Rome est imitée ou plutôt surpassée. Comme elle, on s'efforce de placer dans tous les pays un nouveau pouvoir intéressé pour sa conservation à servir aveuglément les chefs du peuple dominateur, et on obtient en quelques années des succès qu'elle n'a eu qu'après des siècles.

J'appartiendrois encore à ce peuple, que je ne verrois pas avec moins de peine attaquer l'indépendance des autres États ; je fais les vœux les plus sincères pour le bonheur de la France, mais l'excès de la puissance n'est pas le bonheur, les devoirs du citoyen ne doivent pas détruire ceux de l'humanité ; il n'est pas nécessaire, pour qu'un peuple soit libre, que les autres soient les esclaves, ou plutôt il est impossible qu'il reste libre, lorsque la guerre accroît chaque jour le pouvoir de ses chefs et que le soin de contenir les vaincus nécessite de nombreuses armées permanentes, et rien n'est chimérique comme la liberté avec de grandes armées permanentes. Comment pourrait-on souhaiter de voir sa nation commander à toutes les autres, lorsqu'on déteste l'op-

pression et qu'on ne connoit pas de situation plus terrible pour un État que celle qui lie sa prospérité au maintien de ses injustices.

Mais où s'arrêtera le torrent qui grossit chaque jour, à mesure qu'il étend ses ravages? La France dispose des forces d'un tiers de l'Europe. Ses troupes marchent au combat avec le fanatisme de la gloire, l'orgueil des succès et un sentiment de mépris pour les étrangers. Les petits États ne peuvent qu'attendre leur destinée avec résignation. L'Angleterre seule, à raison de la situation physique et de l'esprit public de ses habitans, conservera peut-être longtems son indépendance. Mais les autres grandes puissances périront, si elles n'ont que les moyens actuels, elles espéreront vainement dans la tactique et la fidélité de leurs armées, fidélité qui se borne à ce que l'honneur commande, mais qui ne se précipite pas au-devant du péril.

D'ailleurs, comment se garantir de cette multitude d'alliés publics et secrets qui prépare les esprits à une soumission étrangère, et qui, pour satisfaire leur amour-propre, comptent pour rien la ruine de leur patrie? La noblesse n'est plus en état de soutenir les monarchies et l'on peut être écrasé sous les ruines d'un vieux édifice, quand on s'obstine à le conserver. Je ne vois plus qu'un seul moyen de salut, c'est de chercher un appui dans la propriété, de ne plus blesser par des distinctions humiliantes, d'admettre à tous les emplois sans égard à la naissance, de ne recevoir habituellement à la cour du prince que ses conseillers et ses principaux magistrats et d'y recevoir par intervalle les hommes de mérite reconnu, de consulter l'opinion publique, d'accorder même aux propriétaires une influence sur la législation s'ils la désirent, de faire enfin tout ce qui sera possible pour ranimer le patriotisme et se concilier le zèle du plus grand nombre, d'armer tous les propriétaires et tous ceux que l'on croit intéressés à la conservation de l'indépendance : alors seulement on seroit en situation de se défendre, ou plutôt on auroit de justes motifs d'espérer le maintien de la paix. —

Il est vrai que les malheureux Suisses, en cédant autant qu'il est possible aux opinions du moment, n'en ont pas moins été soumis : mais ils s'y étoient déterminés trop tard. Une année plus tôt, il n'eût pas été nécessaire de tout changer ; d'ailleurs, ils ont laissé l'ennemi s'avancer jusqu'au centre de leur pays et n'ont résolu de combattre que lorsqu'ils étoient environnés.

Le sort de Louis XVI n'est pas fait pour donner l'exemple des concessions politiques en faveur du peuple. Mais le prince a moins été la victime de ces sacrifices que de ses irrésolutions ; malgré les intentions les plus pures, il abandonnoit successivement tous les postes auxquels il avoit paru se dévouer et se livroit ainsi sans défense aux hommes les plus furieux.

J'avoue cependant que ce que je proposerois auroit les plus grands dangers ; mais il me semble que si cette voie de salut n'est pas certaine, elle est du moins la seule qui puisse s'offrir, la seule qui puisse procurer des ressources proportionnées à la crise présente.

Cette lettre, Monsieur, est pour vous seul ; il y auroit de grands inconvéniens à répandre dans le public des idées semblables ; c'est parce que je suis assuré de votre prudence et de votre discrétion que je vous confie ma manière de voir. Faites-moi, je vous prie, connoître la vôtre ; donnez-moi vos motifs d'espérance, et soyez persuadé de ma profonde estime et de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MOUNIER.

Cette lettre est un témoignage éclatant de la perspicacité politique de Mounier : tout ce qu'il y dit des tendances de renouveler l'empire des Romains, des moyens d'y parvenir et de ce que les autres nations devraient faire pour garder leur indépendance est d'une sagacité frappante. Quant à la France, il craint que les succès militaires empêchent plus que jamais d'y fonder un régime libéral selon ses idées. Quelques années plus tard, ses opinions politiques paraissent avoir subi un changement considérable. Mounier, à vrai dire, ne cessa pas d'être le partisan convaincu de la liberté constitutionnelle. Mais il ne fut plus le partisan de l'ancienne monarchie. Cela résulte d'une manière assez claire d'un écrit, adressé par lui au comte d'Artois. Parmi les élèves de l'Institut du Belvédère se trouvait un jeune Écossais, qui y fut amené par un gentilhomme de la chambre du comte d'Artois. Ce personnage avait été chargé par le prince de demander à Mounier son avis sur l'état présent des affaires d'Europe. Celui-ci consentit et lui adressa une lettre, dont il communiqua l'extrait suivant à Bœttiger, pour qu'il le fit passer tout confidentiellement à Herder.

Quoique étranger aux affaires publiques par mes actions et mes relations, je ne le suis point par mes vœux et je prends toujours le même intérêt aux victimes. Vous me retrouveriez ce que vous m'avez vu en Suisse, convaincu que la révolution de France est un mélange de crimes affreux, de systèmes extravagans et de principes avoués par la justice et la raison, qu'on ne fait point rétrograder les siècles, qu'on n'auroit pas dû confondre dans sa haine le bien avec le mal, combattre l'impiété par la superstition, la licence par des maximes de servitude et la chimère de l'égalité de fortune et de pouvoir par les préjugés du xii<sup>e</sup> siècle. On auroit dû montrer plus d'empressement à se rapprocher de tous les hommes justes quelles qu'eussent été leurs opinions. On auroit dû accueillir tous ceux que l'expérience éclairait sur leurs erreurs et les encourager à en faire l'aveu en reconnoissant les siennes, respectables peut-être par leur ancienneté, mais qui n'en sont pas moins incompatibles avec les lumières de notre temps. Dernièrement encore, il ne falloit pas annoncer qu'on se chargeroit de défendre l'autorité du pape sans même prononcer le mot de tolérance, il ne falloit pas parler



de la monarchie sans dire qu'il y avoit des moyens de la concilier avec la liberté et que, pour un État tel que la France, c'étoit la seule forme de gouvernement qui pût en rendre la jouissance durable.

Il n'y eut peut-être jamais une circonstance plus heureuse pour ceux qui désirèrent en France une monarchie mixte. Un homme dont je n'estime pas la moralité, mais qui cependant n'est pas plus immoral que tant d'autres guerriers illustres célébrés par l'histoire, qui joint de grandes qualités aux défauts qu'on lui reproche et qui s'est montré souvent accessible à des idées de justice et de bienfaisance, possède maintenant l'autorité suprême. Il ne seroit pas impossible qu'il consentit à remettre le pouvoir exécutif avec une constitution libre au successeur légitime de Louis XVI, s'il croyoit qu'on fût disposé de bonne foi à tout ce qu'exige l'intérêt de la liberté.

Une négociation aussi importante ne pourroit être tentée que par un étranger également ennemi du despotisme et de la licence et recommandé par des succès littéraires.

On dira peut-être que ce seroit manquer de dignité : mais la première dignité est sans doute de mettre un terme aux malheurs de son pays, d'arrêter l'effusion du sang humain et non de s'associer aux étrangers pour la ruine de la France et de sacrifier à l'espoir de la domination une grande partie du peuple, comme si la justice, le repos d'un État, la vie des hommes n'étoient rien quand il s'agit de l'intérêt de la royauté.

Mais je sais que ce conseil ne sera point suivi et qu'on me nommera démocrate, je sais aussi que l'expérience devoit instruire et que, malheureusement, elle est inutile à la plupart des hommes.

Ni cet extrait, ni la lettre à Bœttiger ne portent de date. Cependant, des raisons spéciales me font croire que l'exposé a été écrit en 1799 ou en 1800 au plus tard. Mounier, en tout ce qu'il dit de la Révolution et de la monarchie mixte, n'a pas changé d'avis, mais il paraît s'être fait illusion au sujet des princes et de la maison de Bourbon : « Je vous prie de ne faire connaître cet extrait qu'à M. Herder, écrit-il à Bœttiger, non que je fasse un secret de mes opinions, mais pour n'avoir pas à nous reprocher d'avoir détruit l'effet de cette lettre, quoique je n'en attende absolument rien. »

Un des passages les plus curieux de cet extrait est celui où Mounier parle de Bonaparte, car je crois ne pas me tromper en supposant que les mots : « un homme pas plus immoral que les autres illustres guerriers » se rapportent au premier consul. Mounier avoit-il des raisons pour croire que Bonaparte ambitionnerait les lauriers de Monk ? En tout cas, cette lettre, dans son ensemble, nous fait voir que Mounier s'étoit alors rapproché du gouvernement consulaire. Quelques mois plus tard, il rentra en France. S'il s'étoit imaginé que la France, après tant d'orages, rendue à la paix à l'intérieur,

jouirait enfin de cette liberté si chaudement désirée, il fut bientôt dé trompé. Sa lettre du mois d'avril 1802, la dernière de Mounier à Bœttiger et la seule écrite de France à son ami, rend compte de ses impressions après douze ans d'absence de sa patrie :

Paris, le 6 avril 1802, rue Saint-Honoré, n° 61.

Qu'allez-vous penser de moi, Monsieur, en vous rappelant toutes les preuves d'attachement que vous m'avez données et en voyant que j'ai pu passer six mois sans vous écrire? Vous me blâmez sans doute, mais du moins ne croyez pas que je sois capable de vous oublier. Vous savez que je vous avois promis une correspondance très exacte, que je vous avois même annoncé le projet de vous donner des détails intéressans : eh bien, c'est cette promesse qui a le plus contribué à mon long silence. J'ai reconnu que je ne pouvois pas l'accomplir, que mes lettres pouvoient se perdre, mes rêflexions être mal interprétées, j'ai hésité longtemps, et, enfin, j'ai résolu de ne vous parler que d'objets étrangers à toute affaire publique. Joignez à cela la vie de Paris, c'est-à-dire le tumulte, les visites, les distances, ensuite les inquiétudes que j'éprouve par la séparation de mes enfans restés à Grenoble chez mon père pendant plus de quatre mois, et de nombreuses occupations pour des malheureux qui demandent justice, et vous aurez en ma faveur quelque indulgence. On vous aura dit que le gouvernement étoit dans l'intention de m'employer, et que j'avois consenti à remplir les fonctions auxquelles il me destinoit. Je saurai enfin avec certitude, dans deux ou trois jours, le lieu de ma demeure. Je ferai tout le bien qui sera en mon pouvoir, et je resterai toujours fidèle aux principes que vous m'avez connus, aimant la liberté, ne la séparant point de la justice, en préférant les maux présents à un bien qui coûteroit de plus grands encore.

Il ne paroît pas un seul écrit intéressant. La littérature a un accès de léthargie qui peut-être ne sera que passager. Vous n'ignorez point l'influence de la mode sur ce pays; et dans ce moment elle est peu favorable aux lettres et à la philosophie. Une partie des savans parvenus déclament eux-mêmes contre l'esprit philosophique. Les journaux ne vous entretiennent que de catholicisme et de piété. L'auteur d'Atala va nous faire connoître la portée poétique du christianisme : mais ne soyez pas dupe des apparences. Les hommes vraiment religieux sont respectables, mais ils sont en petit nombre dans les villes; la mode ne fait que des charlatans, dont le règne sera peu durable. On ne sauroit faire retrograder l'esprit humain; les opinions religieuses ne se soutiendront qu'en se conformant aux principes éternels de la bonne morale, qu'en se séparant des idées superstitieuses et des dogmes intolérans. Je ne blâme point le gouvernement d'avoir traité avec le pape, afin de détruire les prétextes dont se servent quelques fanatiques pour troubler l'État. C'est même un grand succès de la raison que d'avoir engagé la cour de Rome à proclamer la liberté des cultes et de toutes les opinions.

Mais il est très essentiel de surveiller l'enseignement religieux, de choisir les ecclésiastiques les plus éclairés, d'améliorer la religion catholique par le bon esprit de ceux qui la dirigeront. Il y a un autre point de vue sous lequel le concordat est très utile, c'est de satisfaire les habitans des campagnes et d'employer au profit de la morale et du repos public l'influence des prêtres, qui pouvoit égarer un grand nombre de cultivateurs.

Quand vous en aurez le loisir, donnez-moi quelques renseignements sur vos nouvelles productions littéraires. Si j'avois habité Paris, j'aurois pu vous offrir le même service : mais il est probable que dans le département où je serai placé je n'aurai rien à vous dire en ce genre qui puisse mériter votre intérêt.

Le roi de Prusse fait comme tant d'autres, il abuse des mots, au lieu de dire franchement qu'il veut qu'on baptise tous les enfans des pères baptisés, il déclare qu'il n'entend y forcer personne, mais que les pères qui n'y consentiront pas sont des insensés et perdent leurs droits paternels.

Puissent vos gens de lettres les plus distingués rester fermes entre les deux extrêmes, défendre les vrais principes de justice et de liberté contre les apologistes du despotisme, ceux de la religion éclairée contre la superstition. Il y a des maladies morales épidémiques ; vos amis en échapperont sans doute.

Malgré les clameurs des anti-philosophes, il reste cependant à Paris beaucoup d'hommes raisonnables, ennemis de tous les excès, attachés au gouvernement qui les a sauvés, et qui les entraineroit dans sa chute si les anarchistes réussissoient à le renverser. Je m'aperçois qu'avec le projet de ne rien vous dire des affaires publiques, je viens de barbouiller deux pages sur ce sujet ; mais je ne vous apprend rien, et ce n'étoit pas la peine de manquer à ma résolution.

Adieu, mon cher Monsieur, conservez-moi votre amitié, et comptez sur la mienne ; je vous écrirai dans peu de temps. Mon fils vous offre ses respects.

M.

*P.-S.* — Soyez bien persuadé que je me rappellerai toujours vos procédés envers moi, pendant mon séjour à Weimar, avec la plus vive reconnaissance.

Cette lettre me paraît d'une mélancolie prononcée ; les illusions libérales qui l'avaient ramené en France s'étaient évanouies ; il voyait le régime consulaire tout aussi éloigné de la liberté constitutionnelle, telle qu'il l'entendait, et à laquelle il avait voué sa vie. Mais, quant à lui, « je resterai toujours fidèle, dit-il, aux principes que vous m'avez connus : aimant la liberté, ne la séparant point de la justice. »

Mounier me semble avoir rempli cette promesse durant les quelques années qui lui restèrent à vivre.

P. BOJANOWSKI.

## CHARLES ENGELBERT OELSNER.

## NOTICE BIOGRAPHIQUE

ACCOMPAGNÉE DE FRAGMENTS DE SES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA  
RÉVOLUTION FRANÇAISE.

(Suite 1.)

## LXIII.

Le 21 juin, entre sept et huit heures du matin, la nouvelle se répandit que le roi s'était enfui avec toute sa famille. Cette nouvelle causa de l'étonnement, mais aucune consternation. A neuf heures, la garde nationale était sous les armes. L'Assemblée nationale avait ouvert sa séance une heure auparavant. Lafayette et Gouvion y furent mandés. La vie du premier fut en danger sur la place de Grève. M. d'Aumont, dont la compagnie, disait-on, était de garde auprès du roi, fut arraché, avec une blessure au bras, des mains des bandits, qui voulaient le pendre. Un orage planait sur les Tuileries, ainsi que sur le Palais-Bourbon. On considérait, comme inévitables, des scènes sanglantes. Tout dépendait de la fermeté que montrerait l'Assemblée nationale. Lafayette se déclara garant de tout ce que pourrait dire Gouvion. Ils avaient été avertis d'un projet de fuite et, en conséquence, ils avaient doublé les gardes à la porte qui conduit dans la chambre de M. de Villequier. M. Gouvion, lui-même, était resté avec quatre officiers devant cette porte jusqu'à minuit. On ne comprend pas comment la fuite s'est effectuée. La situation de Lafayette semblait difficile. Tout à coup, à l'étonnement de tous ceux qui ne connaissaient pas le dessous des cartes, le parti, dont il avait à craindre les accusations, se déclara pour lui. Barnave réclama la confiance publique pour l'homme dont le patriotisme n'avait jamais été mis en doute, lui qui, autrefois, l'avait si souvent dénoncé comme traître. Son discours fut admiré comme un trait de grandeur d'âme. Lafayette et Bailly furent accueillis par des applaudissements et l'union, qui commençait à régner entre les divers partis de l'Assemblée nationale, s'étendit aux habitants de la ville. On dit que Cazalès a été insulté. Les ministres furent mandés. Ils déclara-

1. Voir *Revue historique*, t. LXIII, p. 72 et 297, LXV, 90, et LXVII, 321.

rèrent que le roi les avait suspendus, jusqu'à nouvel ordre, par un billet qu'ils avaient reçu le matin. Ils furent réintégrés sur-le-champ et invités à remplir leurs fonctions comme auparavant. M. de la Porte, trésorier de la liste civile, présenta à l'Assemblée la lettre que le roi lui adressait. Il y déclare nuls et nonavenus tous les serments qu'il a prêtés jusqu'à présent, se plaint des applaudissements que Necker a reçus en sa présence, de la modicité de sa liste civile, de l'insuffisance de son logement dans le château des Tuileries, et donne à entendre qu'il veut mettre à la raison l'Assemblée nationale. La lettre excita un froid mécontentement, mais si peu d'abattement que, lorsqu'elle eut été lue, on passa, sans la moindre remarque, à l'ordre du jour; celui-ci concernait quelques articles du code criminel, qui furent décrétés pendant que les commissions de guerre et de législation s'occupaient de leurs affaires. Des messagers entraient et sortaient. On prit des mesures relatives à l'armée. Rochambeau prêta serment de fidélité à l'Assemblée, exemple que suivirent les députés appartenant à l'armée, même ceux du côté droit, par pure frayeur, à la vérité. La journée du 22 se passa, comme la précédente, sans qu'on eût la moindre nouvelle sur la route que les souverains fugitifs avaient prise. En attendant, l'Assemblée nationale, par sa concorde et ses sages mesures, regagna la confiance illimitée qu'elle avait possédée au début de la Révolution, mais qui semblait avoir été affaiblie, depuis quelques mois, par tant de libelles répandus contre elle. On criait dans les rues la lettre du ci-devant roi de France. Toutes les images du roi et des princes furent voilées ou arrachées, et il s'en fallut de peu que les statues de Louis XIV et de Louis XV ne partageassent leur sort. Les mots de roi, reine, royal, furent même effacés sur les écussons publics; le bœuf couronné d'un restaurateur se trouva enveloppé dans la proscription. On mit sur le château des Tuileries un écriteau portant : « Maison à louer. » La gaieté s'était si bien emparée des esprits, pendant ces plaisantes opérations, que, tout étant illuminé, on dansa au Palais-Royal et aux Champs-Élysées. Le club des Jacobins avait une mine moins pacifique; dès la veille, on y avait soulevé la question de savoir s'il fallait conserver ou abolir la royauté. Mais la question n'avait pas été bien accueillie. Les partisans de Lafayette, qui sont nombreux partout, ont su étouffer dans le berceau tout débat de ce genre. Enfin, la nouvelle se répandit que le roi avait été arrêté à trois ou quatre milles de la frontière des Pays-Bas, à Varennes; Barnave, Latour-Maubourg et Pétion ont été envoyés à sa rencontre, avec une autorité illimitée, pour diriger les troupes et pour se procurer tout ce qui est nécessaire à protéger le retour du roi.

Le 23 juin, la Fête-Dieu a été célébrée avec toute la pompe qu'on peut lui donner. L'Assemblée assistait à la procession de Saint-Germain-l'Auxerrois et reçut beaucoup d'applaudissements. Plus de 1,000 hommes, au milieu des danses et de la musique, au chant de l'air populaire du *ça ira* et de la romance favorite : *Où peut-on être mieux*

*qu'au sein de sa famille?* défilèrent à travers la salle des séances de la représentation nationale. On jura fidélité à la loi et à la nation. Les personnages les plus distingués de l'armée firent de même et partirent immédiatement, avec de pleins pouvoirs, pour les districts de la frontière afin de les mettre en état de défense. La fuite du roi a ruiné son crédit. Malgré quelques journalistes défiants, qui sonnaient l'alarme tous les matins et tous les soirs, on croyait généralement à sa sincérité. Ceux mêmes, dont l'idéal est l'abolition de toute royauté, héréditaire ou à vie, prenaient parti pour lui. Son parjure le rend désormais incapable de régner, telle est l'opinion régnante dans la capitale et dans les provinces dont on a des nouvelles.

Le maître de poste de Sainte-Menehould croit découvrir une ressemblance entre la figure du voyageur et la figure royale représentée sur un assignat de cinquante livres. En outre, une escorte de cinquante hommes de cavalerie était faite pour éveiller, sinon le soupçon, du moins l'attention. Il demande le sauf-conduit; celui-ci porte le nom de la baronne de Korf, avec deux enfants, un domestique, deux femmes de chambre et trois laquais, se rendant à Francfort. Le maître de poste se montre surpris de ce qu'une baronne étrangère soit un personnage assez important pour voyager avec une escorte aussi considérable. Les voyageurs feignent d'aller à Verdun. Bientôt après, il apprend qu'ils ont pris le chemin de Varennes. Il commence à croire, non qu'il s'agit de la famille royale, mais que ce sont là des personnes à surveiller de près. Il monte à cheval avec un de ses valets et réussit à atteindre Varennes, par un chemin de traverse, un quart d'heure avant le roi. Il donne l'alarme, la garde nationale de Varennes prend les armes. Elle barricade le pont. Deux jeunes gens, Leblanc et Pontaut, se comportent avec tant de courage et de prudence que l'escorte est désarmée sans difficulté et le roi obligé de mettre pied à terre.

Le maître de poste et ses acolytes ont reçu un accueil brillant à l'Assemblée nationale, mais l'enthousiasme des Jacobins à leur égard ne connaissait pas de bornes. Pendant trois bonnes heures, on leur a voté témoignages d'honneur sur témoignages d'honneur, statues, monuments; chacun cherchait à renchérir sur les autres et rivalisait d'extravagance. Enfin, c'en fut trop pour l'honnête maître de postes lui-même et, avec autant de discrétion que de bon sens, il pria la société de mettre à son ardeur une mesure et un terme. Le 23, au soir, ses compagnons et lui furent conduits, aux flambeaux, dans les rues et, le lendemain, promenés au Palais-Royal avec des couronnes. L'Assemblée nationale a voulu ensuite les récompenser par le don de 200,000 livres; ils n'ont rien accepté, mais cette somme a été partagée entre leurs concitoyens. Comme M. de Montmorin avait signé le passeport, rien n'était plus naturel que de le soupçonner d'avoir été d'intelligence avec le roi, c'est-à-dire d'avoir eu connaissance de sa fuite. Le peuple voulait démolir son hôtel. L'Assemblée nationale le manda à sa barre. Elle s'est déclarée satisfaite de sa justification, bien que des

juges plus sévères eussent eu beaucoup d'objections à lui faire. Le 25, le roi arriva, au milieu d'une escorte innombrable. Le cortège entra par la barrière de Chaillot et traversa les Champs-Élysées. Une foule innombrable se tenait, sur deux rangs, jusqu'à quelques milles en avant de Paris. On reçut le roi la tête couverte et dans un silence irrité. La voiture était garnie de gardes nationaux, il y en avait jusque sur l'impériale; le roi n'aurait pu recevoir un coup. Sur le siège de devant étaient enchainés trois gardes du corps, qui avaient rempli, pendant la fuite, l'office de piqueurs. Dans la première se trouvaient le roi, la reine, Madame Royale, le Dauphin, Barnave et Pétion; dans la suivante, Madame Élisabeth, M<sup>me</sup> de Tourzel, Dumas, Latour-Maubourg. Le cortège se terminait par un char triomphal, surmonté de lauriers de fer, où se tenaient debout ceux qui avaient capturé le roi, parés de couronnes civiques. À la barrière, quelques paroles outrageantes accueillirent Louis XVI, et, dans les Tuileries, il y eut un mouvement qui mit en danger la vie des gardes du corps. L'Assemblée nationale a suspendu le roi de toutes ses fonctions jusqu'à nouvel ordre. On dit qu'il est séparé de sa femme et, celle-ci, du Dauphin; ce qui est certain, c'est qu'ils ont tous des gardes dans leurs chambres. Monsieur, avec l'aide de quelque Goddams anglais, s'en est mieux tiré, mais, s'il voulait être fidèle à sa parole d'honneur de ne jamais s'éloigner du roi, il reviendrait; s'il pensait, s'il était capable de penser avec générosité, il le ferait. Comme il pourrait ainsi se rendre populaire! Mais, pour lui, le plus sûr est le meilleur.

La reine, la veille de son départ, était allée se promener à Tivoli<sup>1</sup>. Tandis qu'elle suivait le sentier du bois, l'officier, qui avait l'honneur de l'accompagner, se sentit indisposé; il dut s'éloigner, et son remplaçant n'était pas encore arrivé lorsque la reine revint du bosquet. Elle s'en montra surprise et, lorsqu'enfin elle aperçut l'officier, elle lui dit d'un ton aigre: « Voilà comme vous gardez la reine, et puis la reine s'en ira et on s'égorgera à Paris. » C'est ainsi que Catherine de-Médicis, deux ou trois jours avant la Saint-Barthélemy, donna un ballet dans lequel les hérétiques étaient précipités en enfer par les catholiques et happés avec des piques par les démons. Si quelqu'un eût dit à Coligny qu'il y assistait que le ballet le représentait, le grand homme s'en fût moqué. La vérité est si improbable, de la part de la cour, que le plus sûr moyen qu'elle ait de la cacher est de la montrer effrontément. « Allons donc, dit-on, comment la cour s'aviserait-elle de jouer avec cette idée, si elle avait l'intention de l'exécuter? »

Voici ce qu'on dit de M<sup>me</sup> de Rochefeuille, femme de chambre de la reine. Depuis l'affaire des 5 et 6 octobre, celle-ci vivait dans la crainte perpétuelle et vaine d'un empoisonnement et se faisait préparer tous ses repas par elle, ou l'en rendait responsable. Après de longues tentatives plusieurs fois répétées, mais infructueuses, pour détourner la reine du projet

1. Très beau jardin qui appartient à un changeur de Paris.

de voyage que M<sup>me</sup> de Rochefeuille considérait comme très dangereux, celle-ci le dénonça. Mais précisément les personnes sous l'influence desquelles se trouvait le comité voulaient que la fuite eût lieu, de sorte que de ce côté encore les efforts de M<sup>me</sup> de Rochefeuille furent vains.

M. Boyon, commandant de bataillon à Paris, a rendu un service très utile à l'arrestation du roi. Il s'aperçut qu'il n'y avait pas de courriers sur la route de Metz, et comme les difficultés qu'il avait éprouvées pour partir lui rendaient plus suspecte encore cette négligence intentionnelle, il se détermina, malgré son passeport, à prendre la route de Metz. Il réussit, après avoir fait six milles à l'heure, à arriver à Sainte-Menehould vingt minutes après le passage du roi. Mais ses forces épuisées ne lui permettaient pas de poursuivre le voyage, et il décida le maître de postes à monter à cheval à sa place.

Il paraît que dans les environs de Sainte-Menehould, surtout dans le gouvernement du général Bouillé, des bandits étaient postés sur le chemin pour arrêter ceux qui poursuivraient le roi. M. Boyon reçut un coup de sabre au bras. Malgré cette précaution, on voit que Bouillé avait fort mal combiné ses mesures. Il était le maître du pays, en connaissait chaque chemin et chaque sentier; il disposait de tout et il négligea de faire occuper par quelques-uns de ses gens le sentier de Sainte-Menehould à Varennes. Deux ou trois coquins postés là avec l'ordre de massacrer tout ce qui passerait cette nuit-là devant leurs fusils auraient empêché l'arrestation du roi. Le hardi matamore Bouillé ne pourra jamais se justifier de ce reproche. Il a commis plusieurs autres fautes. A quoi bon une escorte, qui ne devait servir qu'à rendre les voyageurs plus suspects, sur laquelle ils ne pouvaient compter, parce qu'on était obligé de la tenir éloignée autant que possible de la voiture? Pourquoi, en distribuant inégalement les moyens de corruption, faire des jaloux disposés à la trahison?

Dans l'espérance d'être arrachée aux mains des habitants de Varennes par les troupes que Bouillé commandait de l'autre côté du fleuve, la famille royale manifesta dans les premiers moments de sa captivité beaucoup de tranquillité et de résignation, mais à mesure que cette perspective s'évanouissait la scène changeait. La reine chercha d'abord à émouvoir par ses prières Monsieur Boyon, chez qui l'on était descendu, puis n'y réussissant pas, elle employa les menaces. Elle fit trainer le départ en longueur et prolongea le séjour à Varennes jusqu'au lendemain à six heures. C'était probablement dans l'espoir de recevoir un secours qui ne vint pas. « Paris est peut-être maintenant à feu et à sang, » disait M. Boyon. — « Oh! non, si cela avait dû être, répondit le roi, je ne serais pas parti. »

La reine accablait M. Boyon de menaces et de reproches; il répondit qu'il se devait à sa patrie, que le sort de son pays dépendait de la fuite du roi et qu'il ne connaissait pas d'autre loi. M<sup>me</sup> Elisabeth reposait. Le dauphin et M<sup>me</sup> Royale, accablés de fatigue, dormaient sur un lit. Le roi et sa famille ont essayé beaucoup de désagrémens et d'humili-



liations pendant leur voyage. Quand M. Boyon, qui allait à cheval à côté de la voiture, restait un peu en arrière, les paysans se dressaient sur la pointe des pieds pour voir le roi, en disant tout haut : « Oh ! qu'il est gras, le b... Nous payions assez pour l'engraisser. Vive la nation ! Vive Barnave ! Au f... de tout le reste. »

La reine offrit à M. Boyon quelques rafraîchissements ; lorsque la foule le vit, elle s'écria : « N'en mangez pas, c'est une b... d'empoisonneuse ! » La reine fut piquée et, pour prouver que ce n'était pas du poison, elle en donna à son fils et à sa fille.

Barnave avait le dauphin sur les genoux ; celui-ci s'amusa pendant le trajet à lire les inscriptions de ses boutons les uns après les autres ; c'était la devise des Jacobins : « Vivre libre ou mourir. » On peut s'imaginer ce que c'était pour les oreilles de sa mère.

Le roi descendit de voiture sans s'inquiéter du sort des trois gardes du corps qui étaient attachés entre le siège du cocher et le caisson. La reine, au contraire, paraissait très affectée de leur situation ainsi que du danger qui menaçait son époux, et ne semblait pas faire attention aux piques au milieu desquelles elle se trouvait elle-même. En entrant dans sa chambre, le roi dit : « Ah ! il fait bien chaud aujourd'hui ; ce f... voyage m'a bien fatigué. Cela me trottait depuis longtemps dans la tête. Donnez-moi un potage » (quoiqu'il eût dévoré un chapon à la barrière). — Aux domestiques : « Ah ! te voilà ! Me voilà aussi. Faites mon lit. » Les applaudissements avec lesquels ses gens voulaient le recevoir furent étouffés par la garde nationale.

Comme il se plaignait à un des ministres qu'on l'eût exposé au danger d'être massacré, M<sup>me</sup> Élisabeth dit : « Et le peuple est si bon ! »

Ceux qui arrêtaient le roi ne le connaissaient pas. On n'avait que des présomptions. Ce n'est qu'à l'arrivée de M. Boyon que la lumière se fit. Les voyageurs furent donc arrêtés simplement comme suspects. Si le roi eût possédé la moindre présence d'esprit et un peu de bravoure, il s'en serait tiré. Rien au monde n'était plus facile. S'il s'était fait connaître et eût pris tout à coup un ton impérieux, s'il eût crié au meurtre, bref, si au lieu de rester passif, il eût commandé, régné, les deux jeunes gens auraient été surpris, déconcertés, subjugués. Les hussards, car les hommes sont ainsi faits, se seraient élancés auprès du roi s'il eût fait du tapage. Il n'y avait nulle part de fusils chargés à craindre, et quand il y en aurait eu ? Dans de tels moments il faut tout oser. Quiconque n'ose pas est un niais ou un poltron. Quelle corvée pour un peuple qui abandonne son sort à un tel roi !

Barnave gagna pendant ce voyage toute la faveur de la reine. Une femme du monde ne passe pas un quart d'heure avec un homme dont l'opinion lui importe sans deviner son caractère. Elle sut reléguer dans une autre voiture Péthion, qui était un homme sans façon. Barnave répondit tout à fait à l'idée qu'elle s'était faite de lui. Il joignait à la bonne tenue la souplesse du courtisan. Aussi tous les courtisans dirent bientôt : « C'est un jeune homme du meilleur ton, de bonne, très bonne

famille; on croirait qu'il a été élevé parmi nous. » Ils racontèrent ensuite l'anecdote suivante : le roi, pendant le voyage, fit inviter à souper ses trois compagnons. Péthion accepta, mangea avec beaucoup d'appétit et se comporta absolument en bourgeois. Barnave, au contraire, remercia très poliment et demanda humblement la permission de servir le roi à table. La famille royale accepta très gracieusement. Barnave se tint avec respect derrière la chaise royale et reçut les marques de l'attention la plus empressée de la reine et de M<sup>me</sup> Élisabeth, tandis qu'on ne disait pas un mot à Péthion.

## LXIV.

On sait quel empire illimité la faction des Lameth exerçait sur le club des Jacobins et par là sur l'Assemblée nationale et sur la nation, comment Mirabeau lui déclara la guerre, chercha à ébranler son autorité jusque dans le club et excita l'Assemblée nationale à secouer le joug. Bien que les Lameth perdissent chaque jour du terrain dans le club et dans l'Assemblée, ils se maintenaient toujours dans la société des Jacobins et pouvaient, à la première occasion, reprendre d'assaut dans l'Assemblée leur autorité perdue. Une imprudence qui n'eût pas été remarquée, si la mort de Mirabeau n'eût pas donné tant d'importance et de force à toutes ses paroles, porte à leur domination un coup dont la rapidité des événements ne leur laissa pas le temps de se remettre. La société des Jacobins, instruite de la maladie de Mirabeau, décida d'envoyer au malade une députation pour lui adresser ses condoléances, comme on l'avait fait à Charles Lameth et à plusieurs autres députés. Charles Lameth refusa de se charger de la commission, ce qui choqua d'autant plus que Mirabeau s'était vivement intéressé à lui à l'occasion de sa blessure et avait provoqué l'envoi d'une députation à la tête de laquelle il s'était mis. Le malade fut si sensible à ce refus, que ses amis ne lui cachèrent pas, qu'il s'écria dans un accès d'amertume extrême : « Non, je ne peux comprendre cette conduite. Vous savez ce que j'ai fait pour leur fameuse égratignure ; j'ai toujours considéré les Lameth comme de vils coquins, mais je ne les aurais pas crus si bêtes. » Ces paroles de Mirabeau et d'autres encore, commentées de la manière la plus venimeuse dans cent journaux, laissèrent une impression défavorable dans l'esprit de leurs partisans.

Cependant les écailles étaient tombées des yeux de Péthion et de Robespierre, qui avaient été longtemps les plus zélés défenseurs de la faction. Ils voyaient comment la minorité de la noblesse se partageait entre elle les comités les plus importants, combien elle était loin d'avoir en vue un vrai régime de liberté, comment elle ne cherchait qu'à se raffermir et à reprendre en main les rênes du gouvernement sous des formes démocratiques. La franchise de quelques journalistes comme Brissot et Gorsas, le crédit que leur donne une réputation d'incorrupt-

tibilité promettaient aux amis sincères de la liberté qu'on en aurait bientôt fini avec ce fantôme du parti Lameth. Les choses en étaient là.

L'émeute du 18 mars eut lieu. On vit agir des marionnettes connues, mais l'artiste qui les agitait avait bien su se cacher. Les Jacobins ne parurent que de loin dans l'affaire où d'autres sociétés patriotiques y prirent une part d'autant plus grande.

A la même époque, il y eut des scènes aux Théatins, à propos de la fameuse décision du département<sup>1</sup> au sujet de la liberté des cultes, décision à laquelle les philosophes applaudirent, mais dont les publicistes contestèrent la valeur.

La cour, les Cordeliers et Dieu sait qui encore conspiraient. C'est dans tout cela qu'il faut chercher les motifs pour lesquels Sieyès, Talleyrand-Périgord, Rœderer, Condorcet, sont rentrés au club des Jacobins après en être restés éloignés plus d'un an. Ils voulaient faire en commun ce que Mirabeau avait tenté tout seul, c'est-à-dire purifier complètement le club de la faction Lameth.

Mirabeau, je m'en souviens, reprocha aux Lameth, dans son cartel du 28 février, d'être l'unique cause de l'éloignement de Sieyès. « Cet homme, dit-il, qui a parfois de la mauvaise humeur, mais qui est constamment pour la liberté et qui a un coup d'œil perspicace, déclarait dernièrement au club de 89 qu'il ne trouvait chez les Jacobins que cinq ou six individus insupportables et cinq ou six individus supportables au club de 89. »

La scène du 28 février, soit dit en passant, n'a probablement pas peu contribué à la mort de Mirabeau. Le lendemain, il alla voir M<sup>me</sup> Boze. — « Mon Dieu, lui dit-elle, quel air vous avez ! » — « Oui, je ne peux nier, répondit Mirabeau, que rien ne m'a encore autant affecté que les infamies auxquelles je me suis vu exposé hier. »

Lors de l'organisation du ministère, la faction Lameth avait abandonné ses opinions ou plutôt ses projets personnels (elle avait projeté de faire élire les ministres par l'Assemblée, de créer un ministre des colonies, qui serait Barnave, et de distribuer à son gré les autres postes), car elle craignait de compromettre deux causes qui l'intéressaient encore plus, celle de la rééligibilité et celle des mesures à prendre contre les gens de couleur libres<sup>2</sup>. Mais comme l'amour de la justice chez les uns,

1. Voir cet arrêté dans le n° 105 du *Moniteur universel*. [Note de l'auteur.]

2. Durant plusieurs séances, il y eut de longs et chaleureux débats sur cette question : les droits civils et politiques devaient-ils ou non être accordés aux gens de couleur libres ? La faction fit tout pour faire décréter le 14<sup>e</sup> article de la proposition des quatre comités : « Quand la situation politique des gens de couleur libres et des nègres libres sera fixée par l'Assemblée d'après les motions d'un congrès composé de vingt-neuf commissaires des colonies américaines et tenu dans l'île de Saint-Martin, on ne devra y apporter aucun changement, sauf sur la proposition formelle et volontaire du Congrès des colonies. » Malgré tous les efforts des partisans de la faction, l'Assemblée nationale décrète que les

la haine et la jalousie chez les autres avaient résolu de venger les opprimés, de déjouer les plans de l'ambition, d'enlever à cette coterie la faveur du peuple. On y réussit. Sieyès, Grégoire, Rœderer, Condorcet, Péthion, Robespierre, mais surtout Brissot, livrèrent, soit à l'Assemblée, soit au club, soit dans les feuilles publiques, des combats victorieux. Lafayette fit cette fois pencher la balance. Il en résulta le décret du 15 mai. Que d'humiliations essayèrent alors MM. Barnave et Lameth, qui jusque-là avaient été en situation d'en faire essayer aux autres! S'ils avaient montré cependant la moindre volonté de mettre le décret à exécution, leurs péchés auraient peut-être été effacés encore une fois du registre de l'impopularité. Mais leur mauvais génie leur fit faire le contraire. Le décret resta enterré dans les actes du comité colonial. Les réclamations, de quelque genre qu'elles pussent être, ne firent jamais avancer la question d'un pas. Au contraire, on laissa les planteurs lever impunément l'étendard de la révolte. Les mesures les plus sages qui pussent être imaginées pour les colonies dans les circonstances actuelles restèrent sans effet, et il faut attribuer presque exclusivement à cette désobéissance les malheurs qui ont frappé nos possessions d'Amérique.

La conduite révoltante du comité colonial eut cette heureuse conséquence d'attirer l'attention sur les intrigues par lesquelles les Lameth avaient su grouper une foule de sociétés provinciales pour pouvoir décider à leur gré des futures élections. Du comité de la guerre, par l'organe d'un ministre faible, leur créature, ils dominaient l'armée qu'ils avaient organisée de telle sorte qu'il ne dépend que de l'habileté du ministère de créer une noblesse militaire d'environ 500 familles.

La désertion des officiers devenait plus fréquente; quelques-uns se sauvaient avec la caisse du régiment qui leur était confiée. En même temps des bruits de guerre se répandaient; on parlait de puissances alliées contre la France. Tout cela était fait pour inspirer des inquiétudes et poussa Robespierre à reprendre la moitié d'une proposition que Mirabeau avait faite un an auparavant, dans la malheureuse nuit où fut promulgué le décret contre Châteaueuvieux, et qui, malgré son opportunité, avait été repoussée parce qu'elle était également contraire aux intérêts des cabales démagogique et aristocratique<sup>1</sup>. A cette époque, tous les cabinets étaient encore occupés des événements d'Orient, mais on sut montrer à l'Assemblée nationale des intentions dangereuses et perfides dans la proposition de licencier une armée rongée par un cancer et de la refaire à nouveau. Robespierre demandait main-

gens de couleur nés de parents libres jouiraient des mêmes droits politiques et civils que les blancs. (Voir n<sup>o</sup> 133-137 du *Moniteur*.) [Note de l'auteur.]

1. Cf. *Archives parlementaires*, 1789-99, tome XVIII, p. 92, 177-182, 399, 511, 666; tome XXX, p. 8 et s. — Morell : *Die Schweizerregimenter in Frankreich*. St-Galles, 1856, p. 1-38.

tenant l'application de cette mesure aux officiers. L'Assemblée nationale cependant rejeta sa motion pour la reprendre à un moment plus critique encore.

Pressée de tous côtés, la faction Lameth sentit s'évanouir ses espérances et se vit condamnée, par la haine et le mépris, fruits de trois années de travaux et d'intrigues, à une impuissance qui durera bien plus longtemps. Il n'y avait pas à espérer qu'elle se soumit passionnément. Quiconque la connaissait s'attendait à de nouvelles intrigues. Elle ne cachait pas, du reste, son mauvais vouloir. Ses chefs déchus montraient une tendance manifeste à détruire ce qu'on appelait la Constitution. Ils se retirèrent du club. On se disait à l'oreille qu'ils trafiquaient avec la cour des derniers restes de leur autorité.

Un nouveau bruit se répandit au sujet du roi. Le journal de Marat et d'autres feuilles qui, sous le masque d'un patriotisme exalté, poussé jusqu'à la cruauté, se rattachent peut-être plus étroitement qu'on ne croit aux contre-révolutionnaires, et qui ont quelquefois connaissance de ces secrets de cour au moyen desquels on peut rendre suspect un homme populaire, accusèrent Lafayette d'être prêt à favoriser une nouvelle fuite du roi pour se mettre à la tête d'une république sur les ruines du gouvernement monarchique. Comme si la cour elle-même eût tendu ce piège à Lafayette. De doubles intrigues n'auraient en effet rien d'extraordinaire.

Il est donc possible que ce soit la cour, mais il est possible aussi que ce soit Lafayette qui ait répandu cette idée pour couvrir sa responsabilité. Il est difficile qu'il se sente jamais assez de force d'esprit pour vouloir réellement faire une chose pareille.

Un fait qui ne peut être passé sous silence, c'est que M. Brissot de Warville, un honnête homme qui était certainement alors lié avec Lafayette, commença dans son journal, le *Patriote français*, des études systématiques sur la nécessité d'abolir l'hérédité du pouvoir exécutif et de lui donner une forme analogue aux autres pouvoirs reconnus par la Constitution.

Cependant, Sieyès, qui déteste également la noblesse, la tyrannie et l'intrigue, était arrivé par ses observations à un juste pressentiment de la désorganisation qui nous menace. En présence du néant des serments, prouvés par tant de milliers d'exemples honteux, il avait songé à un moyen d'assurer contre la destruction les principes fondamentaux de la liberté. Avec la netteté qui lui est propre, ce penseur rédigea une feuille qui consacrait l'égalité des droits, la liberté de la presse et l'unité de législation, et fit appel dans toute la France aux signatures volontaires de ceux qui sont attachés à ces principes. On eût par là appris à connaître les personnes sur qui l'on pouvait compter, car une adhésion absolument volontaire à une proposition privée eût rendu forcément les parjures odieux à tous les partis. Le moyen était peut-être insuffisant pour lier ceux qui voulaient réviser la Constitution, mais la pureté

de l'intention ne pouvait être méconnue que par un parti pris ; seuls des coquins ou des imbéciles pouvaient la mettre en doute. Mais, depuis les débuts de la Révolution, les plus violents ennemis du sage et juste abbé Sieyès sont précisément ces deux espèces de gens. Il fut calomnié et mal compris. Un impudent imbécile, nommé Salle, membre de l'Assemblée nationale, osa défigurer cette noble démarche et, ce qui paraîtra incroyable, c'est que cette insolente marionnette, manœuvrée par les Lameth, réussit à peindre le plus grand adversaire des privilèges que le monde ait jamais connu comme un partisan de ces privilèges, afin d'étouffer son projet dès sa naissance.

Abstraction faite de la stupide aristocratie qui ne veut entendre parler que de la constitution de Charlemagne, il y a deux sortes d'adversaires du système des deux chambres. Les uns le tiennent pour inutile et dangereux en soi et impossible à mettre en pratique, étant données les opinions régnantes. Les autres le rejettent tant que les prétentions de la noblesse féodale ne sont pas encore mortes. Mais les deux partis s'accordent à peu près dans la conviction qu'on ne peut conserver le système d'un seul pouvoir législatif et proscrire le système des deux pouvoirs que si l'on partage l'Assemblée en deux ou trois parties pendant les délibérations, sans cependant faire voter ces fractions séparément. L'écrit de l'abbé Sieyès recommandait aussi cette combinaison.

Alfred STERN.

*(Sera continué.)*

---

## BULLETIN HISTORIQUE

---

### FRANCE.

LE CENTENAIRE DE MICHELET. — Le centenaire de Jules Michelet a été célébré les 42 et 43 juillet à Paris et dans la France entière. Si la cérémonie officielle du Panthéon a paru pénible et froide malgré le chaleureux discours du docteur Navarre, la faute en est au contraste pénible, qui attristait tous les cœurs, entre les idées auxquelles Michelet a consacré sa vie et les démentis qui leur sont donnés tous les jours, par ceux mêmes qui prétendent se réclamer de lui. Mais, le 42 juillet, une touchante cérémonie réunissait au Père-Lachaise les représentants des comités d'étudiants qui, en 1876 et en 1882, avaient rendu à Michelet les derniers devoirs, et les délégués de la jeunesse actuelle des écoles. Parmi les discours éloquents qui ont rappelé ce qu'a été et ce qu'a fait Michelet, il n'en est aucun qui ait plus profondément ému l'assistance et la veuve de l'historien que celui de M. Benito Sylvain, le délégué de la jeunesse noire de Paris, qui, en sa double qualité de Haïtien et d'aide de camp du négus Ménélik, a parlé à la fois au nom des nègres d'Amérique et des populations indigènes de l'Afrique. Le 43 juillet, dans toutes les écoles primaires de France, on a lu des fragments de Michelet : la Mort de Jeanne d'Arc, la Fête de la fédération, les Volontaires de 92, la Marseillaise, la Bataille de Valmy. Dans tous les lycées des conférences avaient été faites sur l'œuvre de Michelet, et une foule de villes avaient organisé des cérémonies solennelles pour célébrer son souvenir.

L'Académie française a voulu, elle aussi, célébrer le centenaire en mettant au concours, pour le prix d'éloquence, une étude sur Michelet. Le prix a été décerné à M. Jean BRUNNES, le très distingué professeur de géographie de l'Université de Fribourg. Son petit opuscule (Perrin, in-16) est plein d'esprit et de talent ; mais on est surpris de voir qu'au lieu d'une étude sur Michelet, il nous donne simplement une critique très mordante, sous des formes polies, de ce qu'il y eut de contestable, d'excessif, d'aventureux, dans la manière dont Michelet a compris et raconté l'histoire. Il semble que l'origine de ce

petit travail ait été, non pas le concours académique lui-même, mais un examen de la philosophie de l'histoire de Michelet qui, avec quelques raccords et quelques additions, est devenu le présent opuscule. Michelet aurait vécu sur quelques antithèses : la matière et l'esprit, la nature et l'homme, la liberté et la fatalité, la justice et la grâce, et il devient une sorte de Victor Hugo historien, bien qu'il n'y ait jamais eu deux natures d'esprit et d'imagination aussi dissemblables que Hugo et Michelet. Ces principes antithétiques se personnifient dans des types qui deviennent des symboles, et Michelet, qui se considère comme le représentant de l'esprit, de la liberté et de la justice, se trouve, sous prétexte de raconter l'histoire de l'homme ou de décrire la nature, ne raconter jamais que sa propre âme, âme enfantine, enthousiaste et mal équilibrée. Il y a beaucoup de vrai dans cet exposé critique de la philosophie de Michelet, mais cela est bien insuffisant pour faire comprendre la valeur de son œuvre et l'importance de son rôle. Cela en explique seulement les défauts et les limites. Le Michelet de M. Brunhes ne nous apprend rien sur le caractère de l'homme et sur les vicissitudes de sa vie ; il nous laisse ignorer que son Précis d'histoire moderne a fait une révolution dans l'enseignement de l'histoire dans nos collèges ; que son Histoire romaine a apporté en France des vues toutes neuves sur la Rome antique ; que son Histoire de France au moyen âge a été, comme Michelet l'a dit avec vérité, une véritable résurrection. Le croirait-on, on peut lire ce petit livre sans se douter que Michelet a été le premier à donner à la France la véritable image de Jeanne d'Arc ? M. Brunhes ne s'est pas dissimulé ce qu'il y avait d'étroit dans son point de vue et il annonce qu'il ne parlera ni de Michelet comme historien ni de ses mérites d'écrivain, parce que tout cela a déjà été dit. Mais il se trompe, s'il croit n'avoir dit que des choses nouvelles, et il me semble que les études réclamées par l'Académie, pour le prix d'éloquence, ont précisément pour objet de dire, sous une forme concise, lumineuse et belle, les choses essentielles, même connues, sur un grand écrivain. Autrefois elle proposait des *Éloges* ; ensuite elle a demandé des *Études* qui, sous une forme plus libre, ont pourtant pour objet de faire connaître et comprendre les mérites originaux d'un écrivain. Mais voici qu'au lieu d'une étude on nous donne une *critique* ; je n'irai pas jusqu'à dire un *éreinement*, mais il est certain qu'on aura de la peine à comprendre, après avoir lu M. Brunhes, que Michelet ait pu susciter tant d'admirateurs et mériter les honneurs exceptionnels dont il vient d'être l'objet. Si l'Académie a couronné M. Brunhes, elle l'a fait surtout sans doute à cause de son talent, mais peut-être aussi l'ironie fin de siècle qui s'est infiltrée même sous la coupole a-t-elle trouvé



plaisant de railler tout doucement le glorieux héros de la fête du 14 juillet 1898.

L'Étude sur Michelet de M. Ferdinand DREYFUS, qu'a publiée la *Revue politique et parlementaire*, donne une idée beaucoup plus complète de Michelet et de son œuvre. Elle examine successivement l'homme, l'historien, l'orateur et le polémiste, le moraliste et l'éducateur, le poète de la nature, enfin l'écrivain. Elle fait bien ressortir ce qui a été le fond même du génie de Michelet, cet amour passionné de la France qui fait de son patriotisme une véritable religion.

La conférence de M. LINTILLAC au théâtre de l'Odéon, qui servait à encadrer des morceaux admirablement choisis des œuvres de Michelet, donne aussi, sous une forme ramassée et frappante, une idée très juste de l'œuvre si variée et si une pourtant de ce génie si fécond et si original. M. Brunhes, d'ailleurs, avait très finement indiqué que c'est dans l'âme même de Michelet, dans sa nature, dans son cœur, qu'il faut chercher le secret de cette unité. — G. MONOD.

BIBLIOGRAPHIE. — La *Revue historique* signale au fur et à mesure de leur apparition les différents volumes du catalogue général des manuscrits. Le tome XXXI renferme entre autres l'inventaire de la bibliothèque d'Angers, une des plus riches de France en beaux et bons volumes, et celui de la bibliothèque du palais des Arts à Lyon, devenue bibliothèque de l'Académie. Cette dernière collection, formée au XVIII<sup>e</sup> siècle par Adamoli, et réunie pendant un certain temps à la grande bibliothèque communale, en a été de nouveau séparée dans notre siècle; on y trouve beaucoup de paperasses modernes sans grande valeur, mais aussi quelques beaux manuscrits du moyen âge à peintures et d'excellentes copies d'anciens textes français. Très importante également est l'introduction au *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, due à notre collaborateur M. Charles KOHLER. C'est une histoire sommaire des études littéraires dans cette vieille maison depuis le XII<sup>e</sup> siècle; c'est en même temps celle d'un grand dépôt scientifique qui, fondé au XVII<sup>e</sup> siècle, n'a cessé de s'accroître depuis et a été respecté par la Révolution. Libéralement ouverte aux lettrés et aux savants longtemps avant 1789, cette bibliothèque est aujourd'hui la plus fréquentée de Paris après la Nationale, et l'excellent catalogue de M. Kohler contribuera à y attirer de plus en plus le public vraiment érudit. En effet, bien que le fonds de manuscrits de Sainte-Geneviève soit loin de valoir les collections de l'Arsenal et de la Mazarine, il renferme néanmoins beaucoup d'excellentes pièces, aujourd'hui mieux connues, et nombre de recueils importants pour l'histoire politique et littéraire de l'ancienne France.

Depuis la publication du catalogue des Incunables de la bibliothèque Mazarine en 1893, cet établissement a cédé à la Bibliothèque nationale un certain nombre de volumes et reçu en échange quantité de vieilles éditions existant en double dans notre grand dépôt. Ces opérations administratives sont peut-être un peu puérides, l'État prenant d'un dépôt pour mettre dans un autre, sans autre résultat appréciable que de faire perdre du temps aux travailleurs; reconnaissons seulement que de ce chef la collection d'incunables de la Mazarine a été fortement augmentée, et de là un supplément au Catalogue, qui vient de paraître par les soins de M. Paul MARAIS (Paris, Welter, in-8°). On y trouvera : 1° la description de 130 éditions antérieures à 1500; 2° une nouvelle table alphabétique; 3° la table des lieux d'impression et des noms d'imprimeurs qui manquait au catalogue primitif; 4° un erratum dressé d'après une plaquette du savant bibliographe anglais M. Coppinger, et d'après un article critique de M. L. Delisle, paru au *Journal des savants*.

Beaucoup de bibliothèques de province ont publié le catalogue de leurs collections d'imprimés; on peut trouver la chose inutile pour le fonds général, mais il n'en est pas de même quand il s'agit d'ouvrages sur l'histoire locale, et le *Catalogue des livres et documents imprimés du fonds lorrain de la bibliothèque municipale de Nancy*, publié par M. J. FAVIER<sup>1</sup>, rendra de grands services à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la France orientale. Ce fonds lorrain est en effet extrêmement riche en pièces du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle et pour l'époque révolutionnaire, et, comme le remarque M. Pfister dans l'avant-propos, l'inventaire imprimé sera doublement utile; il facilitera les recherches des travailleurs et permettra de combler les lacunes inévitables dans toute collection. Signalons dans ce volume l'indication d'une foule de mémoires et de factums judiciaires, mine inépuisable de renseignements de tout ordre. L'inventaire des pièces similaires conservées à la Bibliothèque nationale a été pour beaucoup une véritable révélation; c'est, en effet, une des sources les plus abondantes qu'on puisse consulter pour l'histoire sociale des derniers temps de l'ancien régime.

PUBLICATIONS DE TEXTES. — Le tome X des *Chroniques de Froissart*, publié pour la Société de l'histoire de France par M. Gaston RAYNAUD, ne comprend l'histoire que d'un peu plus de dix-huit mois, de la mort de Charles V au début de la campagne de Flandre (1380-1382). Le chroniqueur, en effet, à dater de ce moment, développe son récit de plus en plus et s'étend bien plus que par le passé

1. Nancy, Crépin-Leblond, 1898, in-8°.

sur les événements politiques et littéraires de toute l'Europe. Comme les précédents, ce volume se compose d'un sommaire annoté du texte de Froissart, puis enfin d'un choix de variantes empruntées aux différentes copies. Au surplus, ces variantes sont beaucoup moins nombreuses que par le passé et portent surtout sur des mots ajoutés ou supprimés par les différents scribes. Dès lors, en effet, on n'a plus qu'une seule rédaction des Chroniques, celle de Rome, au sujet de laquelle on a tant discuté, s'arrêtant à l'an 1380.

On n'a encore mis au jour qu'un petit nombre de sources narratives sur les débuts du règne de François I<sup>er</sup>. M. Pierre de VAISSIÈRE a donc été bien inspiré en éditant pour la Société de l'histoire de France le *Journal de Jean Barrillon*, secrétaire du chancelier Duprat, ouvrage signalé bien souvent, mais encore inédit. Ce diaire embrasse les années 1515-1521 et renferme, écrite au jour le jour, l'histoire du royaume et surtout de la cour de France. L'auteur était à même d'être bien informé; il a connu et il rapporte intégralement un assez grand nombre de documents officiels : discours d'ambassadeurs, arrêts des cours souveraines, etc. Sur la campagne d'Italie de 1515, les négociations avec l'Empire et l'Espagne, enfin le concordat de 1517, à la préparation duquel Duprat s'employa si activement, il fournit quantité de renseignements importants. La forme de l'ouvrage est assez abrupte, l'auteur n'ayant aucune prétention littéraire. Le tome I renferme l'histoire des années 1515-1518; la suite, avec la table et l'introduction, remplira un second volume.

La *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* comporte non seulement des textes critiques de chroniques et d'annales, mais encore des recueils de documents divers relatifs à tel ou tel sujet spécial. C'est à cette seconde catégorie qu'appartient le volume publié par M. FAGNIEZ<sup>1</sup>. L'auteur connaît le sujet de longue date, et le choix de textes réunis par lui satisfera, croyons-nous, les plus difficiles; certains lui reprocheront peut-être d'avoir omis tel ou tel document important à leurs yeux, mais il faut savoir se borner, et, on peut l'affirmer, toutes les espèces de documents sont représentées dans ce volume. Dans une sobre introduction, l'éditeur indique les principaux faits qui, jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ont favorisé ou entravé le développement du commerce et de l'industrie en France. C'est une revue sommaire de l'histoire de ces deux branches de l'activité nationale, et, dans ces quelques

1. *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*. 1. Jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Paris, Picard, 1898, in-8°.

pages, M. Fagniez montre une connaissance approfondie du sujet, en même temps qu'il émet en passant des réflexions souvent neuves et toujours fort justes.

De tous les papes d'Avignon, Urbain V a été sans contredit le plus remarquable. Sans avoir jamais été officiellement canonisé, il est couramment qualifié de bienheureux, et, dès le *xiv<sup>e</sup>* siècle, on lui attribuait de nombreux miracles. M. le chanoine ALBANÈS, mort tout récemment, avait réuni et copié quantité de documents sur ce souverain pontife, mais le temps lui ayant manqué pour mettre ces textes au jour, M. l'abbé Ul. CHEVALIER a rempli la tâche à la place de son ami défunt. De là une publication dont le premier volume vient de paraître et qui porte pour titre : *Actes anciens concernant le bienheureux Urbain V, pape, sa famille, sa personne, son pontificat, ses miracles et son culte*<sup>1</sup>. On y trouve d'abord toutes les biographies longues ou courtes du pape, depuis celle du Languedocien anonyme, jadis publiée par Bouquet et Baluze, jusqu'aux brèves notices insérées dans leurs ouvrages par les continuateurs de Bernard Gui, de Martin de Troppau, de Tholomé de Lucques, etc. Chacun de ces morceaux a été revu sur plusieurs manuscrits anciens. Puis vient le texte des procès-verbaux, écrits à Marseille en 1376 et 1377 et relatant des miracles attribués au défunt souverain pontife. Ce recueil, fort volumineux, était déjà mutilé au *xvii<sup>e</sup>* siècle, moment où il fut consulté par Antoine de Ruffi; des débris encore considérables en existent aux archives des Bouches-du-Rhône. C'est un texte d'un intérêt de premier ordre, d'abord pour l'histoire des mœurs et des croyances, puis pour celle du temps. Les déposants sont des gens de toute condition et de tout pays : nobles, clercs, bourgeois et paysans, Provençaux, Languedociens, marins d'Italie et de Catalogne. On y note des détails sur les épidémies et les contagions, les ravages des routiers, principalement dans les pays de Velay et de Gévaudan, les guerres civiles de Provence, les expéditions des Bretons en Italie, etc. On y parle encore d'aventures de mer, de naufrages, de commerce avec l'Orient et les escales chrétiennes de l'Archipel. En un mot, le *xiv<sup>e</sup>* siècle tout entier y revit. Le caractère même des miracles est tout particulier; le plus souvent dans tous ces récits, le merveilleux ne joue qu'un rôle très effacé, seulement les narrateurs, gens naïfs et sincères, expliquent par une intervention surnaturelle d'Urbain V un heureux hasard, une guérison inespérée, le succès d'une évasion périlleuse, la trouvaille d'un objet perdu. La lecture de ces

1. Paris, Picard, 1897, in-8°.

textes amusants est donc fort intéressante; on peut en dire autant du procès-verbal d'information de 1390, enquête officielle sur la vie et les miracles d'Urbain V. Le tome II, dès maintenant sous presse, renfermera un recueil de documents sur Urbain V et sa famille, celle des Grimoard; il sera suivi de deux fascicules complémentaires contenant les tables et une introduction historique. M. l'abbé Chevalier a été, on le voit, bien inspiré en faisant ainsi profiter le public des travaux préparatoires de son regretté confrère et ami.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — La ligue formée contre la France en 1212 et 1213 et qu'anéantit la victoire de Bouvines était l'œuvre à la fois de princes étrangers ennemis de Philippe-Auguste et de certains grands vassaux, inquiets du rapide développement du pouvoir royal. Les principaux rôles dans ce drame furent joués par Jean Sans-Terre, désireux de reconquérir le domaine continental des Plantagenets, et par un ancien ami du roi de France, Renaud de Dammartin, comte de Boulogne. M. Henri MALO vient de consacrer à ce dernier un volume fort intéressant, qui mérite d'être signalé. L'auteur est un débutant; on ne le saurait pas d'ailleurs qu'on le devinerait à quelques traces d'inexpérience dans l'emploi des sources, principalement des chroniques, mais le travail n'en est pas moins fort honorable. M. Malo a su chercher et trouver de nombreux documents inédits et faire revivre son héros, au demeurant fort peu sympathique<sup>1</sup>. Renaud de Dammartin fut, on peut le dire, le type accompli de ces grands barons du XII<sup>e</sup> siècle, dans lesquels certaine école d'historiens prétend retrouver, on sait pourquoi, des modèles de toutes les vertus chrétiennes et chevaleresques. Il est brave, aventureux, courtois, mais avide et d'une ambition effrénée et sans scrupules. En guerre, il observe, à l'égard de ses égaux, certaines règles générales qui s'imposent à tout bon chevalier, mais qu'il ait devant lui une ville sans défense, des paysans désarmés, il agira en vrai bandit, ne connaissant qu'une règle, son intérêt personnel. Il tiendra sa parole une fois donnée dans un combat ou dans un tournoi, mais les serments les plus solennels ne sont point pour le retenir, s'ils contrarient ses convenances ou gênent ses appétits. Il a débuté en enlevant une riche héritière, Ide, comtesse de Boulogne, et s'est établi en maître dans les États de sa femme. Longtemps favori de Philippe-Auguste, il profite de l'amitié royale pour piller et torturer tous ses voisins. Puis, le jour où le souverain capétien lui paraît devenir trop puis-

1. *Un Grand feudataire, Renaud de Dammartin, et la coalition de Bouvines*. Paris, Champion, 1898, in-8°.

sant, il va porter son hommage et sa douteuse fidélité à l'ennemi mortel de Philippe, à Richard Cœur-de-Lion. De cette première aventure, il sait sortir indemne, et, encouragé par ce succès, il s'en tiendra toujours à cette politique dangereuse. Mais il avait affaire à forte partie. Il travaille plus activement que personne à créer contre la France la coalition de 1212; les confédérés lui promettent une part magnifique dans la dépouille du roi vaincu; mais la bataille de Bouvines met à néant ses folles espérances, et Renaud, objet des justes rancunes de Philippe, expie dans une dure prison ses longues intrigues et son audacieuse révolte. Tant que vit le roi, il se résigne; plus tard, en 1226, il espère un instant recouvrer la liberté; malheureusement pour lui, si Blanche de Castille a pu juger politique de délivrer Ferrand de Flandre, elle estime indigne d'une telle faveur Renaud, dont la délivrance ne lui procurerait aucun avantage. Désespéré, le vieux comte meurt en prison, volontairement suivant quelques sources; et, si elles disent vrai, ce dernier trait achève de peindre cette âme indomptable. En somme, ce n'était point un esprit vulgaire; il avait les vertus et les vices de son temps, et chez lui l'avidité, la cruauté, la perfidie étaient comme chez la bête fauve le résultat d'impulsions instinctives. Il s'était allié à l'étranger, mais jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle beaucoup de grands seigneurs ont agi de même; en fin, pour achever de le peindre, ce n'était pas un grossier soudard; il aimait les arts et les lettres, et de son temps la petite cour de Boulogne jeta un vif éclat.

M. A. FRANKLIN vient de donner deux nouveaux volumes sur *la Vie privée d'autrefois* (Plon, in-48). Dans le premier, intitulé *les Magasins de nouveautés*, il passe en revue certains articles du vêtement masculin et féminin : le linge, la cordonnerie, les fourrures, et termine par quelques pages sur l'usage des cannes et des parapluies. Comme toujours, l'auteur a réuni sur ces mêmes sujets quantité d'anecdotes amusantes prises un peu partout et présentées avec humour. On y voit comment, dès le xiii<sup>e</sup> siècle, les lingères jouissaient d'une détestable réputation; comment l'usage des mouchoirs de poche s'introduisit lentement, sans triompher entièrement de vieilles habitudes plus rustiques; comment encore, dès le haut moyen âge, les élégants et élégantes s'évertuent à porter sous le nom de souliers de véritables instruments de torture; comment enfin se généralise peu à peu l'usage du parapluie et du parasol. Ce sont là des infiniment petits détails qu'on aurait autrefois jugés indignes de la majesté de l'histoire, mais ces détails peignent une époque encore mieux que de longs récits d'opérations militaires. Le second volume

renferme le texte de deux traités du xvii<sup>e</sup> siècle sur le règlement d'une maison de qualité; tout d'abord *la Maison réglée*, éditée en 1692, œuvre d'un chef d'office ou maître d'hôtel célèbre du règne de Louis XIV, Audigier, qui fit connaître en France une partie des secrets culinaires des Italiens; puis les *Devoirs des maîtres et des domestiques* de Claude Fleury, abbé du Loc-Dieu, auteur de la célèbre *Histoire ecclésiastique*. Ces deux opuscules, le premier surtout, sont fort intéressants et renferment beaucoup de détails curieux sur la vie intime des grands au xviii<sup>e</sup> siècle. Les recommandations que les deux auteurs font aux domestiques sont particulièrement amusantes; ils exigent tant de vertus des gens de service qu'on a le droit de se demander si beaucoup de maîtres auraient pu remplir ces fonctions inférieures.

M. E. LEFÈVRE-PONTALIS vient de publier la fin de son grand ouvrage : *l'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*<sup>1</sup>. On y trouve, pour ainsi dire, les pièces justificatives du travail, c'est-à-dire des notices historiques et archéologiques sur 104 églises de l'an 1000 à l'an 1200. A propos de chaque monument, l'auteur entre dans quelques détails sur la paroisse elle-même, notant principalement les faits qui permettent de déterminer approximativement le temps de la construction de l'église. Vient ensuite la description minutieuse de l'église elle-même, avec un exposé critique des opinions émises avant l'auteur ou depuis la publication du tome I. Ces petites dissertations sont naturellement de longueur inégale; si l'auteur a pu s'étendre sur la cathédrale de Soissons, reconstituer à l'aide de témoignages écrits l'abbaye de Notre-Dame de la même ville, aujourd'hui détruite, il a été beaucoup plus bref en ce qui touche une foule d'églises rurales et n'y noter que les traits essentiels qui permettent de dater le monument par approximation. Le tout est fort intéressant pour l'historien comme pour l'archéologue; l'étude de ces petits monuments, où l'on retrouve la trace des tâtonnements, des essais des maîtres constructeurs du moyen âge, est indispensable pour mieux connaître les édifices célèbres, à l'examen desquels on s'attachait trop exclusivement par le passé; elle permet de mieux marquer les étapes successives de l'art de bâtir au moyen âge et de fixer la date précise de l'invention de tel ou tel nouveau membre de l'architecture, de l'expansion sur un territoire déterminé des procédés nouveaux.

M. E. Müvrtz, membre de l'Institut, a publié, il y a déjà bien des

1. Paris, Plon, in-fol.

années, dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, le recueil des *Arts à la cour des papes*. L'auteur comptait dès lors poursuivre ses dépouillements et ses notices jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la mort de Paul III (1549). Il vient d'en donner un nouveau morceau dans les publications de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (fondation Eugène Piot)<sup>1</sup>. Ce volume est consacré aux pontificats d'Innocent VIII, d'Alexandre VI et de Pie III (1484-1503). Les éléments en sont empruntés, comme pour les précédents, aux archives et aux bibliothèques de Rome, si activement explorés depuis quelques années et dont de longtemps encore on n'aura point épuisé les richesses. Voici l'économie de l'ouvrage : pour chaque pontificat, une brève notice sur le pape et sur les cardinaux de son temps, dont beaucoup, comme le souverain pontife lui-même, ont joué à l'égard des artistes le rôle de Mécènes, puis quelques renseignements sur les architectes, les sculpteurs et les peintres. Dans un second chapitre, M. Müntz réunit les témoignages sur les travaux exécutés à Rome et hors de Rome; puis viennent des textes sur l'orfèvrerie, les médailles et monnaies et ce qu'on appelle aujourd'hui *les arts mineurs*. Analyser un pareil recueil serait chose à peu près impossible; les services qu'ont rendus les précédents volumes sont un sûr garant de ceux qu'on peut attendre de celui-ci. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Rome est un des quatre grands centres artistiques de l'Italie; les meilleurs maîtres s'y donnent rendez-vous, et, au milieu de cette société turbulente, brutale et un peu sauvage, les goûts les plus délicats sont en grand honneur. Il n'y a pas, il est vrai, d'école romaine à proprement parler, mais un foyer ardent de culture artistique. Enfin, ce nouveau volume a sur les autres de la même série un grand avantage; grâce au fonds laissé par Eugène Piot, M. Müntz a pu l'illustrer richement, et dix planches hors texte reproduisent, soit certains monuments célèbres de la ville éternelle, soit des gravures anciennes donnant l'état d'avancement à un moment déterminé des grandes constructions des souverains pontifes.

A. MOLIXIER.

1. Paris, Leroux, 1898, gr. in-8°. Planches.



## BELGIQUE.

## NÉCROLOGIE. — M. E. BANNING.

Le 13 juillet dernier est décédé, à Ixelles-les-Bruxelles, M. Émile BANNING, directeur général des archives du ministère des Affaires étrangères. Né à Liège en 1836, M. Banning, après avoir pris à l'Université de sa ville natale le diplôme de docteur en philosophie et lettres, alla compléter ses études à Berlin. Après un court passage à la Bibliothèque royale de Bruxelles, il entra au département des Affaires étrangères et ne tarda pas à y prendre une place éminente à côté du baron Lambermont, dont il fut le collaborateur le plus distingué durant plus de trente ans. Tout le monde connaît la part importante que prit M. Banning à l'œuvre africaine du roi des Belges. Il fut un des représentants de Léopold II au congrès de Berlin de 1886; dans son discours de clôture de la conférence, le chancelier de l'empire allemand rendit hommage « aux travaux pleins d'érudition et de talent, au dévouement incomparable des deux délégués belges, qui avaient singulièrement facilité l'œuvre du congrès. »

M. Banning ne se borna pas à diriger la diplomatie belge; il fut un admirable publiciste en même temps qu'un historien profond. Faisant preuve d'une égale compétence en matière politique, géographique, sociale et militaire, il écrivit de nombreuses brochures qui furent très remarquées et dont plusieurs firent grand bruit en Belgique et même à l'étranger.

Son premier ouvrage date de 1861; c'est un *Rapport sur l'organisation et l'enseignement de l'Université de Berlin* (Bruxelles, 148 p. in-8°). Profitant de l'expérience qu'il venait de poursuivre en Allemagne pendant deux années, le jeune étudiant y défendait des idées aujourd'hui admises sans conteste et réalisées dans nos lois, mais alors tout à fait neuves et auxquelles on ne rendit pas immédiatement justice.

Nous devons citer ensuite : *l'Histoire des débats parlementaires en Belgique* (dans la *Patria Belgica*. Bruxelles, 1872); *l'Histoire des relations extérieures de la Belgique* (en collaboration avec S. Van de Weyer, *Ibid.*); *l'Afrique et la conférence géographique de Bruxelles* (Bruxelles, 1878, in-8°); *le Partage politique de l'Afrique d'après les transactions internationales les plus récentes* (*Ibid.*, 1888, in-8°),

ouvrage d'une portée historique et politique considérable qui fut traduit en allemand par le Dr Pfungst (Berlin, 1890, in-8°); *la Conférence de Bruxelles, son origine et ses actes* (Bruxelles, 1890); *la Défense de la Belgique au point de vue national et européen* (Ibid., 1887); *la Belgique actuelle au point de vue commercial, colonial et militaire* (Ibid., 1889); *la Revision. Vue générale d'une réforme constitutionnelle* (Ibid., 1892). L'œuvre la plus importante de Banning ne porte pas de nom d'auteur; c'est le recueil de documents intitulé *la Belgique et le Vatican* (Bruxelles, 1884-1884, 3 vol. in-8°), publié par le gouvernement belge après la rupture des relations diplomatiques avec la cour de Rome. L'introduction, où se trouvent exposés en détail les rapports qu'entretint le royaume de Belgique avec l'État pontifical de 1830 à 1880, est aussi remarquable par la hauteur de vues de l'écrivain que par la sûreté et l'abondance de ses informations. C'est un livre de premier ordre.

M. Banning était membre de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique; il venait d'être élevé par ses confrères aux honneurs de la présidence lorsque la mort l'a frappé.

Nous savons que le défunt a laissé en manuscrit des travaux considérables relatifs à l'histoire diplomatique du xix<sup>e</sup> siècle et spécialement à l'histoire de la neutralité belge. Il faut espérer que ces œuvres posthumes de l'éminent directeur général des archives seront bientôt mises au jour; on y trouvera sans nul doute bien des révélations intéressantes sur les hommes et sur les événements des trente dernières années.

## SUISSE.

### NÉCROLOGIE. — PIERRE VAUCHER.

Pierre VAUCHER est mort à Genève le 9 juin dernier. Il faut distinguer dans son œuvre les travaux qu'il a faits pour lui-même et les recherches qu'il a faites pour d'autres. Je serais tenté de croire que cette dernière partie de son travail a été la plus considérable. N'est-ce pas un éloge? C'est assurément l'explication d'une part de l'influence très grande et très légitime qu'il a exercée, d'autre part de l'absence dans son œuvre d'un travail de grande étendue.

Pierre Vaucher était né en 1833 ; il fit ses études à Genève, et, à la fin de l'année 1856, ses *Recherches critiques sur les lettres d'Ignace d'Antioche* lui valaient le grade de licencié en théologie. Puis il se rendit à Berlin, où il suivit les cours de Vatke et où il entendit professer Ranke. Revenu à Genève, il publia, en 1859, une *Étude sur le livre de Job*, à l'occasion de la traduction de Renan. Bientôt d'autres travaux l'attirèrent.

L'histoire suisse était entrée dans une phase nouvelle ; en 1835, J.-E. Kopp avait commencé à battre en brèche l'histoire traditionnelle des origines nationales de la Suisse. Cette question des origines de la Confédération a toujours eu pour Pierre Vaucher un attrait particulier ; dès 1866, il en est occupé ; elle exerce sur lui une sorte de fascination, et jusqu'à sa mort rien de ce qui s'est dit et écrit sur ce sujet ne lui a échappé. Du reste, l'histoire suisse dans son ensemble l'intéressait ; il ne comprenait pas le « préjugé défavorable dont elle est trop souvent l'objet, » mais il la voulait sans légendes, et, partout où il rencontrait quelque fait insuffisamment prouvé, il cherchait, il scrutait ; et il était difficile en fait de certitude. De plus, il aimait la controverse ; si, en étudiant un débat, il découvrait quelque nouvel argument, quelque détail qui n'avait pas été mis en lumière, il publiait une note souvent très courte, toujours très précise, car il estimait avec raison qu'il n'y a rien de secondaire dans les éléments d'un problème : « Les résultats généraux qui ne s'appuient pas sur la connaissance du détail sont nécessairement creux et factices, » dit-il. Jamais il ne se laissait entraîner au delà des limites de la critique la plus serrée ; il savait mettre une question au point et il savait aussi reconnaître « ce qu'il y a de mobile dans les opinions en apparence les mieux établies » et l'impuissance de l'érudition à pénétrer tel problème ; il faisait d'autant plus facilement cet aveu qu'il pensait que cette ignorance n'était peut-être que temporaire. C'est ainsi qu'en 1870 il publiait une note « pour constater l'arbitraire complet qui règne dans les hypothèses relatives à la bannière de Schwyz ; » simple constatation, car il n'éprouve pas « ce besoin indiscret de trouver à toute chose sa raison d'être et de suppléer tant bien que mal au silence ou aux lacunes de la tradition. »

En 1874, Pierre Vaucher publie un mémoire sur la *Chronique du Livre Blanc*. Ce n'est pas une étude d'ensemble, il n'a « en aucune façon le dessein de se prononcer pour l'un ou l'autre des deux systèmes d'interprétation auxquels cet ouvrage a donné lieu. » « Je désire seulement, ajoute-t-il, attirer l'attention sur une partie du livre, — les deux premières pages, — qui ne me paraît pas avoir été examinée d'assez près et rappeler par là même qu'il n'y a pas dans

nos chroniques suisses une seule erreur, si grossière soit-elle, dont il ne soit utile de chercher la raison, un récit fabuleux dont il n'importe, à certains égards, de débrouiller les éléments... » « C'est là, ajoute-t-il, la pensée qui bien souvent déjà m'a ramené vers nos légendes nationales. »

En effet, au cours des années suivantes, en 1875, en 1876 et depuis 1877, se succédaient ses travaux sur la légende de Tell, sur un acte relatif à l'histoire ancienne de Schwyz, sur la Chronique de Stretlingen et les légendes ethnographiques de la Suisse, de nouveau sur le Livre Blanc et la légende de Tell, sur un article du Pacte de Brunnen, sur le Traité de l'origine des Schwyzois, et je pourrais allonger cette liste.

Dans ses Traditions nationales, parues en 1885, Pierre Vaucher a reproduit quatre des précédents mémoires ; dans l'avant-propos, il se montre toujours aussi intransigeant avec la tradition : « Il y a, dit-il, entre le récit traditionnel et l'exposé authentique des origines de la Confédération suisse une différence telle qu'il faut renoncer à toute pensée de conciliation... » « De quelque côté qu'on aborde ces délicates recherches, continue-t-il, il y a presque toujours, dans l'état actuel des textes, un point où la lumière vient à manquer et où, par conséquent, nos conjectures doivent s'arrêter. La science a fait son œuvre lorsqu'elle a dit résolument ce qui lui est donné d'entrevoir de la vérité ; elle serait infidèle à son mandat, elle retomberait dans les errements de la tradition, si d'avance elle n'était décidée à confesser en toute franchise ce qu'elle ignore. »

Si les recherches sur les origines de la Confédération suisse avaient un attrait spécial pour Pierre Vaucher, il s'en fallait de beaucoup qu'elles absorbassent entièrement son esprit. En 1877, il publiait ici même une étude approfondie sur les *Causes et préliminaires de la guerre de Bourgogne*<sup>1</sup>.

Puis une autre légende, celle de Winkelried, attirait son attention. De 1880 à 1887, il publia quatre mémoires ou notes sur cette question, et il finit par conclure que dans ce débat « on piétine sur place. » Il reconnaît que le problème est des plus complexes : « Mais n'y aurait-il pas moyen, s'écrie-t-il, de le traiter selon les règles, avec l'esprit de critique et de raisonnement exact que réclame une pareille recherche ? C'est ce qu'on fera lorsqu'on aura fini par comprendre qu'une étude impartiale de la bataille de Sempach doit être uniquement fondée sur les témoignages les plus anciens. »

1. *Revue historique*, 1877, t. III, p. 297-318. — Pierre Vaucher a été correspondant de la *Revue* dès la fondation de celle-ci.

L'histoire moderne tenait une large place dans l'enseignement de Pierre Vaucher à l'Université de Genève; aussi certaines pages controversées de cette histoire ont-elles été pour lui le sujet de recherches spéciales : en 1880, il lisait à la Société générale d'histoire suisse une étude, remarquable par son impartialité, sur *Calvin et les Genevois*; plus tard, il donnait deux études sur l'histoire de Genève, il mettait en évidence des documents sur la mort de Coligny; enfin, il s'est occupé d'Étienne Dumont, de la Harpe, de Mallet Du Pan.

Mais nous ne pouvons pas analyser son œuvre en entier, et il nous faut revenir à un travail qui résume une grande partie de ses recherches et qui est la seule œuvre d'ensemble qu'il ait laissée; je veux parler de ses *Esquisses d'histoire suisse*<sup>1</sup>. Il faut l'avoir connu, et il faut être du métier pour savoir quelle somme de travail représentent ces pages, d'une exquise simplicité de forme, où le cours du récit n'est entravé par aucun appareil d'érudition, où ne se sent aucun effort, quoique chaque mot soit pesé et ait sa valeur, quoique chaque phrase, pour ainsi dire, soit appuyée sur un texte.

Il est malaisé de dire les travaux que Pierre Vaucher a faits pour les autres; quelques exemples suffiront : ainsi, en 1876, il collabora activement au second volume de l'*Histoire de la Confédération suisse* de Vulliemin; puis, sur le désir de l'auteur, il relut toute l'œuvre la plume à la main; de 1877 à 1879, il rédigea des observations et il finit par corriger les épreuves de la nouvelle édition. Sous les assauts de sa critique impitoyable, Vulliemin s'écrie : « Heureux celui que l'amitié maltraite, je la reconnais à ses coups. » Pierre Vaucher nous a lui-même fourni quelques détails sur cette collaboration<sup>2</sup>; mais pour combien d'autres a-t-il fait des travaux analogues que nous ignorons? Avec Georges de Wyss, de Zurich, il a entretenu pendant vingt-deux années une correspondance dans laquelle les recherches historiques ont une large part.

Ces amitiés d'érudits, il en entretenait de nombreuses, furent une des grandes joies de sa vie; aussi on a pu dire que « nul plus que lui n'a contribué à établir entre les Suisses de tous les cantons des liens de confraternité scientifique. »

Voilà pour l'historien; si maintenant nous envisageons sa carrière de professeur, nous le retrouverons avec ses élèves le même qu'avec

1. Lausanne, H. Mignot, 1882, in-8° de VIII et 196 p. — Une nouvelle édition, modifiée sur certains points, en a paru cette année; ce fut le dernier travail de Pierre Vaucher.

2. Dans les pages intitulées : *Louis Vulliemin, Lettres à un ami*, parues dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. VIII, 1883, p. 307-339.

ses collègues, il ne leur marchandait ni son temps ni ses conseils; il fut pour eux, c'est un d'eux qui le dit<sup>1</sup> : « Un ami paternel et bienveillant, d'une indulgence infinie jointe à une rare clairvoyance, riche en bons conseils, en directions, en joyeux propos... C'était en lui offrant le bras pour l'escorter à son domicile, — Pierre Vaucher souffrit dès sa jeunesse d'une extrême faiblesse de la vue, — c'était dans des promenades du jeudi et du dimanche et dans les stations sous la tonnelle rustique que nous apprenions à connaître et à admirer son esprit critique et sa vaste érudition, à aimer et à vénérer son grand cœur et sa paternelle bonté. »

Il aimait la jeunesse, il s'est fait aimer d'elle; son influence comme maître a été très grande. Il a fait des élèves, dans le sens le plus élevé du mot, et ces élèves ont tenu à lui témoigner leur gratitude, il y a trois ans, lors de l'anniversaire de ses trente ans de professorat, en lui offrant un volume de mémoires inédits<sup>2</sup>.

Comme Michelet, Vaucher aurait dit volontiers : « L'enseignement pour moi fut l'amitié. » Il s'est donné tout entier à tous ceux, fussent-ils ses élèves ou ses collègues, qui avaient recours à sa belle intelligence. A-t-il regretté parfois de ne pas laisser après lui une œuvre plus imposante? Si cette pensée l'a abordé, bien vite son esprit, qui ne se laissait pas prendre aux apparences, dut chasser ces stériles regrets. C'est ainsi, semble-t-il, qu'il faut comprendre ces saines et fortifiantes paroles qu'on trouve dans un de ses mémoires<sup>3</sup> : « Chacun de nous, en avançant dans la vie, est bien forcé de reconnaître que, s'il a fait jusqu'à un certain point ce qu'il voulait, — ceci est déjà un privilège, — il est très loin d'avoir fait tout ce qu'il aurait voulu; chacun de nous manque plus ou moins son existence, en ce sens qu'il reste inévitablement en arrière de ses desseins ou de ses promesses. L'essentiel n'est donc pas tant d'accomplir tout ce qu'on avait promis que de bien faire tout ce qu'on fait et de ne jamais se laisser détourner de l'œuvre présente par la pensée de celle qu'on accomplira demain. »

Édouard FAVRE.

1. Gaspard Vallette, dans *la Suisse*, n° du 10 juin 1898.

2. *Pages d'histoire* dédiées à M. Pierre Vaucher. Genève, Georg, 1895, in-8° de x et 510 p. — On trouvera dans ce volume (p. 492-508) une *Bibliographie* des travaux de Pierre Vaucher.

3. *Mélanges d'histoire nationale*. Lausanne, Mignot, 1889, in-8°, p. 144-145.

## ANGLETERRE.

LES ARCHIVES PUBLIQUES DE L'ANGLETERRE ET L'INVENTAIRE  
DES PAPIERS D'ÉTAT.

Parmi les fonds qui constituent le riche dépôt des Archives publiques (« Public Record Office ») de l'Angleterre, le plus important peut-être pour l'histoire moderne est celui des Papiers d'État (« State papers »).

Le « State Paper Office » a été créé en 1578 pour recueillir et conserver les papiers qui s'entassaient dans les bureaux des secrétaires d'État et du Conseil privé. Il est donc le témoin de l'activité déployée par la monarchie nouvelle qui commence avec les Tudors. On sait en effet que, si le Conseil privé et même les secrétaires d'État existaient bien avant la fin du xv<sup>e</sup> siècle, c'est au xvi<sup>e</sup> seulement et, en particulier, à partir de Henri VIII qu'ils sont devenus les organes essentiels de cette monarchie. Il n'y eut d'abord qu'un secrétaire d'État, puis deux, en 1540, après la chute de Thomas Cromwell, trois enfin après l'union de l'Écosse avec l'Angleterre (1708). Il n'y eut pas d'abord de département ministériel distinct; en 1782, en même temps que l'on revenait pour un temps au chiffre de deux secrétaires, le roi chargea l'un des affaires étrangères (*foreign*), l'autre de l'intérieur (*domestic*, *Home department*); quand le troisième secrétaire fut rétabli (11 juillet 1794), on le mit à la tête des affaires coloniales, et on lui donna toute la correspondance relative à la guerre contre la France.

Ces secrétaires, qui concentrent dans leurs mains toute l'administration intérieure et extérieure, dirigeaient des bureaux très actifs où les papiers d'État s'accumulèrent en masses de plus en plus considérables, à mesure qu'on avance dans le temps. Mais d'abord on en prit peu de soin : les papiers d'État restèrent confondus avec les papiers personnels des ministres et purent être transmis avec l'héritage du défunt, ou confisqués en même temps que ses biens particuliers, ainsi qu'il arriva pour Thomas Cromwell. Même après la création du « State Paper Office » en 1578, plusieurs correspondances ministérielles, et non des moins importantes, restèrent dans les archives de famille, où elles sont encore<sup>1</sup>. Quant aux papiers qui

1. Un certain nombre ont déjà été inventoriées dans les Rapports de la « R. Commission on historical manuscripts. »

furent versés aux archives de la secrétairerie d'État, ils ont été, pendant longtemps, assez mal protégés. D'abord ils ont été déposés dans des logis différents, certains (par exemple les papiers de Wolsey et de Th. Cromwell) au Chapitre de Westminster, d'autres à Whitehall; puis on les déménagea plus d'une fois avant de les déposer, là où ils sont maintenant (depuis 1863), au P. Record Office; enfin, ils furent la victime soit de déprédations, soit d'inventaires imparfaits. Ainsi, dans les premières années du xvii<sup>e</sup> siècle, sir Robert Cotton, avec la connivence du garde des archives, Arthur Agarde, put augmenter les trésors de sa fameuse bibliothèque d'un grand nombre de documents, si bien qu'aujourd'hui le British Museum est fort riche aussi en papiers d'État.

Cependant l'importance du « State Paper Office » n'avait pas échappé à l'attention du gouvernement. En 1764, une commission fut chargée de classer, d'inventorier et de faire relier les documents qui y étaient conservés. Elle dura trente-six ans et ne fit rien<sup>1</sup>. Celle de 1800 mit à la disposition du garde des archives plusieurs archivistes (« clerks »), qui rendirent les plus grands services; elle décida en 1825 que l'on procéderait sans retard au classement et à la publication des papiers d'État de Henri VIII et de ses trois enfants; et, en effet, onze volumes, parus de 1830 à 1852, donnèrent le texte complet de tous les papiers d'État de Henri VIII, dont on connaissait alors l'existence<sup>2</sup>. Peu après, le « State Paper Office » cessait d'avoir une existence indépendante; les papiers d'État passaient sous la direction générale du Maître des Rôles (11 août 1854) et, quand ils furent réunis au reste des archives nationales dans le grand dépôt de Fetter lane, ils bénéficièrent de l'activité déployée dans ce grand établissement et des méthodes de travail qu'on y appliquait. En effet, tandis qu'on imprimait les onze volumes de Henri VIII, on put se convaincre qu'une publication intégrale des documents concernant l'his-

1. Elle comptait cependant des érudits tels que sir Joseph Ayloffe, R. Ducairel et Th. Astle. Sur tous ces points, il faut consulter le *Calendar of documents relating to the State paper office to the year 1800*, par Noel Sainsbury, dans le trentième Rapport annuel du Deputy Keeper.

2. *State papers during the reign of Henry VIII*, publiés par Robert Lemon. Le t. I, divise en deux tomes (1830), contient la correspondance du roi avec Wolsey (202 lettres de 1513 à 1530), puis avec ses autres ministres pour les affaires intérieures (« domestic correspondence, » 266 lettres de 1530 à 1547). Les t. II et III contiennent la correspondance relative à l'Irlande; les t. IV et V (1836) concernent l'Écosse; enfin les tomes VI à XI (1849) les affaires étrangères; les plus anciens documents remontent à l'année 1473. La préface au t. I contient tous les renseignements désirables sur l'histoire des « State Papers » et du « State Paper Office. »



toire d'une époque où les affaires se compliquaient sans cesse davantage était une entreprise irréalisable à cause de son immensité même, et qu'il valait mieux faire et publier des inventaires chronologiques ou *Calendars*<sup>1</sup>. C'est sous cette forme nouvelle que R. Lemon fut invité à continuer son travail; le t. I du *Calendar of State Papers* parut en janvier 1856.

Depuis son rattachement au P. Record Office comme auparavant, le State Paper Office est divisé en trois sections fondamentales correspondant aux attributions des secrétaires d'État : *Domestic*, *Foreign* et *Colonial*. On a été amené aussi à classer à part les documents relatifs à l'Irlande et à l'Écosse. Ces divisions ont naturellement été respectées par les différents rédacteurs des *Calendars*, sauf en ce qui concerne le règne de Henri VIII. La publication de Lemon ayant compris aussi bien les papiers de la série *foreign* (dans laquelle rentrait l'Écosse) que ceux de la série *domestic* (à laquelle appartenait l'Irlande), l'Inventaire des papiers d'État pour ce règne comprit les documents à la fois *foreign* et *domestic*. D'ailleurs, les rédacteurs des *Calendars* ne se sont pas contentés de dépouiller les fonds du State Paper Office; ils ont poussé les investigations au dehors : au British Museum, dans les bibliothèques des deux Universités d'Oxford et de Cambridge, dans celle de Lambeth et jusque dans les archives ou les bibliothèques des États étrangers.

C'est un travail gigantesque. Poussé depuis cinquante ans avec persévérance par un petit nombre de travailleurs exercés, il a déjà fourni aux historiens des documents d'une importance capitale et il a été largement mis à profit. Sans doute il n'a pas toujours été exécuté avec une méthode uniforme : M. Lemon, qui a publié le premier volume, s'est contenté d'analyser sommairement les pièces; après lui, les auteurs se sont proposé de les résumer de telle façon qu'à l'avenir on n'eût pour ainsi dire plus besoin de recourir aux originaux. De même, au début, chaque volume était précédé d'une introduction détaillée : les préfaces de Brewer ont été réunies et publiées à part en deux volumes sur la politique intérieure et extérieure de Henri VIII et de Wolsey; celles de Bergenroth n'ont pas moins longuement disserté sur la politique de Charles-Quint, sur les rapports de l'Angleterre avec l'Espagne et l'Empire et sur Jeanne la Folle; puis l'ordre est venu de réduire les préfaces au strict néces-

1. Dans la préface au t. I de son *Calendar of State Papers*, M. Lemon explique le sens du mot *Calendar*, par opposition, par exemple, à *Catalogue*. Le *Calendar* est un inventaire où les documents d'archives sont analysés dans leur ordre chronologique, tandis que cet ordre n'est pas rigoureusement observé dans un *Catalogue* (p. viii).

saire. Sur un point du moins, les règles imposées aux auteurs ont été presque toujours exactement suivies : les volumes ont été pourvus de tables copieuses, qui facilitent singulièrement les recherches.

Actuellement, cent soixante-cinq volumes des *Calendars of State papers* ont paru. On ne trouvera peut-être pas sans profit d'en trouver ici la bibliographie rapide, mais complète.

Pour des raisons qui ont été indiquées plus haut, les affaires intérieures et extérieures du règne de Henri VIII ont été traitées ensemble dans la même publication : quinze volumes en vingt tomes ont été donnés de 1862 à 1896, d'abord par J. S. BREWER, puis, à partir du t. V, par J. GAIRDNER, aidé, depuis le t. XIV, par R. H. BRODIE<sup>1</sup>. Ils s'arrêtent à l'année 1540. Brewer a distribué ses matériaux en quatre époques. Un volume a suffi pour la première (1509-1544); mais, comme le nombre des documents croissait d'année en année, il fallut sectionner en plusieurs parties le volume destiné aux autres périodes; ainsi le t. IV ne comprend pas moins de quatre tomes formant un vol. de 3,538 p., sans compter les 672 p. d'introduction. Avec M. Gairdner, au contraire, nous avons d'ordinaire un volume par année<sup>2</sup>, et les préfaces n'ont pris qu'une place modeste. Ces éditeurs ne se sont pas d'ailleurs restreints aux papiers d'État proprement dits, c'est-à-dire aux documents concernant la conduite générale des affaires du royaume; ils y ont ajouté l'indication de diverses pièces comptables<sup>3</sup> : dépenses journalières de la royauté, prêts consentis par elle, concessions de terres, de privilèges, de rentes (*grants*), etc. Et cela pour deux raisons : d'abord parce que ces documents sont en effet très significatifs pour la politique personnelle du roi, en outre, parce qu'ils sont datés exactement et qu'ils donnent une base chronologique très sûre pour dater les papiers d'État<sup>4</sup>. Ces indications sont placées par Gairdner à la fin de chaque mois du *Calendar* et imprimées en petits caractères<sup>5</sup>.

1. *Calendar of Letters and Papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII*. Le t. I est de 1862; le t. XV, de 1896.

2. Cependant, l'année 1535 compte deux volumes (VIII et IX); de même l'année 1536 (X et XI).

3. Ces pièces comptables sont empruntées à diverses séries de registres conservés au P. Record Office. Ainsi, à la suite du t. II, Brewer a publié : 1° le « King's book of payments, » 1509-1518; 2° les « Recognizances for the repayment of loans, » 1509-1518; 3° les « Revels, » Réjouissances ou, comme on aurait dit en France, Plaisirs du roi.

4. Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, les State Papers sont rarement datés, ou datés seulement du jour.

5. A partir du t. XIII, aux *grants*, dont la liste continue d'être donnée à la suite de chaque mois, Gairdner ajoute l'analyse des livres de la « Court of Augmentations. »

Après Henri VIII, on a publié séparément l'inventaire des papiers d'État pour les affaires intérieures (*domestic*) et étrangères (*foreign*).

C'est Robert LEMON, on l'a vu plus haut, qui a commencé la « Domestic series. » Il a publié les deux premiers volumes <sup>1</sup>, qui embrassent la période de 1547 à 1590. A partir du t. III, le travail a été conduit par l'auteur fort estimé des « Vies des reines d'Angleterre, » M<sup>me</sup> Mary Anne Everett GREEN, un des plus féconds éditeurs de toute la collection. Elle modifia le système adopté par son prédécesseur en analysant minutieusement les documents que Lemon se fût contenté d'indiquer d'une façon sommaire ; aussi lui fallut-il trois volumes et demi pour les treize dernières années d'Élisabeth<sup>2</sup>. Puis vinrent deux volumes et demi d'*Addenda*. Ces additions provenaient, soit de documents découverts depuis 1848, époque où avait commencé le travail des Calendars, soit de documents qu'on avait d'abord classés à part, tels que la correspondance relative à la frontière d'Écosse (*Borders*) et qui furent ensuite répartis, selon leur nature, dans la « Domestic » ou dans la « Foreign series, » soit de fonds récemment entrés aux archives, tels que les « Conway papers » donnés au State Paper Office par le marquis de Hertford, et où l'on trouve, entre autres pièces intéressantes, de nombreuses lettres autographes du comte de Leicester à la reine, etc. M<sup>me</sup> Green, qui, dans l'intervalle, avait édité le Calendar des papiers d'État pour le règne de Jacques I<sup>er</sup>, poussa ses additions jusqu'en 1625 ; elle exprime la conviction que le dépouillement est désormais complet et que des recherches ultérieures ne devaient pas faire retrouver dans les dépôts publics, et notamment au P. Record Office, un nombre appréciable de papiers d'État pour la période de 1547 à 1625. On verra plus loin que ses dépouillements, si consciencieux qu'ils aient été, ont pu être complétés au moins sur un point important.

Le règne de Jacques I<sup>er</sup> est complet en quatre volumes<sup>3</sup> ; celui de Charles I<sup>er</sup> n'en a pas demandé moins de vingt-deux <sup>4</sup>, dont seize

1. *Calendar of State Papers. Domestic series*, t. I, 1547-1580 (1856) ; t. II, 1581-1590 (1865-1866).

2. T. III, 1591-1594 (1867) ; t. IV et V, 1595-1601 (1869) ; le t. VI (1870) termine le règne d'Élisabeth et commence la série des *Addenda*. Deux autres volumes d'*Addenda* ont paru en 1871 (années 1566-1579) et en 1872 (années 1586-1625).

3. *Calendar of State Papers, Domestic series, for the reign of James I*, par M. A. E. Green, 4 vol. (1857-1859).

4. *Calendar of State Papers for the reign of Charles I, Domestic*, publié par John Bruce ; le t. I a paru en 1858 ; le t. XIII, 1638-1639 (1871) en collaboration avec William Douglas Hamilton, qui a édité les volumes suivants ; le t. XXII et dernier est de 1893. Au cours de ce travail, on a retrouvé assez de

pour les quinze premières années et six seulement pour les années 1640-1649. Pendant la guerre civile, en effet, les papiers de la royauté sont devenus plus rares; ils ont été détruits ou dispersés. Mais, en même temps que le parti royal et l'administration royaliste se désorganisaient, s'établissait un autre régime. Pendant la guerre civile, le Parlement institua divers comités, par exemple un comité pour les emprunts de guerre, chargé d'obtenir, de gré ou de force, des avances d'argent de certains particuliers (*Committee for advance of money*, institué en 1642); un Comité chargé d'entrer en composition avec les ennemis du gouvernement admis à racheter leur liberté ou leur vie en abandonnant une partie de leur fortune (*Committee for compounding with the delinquents*, institué en 1643), le Comité pour les biens séquestrés (*Sequestration Committee*), sans compter les comités chargés des grands services publics comme la guerre et la marine. Après la mort du roi, le pouvoir exécutif passa en réalité au Conseil d'État, qui peut être considéré comme un autre comité. De là de nouvelles séries de papiers d'État qui ont été inventoriés par M<sup>me</sup> Green. Elle a donné d'abord l'inventaire des registres du Conseil d'État, augmenté des documents relatifs à la marine pendant toute la durée de la République<sup>1</sup>; puis celui des procès-verbaux du Comité pour les emprunts de guerre<sup>2</sup>; enfin celui du Comité pour les compositions avec les ennemis du gouvernement<sup>3</sup>. Ce dernier est précédé d'une importante introduction qui jette un jour singulier sur la politique financière de la République.

L'ancienne organisation détruite par le Long Parlement reparut après la Restauration; et c'est encore M<sup>me</sup> Green qui fut chargée d'inventorier les actes de l'administration intérieure de Charles II. Elle consacra successivement dix volumes aux dix premières années du règne<sup>4</sup>. Les sources auxquelles elle puisa sont très variées. A

documents nouveaux, surtout de lettres privées, pour en composer un volume d'Addenda. L'impression, commencée sous la direction de M. Hamilton, qui mourut quand le volume était à peine commencé, devait être achevée sous celle de M<sup>me</sup> Green; mais celle-ci étant morte à son tour (1<sup>er</sup> nov. 1895), c'est sa nièce et collaboratrice, M<sup>me</sup> Sophia Crawford Lomas, qui eut le soin de terminer le volume : *Calendar of St. P., Domestic Series, of the reign of Charles I. Addenda, 1625-1649* (1897).

1. *Calendar of State Papers, Domestic series, during the Commonwealth*, 12 vol., 1875-1886.

2. *Calendar of the proceedings of the Committee for advance of money*, 1642-1656, 1 vol. en 3 parties, 1888.

3. *Calendar of the proceedings of the Committee for compounding with the delinquents, etc.*, 1643-1660, 1 vol. en 5 parties, 1889-1892.

4. *Calendar of the State Papers, Domestic series, of the reign of Charles II.*

signaler particulièrement la vaste correspondance entretenue par le rédacteur en chef de la *London Gazette*, fondée, ou mieux réorganisée en 1665 par Joseph Williamson, secrétaire de lord Arlington, qui devint ensuite à son tour secrétaire d'État, garde du State Paper Office, et qui fit beaucoup pour augmenter et classer son précieux dépôt.

Aux dix volumes de M<sup>me</sup> Green, M. F. H. Blackburne DANIELL en a ajouté deux autres, qui se rapportent aux années 1671 et 1672. M. Daniell a d'ailleurs apporté quelque changement au travail de son prédécesseur; il a cessé d'inventorier les documents relatifs au Levant que M<sup>me</sup> Green avait cru devoir faire figurer dans son *Calendar*; mais en retour il a fait entrer dans sa publication les documents, concernant l'Irlande, qui se trouvent au P. Record Office; ainsi, il a indiqué tous les actes enregistrés sur les « Entry books, » aussi bien ceux qui se rapportent aux affaires étrangères et coloniales qu'aux affaires intérieures<sup>1</sup>. En même temps, on entamait le règne de Guillaume et Marie<sup>2</sup>, et celui de Georges III<sup>3</sup>. — Le *Calendar* de Georges III commence ce qu'on appelle proprement la série moderne.

La série des *Foreign papers*, depuis la mort de Henri VIII, n'a pas été poussée avec autant d'activité que la série *Domestic*. Un volume a été consacré au règne d'Édouard VI<sup>4</sup>; un second à celui de Marie Tudor<sup>5</sup>. Avec Élisabeth, le *Calendar* prend subitement un grand développement, qu'explique assez la situation si difficile de la reine en face de l'Europe : onze volumes sont consacrés aux années 1558-1577; mais, depuis 1880 on n'a plus rien publié<sup>6</sup>. A vrai dire, l'activité s'est portée sur deux domaines voisins, mais différents : sur les rapports diplomatiques de l'Angleterre avec Venise et avec l'Espagne.

9 vol. de 1860 à 1894. Le tome X, consacré à l'année 1670, fut complété par une centaine de pages d'additions (*Calendar of St. P., 1670; with Addenda, 1660-1670*). C'est la dernière œuvre de M<sup>me</sup> Green.

1. *Calendar of St. P., Domestic series, 1671* (1895), 1672 (1897).

2. *Calendar of St. P., Domestic series, of the reign of William and Mary, 1689-1691*. Publié par William John Hardy, 2 vol. (1895-1897).

3. *Calendar of Home Office papers of the reign of George III*. T. I, 1760-1765, par Jos. Redington (1878); t. II, 1766-1769 (1879), par le même; t. III, 1770-1772 (1881), par Richard Arthur Roberts.

4. *Calendar of St. P., Foreign series, of the reign of Edward VI, 1547-1553*, publié par W. B. Turnbull, 1861.

5. *Calendar... of the reign of Mary, 1555-1558*, par le même (1861).

6. *Calendar... of the reign of Elisabeth* (1863-1880). Les sept premiers vol. ont été édités par Jos. Stevenson, les quatre suivants par A. J. Crosby.

C'est seulement à partir de Henri VII, au moment de la Sainte-Ligue formée contre Charles VIII, qu'il s'établit des rapports réguliers entre l'Angleterre et Venise; auparavant leurs relations avaient été intermittentes et n'avaient guère eu d'autre objet que le commerce, quand ce qu'on appelait les « galères de Flandre » touchaient aux ports anglais, ou quand se présentaient des cas de piraterie. Encore n'a-t-on trouvé que de rares traces de consuls vénitiens en Angleterre au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle, et il n'y eut pas de consuls anglais à Venise avant 1620. Chargé de rechercher dans les archives de Venise et du nord de l'Italie tous les documents relatifs aux relations politiques ou commerciales des deux États, M. Rawdon Brown s'est acquitté avec zèle de ce travail, dont la mise en train a été longue et pénible. Le t. I de son *Calendar* occupe toute la période de 1202 à 1509, mais on y trouve seulement huit documents pour le xiii<sup>e</sup> siècle et l'on arrive à l'année 1401 avec le n<sup>o</sup> 139, tandis que, pour le siècle suivant, il y a plus de 800 numéros jusqu'à la mort de Henri VII<sup>1</sup>. Quelques additions figurent, il est vrai, en appendice aux tomes II et IV, parmi lesquels sont des documents très curieux pour l'histoire du commerce et du droit commercial (protêts, tables donnant le taux du change à Venise et à Londres au xv<sup>e</sup> siècle, etc.). A partir de Henri VIII, l'intérêt politique du *Calendar* l'emporte décidément sur l'intérêt commercial. La partie la plus importante se rapporte au règne de Marie Tudor auquel est consacré un volume en trois parties. Cette publication, qui compte huit volumes, est interrompue depuis 1884.

L'inventaire des lettres et papiers d'État, concernant les rapports de l'Angleterre avec l'Espagne, a été dressé par deux étrangers : un Allemand, BERGENROTH, qui usa sa vie à un travail rendu fort pénible par les nombreuses incommodités d'un séjour prolongé à Simancas, et un Espagnol naturalisé, don Pascual de GAYANGOS. On connaît depuis longtemps les travaux de ces deux éditeurs<sup>2</sup>; depuis long-

1. *Calendar of St. P. and manuscripts relating to English affairs, preserved in the Archives of Venice and in the other libraries of Northern Italy.* T. 1, 1292-1509 (1864). — Après l'apparition de ce volume, M. Th. D. Hardy fut chargé d'une mission en Italie pour faire un rapport sur les archives de Venise et le profit qu'on y pouvait puiser pour l'histoire d'Angleterre. Ce rapport (*Report to the Master of the Rolls upon the documents in the archives and public libraries of Venice*, 1866) conclut à la nécessité de continuer le travail et contient en appendice des documents relatifs au divorce de Henri VIII et un catalogue de lettres relatives au cardinal de la Pole de 1548 à 1558; ces lettres sont au nombre de 349.

2. *Calendar of letters, despatches and state papers relating to the negotiations between England and Spain, preserved in the archives of Simancas*

temps on a fait justice des paradoxes émis par Bergenroth dans ses préfaces retentissantes. Gayangos n'a pas soulevé de telles polémiques : il a donné huit volumes avec de brèves introductions et de copieuses tables. Le dernier (2<sup>e</sup> partie du t. VI) a paru en 1895; il se rapporte aux années 1542-1543.

Les rapports de l'Angleterre avec les autres États de l'Europe continentale ont été l'objet de travaux poursuivis simultanément à Paris, dans les principales archives de l'Europe centrale, de la Russie, des pays scandinaves. Les analyses et copies fournies par les missionnaires anglais à l'étranger ont été déposées au P. Record Office; on en trouvera l'énumération dans les rapports annuels présentés par le « Deputy keeper » aux deux chambres du Parlement.

Aux papiers d'État sur les affaires étrangères se rattachent naturellement ceux qui se rapportent à l'Écosse, comme ceux qui sont relatifs à l'Irlande complètent la *Domestic series*.

Pour l'Écosse, le xvi<sup>e</sup> siècle tout entier tient en deux volumes, publiés en 1858 par M. Markham John THORPE. Le tome I embrasse la période de 1509 à 1589; le tome II contient la fin du règne d'Élisabeth, plus un appendice très important sur les documents concernant Marie Stuart pendant sa captivité en Angleterre, 1560-1587<sup>1</sup>. Il faut ajouter les papiers émanés des agents que les rois d'Angleterre maintinrent pendant tout le xvi<sup>e</sup> s. sur la frontière écossaise : les « Border papers. » Ces agents ou « gardiens » (wardens) étaient au nombre de deux; ils étaient chargés de surveiller la frontière, où les incursions des Écossais des basses terres étaient fréquentes, de se renseigner exactement sur tout ce qui se passait dans le royaume voisin, sur les troubles qui l'agitaient, les alliances qu'il pouvait contracter; leur droit d'inspection s'étendait aussi en Angleterre sur douze comtés. Leur correspondance touchait donc à la fois aux affaires intérieures et extérieures du royaume; aussi a-t-elle été pendant longtemps ballottée de série en série, distribuée puis reconstituée. En 1840, la Commission des archives réunit sous le titre de « Border papers » une série de documents qui furent reliés en soixante-quatorze volumes. Quand Thorpe entreprit son inventaire pour l'Écosse (1858), il fit dérelier les trente-neuf premiers, dont la

*and elsewhere*. T. I, 1485-1507 (1862); t. II, 1509-1525 (1864). Ces deux tomes sont accompagnés d'un vol. supplémentaire où Bergenroth a résumé des documents qu'une administration trop jalouse lui avait dissimulés et qui ne lui furent communiqués qu'après de longues négociations. Il mourut peu de temps après (13 février 1870).

<sup>1</sup> *Catendar of State papers relating to Scotland, preserved in H. M's. P. Record Office*. 2 vol., 1858.

substance a passé dans son *Calendar* et dans ceux de la *Foreign series*; M<sup>me</sup> Green obtint à son tour de faire rentrer dans la *Domestic series* nombre de documents incorporés dans les trente-cinq volumes restants. Il est inutile d'insister sur les nombreux inconvénients de ces remaniements, et l'on ne peut qu'approuver l'administration actuelle d'avoir fait reconstituer le fonds des « Border papers, » qui compte maintenant quarante volumes. L'administration des archives d'Écosse a été autorisée à publier l'inventaire de la partie inédite<sup>1</sup>. Le travail, exécuté par M. Joseph BAIN, fournit les renseignements les plus abondants sur la situation intérieure de l'Écosse pendant le règne d'Élisabeth.

En ce qui concerne l'Irlande, les papiers d'État conservés au P. Record Office ont été inventoriés par M. Hans Claude HAMILTON<sup>2</sup> et par MM. C. W. RUSSELL et John P. PRENDERGAST<sup>3</sup>; mais il existe en outre en Angleterre deux autres fonds importants de documents irlandais : ceux qui ont été réunis au xvii<sup>e</sup> siècle par Georges Carew et au xviii<sup>e</sup> par Thomas Carte. Le premier, gentilhomme d'origine galloise, exerça en Irlande des fonctions de plus en plus importantes à partir de 1575; il devint Lord-Deputy, presque vice-roi. Il acquit dans le pays des biens considérables et, pendant un séjour de trente années, il réunit une masse de documents de toute nature sur l'histoire d'Irlande. La plus grande partie de cette collection est aujourd'hui à la bibliothèque archiépiscopale de Lambeth. L'historien Th. Carte avait été chargé, par le comte d'Arran, d'écrire la vie de son aïeul, le comte d'Ormonde, gouverneur de l'Irlande sous Charles II; on lui remit tous les papiers du comte qu'il augmenta lui-même d'autres documents retrouvés aux archives seigneuriales de Kilkenny ou communiqués par diverses personnes, sans compter de nombreuses copies qu'il exécuta lui-même. Sa collection est aujourd'hui à la Bodleienne, Oxford. En 1863, le gouvernement anglais demanda sur ces deux collections un rapport<sup>4</sup> qui concluait à la nécessité d'en faire et publier l'inventaire aux frais du Trésor. Ce travail n'a été entrepris que pour les papiers de Carew, qui ont été inventoriés en six volumes<sup>5</sup> par J. S. BREWER et W. BULLEY.

1. *The Border Papers. Calendar of letters and papers relating to the affairs of the Borders of England and Scotland.* T. I, 1560-1594 (1894); t. II, 1595-1603 (1896).

2. *Calendar of the State papers relating to Ireland.* T. I, 1509-1573 (1860); t. V, 1592-1546 (1890).

3. *Calendar... of the reign of James I.* 5 vol., 1603-1625 (1872-1880).

4. *Report upon the Carte and Carew papers in the Bodleian and Lambeth libraries,* 1863.

5. *Calendar of the Carew mss. preserved in the archiepiscopal library at*



La série des documents relatifs aux colonies a été inventoriée par une seule personne, qui lui a consacré trente-cinq années de sa vie, M. W. NOEL SAINSBURY. Elle se divise naturellement en deux sections : l'une pour l'Amérique et les Indes occidentales, l'autre pour les Indes orientales et l'Extrême-Orient<sup>1</sup>. A la correspondance avec le « Colonial Office » et avec le Bureau du Commerce, l'éditeur a ajouté de nombreux documents conservés au British Museum et à l'« India Office. » Il y a joint d'intéressantes préfaces dont une est un lumineux résumé de l'histoire des colonies sous Charles II.

Il ne reste plus que deux groupes de Calendars à mentionner. Ils ont été réservés pour la fin parce que, par leur nature même, ils ne rentrent dans aucune des séries précédemment indiquées et qu'ils les intéressent toutes également : les documents de la Trésorerie et les procès-verbaux du Conseil privé. Les « Treasury papers » consistent en adresses aux commissaires de la Trésorerie pour demander la récompense de services rendus à l'État, de l'argent, des pensions, des places, etc.; en rapports sur les pétitions de toute nature envoyées à l'État et qui pouvaient aboutir à des ouvertures de crédit; en devis, comptes, etc. Cette matière aussi riche que variée a été longtemps négligée; les documents anciens sont en partie perdus; il en reste environ une cinquantaine seulement pour Jacques II; en 1835 même, certaines parties furent envoyées au pilon, opération qui fut heureusement arrêtée peu après, et l'on décida de garder toutes les pièces de la Trésorerie antérieures à 1700. L'inventaire de ces documents qui touchent à tout : industrie, commerce et beaux-arts, sciences et lettres, Irlande et colonies, etc., a déjà demandé sept volumes<sup>2</sup> et s'arrête actuellement à l'année 1728.

Quant au Conseil privé, il n'a été officiellement organisé, comme on sait, qu'en 1386, et c'est depuis cette année seulement qu'il a ses archives. Encore celles-ci ont-elles été fort incomplètes jusqu'en 1540.

*Lambeth.* Le t. I, 1515-1574, a paru en 1867; le t. VI, 1603-1624, en 1873. Le t. V contient le « Livre de Howth, » volume de mélanges sur l'histoire d'Irlande au moyen âge.

1. *Calendar of State Papers, Colonial Series, 1574-1660* (1860). — *Calendar... America and West-Indies*, 4 vol., 1661-1680 (1880-1896); le dernier volume a vu le jour après la mort de M. Sainsbury par les soins du R. H. J. W. Fortescue. — *Calendar... East Indies, Chine and Japan*, 4 vol., 1513-1629 (1862-1884). — *Calendar... East Indies and Persia*, 1630-1634 (1892).

2. *Calendar of Treasury papers*; prepared by Jos. Redington. T. I, 1556-57-1696 (1868); t. II, 1697-1702 (1871), t. III à VI, 1702-1728 (1874-1889). Le *Calendar of Treasury books and papers, 1729-1730*, publié par M. William A. Shaw (1897), beaucoup plus complet que les précédents, peut être considéré comme ouvrant une nouvelle série.

Sir Harris Nicolas a publié le texte in-extenso des procès-verbaux de ce Conseil en sept volumes. Les registres du Conseil commencent à former une série régulière, et qui s'est conservée presque intacte jusqu'à nous, à partir du 10 août 1540. Le premier de ces registres forme précisément la matière du tome VII de sir Harris Nicolas<sup>1</sup>. Cette publication, si intéressante à tant d'égards, a été reprise, après une interruption d'un demi-siècle, par John Roche DASENT, qui a déjà donné sept volumes embrassant les années 1542-1570<sup>2</sup>. On appréciera l'importance de ce recueil si l'on se rappelle que le Conseil privé devint sous les Tudors, avec l'institution perfectionnée des secrétaires d'État, un des rouages essentiels de la nouvelle monarchie, que ses ordonnances eurent souvent force de loi et qu'il parut parfois tenir la place du Parlement lui-même.

Telle est l'œuvre considérable accomplie depuis un demi-siècle (le travail des Calendars, on l'a dit plus haut, a commencé en 1848) sous la direction du Maître des Rôles, ou, pour mieux dire, du Garde général des archives. Malgré des inégalités, des inexpériences, des remaniements fâcheux et des recommencements peut-être inévitables, les cent soixante-cinq volumes<sup>3</sup> qu'elle a produits témoignent d'un effort accompli d'après une bonne méthode, simple, pratique et suffisamment scientifique. On pourrait la proposer comme modèle à d'autres pays qui possèdent aussi d'admirables archives, qui disposent d'un personnel choisi d'archivistes et qui dissimulent leurs travaux avec un tel soin qu'on pourrait les accuser de ne rien faire; mais l'exemple est plus éloquent que la critique; et d'ailleurs je ne me suis rien proposé d'autre que d'offrir aux lecteurs de la *Revue* un simple résumé bibliographique.

Ch. BÉMONT.

1. *Proceedings and ordinances of the Privy Council*, 7 vol., 1837.

2. *Acts of the Privy Council of England*. New series. T. I, 1542-1547 (1890); t. VIII, 1558-1570 (1893).

3. A noter qu'il ne devait être question ici que des papiers d'État et de l'époque moderne; beaucoup d'autres *Calendars* ont été publiés pour certaines séries du moyen âge. La *Revue historique* les a signalés au fur et à mesure de leur apparition.

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

**Buckle and his Critics; A Study in Sociology**, by John Mackinnon ROBERTSON. Londres, Swan Sonnenschein, 1895. 4 vol. in-8°, vii-565 pages.

Je ne sais si M. R. est parent ou disciple immédiat de Buckle; mais son ardeur à défendre la mémoire de l'historien leur fait honneur à tous les deux. Un écrivain qui suscite de pareils dévouements ne saurait être sans valeur; et, d'autre part, le zèle du champion témoigne d'un louable souci de la justice et de la vérité. M. R. a poursuivi la réhabilitation de son auteur avec une âpreté singulière. Il passe au crible les opinions de tous ceux qui ont parlé de Buckle, et même de ceux qui en auraient dû parler s'ils eussent convenablement étendu leurs recherches. Aussi donne-t-il à son livre le sous-titre d'*Étude de sociologie*. C'en est une, en effet, et des plus substantielles. Tous les historiens<sup>1</sup> et sociologues, jusqu'aux plus récents, y défilent comme dans une galerie de portraits. Cela ne laisse pas de nous embarrasser. M. R. n'est pas loin d'estimer, — et nous cite à ce propos l'exemple de Théodore Parker (p. 76), — que l'on ne saurait proprement juger ou critiquer un écrivain sans avoir vérifié ses sources, refait après lui son travail. Nous sommes des juges, et comme juges nous ne saurions prononcer sans avoir étudié scrupuleusement toutes les pièces du dossier. En principe, il a raison. Mais alors il nous reste à donner notre démission; car il nous est impossible de réunir à portée tous les témoignages, toutes les pièces, qui vont naturellement se placer sous la main du juge ordinaire siégeant à son tribunal. Cependant, en nous retranchant sur le terrain qui nous est familier, il ne nous est pas impossible de constater que M. R. mérite quelquefois une bonne part des critiques impitoyables qu'il inflige à ses adversaires; et nous espérons qu'il ne relèvera, dans notre appréciation, aucune marque de mauvais vouloir ni de parti pris.

Buckle est aujourd'hui singulièrement oublié des sociologues. Il semblerait que son souvenir fût vieux d'un ou deux siècles. Après avoir subitement apparu sur la scène littéraire, comme « un lion de première taille<sup>2</sup>, » on l'a presque aussi brusquement négligé qu'un lion d'image

1. Puisque M. R. cite et critique les ouvrages du Rev. Mahaffy, il eût pu mentionner et discuter, à meilleur titre, ceux de M. Gaston Boissier, qui nous semblent éminemment suggestifs pour l'étude des périodes troubles de l'histoire, et dont Mahaffy lui-même rappelle le nom dans la Préface de son *Greek World under Roman Sway*.

2. Tocqueville à Gustave de Beaumont, *Œuvres et corresp. inéd.*, II, 438.

héraldique. Les causes de cet oubli sont nombreuses. M. R. l'attribue surtout au fonds de cléricisme invétéré, de religiosité conventionnelle qui marque encore l'éducation des Universités anglaises. A supposer que le fait fût exact pour l'Angleterre, — qui néanmoins, sous un certain décorum, tolère aujourd'hui des attaques tout aussi graves contre les idées et les institutions établies, — on ne s'expliquerait pas le discrédit de Buckle à l'étranger où la jeunesse affecte des allures, affiche des thèses bien autrement provoquantes. Cependant, il est certain que la jeune génération savante ne le connaît guère que de nom<sup>1</sup>; et, quoique nous l'eussions ouvert nous-même pour vérifier deux ou trois citations, il ne nous serait probablement pas venu à l'esprit d'en prendre une connaissance plus sérieuse sans le livre de M. R. Et c'est un service, nous l'avouons très volontiers, que ce dernier nous a rendu. Quoi que l'on pense des idées de Buckle, — et quel est le philosophe dont la doctrine essentielle résiste aux critiques de ses adversaires? — on ne le lira jamais inutilement la plume en main. Esprit vigoureux, très clair, plein d'intérêt; d'une logique entraînant, en apparence, dans l'exposé de son système; abondant au passage en aperçus ingénieux, qui, sans être toujours d'une originalité frappante, aident à préciser les vues personnelles du lecteur; sincère envers lui-même et fréquemment impartial; enfin, rempli de faits, de ceux que les travailleurs aiment à trouver réunis, classés d'avance à leur disposition, sous un petit volume, il a sa valeur d'éducation que l'on ne peut nier en sociologie. Mais, précisément, ce sont les sociologues qui le dédaignent; et, si le public anonyme lui prête encore attention<sup>2</sup>, ce n'est que dans une mesure dont sa réputation ne profite plus.

Les vraies causes de ce discrédit ne sont peut-être pas difficiles à signaler. Les unes sont normales en quelque sorte; les autres accidentelles. Comme tous les écrivains célèbres, Buckle sans doute a été victime de cette réaction qui suit généralement leur disparition de ce monde et qui donne momentanément gain de cause à tous les intérêts coalisés contre une œuvre trop envahissante, dont les moindres erreurs sont relevées alors comme autant de preuves de sa fragilité de doctrine. En outre, le public trop affairé ne retient guère d'un livre ou d'un auteur qu'une ou deux idées maîtresses; et, dans le cas de Buckle, l'influence qu'il attribue au milieu géographique sur le développement des hommes et des institutions, — influence qui avait surtout frappé ses premiers lecteurs, — a été trop confirmée, trop soulignée par l'œuvre de Darwin et des philosophes qui s'inspirent du grand naturaliste,

1. M. Enrico Ferri, l'un des chefs de l'école « positive » en Italie, le plus connu peut-être et le plus influent, semble n'avoir jamais lu directement une ligne de Buckle (Robertson, p. 496). — Il est assez curieux qu'en Écosse, M. Galbraith Miller, professeur à l'Université de Glasgow, ait pu donner une bibliographie de 17 pages, dans ses *Lectures on the Philosophy of Law*, sans imprimer le nom de cet auteur parmi les historiens philosophes.

2. L'édition que nous avons sous les yeux est de 1894.

pour ne pas accaparer au profit des derniers venus la considération générale. Taine a pris en France toute la place, et fort au delà, que Buckle aurait pu y tenir dans d'autres circonstances. Puis, au milieu du siècle, Buckle écrivait encore sous l'empire d'illusions très répandues que la suite des événements ne devait pas tarder à dissiper. S'il lui eût été donné de vivre aussi longtemps que M. Herbert Spencer, dont il avait la santé malade, il eût forcément et fortement corrigé l'exemple qu'il nous offre comme décisif de l'action exercée par l'intelligence sur la civilisation, dans la diminution de la guerre grâce à l'invention de la poudre, au progrès de l'économie politique et à l'extension des chemins de fer<sup>1</sup>. Cette diminution demeure vraie en un sens, mais pour d'autres motifs que ceux auxquels il s'attache. Et ainsi du reste. Quant à la critique de ses idées générales, il suffit de renvoyer à l'excellente et courtoise étude de M. de Rémusat, d'une justesse, d'une pondération si remarquables que M. R. lui-même ne l'a point discutée<sup>2</sup>.

Ce n'est cependant pas qu'il en doive approuver la tendance, car il est d'un radicalisme très accentué sur toute chose. Il a non seulement, comme Buckle, une amusante horreur du clergé, mais il reproche même à Buckle son déisme simpliste et timide. Le libéralisme de M. R. ne s'accommode pas davantage de la vieille formule : « laissez passer, laissez faire. » Il se montre partisan d'une assez forte intervention de l'État, sauf en matière de vaccine, ce qui n'est qu'une affirmation nouvelle de radicalisme. Enfin, il a publié un *tract* contre « le sophisme de

1. Ce n'est pas l'invention ou l'emploi de la poudre qui a provoqué la création des armées restreintes et permanentes, mais l'impossibilité de garder longtemps en campagne les troupes féodales. Notre service militaire obligatoire ramènera fatalement les armées professionnelles, en commençant par la formation de troupes coloniales, la masse des citoyens n'admettant pas qu'on la dérange pour un devoir patriotique, hors le cas d'urgence extrême. — Quant aux chemins de fer, le bon Quaker qui facilita les débuts de Stephenson, dans l'espoir de servir au triomphe de la paix, serait douloureusement surpris sans doute en voyant combien l'innovation d'alors est mise au service de la stratégie. — Enfin, l'économie politique deviendra probablement le terrain de bataille des prochaines générations, qui se feront des guerres commerciales, tantôt à coups de fusil, tantôt à coups de tarifs, mais, dans tous les cas, avec un égal mépris de la justice et de la fraternité qu'on leur prêche. M. R. pourtant accepte encore ici toutes les idées de Buckle (p. 275).

2. *Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> nov. 1858. — Si l'on essaie de publier quelque jour une édition de Buckle qui le remette en honneur dans le monde savant, il faudra nécessairement corriger ou relever plusieurs erreurs scientifiques dans les exemples dont il appuie ses théories. Ainsi (t. I, p. 56), les travaux de Claude Bernard sur le curare ont donné raison contre Buckle à Sir Benjamin Brodie (*ibid.*, p. 75). Le livre de Manou n'est pas la source de la jurisprudence dans l'Inde, etc. Une bévue très curieuse est d'avoir traduit le mot *sawagine*, dans un passage de *Le Laboureur*, par *sauvages* (savages) et d'avoir conclu que le chroniqueur français compare les habitants de l'Écosse au bétail, quand il compare simplement le bétail au gibier (III, 42).

l'épargne, » qui le sépare nettement des économistes orthodoxes auxquels Buckle accordait une si vive admiration. On conçoit alors que, s'il accepte volontiers de prendre son auteur en faute, ce ne soit pas toujours sur les points où nous l'y prendrions nous-même. Nous aurions beaucoup à discuter et distinguer, par exemple, dans le procès qu'il intente à Buckle et Adam Smith pour leur hostilité contre le protectionisme littéraire de l'État<sup>1</sup>. Le grand reproche, au surplus, que mérite M. R. est de s'absorber trop dans les contradictions apparentes de phrases et de théories, sans lever les yeux de son livre pour regarder autour de lui et chercher d'abord si l'antinomie qu'il ridiculise n'existe pas dans la nature, si les faits vivants, actuels, ne justifient point l'observation contradictoire qu'il relève. Ce défaut se montre surtout dans sa façon dédaigneuse de passer en revue les écrivains autres que Buckle, dont les idées sociologiques ne cadrent pas avec les siennes, quoique cependant il les caractérise parfois avec une certaine justesse, comme en France Létourneau, et même, sous bien des réserves, Le Play<sup>2</sup>. Nous allons montrer plus directement sur deux ou trois points les insuffisances critiques de M. R., en nous tenant à un auteur pour lequel il manifeste une antipathie spéciale, Henry Maine, qui a eu le tort grave d'usurper quelque temps l'admiration des jeunes esprits et l'autorité scientifique, dont Buckle aurait plutôt à ses yeux mérité l'hommage.

La querelle débute sous un prétexte futile, par une escarmouche assez insignifiante. Maine, pour montrer le danger des généralisations trop hâtives, avait signalé, dans une conférence sur l'Inde, l'opinion de Buckle attribuant à l'usage du riz, comme aliment ordinaire, la misère de l'Hindou, la dureté des institutions, l'inflexibilité des castes qui l'op-

1. P. 342 et suiv. « Si on élevait, » disait Adam Smith, « une grande quantité de personnes aux frais du public, dans les professions où il n'y a pas de bénéfices, telles que le droit et la médecine, la concurrence y serait bientôt si grande que la récompense pécuniaire y baisserait considérablement... Et ces deux professions, aujourd'hui si honorées, seraient tout à fait dégradées par la misérable rétribution dont ces élèves, si nombreux et si indigents, se verraient en général forcés de se contenter. » (Trad. Garnier, *Richesse des nations*, liv. I, ch. x, 2<sup>e</sup> partie.) Nous ne voulons pas discuter en détail les objections de M. R. contre ce passage; nous le livrons sans commentaire aux réflexions du lecteur qui se tient au courant de notre mouvement social et des scandales trop fréquents du monde professionnel qui se dénouent devant les tribunaux.

2. Les idées de Le Play ont été surtout précisées, traduites en formules scientifiques par son meilleur disciple, Claudio Jannet, dont M. R. oublie le nom, mais qui a exercé une vive influence sur la direction des catholiques éclairés dans les questions sociales, et qui est mort usé par l'étude dans la pleine force et maturité de l'âge. « En un temps où règne l'hérésie économique, » disait récemment la *Revue d'Édimbourg*, dans un article élogieux qu'elle lui consacrait, « il a su demeurer orthodoxe; et son livre, [sur le capital et la finance], si nous ne nous trompons, contribuera fort à ramener sur terre l'économie politique de la planète lointaine où l'on a voulu naguère l'exiler. » (Juillet 1893, p. 139. — Cf. *Revue hist.*, janv. 1898, p. 196.)

priment. Or, ajoutait Maine, il se trouve que le riz n'est pas l'aliment ordinaire du peuple, sauf dans le delta des grands fleuves ou sur certains points de la côte; et çà et là, mais rarement, dans l'intérieur. Sur quoi M. R. s'empresse de soutenir, avec citations à l'appui, que le riz est répandu bien au delà dans l'Inde, et que le *ragi*, qui le remplace dans le sud de la péninsule, a la même influence économique<sup>1</sup>. Après tout, remarque-t-il, Buckle voulait seulement démontrer les effets désastreux sur le peuple d'une nourriture à trop bon compte; et peu importe au fond le genre d'alimentation des Hindous, s'ils se la procurent à bas prix. Ce n'est pas tout à fait exact. Car Buckle avait insisté spécialement sur la valeur nutritive, exceptionnelle, du riz comme aliment azoté; en quoi tout le monde convient aujourd'hui qu'il se trompait<sup>2</sup>. Et, s'il apparaît en somme que la majeure partie des Indiens se nourrit non de riz ni de *ragi*, mais de blé comme nous-mêmes<sup>3</sup>, on accordera que le raisonnement perd un peu de sa valeur. Outre qu'il faudrait nous expliquer pourquoi la Chine et l'Annam, où le riz forme la base de l'alimentation, ont justement le régime administratif que rêve notre démocratie, le mandarinat de lettrés qui se recrutent indifféremment dans toutes les couches du peuple. Ainsi posée, — Maine avait raison de le dire, — la discussion risque de s'égarer et d'aboutir à l'absurde. Mais on en doit retenir, — ce que Buckle a très bien vu par ailleurs, — que, sous un climat torride, l'homme n'incline guère à travailler au delà du nécessaire, et que la facilité de subsistance augmente sa

1. M. R. semble croire (p. 192) que Maine avait emprunté son objection à un article de la *Quarterly*, publié longtemps auparavant contre l'ouvrage de Buckle. Nous savons, au contraire, qu'elle lui fut signalée dans l'Inde par un fonctionnaire anglo-indien qui avait pu juger de l'erreur dont nous parlons, à l'égard des populations de son ressort. Aujourd'hui, les ouvrages de vulgarisation, comme la *Géographie générale* d'Élisée Reclus, le *Dictionnaire de géographie* de Vivien Saint-Martin, montrent combien l'opinion s'est rectifiée sur ce point : « Dans les présidences de Madras et de Bombay, on mange peu de riz, » dit le second de ces auteurs (v<sup>e</sup> Inde). On le consomme surtout dans le Bengale; et déjà, dans le Bêhar, on y mêle volontiers d'autres aliments.

2. C'est, du moins, l'aveu de M. R. Mais nous ferons observer que le gouvernement japonais maintient, au contraire, le riz, comme essentiellement nutritif, dans l'alimentation de son armée.

3. Pendant la terrible famine qui vient de désoler l'Inde, on en a pu voir des preuves curieuses. Sir Richard Temple écrivait au *Times* que l'on se procurerait facilement du riz en Birmanie, mais que le peuple refuserait de le manger. Un grand mouvement de pitié s'étant éveillé en Russie, le prince Obolensky proposa d'expédier du seigle en même temps que du blé; mais le secrétaire de la chambre de commerce de Bombay, M. John Marshall, répondit que l'envoi du seigle serait une dépense fort inutile et que le peuple ne le consommerait point à moins d'y être contraint par la force, *under the strongest compulsion* (*Times*, nov. 1896). — C'est alors que « les Anglais ont acheté dans tout l'Empire ottoman les provisions de céréales (c'est-à-dire de blé), que les bonnes récoltes des cinq dernières années avaient entassées partout. » (V. Bérard, *la Macédoine*, 1897, p. 123-24.)

paresse naturelle<sup>1</sup>. C'est pourquoi les philosophes de l'antiquité, vivant dans des pays ensoleillés, concluaient assez logiquement à la nécessité de l'esclavage. En tout cas, il est aujourd'hui bien démontré que la suppression des entraves sociales primitives n'améliore pas beaucoup le sort de la masse et qu'elles sont plutôt l'accessoire ou un accident de sa misère qu'elles n'en sont la cause réelle.

Quoi qu'il en soit, une fois lancé sur la piste de guerre, M. R. ne s'arrête plus. Il s'en prend à la plupart des idées de Maine, lui reproche sa théorie du patriarcalisme et les contradictions qu'il croit découvrir à chaque instant dans ses livres. Pour le patriarcat, nous avons dit précédemment ici combien Maine répugnait à traiter cette question qu'il regardait comme insoluble<sup>2</sup>. Et M. R. l'a certes fort mal compris quand il l'accuse de vouloir argumenter le problème des origines sociales d'après la Bible. Lui-même, antibiblique au premier chef, prête tout aussi bien au reproche d'introduire des préoccupations athéologiques dans la discussion. Maine, remontant du présent au passé, se bornait à signaler la prédominance du patriarcalisme chez toutes les grandes races civilisées. Au delà de l'histoire, il refusait de s'engager; et par conséquent il déclina toute discussion sur les origines absolues de la famille humaine, tout en se demandant si le sentiment de jalousie qu'éprouvent même les animaux pouvait avoir été assez étranger à l'homme primitif pour admettre une promiscuité générale, pareille à celle de notre civilisation décadente en certains quartiers de nos grandes villes<sup>3</sup>. Avait-il si grand tort? Ceux qui auront lu le livre récent de M. Westermarck et l'étude si nette et décisive, ce semble, de M. Tylor, à qui Maine s'en rapportait, — et dont M. R., malgré d'assez vives dissidences, admet la haute autorité<sup>4</sup>, — n'accepteront sans doute pas l'opi-

1. Cf. pour l'Inde, *Revue d'Édimbourg*, janv. 1894, p. 56; l'élévation des salaires aboutit à la diminution du travail. — Le phénomène est général : tel joaillier de Londres a dû cesser d'entretenir des pêcheries de perles sur la côte de Bornéo, parce que les pêcheurs gagnent en une semaine de quoi se reposer le reste du mois.

2. *Rev. hist.*, 1888, p. 157.

3. M. R. lui reproche de n'avoir jamais répondu au livre de M. D. Mac-Lennan (p. 399). C'est une erreur. Maine y répondit dans la *Quarterly* de janvier 1886. L'article étant anonyme, nous comprenons fort bien que M. R. n'en ait pas eu d'abord connaissance, quoiqu'il ait été plus tard traduit en français sous le nom et avec l'autorisation de l'auteur. Mais la *Revue d'Édimbourg* a parlé de cette traduction dans son article sur Maine de juillet 1893, et ce dernier article, écrit d'une plume cependant très autorisée, paraît avoir échappé complètement à M. R., qui aurait dû en tenir compte dans la préparation de son dossier.

4. P. 24, p. 467, 490, 515. — M. Tylor voit, dans le matriarcat, une forme d'organisation légale de la famille, dictée par les circonstances, et remplaçant alors la forme légale aussi, mais plus générale, du patriarcat. Cette organisation ne suppose aucunement la promiscuité primitive; et, sur la parenté physiologique, il n'existe jamais de doute sérieux (*XIX<sup>th</sup> Century*, juillet 1896).



nion passablement arriérée du champion de Buckle. Nous ne voulons pas insister sur ce point; mais nous craignons fort que la question soit un jour tranchée définitivement dans le sens de Maine<sup>1</sup>.

Toutefois, le gros grief dans le réquisitoire de M. R., contre l'ensemble des idées de Maine, est que ce dernier ne comprend pas le progrès, qu'il n'en a pas une idée claire et témoigne trop de confiance dans le conservatisme naturel de l'humanité. Le reproche n'est pas nouveau et s'adresse à d'autres écrivains sceptiques; mais il ne devient pas meilleur en s'éternisant. D'une façon générale, il se peut que Maine n'ait pas assez profondément analysé les causes du progrès. Cependant, il ne nous paraît s'être trompé ni sur sa marche lente, ni sur l'opposition fréquente du public à ses résultats les plus évidents, à ses promesses les plus attrayantes. Le progrès dépend, il est vrai, de notre intelligence et de notre savoir; mais il y entre beaucoup d'autres ingrédients souvent négligés par les analystes et que l'on discernerait aisément avec un peu d'attention. Il est étrange que l'on éprouve tant de peine à comprendre ce qui se passe immédiatement sous nos yeux. En fait, le progrès, ses modes d'extension, l'accueil qu'il reçoit s'expliquent fort bien, du moins en grande partie, si l'on veut observer la réalité avec le sang-froid que demande la science.

Lorsque Maine soutenait que les Orientaux, par exemple les Hindous, ne sont pas progressistes, on lui répondait qu'ils ont progressé nonobstant et que le peuple hindou diffère aujourd'hui, sous la reine Victoria, de ce qu'il était du temps d'Açoka. Sans aucun doute. Pourtant, de ce que le progrès s'établit quelque part, il ne s'ensuit pas qu'on l'accueille ni surtout qu'on l'appelle volontiers : c'est là néanmoins ce qui constitue par essence le progressisme. Or, ce bon vouloir à l'égard des innovations manque chez les Hindous, comme chez bien d'autres. Il est positif que l'homme, ainsi que le pensait Maine, est un animal foncièrement routinier. Cela tient à sa constitution physique et morale qui ne pourrait supporter un ébranlement progressif, continu, dans toutes les directions à la fois et qui, même quand il incline à progresser sur un point, doit être, pour ainsi dire, assuré du repos partout ailleurs. Il lui faut, en quelque sorte, une base d'opérations garantie par derrière et sur les flancs, pour agir avec décision, calme, netteté, dans sa voie normale d'attributions. Sous ce rapport, il n'existe ni conservateurs ni radicaux, ni royalistes ni républicains, mais des gens que le mouvement gêne dans telle direction où les autres, non moins timorés par ailleurs,

1. M. R. est-il vraiment sûr que John Millar, l'ami d'Adam Smith, fût parmi les premiers tenants et précurseurs de la théorie matriarcale? (p. 4). Il nous a toujours paru que cet auteur, au contraire, pose la thèse patriarcale sous une forme irréfutable (cf. *Observations concerning the Distinction of Ranks in Society*. Londres, Murray, 1771, p. 4-6). Et c'est pourquoi nous en avons traduit une longue page dans la *Réforme sociale* du 1<sup>er</sup> décembre 1895, pour combattre précisément les idées avancées que M. Paul Hervieu exprime sur le mariage, dans sa comédie des *Tenailles* (p. 819-820).

rencontrent justement leur avantage. Prenons un cas facile à comprendre. Les grands propriétaires instruits ont conseillé ou favorisé de leur mieux l'introduction des machines agricoles, parce qu'ils en voyaient l'utilité positive et que du reste cela ne changeait rien à leur vie journalière. Les fermiers ont d'abord résisté par scepticisme naturel; mais, leur travail quotidien n'en étant pas augmenté, et aussi par déférence pour les propriétaires, ils ont fini par se soumettre et s'en sont bien trouvés<sup>1</sup>. Les petits propriétaires, analogues aux fermiers, ont alors suivi le mouvement. Mais les ouvriers agricoles, que la machine privait de leur gagne-pain, ont énergiquement protesté. Et vraiment les pauvres gens avaient bien un peu raison; car, pour la plupart, c'était la misère en perspective, n'étant plus d'âge à chercher une autre profession. Néanmoins, le progrès passant outre s'est définitivement implanté dans nos campagnes et les enfants de l'ouvrier, venant à l'âge d'homme, se sont arrangés du nouveau système, quittes à faire un jour opposition pour leur part aux inventions à venir qui les pourraient gêner<sup>2</sup>.

Ainsi, la marche du progrès est toujours le fait d'une minorité dont il sert les intérêts. Il s'appuie bien d'abord sur l'instruction et les lumières de ce groupe, comme l'observe M. R. (p. 274); puis sur l'imitation, comme l'a remarqué M. Tarde. Mais il rencontre toujours une résistance proportionnée aux intérêts qu'il contrarie ou qu'il déplace; et l'on oublie trop combien cette résistance est naturelle, sinon légitime.

1. Tolstoï a mis parfaitement en relief cette résistance des paysans, dans son roman d'*Anna Karénine*. Et, quand ils consentent à suivre une expérience, il faut que le succès soit éclatant, immédiat, ainsi que l'avouent les agronomes; car, aussi bien, on ne peut s'attendre que le cultivateur change brusquement son outillage et ses procédés sans motifs convaincants, décisifs (Grandeau, *Études agronomiques*, t. I, préface de la 2<sup>e</sup> éd.).

2. Ici les exemples abondent; nous en citerons deux ou trois plus spécialement démocratiques. Aux États-Unis, le syndicat des hommes d'équipe a fait une vive opposition aux procédés d'accouplement automatique des wagons, parce que la suppression du danger d'écrasement pour l'accoupler rend la concurrence plus facile pour exercer l'emploi (*North-American Rev.*, oct. 1892, p. 415). — Tout récemment, dans une petite ville de la côte bretonne, une députation de pêcheurs et d'ouvriers vint prier le Maire d'appuyer une pétition au gouvernement contre les machines: « Combien te coûte ton paletot? » demanda le Maire à l'orateur de la troupe, « 40 francs. » « Eh bien! sans les machines, il t'en coûterait 80. » Et la députation s'en retourna l'oreille basse. — Mais il y a parfois aussi entêtement aveugle, systématique, dans la routine. Voici un trait qui dépasse toute imagination. On sait qu'aux États-Unis la voirie ordinaire laisse infiniment à désirer. La législature d'Albany ayant naguère voulu remédier à cet inconvénient, les fermiers s'y opposèrent et durent prier par dépêche la commission de surseoir à l'enquête, parce que les routes étaient trop mauvaises pour qu'ils pussent comparaître et empêcher de voter un bill qui avait justement pour objet de les réparer (*Century*, avril 1892, p. 304). — Il est assez piquant de rappeler, au contraire, que Ferdinand de Naples, le roi *Bomba*, introduisit les premiers chemins de fer en Italie.

A cet égard, nous le répétons, il n'existe ni aristocraties ni démocraties, ni monarchies ni républiques. Seulement, les intérêts politiques varient suivant la classe dominante, les aristocraties et monarchies seront plus favorables au progrès matériel, parce qu'elles ne vivent pas du travail de leurs mains; et les démocraties ou républiques faciliteront plutôt le progrès intellectuel, qui n'influe pas immédiatement sur leur existence journalière<sup>1</sup>. En tout cas, jusque dans le monde des « intellectuels, » la loi reste la même. Nous ne pouvons refaire notre esprit en un tour de main, et nous voulons des preuves deux fois péremptoires avant d'admettre une innovation scientifique qui bouleverserait notre équilibre mental. M. R. reproche amèrement aux théologiens de combattre *a priori* le criticisme antibiblique. Mais lui-même s'imaginait-il qu'une découverte favorable à la Bible lui agréerait à première vue? Croit-on que le déterrement d'un texte hiéroglyphique, relatant l'histoire de Moïse et des dix plaies d'Égypte, lui paraîtrait aussi admissible qu'un texte bouleversant les données reçues de la Bible sur l'époque des Pharaons? Ici encore ce sont les jeunes générations, plus désintéressées parce qu'elles n'ont pas encore pris position, qui prononcent sur les questions pendantes et font entrer telle ou telle solution dans le courant de la science acquise<sup>2</sup>.

1. Il n'y a donc pas contradiction réelle dans la thèse de Maine qu'une démocratie puisse être à la fois très brouillonne et très routinière, suivant qu'on la considère sous une face ou sous une autre de sa vie générale. Les républiques de la Grèce antique et de l'Italie du moyen âge n'ont jamais joui d'une grande stabilité politique; cependant, elles devaient être profondément conservatrices dans la vie privée. Aujourd'hui, ce serait plutôt l'inverse; la vie privée est plus menacée que la vie publique. Herbert Spencer a dressé, dans son *Individu contre l'État*, une curieuse statistique de l'activité brouillonne du parlement anglais sous la reine actuelle; et le président Cleveland aura « vetoé, » si l'on ose dire, plus de lois d'intérêt public ou privé, durant ses deux présidences, que tous ses prédécesseurs réunis. On sait, d'ailleurs, que le conflit du progressisme brouillon, chez la partie gouvernante, et du conservatisme routinier, chez la partie gouvernée, empêche le *referendum* de s'établir dans nos démocraties, ainsi qu'il serait pourtant naturel et logique si l'on voulait vraiment suivre les désirs du peuple.

2. La résistance au progrès des classes savantes, « éclairées, » semble peut-être encore plus marquée, plus intense que celle des classes inférieures. Nous en citerons aussi deux exemples typiques : le premier montrant l'incapacité d'ouvrir les yeux au moment propice; le second, le parti pris de les fermer quand on est battu. En 1837, l'inventeur Ericsson invite les lords de l'amirauté anglaise à visiter le premier navire à hélice qu'il vient de construire. Leurs seigneuries montent à bord, se laissent promener longuement sur la Tamise, absorbent le lunch qu'on leur a préparé, refusent de jeter un regard sur les plans étalés, haussent les épaules et redescendent à terre en déclarant qu'un navire de ce genre ne saurait marcher, parce que le propulseur devait mathématiquement gêner le gouvernail. Ericsson transporte son invention aux États-Unis. — Après l'ouverture du canal de Suez, le gouvernement anglais ayant préjugé que ce canal ne servirait jamais à rien, le Post-Office de Londres refusa, pen-

Quelle que soit, au surplus, la minorité éclairée qui pousse au progrès, elle ne peut agir lorsque les intérêts coalisés contre elle par l'ignorance ou la nécessité deviennent trop nombreux. C'est pourquoi M. R. s'étonne à tort que des souverains despotiques ne puissent toujours accélérer le progrès dans leurs états. L'opinion générale les tient parfois en échec, si despotes soient-ils. L'introduction d'une machine importe peu à la masse des citoyens, qui reste indifférente. Mais cette masse a par ailleurs des préjugés collectifs que l'on ne froisse pas impunément. Si, comme le prétend Maine, objecte M. R., les monarchies sont plus progressistes que les démocraties, pourquoi les tzars autocrates n'ont-ils pas encore imposé en Russie le calendrier grégorien? (p. 414). Parce que, répondait d'avance Catherine II, la plupart des habitants se figureraient que l'on retranche onze jours à leur existence : ce serait courir trop gros risque. Dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, la même croyance existait, paraît-il, en Angleterre; mais elle était moins puissante, moins profonde. Aussi la réforme put-elle s'opérer<sup>1</sup>. On voit dans quelles conditions les innovations peuvent s'introduire. Il ne faut pas qu'elles heurtent trop de sentiments ou de besoins à la fois. L'Angleterre n'a pas établi chez elle le mariage civil, parce qu'il froisserait trop de consciences, malgré l'avantage de son uniformité dans un pays de dissidences religieuses. Elle n'a même pas encore adopté l'unité de poids et mesures qu'elle réclamait déjà, il y aura bientôt 700 ans, au temps de sa Grande Charte, et qui avait été l'une des principales lois du Long Parlement. En France aussi, malgré les formules officielles, si s'en faut de beaucoup que le système métrique, édicté par la Convention, gouverne tous les échanges commerciaux de la vie courante<sup>2</sup>.

dant deux ans, d'en connaître l'existence. Les paquebots de la C<sup>ie</sup> *P. and O.* devaient déposer les dépêches à Alexandrie pour les reprendre à Suez; et le Post-Office s'efforçait, dans l'intervalle, de les gagner de vitesse, afin de les prendre en faute et de mettre la Compagnie à l'amende.

1. Pour Catherine II, voy. sa conversation avec Casanova, *Rev. hist.*, nov. 1889, p. 309. — Comparez les réflexions d'une marchande de Parme avec ce même Casanova, sur le changement des heures (*Mém.*, éd. Rozez, t. II, p. 121). On sait aujourd'hui les difficultés que rencontre l'unification de l'heure dans le monde entier. — M. R., pour montrer la supériorité de la démocratie, parle de l'institution du calendrier républicain (p. 416). Mais combien a duré ce calendrier et quelle prise a-t-il eue sur les mœurs?

2. Le *Times*, dans son numéro du 7 avril 1896, discutant l'opportunité d'introduire le système métrique en Angleterre, affirme qu'il n'a qu'une autorité restreinte en France. Certains de nos journalistes se sont récriés. Le fait est absolument exact. La plupart des commerces et des provinces ont conservé leurs anciennes mesures plus ou moins rapprochées des nouvelles. Nous achetons notre vin par barriques et bouteilles qui varient suivant les régions et n'ont rien de décimal. Le bois de chauffage se vend à la corde, et la corde change d'après les pays. Les marchés de maçonnerie, de couverture d'ardoises, de menuiserie, les ventes de bois de construction se calculent souvent encore à la toise, au pied, ou par d'autres mesures assez compliquées, irréductibles parfois au

M. R. ne doit pas être juriste, si l'on en juge par la façon dont il traite les problèmes de législation. Maine ayant dit que le droit romain ne doit rien au droit grec, et que cependant la philosophie grecque a beaucoup agi sur le droit romain par la conception du droit des gens, M. R. prétend relever ici une nouvelle et absurde contradiction, une *self-stultification*, comme il s'exprime en son langage. Cependant, il est bien connu que, sauf peut-être l'hypothèque, les institutions romaines ne doivent rien à la Grèce. L'influence philosophique est d'un ordre tout différent. Il suffisait de lever les yeux du livre de Maine pour trouver un cas semblable. Personne n'osera soutenir que le droit français doive rien d'immédiat à l'Angleterre. Notre droit est surtout romain. Mais nos idées politiques et législatives sont empruntées à l'Angleterre; et la philosophie anglaise entre pour une bonne part dans notre civilisation politique, où nos lois prennent naissance. Notre mot d'ordre législatif, — « le plus grand bien du plus grand nombre, » — est essentiellement benthamiste. Ce n'eût point été la formule d'Aristote, qui n'eût jamais admis que l'on favorisât aucune partie du peuple, fût-ce la plus nombreuse.

De même, M. R. ne peut comprendre l'observation de Maine sur la stagnation des institutions avant que l'on arrive à l'âge de la codification et sur leur stagnation nouvelle quand les codes sont rédigés. Il jubile positivement à dresser les phrases de son ennemi les unes contre les autres pour réduire la thèse à néant. Pourtant nous savons, en France, avec quelles difficultés on obtient la moindre retouche nécessaire à nos codes. Il semble que le moindre changement doive se répercuter dans toute la structure, ce qui d'ailleurs arrive parfois. Combien d'efforts a-t-il fallu pour faire reconnaître le droit successoral du conjoint survivant, oublié par mégarde lors de la rédaction du code civil? Et quel monstrueux amas de jurisprudence se greffe chaque année sur ces codes intangibles dont il dénature sournoisement l'esprit! Cette tendance des législations à se stéréotyper est un phénomène bien connu. La jurisprudence équitable de la Chancellerie en est un notoire exemple en Angleterre.

Malgré tout, le livre de M. R. restera le complément naturel de celui de Buckle, à qui, nous l'espérons, quelque jour on rendra justice. Il y a, dans l'ouvrage de M. R., une somme énorme de travail et de recherches fort utiles, sous bénéfice d'inventaire, avec d'excellents pas-

ystème métrique : nous avons nous-même, un jour, complètement dérouté un gros marchand de bois en voulant l'obliger à calculer par mètres cubes. Il en est ainsi jusque pour des marchandises de prix, comme la soie et le diamant. — En quelques cantons de la Normandie, on chiffre le paiement par ducats; en d'autres par louis de 24 livres. Les Bas-Bretons emploient le réal, comme monnaie de compte, souvenir probable de l'occupation espagnole au temps de la Ligue. — Et, qui mieux est, le gouvernement lui-même garde son mille marin, presque double du kilomètre. — Il vaudrait la peine d'établir la statistique ou le tableau de ces différences.

sages. Nul n'a mieux dégagé, par exemple, selon nous, la vraie mesure du caractère scientifique de l'histoire. Mais, dans son ardeur à sabrer les opinions qui lui déplaisent, l'auteur a trop l'air, si l'on nous passe la comparaison, d'un taureau lâché dans un magasin de porcelaines. Cela fait plus de bruit et de bris que d'heureux travail. Cependant, il eût pu se souvenir que Buckle lui-même recommandait la modération en nous priant tous de méditer une observation candide de Berkeley : « Ce sont les philosophes qui font la poussière et qui se plaignent ensuite d'être aveuglés<sup>1</sup>. »

R. DE KERALLAIN.

---

Ludovic BEAUCHET. **Histoire du droit privé de la république athénienne.** Paris, Chevalier-Marescq, 1897. In-8°, 4 vol., LIII-544, 552, 747, 575 pages.

Déjà connu par ses études sur le vieux droit de la Scandinavie, M. Beauchet vient de faire une brillante entrée dans le domaine du droit grec. Son ouvrage valait d'être dédié à un maître tel que M. Dareste et méritait les prix dont l'ont honoré la Société des Études grecques et l'Académie des Inscriptions. Il rendra également service à ceux qui viennent à l'antiquité par le droit et au droit par l'antiquité.

On n'avait jusqu'ici sur le droit privé d'Athènes que des monographies. C'est la première fois qu'un sujet aussi vaste est embrassé dans une œuvre systématique. Deux volumes in-8° sur le droit de famille, un troisième sur le droit de propriété, un quatrième sur le droit des obligations : on voit avec quelle ampleur il est traité. M. B. débute donc en ce genre d'études par un travail qui pourrait être le couronnement d'une longue carrière : il a fait preuve d'audace. C'est le mérite qu'il revendique, c'est l'éloge que doit lui adresser la reconnaissance des travailleurs ; c'est aussi la critique qui résume tous les reproches auxquels il s'est exposé. Pour être juste, il faudrait insister davantage sur l'éloge ; mais comment faire valoir l'ingéniosité de l'auteur et sa méthode sans énumérer tous les problèmes qu'il résout quelquefois à sa façon, le plus fréquemment par un choix judicieux entre les hypothèses classiques ? Faute d'espace, on est réduit à faire à la critique une place disproportionnée.

On est frappé d'abord de voir que l'ouvrage ne répond pas au titre. M. B. n'essaie même pas de suivre dans Athènes l'évolution du droit privé ; il se contente d'en faire un exposé analytique et synchronique. Il va jusqu'à écrire cette phrase (t. IV, p. 462) : « La question ne présente guère qu'un intérêt historique. » Or, ce qui est possible pour les lois romaines, dont le code fut, après une élaboration séculaire, la « raison écrite, » ne l'est pas pour les lois que les Athéniens se donnaient

1. I, 166, note.

au fur et à mesure que le besoin s'en faisait sentir. M. B. présente tout sur le même plan. Telle est cependant la force des choses, qu'il ne peut se dispenser de faire de perpétuels retours sur le passé à propos de dispositions particulières. Mais, comme il n'a pas fait connaître l'esprit de la loi attique aux différents moments de sa transformation, ces historiques, hachés menu, manquent parfois d'intérêt, même lorsqu'ils évitent les redites, et laissent subsister le doute parce qu'ils ne se rattachent point à une idée générale. Il était indispensable d'établir ce que fut à l'origine le droit des γένεαι, cette θέμις d'où est sorti le droit privé, d'indiquer les usages de la période homérique, de rechercher l'influence qu'exerça la publication de la coutume par Dracon, de montrer la tendance générale de Solon à restreindre les droits de la famille. Cette entrée en matière n'aurait pas allongé l'ouvrage, au contraire, et ce faisceau lumineux aurait donné à chaque partie, en même temps qu'une plus grande clarté, la juste perspective.

En juriste qu'il est, M. B. aime à diviser son sujet. Il le découpe, selon la formule, en livres, titres, chapitres, sections, articles et paragraphes. Par là le jour pénètre jusque dans les moindres recoins. Mais cette lumière uniforme, qui convient si bien aux lignes régulières de la législation romaine, est bien un peu artificielle quand elle se répand sur les monuments asymétriques et mutilés de la législation grecque. Les tables de matières dressées par M. B. promettent souvent plus qu'il ne peut donner. La nécessité de remplir des cadres tout faits l'entraîne à une composition qui, justifiée pour la forme, va quelquefois contre le fond des choses. Ainsi, le chapitre sur le mariage (liv. I, tit. II, chap. 1) contient l'article relatif au statut de l'enfant légitime (sect. IV, art. II) et les sections relatives à l'épiclérat (sect. VI) et aux enfants naturels (sect. VII). Sans doute il était bon, après avoir étudié les effets du mariage quant aux époux, de les indiquer sommairement quant aux enfants. Mais ne valait-il pas mieux renvoyer au titre III, où il est traité de l'autorité dans la famille et de la puissance paternelle, tous ces développements sur la filiation légitime, sur la célébration de la δευτέρα, sur l'introduction de l'enfant dans la phratrie et son inscription dans le deme, sur les obligations envers les ascendants, sur la tutelle des enfants naturels et la recherche de la paternité? L'épiclère est une fille à marier; mais ce qui importe dans son cas, c'est moins le mariage que le règlement de succession qui en résulte. C'était donc une question à rejeter au livre II sur le droit de propriété, titre VI de la transmission du patrimoine. Nous savons d'ailleurs positivement par Aristote (Πολ. Αθ., 9) qu'Athènes avait une seule et même loi sur les successions et les épiclères, ἡ περὶ τῶν κληρῶν καὶ ἐπικληρῶν.

M. B. est un logicien, comme tous ceux qui sont rompus au droit romain. Avantage précieux qui ressort presque à chaque page, mais qui tourne aussi en inconvénient. Il y a de ci de là des déductions qui gagneraient à être écourtées. Je citerai une démonstration (t. I, p. 427) qui aurait mis en joie l'auteur des *Plaideurs* : M. B. établit, ferme

comme le roc, que les parents du sexe féminin ne peuvent prétendre à la main de la fille épicière. Avec cela, il déclare que le fait est évident : on l'en croira sans peine. La logique de M. B., qui pêche ici par excès, pêche ailleurs par défaut. On ne peut pas lui demander d'être rigoureusement conséquent avec lui-même dans le moindre détail durant l'espace de quatre gros volumes; mais on est du moins en droit d'avoir cette exigence pour chaque question particulière. Or, voyez le chapitre sur les sources de l'esclavage. Je ne chercherai pas chicane à M. B. pour avoir dit (t. II, p. 403) que le commerce n'est pas source d'esclavage en droit attique, bien qu'il ait oublié à ce moment le cas de la fille vendue par son père parce qu'elle s'est laissé séduire (Plutarque, *Solon*, 23). Mais, quand il recherche la condition de l'enfant né d'une esclave et qu'il se prononce contre la règle *partus sequitur matrem* (p. 406), comment ne voit-il pas que sa solution est incompatible avec les actes d'affranchissement à titre onéreux trouvés à Delphes, actes qui n'auraient plus à spécifier le statut des enfants à naître? M. B. vient de dire (p. 404) que les maîtres en Grèce n'aimaient pas à élever des esclaves; peut-on soutenir alors qu'ils auraient permis d'élever chez eux des enfants libres? M. B. n'est pas non plus toujours assez précis dans ses déductions, assez sévère dans le choix de ses exemples. C'est ainsi qu'il laisse subsister bien des obscurités sur les formalités du mariage et la valeur de l'ἔγγυσις. Il ne distingue pas nettement l'ἀποκήρυξις de l'heredatio. A ce propos (t. II p. 130) il rapporte, d'après Hérodote, le conseil donné au père de Pisistrate de ἀπειπαθεῖν tout fils qui lui naîtrait : c'est confondre l'abdication de la puissance paternelle, possible seulement à l'égard d'un enfant reconnu ou adopté, avec le refus de reconnaissance, le désaveu de paternité.

La matière de son travail oblige M. B. à faire constamment œuvre de philologue. « Aussi, dit-il avec bonne grâce (t. I, p. xli), présentons-nous par avance toutes nos excuses aux philologues pour les hérésies que nous avons pu commettre dans leur domaine. » Faute avouée est à moitié pardonnée; mais reste l'autre moitié. M. B. nous permettra de relever quelques-unes des étourderies<sup>1</sup> ou erreurs où l'a induit la littérature ancienne. Il y a longtemps qu'on n'a plus le droit de donner à l'accusé, pour qui Antiphon a écrit le *discours sur le meurtre d'Hérodès*, le nom purement imaginaire d'Hélus (t. IV, p. 155). La loi sur le meurtre légitime du séducteur n'est pas dans le discours de Démosthène (il faudrait dire d'Apollodore) contre Nicostrate (t. I, p. 235, n. 1), mais dans le discours contre Aristocrate<sup>2</sup>. S'il est vrai que Quintilien

1. Entre autres étourderies évidentes, relevons dans le t. I celles de la p. 47 (Mantias est nommé comme demandeur, au lieu de Bœotos), de la p. 172 (l'adversaire d'Eubulide n'est pas Sosithée, qui est l'adversaire de Macartatos; c'est Euxithée, comme le dit M. B. lui-même p. 167) et de la p. 270 (Thoucritides n'est pas le père d'Euxithée, mais son grand-père, comme le dit encore M. B. p. 167 et 172).

2. Le discours *De antidosi* cité t. III, p. 726, est d'Isocrate, non de Lysias.



ait laissé des *Declamationes*, les exercices analogues de Sénèque le rhéteur sont intitulés *Controversiae* et *Suasoriae* (t. II, p. 145, n. 1). Comment a-t-il pu échapper à M. B. d'attribuer l'*Heautontimoroumenos* à Plaute? (t. II, p. 84, n. 4). Ce qui est plus grave encore, c'est qu'il lui est arrivé de ne pas lire les textes sur lesquels s'appuie son argumentation et de les citer de seconde main. Dans son chapitre sur la condition des affranchis (t. II, p. 499, n. 2), il mentionne une inscription en ces termes énigmatiques : *Bulletin*, XVII, n° 58. Cette indication vient tout droit des *Rechtsaltertümer* de Thalheim, p. 29, n. 1; mais là elle est éclaircie par une note précédente (p. 27), qui signalait l'article de MM. Couve et Bourguet, *Inscr. inéd. du mur polyg. à Delphes*, dans le *Bull. de corr. hell.*, XVII, 1893, p. 343 et suiv. Dans la question de l'inceste, M. B. fait intervenir un passage de Pausanias sur Œdipe (t. I, p. 164, n. 6); mais ce passage se trouve ix, 5, 10-11 et non pas ix, 3, 5 : l'erreur provient de ce que M. B. suit ici pas à pas M. Hruza et recopie une de ses notes (*Polygamie und Pellikat nach griech. Rechte*, p. 161, n. 6). Un peu plus loin (p. 175, n. 5), il cite Plutarque, *V. Dionys*. M. B. a cru que Plutarque a écrit une Vie de Denys le Jeune. Pourquoi? C'est qu'il a trouvé, toujours dans M. Hruza, l'abréviation *V. Dion.*, et que, comme il était question de Denis, sans vérification, il a lu *Vita Dionysii* au lieu de *Vita Dionis*. Se doute-t-il que c'est un seul et même ouvrage d'Élien, les *Variæ Historiæ*, qu'il désigne (t. III, p. 83, n. 3) par *Hist. div.* et (t. III, p. 178, n. 3) par *V. G.*?

La bibliographie est quelquefois incomplète ou erronée. Il aurait fallu mentionner ce qu'ont dit de l'*ἄποκρίσις* M. P. Viollet, dans la *Revue critique*, 1887, t. XXIV, p. 130, et M. Dareste, l'*ἄποκρίσις* dans l'*empire romain* (*Sylloge littéraire de Constantinople*, t. XXV, 95-97). M. Haussoullier est toujours appelé Haussoulier, et, comme il est question presque à chaque page du *Recueil des inscriptions juridiques grecques*, on est agacé d'une faute aussi persistante. D'ailleurs, M. B. n'aime pas les consonnes doubles dans les noms. Il écrit (t. II, p. 91, n. 1) Cicotti au lieu de Ciccotti. Il rappelle (t. I, p. 342, n. 3) certaines pages de M. von Wilamowitz-Möllendorff, qu'il nomme Möllendorf; mais il s'imagine les avoir lues dans un ouvrage qu'il intitule *Aristoteles und seine Zeit*, t. II, p. 186 et suiv., tandis qu'elles ont été publiées dans le livre bien connu *Aristoteles und Athen*, t. II, p. 180-185. Ce n'est pas la 1<sup>re</sup> édition des *Hellenische Alterthumskunde* de Wachsmuth qui date de 1846 (t. I, p. vii), mais bien la 2<sup>e</sup>. Ce n'est pas Bœckh, mais bien Röhl, qui est l'auteur des *Inscr. gr. ant.* (t. IV, p. 16, n. 1). Schömann (trad. Galuski, t. I, p. 408) n'est pas du tout opposé, comme le prétend M. B. (t. I, p. 164, n. 5), à l'idée que l'union entre ascendants et descendants est frappée de nullité et que les enfants qui en naissent sont illégitimes. Évidemment, l'auteur n'a pas lu tous les ouvrages modernes qu'il cite. Sinon, il n'aurait pas, à la p. 85 du t. II, mentionné (n. 1) le *Julius Paulus* de Noodt sans indiquer dans quel volume des *Opera* se trouve

cet opuscule, ni attribué (n. 3) à Post, qui s'est seulement occupé de droit comparé, des recherches sur la mythologie grecque.

Les fautes d'impression sont nombreuses. Quelques-unes aboutissent à des non-sens<sup>1</sup> ou faussent les références<sup>2</sup>. Elles pullulent dans les citations grecques : on dirait souvent qu'on a sous les yeux des épreuves non corrigées. Je prendrai un exemple au hasard : on lit t. I, p. 461, n. 1 *ἀτά τάναντία*, au lieu de *ὄπω τάναντία*. M. B. ne peut pas rejeter toute la responsabilité sur l'imprimeur : il n'a certainement pas revu les placards avec tout le soin désirable, et a lui-même négligé l'accentuation<sup>3</sup>. D'autre part, la mise en pages laisse fort à désirer. On est continuellement en face de notes qu'on ne sait à quoi rapporter<sup>4</sup>, ou bien l'on cherche en vain des notes avancées dans le texte<sup>5</sup>. Les pages 431 et 462 du tome II sont de vrais casse-tête<sup>6</sup> : il faut plaindre le travailleur qui viendra y chercher des références.

En somme, cet ouvrage est si défectueux dans le détail, qu'on pourrait regretter que ces quatre forts volumes ne soient pas complétés par un cinquième, consacré aux errata ; mais il est si précieux dans l'ensemble, qu'il vaut mieux souhaiter que l'auteur en efface bientôt toutes les taches dans une deuxième édition.

Gustave GLOTZ.

---

Paul DOGNON. **Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIII<sup>e</sup> siècle aux guerres de religion.** Toulouse, impr. et libr. Édouard Privat. 4 vol. in-8°, xviii-638 pages (les pages 337 à 380 sont paginées en *bis*). (Forme le t. IV de la 2<sup>e</sup> série de la bibliothèque méridionale.)

M. Paul Dognon, en cet ouvrage, se montre à la fois excellent érudit et théoricien de grand talent. L'érudit a depouillé avec grand soin les principaux documents de son sujet ; il a parcouru à la Biblio-

1. T. I, p. 91 : *Nicodème donnant à sa sœur*, au lieu de *donnant sa sœur*.

2. T. I, p. 341 : à la n. 3, le passage d'Euboulos cité par Athénée se trouve t. XV, p. 668, et non p. 688 ; à la n. 4, aux mots Euripide, *Ion* (que M. B. écrit *Jon*, et même, t. II, p. 89, n. 1 et 3, *Jon.*, comme si c'était une abréviation de Jonas ou Jonathan), il faut ajouter v. 653.

3. Exemples : t. I, p. 239, n. 1 : *ἐάν τις*, pour *ἐάν τις* ; t. II, p. 130, n. 4 : *κηρύξων ὑγὸ*, pour *κηρύξων ὕπο*.

4. T. I, p. 414, n. 2 ; t. II, p. 83, n. 3 ; p. 131, n. 10.

5. T. III, p. 463, n. 3. Il y a bien une n. 3, mais elle doit porter le n° 4 et reléguer la n. 4 au n° 5.

6. Dans la première de ces pages, la n. 3 devrait être versée dans la n. 2 ; la n. 4 devrait porter le n° 3 et la n. 4, promise par le texte, manque. Dans la seconde, la n. annoncée dans le n° 1 est en réalité la n. 3 de la page précédente, si bien que les soi-disant n. 1, 2 et 3 deviennent les notes 2, 3 et 4.

thèque nationale les trois collections de Languedoc, de Doat et de dom Pacotte; il a exploré les archives des départements qui ont formé l'ancienne province du Languedoc; il n'a pas négligé les archives communales. De tous ces fonds, il a tiré des pièces intéressantes dont il nous fait connaître le contenu. L'érudit, qui s'était déjà montré dans quelques articles très précis parus dans les *Annales du Midi*<sup>1</sup>, apparaît aussi en certaines dissertations très bien déduites, jetées au milieu ou à la fin du volume. Nous signalerons son histoire des États du Languedoc de 1356 à 1443, son catalogue des États réunis au xiv<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, ou encore ses énumérations si précises des impôts qui pesèrent sur les populations du Languedoc sous Louis XI et ses successeurs : aide, équivalent, octroi, cruës. Ici, aucun détail n'a été négligé; tous les faits sont exposés avec le plus grand soin; le volume se hérisse de chiffres; on nous dit le nombre de livres que rapporte chaque impôt, sans omettre les sous et les deniers. Mais M. Dognon est aussi un théoricien. Avec ces études de détail, il était un système très bien coordonné, par lequel il veut expliquer l'origine et le développement des institutions en Languedoc, pendant trois siècles et demi, depuis le lendemain de la conquête jusqu'aux guerres de religion; sa construction, aux belles proportions, aux lignes harmonieuses, nous fait admirer le talent de l'architecte. Pourtant oserons-nous dire que l'érudit et le théoricien se gênent un peu mutuellement en ce livre? Au cours de l'exposition de la doctrine, les dissertations de détail, si intéressantes qu'elles soient par elles-mêmes, paraissent un peu longues et surtout un peu austères. Puis le théoricien est arrêté sans cesse par les faits contradictoires qu'il connaît si bien tous. Il lui faut des lignes bien droites, des développements bien logiques; et voici qu'il constate qu'il y a tantôt arrêt, tantôt recul, tantôt progrès, que la ligne se brise sans cesse et que le développement cesse. En sa conscience d'érudit, M. Dognon ne veut négliger aucune de ces variations, et, au milieu de tous ces détours, nous perdons parfois de vue la route principale. Le théoricien aussi voudrait en son édifice des assises bien régulières, des étages qui se superposent : les consulats et les communes, les états et le pays, la royauté avec ses principaux organes établissant peu à peu la centralisation administrative et mettant la main sur les privilèges et des communes et du pays; mais voici que les étages, si je puis dire, se confondent un peu. Dès le jour où commence l'ouvrage de M. Dognon, la royauté a ses organes administratifs en Languedoc : sénéchaux, viguiers et beyles qui surveillent les consulats et les états, et il nous faudra attendre que nous

1. *Les Armagnacs et les Bourguignons, le comte de Foix et le Dauphin en Languedoc* (1416-1420), au tome I<sup>er</sup>; *la Taille en Languedoc de Charles VII à François I<sup>er</sup>*, au tome III.

2. On complètera ce catalogue jusqu'en l'année 1453 par la thèse latine de l'auteur : *Quomodo tres status linguæ occitanæ in eunte quinto decimo saeculo inter se conveire assueverint*. Toulouse, Privat, 1896, 120 pages.

soyons montés au troisième étage pour qu'on nous les présente. Pourquoi aussi avoir distingué avec tant de soin en deux parties différentes, au détriment de la clarté, les subsides octroyés par les États et les aides levées d'office, alors que les deux administrations finissent par se mêler et se confondre? Enfin, le théoricien explique volontiers toutes les institutions d'un pays par un seul élément primitif, par une cellule organique qui se développe et se transforme. M. Dognon semble avoir eu au début une pareille tentation. Mais l'érudit a bien vite vu que les origines des institutions sont nombreuses et complexes; et il a corrigé les hardiesses du théoricien, au détriment de la simplicité, mais au grand profit de la vérité historique.

Telle est l'impression que nous a laissée la lecture de ce beau livre; mais, pour en faire mieux connaître les incontestables et très solides mérites, les faits qu'il nous apporte, les idées nouvelles et presque toujours heureuses qui y sont émises, il nous faut entrer dans le détail et parcourir les cinq parties qui le composent.

M. Dognon, après avoir défini au point de vue géographique par quelques traits vigoureux la région du Languedoc, entre en matière et nous introduit dans l'intérieur des seigneuries du Midi. Ces seigneuries, en général de petite étendue, sont gouvernées par des officiers, *ministri* du seigneur, et par une cour où sont appelés les vassaux, nobles et clercs. Bientôt à ces vassaux se joignent les principaux bourgeois des villes; puis une nouvelle évolution a lieu et de la cour seigneuriale se dégage le conseil de la ville, réglant les affaires de la cité. A la tête de la communauté se placent les *consuls*, c'est-à-dire ceux des prud'hommes que le seigneur avait consultés le plus souvent. L'autorité consulaire est ainsi sortie de l'autorité seigneuriale; la commune procède de la *curia* du seigneur<sup>1</sup>. — La théorie, comme M. Dognon le reconnaît, n'est qu'une hypothèse. Pour nous, nous ne pouvons pas nous y ranger. Sans doute nous sommes convaincu qu'aucune administration municipale romaine ne subsistait dans le Midi et que les communes du moyen âge ne sauraient se rattacher aux anciens municipes; nous croyons avec M. Dognon que la commune, seigneurie collective, est sortie directement du régime féodal; mais elle n'est pas issue directement de la cour seigneuriale. Comment expliquer que la compétence de cette cour, s'étendant à toute la seigneurie, se soit restreinte au territoire de la seule ville? La commune n'a pas été constituée par le seigneur, mais contre lui, souvent à la suite de luttes sanglantes; elle marque l'entrée dans la société féodale de gens qui n'avaient auparavant aucun droit précis, mais qui tiraient une certaine force

1. Beaucoup d'écrivains allemands font sortir la commune des *officia*, c'est-à-dire des corporations ouvrières placées dans la dépendance du seigneur; les chefs de ces *officia* exercent, d'abord au nom du seigneur, puis peu à peu en leur propre nom, des droits sur le territoire urbain qu'ils arrivent à gouverner. La théorie a quelque analogie lointaine avec celle de M. Dognon, et voilà pourquoi nous la rappelons brièvement.

d'une foule d'associations antérieures : paroisses, *viciniae*, corporations ouvrières, confréries. Elle est constituée par un *contrat* avec le seigneur, ce qui indique deux partis en présence, et non le développement logique, naturel, paisible, d'une institution antérieure. M. Dognon nous donne du reste sur le fonctionnement des consulats et des communes des détails intéressants ; il nous dit comment les consuls convoquaient les habitants à la guerre, quels impôts ils levaient sur eux, quels étaient leurs droits judiciaires ; il nous précise les relations du roi avec les communes ; il nous montre fort bien comment, peu à peu, le souverain intervient dans leurs affaires et comment il met la main même sur les consulats situés en dehors du domaine royal ; enfin, il nous décrit les luttes intestines entre l'aristocratie des villes, maîtresse du pouvoir, et le menu peuple ; il nous indique comment s'est créé, en Languedoc, un tiers état enrichi par le commerce et par l'industrie, acquérant la terre, pouvant même posséder des fiefs nobles. Toutes ces remarques, dégagées de toute théorie, sont excellentes.

Jusqu'ici, M. Dognon n'a pas encore très bien indiqué la limite géographique de son sujet. Nous sommes, d'une façon générale, dans la région du Languedoc. Il nous parle sans doute des municipalités de Toulouse, Montpellier, Nîmes, Beaucaire, etc. ; mais il prend aussi ses exemples à Agen, à Gourdon, à Cahors, à Rodez, etc. Dans sa seconde partie, consacrée aux États, son sujet va se préciser et se limiter. Cette seconde partie est le point culminant, le morceau tout à fait neuf et original du livre, celui que, pour notre part, nous aimons le plus.

Les États du Languedoc ont créé en quelque sorte le pays de Languedoc ; mais quelle est l'origine de ces États ? Nous pensions d'abord que M. Dognon les rattacherait aux anciennes cours seigneuriales, comme il y a rattaché les consulats. Les sénéchaux royaux, au nom du roi suzerain, réunissaient autour d'eux les vassaux, les clercs et certains prud'hommes de leur ressort pour leur demander aide et conseil ; n'était-il pas naturel de penser que l'on arriva à convoquer les représentants des trois sénéchaussées de Toulouse, de Nîmes et de Carcassonne en une unique assemblée et qu'ainsi sont nés les États du Languedoc ? La thèse a été soutenue par les auteurs de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*, et, peut-être même à l'origine, M. Dognon s'était-il rallié à cette opinion, qu'il n'arrive pas à secouer complètement, tant elle cadre avec son système général. Il ne peut s'empêcher d'affirmer que ces États tenaient par des liens étroits à la cour de la sénéchaussée ; il voit dans le mode de convocation, dans la composition, dans l'histoire des États du XIV<sup>e</sup> siècle certains faits caractéristiques des *conseils* que réunissaient les sénéchaux de Louis IX. Mais nous sommes pour notre part moins frappé des ressemblances que des différences ; les ressemblances s'expliquent aisément, puisque toutes les assemblées politiques ont forcément certains caractères communs ; mais les conseils des sénéchaussées et les États comprennent-ils les mêmes membres, sont-ils réunis pour le même but, ont-ils les

mêmes attributions? Voilà les questions essentielles, et à toutes il faut répondre par la négative. Il fallait jeter plus résolument par-dessus bord les cours de sénéchaussée et s'attacher tout entier à l'idée si vraie que M. Dognon a développée avec une grande force. Les États du Languedoc doivent leur origine aux sections spéciales des états généraux, convoquées par les rois de France soit à Bourges soit à Tours et réunissant tous les habitants des sénéchaussées au midi de la Loire; ils sont issus des États de la langue d'oc, moitié des états généraux du royaume. Ces assemblées, à cause de la guerre anglaise et du besoin d'argent qu'a la royauté, sont convoquées très souvent, presque chaque année, et deviennent à peu près régulières. En même temps, elles se fractionnent, à cause des difficultés des communications, en assemblées plus petites; elles ne groupent plus que les habitants de sept, de six ou de cinq sénéchaussées. Mais survient en 1360 le traité de Brétigny qui réduit les possessions du roi de France au Midi aux trois sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire; de cette dernière relevaient les trois grands bailliages du Gévaudan, du Vivarais et du Velay. C'étaient les régions les plus grandes, les plus fertiles, les plus peuplées du Midi. Elles s'unirent désormais de façon à ne plus être séparées, à former un tout compact, même après que les anciennes possessions de la royauté, Rouergue, Querci, Périgord, furent de nouveau réunies au domaine royal. On rattacha celles-ci à la Guyenne; celles-là demeurèrent isolées et constituèrent le Languedoc. Elles eurent leurs États séparés, qui furent les États du Languedoc. Cette expression, qui a désigné d'abord des assemblées bien plus étendues, s'est peu à peu restreinte; les États du Languedoc sont désormais les États des trois sénéchaussées formant une unité géographique et morale. Les États du Languedoc se sont formés avec le *pays* lui-même; États et *pays* ont une même histoire. Tous deux sont une création de la royauté française, et c'est ce qui les distingue de toutes les autres institutions similaires. Le *pays* de Languedoc n'est pas un grand fief comme la Bretagne ou la Bourgogne; les États ne sont pas une institution ancienne, née sous des princes ou ducs nationaux et respectée par la royauté au moment de l'annexion. *Pays* et États se sont constitués longtemps après 1229 ou 1271, date des réunions de ces sénéchaussées à la couronne. Nous avons dû mettre en évidence l'idée fondamentale de la thèse de M. Dognon, idée très juste et très féconde; nous ajoutons simplement que sur la composition des États, le mode de convocation, sur leur rôle et leurs attributions on trouvera dans le présent ouvrage les détails les plus circonstanciés et les plus nets. Les États ont surtout pour mission de voter, d'*octroyer* les subsides et de les répartir entre les habitants du Languedoc. Au xv<sup>e</sup> siècle, ces répartitions se feront par diocèses, et, au-dessous de l'assemblée générale des États, fonctionnent des assemblées de répartition, des *assiettes diocésaines* qui achèvent de donner au Languedoc sa physionomie particulière. M. Dognon nous dit quelles règles ces

*assiettes* suivent pour la répartition des subsides votés, et il expose surtout, d'une façon claire, comment la taille finit par être attachée en quelque sorte à des biens-fonds déterminés; même les nobles et les clercs doivent acquitter cette taille, si des biens taillables arrivent en leurs mains. La taille restera dans le Midi jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie une taille *réelle*.

Les États représentent l'élément local au-dessus duquel se dresse, au centre, la royauté. La royauté est représentée au *pays* par ses fonctionnaires. L'administration royale est au début fort simple. Des sénéchaux, et, au-dessous d'eux, des viguiers, des beyles cumulent tous les pouvoirs, jugent, administrent, lèvent l'ost, font la recette et la dépense des revenus domaniaux. Pourtant, dès le début, et beaucoup plus tôt que dans le Nord, la division des pouvoirs s'opère. Des juges royaux rendent la justice dans les jugeries; un receveur, nommé par le roi, perçoit les revenus du domaine; de nouveaux corps administratifs sont créés, sous Philippe VI de Valois, pour la direction des eaux et forêts, pour l'exploitation des droits forains. Les sénéchaux qui, à l'origine, malgré la surveillance temporaire exercée par les enquêteurs et les réformateurs, ont été tout-puissants, se voient dépouiller peu à peu de leurs attributions. Bientôt ces fonctionnaires ne suffisent plus. Dans les troubles de la guerre de Cent ans, alors que la guerre éclatait sur la frontière de l'Ouest, il fallait que l'autorité fût concentrée en une seule main, que tous les pouvoirs royaux fussent délégués à un *lieutenant* du souverain. Le lieutenant gouverne tous les pays du Midi, la langue d'oc au sens vaste du mot; il a la disposition de la force armée; c'est à lui que les percepteurs des États remettent les subsides qui sont dépensés sur place. Ces lieutenances, temporaires à l'origine, deviennent permanentes comme la guerre elle-même. Mais, quand cette guerre est finie, on ne donne plus aux lieutenants autorité en un si vaste territoire. La Guyenne reconquise a son lieutenant général à part; et celui du Languedoc en est réduit aux trois sénéchaussées. Il commande aux seuls territoires qui sont représentés aux États. Il est désormais « le gouverneur du Languedoc. » M. Dognon nous apporte ainsi une série de renseignements sur ce chapitre encore si obscur de nos institutions nationales : la naissance des grands gouvernements. L'État introduit aussi, pendant la guerre de Cent ans, une administration financière en Languedoc. Contrairement à ce que l'on se figure d'ordinaire, tous les impôts royaux extraordinaires n'ont pas été octroyés au moins pour la forme par les États; en décembre 1360, on introduisit dans le pays, sans aucun vote, des taxes indirectes ou aides pour la délivrance du roi Jean, et ces aides continuèrent d'être levées toujours, de plein droit, au moins sous forme d'un *équivalent*. Des fonctionnaires royaux lèvent cette « imposition » et ne tardent pas à s'emparer aussi de la levée des subsides, octroyés par les États; ils ont dans leur ressort à la fois les « aides » et l'« aide. » A la tête de cette administration est un receveur général, « le général de Languedoc, » dont le pouvoir, étendu

d'abord à la langue d'oc tout entière, se restreint vers 1470 aux trois sénéchaussées. Enfin, la royauté institue dans le Midi des cours souveraines; en 1443, Charles VII crée un parlement à Toulouse; en 1467, Louis XI une cour des aides à Montpellier; en 1523, François I<sup>er</sup> une chambre des comptes en cette même ville. Mais ces institutions ne sont pas des institutions du pays, sorties de ses entrailles. Elles sont importées du dehors; ces juges ne sont pas les protecteurs des habitants du Languedoc; ils sont avant tout les gardiens jaloux des droits du roi. Ils sont des fonctionnaires du souverain qui de plus en plus va briser ce qui reste de libertés locales et faire du *pays* de Languedoc la *province* de Languedoc.

Cette transformation commence à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et le mouvement se précipite sous François I<sup>er</sup> et Henri II. Le Languedoc, autrefois moitié du royaume, est définitivement réduit aux trois sénéchaussées; il ressemble à d'autres provinces qui viennent d'être réunies au domaine, à la Bourgogne, à la Bretagne, à la Provence. Il est régi par des mesures générales prises à Paris. Le roi invente de nouveaux impôts qui, immédiatement, pèsent sur le royaume tout entier. Il commence par vendre les offices, puis en crée tout exprès pour en tirer de l'argent. Une foule de fonctionnaires nouveaux s'abattent sur le Languedoc; les vieilles sénéchaussées se démembrent lors de la création des sièges présidiaux; une cour présidiale est établie en Lauraguais, une autre en Velay; de nouveaux officiers criminels, les prévôts des maréchaux, sont installés. Les offices financiers se multiplient comme les offices judiciaires. La généralité du Languedoc se dédouble en généralités de Montpellier et de Toulouse, correspondant, l'une au bas Languedoc, l'autre au haut pays, chacun avec son corps de fonctionnaires. Plus tard, en 1552, on placera à leur tête des trésoriers généraux, qui réunissent deux branches de l'administration jusqu'alors distinctes, le domaine et l'extraordinaire. Et pourtant au moment même où se créent tous ces officiers, l'autorité est de moins en moins exercée dans la province. Des extrémités elle reflue vers le centre. Elle passe des cours souveraines et du lieutenant général au conseil du roi et d'une façon plus spéciale à cette section qu'on appelle le conseil privé, organe essentiel de gouvernement. Les causes importantes déferées au parlement de Toulouse sont évoquées par le conseil; le gouverneur, qui se contente de se faire représenter dans la province par un lieutenant et qui n'y paraît plus, devient simplement pour le Languedoc un intercesseur en cour, un protecteur. C'est directement au roi et à son conseil que sont adressées les requêtes des villes et des États. C'est par eux que sont réglées toutes les affaires locales. Enfin, le conseil prend la direction des finances. Le montant de la taille est fixé par lui; le produit n'est pas dépensé sur place, mais, confondu avec l'impôt de tout le royaume, il est versé au trésor de l'épargne. La centralisation financière comme la centralisation administrative est absolue.



Évidemment, les privilèges du pays ne pouvaient s'accommoder à cette centralisation. Le roi va briser de plus en plus les anciens organes de vie locale, de liberté et d'indépendance : la commune et les États. Les communes sont mises en tutelle : qu'il s'agisse de faire les élections ou d'administrer la justice, la police ou les finances, les officiers royaux, les cours souveraines, enfin le conseil privé tendent à substituer leurs décisions à celles des consuls ou du conseil communal. Comme le dit fort bien M. Dognon, « la communauté se laisse absorber par l'État. Elle se dissout lentement en individus égaux, qu'il protège les uns contre les autres, mais qui sont également mal protégés contre lui. » Pendant le même laps de temps, les États fléchissent. Quand toute taille devient générale, quand elle est répartie suivant une exacte proportion sur toutes les provinces du royaume, le droit d'octroi n'est plus qu'un droit illusoire. *L'octroi* est obligatoire, si j'ose dire, et le roi le sait si bien que, par anticipation, il lève souvent la taille avant que les États l'aient votée ; on ne leur demandera la permission qu'après la perception. Le roi aussi, sans convoquer les États, lève de sa pleine autorité une foule d'impôts nouveaux ; il oblige les villes à lui prêter de l'argent ; il convoque le ban et l'arrière-ban pour remplacer le service par une taxe ; il exige, sans aucun vote de l'assemblée du clergé, des décimes des ecclésiastiques ; aux villes franches de tailles il demande une subvention spéciale, « la subvention des villes closes. » Il réclame de toute la province une taille supplémentaire ou *taillon* pour l'entretien des garnisons ; il veut que le pays fournisse des vivres aux troupes de passage et approvisionne les places fortes du voisinage. Le roi, en somme, est le maître. Dès lors, quel pouvoir reste-t-il aux États ? N'aurait-il pas mieux valu les supprimer comme inutiles ? Non, les États lèvent à titre de frais certaines sommes ; ils ont un petit budget ; avec ce budget, ils peuvent se donner des patrons et intéresser des gens haut placés au maintien de leurs privilèges. Ils peuvent aussi entreprendre quelques travaux d'utilité publique ; ils veillent à l'entretien des ponts et des routes ; ils restaurent le port d'Aigues-Mortes ; ils songent à réunir l'Aude à la Garonne. Impuissants en politique, ils sont réduits au rôle d'assemblée administrative, rôle secondaire sans doute, mais encore très utile<sup>1</sup>. Enfin, grâce aux États, les charges financières du Languedoc restèrent bien plus légères que celles des pays d'élection.

Nous avons assisté avec M. Dognon à la naissance, au développement et à la décadence des États du Languedoc et du pays de Languedoc lui-même. Son ouvrage suit les institutions du Midi à travers trois siècles et demi. Nous ne partageons pas toutes les idées de l'auteur ; nous croyons que sa première partie est gâtée par une hypothèse que nous jugeons fautive. Nous aurions voulu un peu plus de jour en certains

1. J'aurais souhaité que M. Dognon nous fit connaître aussi, d'une façon très nette, quel rôle reste aux États dans l'assiette de la taille ; sur ce point, nous n'avons pu tirer de son livre des renseignements clairs.

chapitres, particulièrement en ceux qui traitent des finances ; l'exposition du régime financier eût certainement gagné à être faite en bloc au lieu d'être morcelée ; nous croyons enfin que l'ouvrage est à la fois trop court et trop long, — trop court pour une étude d'érudition détaillée où les textes sont étudiés de près, où les budgets du pays sont souvent examinés article par article, — trop long pour une étude d'ensemble où il aurait fallu s'affranchir un peu plus du détail et jeter du lest. Mais ce ne sont là que quelques réserves. Nous devons rendre hommage tout ensemble à la patience de l'érudit et à la sagacité du penseur. Il nous fait connaître une foule de particularités ignorées, et, sur bien des points, il nous apporte des solutions nouvelles, ce qui est bien, et tout à fait justes, ce qui est mieux. Son ouvrage, si solide, si documenté, est un travail de synthèse historique tout à fait remarquable.

Ch. PFISTER.

Otto CLEMEN. **Johann Pupper de Goch**. Leipzig, Duncker et Humblot, 1896. In-8°, x-290 pages.

Il sera impossible d'essayer une histoire véritablement scientifique de la Réforme tant que nous ne connaissons pas bien les divers courants qui, au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle, ont agité l'Église chrétienne, et il est certain que, malgré les importants travaux qui ont déjà paru sur la matière, l'œuvre est encore à peine commencée. Le livre d'Ullmann, *Reformatoren vor der Reformation*, avait répandu les erreurs les plus funestes ; écrit avec une certaine chaleur, mais appuyé sur des recherches insuffisantes, il avait surtout eu le grand tort de réunir sous le même mot de Réformation des idées en réalité fort diverses et de voir des précurseurs de Luther dans tous ceux qui, sur quelque point, avaient combattu les abus de la hiérarchie. Il est vrai qu'il pouvait alléguer en sa faveur l'exemple de Luther lui-même qui, dans ses heures de doute et d'angoisse, avait cherché un secours parmi les théologiens qui l'avaient devancé.

Sans doute, la Réforme n'a été possible que parce qu'elle avait été préparée par une série de travaux et d'efforts qui laissaient dans les âmes et dans les esprits la conscience d'un sourd mécontentement ; l'ascétisme du moyen âge ne suffisait plus à apaiser les cœurs ; les humanistes, en répandant le sens de la méthode critique, affaiblissaient l'autorité de la tradition : sur ces deux points, Jean de Goch annonce les temps nouveaux. Ce moine n'a qu'un goût restreint pour la vie monastique, et il semble bien, quoique sa pensée ne se dégage pas toujours très nettement, qu'il ne regarde pas comme une condition du salut le dédain de la vie active : de même, écrit-il, qu'il est dans la nature des oiseaux de se nourrir de grains qu'ils n'ont pas semés et dans celle des lys de charmer les yeux par l'éclat d'une parure qu'ils n'ont

pas filée, il est dans la nature de l'homme de mériter son pain par le travail et l'intelligence. Il ne conteste pas l'autorité de l'Église, — « ille census videtur ceteris praeferendus, qui determinationi ecclesiae magis est conformis, » — mais il fait une différence essentielle entre les Pères et la parole de Dieu : « sola scriptura canonica fidem indubiam et irrefragabilem habet auctoritatem : Antiquorum patrum scripta tantum habent auctoritatis quantum canonicae veritati sunt conformia... Modernorum vero doctorum, maxime ordinum mendicantium scripta..., vanitati magis deservium quam veritati » (Clemen, p. 190).

Il est évident qu'une transformation se prépare et Goch en a eu comme le pressentiment. Mais c'est dépasser la mesure et lui attribuer une importance historique et une valeur intellectuelle qu'il n'a pas que de voir dans ce chercheur qui tâtonne dans les ténèbres un véritable initiateur. Harnack l'avait dit déjà dans son Manuel de l'histoire des dogmes et aussi Ritschl. M. Clemen a rendu un très réel service à la science en l'établissant d'une manière incontestable. La première pensée de son étude lui a été inspirée par M. Hauck, l'illustre professeur de Leipzig : le livre est digne du maître par la pénétration et par la rigueur scientifique. La forme en paraît quelquefois un peu ardue et pénible, le plan peut être discuté; il m'eût semblé plus naturel par exemple d'indiquer les diverses influences subies par Jean de Goch avant de nous exposer sa doctrine. Mais il convient de remarquer que M. Clemen a fait surtout œuvre de théologien; libre aux historiens de refaire désormais son livre à leur guise.

L'auteur n'a pas pu ajouter grand'chose à nos connaissances sur la biographie de son héros : nous en restons en somme à peu près à ce qu'avait dit Knaake, c'est-à-dire que nous devons le plus souvent nous contenter de points d'interrogation. Nous ne savons pas même l'année de la naissance de Jean de Goch, et si les historiens s'accordent pour le faire mourir en 1475, l'unanimité de leurs témoignages ne supprime pas tous les doutes. En revanche, M. Clemen apporte des renseignements très intéressants sur les divers écrits du moine, et il a établi surtout qu'une fraction des *Fragments* était en réalité l'œuvre de Luther. M. Knaake avait certes bien raison de remarquer que certaines paroles du théologien hollandais rappellent les doctrines du grand réformateur : elles sont de lui; il ne s'est pas demandé seulement comment ces affirmations nettement révolutionnaires s'accordaient avec le reste des œuvres de Pupper. En réalité si, comme nous l'avons vu, au point de vue *formel*, Jean de Goch fait preuve d'une très réelle hardiesse de pensée, au point de vue matériel il est fort éloigné du protestantisme, et sa doctrine de la justification ne diffère pas de celles des théologiens du moyen âge. Il est possible, il est même vraisemblable, qu'il se soit senti mal à l'aise dans la cathédrale gothique; il n'a jamais eu la pensée de la renverser, et il n'aurait pas su comment la remplacer. Il appartient au groupe des chrétiens sincères qui, à la fin du moyen âge, ont cherché dans saint Augustin la satisfaction de leurs besoins religieux; mais s'il est vrai,

comme le dit Harnack, que cette résurrection de saint Augustin était une des conditions nécessaires de la Réforme, il est vrai aussi, comme le dit M. Clemen, que, si Luther s'était contenté de reprendre les doctrines de saint Augustin, il n'y eût pas eu de Réforme.

M. Clemen ne dépasse-t-il pas quelque peu la mesure quand il écrit : « Il y a des êtres qu'on ne peut pas expliquer par leur milieu, dont la grandeur écrase parce qu'elle est incommensurable et incompréhensible. Luther en est un. Si on ne veut pas se servir du mot de miracle, il faut bien reconnaître qu'il est au moins pour nous une énigme de premier ordre? » (p. 195). Réservons notre jugement pour le moment où l'enquête sera plus avancée. Après le livre de M. Clemen du moins, si l'on peut continuer à croire que, directement ou indirectement, les œuvres de Jean de Goch n'ont pas été sans quelque action sur Luther, il n'est plus permis de vouloir établir entre eux un rapport direct, et il semble bien en général que les études les plus récentes tendent à grandir la personne du moine de Wittemberg.

E. DENIS.

**Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland**, von D. Dr Paul HINSCHIUS. Sechster Band. Abtheilung I. Berlin, Guttentag, 1897. 4 vol. gr. in-4°, 423 pages.

M. Hinschius poursuit dans ce tome VI l'exposé du droit pénal de l'Église, auquel était déjà consacré le tome V. Le présent volume embrasse les temps modernes (xv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle inclusivement). L'histoire de la seconde Inquisition y est clairement exposée : l'auteur y dit le rôle de la *Sacra congregatio Romanae et universalis Inquisitionis seu sancti officii*, institution dirigeante; puis celui des diverses inquisitions locales. L'excellent livre de M. Tanon<sup>1</sup>, quoique très sommaire pour cette période, aurait pu ici être plus sérieusement utilisé.

Dans le chapitre consacré au xix<sup>e</sup> siècle, M. Hinschius insiste à bon droit sur l'*Instruction* qu'a fait paraître en 1880 la *Sacrée congrégation des évêques et réguliers*. Cette *Instruction*, trop peu remarquée en France, pourrait être le point de départ d'une restauration de la discipline ecclésiastique; elle simplifie, elle modernise la procédure canonique. De bons esprits<sup>2</sup> estiment que, si les complications de la procédure ancienne empêchent presque toujours nos évêques de recourir à cette procédure et les incitent, soit à s'abstenir, soit à agir beaucoup trop fréquemment *ex informata conscientia*, cette procédure nouvelle, qui supprime heureusement un formalisme suranné, permettrait de rendre la vie aux officialités, restaurées seulement pour la forme en ce qui touche les prêtres, et de revenir enfin aux voies normales du droit.

Paul VIOLLET.

1. *Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France*. Paris, 1893.

2. Cf. Peries, *la Procédure canonique moderne dans les causes disciplinaires et criminelles*. Paris, 1898.

**Histoire des Roumains de la Dacie trajane depuis les origines jusqu'à l'union des principautés en 1859**, par A.-D. XÉNOPOL, professeur à l'Université de Jassy, membre de l'Académie roumaine, avec une préface par Alfred RAMBAUD, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Ernest Leroux, 1896. 2 vol. in-8°, xxv-488 et 614 pages.

Le livre dont on vient de lire le titre n'est que l'abrégé d'un imposant ouvrage en six grands volumes que l'auteur a fait paraître en roumain, de 1888 à 1893<sup>1</sup>, et qui représente la synthèse qu'après un labeur d'une quinzaine d'années l'auteur a pu faire de ses travaux personnels et des efforts de l'historiographie roumaine depuis un siècle. Il n'est pas inconnu au public de cette *Revue*. — M. N. Jorga, l'éminent historien et professeur à la Faculté de Bucharest, a fait ici même<sup>2</sup> un compte-rendu de l'édition roumaine le lendemain de l'apparition du dernier volume; sur les origines de l'histoire roumaine, les idées de M. X., déjà exposées dans un ouvrage à part<sup>3</sup>, ont été discutées ici et ailleurs<sup>4</sup>, et dans cette *Revue* même l'auteur les a défendues, à plusieurs reprises, dans ses bulletins<sup>5</sup>.

Si la *Revue* tient à parler encore une fois de cet ouvrage, ce n'est pas seulement pour donner à un de ses collaborateurs assidus une marque spéciale de sympathie, mais aussi et surtout pour attirer l'attention des érudits et des lettrés français sur certains points qui les mettront à même de juger par eux-mêmes l'esprit et la méthode de cet ouvrage qui, capital pour les Roumains, vient d'acquérir une importance beaucoup plus grande par sa traduction en français.

L'édition française contient, en tête du premier volume, une préface de M. Rambaud, remarquable de précision, de clarté et de profondeur, qui, en recommandant l'ouvrage au public français, fait ressortir en même temps l'esprit qui le domine et les conclusions qui s'en dégagent. L'auteur les avait lui-même exposées dans l'introduction de son sixième volume roumain, et nous regrettons vivement que cette introduction soit restée ignorée du public français, car les ouvrages historiques ne vivent pas seulement par les petites vérités de détail, que de plus

1. *Istoria Rominilor din Dacia Traiana*, de A.-D. Xénopol. Jasi, H. Goldner; vol. I, 1888, 622 p., in-8°; vol. II, 1889, 590 p.; vol. III, 1890, 680 p.; vol. IV, 1891, 660 p.; vol V, 1892, 770 p.; vol. VI, 1893, 666 p.

2. *Rev. hist.*, 1893, vol. LIII, p. 155-159.

3. *Une énigme historique. Les Roumains au moyen âge*. Paris, E. Leroux, 1885, 1 vol., 238 p. in-8°.

4. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, XLVII, p. 145-155 (Ch. Bémont). — *Romania*, XIV, p. 587-594 (Tavernier).

5. Voir surtout *Rev. hist.*, XIX, p. 153-158; XXIII, p. 98-121; XXVIII, p. 390-398; XXXII, p. 369-383; XXXV, p. 342-361; L, p. 392-407; LVIII, p. 84-86.

patientes études peuvent renverser d'un jour à l'autre, mais surtout par les idées générales que dictent à l'érudit son imagination et son cœur.

Deux tables bien faites terminent le second volume et combrent ainsi une lacune que la critique avait reprochée à l'édition roumaine<sup>1</sup>.

Il était peut-être téméraire d'entreprendre une histoire générale de la Roumanie alors que nous possédons un si petit nombre de bonnes monographies; M. X. a dû faire, tour à tour, œuvre de paléographe, de lexicographe, d'archiviste, de chronologiste, de philologue, etc. Aussi l'auteur a-t-il eu raison d'écrire : « Je demande à ceux qui s'occuperont de mon ouvrage, de le considérer dans son ensemble, en ne s'arrêtant pas à une seule époque quelconque, car, bien entendu, dans une entreprise aussi vaste il était impossible de ne pas faiblir<sup>2</sup>. » C'est pourquoi, n'étudiant que les grandes lignes de son ouvrage, nous ne relèverons en fait de détails que les plus importants pour l'historiographie roumaine.

Formation de la nationalité roumaine, époque du slavisme, prédominance du grecisme, époque du roumanisme, telles sont les quatre grandes divisions de l'ouvrage de M. X.<sup>3</sup>. — Si donc l'on excepte la première, pour laquelle l'auteur a choisi comme fondement de sa classification un caractère de nature ethnologique, pour les trois autres, ce fondement est la langue employée dans l'Église et l'État; quand il intitule la seconde période *l'Époque du slavisme*, il veut dire par là que l'Église et l'État ont employé la langue slave, aucune relation de causalité ni même de concomitance n'existant entre l'emploi de cette langue et les autres événements contemporains.

Le principe de cette classification est-il bien solide<sup>4</sup>?

Pour ce qui en est de l'influence grecque, M. X. lui-même nous en a très bien montré les origines, les progrès, l'affaiblissement et non seulement comme phénomène littéraire, mais aussi comme événement politique et économique. Le lecteur n'a qu'à se rapporter aux beaux chapitres que M. X. a écrits sur ce sujet pour s'en convaincre<sup>5</sup>.

Quant au slavisme, M. X. nous fait assister à ses débuts dans deux excellents chapitres, l'un sur la « Bulgarie Nord-Danubienne » (*Hist. des Roum.*, vol. I, p. 132), l'autre sur l'« Église bulgare chez les Roumains » (*Ibid.*, p. 144); il nous fait assister à son organisation dans

1. Cf. N. Jorga, compte-rendu analytique (*Rev. hist.*, LIII, p. 159).

2. Un fait caractéristique est que l'auteur lui-même se croit obligé de commencer par justifier l'opportunité de son ouvrage. (*Ist. rom.*, I, 7, 8.)

3. *Ist. rom.*, I, 9.

4. Voir, *Ist. rom.*, I, 10-11, la justification que M. X. donne à cette classification.

5. *Origine et accroissement de l'élément grec dans les pays roumains* (*Hist. des Roum.*, vol. I, p. 403). — *Établissement définitif de l'influence grecque* (*Hist. des Roum.*, vol. II, p. 6), et surtout *État politique et culturel des pays roumains pendant l'époque phanariote* (*Hist. des Roum.*, vol. II, p. 306-353).

deux autres chapitres sur « les Pays roumains à l'arrivée des Hongrois » (*Ibid.*, p. 148) et sur « la Valachie et la Moldavie avant la fondation des « principautés » (*Ibid.*, p. 165), et quand, plus tard, après la fondation de ces principautés, il veut étudier leur organisation primitive, il nous la présente presque entièrement comme un effet de l'influence slave. On y pourrait rattacher aussi les relations de la Valachie avec les Bulgares et les Serbes, relations si peu connues en Roumanie et, certainement à tort, trop négligées, mais qu'on ne peut expliquer ni par la crainte des Turcs, encore peu connus, ni par celle des Hongrois, encore peu dangereux et trop tôt amis des deux peuples. On arrive ainsi à cette conclusion que le slavisme a été, comme le grécisme, quelque chose de plus qu'un phénomène littéraire dans les pays roumains; il commence et il finit beaucoup plus tôt que ne le dit l'auteur. Au moment où se fondent les principautés, il est déjà organisé, il a pénétré tout l'organisme social roumain, il ne se développe plus et le temps n'est pas loin où son déclin commencera. Une fois les Turcs parus à l'horizon et Constantinople pris, ce n'est plus le slavisme qui domine les destinées des pays roumains, mais bien la conquête turque avec le grécisme qu'elle couve et, si la langue slave est encore employée dans l'Église et dans l'État, elle n'est que le reste d'un passé qui s'en va. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à se reporter au chapitre que M. X. intitule : « Phénomènes généraux... durant la période du slavisme » (*Ibid.*, p. 423-482) où une seule petite notice est réservée au slavisme et où ce qui domine véritablement c'est la conquête ottomane.

A la classification donnée par M. X. il y aurait donc lieu d'en substituer une autre plus conforme à la réalité des choses; une première époque, intitulée : « les Origines, » nous mènerait jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle et serait séparée en trois par l'invasion des Bulgares et la fondation des principautés; avec la seconde période, intitulée : « la Domination ottomane, » nous atteindrions le xix<sup>e</sup> siècle en deux étapes, dont le xviii<sup>e</sup> siècle, le siècle phanariote, serait la seconde; la troisième période finirait avec l'union des deux principautés. Cette classification ferait très peu de cas de la langue employée dans l'Église et dans l'État, tout comme l'histoire occidentale n'attache aucune importance à l'emploi du latin dans l'État et l'Église, ou du français dans la diplomatie; elle serait purement politique, en présentant en même temps le double avantage de pouvoir embrasser tous les événements sociaux et de concorder sensiblement avec la classification de l'histoire universelle.

Entrons maintenant dans l'examen de quelques-unes des théories présentées par M. X.

Le premier volume et le commencement du second sont consacrés à la réfutation de la théorie roeslérienne. C'est la partie de l'ouvrage la mieux connue en France, et nous n'y reviendrions pas si la synthèse de ce que l'on connaît sur cette question et surtout si certaines observations ne nous semblaient pas nécessaires. Cette question est difficile à résoudre en elle-même; mais en outre l'animosité régnant entre les

Roumains et les Hongrois l'a rendue plus complexe et plus délicate encore. L'état des sources est tel que, si un historien se bornait à écrire ce que l'on sait positivement sur cette période, sa tâche serait courte; mais, ni les uns ni les autres n'ont pu se résigner à l'ignorance. Les historiens hongrois déclarent que, puisque pendant un millier d'années on n'a aucun ou presque aucun témoignage sur le peuple roumain<sup>1</sup>, c'est que ce peuple n'existait pas, et il faut que les historiens roumains, s'ils n'acceptent pas les théories de Roesler, perdent leur temps à répondre à toutes les questions qu'une casuistique intéressée accumule sur cette obscure période de notre histoire.

Tâche ingrate et difficile; mais à l'heure qu'il est c'est une tâche qui s'impose et il faut épuiser tous les moyens possibles pour élucider le problème.

Dans son ouvrage, qui parfois dans cette partie prend les allures d'un plaidoyer, M. X. a mis à contribution toutes les sources connues et tous les travaux de première main; il a été chercher partout, même chez ses adversaires, les arguments pour prouver l'absurdité de la thèse roeslérienne et pour réfuter les objections qui sont venues se greffer dessus. Si, dans la critique de Roesler, il n'a pas toujours réussi à entraîner la conviction de tous les érudits, au moins tous sont d'accord pour reconnaître sa force, sa perspicacité, et l'on peut dire que, sur plus d'un point, sa critique est décisive. Une seule partie demeure faible, beaucoup trop faible, c'est la partie philologique. M. X. n'est pas un philologue et, malheureusement, voulant suivre de trop près ses adversaires, il s'est cru forcé de donner à cette partie non seulement un développement exagéré, mais aussi une précision de détail que ne comportait pas l'état actuel de la science; aussi, à côté des preuves historiques si concluantes, à côté même de quelques véritables trouvailles philologiques (surtout en fait de lexicologie) le voit-on risquer des étymologies que les philologues de profession n'ont pas acceptées.

Or, jusqu'à présent, parmi les érudits de l'Occident et surtout parmi les érudits français, les philologues seuls se sont intéressés à l'histoire des Roumains et la philologie est avec Roesler. Il y a surtout deux faits d'importance capitale que les anti-roeslériens n'ont pas pu renverser. D'un côté, tous les mots, tous les noms qui restent aujourd'hui de l'ancienne langue parlée par les colons daco-romans ne suivent pas les lois phonétiques régissant la formation de la langue parlée actuellement dans les vallées des Carpathes et semblent être entrés dans cette langue à une époque assez voisine du XI<sup>e</sup> siècle. — D'un autre côté, la

1. Voir, par exemple, Hunfalvy, *Quelques réflexions sur l'origine des Daco-Roumains* (*Rev. hist.*, LVIII, p. 69-84, 1896), où l'on trouve des phrases comme celle-ci : « Mais qu'avaient fait les Valaques de 275 à 900, époque de la conquête hongroise? qu'avaient-ils fait jusqu'en 1222, la date la plus ancienne (*sic*) à laquelle il soit question d'eux dans les documents? » (p. 78).



comparaison des lois phonétiques<sup>1</sup> du langage daco-roumain avec celles du dialecte macédo-roumain nous fait supposer une cohabitation des deux populations jusque vers le x<sup>e</sup> ou le xi<sup>e</sup> siècle, cohabitation qui est, on le voit, plus longue que la théorie anti-roeslérienne ne le permettrait. — Si à cela on ajoute la présence de l'élément albanais, on voit que la région où ces deux groupes ont cohabité n'a pu être que la péninsule des Balkans<sup>2</sup>. Tout cela est si logique et se présente avec une telle évidence que tous les efforts de M. X. pour renverser une seule de ces trois propositions non seulement ont échoué, mais ont inspiré en outre aux philologues et de là aux autres érudits une sorte de méfiance pour l'ensemble de la théorie présentée par M. X. C'est à tort, d'ailleurs, car la partie historique est puissante, et si, pour l'époque intermédiaire, on peut lui reprocher d'avoir, dans une certaine mesure, dépassé les sources, ce reproche ne peut plus lui être adressé pour le commencement et pour la fin de cette époque; avec une précision vraiment scientifique et avec une rigueur qui mérite d'être appréciée même par les philologues, M. X. a écrit sur l'état de la Dacie trajane au moment de la publication du décret d'Aurélien et sur l'état des pays roumains au moment de l'invasion hongroise des chapitres décisifs.

Mais alors où est la vérité ? Elle n'est que dans la synthèse des deux ordres d'arguments philologiques et historiques, une population romaine, les Daco-Roumains, a continué de vivre dans les plaines et les vallées des Carpathes, c'est elle qui a conservé les termes géographiques et la conscience du droit historique, mais une puissante immigration macédo-roumaine, en apportant une population plus civilisée, a imposé sa langue aux frères aînés<sup>3</sup>. M. X. n'a pas accepté cette solution, la seule qui puisse mettre d'accord tout ce que l'on sait jusqu'à présent sur le

1. A remarquer qu'il ne s'agit pas de comparer les phases *actuelles* des deux langages, comme le fait, avec d'autres, M. X., mais bien leur passé, leur évolution, ce qui est bien différent.

2. Pour toute cette discussion, voir, dans le *Contemporain*, 4<sup>e</sup> année, une série d'articles de M. J. Nadejide. Voir aussi la réponse de M. X. dans son premier volume roumain, p. 293 en note, et p. 301 note 21. Sans doute cette partie de la philologie roumaine et surtout la chronologie des changements phonétiques n'est pas irrévocablement fixée; cependant, l'essentiel est acquis sur ce point comme sur bien d'autres encore.

3. Dans cette hypothèse, on le voit, la langue roumaine ne peut être considérée comme formée que vers le xi<sup>e</sup> siècle. Nous ne pouvons pas accepter l'opinion de ceux qui soutiennent qu'elle l'était dès le vi<sup>e</sup> ou le vii<sup>e</sup> siècle, car, pour ne parler que d'un caractère décisif, la transformation du groupe *an* en *on* puis en *in* n'est accomplie qu'après le contact des Roumains avec les Hongrois; vu que le roumain contient des mots hongrois qui, entrés dans la langue avec le groupe *on*, ont subi la transformation de *on* en *in*. — Or, nous croyons que ce changement phonétique, caractéristique pour le roumain, ne peut pas être négligé quand il s'agit de déterminer l'époque où la formation de la langue est terminée.

moyen âge roumain, mais on doit lui savoir gré d'avoir établi sur une base inébranlable la partie historique de ce problème.

Dans l'histoire de la fondation des deux principautés, nous ne discuterons que deux points : la date et l'importance accordée par M. X. à cet événement.

M. X., confirmant en ceci tout à fait la tradition, soutient qu'en 1290 une émigration des Roumains sous Radu Negru provoqua la concentration des petits états qui existaient en Valachie et donna naissance à la principauté de Valachie<sup>1</sup>.

M. X. commence par rappeler les persécutions religieuses des Roumains de Hongrie, ce qui expliquerait une émigration de leur part. Cela est vrai, mais comme l'époque de ces persécutions dure plus de cent ans, cette constatation n'a rien à faire avec la date de 1290. — La tradition des chroniqueurs et l'affirmation de Giacomo de Petro Lucari ne pèsent pas davantage dans la balance, car elles remontent, la première au xvii<sup>e</sup> siècle, la seconde au xv<sup>e</sup>, et encore. — Les autres considérations, le nom de *Muntenia* (Montagnie), donné au pays à côté de celui de Valachie, le nom de Ungro-Valachie, que la titulature des princes donne à leur principauté, la souveraineté que les princes valaques exerçaient sur les duchés de Fagarash et d'Amlash, qui se trouvent en Transylvanie, la descendance du nord au sud des capitales (Kimpulung, Arghesh, Tirgovistea, Bucuresti), tout cela prouve tout au plus une descente des montagnes, une immigration transylvanienne sans aucun rapport avec la date.

Parmi les preuves alléguées par M. X., une seule sera de notre part l'objet d'un examen critique. Que faut-il penser des chartes de Kimpulung? Tout d'abord, nous n'en possédons pas l'original. Si d'autre part nous en étudions le contenu, voici ce qu'elles nous apprennent : 1<sup>o</sup> en 1615, Radu Mihnea confirme aux habitants de Kimpulung certains privilèges confirmés auparavant par Mihail (1392), Vlad (1439) et Vladislav (1452); 2<sup>o</sup> en 1633, Leon Tomsha vidime et confirme la charte précédente; 3<sup>o</sup> le 12 avril 1636, Mateiu Basarab, confirmant aux mêmes habitants d'autres privilèges, dit avoir vu « beaucoup de chrysobules « vieux et anciens donnés toujours pour la fondation de la ville, d'abord « celui de mon aïeul... Radu Negru (1292), celui de Mihail Voevod « (1392), celui de Vlad Voda (1439) et celui de Vladislav Voevod « (1452); » 4<sup>o</sup> Mateiu Basarab, la même année, confirme aux mêmes d'autres privilèges encore, se référant aux mêmes chartes que dans le document précédent; 5<sup>o</sup> quatre chartes de confirmation, de 1659, 1660, 1672 et 1682. — Comme on a mis en doute l'authenticité de ces documents, M. X. fait observer ce fait capital que la chronologie qui en ressort, tout à fait en opposition avec celle des chroniqueurs<sup>2</sup>, c'est-

1. Voir l'*Hist. des Roum.*, I, p. 194-198.

2. Remarquons que ces chroniqueurs ne sont pas antérieurs au xvii<sup>e</sup> siècle.

à-dire avec celle qu'un faussaire aurait adoptée, est la seule que les études historiques ont acceptée. Mais ici la chronologie n'a rien à faire, comme il ne s'agit ni d'accepter ni de rejeter en bloc toute la collection ; le fait que les documents de Mihail (1392), de Vlad (1439) et de Vladislav (1452) cités par Mihnea Tomsha et Mateiu auraient été authentiques, constitue une circonstance favorable, mais non pas une preuve pour l'authenticité du document de Radu Negru que Mateiu affirme<sup>1</sup> avoir vu. Or, ce document apparaît dans des circonstances qui ne parlent pas en faveur de son authenticité. D'abord, il a été *perdu* (c'est l'explication de M. X.) durant vingt et un ans ; cela n'est pas impossible, il est vrai, mais cela ne laisse pas de provoquer un certain doute, surtout quand on sait avec quel soin religieux on gardait ces actes-là. Ensuite on doit exprimer des doutes sur son contenu. M. X., établissant une relation entre son apparition tardive et le fait qu'en le citant, Mateiu confirme des privilèges nouveaux, semble soutenir que ces privilèges figuraient dans le document de Radu Negru. Mais n'oublions pas que les chartes de Mihail, Vlad et Vladislav, identiques quant au fond, contiennent les privilèges confirmés par Mihnea (1615) et Thomsha (1633), et pourtant elles sont citées par Mateiu Basarab (12 avril 1636), à côté de la charte de Radu Negru, pour la confirmation *d'autres privilèges* et toujours à côté de celle-ci, dans sa seconde charte, pour la confirmation *d'autres privilèges encore*. Quel est donc le contenu de cette charte de 1292, que Mateiu affirme avoir vue le 12 avril 1636 ? est-ce celui des chartes de Mihnea et Tomsha ? ou bien celui de la première charte de Mateiu ? ou bien encore celui de la seconde charte de ce dernier, ces trois chartes étant différentes quant au fond ? Nous l'ignorons et par conséquent ce document n'est pas décisif<sup>2</sup>. Cela ne veut pas dire que nous nions l'existence de cette immigration ; nous voulons dire seulement que les sources ne comportent pas la précision que la tradition, et M. X. avec elle, demanderaient.

Quelle a été l'importance de cette immigration ? Comment a-t-elle contribué à l'organisation sociale et politique, à la destinée politique des deux principautés ? Disons-le tout de suite : les documents dont disposait M. X. n'étaient pas assez nombreux ni assez décisifs pour lui permettre de remplir un cadre aussi vaste ; et, d'autre part, ils ne s'accordent pas toujours avec les conclusions de l'auteur.

Tout d'abord, nous connaissons trop peu l'organisation politique et sociale de l'époque immédiatement antérieure à l'immigration pour pouvoir juger des changements que celle-ci aurait provoqués. En nous bornant à étudier non plus ces changements, mais seulement l'organisation en elle-même, est-ce que les sources ne sont pas tout à fait

1. N'est-ce pas là une pure formule de chancellerie ?

2. On pourrait même aller plus loin, surtout quand on tient compte de ce fait que l'apparition de la charte perdue coïncide trop avec l'époque de la création de la légende de Radu Negru pour ne pas y voir une relation d'effet à cause.

insuffisantes ? Quelques chartes, de beaucoup postérieures à l'époque, quelques renseignements très peu précis fournis par la philologie et c'est presque tout. De tout cela l'esprit le plus pénétrant ne saurait tirer grand'chose.

Pour ce qui concerne l'organisation sociale, y a-t-il à l'origine une propriété collective ? M. X. ne touche pas à cette question assez importante et que l'influence slave rendait pour les Roumains plus importante encore<sup>1</sup>. Il affirme qu'à l'origine, c'est-à-dire au temps de l'immigration d'outre-monts, il n'y avait que la grande et la petite propriété, que l'immigration renforça dans les deux principautés l'élément nobiliaire sans que, toutefois, ce renforcement puisse être considéré comme lié à l'avitilissement des paysans ; que, pourtant, plus tard cet avilissement commença et s'acheva plus rapidement en Valachie qu'en Moldavie<sup>2</sup>. De ces trois affirmations capitales, M. X. ne discute que la dernière et, comme les preuves manquent tout à fait, il se livre à une discussion philologique sur les variations de sens des mots *Rumîni* (Roumains) et *vecîni* (paysans)<sup>3</sup> dont le premier, en Valachie, et le second, en Moldavie, servaient à désigner les serfs.

Pour le premier mot, la plus ancienne mention que M. X. en ait trouvée avec cette signification remonte à 1585-1591, — nous sommes bien loin de 1300, n'est-ce pas ? — tandis qu'à partir de 1635 le même mot sert à désigner aussi la nation entière avec un sens de fierté, de noblesse. Quelle conclusion peut-on tirer de là, sinon que le sens péjoratif du mot a précédé le sens noble qui apparaît à l'époque de la renaissance littéraire du xvii<sup>e</sup> siècle. Et cette conclusion ne serait pas tout à fait en désaccord avec ce que l'on sait sur cette époque : avant l'immigration, l'organisation politico-sociale était déjà, jusqu'à un certain point, assez avancée. Sous la domination bulgare, l'élément noble portait un nom slave *boïari*, le titre du prince est slave (*Voïvode*). Le sens péjoratif du mot *Romîni* n'est-il donc pas d'origine slave et n'est-ce pas l'immigration qui a donné à ce mot une noblesse depuis longtemps inconnue<sup>4</sup> ? M. X. pense, au contraire, que le sens noble est antérieur et qu'il s'est ensuite dégradé par l'abaissement des conditions économiques et politiques de l'élément autochtone roumain, abaissement que l'immigration aurait provoqué. Or, comme les événements ultérieurs nous prouvent que les *boïari* ont conservé leur situation privilégiée, ce n'est pas avec l'élément autochtone, mais avec les

1. Voir (*Rev. hist.*, LH, 401) les arguments discutables que M. X. présente afin d'expliquer pourquoi il considère comme presque impossible l'existence d'une propriété collective.

2. *Hist. des Roum.*, I, 205-206. Pour la discussion, voir surtout *Ist. Rom.*, II, 52-67.

3. Aujourd'hui ce mot signifie *voisin*.

4. Mais cette noblesse ne lui fut pleinement accordée que beaucoup plus tard, lente évolution de l'esprit et produit du réveil de la conscience nationale, dont le premier grand moment fut la renaissance littéraire du xvii<sup>e</sup> siècle.

*paysans* que le mot *Român* se serait vu dégrader et, dès lors, nous ne pouvons pas nous expliquer pourquoi, quand l'immigration renforce l'élément nobiliaire *roumain*, le nom que celui-ci portait avec fierté s'attache aux paysans, pour s'abaisser davantage avec la condition de ceux-ci. Du reste, la thèse de M. X. suppose qu'avant l'immigration la population des petites principautés valaques, nobles et paysans compris, se nommait elle-même roumaine, ce qui n'est rien moins que prouvé, de sorte que ni le point de départ ni le chemin parcouru par le raisonnement ne nous semblent bien solidement fixés.

Quant au deuxième mot, *vecini*, M. X. soutient qu'il désignait chez les immigrants, avant l'immigration, les habitants de campagne, les paysans; qu'en franchissant les montagnes, les immigrants ont apporté le mot et l'ont employé à désigner la population de la plaine, en grande partie slave, tandis que le mot *moldave* continua à désigner l'élément roumain composé en grande partie de petits propriétaires dont les immigrants respectèrent les droits. Quand, plus tard, la situation économique des paysans commença à empirer, le sens du mot *vecin* empira aussi jusqu'à devenir synonyme de serf. Tout cela est très possible, mais qu'en savons-nous de précis? Que les immigrants connaissaient dans le Făgărăș le nom *vecin* avec signification de *paysan* et que, au temps de Cantémir (fin du xvii<sup>e</sup> siècle), les serfs étaient, pour la plupart, d'origine slave, et c'est tout<sup>1</sup>. Peut-on en conclure que la petite propriété a été plus respectée en Moldavie qu'en Valachie? A-t-on commencé par prouver que *Moldave* et *Roumain* signifiaient alors et ont signifié depuis petit propriétaire? M. X. ajoute que, par crainte des invasions hongroises, le prince de Moldavie était forcé d'attirer les petits propriétaires (pourquoi *seulement* les petits propriétaires?); mais la même crainte aurait dû imposer la même attitude au prince de Valachie, et M. X. soutient que c'est le contraire qui a eu lieu. Donc, pour la Moldavie, tout comme pour la Valachie du reste, nous ne sommes pas en état de répondre d'une manière satisfaisante aux problèmes touchés par M. X.; ce qui paraît certain, c'est que, dans toute l'évolution de la propriété, on ne peut trouver aucune trace de l'influence décisive que l'immigration aurait eue.

Mais c'est surtout au point de vue politique que l'importance accordée par M. X. à l'immigration semble moins justifiée, quoique tout à fait en accord avec la tradition historique. Vers le milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, en Valachie et en Moldavie, il y avait plusieurs petites principautés, plus ou moins indépendantes; c'est un fait certain; mais voilà qu'en 1290 pour la Valachie et en 1348 pour la Moldavie un phénomène inattendu se produit: un prince plus ou moins inconnu descend des montagnes, et immédiatement, par ce fait même, disparaissent tous les princes, toutes les principautés, toutes les organisations locales;

1. En fait, M. X. sait bien d'autres choses, mais elles ne se rapportent pas à l'immigration.

désormais, les frontières pourront reculer ou avancer, mais le principe de l'unité est désormais admis par tout le monde. Cette conception tient du miracle; un chroniqueur pouvait s'y complaire; un historien moderne doit au moins exprimer quelques doutes sur la manière dont s'est accomplie la formation territoriale des deux principautés.

Pour ce qui est de la Valachie, M. X. fait un raisonnement très simple : d'un côté, la tradition affirme que le Ban de Craïova s'est soumis de bon gré à Radu Negru; d'un autre côté, on ne possède aucun document qui prouve que la soumission du Banat ait eu lieu plus tard, donc nous sommes forcés d'admettre pour exacte la seule affirmation que nous possédons<sup>1</sup>. En aucune façon; tout ce que nous pouvons dire, c'est que la tradition affirme telle chose, mais que nous n'en savons rien, sinon qu'elle reflète les intérêts des princes de Valachie et qu'elle a été créée pour justifier leurs prétentions.

Quant à la Moldavie, nous avons encore moins de détails sur la manière dont s'est formé ce que plus tard on a appelé le *pays supérieur* ou *du nord*<sup>2</sup>. Mais, en 1374, on se trouve tout d'un coup en face d'un prince : Iuga, d'origine lithuanienne et qui, chose inexplicable, a sa capitale à Birlad; M. X., sur la foi des chroniques lithuaniennes trop intéressées pourtant pour mériter une pleine confiance, affirme qu'après la mort de son prédécesseur les Moldaves, tout imbus du principe qu'un descendant d'une famille princière peut seul régner et ne trouvant pas chez eux de pareils descendants<sup>3</sup>, eurent recours à ce prince lithuanien. Ce prince est le premier qui règne jusqu'à la mer Noire; a-t-il étendu son pouvoir en une seule année jusque-là, comme le fait supposer M. X.<sup>4</sup>, ou bien n'est-il qu'un prince indépendant, contemporain peut-être des successeurs de Bogdan et que plus tard on a employé pour combler une lacune chronologique entre la première et la deuxième dynastie? Nous n'en savons rien. Un fait cependant est acquis, c'est que, après le meurtre de Iuga, perpétré à Birlad, une nouvelle dynastie monte sur le trône; elle était apparentée à la dynastie valaque, — comme si le sud prenait sa revanche contre les tentatives du nord, — et réussit à donner au pays l'étendue qu'il conserve depuis.

Quant aux institutions, comme M. X. lui-même affirme qu'elles ont été presque toutes empruntées aux Bulgares<sup>5</sup>, que reste-t-il pour justifier l'importance accordée à l'immigration? En Moldavie, elle ne donne

1. *Ist. Rom.*, II, 71. — La position presque indépendante du Ban de Craïova prouve l'existence des relations féodales que le Ban a été assez fort pour faire respecter, mais elle ne prouve pas que le Ban s'est soumis de bon gré à Radu Negru.

2. Cf. pourtant Radu Rossetti; *Tara Moldovei (Revista Noua*, III, n° 3). Voir *Rev. hist.*, LII, p. 401.

3. Mais ce principe, depuis quand était-il posé? Comment avait-il pris assez de force pour devenir une tradition?

4. Les anciennes familles princières étaient-elles donc toutes éteintes?

5. *Hist. des Roum.*, I, 213.

pas même une dynastie, et tout porte à croire qu'elle ne provoqua pas un mouvement de concentration; en Valachie elle ne fait, et encore, que renforcer la dynastie existante : on ne peut donc pas la considérer comme un événement analogue à l'invasion des Francs ou à d'autres événements qui ont eu une influence décisive sur l'avenir des nations. Supprimez-la, en quoi cet avenir aurait-il été changé pour les pays roumains? Et s'il en est ainsi, pourquoi en faire le commencement d'une ère nouvelle?

L'étude de la période des luttes pour l'indépendance et de celle du commencement du grécisme est des plus sérieuses et presque irréprochable. Un travail immense, et qui n'est pas encore achevé, a permis à M. X. d'établir une chronologie qui, pour contenir quelques incertitudes, n'en est pas moins la plus solide et la plus complète qu'on possède. Des études de détail corrigeront ce qu'il y a de prématuré dans ce beau système, mais on y trouvera non seulement tout ce qu'on savait déjà, mais aussi beaucoup de choses qu'on ignorait avant lui, qu'on ne sait que par lui et qui resteront telles qu'il les a fournies.

À côté de la chronologie pure et du mouvement politique, M. X. a des chapitres très intéressants et très impartiaux sur l'histoire littéraire, où naturellement le dernier mot n'est pas dit et où l'on attend encore de nouvelles découvertes que nos slavistes nous donneront à courte échéance. Mais ce qui donne à l'ouvrage de M. X. le caractère d'une véritable histoire, c'est qu'il embrasse la presque totalité des manifestations de la vie sociale. La décomposition de l'ancien système de propriété, la disparition graduelle des petits propriétaires et leur réduction à l'état de serfs, le développement excessif de la production agricole sous la pression excessive de l'avidité grecque, les rapports de cet état de choses nouveau avec la politique extérieure et ses effets sur la famille, l'armée, la notion de la personnalité et du droit, autant de questions que M. X. étudie de main de maître; les chapitres qu'il leur a consacrés passeront pour les mieux écrits, les plus profondément pensés de tout l'ouvrage.

On peut en dire autant des jugements que M. X. porte sur certains personnages, tels que Michel le Brave et Jean le Terrible; il n'a eu qu'un seul but : dire ce qui lui a paru être la vérité, quelque dure qu'elle fût pour ses compatriotes, quelque chères que fussent les illusions non justifiées qu'elle détruisait. Ses constatations, trop sévères au gré de quelques-uns pour le grand capitaine Michel qui, mauvais politique, n'a pas su comprendre la nation; son analyse magistrale des causes qui ont fait échouer ce héros et son terrible prototype moldave, surtout la sûreté avec laquelle il caractérise le rôle historique de ces deux princes, font de ces chapitres de véritables chefs-d'œuvre; la puissance de la synthèse n'est nulle part aussi grande.

On n'a pas encore accepté aussi complètement les vues que M. X. a émises sur les origines, sur les caractères et les effets de l'époque dite fanariote.

Tout d'abord, M. X. la considère comme le résultat d'un développement naturel de l'époque précédente, dont elle n'est que la continuation, sinon la crise; lien commun, qu'il était cependant nécessaire de répéter pour rappeler à la réalité des choses force érudits qui croyaient encore au miracle. Mais cela ne réhabilite pas le moins du monde l'époque fanariote, comme on a affecté de le dire, malgré les protestations réitérées de M. X.<sup>1</sup>. N'est-ce pas lui en effet qui a montré avec quelle puissance dissolvante l'élément grec a corrompu la société roumaine? Mais il a eu de plus le mérite de substituer à la haine aveugle et aux déclamations surannées l'étude froide des événements. Il y en a, naturellement, qui préfèrent le portrait que Buffon a tracé du cheval à tout traité moderne sur la physiologie de ce noble animal, mais ceux-là ne sont pas, à coup sûr, et n'ont pas la prétention d'être des zoologues.

Pour la dernière époque, celle du roumanisme<sup>2</sup>, M. X. devait rencontrer les difficultés auxquelles se heurtent ceux qui veulent écrire l'histoire contemporaine : est-il possible d'être impartial? et surtout est-ce possible de l'être dans les pays où, comme en Roumanie, l'on vit à côté des révolutionnaires et des conservateurs de 1848 et où l'on discute encore sur les programmes d'alors? Ici, M. X. a trouvé un moyen ingénieux de tourner la difficulté : « Les personnes, » dit-il dans la préface du dernier volume roumain, « n'ont été prises en considération « que parce que les faits historiques sont accomplis par des hommes; « d'ailleurs, ce volume cherche à exposer plutôt une histoire de la civilisation roumaine contemporaine qu'une histoire des règnes de ce « temps. Qu'on ne m'en veuille donc pas si j'ai quelque peu négligé les « questions de personnes. » Ce sont donc les courants et non les personnes que M. X. a étudiés; pour ne pas être forcé par le sujet lui-même de se départir de ce principe, il a cherché à dégager des événements les éléments d'unité, d'harmonie, de conciliation. A part l'opposition violente et insolente et les atrocités commises par les Russes et les Turcs, tout chez lui se passe à l'amiable. G. Bibesco, lui-même, contribue aussi « dans les conditions imposées par les circonstances au mouvement ascensionnel du peuple roumain<sup>3</sup>. »

Il y aurait peut-être beaucoup à dire sur ce nouveau point de vue, tout à fait étranger au reste de l'ouvrage, et il suffit de comparer la mâle description et la puissante analyse des origines de l'influence grecque, description qui embrasse toute la vie sociale roumaine, avec cette étude sur l'introduction de la civilisation occidentale, touchante parfois comme une idylle, pour voir combien peu l'ouvrage a gagné

1. *Ist. Rom.*, V, 1, 2, 3.

2. *Ist. Rom.*, VI, 192.

3. Voir, dans le Bulletin historique de 1894 (*Rev. hist.*, vol. LV, p. 129-30), les arguments de M. X. pour excuser cette manière de voir. Ils ne nous ont pas convaincu.



à ce changement de direction. Mais les conditions spéciales où se trouvent les esprits en Roumanie ont imposé à l'auteur cette attitude conciliante, et il s'est acquitté d'une manière très intelligente du rôle qu'il s'était donné.

Voulant montrer comment est née la Roumanie moderne, il a groupé toute la vie politique et intellectuelle autour de cette idée vraiment maîtresse de l'union des deux principautés; comme cette idée est un produit du mouvement intellectuel et que ce mouvement ne se manifeste que dans les classes supérieures de la société, c'est surtout l'histoire intellectuelle de ces classes que M. X. nous fait connaître. Il expose les mesures prises pour en favoriser le développement, la création pour ainsi dire de son personnel, la manière dont s'est propagée l'idée, nationale et libérale en même temps, qui imprime un cachet spécial à ce mouvement, les facteurs internes et externes qui lui donnent la force et le courage, tout est très bien mis en lumière. Et si l'on trouve que M. X. a accordé une place peut-être trop grande aux influences des Transylvaniens venus dans les principautés, on trouvera aussi qu'il a corrigé beaucoup d'erreurs et résolu plus d'un problème sur cette époque courte et mouvementée. Ajoutons une observation qui s'applique à tout l'ouvrage : c'est que, partout où M. X. a étudié l'action des influences étrangères sur les destinées de la nation roumaine, il l'a fait avec une impartialité et une justesse de vue remarquables. On lui a reproché de vouloir sacrifier le génie de la nation au profit de l'étranger; c'est très injuste : bien au contraire, c'est grâce à son impartialité et à sa largeur de vues que M. X. a pu faire de l'histoire du peuple roumain un chapitre très émouvant de l'histoire universelle de la civilisation.

Maintenant, si nous embrassons d'un seul regard tout l'ouvrage de M. X., il nous apparaîtra grand non seulement par son souffle, ses intentions, son ardent patriotisme, mais aussi par sa valeur scientifique. Sans doute, au commencement, avec trop peu de sources, il veut résoudre un trop grand nombre de problèmes, ce qui le force de dépasser les limites de la certitude historique; à la fin, avec trop de sources, il se pose un nombre trop restreint de problèmes, ce qui enlève un peu à cette partie la force et la vie, mais, cette réserve faite, son histoire des principautés mérite tous les éloges. Ce n'est pas un ouvrage de pure érudition et peut-être l'auteur a-t-il trop pris le soin de nous cacher son labeur; ce n'est pas, non plus, un divertissement de dilettante : synthèse supérieure d'érudition et de littérature, c'est un organisme puissant et durable. Son apparition en roumain a été saluée comme une véritable fête, et, ce qui est mieux, a été le commencement d'une ère nouvelle de travail historique fécond; pour les partisans comme pour les adversaires de ses idées, cet ouvrage est un point de départ, et nous espérons que le public français, — qui, malheureusement encore trop peu versé dans les questions de l'Orient, rend trop peu aux Roumains l'intérêt que ceux-ci prennent à sa civilisation et à

son histoire, — saisira avec empressement l'occasion offerte par cette traduction, pour pénétrer le passé de ce peuple dont le présent est, sur plus d'un point, la réalisation de la pensée française.

D.-A. TEODORU.

Italo RAULICH. *Storia di Carlo-Emanuele I duca di Savoia, con documenti degli archivi italiani e stranieri*. Volume primo, dall'assunzione al trono all'occupazione di Saluzzo (1580-1588). Milano, Hoepli, 1896. In-8°, xxiii-390 pages.

Giovanni CURTI. *Carlo-Emanuele I, secondo i più recenti studi*. 2<sup>e</sup> edizione. Milano, tip. Bernardoni di C. Rebeschini e C. 1896. In-8°.

A la liste déjà fort longue des ouvrages consacrés à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, que M. Orsi signalait aux lecteurs de la *Revue historique* (voir le n<sup>o</sup> de mars-avril 1895), vient de s'ajouter un livre nouveau. Nous avons parlé ici même de l'intérêt qui s'attache à la brillante personnalité et au rôle si remarquable du fils d'Emmanuel-Philibert (n<sup>o</sup> de septembre 1895). M. R. l'établit fort bien au début de sa préface. « Cinquante années d'un règne où les armes et les intrigues politiques ne connurent presque pas de trêve ont fait de Charles-Emmanuel un des princes les plus fameux de l'histoire italienne. Quelles étonnantes vicissitudes pendant cette longue période ! Il tente plusieurs fois la conquête de Genève sans réussir à mettre la main sur elle ; il occupe Saluces, mais doit bientôt sacrifier, en échange de ce territoire, les terres savoisiennes baignées par le Rhône ; il se lance dans les aventures de Provence et brigue la couronne des Valois ; il s'allie à l'Espagne contre la France, puis à la France contre l'Espagne et finit par affronter seul la colère de l'une et de l'autre ; il entre dans toutes les questions, dans toutes les querelles qui intéressent la région des Alpes ou l'Italie, pour saisir aujourd'hui la Lombardie, demain le Montferrat ; il élève la voix plusieurs fois pour revendiquer l'indépendance de l'Italie et il lance aux princes de la péninsule un pressant appel à l'union et à la lutte contre l'étranger. Et pourtant les faveurs de la fortune ne répondent point à de si grands desseins et à de si hautes audaces ; le duc de Savoie, après un si grand effort militaire, malgré l'énergie qu'il déploie dans les infinies volte-faces de sa diplomatie, malgré tant de sacrifices qu'il impose à ses sujets, laisse un état plus petit, plus faible et plus menacé qu'aux jours où il reçut la couronne des mains de son père... »

« Néanmoins, si les résultats furent déplorables, l'œuvre de Charles-Emmanuel n'en est pas moins digne d'être étudiée, soit parce qu'elle se rattache à tous les principaux événements d'un demi-siècle de l'histoire générale, soit parce que la maison de Savoie acquit alors un tel prestige moral que la cour de Turin put devenir un des centres les

plus actifs de la diplomatie européenne. Ricotti dit fort bien à ce propos que ce fut la gloire de Charles-Emmanuel d'avoir introduit le Piémont dans le grand équilibre européen; et cette gloire, à elle seule, semble suffisante pour légitimer l'étude que nous avons entreprise. »

L'auteur montre ensuite que pour raconter l'œuvre du grand Savoyard les sources à consulter sont innombrables. Il a naturellement étudié celle de l'*Archivio di Stato* de Turin; mais, comme il le fait justement remarquer, ce n'était pas suffisant. Les documents espagnols, français et vénitiens doivent être à chaque instant mis à contribution. Le premier volume va de l'avènement à l'occupation de Saluces; il embrasse par conséquent toute la période qui va de 1580 à 1588. Bien des événements, d'une importance capitale pour l'histoire du Piémont et celle de l'Europe, se placent dans ces huit années : les tentatives sur Genève, l'intervention de la Savoie dans les guerres civiles de France, le mariage espagnol, la conquête du Marquisat. L'auteur les passe en revue avec une abondance de détails qu'on ne saurait lui reprocher, vu l'intérêt qu'ils présentent toujours. Il y a là bien des choses nouvelles, notamment sur la mission du maréchal de Retz à Turin, sur les efforts de Henri III pour attirer la maison de Savoie dans l'alliance française, sur les intrigues de l'Escurial en Piémont et en Italie, sur les manœuvres habiles des souverains piémontais quand ils veulent ouvrir la tranchée devant Genève, sur le parti qu'ils savent tirer de nos guerres civiles pour donner la main aux ligueurs et à Montmorency, sur les négociations si curieuses du mariage de Charles-Emmanuel.

Ce n'est point là d'ailleurs la simple biographie d'un prince savoyard, c'est un chapitre important de l'histoire générale de l'Europe. L'auteur sait élargir son cadre, porter ses regards au delà des frontières du petit pays dont l'histoire s'explique si souvent par celle des pays voisins. Son tableau de la situation générale de l'Europe en 1580 est juste et sobrement tracé (p. 1-3). Les pages où il essaie de caractériser l'influence énervante de l'Espagne sur la péninsule (p. 24 et suiv.), celles où il étudie et explique l'alliance franco-genevoise (p. 68), celles où il esquisse la physionomie d'un Philippe II (p. 233) ou d'un Sixte-Quint (p. 239) sont particulièrement intéressantes.

Je voudrais pourtant soumettre à M. R. quelques observations au sujet de son premier volume. A partir du moment où la dépouille d'Emmanuel-Philibert, avec le manteau de saint Maurice et le collier de l'Annonciade, a quitté le palais de Turin pour aller reposer dans l'église Saint-Dominique, nous voyons Charles-Emmanuel remplacer brusquement le vainqueur de Saint-Quentin sans que rien nous prépare à ce coup de théâtre. Nous étions pourtant curieux de savoir quel était ce nouveau souverain du Piémont à qui l'on prédisait de si éclatantes destinées, quelle avait été sa jeunesse, quelle avait été son éducation, comment il se trouvait préparé à ce métier redoutable de « portier des Alpes » qu'il allait jouer pendant cinquante ans. M. R. n'a nullement

songé à nous renseigner. Il nous fait remarquer, dans son premier chapitre, que Charles-Emmanuel se défia toujours des personnages de son entourage, qu'il les savait trop attachés à l'Espagne ou à la France, qu'il fut toujours à lui-même son premier ministre ; encore eût-il fallu savoir quelles étaient ces influences dont il se défiait. Il était dans tous les cas intéressant de connaître la façon dont le prince fut élevé par des hommes comme le savant Pancirolo, comme Delbène l'ami de Ron-sard, comme le sévère André Provana. Les travaux de M. Gabotto, que M. R. a consultés (p. 43), mais surtout les précieuses archives de Turin auraient certainement permis à l'auteur de nous tracer le tableau de la jeunesse de Charles-Emmanuel. Un prince qui n'a pas été seulement un habile capitaine et un fin diplomate, mais aussi un esprit cultivé, un poète curieux, l'ami de Marini, de Chiabrera, de Favre et de saint François de Sales, méritait d'être étudié dans l'apprentissage attentif qu'il a fait de la vie et de la politique.

Il y a une autre remarque générale qui viendra certainement à l'esprit du lecteur, même en ne parcourant que rapidement le livre de M. R. L'information y est abondante, les documents diplomatiques intéressants et nouveaux ; mais les connaissances vraiment étonnantes de l'auteur, les laborieuses investigations auxquelles il a dû se livrer en Italie, en France, en Espagne ne doivent pas nous faire oublier qu'il a parfois trop facilement négligé les sources imprimées. Il y en avait pourtant, et de premier ordre, qui pouvaient lui rendre de grands services. Les *Monumenta historiae patriae* lui fournissaient les deux récits si souvent intéressants de Cambiano et de Gioffredo. Le tome VIII de la traduction française de de Thou est plein de renseignements utiles que l'historien tenait en partie de son ami Calignon, si au courant des choses des Alpes. Chorier et Palma Cayet pour le Dauphiné, Guichenon pour le Piémont ont conservé une réelle valeur, ce dernier surtout. Est-il besoin de citer, pour l'affaire de Saluces, les *Lettres missives de Henri IV* et surtout le travail de Secousse (*Mémoire historique et critique sur les principales circonstances de la vie de Roger de Saint-Lary de Bellegarde*. In-12, 1764) ? Pour cette question si importante du Marquisat, il ne suffit peut-être pas de consulter les documents de source piémontaise ; il y a, parmi les documents si importants de la Bibliothèque nationale que M. R. semble bien connaître, de nombreux mémoires qui sont utiles à consulter, notamment les nos 17337, 20158, 2919, 20233. Dans tous les cas, il eût été bon de résumer, d'après le travail de Chiapusso, l'état précis de cette question en 1580 et les efforts déjà tentés par la diplomatie piémontaise pour la résoudre. De même pour les prétentions de Charles-Emmanuel sur la région du Rhône ; l'auteur en parle plusieurs fois (p. 242, 286) sans montrer suffisamment comment l'idée d'organiser un royaume des Alpes a grandi, s'est précisée peu à peu dans l'esprit du Savoyard.

Le volume, tel qu'il est, renferme de remarquables qualités de préci-

sion et de pénétration; à part une légère erreur sur Lesdiguières, qui n'était pas gouverneur, mais simplement lieutenant général du Dauphiné (p. 231), les connaissances sont aussi solides qu'étendues. Les volumes suivants ne pourront manquer d'être intéressants quand ils nous montreront à l'œuvre ce Charles-Emmanuel que, suivant l'expression de M. Perrens, « son activité prodigieuse et les ressources infinies de son esprit auraient mis au premier rang des politiques de son siècle, s'il n'eût été le contemporain de Henri IV et de Richelieu. »

Nous signalons à nos lecteurs la 2<sup>e</sup> édition du livre que M. Curti a consacré, lui aussi, à Charles-Emmanuel et dont nous avons parlé dans le n<sup>o</sup> de septembre 1895. M. C. l'a quelque peu transformé sans l'améliorer sensiblement. Il s'étend moins sur Emmanuel-Philibert, précise les rapports avec Genève et les événements de 1600, ajoute tout un chapitre sur l'unité italienne (chap. xiv), mais laisse subsister les négligences et les erreurs que nous avons signalées aux lecteurs de la *Revue*. Il n'a lu l'excellent livre de Rott que pour exécuter contre lui une charge à fond de train qu'il est assez difficile de s'expliquer (p. 235). Le livre reste ce qu'il était, un livre de vulgarisation et rien de plus.

Ch. DUFAYARD.

D.-Antonio RODRIGUEZ-VILLA. **Don Francisco de Rojas**, embajador de los Reyes Catolicos. Noticia biografica y documentos históricos. Madrid, 1896. In-8<sup>o</sup>.

L'étude de M. Rodriguez-Villa sert de préface raisonnée à une importante collection de documents inédits relatifs à Rojas, qui ne compte pas moins de quatre-vingts titres. Ces documents ont été tirés de la collection de D. Luis de Salazar y Castro, conservée à la bibliothèque de l'Académie de l'Histoire, et proviennent aussi des archives de l'impératrice Eugénie, comtesse de Teba, dont Madame la duchesse d'Albe a bien voulu faciliter l'entrée à M. Rodriguez-Villa.

Dans la très courte, et à notre gré trop courte, biographie qu'il a consacrée à Rojas, l'auteur nous retrace les principaux événements de la vie du conseiller de Ferdinand. Nous le trouvons ambassadeur à Rome en 1488, ambassadeur auprès de la duchesse Anne de Bretagne en 1491 et enfin ambassadeur auprès du roi des Romains (4 nov. 1493). Rojas fut en Flandre l'habile négociateur du double mariage du prince des Asturies D. Juan avec Marguerite d'Autriche, et de Philippe d'Autriche avec Doña Juana d'Aragon. Ce fut lui qui épousa Madame Marguerite au nom du prince de Castille et qui l'accompagna jusqu'à Burgos. Le grave ambassadeur et la terrible princesse étaient déjà bronillés, et Marguerite ne manqua pas de se plaindre à la reine des façons sévères de Rojas et surtout de son avarice. Isabelle donna raison à son ambassadeur, mais Marguerite n'oublia pas son ressentiment. Après un séjour

de deux ans en Espagne, Rojas fut envoyé de nouveau à Rome en 1498 et y resta jusqu'en 1507. Il rendit de signalés services aux rois catholiques. Dans les affaires de Naples, ce fut lui qui obtint du pape la bulle concédant à Ferdinand et à Isabelle l'administration perpétuelle des ordres militaires. Ce fut lui qui jeta les bases de l'organisation ecclésiastique du nouveau monde. A son retour en Castille (1507), il rentra dans la vie privée, ses infirmités l'empêchèrent de reprendre le service actif. Ferdinand songea cependant, en 1513, à l'envoyer comme ambassadeur auprès de Louis XII. La mort de Ferdinand (1516) laissa Rojas exposé à la colère de Madame Marguerite, qui lui intenta aussitôt un procès en restitution d'une somme de 4,000 florins et d'une autre somme de 10,000 *castellanos* qu'elle l'accusait de s'être indûment appropriée à ses dépens. Le procès fut jugé par le conseil de l'ordre de Calatrava, dont Rojas était membre, et, malgré l'intervention personnelle de Charles-Quint, Marguerite perdit complètement son procès. En 1522, Rojas fut attaqué par les milices Tolédanes dans son domaine de Layas et obligé d'accorder à ses vassaux toutes les exemptions qu'ils lui demandèrent. Il protesta secrètement par-devant notaire contre la violence qui lui était faite et donna à Charles-Quint 3,000 ducats pour l'expédition de Fontarabie. Il mourut le 23 février 1523 et fut enterré dans la chapelle de l'Épiphanie qu'il avait fondée dans la paroisse de Saint-André de Tolède.

Rojas n'est pas moins intéressant comme particulier que comme homme d'État. Il nous présente le type complet du cavalier espagnol de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, loyal serviteur de la royauté, mais ambitieux, passionné pour la gloire de sa maison et, sinon avare, du moins curieux d'argent. Rojas eût voulu devenir cardinal et ne put réussir dans cette prétention; il sut du moins se faire bâtir un hôtel à Tolède; il acheta la seigneurie de Layas, dota d'une rente de 500 ducats sa chapelle de Saint-André de Tolède et laissa deux bons majorats à ses neveux Alonso de Escobar et Francisco de Rojas.

Les documents publiés en appendice par M. Rodriguez-Villa sont relatifs à l'histoire publique et privée de Rojas. Nous citerons comme particulièrement curieuses la liste des bijoux de Marguerite d'Autriche (pièce 9), la correspondance diplomatique de Ferdinand avec Rojas, ambassadeur à Rome (pièces 12 à 63), extraite presque tout entière du *Registro de cifras* de Ferdinand, les demandes et réclamations de Rojas à Ferdinand (n<sup>o</sup> 72) et 34 pièces de procédure appartenant au procès de Rojas et de Marguerite d'Autriche.

G. DESDEVICES DU DEZERT.

Paul ALLARD. **Le Christianisme et l'Empire romain, de Néron à Théodose.** Paris, Lecoffre, 1897. In-18.

D<sup>r</sup> Max CONRAT (Cohn). **Die Christenverfolgungen im römischen Reiche vom Standpunkte der Juristen.** Leipzig, Hinrichs, 1897. In-8°.

## I.

L'ouvrage de M. Paul Allard sur le *Christianisme et l'Empire romain* est tel qu'on devait l'attendre de l'auteur de l'*Histoire des persécutions*; et c'est le plus bel éloge qu'on puisse en faire. Il inaugure d'une façon très distinguée une *Bibliothèque d'histoire ecclésiastique*, où différents écrivains se proposent de traiter différents sujets relatifs à l'histoire de l'Église catholique. Je ne puis rien souhaiter de mieux à cette collection que de tenir les promesses de son début.

M. Allard était on ne peut mieux préparé pour écrire un tel livre. Il n'avait guère qu'à disposer des matériaux que lui-même avait déjà longuement et excellemment travaillés; et, pour ainsi dire, il n'avait qu'à distiller, pour nous en donner l'essence, le vin de ses propres récoltes. Le danger était, qu'ayant amoureusement étudié chacun des détails de cette histoire, dans cinq gros volumes et dans plusieurs articles de la *Revue des Questions historiques*, il n'eût pas le courage de se résigner à des sacrifices indispensables, et qu'il se laissât encombrer. Il a résisté à cette tentation; et son petit livre, au fond très préparé et très étudié, a gardé tout de même l'aspect engageant des choses claires et simples.

Le mérite d'un pareil ouvrage (outre l'exactitude et la clarté qui sont les qualités nécessaires) consiste surtout dans la justesse de la vision et la justesse du ton. A ce point de vue, M. P. Allard ne mérite que des éloges. Il a vécu trop longtemps, et d'une façon trop amicale, dans la société des chrétiens des premiers siècles, pour n'avoir pas l'intelligence complète de leurs idées et de leurs rêves : mais on pouvait craindre cependant qu'il ne voulût voir ces hommes et ces choses d'autrefois à travers une apologétique un peu conventionnelle et moderne. Rien de cela. « L'histoire, dit-il très bien, n'a pas à faire d'apologétique. C'est aux faits seuls à parler » (p. xii). Il a suivi fidèlement cette profession de foi. Certaines choses sont très finement aperçues et exprimées. Par exemple, rien de plus juste que son observation sur le caractère des édits de tolérance et sur la politique religieuse de Constantin (p. 183). Dans la pensée de Constantin, il ne s'agit pas réellement de la liberté religieuse au sens vrai du mot, et telle que nous autres modernes nous l'entendons, c'est-à-dire du droit qu'à chaque homme d'adorer Dieu selon le commandement de sa seule conscience. La tolérance proclamée à Milan est un acte politique, une mesure d'ordre et d'apaisement public, un *modus vivendi*

imposé par l'État, au nom de la paix et du salut de l'Empire, à deux puissances longtemps en guerre et devenues impuissantes à se détruire l'une l'autre, le paganisme et l'Église catholique. C'est ce qui explique que jamais Constantin n'eut même l'idée d'appliquer ce principe de la tolérance aux églises hérétiques. « Celles-là, » dit très bien M. P. A., « restaient en dehors des promesses, ne pouvaient invoquer la tolérance officielle, et dépendaient du bon plaisir impérial. Constantin s'était interdit de fermer un temple, mais se croyait tout droit de confisquer ou de détruire, sans manquer à ses engagements, une chapelle de valentiniens, de marcionites ou de novatiens. » Très bien compris aussi le caractère de la religion de Julien (p. 198 et suiv.) : une religion nullement romaine, mais grecque, et grecque avec un mélange de toutes les théurgies et de tous les rêves mystiques qui couraient en ce temps-là à travers les cerveaux des hommes de la Grèce et de l'Orient, et, de plus, çà et là, ennoblissant le reste, quelques idées très élevées empruntées surtout au christianisme, comme, par exemple, cette conception de la moralité absolue du prêtre, ou celle de la charité envers les pauvres. Tout cela est on ne peut plus juste. Le dernier chapitre (l'État chrétien et la destruction du paganisme sous Théodose) est, je crois, le seul où j'aimerais faire quelques réserves. L'indulgence de M. P. A. pour l'Empire chrétien et pour les lois qui ont créé et imposé l'unité religieuse est un peu trop large à mon goût. Mais c'est là affaire de sentiment (ou de conviction).

M. P. A. considère que, à l'époque des persécutions, les chrétiens sont poursuivis (au moins principalement) pour cause de religion, c'est-à-dire en tant que chrétiens tout simplement, et non pour crime d'athéisme, ou d'association illicite, ou de lèse-majesté, ou pour tout autre crime de droit commun<sup>1</sup>. Cela me paraît incontestable<sup>2</sup>. A ce

1. M. P. A. en donne plusieurs preuves, éparées à travers son livre, mais qui, réunies en faisceau, fourniraient au besoin une démonstration tout à fait décisive. Voy. principalement p. 18, 20, 31, 38, 39, 44, 48, 49, 57, 58, 60, 62 à 64, etc. — Cela n'empêche pas que quelquefois on n'ait poursuivi tel ou tel chrétien pour des crimes de droit commun. Mais, en règle, les chrétiens sont poursuivis simplement διὰ τὸ ὄνομα, comme dit Hermas, *Similit.*, 9, 28, 3, et aussi Justin, *Apolog.* I, c. 11 : ἀνεταχόμενος ὑφ' ὑμῶν ὁμολογεῖν εἶναν χριστιανούς (cf. c. 4 : χριστιανοὶ γὰρ εἶναι κατηγορούμεθα). — A partir de Valérien, pour la première fois, les chrétiens furent poursuivis très expressément pour violation des lois criminelles ordinaires, loi de majesté et lois contre les associations illicites. Voy. P. A., p. 102, 105, 106. Cette transformation est importante à noter.

2. On l'a cependant très souvent contesté. Voy. notamment le mémoire célèbre de M. Le Blant, *Bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs* (dans son livre *Les Persécuteurs et les martyrs*, p. 51 à 71). Tout récemment encore, un travail important de M. Max Conrat, dont je vais parler tout à l'heure, soutient que les chrétiens sont poursuivis comme tombant sous le coup des lois criminelles ordinaires. — M. P. A., pour la démonstration détaillée de l'opinion contraire, renvoie simplement aux articles de M. Guérin, *Revue historique de droit*, 1895, p. 601 et suiv., 713 et suiv. Il eût été juste de



propos, il reproche à M. Mommsen (voy. p. 64, note 3) d'avoir soutenu que, tout au contraire, les chrétiens étaient poursuivis « non pour crime de religion, mais pour crime de lèse-majesté<sup>1</sup>. » Je ne crois pas que M. P. A. ait très bien compris la pensée de Mommsen, dont l'opinion, en somme, n'est pas aussi loin de la sienne qu'il peut sembler tout d'abord. Sans doute, Mommsen considère que les chrétiens tombaient principalement sous l'accusation de lèse-majesté. Mais il fait précisément observer, pour expliquer comment ils y tombaient, que, d'après l'affirmation de Tertullien, la loi romaine distinguait deux sortes de majestés, la majesté de l'Empereur et la majesté de la religion de l'État romain<sup>2</sup>. Or, le fait seul de professer le christianisme comportait par lui-même offense à la seconde, et par là même exposait ainsi aux peines dont était sanctionnée la *læsa majestas*. Si l'on comprend ainsi les choses, il est clair que, pour M. Mommsen aussi bien que M. P. A., les chrétiens restaient toujours persécutés et punis comme chrétiens, puisque la profession du christianisme est à elle seule la violation de la loi de majesté (la majesté de la religion romaine)<sup>3</sup>. Or, c'est là tout l'essentiel, et, au fond, pour l'historien, ce qui importe. Car le débat ne porte plus alors que sur l'explication qu'il convient de donner à ce fait certain. Une autre idée de M. Mommsen, infiniment plus importante, à mon avis, et dont je n'hésite pas à dire qu'elle donne la clef des grosses difficultés qu'a présentées jusqu'à ce jour l'étude juridique des persécutions dirigées contre les chrétiens, ne me paraît pas avoir été justement appréciée par M. P. A. Il la signale en une ligne (p. 64, note 3), la rejette et passe. Ce dédain est regrettable. D'après Mommsen, quelle que soit la valeur, en droit, de la poursuite intentée contre les chrétiens pour crime de lèse-majesté, les chrétiens ont eu beaucoup moins à souffrir des accusations dirigées contre eux en vertu « des lois existantes » (telles que la loi de majesté) que de la *coercitio* des magistrats ou des fonctionnaires romains. Autrement dit, c'est par mesure de police bien plus que par application des lois criminelles que les chrétiens sont poursuivis par les fonctionnaires impériaux. C'est la *coercitio*, bien plus encore que la loi, qui les châtie. C'est au nom de l'ordre public, qui semble mettre en péril la présence

signaler également le chapitre de M. l'abbé Duchesne sur « le Christianisme et la législation romaine jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> siècle » (*Les Origines chrétiennes*, p. 104 à 119), qui, longtemps avant M. Guérin, a donné de cela une démonstration que je considère comme irréfutable, et dont les arguments forment encore peut-être le meilleur et le plus sûr de l'article de M. Guérin.

1. Voy. l'article de Mommsen (beaucoup plus important que ne semble le croire M. P. A.), *der Religionsfrevel nach römischem Recht*, dans *Historische Zeitschrift*, t. LXIV (1890), p. 389 à 429.

2. Voy. Tertullien, *Apolog.*, 24, 28, 35, et, pour l'explication de ces passages, l'article cité de Mommsen, p. 396, note 1.

3. Voy. là-dessus les déclarations très catégoriques de Mommsen, *art. cité*, p. 395 et 396.

d'une classe de gens, vivant à part et refusant d'honorer comme il sied l'Empereur et les dieux de l'État, bien plus que pour venger la violation d'une loi criminelle déterminée, que les magistrats sévissent contre ces hommes, regardés comme de mauvais citoyens, des obstinés détracteurs des lois de l'Empire et un danger social. Aucune observation, à mon avis, ne va plus au fond des choses; en réalité, cette remarque de Mommsen éclaire et explique ce que, au point de vue strictement juridique, présente si souvent d'arbitraire, presque d'incorrect et d'irrégulier, parfois même d'étrange, la procédure suivie contre les chrétiens<sup>1</sup>. Car c'est une règle essentielle que le magistrat, lorsqu'il agit en vertu de sa *coercitio*, n'est pas astreint aux formes de la procédure criminelle régulière et qu'il peut infliger des peines inconnues à la loi pénale proprement dite<sup>2</sup>. La seule difficulté, à mon avis (et je m'explique là-dessus, parce que je ne vois pas que M. Mommsen ait signalé ce côté des choses), est de concilier le fait de la poursuite des chrétiens par la *coercitio* des magistrats, c'est-à-dire essentiellement *extra ordinem* et par mesure de police, avec le *conquirendi non sunt* de la lettre de Trajan à Pline<sup>3</sup>, laquelle est restée, jusqu'à l'époque de Dèce, comme la loi organique de la procédure suivie contre les chrétiens, ou au moins l'expression de la politique impériale sur ce sujet. M. P. A., et d'autres avec lui, qui se sont occupés du rescrit de Trajan, entendent par là que les magistrats ne doivent pas poursuivre les chrétiens d'office, mais qu'ils doivent attendre une accusation<sup>4</sup>. Mais si la poursuite est ici, au lieu d'un procès fait dans les formes légales de la procédure criminelle, une mesure de police et l'exercice de la *coercitio* du magistrat, agissant de sa propre autorité pour la défense de l'ordre, comment expliquer que le rescrit de Trajan défende au magistrat d'agir d'office, et exige une accusation en règle par une partie demanderesse, c'est-à-dire précisément la procédure d'introduction du procès qui est la marque essentielle et la caractéristique de la procédure criminelle du droit commun? La réponse à cette question me paraît la suivante : le rescrit de Trajan exige sans doute une plainte; cela veut dire qu'il défend aux fonctionnaires de faire eux-mêmes la chasse aux chrétiens, comme à des malfaiteurs de droit commun<sup>5</sup>. Mais cette plainte, que le fonctionnaire est obligé d'attendre

1. Voy. là-dessus de très bonnes observations de M. Boissier, dans son mémoire sur les persécutions (*la Fin du paganisme*, I, p. 425 à 430). Le texte capital sur ce point est le chapitre de Tertullien, *Apolog.*, 2.

2. Cf. Mommsen, *art. cité*, p. 398, et, pour les détails, p. 412 à 416.

3. Voy. la lettre de Trajan dans Pline, *Epist. ad Trojan.*, 97 (éd. Keil) : *Conquirendi non sunt* (les chrétiens). *Si deferantur et arguantur, puniendi sunt*.

4. Voy. P. A., p. 38 et 39, et, dans un sens plus formel encore, Aubé, *Hist. des persécutions*, I (2<sup>e</sup> éd.), p. 221, 222.

5. Cf., pour cette différence entre les chrétiens et par exemple les *latrones*, *plagiarii*, *fures*, etc., que, tout au contraire, les gouverneurs de provinces doivent *conquirere*, la façon dont Ulpien (Dig. I, 18, 13, pr.) parle de ces der-

pour agir, n'est pas une accusation, au sens propre et juridique du mot; c'est une dénonciation. Autrement dit, dans la pensée de Trajan, il s'agit bien vraiment d'une affaire de police, d'une poursuite *extra ordinem* par le magistrat chargé de maintenir l'ordre dans la province. Mais que le magistrat ne fasse pas de zèle. Voilà tout l'esprit de l'instruction de l'empereur. Si personne ne se plaint, qu'il ne mette pas le trouble, en commençant lui-même des recherches indiscretes et des poursuites hors de propos. Qu'il attende les dénonciateurs. Et surtout pas de dénonciations anonymes<sup>1</sup>. Remarquez le soin que mettra à répéter cette recommandation le rescrit d'Hadrien à Minucius Fundanus<sup>2</sup>. Preuve manifeste que, dans la pensée des empereurs, c'est bien d'une dénonciation qu'il s'agit, et non pas d'une accusation au sens juridique, puisqu'une accusation véritable, par définition, ne saurait être une œuvre anonyme.

Sur la question de la propriété corporative des églises au III<sup>e</sup> siècle, on sait que M. de Rossi, pour expliquer que l'Église ait pu ainsi, ostensiblement et légalement, être propriétaire de ses cimetières et de ses lieux de réunion, a imaginé qu'aux yeux de la loi romaine, elle se présentait comme un collège funéraire. C'est, en d'autres termes, comme collègues funéraires, corporations essentiellement légales, que les églises du III<sup>e</sup> siècle auraient joui (sauf dans les moments de persécution) de la liberté d'association et du droit d'être propriétaires. M. l'abbé Duchesne a fait à cette conjecture des objections extrêmement pressantes. On trouvera dans le livre de M. P. A. un très bon résumé des débats (p. 76 à 89). Au fond, je crois bien qu'il penche vers l'opinion de M. de Rossi<sup>3</sup>. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans

niers : *Sollicite agat* (le gouverneur) *ut malis hominibus provincia careat, eosque conquirat*), etc. — Cf., sur le sens du recueil de Trajan, un très bon chapitre de Hardy, *Christianity and the roman Government*, p. 102 à 124.

1. Lettre de Trajan citée : *Sine auctore vero propositi libelli in nullo crimine locum habere debent. Nam et pessimi exempli, nec nostri saeculi est.*

2. C'est là, à mon avis, le sens très clair de l'instruction d'Hadrien. Le gouverneur doit juger et condamner les chrétiens *si evidenter provinciales huic petitioni suae adesse volent adversum christianos, ut pro tribunali eos in aliquo arguant*; mais il ne doit pas poursuivre pour contenter l'opinion publique et pour céder à des prières et à des acclamations tumultueuses (*Precibus autem in hoc solis et adclamationibus uti eis non permitto*). Le rescrit d'Hadrien à Minucius Fundanus, dont l'original était en latin, est en grec dans Eusèbe, *Hist. eccles.*, IV, 9. Je cite le texte d'après la traduction latine d'Eusèbe donnée par Rufin; il est possible, comme on l'a conjecturé, que Rufin ait donné le texte original. Voy. sur ce rescrit P. A., p. 41 à 43; Hardy, *loc. cit.*, p. 141 à 145, et le mémoire de Funk, *Hadrian Rescript an Minucius Fundanus* (*Kirchengeschichtl. Abhandlungen*, I, p. 330 à 345).

3. Cf., sur la même question, Paul Allard, *Hist. des persécutions pendant la première moitié du III<sup>e</sup> siècle*, p. 9 à 15, et son article *la Condition juridique de l'Église au III<sup>e</sup> siècle* (*Revue des Questions historiques*, octobre 1896, p. 376 à 383).

les détails de cette discussion. Je veux dire seulement l'impression qui, pour moi, se dégage des faits très bien exposés par M. P. A. L'existence de la propriété corporative des églises, qu'on l'explique d'une façon ou d'une autre, ne peut pas, je crois, être mise en doute. Outre le fait lui-même, qui forme l'objet principal du chapitre que je viens de dire (la propriété des cimetières, appartenant désormais, non plus, comme les tombeaux primitifs, à un riche chrétien, bienfaiteur de ses frères, mais bien à l'église corporation), il y en a une foule d'autres preuves, que l'on peut recueillir çà et là à travers presque tout le livre de M. P. A. : le procès dans lequel, sous Sévère Alexandre, l'Église de Rome disputa un terrain à la corporation des cabaretiers (p. 91), et celui qu'Aurélien trancha entre la communauté orthodoxe d'Antioche et l'hérétique Paul de Samosate (p. 113); la confiscation, sous Valérien, et la restitution, sous Gallien, des lieux de culte et des cimetières des chrétiens (p. 109 et 111); les propriétés des églises mises pareillement sous la main du fisc, à Rome, à l'époque de la persécution de Dioclétien (p. 125), puis, après la crise, l'autorisation donnée par Maxence au pape Miltiade de réclamer, au profit de la ville, ces propriétés confisquées (p. 147); enfin la restitution définitive aux églises de tous leurs biens, ordonnée par Constantin et Licinius, restitution faite, *corpori christianorum*, disent le rescrit de Licinius, cité par Lactance<sup>1</sup>, aussi bien que l'édit de Milan lui-même, « non aux particuliers, mais à la corporation elle-même<sup>2</sup> » (p. 150 à 153). Ajoutez encore que très probablement les évêques de Rome eurent leurs noms inscrits sur les registres de la préfecture de la ville, et les évêques des provinces leurs noms dans les registres des gouverneurs, et qu'on ne peut guère expliquer cela que par cette circonstance que ces évêques étaient considérés par l'administration romaine comme les chefs d'une association connue et puissante, dont l'administration tenait, à cause de cela, à connaître les directeurs (p. 92, 93)<sup>3</sup>. Donc la propriété corporative des églises est tout à fait certaine. Maintenant, que les églises soient propriétaires en tant que collèges funéraires, c'est-à-dire qu'elles aient réussi à se faire prendre par l'administration impériale pour de simples collèges de ce genre-là, cela ne va pas, je crois, sans difficulté. Car, enfin, il eût fallu à l'État de la complaisance pour confondre avec

1. Rescrit de Licinius au gouverneur de Bithynie, dans Lactance, *De mortibus persecutorum*, 48 : *Quae omnia corpori christianorum... sine mora tradi oportebit... Hisdem christianis, id est corpori et conventiculis eorum, reddi jubebis.*

2. Édit de Milan, donné par Eusèbe, *Hist. eccles.*, X, 5 : τῷ σώματι τῶ τῶν χριστιανῶν ... παραδίδοσθαι δεήσει ... Οὐ πρὸς ἕκαστον αὐτῶν, ἀλλὰ πρὸς τὸ δίκαιον τοῦ αὐτῶν σώματος, τοῦτ' ἔστι τῶν χριστιανῶν... — τοῖς αὐτοῖς χριστιανοῖς, τοῦτ' ἔστι τῷ σώματι αὐτῶν καὶ τῇ συνόδῳ.

3. Sur l'insertion des noms des évêques de Rome dans les archives de la préfecture de la ville, voy. (outre P. A., p. 93), de Rossi, *Roma sotterranea*, II, p. vi à ix; Vigneaux, *Essai sur l'histoire de la praefectura Urbis*, p. 140.

ces associations de petites gens (*collegia tenuiorum*) et de petites ambitions, les églises chrétiennes déjà très puissantes à cette époque, très illustres, ne fût-ce que par l'éclat des persécutions qu'elles avaient subies, riches de dons, de talents et d'espérances, et renfermant des milliers d'hommes. En somme, il reste incontestable que les églises ont été propriétaires comme corporations, qu'elles ont vécu par conséquent de la vie des collèges, et qu'elles en ont exercé les droits. Collèges, elles le sont donc en fait, d'une façon très sûre, funéraires ou non, et même si l'on veut légaux ou non, mais, dans tous les cas, associations vivant au grand jour et à tout le moins tolérées, sauf bien entendu les périodes de persécution. C'est là, je crois, tout ce qu'il est permis d'affirmer sûrement<sup>1</sup>.

C'est M. P. A. lui-même qui a donné de son livre l'idée la plus juste et la plus vraie, lorsqu'il a dit de lui, dans sa préface (p. x), qu'il pourra surtout « servir soit de préparation à une étude nouvelle des questions qu'il traite, soit de résumé de tous les travaux antérieurs auxquels ces questions ont donné lieu. »

## II.

Très différent est le caractère de l'ouvrage de M. Max Conrat. Celui-ci ne s'adresse guère qu'aux professionnels de l'érudition. Le « grand public, » tous ceux qui veulent surtout un tableau vivant et vrai de l'histoire des rapports du christianisme et de l'Empire romain pendant les quatre premiers siècles, feront donc bien de s'en tenir là-dessus à l'excellent petit livre que je viens de leur présenter. Mais M. M. C. rendra service aux historiens de métier, parce qu'il sera pour eux un précieux instrument de travail. Très dense, très touffu, bourré de faits, chargé de notes qui souvent tiennent presque toute la page, il leur donnera en abondance des textes et des renvois bibliographiques. Au surplus, il importe d'observer que le sujet traité par M. M. C. est infiniment moins vaste que celui de M. P. A., car il n'est parlé ici que des persécutions dirigées contre les chrétiens, et encore l'auteur se borne-t-il exclusivement à l'étude des deux premiers siècles (il s'arrête à la persécution de Dèce), et envisage-t-il cette question exclusivement au point de vue juridique. Nous sommes donc on ne peut plus loin d'une histoire du christianisme et de l'empire romain; nous avons tout simplement une étude strictement juridique

1. Sur cette question du caractère corporatif des églises chrétiennes, voy., outre P. A. cité et les ouvrages classiques sur ce point de M. de Rossi et de M. l'abbé Duchesne (indiqués p. 78 et p. 85), Hardy, *Christianity and roman Government*, p. 168 à 196; Liebenam, *Zur Geschichte und Organisation des röm. Vereinswesens*, p. 264 à 275; Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, I, p. 150, 151 (avec une bibliographie abondante).

sur les bases légales des poursuites contre les chrétiens jusqu'à l'époque de Dèce. Mais, dans ces limites restreintes, le sujet est traité avec un soin, une recherche de précision, une abondance de faits et un détail qui sont extrêmement méritoires.

J'ai dit que le livre de M. M. C. serait fort utile, parce qu'il contient un admirable répertoire de textes et de bibliographie. Mais, quant au fond des choses, la franchise m'oblige à dire qu'à mon avis M. M. C. a fait fausse route. Plus clairement, la thèse fondamentale, dont son livre se propose de donner la démonstration, me semble tout à fait inacceptable. Cette thèse est que les chrétiens, pendant les deux premiers siècles, n'étaient pas poursuivis comme chrétiens, pour cause de religion simplement, et, comme disent les apologistes, *διὰ τὸ ὄνομα*, mais qu'ils étaient condamnés pour crimes de droit commun, inceste, meurtre d'enfants, magie, sacrilège, conspiration, et surtout lèse-majesté<sup>1</sup>. La raison de cela, d'après M. M. C., c'est qu'on ne saurait expliquer d'une autre manière ce que l'histoire des persécutions contre les chrétiens offre précisément de plus caractéristique, à savoir : 1<sup>o</sup> que, jusqu'à Dèce, les poursuites aient été intermittentes, et que jamais elles n'aient eu lieu à la fois dans toutes les provinces de l'Empire<sup>2</sup>; 2<sup>o</sup> que, même aux époques et dans les lieux où la persécution sévissait le plus fort, tous les chrétiens connus, avérés et publics, n'aient jamais été compris dans les poursuites, mais seulement quelques-uns d'entre eux, les plus en vue, ou les plus ardents<sup>3</sup>. La nécessité d'une accusation peut, en partie au moins, rendre compte de ces deux faits. Car, en vertu de la règle posée par Trajan, les magistrats n'ont pu condamner légalement que les chrétiens contre lesquels avait été intentée une accusation en règle<sup>4</sup>. Mais, justement cette nécessité d'une accusation, qui est le principe fondamental de la procédure criminelle du droit commun, est la preuve que les chrétiens sont poursuivis d'après les règles du droit commun, c'est-à-dire en vertu des

1. Voy. p. 20 et suiv. et la conclusion, p. 78.

2. Voy., pour la démonstration de cela, p. 10 à 13, avec les textes très nombreux cités dans les notes.

3. Observer surtout, à ce point de vue, les cas nombreux dans lesquels on voit les disciples et les parents des martyrs laissés parfaitement libres par l'autorité d'entourer, de fêter, d'encourager ou d'honorer les condamnés, et cela d'une façon très ostensible et jusque dans les prisons des martyrs. Voy. là-dessus les textes et les renvois indiqués dans les notes 26, 27, 28 et 29. Ajouter encore aux exemples cités par M. M. C. le voyage triomphal de saint Ignace à travers les chrétiens d'Asie; condamné à Antioche et dirigé sur Rome pour y mourir dans l'amphithéâtre, dans toutes les villes asiatiques qu'il traverse avec son escorte, il reçoit, des évêques et des fidèles accourus sur son passage, des hommages enthousiastes, que l'autorité évidemment ne peut ignorer et que par conséquent elle tolère. Voy. notamment P. Allard, *ouvr. cit.*, p. 32.

4. Voy. M. C., p. 16, et les notes 31 et 32.

lois criminelles ordinaires<sup>1</sup>. Toutefois, cette explication est encore insuffisante, parce que, dans beaucoup de cas, sous la pression surtout des haines populaires<sup>2</sup>, les magistrats paraissent bien avoir transgressé l'instruction de Trajan<sup>3</sup>. Le motif véritable, dit M. M. C., et la seule explication satisfaisante des faits qui viennent d'être signalés, c'est que les chrétiens, au moins jusqu'à l'époque de Dèce, ne sont poursuivis et condamnés, et cela même lorsqu'on s'écarte, en ce qui les concerne, de la règle de la procédure accusatoire, que lorsqu'ils ont vraiment commis (ou qu'ils sont censés avoir commis) des faits qui tombent sous le coup des lois criminelles ordinaires, et qui, par conséquent, entraînent contre eux condamnation d'après le droit commun lui-même. Ajoutez encore, dit M. M. C., qu'il est arrivé parfois que des chrétiens, sans avoir abjuré, aient été acquittés<sup>4</sup>. Cela prouve que même celui-là qui se dit formellement chrétien n'est pas nécessairement condamné pour cela, en d'autres termes, que les chrétiens ne sont pas condamnés *διὰ τὸ ὄνομα*, par cela seul qu'ils sont sûrement chrétiens, mais seulement lorsqu'ils ont commis des crimes prévus et punis par les lois pénales. Cette manière de voir me paraît inadmissible. L'opinion contraire a été déjà si victorieusement prouvée, à mon avis, que je crois hors de propos de recommencer ici une démonstration déjà faite et très bien faite<sup>5</sup>. Il est seulement intéressant de faire observer que le livre de M. M. C., grâce à l'abondance de textes et de renseignements qu'il fournit sur toutes les matières qu'il traite, contient lui-même, et plus complètement peut-être que n'importe quel autre ouvrage défenseur de l'opi-

1. On voit que M. C. entend le *conquirendi non sunt* de la lettre de Trajan dans le sens d'une accusation proprement dite.

2. Textes relatifs à ces haines populaires, réunis par M. M. C., notes 17 et 18.

3. Par exemple, c'est ce qui arriva dans le procès des martyrs de Lyon, en 177. Le gouverneur, débordé par le fanatisme de la foule, opéra lui-même d'office, en dépit de la règle posée par Trajan, et, de plus, au lieu de se borner à constater l'obstination des accusés et à punir les obstinés, comme Trajan l'avait recommandé, accueillit contre eux toutes sortes d'accusations de droit commun, et notamment les atrocités que la haine populaire reprochait aux chrétiens (repas de Thyeste, inceste d'Œdipe, etc.). Sur ces faits (et sur le caractère violent et irrégulier qu'ils présentent), cf. P. Allard, *loc. cit.*, p. 59 et 60, et le beau récit de Renan, *Marc-Aurèle*, p. 302 et suiv.

4. Voy. les textes cités dans la note 39. — A mon avis, si cela a eu lieu, c'est très exceptionnellement. Les exemples que donne M. M. C. ne sont pas très convaincants. Notamment, l'histoire de Pérégrinus, qu'il rapporte d'après Lucien, ne prouve rien du tout. Voy. ce que je dirai à la fin du présent article sur l'abus que M. M. C. a fait de ce conte de Lucien, qui est sans doute une caricature de l'histoire des martyrs, mais qui ne saurait sûrement passer pour une histoire vraie.

5. Voy. pour cette démonstration, outre les travaux de P. Allard, de l'abbé Duchesne et de Guérin cités ci-dessus, un chapitre très convaincant de Hardy, *Christianity and the roman Government*, p. 125 à 140, et Vigneaux, *Essai sur l'histoire de la praefectura Urbis*, p. 226, note 1.

nion qu'il combat, les preuves que les chrétiens étaient bel et bien condamnés comme chrétiens. Les textes, en effet, sont tous là, ou presque tous, rangés par lui-même, et, quel que soit le système que l'auteur en prétend tirer, il arrive que les textes parlent plus haut que le système, et que, à mon avis, ils couvrent tout à fait sa voix. Tout d'abord, le témoignage des apologistes. Ce dont ils se plaignent tous, c'est que précisément les chrétiens soient condamnés, non pour des crimes qu'ils auraient commis, mais uniquement comme chrétiens, διὰ τὸ ὄνομα, dit Hermas, ὡς χριστιανός, dit saint Justin. Qu'on prouve, disent-ils, les forfaits que l'opinion nous reproche, mais il n'est pas juste que l'on nous condamne pour un nom<sup>1</sup>. Secondement, les rescrits impériaux, et notamment le plus important de tous, celui de Trajan, qui a posé la règle à suivre dans les poursuites contre les chrétiens. Si l'accusé nie qu'il est chrétien, il doit être mis en liberté, dit l'Empereur<sup>2</sup>. C'est donc qu'il est poursuivi simplement comme chrétien; car un criminel de droit commun n'est pas acquitté par cela seul qu'il nie son crime<sup>3</sup>. Troisièmement, les Actes des martyrs qui nous ont été conservés (les actes dont l'authenticité est absolument au-dessus de tout soupçon)<sup>4</sup>, et, avec eux, les différents récits par lesquels nous pouvons connaître la façon dont on procédait contre les chrétiens. Nous voyons dans tous que l'accusation porte (presque toujours uniquement, dans tous les cas principalement au moins) sur le fait du christianisme. On demande à l'accusé s'il est chrétien. S'il abjure, il est toujours mis en liberté. S'il avoue, on le somme (par des supplices le plus souvent)<sup>5</sup> de renoncer au christianisme, et s'il per-

1. Textes de saint Justin, d'Athénagore et de Tertullien, cités par M. C. dans les notes 38, 53, 54, 55, 61.

2. Lettre de Trajan citée : *Si deferantur et arguantur, puniendi sunt. Ita tamen, ut qui negaverit se christianum esse, idque re ipsa manifestum fecerit, id est supplicando diis nostris, quamvis suspectus in praeteritum, veniam ex paenitentia impetret*. La réponse de Trajan est d'autant plus claire que justement la question que Pline lui posait dans sa lettre était celle de savoir *an nomen ipsum, si flagitiis careat, an flagitia cohaerentia nomini puniantur*. — Dans le procès de Lyon contre les chrétiens, le gouverneur fit mettre en prison les apostats aussi bien que les confesseurs. Mais précisément le rescrit qui lui fut adressé à cette occasion par Marc-Aurèle condamna ces procédés comme irréguliers (cf. P. Allard, *ouvr. cit.*, p. 60).

3. C'est l'observation que fait très justement Tertullien, *Apolog.*, 2 : *Plane aliis negantibus non facile fidem accomodatis; nobis, si negaverimus, statim creditis*. Tout ce chapitre de Tertullien est à lire et capital.

4. La liste des actes des martyrs dont l'authenticité est certaine a été dressée par M. C., p. 6 et 7, note. Cf. la liste donnée par Krüger, *Geschichte der altchristlichen Litteratur*, p. 237 à 241 (avec la bibliographie très complète), et l'étude extrêmement détaillée faite de ces actes par Harnack, *Geschichte der altchristlichen Litteratur*, p. 807 à 834.

5. Remarquez, dans la procédure contre les chrétiens, cet emploi de la torture, dans le but précisément opposé à celui que généralement le juge se pro-



siste, on l'envoie au supplice<sup>1</sup>. Toute cette procédure, qui n'a qu'un seul but, faire déclarer à l'accusé qu'il est ou qu'il n'est pas chrétien, est la preuve évidente que c'est bien là, en effet, toute la question<sup>2</sup>, c'est-à-dire que l'accusation ne porte que sur le fait du christianisme. Qu'il soit arrivé parfois qu'à l'accusation de christianisme on ait mêlé des accusations de droit commun, par exemple ces crimes d'inceste et de meurtre d'enfants que la foule attribuait aux chrétiens<sup>3</sup>, ou, beaucoup plus souvent, le refus du chrétien d'adorer la statue et la divinité de l'empereur<sup>4</sup>, cela est certain. Mais, le crime principal, celui pour lequel le chrétien, en fin de compte, est réellement condamné, c'est bien le crime même d'être chrétien. Et c'est pour cela qu'en abjurant, le chrétien, même accusé de ces sortes de crimes,

pose lorsqu'il ordonne la torture. Le chrétien accusé est torturé, non pour qu'il avoue le fait dont il est accusé, comme c'est le cas dans tous les autres procès, mais au contraire pour qu'il le nie. Voy. le passage de Tertullien cité. Autres textes indiqués par M. C., notes 57 et 58. — Cf. Le Blant, *les Persécuteurs et les martyrs*, p. 169 à 177; 203 à 205, 214.

1. Procès de saint Polycarpe, de Carpus et de ses compagnons, de saint Justin et de ses compagnons, des martyrs Scillitains, d'Apollonius. Les textes sont cités par M. C. dans la note 113. Comme type des sentences de condamnations prononcées aussi contre les chrétiens, voy., par exemple, la sentence contre les Scillitains (texte des actes, publié par Aubé, *les Chrétiens dans l'empire romain*, p. 508) : *Speratum, Narzatum, Citinum, Donatam, Vestigiam, et omnes qui christiano ritu vivere se confessi sunt, et quolquot oblatam sibi facultatem redeundi ad deorum culturam obstinanter non receperunt, gladio animadvertere placet*. Très instructifs aussi, à ce point de vue, les actes du procès d'Apollonius; il est visible par l'interrogatoire du préfet du prétoire Perennis, comme par les réponses d'Apollonius, que toute l'accusation porte sur la religion seule. Voy. sur ces actes, publiés assez récemment, Harnack, *Sitzungsberichte der Akademie von Berlin*, 1893, p. 721 et suiv.; Mommsen, *ibid.*, 1894, p. 497 et suiv.; Hardy, *loc. cit.*, p. 200 à 208; Paul Allard, *loc. cit.*, p. 63, 64.

2. Voy. principalement sur ce point, et sur les étranges conséquences qu'entraîne une procédure pareille, le chapitre très important de Tertullien, *Apolo-*  
*log.*, 2 (cf. Boissier, *Fin du paganisme*, p. 425 à 430). — Voy. aussi les textes cités par M. C., notes 53, 54, 55, 57, 61; ceux qu'a réunis Le Blant dans ses mémoires sur l'interrogatoire des martyrs, sur les voies d'exception employées contre eux, sur la torture (*les Persécuteurs et les martyrs*, p. 183 à 217). Cf. aussi son livre sur les *Actes des martyrs, passim*, répertoire infiniment précieux de détails sur la procédure contre les chrétiens. — J'ai signalé notamment l'emploi presque continu de la torture par le juge, non pas pour contraindre l'accusé à avouer le crime qui lui est reproché, mais au contraire pour le forcer à nier ce crime.

3. Par exemple, dans le procès des chrétiens de Lyon. Voy. un très grand nombre de textes réunis sur ce point par M. C., notes 49, 57, 58, 65.

4. Exemples et textes nombreux cités dans les notes 98, 100, 102, 103, 106, 107, 113. — Cf. également sur ce point Beurlier, *le Culte impérial*, p. 271 et suiv.

échappe à la condamnation, parce que le rejet du nom de chrétien fait disparaître par là même ces accusations accessoire. — A partir de Valérien, il est sûr également que les chrétiens furent poursuivis pour lèse-majesté et pour association illicite<sup>1</sup>; mais justement le livre de M. M. C. s'arrête à cette période.

On dira peut-être à cela : comment admettre que les chrétiens aient été ainsi poursuivis pour leur religion seule, lorsque nous savons avec quelle largeur et quelle indifférence l'État romain s'est montré hospitalier pour toutes les religions étrangères, même pour les cultes les plus éloignés de la religion officielle, comme par exemple ceux d'Isis ou de la Déesse syrienne ou de Mithra? La réponse est très facile, et M. M. C. l'a faite lui-même (voy. p. 45). Parce que ni Mithra ni Isis, ni la grande Déesse, ni aucune de ces divinités, même les plus étranges, n'empêchaient leurs fidèles d'être en même temps les fidèles de la religion nationale. L'homme, qui offre un taurobole à la Mère des dieux, est le plus souvent un fonctionnaire ou un soldat, dévot à la religion officielle, qui, par cette cérémonie elle-même, honore la divinité de l'Empereur et de l'État romain. Mais le dieu des Juifs et des chrétiens veut être adoré sans partage. Il ne consent pas à prendre place dans le Panthéon des dieux des nations. Et si les chrétiens, à ce point de vue, ne sont ni plus ni moins exclusifs que les Juifs, combien ils sont plus dangereux (aux yeux de l'État romain), et comme on comprend que la persécution, qui d'ailleurs a sévi contre ces deux religions, se soit surtout acharnée contre celle du Christ! Car le judaïsme, par l'étroitesse et la minutie de ses pratiques, par la circoncision, par son caractère de religion nationale, par son mépris des gentils, s'est fermé à lui-même le champ des ambitions sans limites et de la propagande universelle. Tout au contraire, les chrétiens viennent de partout et entrent partout. Par les esclaves (et combien nombreux les esclaves chrétiens!), il se glisse dans toutes les familles. Par les soldats, il envahit l'armée. Et puis, tant qu'il exista une nationalité juive, c'est-à-dire jusqu'après la destruction de Jérusalem, le judaïsme est très régulièrement, dans la conception même de l'État romain, la légitime religion nationale des Juifs. Mais il n'y eut jamais de nationalité chrétienne, ou plutôt les chrétiens appartiennent à toutes les nations du monde. Bien plus, il y a même des chrétiens qui sont des citoyens romains<sup>2</sup>. Il y en a qui sont légionnaires, fonctionnaires publics, ils

1. Cf. sur ce point Paul Allard, *ouvr. cit.*, p. 102, 106. — Cf. *les Dernières persécutions du II<sup>e</sup> siècle*, p. 53 et 54; et *Revue des Questions historiques*, octobre 1896, p. 391, 393.

2. C'est une observation, à mon avis, très importante et que n'ont faite suffisamment ni M. Paul Allard ni M. Max Conrat, que la politique religieuse de l'État romain a été nécessairement différente selon qu'il s'agissait d'un étranger ou d'un citoyen romain. L'État romain a toujours considéré que les étrangers avaient le droit de rester attachés, même à Rome, à leurs religions nationales, étant d'ailleurs, en vertu de leur qualité d'étrangers, exclus nécessairement

entrent jusque dans le Sénat, il y en a dans la famille impériale elle-même. Voilà le scandale et voilà le danger public : des milliers d'hommes, et non seulement des sujets de l'empereur, mais des citoyens romains, mais des membres des familles gouvernantes, qui vivent à part, qui n'adorent pas les dieux de l'État, qui ne reconnaissent pas la divinité de l'Empereur, qui ne prennent pas part aux fêtes et à la « félicité publique, » qui abhorrent les jeux, qui méprisent les temples, qui fuient les curies et les fonctions publiques<sup>1</sup>. Voilà pourquoi l'administration impériale, tolérante aux autres religions, a fait la guerre à la religion des chrétiens. Elle a vu dans le christianisme la protestation contre cette société et cette civilisation contemporaines dont les gouvernements de chaque époque ont à peu près nécessairement la garde.

Et cela explique que, non seulement les chrétiens aient été poursuivis pour le seul fait d'être chrétiens, sans qu'il y ait besoin de savoir s'ils avaient commis d'ailleurs crimes prévus et punis par les lois criminelles ordinaires, mais encore qu'ils aient été poursuivis principalement par la *coercitio* du magistrat, c'est-à-dire par mesure de police, au nom de l'ordre public, et comme constituant un danger social aux yeux de l'administration romaine. De là vient aussi tout ce que la procédure usitée contre eux semble offrir d'irrégulier, au point de vue du droit proprement dit. C'est que, en effet, le magistrat agit contre eux essentiellement *extra ordinem*, avec les façons tant soit peu arbitraires qui sont partout celles de la police, sans être astreint à suivre les formes de la procédure ordinaire et à prononcer les condamnations strictement édictées par les lois pénales<sup>2</sup>. M. M. C. s'étonne, je l'ai montré, de ce que les chrétiens aient été persécutés avec une certaine

de la religion romaine. Mais ce que l'État ne saurait admettre, c'est qu'un citoyen abandonne la religion de la cité romaine. De là les peines dont sont frappés, d'une façon toute spéciale, ceux qui, étant citoyens, embrassent les religions juive ou chrétienne. Voy. sur ce point Mommsen, *loc. cit.*, p. 403 à 410.

1. L'épître de Diognète (1<sup>er</sup> siècle ou fin du 1<sup>er</sup>, d'après Harnack, *Chronologie der altchristlichen Litteratur*, p. 515, plus ordinairement placée au 1<sup>er</sup> s.) est caractéristique à ce point de vue. Les chrétiens y sont représentés par l'apologiste comme « des hommes qui habitent des patries particulières, mais à la façon de gens qui n'y sont que domiciliés en passant. » Voy. sur cette lettre Renan, *Marc-Aurèle*, p. 424 à 429.

2. Voy. surtout sur ce point les observations importantes de Mommsen, *art. cité*, p. 410 à 416. — Remarquer notamment que les écrivains romains qui parlent un langage correct, au point de vue du droit, nomment toujours la procédure contre les chrétiens une *cognitio* (par exemple la lettre de Pline : *Cognitionibus de christianis interfui nunquam*). Observer aussi que jamais, dans aucun procès contre les chrétiens fait à Rome, on ne voit intervenir des *judices*, ni qu'il n'est jamais question du jugement par une *quaestio*. Et cependant c'est là la règle dans la procédure criminelle ordinaire. Les *judices* et les *quaestiones*, pour presque tous les crimes graves (et notamment pour le crime de lèse-majesté), ont pourtant fonctionné à Rome jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> siècle.

irrégularité, et comme sans ordre et sans plan arrêté d'avance (jusqu'à Dèce), poursuivis à telle époque et non à telle autre, dans telle province et non ailleurs, et que, même dans les moments et les lieux de persécution, jamais tous les chrétiens connus et publics n'aient été compris dans les poursuites, mais seulement quelques-uns d'entre eux. C'est là une chose très naturelle, si l'on reconnaît que les chrétiens étaient poursuivis, non pour des crimes déterminés et en vertu de lois pénales fixes, mais par la police et la *coercitio* des fonctionnaires, lesquels sévissaient dans les circonstances et dans les lieux où ils le jugeaient utile au bon ordre, et contre ceux-là seuls qui leur semblaient dangereux pour ce bon ordre.

D'autres affirmations de M. M. C. appelleraient également des réserves. — A mon avis, il donne une importance très exagérée à ces déclarations des apologistes que seuls les mauvais empereurs, tels que Néron et Domitien, ont persécuté les chrétiens<sup>1</sup>. Prendre à la lettre de telles affirmations pour en conclure que, effectivement, les persécutions furent rares et que les empereurs raisonnables furent tolérants, c'est accepter trop aisément une argumentation d'avocat. Les apologistes, lorsqu'ils écrivent aux empereurs, voudraient sans doute faire croire que leur religion a toujours été supportée par l'autorité, si ce n'est sous les empereurs dont la mémoire est restée abominable aux yeux de tous, et dont par conséquent la haine est plutôt une gloire pour la foi chrétienne. De cette façon, en effet, l'Église se trouvera n'avoir eu pour ennemis que les ennemis du genre humain. Mais c'est là une habileté toute oratoire et toute politique, avec, de plus, un parti pris systématique incontestable, comme l'a très bien observé M. Renan, « de présenter les alternatives de paix ou de persécution de l'Église comme répondant aux alternatives de splendeur et de misère de l'Empire<sup>2</sup>. » — Je regrette aussi que M. M. C., à deux reprises, élève des doutes sur l'authenticité de la lettre de Pline à Trajan<sup>3</sup>. Cette question est, à mon avis, tout à fait tranchée. — Enfin, un historien qui déclare qu'on ne peut avoir aucune confiance dans la plupart des actes des martyrs, parce que ce sont des écrits plus ou moins romanesques, aurait dû faire moins d'état de l'histoire de Pérégrinus<sup>4</sup>. Et sans doute il y a bien, dans ce pamphlet de Lucien, une histoire de chrétiens, d'évêque et de martyr, mais combien plus

1. Textes cités par M. C., note 20.

2. Renan, *les Évangiles*, p. 398, note. — Cf. *Marc-Aurèle*, p. 283 à 286. — Noter aussi, à ce point de vue, les avances très remarquables faites à l'Empire par Méliton, l'évêque de Sardes, non seulement dans son Apologie à Marc-Aurèle, où l'argument que je viens de dire est très hardiment présenté, mais encore dans son opuscule intitulé *De la Vérité* (voy. Renan, *Marc-Aurèle*, p. 186-187). Il y a là déjà comme le programme et l'annonce de l'Empire chrétien du IV<sup>e</sup> siècle.

3. Voy. note 11, 4<sup>e</sup>, et note 77.

4. Voy. les notes 26 et 29, où des affirmations très importantes sont fondées sur des passages de *la Mort de Pérégrinus*.

romanesque encore que la plupart des actes des martyrs et combien caricaturale : la caricature du fanatisme des communautés chrétiennes et de cette folie du martyr dans laquelle les païens voyaient leur ostentation et comme un besoin maladif de suicide pompeux et théâtral!!

Je serais désolé si ces critiques enlevaient à qui que ce soit l'envie d'étudier de près le livre de M. M. C. Aucun autre, au contraire, ne sera plus utile à ceux qui s'occupent de la situation légale du christianisme pendant les deux premiers siècles. Par l'abondance de ses informations, il fournit en réalité tous les éléments principaux de la solution des problèmes qu'il pose, de sorte que, alors même que sa solution est inexacte, ce qui, à mon avis, arrive, il contient presque toujours les moyens de trouver celle qui est juste.

Édouard BEAUDOUIN.

**Relationum Hungarorum cum oriente gentibusque orientalis originis historia antiquissima.** Scripsit Comes Géza KUUN. Claudiopoli, 1893-1895. 2 vol.

Ce livre est publié en latin dans la transylvanienne cité de Kolozsvár. Comme beaucoup de personnes ne connaissent ni cette forme latine, ni cette forme magyare, le libraire a prudemment imprimé, en lettres bleues, sur la couverture, sa commerciale adresse : Johann Stein, K. Ung. Universitäts-Buchh. Klausenburg. Je ne pense pas qu'il reçoive d'aussi nombreuses commandes que pour un roman de Zola; mais les érudits patients de tous les pays, s'ils sont curieux de problèmes ethnographiques et étymologiques, apprendront beaucoup de ce travail un peu austère et hérissé.

M. le comte Géza Kuun, dont le prénom et le nom s'harmonisent avec son sujet, me semble avoir épuisé, par la recherche infatigable des sources et par l'abondance des discussions, sinon toujours par la netteté et la simplicité des conclusions, l'étude des origines et des relations orientales de ses ancêtres, les tout anciens Magyars. Que l'on se rapproche comme lui de la doctrine turque de Vambéry, ou que l'on tienne bon (je ne suis pas bien sûr, moi, de ne pas lâcher pied) pour la doctrine finnoise des regrettés Hunfalvy et Budenz, on trouvera là-dedans toutes les opinions et tous les textes. Il en est d'arabes que nul ne peut comprendre ni même déchiffrer, sans être orientaliste. Les textes byzantins sont là in-extenso. Pour certaines pages, on gagnerait beaucoup à

1. Cf. sur ce caractère, très reconnaissable à première vue, du récit de Lucien, Renan, *l'Église chrétienne*, p. 461 à 466; *les Évangiles*, p. 493 et 494, et Aubé, *Hist. des persécutions de l'Église*, II, 2<sup>e</sup> éd., p. 137 à 157. Pèrègrinus est peut-être (non sûrement) la caricature d'Ignace d'Antioche.

être tant soit peu rabbin. Naturellement il est avantageux d'être finissant, turcisant, parfois slavisant; mais c'est l'enfance de l'art.

Pour autant que je ne suis pas indigne d'une aussi riche lecture, il me semble qu'elle fait connaître plus complètement qu'aucun ouvrage précédent le séjour primitif des Magyars dans les régions altaïques et leurs relations avec les Baskirs; les étapes de Lebedia et d'Atelkusu, avec les mœurs politiques de cette période reculée; les migrations dans la Grande-Moravie et la Pannonie, qui fondèrent le définitif royaume de Hongrie. De précieux appendices sont consacrés aux Chazars, aux Bulgares du Volga et à diverses questions. Une telle étude a préparé, pour sa grande part, la splendide exposition millénaire de l'été dernier.

Édouard SAYOUS.

**Cangrande della Scala**, par Hans SPANGENBERG, 2<sup>e</sup> partie (1324-1329). Berlin, Gaertner, 1895. In-8°, I-VIII, 1-168 pages.

De tous les Scaligers qui ont gouverné Vérone au moyen âge, un des plus illustres a été, sans contredit, Cangrande I<sup>er</sup>, le contemporain et l'émule des grands seigneurs gibelins du XIV<sup>e</sup> siècle, Barnabò Visconti, Castruccio Castracani, l'évêque d'Arezzo, Tarlati. M. Hans Spangenberg a entrepris d'écrire son histoire. Dans un premier volume, paru en 1892, il l'a conduite jusqu'en 1321; dans ce second volume, il la poursuit jusqu'à la mort de son héros, en 1329. Son étude témoigne des recherches les plus consciencieuses: non seulement il a mis à profit les textes déjà publiés, tels que les chroniques de Muratori et la collection Boehmer, mais encore il a fouillé les fonds d'archives et en a retiré d'importants documents inédits; c'est ainsi qu'il a visité les dépôts de Venise, Vérone, Padoue, Trévise et Mantoue.

Aussi a-t-il su faire revivre le héros audacieux dont il a entrepris l'histoire. Il nous le montre profitant de toutes les occasions pour agrandir ses possessions et y ajouter tour à tour Feltre, Bellune et Trévise; ce fut la ville de Padoue qui tenta le plus ses convoitises; à deux reprises, il l'attaqua malgré la protection que lui accordaient la maison d'Autriche et les ducs de Carinthie, mais, grâce à ses alliances gibelines, et surtout aux luttes civiles dont il sut très bien tirer parti, il aboutit à ses fins: Padoue se livra à lui. Ce puissant tyran de Vérone joua aussi un rôle important dans ces guerres entre guelfes et gibelines que venait de réveiller le terrible conflit entre Jean XXII et Louis de Bavière. Sollicité à la fois par le pape et l'empereur, il resta fidèle au parti gibelin dont il fut l'un des plus intrépides champions: il était à Milan lorsque Louis de Bavière vint y recevoir la couronne de fer des rois lombards, et il s'y fit remarquer entre tous les princes italiens par le nombre de ses soldats et la magnificence de sa maison; il accompagna jusqu'en Toscane Louis lorsque, malgré les sentences pontificales, le roi des Romains marcha sur Rome pour s'y faire sacrer empereur;

enfin, il figura dans ces assemblées où le souverain germanique réunissait à ses côtés l'état-major du parti gibelin italien. Un des chapitres les plus attachants de ce livre, c'est celui où l'auteur décrit Vérone sous le gouvernement de Cangrande. C'était le régime du despotisme intelligent : le commerce y était florissant et les Vénitiens tenaient à conserver pour eux un marché aussi important ; les arts s'y développaient, Giotto peignait dans le palais communal le portrait de Cangrande ; les études étaient prospères et un poète contemporain disait qu'à Vérone on pouvait entendre tour à tour « discuter astrologie, philosophie, théologie, des Allemands, des Latins, des Français, des Flamands, des Anglais » (p. 99). Les statuts rédigés alors, par ordre de Scaliger, contiennent les détails les plus précis sur la vie privée des citoyens, leur luxe et leur bien-être. Aussi l'on s'explique le vide que causa dans le parti gibelin et à Vérone, en 1329, la mort de ce bon et intelligent tyran. A tous égards, il méritait d'être préservé de l'oubli et nous devons savoir gré à M. Spangenberg d'y avoir si bien travaillé.

Jean GUIRAUD.

---

**Vauban, seine Stellung in der Geschichte der Nationalökonomie und sein Reformplan, von Dr Friedrich LOHMANN. Leipzig, Duncker et Humblot, 1895. In-8°, 472 pages.**

Un ouvrage allemand sur Vauban envisagé comme économiste ne peut manquer de piquer la curiosité du public français. Nous signalons avec d'autant plus de plaisir la remarquable étude de M. L. qu'elle rectifie sur plusieurs points l'opinion qu'on se faisait généralement des idées économiques du célèbre maréchal, elle complète en tout cas d'une façon fort utile le travail de MM. Michel et Liesse, auxquels d'ailleurs l'auteur rend pleinement hommage.

La première partie du volume est consacrée à l'exposition des idées qui ont eu cours jusqu'ici parmi les économistes, depuis Blanqui et Daire jusqu'à Rochas, Michel ou Espinas. C'est à tort que Vauban a été regardé comme un adepte de l'économie politique libérale, et qu'on lui a supposé les mêmes opinions, ou à peu près, qu'à Boisguillebert, Locke, Cantillon, Gournay. On s'est borné trop exclusivement à le juger d'après la « Dime royale, » mais il faut rapprocher ce livre de ses autres écrits, de ses « Oisivetés » et surtout des « Pensées et Mémoires politiques inédits » qui ont été publiés en 1882 dans le *Journal des Économistes* et trop peu remarqués jusqu'ici.

Vauban est, en effet, l'auteur d'une centaine de mémoires qui peuvent être divisés en deux grands groupes : Mémoires politiques et Mémoires militaires ; presque tous se rapportent aux occupations professionnelles du maréchal, mais quelques-uns renferment çà et là des aperçus originaux et des vues ingénieuses sur beaucoup d'autres questions.

Cet ingénieur, cet officier, qui a passé la plus grande partie de sa vie en voyage ou dans les camps, ne pense pas uniquement en effet à ses travaux ou aux admirables fortifications dont il veut doter son pays. Les questions économiques et sociales qui nous préoccupent nous-mêmes aujourd'hui tiennent déjà une grande place dans ce lumineux esprit. Il nous apparaît comme un mercantiliste, ayant à peu près les mêmes idées que Colbert, et nullement comme un précurseur des libéraux du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Quand on étudie de près ses projets de réforme des impôts et des finances, on voit qu'il ne cherche en définitive qu'à affermir la puissance de l'État et celle du roi en développant la force économique du « menu peuple » dans lequel il voit la base de l'organisation sociale et la force principale du royaume. Il est hostile aux hommes de finance comme à la noblesse de robe, il croit la propriété temporelle du clergé funeste à l'État et à la nation, il proteste contre les exemptions et les privilèges dont jouissent les classes supérieures. Mais il entend du moins dédommager la noblesse de la perte de ses privilèges en matière d'impôt par un accroissement notable de ses pouvoirs administratifs et judiciaires.

M. L. a réuni dans son étude, bien composée et écrite avec clarté, des citations intéressantes, très propres à jeter une lumière nouvelle sur les idées de Vauban. Son travail fait partie de la collection, déjà parvenue à son treizième volume, des *Staats- und socialwissenschaftliche Forschungen*, publiée sous la direction de Schmoller. Il fait le plus grand honneur à l'élève comme au maître.

G. BLONDEL.

Heinrich Ritter von ZEISSBERG. **Erzherzog Carl von Oesterreich.**

**Ein Lebensbild.** Vienne, Braumüller, 1895. 2 vol. in-8°, 473-434 pages.

Les ouvrages que M. von Zeissberg a consacrés au XVIII<sup>e</sup> siècle autrichien<sup>1</sup> le préparaient, d'une manière toute spéciale, à traiter le sujet dont il nous donne la première partie en deux volumes de près de huit cents pages.

Il prend son héros dès sa naissance (5 septembre 1771) et nous fait connaître l'éducation qu'il reçut par les soins intelligents de Starhemberg, de Zech, de Scrolle, sous la haute direction d'Hohenwart, qui devait occuper plus tard le siège métropolitain de Vienne. L'enfant fut d'une santé délicate jusque vers sa dix-septième année; il donnait dès cette époque de vives espérances, et le duc de Richelieu, le futur

1. *Zwei Jahre Belgischer Geschichte, 1791-1792.* Vienne, 1891. — *Aldenhoven, Neerwinden, Löwen.* Vienne, 1892. — *Geschichte der Räumung Belgiens.* — *Belgien unter der Generalstatthalterschaft Erzherzog Karls, 1793-1794.* Vienne, 1893. Etc.



ministre de la Restauration, qui le vit à Francfort, au couronnement de Léopold II, fut frappé de la maturité d'esprit et de l'étendue des connaissances du jeune prince.

C'est à ce moment, en 1790, que le congrès des Pays-Bas, dans l'espoir d'arrêter la marche des troupes autrichiennes, proclama l'archiduc Charles grand-duc héréditaire de Belgique; mais les délégués chargés de notifier cette élection furent arrêtés aux avant-postes, et l'expédition imaginé par les statistes aux abois demeura vain.

Dès que la restauration de la maison d'Autriche fut accomplie, Charles se rendit à Bruxelles pour achever son éducation auprès des gouverneurs généraux Albert de Saxe Teschen et Marie-Christine. Ceux-ci le chérissaient tendrement<sup>1</sup>; c'est à leur école qu'il étudia la politique, tandis que Bartenstein l'initiait aux difficultés de la science financière et du droit constitutionnel, et que d'Arnal dirigeait ses études militaires. Il assistait aux séances du Conseil privé et rédigeait des mémoires sur les questions à l'ordre du jour; son application était extrême, et il faisait preuve d'un jugement droit et d'une perspicacité surprenante pour son âge.

Bruxelles était alors l'asile d'un grand nombre d'émigrés français; ils firent sur Charles une impression peu favorable<sup>2</sup>. Il écrivit à son frère François, le 5 juillet 1792 : « Plus on voit les principaux Français, leur manière de voir et leur manière de vivre, et moins on s'étonne de la Révolution française. Il ne pourrait arriver à la France de plus grand malheur que si tout était remis sur l'ancien pied, et si les mêmes hommes étaient remis au gouvernail de l'État et à la conduite des affaires<sup>3</sup>. »

Cet esprit d'observation, Charles le portait en toutes choses; il comprenait parfaitement l'esprit des institutions belges, suivait les mouvements de l'opinion et appréciait les événements et les hommes avec une justesse et une indépendance remarquables. Aussi, lorsque Léopold II fut mort prématurément, les gouverneurs généraux furent-ils d'avis que leur jeune neveu était l'homme le plus capable d'éclairer le nouvel empereur sur la situation vraie des affaires dans les Pays-Bas. Cette situation était loin d'être favorable. La générosité que Léopold avait

1. Marie-Christine lui légua plus tard son immense fortune.

2. De son côté, Marie-Christine craignait que le contact de ces jeunes débauchés n'exercât une influence pernicieuse sur la moralité de son neveu.

3. Ce jugement sévère ne cadre pas avec celui que le comte de Vaudreuil attribue à l'archiduc lorsqu'il écrit au comte d'Artois le 19 avril 1792 : « L'archiduc Charles est ici depuis quelques jours, et ses propos sont excellents. Il veut qu'on entre en France, demande à y entrer lui-même. Il dit beaucoup de bien des émigrés et parle d'eux avec le plus vif intérêt » (*Correspondance du comte de Vaudreuil avec le comte d'Artois*, publiée par Pingaud. Paris, Plon, 1889, II, 82). — Sans doute le présomptueux agent des Bourbons a-t-il pris ses désirs pour la réalité. On sait d'ailleurs l'étrange puissance d'illusion de ses pareils.

témoignée aux insurgés n'avait guère été payée de retour. Les dissensions des partis<sup>1</sup> étaient plus profondes que jamais, les États, loin de modérer leurs exigences, se montraient plus malveillants qu'autrefois, et il n'était pas de chicane qu'ils n'inventassent pour faire échec au gouvernement. L'épiscopat, loin d'apaiser les querelles, semblait s'ingénier à les envenimer. C'est un point que M. von Zeissberg avait déjà traité d'une manière très complète dans un ouvrage précédent<sup>2</sup>. Il n'expose pas moins bien l'histoire militaire, et cette partie de son livre, même après les travaux de Chuquet, qu'il rectifie parfois sur des points de détail, est tout à fait remarquable.

C'est au cours de la campagne de 1792 que l'archiduc Charles reçut le baptême du feu à La Glisuelle, près de Maubeuge. Plus tard il suivit le corps de Kirchberg en Champagne, et cette expédition lui permit d'étudier sur place l'état de l'opinion publique en France. « La population, » écrit-il à son frère, « a l'esprit très monté contre l'ancien régime, et il faut tout l'aveuglement des émigrés pour s'imaginer qu'on puisse restaurer le gouvernement antérieur à 1789. La Révolution française est quelque chose de formidable, sans précédents dans l'histoire. » Le roi de Prusse est du même avis et considère comme seul praticable le projet de Breteuil : établir une monarchie sincèrement constitutionnelle. Ce monarque, trompé par les rapports de la coterie d'Artois, avait cru que ses troupes exécuteraient une simple promenade militaire jusqu'à Paris. Il lui fallut singulièrement rabattre de ces illusions; il était découragé au point que l'archiduc le soupçonna<sup>3</sup> de négocier sous main une paix particulière avec la France. Aussi insista-t-il de toutes ses forces auprès de son frère pour que l'Autriche se séparât d'un allié sans franchise et renonçât à une coalition d'où elle ne pouvait retirer aucun bénéfice. Il ne faut pas se le dissimuler, écrit-il encore, quel que soit le parti qui triomphe en France, il ne permettra jamais à l'Autriche de jouir paisiblement de ses conquêtes; il ne faut pas espérer que nous conservions la moindre parcelle du territoire français.

Charles fut présent à la bataille de Jemmapes; son rapport à l'empereur sur cette journée mémorable est un chef-d'œuvre de critique militaire, précise, mesurée et inspirée par un rare esprit de justice. Il s'opposa vivement à l'évacuation des Pays-Bas, décidée par l'état-major à la suite de la défaite; mais ce fut en vain; il ne put ni faire prévaloir son projet de retrancher l'armée autrichienne près de Louvain, ni obtenir que l'on défendît la ligne stratégique de la Meuse.

L'armée française occupa donc la Belgique. M. von Zeissberg expose

1. Nous sommes quelque peu surpris en lisant (I, 106) que le parti vonckiste ou libéral comptait dans ses rangs les membres les plus distingués du clergé séculier. Il y avait certainement des curés vonckistes, mais ils n'étaient guère nombreux.

2. *Belgien unter der Generalstatthalterschaft Erzherzog Karls*. Vienne, 1893.

3. A tort; les documents publiés depuis le démontrent.

d'une manière très vivante l'histoire de cette occupation, puis il suit Dumouriez dans la campagne de Hollande et nous retrouvons l'archiduc au combat d'Aldenhoven, dont le succès fut son œuvre, bien qu'il eût eu la modestie d'en attribuer tout l'honneur aux conseils de Mack. Il prit une part encore plus importante au gain de la bataille de Neerwinden. Mack dit dans ses Mémoires que, sans les énergiques remontrances de Charles, Cobourg aurait battu en retraite, changeant en désastre cette brillante victoire, qui rendit provisoirement les Pays-Bas à l'Autriche. Encore une fois dans sa relation de la journée, le prince s'effaça complètement pour faire valoir les mérites de Mack, de Clerfayt et de Warnsdorff.

L'archiduc, nommé gouverneur général des Pays-Bas reconquis fut accueilli avec enthousiasme par les populations, mais l'ère des difficultés ne tarda pas à se rouvrir. Charles était animé d'un désir sincère de pacification et visait à rétablir la situation politique qui existait au temps de Marie-Thérèse; ses efforts ne furent guère secondés et il eut à se débattre constamment contre les intrigues et la malveillance des partis. L'état de l'armée laissait aussi considérablement à désirer; l'archiduc se plaignait amèrement de l'indiscipline des troupes, de la désunion des chefs, de l'insuffisance de l'état-major, des négligences scandaleuses qui se produisent dans les services auxiliaires<sup>1</sup>. Il finit par obtenir de son frère qu'il vint en personne se rendre compte de l'état du pays.

François II fit son entrée à Bruxelles le 10 avril 1794. On avait orné la porte de Louvain d'une inscription : *Caesar adest, tremant Galli*, que les événements prochains devaient se charger sous peu de rendre passablement ironique. Pour la première fois depuis près de deux siècles, le souverain se faisait inaugurer en personne dans les provinces belges; aussi l'enthousiasme fut-il général<sup>2</sup>. M. von Zeissberg abandonne ici l'histoire politique pour suivre de plus près les événements militaires. Il nous fait assister à la campagne de 1794, dont Maroille, Priches, Landrecies, Tourcoing et Tournai sont les étapes principales avant l'action définitive de Fleurus.

Les détails relatifs à la bataille de Tourcoing sont particulièrement précieux parce que les histoires générales de la Révolution française ne nous en parlent guère<sup>3</sup>. Et cependant cette victoire remportée par le

1. « L'absence de soins à l'hôpital de Bruxelles a coûté à la monarchie en deux mois plus d'hommes que la bataille de Neerwinden » (Rapport de l'archiduc Charles à l'empereur).

2. L'auteur semble plus tard (note 585) contredire cette impression.

3. Cette bataille est fort peu connue. Cela tiendrait à des raisons assez singulières. Tandis que les batailles précédentes avaient été portées à la connaissance de la Convention par un habile metteur en scène, Barère, et que Fleurus eut la chance d'avoir pour rapporteur Carnot, le rapport relatif aux opérations de Tourcoing fut confié à Couthon, systématiquement froid et terne, dont la tâche était d'amoinrir l'action, de la réduire à rien; cela tient aussi à une

général Souham eut une importance considérable : elle sauva la France de l'invasion étrangère, et seule elle rendit possible le succès de l'armée républicaine à Fleurus.

L'armée autrichienne mise en pleine déroute par Jourdan dut évacuer le territoire belge, et cette fois sans retour. L'ouvrage de M. von Zeissberg s'arrête au moment où l'archiduc, retenu à Vienne par une grave maladie, parvient à dominer d'atroces douleurs physiques pour rédiger un projet de réorganisation du gouvernement des Pays-Bas, qu'il espérait bien réaliser lorsque l'Autriche, effaçant l'affront récemment infligé à ses armes, reprendrait possession de nos provinces. Charles rejette bien loin la pensée de détruire l'antique constitution brabançonne : il importe, au contraire, d'en conserver les principes et d'enlever ainsi tout prétexte aux agitateurs. S'éclairant des leçons de l'expérience, il rappelle la politique suivie par Marie-Thérèse et par Charles de Lorraine. Voici, dit-il, les exemples dont on doit s'inspirer : il faut respecter scrupuleusement les privilèges du pays. S'il est vrai que les tribunaux belges sont animés d'un esprit hostile, et que leur mauvaise composition a causé à l'empereur de graves embarras, il n'est pas moins vrai que leur suppression ferait naître des désordres redoutables. Il faut se résigner à n'introduire dans les corps judiciaires des éléments plus souples et plus dévoués qu'au fur et à mesure des décès qui se produiront. La patience doit être la vertu primordiale des hommes d'État chargés d'administrer la Belgique. Mais si le Gouvernement, après avoir accompli d'une manière intégrale toutes les obligations qui lui incombent, rencontre encore des résistances illégales, il devra faire respecter énergiquement ses prérogatives, réprimer avec promptitude les désordres que des politiciens brouillons s'évertuent à provoquer, ne pas hésiter en un mot à mettre la force au service du droit.

La maison d'Autriche n'eut pas l'occasion d'expérimenter la sagesse de ces conseils; il était cependant intéressant de les noter pour nous permettre une fois de plus d'apprécier la valeur politique et la perspicacité du jeune prince.

Quelques pages sont enfin consacrées au projet de mariage, caressé par la cour de Vienne, de Madame Royale, fille de Louis XVI, avec l'archiduc Charles; il y est fait justice de beaucoup de légendes concernant ce point spécial.

Ces deux gros volumes ne sont que la première partie d'un travail qui semble définitif. A coup sûr laisse-t-il loin derrière lui les études de Duller, de Gross, de Schneidewind, etc. En effet, l'auteur a étudié non seulement les imprimés et les archives auxquelles ses devan-

intrigue politique qui voulait éliminer Carnot du comité de salut public et lui substituer Saint-Just comme directeur des affaires de la guerre. Voy. sur ce point Marchier, *la Bataille de Tourcoing du 18 mai 1794*. Roubaix, Reboux, 1894, 1 vol. in-8°.

ciers avaient eu accès, mais il a obtenu la communication des précieux papiers de l'archiduc Albert, fils de son héros. Il a eu, de plus, l'art de mettre ses documents en œuvre de la manière la plus attachante. Peut-être s'arrête-t-il parfois avec trop de complaisance aux détails<sup>1</sup>, et laisse-t-il perdre de vue le personnage qui doit donner l'unité au livre. Certains chapitres sont plutôt l'histoire politique de l'Europe centrale pendant les années 1792-1794 que la biographie de l'archiduc Charles. Toutefois ces légères critiques n'enlèvent rien à la valeur de l'ouvrage, qui est une contribution de premier ordre à l'histoire de la fin du siècle dernier.

Eugène HUBERT.

---

V. COFFIN. **The province of Quebec and the early american revolution. A study in english-american colonial history.** (*Bulletin de l'Université de Wisconsin.*) Madison University, 1896. In-8°, xvii-287 pages.

Cet ouvrage renouvelle entièrement l'histoire du Canada dans la période critique qui va de la conquête anglaise à l'expédition des insurgés (1760-1775); il est d'un intérêt presque aussi vif pour les lecteurs français que pour les lecteurs américains.

M. Coffin avait voulu d'abord étudier les conditions politiques de toutes les colonies anglaises d'Amérique du Nord restées en dehors du grand soulèvement; il s'est décidé à se restreindre à la province de Québec. — C'est une opinion traditionnelle que le Canada a refusé de se joindre aux colonies révoltées parce que les Canadiens français étaient satisfaits du gouvernement anglais et qu'ils en étaient satisfaits à cause de l'Acte de 1774 qui leur garantissait leur religion et leurs coutumes. M. Coffin a constaté qu'en fait les Canadiens français n'ont pas pris parti pour le gouvernement anglais, — le Canada n'a été conservé à l'Angleterre que par ses défenseurs anglais; — il a recherché si les Canadiens avaient vraiment été satisfaits de l'Acte de 1774, ce qui l'a conduit à étudier de près l'état de l'opinion au Canada dans la période qui suit la conquête.

1. Voy., par exemple, l'organisation de la maison de l'archiduc, la campagne de Hollande (I, 1); les intrigues de la cour de Tervueren et de Mariemont (II, 23), les longues explications dans lesquelles entre l'historien pour nous démontrer que la douleur de l'archiduc, à la mort de Marie-Antoinette, pour n'être pas bruyante, n'en fut pas moins réelle; une description par trop minutieuse d'une chasse au renard (II, 30), etc. — Nous avons relevé aussi un certain nombre de noms mal orthographiés: le mont Palisel pour Panisel (I, 383); Mill pour Hamme-Mille (I, 377); Vlanden pour Blanden (ibid.); Bierbeck pour Bierbeeck (ibid.); Glin pour Ghlin (I, 382); Montassier pour Montansier (II, 19); les yeux de l'amour et du hasard pour les jeux (II, 26); Aelebecke pour Harlebecke (II, 251); Wansersée pour Wanfercée (II, 333). — La Dyle à Louvain n'est pas un ruisseau, mais une grosse rivière.

Son étude l'a amené à des conclusions opposées à celles des historiens antérieurs sur l'effet de l'Acte de 1774; puis, sortant, — sans peut-être en avoir nettement conscience, — du terrain propre de l'histoire, il a jugé l'Acte en homme politique. Loin d'y voir, comme ses devanciers, un chef-d'œuvre de sagesse, il l'a trouvé « une des mesures les plus imprudentes et les plus désastreuses de l'histoire coloniale de l'Angleterre. » Il n'appartient pas à la *Revue historique* de suivre M. Coffin sur le terrain politique<sup>1</sup>, on s'en tiendra ici à la partie purement historique de son ouvrage.

Le travail est fait surtout au moyen des documents officiels inédits (*State Papers*) des archives canadiennes et la collection des papiers du général Haldimand, gouverneur du Canada; mais l'auteur a tenu compte des autres documents imprimés (il n'en donne qu'une bibliographie alphabétique sans notices critiques).

Le Canada, devenu possession anglaise dès 1760, après être resté sous un gouvernement purement militaire jusqu'en 1764, avait passé dans la condition des autres colonies de la couronne; le pouvoir y était exercé par les fonctionnaires anglais. La population française laïque réduite aux paysans (*habitants*) par le départ de presque toute la classe dirigeante, officiers, nobles (*seigneurs*) et commerçants, n'avait aucune vie politique et ne manifestait aucune aversion pour le nouveau régime qui l'affranchissait des redevances dues aux seigneurs et du service dans la milice. Elle demandait seulement dans ses pétitions à conserver son droit coutumier, ses écoles et son clergé. Le clergé, dirigé par des Français, mais recruté parmi les paysans canadiens, avait prêché la soumission au gouvernement anglais; les adresses, rédigées sous sa direction, demandaient des prêtres et un séminaire indigène.

Les Anglais immigrés au Canada après la conquête ne dépassaient probablement pas 2,000; mais c'étaient surtout des commerçants établis dans les villes, venus des colonies d'Amérique et qui apportaient l'esprit américain d'indépendance politique et d'opposition au despotisme des fonctionnaires. Ils le manifestèrent par des réclamations contre le gouverneur Murray, qui favorisait les nobles français par esprit de caste, et essayèrent d'entraîner dans le mouvement les Canadiens français; ils semblent avoir réussi au moins dans une occasion (protestation contre le logement des soldats à Montréal).

Le pouvoir législatif, d'après la proclamation de 1763, aurait dû être exercé par le gouverneur et le conseil exécutif avec l'aide « d'assemblées générales dans la forme des autres colonies. » En fait, on se passa d'assemblée. Quant au droit antérieur à la conquête, il n'était garanti ni

1. Ses conclusions risquent de n'être guère du goût des lecteurs français. Il regrette que le gouvernement anglais n'ait pas profité des premières années de son pouvoir pour assimiler la population française en l'habituant au droit privé anglais et en l'empêchant de tomber sous l'influence du clergé catholique; on eût ainsi évité l'antagonisme national et religieux qui a dominé toute la vie politique du Canada au XIX<sup>e</sup> siècle.

par la proclamation ni par le traité de Paris, qui promet seulement la tolérance de la religion catholique « autant que les lois de la Grande-Bretagne le permettent. » Le gouverneur, le conseil, le personnel judiciaire furent organisés à l'anglaise (*King's bench, Common pleas, Justices of the peace*). Mais l'ordonnance judiciaire de 1770 adopta pour la compétence des tribunaux et la procédure un régime à demi français; et l'on continua en fait à appliquer le droit français dans les affaires entre Canadiens, même dans la cour des *Common pleas*. Les Canadiens d'ailleurs s'arrangeaient entre eux et ne recouraient guère aux tribunaux; ils ne s'apercevaient donc presque pas de la confusion du droit : ils souffraient beaucoup plus des fonctionnaires de finances anglais, qui ne comprenaient pas le français.

Les deux gouverneurs de cette période, Murray, puis Carleton, tous deux aristocrates, prévenus contre les nouveaux colons américains, cherchèrent à s'appuyer sur les nobles français restés dans le pays auxquels ils attribuaient, — à tort, suivant M. Coffin, — une grande influence sur le peuple. Le ministère anglais, pénétré de la même défiance envers les Américains, laissa aux gouverneurs une grande latitude d'action et maintint le Canada sous un régime provisoire et arbitraire jusqu'en 1774.

L'acte de Québec que le Parlement vota enfin en 1774, sans en voir le rapport avec le conflit américain, réglait quatre points : les limites, la religion catholique, le droit français, l'organisation du conseil.

Pour les limites, la colonie fut étendue sur les immenses territoires vacants de l'Ouest et du Sud-Ouest, — non, comme l'ont cru plusieurs historiens américains, par suite d'un plan calculé pour soustraire les territoires aux colonies du sud en révolte contre le gouvernement, — mais parce que c'était alors la tendance générale du gouvernement de se réserver le monopole du commerce sur les territoires à fourrures.

En matière de religion, l'Acte se bornait à assurer la tolérance à l'Église catholique sans lui accorder les droits de l'Église anglicane; il rendait, il est vrai, le paiement de dîmes obligatoire pour les fidèles catholiques, mais il ne reconnaissait au clergé aucun pouvoir temporel et ne fortifiait pas son autorité, il lui enlevait même la disposition des bénéfices vacants. Les catholiques restaient exclus, par l'obligation du *Test*, de toutes les fonctions et même du jury, bien qu'en fait on les eût admis comme jurés et fonctionnaires subalternes. Les colons américains se trompaient donc en croyant que l'Acte livrait le Canada au papisme.

Le droit français n'était conservé que dans la mesure nécessaire pour garantir la propriété des Canadiens; on ne renonçait pas à l'organisation ni à la procédure anglaises; la déclaration de l'indépendance américaine avait donc tort de reprocher au gouvernement d'avoir « aboli le libre système de la loi anglaise. »

Quant au refus de donner au Canada l'assemblée législative qu'on lui avait promise en 1763, il ne venait pas d'un parti pris despotique, mais de la difficulté, signalée par les gouverneurs, de former une assemblée

dans un pays presque tout catholique; l'Acte se bornait à *différer* la constitution de l'assemblée « comme inopportune dans le présent. »

En fait, l'Acte de 1774, d'ailleurs mal appliqué, ne remédia ni aux abus de pouvoir ni à la confusion du droit. Il eut pour résultat non seulement d'augmenter l'irritation révolutionnaire dans les anciennes colonies, mais même de mécontenter les Canadiens français. Les documents qui expriment directement ce mécontentement sont discutables et quelque peu contradictoires; mais on en trouve une preuve dans le refus des paysans canadiens de s'armer sous les ordres des nobles et dans le grand nombre de Canadiens qui se joignirent aux insurgés américains. Les plaintes du gouverneur Carleton sont concluantes sur ces deux points, et elles sont confirmées par les observations du Chief-Justice Hey et d'un notaire canadien français royaliste, sans parler des récits des Américains envahisseurs (c'est la partie la mieux documentée de tout l'ouvrage). Les nobles et le clergé canadiens restèrent fidèles au gouvernement anglais contre les insurgés démocrates et protestants.

L'échec de l'expédition américaine au Canada eut pour cause la mauvaise organisation de l'armée d'invasion, mal recrutée, mal approvisionnée, mal dirigée, qui mécontenta les Canadiens et ne sut pas se servir d'eux.

Cet ouvrage, d'une lecture agréable, se compose surtout de résumés, d'analyses et de discussions. Peut-être, pour un livre qui renverse toutes les opinions reçues, manque-t-il parfois un peu de preuves matérielles indiscutables; on y souhaiterait plus d'extraits de documents. Mais on sent que l'auteur a des documents, même quand il se borne à donner *l'impression* qu'il en a reçue. Et la politique du gouvernement anglais dans cette période, telle qu'il la décrit, décousue, sans plan, sans prévision, pleine de préjugés aristocratiques et bureaucratiques, est bien conforme à ce qu'on savait déjà.

Ch. SEIGNOBOS.

Ludwig BAMBERGER. **Politische Schriften von 1848 bis 1868.**

Berlin, Rosenbaum u. Hart, 1895. In-8°, 443 pages.

— **Politische Schriften von 1868 bis 1878.** Berlin, Rosenbaum u. Hart, 1896. In-8°, 438 pages.

— **Politische Schriften von 1879 bis 1892.** Berlin, Rosenbaum u. Hart, 1897. In-8°, 439 pages.

De 1895 à 1897, Louis Bamberger a fait paraître, chez Rosenbaum et Hart, sous le titre d'essais politiques, trois nouveaux volumes de ses œuvres complètes. Le premier de ces volumes, le tome III de l'œuvre, contient des articles publiés de 1848 à 1868, le second, des études parues de 1868 à 1878, et le troisième un recueil d'essais de 1879 à 1892.



L'ensemble de ces publications nous montre l'auteur depuis l'adolescence jusqu'au seuil de la vieillesse; toutefois, quelque divers que soient les sujets qu'il traite, quelque modifié que nous paraisse le talent et le style du publiciste, assagi par un demi-siècle d'expérience, l'unité du caractère et des idées se retrouve intacte : sa sincérité et son libéralisme ne se sont jamais démentis.

Franchise et amour de la liberté, voilà les deux traits dominants du caractère; la caractéristique de son esprit, s'il fallait en chercher une, c'est la perspicacité; bien avant 1870, il a deviné l'avenir de la Prusse et le rôle de Bismarck; il y a préparé le public, non par sympathie pour l'État ni pour l'homme, mais parce que l'unité et la grandeur de l'Allemagne était le but auquel il visait. Peut-être, s'il vient à jeter un regard en arrière, se mêle-t-il, au légitime orgueil d'avoir prédit et préparé de grandes choses, quelque tristesse de voir que l'Allemagne les ait si chèrement achetées.

Dans une série de neuf articles qu'il intitule du titre piquant de *Lune de miel de la liberté de la presse*, nous voyons M. B. faire ses premières armes dans le journalisme la veille de l'ouverture de la diète de Francfort en 1848. Dès lors, avec une fougue juvénile, il flétrit la mesquinerie des trente-cinq souverainetés allemandes, il avoue hautement ses sentiments républicains, il réclame l'unité allemande, et, dans un style audacieux, ironique et mordant qui rappelle Henri Heine, il se moque de cette politique, dite de confiance, avec laquelle les souverains leurrent les peuples depuis 1815 et où les députés ont la naïveté ou l'ineptie de se complaire.

Il faut signaler les chapitres III et V où M. B. demande, dans des pages éloquentes, l'éducation du peuple par la liberté et pour elle; il demande un enseignement populaire d'économie politique, afin d'éclairer les hommes sur leurs vrais intérêts. L'économie politique, dit-il, n'est pas l'art de diriger l'activité sociale, c'est la science qui en distingue et en étudie les éléments; or, le devoir du gouvernement est d'y initier les esprits. Ce vœu émis il y a cinquante ans est loin d'être réalisé, et qui ne voudrait y souscrire encore aujourd'hui?

Le chapitre le plus amusant et un des plus instructifs du livre est le tableau ou plutôt, comme dit l'auteur, le panorama de la révolution du Palatinat (mai et juin 1849). Au lendemain d'un échec grotesque de son parti, ce jeune révolutionnaire cherche les causes de cet insuccès; il veut les dévoiler au public, « persuadé qu'il est plus grave d'ignorer ses propres imperfections que de les révéler à ses adversaires. » Il semble persifler gaiment un soulèvement carnavalesque, mais le fond du récit est sérieux et mêlé de profonds regrets : si l'Allemagne entière avait agi de concert, si elle avait compris qu'il y allait de ses libertés, l'issue des événements eût pu être toute différente.

Il fallait que quelqu'un donnât le branle au mouvement d'insurrection, et, au seul bruit d'un armement en Bavière, le Palatinat donna le signal. Dès l'élan des premiers jours, l'auteur pressentait la défaite

finale; l'incurie de tous était notoire, l'auteur nous en donne la preuve par les détails les plus humoristiques. Dans le bureau du journal de Mayence, les allées et venues étaient telles qu'on n'hésita pas à déclarer solennellement la suppression de l'article de fond. Des volontaires arrivent en guenilles, on est tout heureux d'employer les plus menaçants de ces auxiliaires à trainer les quelques canons disponibles. Pendant toute la campagne, on n'a pu trouver un cheval pour le commandant en chef. Les membres du comité révolutionnaire siègent du matin au soir, discutant les questions les plus indifférentes; le ministre des Finances achète trois aunes d'étoffe jaune, rouge et noire pour en faire faire un drapeau; le président interrompt la séance pour descendre dans la rue et séparer deux hommes qui se battent. L'incapacité des gens n'a d'égal que la pénurie des moyens : la caisse contenait un kreuzer! On renonça bien vite à soutenir une cause perdue d'avance.

En 1859, dans « Vive l'Italie, » M. B. montre aux souverains allemands l'erreur où les entraînent les sophismes intéressés de l'Autriche. Il fait une sortie violente contre l'hypocrisie des Habsbourg et leur cupidité. La même lutte contre l'Autriche est reprise dans le Dialogue de « Thomas contra et Michel pro; » la Prusse seule est désormais capable de donner à l'Allemagne l'unité; ces études de 1862 à 1863 préludent au triomphe de la Prusse en 1866.

Le volume se termine par une brillante étude sur Bismarck; l'auteur la publie en français, telle qu'elle parut dans la *Revue moderne* en 1867; il peint l'homme et juge son œuvre. Sadowa est le couronnement d'une politique séculaire de l'Allemagne du Nord contre la tyrannie envahissante de l'Allemagne du Sud. Frédéric II demandait en 1785 une ligue des souverains allemands comme celle de Smalkalde; la même idée renaît avec la guerre de l'indépendance en 1813, elle reparait en 1848 et aboutit enfin aux événements si significatifs de 1866. L'idée de Bismarck est donc une idée large, patriotique, populaire et traditionnelle; si elle a été un moment antipathique à l'Allemagne, qui n'y voyait qu'une lutte fratricide, et à l'Europe, elle a vite fait son chemin; elle ne devait pas s'arrêter là et grandir encore à nos dépens. Bismarck, « qui se sert du progrès non par instinct libéral mais par instinct politique, » a souvent été comparé à Cavour; toutefois, « ce hobereau outrecaidant, engoué d'absolutisme réactionnaire, » « cet aristocrate au verbe dédaigneux et incisif » ne sera jamais le favori d'une nation. Le portrait que M. B. fait de l'ex-chancelier de l'empire est fait de main de maître et rappelle la toile de Lenbach, inoubliable à qui l'a vue. Voilà bien comme devait agir et parler cet homme de forte race, à la carrure militaire, au visage sanguin, énergique jusqu'à la dureté, au large front, au regard hautain, froid et perçant. Dès cette date de 1867, M. B., tout en faisant ses réserves sur les moyens qu'il emploie pour venir à ses fins, tout en flétrissant le talent qu'il a déve-  
loppé à se jouer de la morale publique, montre que Bismarck a imprimé

une impulsion irrésistible aux hommes et aux événements de son temps pour pousser l'Allemagne à des destinées meilleures, et il lui en fait un gré infini. Qui ne souhaite à son pays des serviteurs de cette taille!

Les tomes IV et V contiennent surtout des articles d'économie politique; là encore l'auteur porte la clarté lumineuse de son esprit et l'allure alerte de son style: signalons à côté de ces neuf études sur la question des douanes, de la réforme monétaire, de la banque de l'empire des chapitres d'un intérêt plus spécial pour nous sur l'antisémitisme, le socialisme et le jeune empereur.

A. F.

---

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

**1. — La Correspondance historique et archéologique.** 1898, 25 juin. — Ph. TAMIZEY DE LARROQUE. Encore l'imitation de Jésus-Christ (ne peut être de Thomas à Kempis qui écrivait trop mal et qui d'ailleurs est notablement postérieur à l'auteur de l'imitation). — L.-G. P. L'esclavage en Catalogne au XVI<sup>e</sup> siècle (d'après un document de juin 1497). — Un poème inédit sur René d'Anjou (en latin). = 25 juillet. A. MOMÉJA. Philippe Tamizey de Larroque; essai bio-bibliographique.

**2. — La Révolution française.** 1898, 14 juin. — A. AULARD. Le tutoiement pendant la Révolution (l'idée du tutoiement paraît avoir été lancée par cette même madame Robert, fille du chevalier Guynement de Keralio, dans le salon de qui naquit l'idée de la République. L'usage du tutoiement fut adopté le 10 brumaire an II par le Comité de salut public; il disparut d'abord dans l'armée et ne paraît pas avoir survécu à la Convention. Imaginé par des lettrés, il fut une des formes de « l'idéal fraternel, d'après lequel nos pères voulurent construire leur cité »). — Th. LHULLIER. Un curé de campagne à l'époque de la Révolution : Romain Pichonnier. — AULARD. La Constitution « girondine. » Texte du projet et des articles votés. — ID. Une sédition religieuse dans le district de Figeac en germinal an II. = 14 juillet. AULARD. L'idée républicaine et démocratique avant 1789 (il n'y avait pas un républicain en France avant 1789; mais diverses influences intérieures, telles que les écrits de Montesquieu, ou extérieures, telles que la guerre d'Amérique, provoquèrent un courant d'opinions en faveur d'une monarchie républicaine, selon l'idée et la formule de Mably. Et ces républicains monarchistes ne sont pas des démocrates, mais ils préparent l'avènement de la démocratie par le fait qu'ils proclament que les hommes sont égaux en droits). — F. RABBE. Thomas Paine, d'après les récents travaux de M. COWWAY. — Ét. CHARAVAY. La manifestation démocratique du 17 mars 1848 (publie le manifeste lancé par les socialistes en réponse à la pétition dite des « Bonnets à poil » et une lettre adressée au gouvernement provisoire par le club de la Révolution). — A. LODS. Rabaud de Saint-Étienne; sa correspondance pendant la Révolution, 1789-1793 (avec un portrait et un fac-similé).

**3. — Revue de la Société des études historiques.** 1898, n<sup>o</sup> 3. — HÉNAULT. Un théâtre de salon au XVIII<sup>e</sup> s. au château de l'Hermitage, résidence des princes de Croÿ, 1765-1772. — Comte FLEURY. Journal de la maladie du roi Louis XV à Metz, 1744. — BITTARD DES PORTES. Les difficultés d'un commandant en chef; expédition de Morée, 1828 (expose, à l'aide des documents conservés au dépôt de la guerre, les embarras créés au général Maison par la diplomatie et la marine).

**4. — Revue d'histoire diplomatique.** 1898, n° 3. — W. DE VILLA URRUTIA. Rubens diplomate (quelques pages de généralités). — L. DE KERMAINGANT. L'ambassade solennelle envoyée à Henri IV par la République de Venise en 1594 (des réceptions qui lui furent faites à l'entrée en France et à Paris). — DEDOUVRES. Le Père Joseph diplomate. Mémoires de quelques discours politiques écrits sur diverses occurrences des affaires et guerres estrangères, 1617-1632 (prouve que douze discours publiés en 1632 sur les affaires européennes sont bien du P. Joseph. Ces *Mémoires* sont une œuvre remarquable). — André LE GLAY. La politique de la Retirade au XVIII<sup>e</sup> siècle : Beaujeu de La Salle; fin (agent secret du duc de Lorraine, Beaujeu finit sa vie en prison pour avoir entendu trop de choses dans la « retirade » du prince; arrêté en 1744 à Livourne sur la demande de Charles-Emmanuel III, il mourut deux ans après). — M. DE VERNOUILLET. Rhodes et le siège de 1522 (analyse la relation qui a été faite du siège par un témoin oculaire, secrétaire de Soliman, dont le ms. turc est conservé à la mosquée Mourad Reys, à Rhodes; cette relation se rapproche en plusieurs points de celle qu'a laissée le commandeur de Bourbon).

**5. — Revue de l'Orient chrétien.** 3<sup>e</sup> année, 1898, n° 2. — A. A. Bref de Benoît XIV sur les rites orientaux (publie le texte latin, avec traduction française en regard, du bref « Nihil esse innovandum, » du 26 juillet 1755). — L. CLUGNET. Les offices et les dignités ecclésiastiques dans l'église grecque (résume ce qu'a dit sur ce sujet le patriarche de Jérusalem Chrysanthe, qui s'appuie lui-même sur le traité de Codinus le Curopalate). — Abbé F. NAU. Martyre de saint Luc évangéliste. — J.-B. CHADOT. Vie du moine Rabban Youssef Bousnaya; suite. — A. ERMONI. L'ordinal copte; consécration d'un sous-diacre (texte et traduction). — Ad. D'AVRIL. « Relation de ce qu'a négocié l'évêque de Sidon pendant sa mission en Orient, adressée à la sainteté de notre maître Sixte-Quint, le 19 avril 1587 » (sur la situation des Jacobites à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle).

**6. — Journal des Savants.** 1898, juin. — G. PARIS. La légende des enfants de Lara (cette légende a son fondement certain dans l'histoire nationale; les personnages appartiennent à la fin du X<sup>e</sup> siècle et la géographie est généralement exacte). — L. DELISLE. Choix de testaments tournaisiens antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle (analyse un très curieux ouvrage où M. de La Grange a publié des extraits d'un grand nombre de testaments tournaisiens. Publie le texte intégral d'un de ces testaments, de 1286, inconnu de M. de La Grange, où sont mentionnés plusieurs livres français, parmi lesquels la Vie des Pères et le Chevalier au Cygne). — H. WALLON. Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur. — Émile CHATELAIN. Les plus vieux mss. d'Autun mutilés par Libri (des feuillets arrachés par Libri se retrouvent dans les mss. de la Bibliothèque nationale acquis des héritiers de sir Th. Phillips). — Juillet. G. PERROT. Le théâtre grec (résume, en l'approuvant, la théorie Dœrpfeld sur la construction du théâtre grec, au moins jusqu'au temps d'Aristo-

phane et d'Euripide. Pour cette époque primitive, la scène n'existe pas ou n'a encore aucune importance; l'action se passe dans l'orchestre où les acteurs, distingués seulement par le costume, sont sans cesse mêlés au chœur). — BERTHELOT. La pathologie dans l'histoire (analyse les trois volumes publiés par le Dr Cabanès sous ce titre).

**7. — Revue critique d'histoire et de littérature.** 1898, n° 23.  
 — *Guidi*. Il « Fetha Nagast » o « Legislazione dei re, » codice ecclesiastico e civile di Abissinia (contient de précieux renseignements sur les mœurs et les usages de la population chrétienne de l'Égypte au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle). — *Huyghe*. La chronologie des livres d'Esdras et de Néhémie (bon). — *Th. Reinach*. L'empereur Claude et les antisémites alexandrins, d'après un nouveau papyrus (excellent). — *L. Gautier*. Bibliographie des chansons de geste (très utile). — *A. Engel* et *R. Serrure*. Traité de numismatique moderne et contemporaine; 1<sup>re</sup> partie : époque moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle (vaste ouvrage de vulgarisation). — *G. Hanotaux*. Tableau de la France en 1614 (importante critique par H. Hauser). = N° 24. *Carra de Vaux*. Le Mahométisme; le génie sémitique et le génie arien dans l'Islam (bon résumé de l'histoire philosophique de l'Islam). — *G. Fagniez*. Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France; t. I, depuis le 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> (excellent recueil). — *A. Lichtenberger*. Le socialisme utopique; études sur quelques précurseurs inconnus du socialisme (intéressant). — *Bockenheimer*. Wie Mainz zum zweiten Mal an Frankreich kam, 3 dez. 1797 (excellent). = N° 25. *G. Bühler*. On the origin of the Indian Brahma alphabet; 2<sup>e</sup> édit. (excellent). — *G. Busolt*. Griechische Geschichte bis zur Schlacht bei Chæroneia; Bd. III : die Pentekontaeterie (tableau complet de la période de cinquante ans qui sépare les guerres médiques de la guerre du Péloponnèse). — Œuvres complètes de B. Borghesi; t. X : les préfets du prétoire. — *N. Nilles*. Kalendarium manuale utriusque ecclesiae orientalis et occidentalis; t. II (très érudit). = N° 26. *W. Lang*. Graf Reinhard, ein deutsch-französisches Lebensbild, 1761-1837 (excellente biographie). — *Croce*. Silvio Spaventa, dal 1848 al 1861 (bonne étude sur l'action politique et le développement de la pensée de ce philosophe napolitain, surtout d'après sa correspondance avec son frère). = N° 27. *Ægyptiaca* für G. Ebers (fort intéressant volume de mélanges réunis pour fêter le 60<sup>e</sup> anniversaire du célèbre professeur). — *B. Niese*. Grundriss der römischen Gesch. nebst Quellenkunde (nouv. édition très augmentée d'un manuel excellent). — Publications de l'Acad. américaine de science politique. = N° 29. *L. de la Brière*. Champollion inconnu; lettres inédites (intéressant). — *H. Pognon*. Inscriptions mandaites des coupes de Khouabir; texte, traduction et commentaire philologique. — *J. Ribera-Tarrago*. Origenes del Justicia de Aragon (s'efforce de prouver que cette magistrature est d'origine musulmane). — *A. de Morato*. Procès-verbal de l'assemblée générale des États de Corse tenue à Bastia, 1770-1773. — *Abbé Letteron*. Registre du comité supérieur siégeant à Bastia du

2 mars au 7 septembre 1790. = N° 30. *Petrie*. Deshasheh (rapport sur les fouilles opérées dans les tombes de cette ancienne ville, située sur la rive gauche du Barh-Yousouf, non loin de l'ancienne Héracléopolis; très intéressant). — *G. Paris*. Le poète Guillaume Coquillard, chanoine et official de Reims (débrouille la biographie de ce personnage, qui mourut en 1510). — *Fr. Pometti*. Per la storia della marina italiana (bon). = N° 31. *W. Cunningham*. An essay on western civilization in its economic aspects; ancient times (résumé fort intelligent). — *L.-A. Milani*. Museo topografico dell' Etruria (excellent). — *O. Winckelmann*. Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation; Bd. II-III (publication d'un très grand intérêt).

**8. — Mélanges d'archéologie et d'histoire**, XVIII<sup>e</sup> année, fasc. 3-4. Avril-juin 1898. — *J. Toutain*. Études sur l'organisation municipale du Haut-Empire; suite (les cités provinciales de l'empire romain, qui portaient le titre de colonie, étaient-elles autonomes ou non? — Oui, du moins peut-on l'affirmer pour un certain nombre d'entre elles. Contre Mommsen et E. Beaudouin. Une cité libre dans les provinces de l'empire romain était celle « dans laquelle et pour laquelle aucune autorité étrangère n'existait au-dessus des pouvoirs municipaux. Le plus important de ces pouvoirs était l'assemblée des décurions; à elle appartenait la décision en matière administrative »). — *E. Berteaux*. Santa Chiara de Naples. L'église et le monastère des religieuses (ce monastère est un monastère double, de franciscains et de clarisses; la première pierre de l'église fut posée en 1310 par Robert I<sup>er</sup> d'Anjou et sa femme. Description détaillée du monastère des Clarisses qui n'avait pas encore pu être vu ni visité par personne). — *Rostowsef*. Fragment d'un relief représentant l'intérieur d'un amphithéâtre. — *A. Dufourcq*. Murat et la question de l'unité italienne en 1815; 1<sup>er</sup> article (des vues intéressantes et quelques documents nouveaux). — *G.-A. Manteyer*. L'inscription de Lanuvium à Rome (donne une collation minutieuse du texte avec l'édition du *Corpus*, avec un fac-similé photographique). — *M. Besnier*. Jupiter Jurarius.

**9. — Nouvelle Revue historique de droit**. 1898, n° 3. — *Arbois de Jubainville*. Les sacrifices humains chez les Gaulois et dans l'antiquité classique (ces sacrifices étaient de deux sortes : 1<sup>o</sup> ceux qui ont pour objet la guérison des maladies et qui appartiennent à la médecine préventive; 2<sup>o</sup> ceux dont le but est d'écartier le danger de mort par l'effet d'accidents, d'une guerre par exemple). — *G. Maspero*. Anciens testaments égyptiens (ces testaments peuvent se placer entre 3200 et 2700 av. J.-C.). — *Ed. Beaudouin*. Les grands domaines dans l'empire romain, d'après des travaux récents; 5<sup>e</sup> article (l'exploitation du domaine). — *Louis Srouff*. Les comtes de Bourgogne et leurs villes domaniales; étude sur le régime communal, forme de l'exploitation seigneuriale, d'après le cartulaire inédit d'Arbois, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle; suite au n° 4. — *Paul Collinet*. Deux papyrus gréco-égyptiens d'Angleterre; note additionnelle. = N° 4. *Arbois de Jubainville*. La famille

homérique et la famille celtique. — DECLAREUIL. Les preuves judiciaires dans le droit franc, du <sup>v</sup><sup>e</sup> au <sup>viii</sup><sup>e</sup> s.; 2<sup>e</sup> article (les preuves judiciaires dans le droit royal. La législation royale; la preuve testimoniale).

10. — **Revue celtique.** 1898, avril. — REINACH. Esquisse d'une histoire de l'archéologie gauloise : préhistorique, celtique, gallo-romaine et franque; 1<sup>er</sup> article (des auteurs qui se sont occupés des Celtes au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> et au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> s.). — C. JULLIAN. Inscription gallo-romaine de Rom, Deux-Sèvres (inscription sur plaquette de plomb qui fut sans doute une tablette magique, avec des formules de sorcellerie. Dans l'espèce, elle est intraduisible). — Seymour DE RICCI. Le calendrier gaulois de Coligny (étude sommaire sur la langue de ce document avec six planches où sont figurés au trait les fragments de l'inscription). — ARBOIS DE JUBAINVILLE. L'anthropomorphisme chez les Celtes et dans la littérature homérique (en post-scriptum, une note sur les noms de rivières qui sont d'origine celtique et qui s'appellent Dhuys).

11. — **Revue des Universités du Midi.** 1898, juillet-septembre. — M. CLERC. De la condition des étrangers domiciliés dans les différentes cités grecques; suite et fin. — G. RADET. Les débuts de l'École française d'Athènes; correspondance d'Emmanuel Roux; fin. — Comptes-rendus : *R. Font.* Episcopologio Ampuritano (liste des évêques d'Ampurias, avec une bonne introduction historique et archéologique sur cette ville). — *Fabié.* Estudio sobre la organizacion y costumbres del pais Vascongado (des critiques présentées par A. Brutails).

12. — **Annales de l'École libre des sciences politiques.** 1898, 15 mai. — E. PAYEN. L'œuvre d'une législature, 14 novembre 1893-7 avril 1898. — Chr. SCHEFER. Bernadotte, prince de Suède, et l'Europe, 1810-1815. — 15 juillet. An. LEROY-BEAULIEU. Gladstone. — R.-G. LÉVY. Les Universités et l'économie politique aux États-Unis.

13. — **Le Correspondant.** 10 juin 1898. — Mgr DARBOY. Lettres inédites (de 1835 à 1846, de son ordination comme sous-diacre à son appel à Paris comme aumônier du lycée Henri IV; ces lettres d'un intérêt exclusivement privé font apprécier le caractère et l'esprit de cet homme de bien). — Marquis DE NADAILLAC. Les agglomérations urbaines. — D. MELEGARI. La question féministe en Italie. — LANZAC DE LABORIE. L'abbé de Salamon et sa correspondance secrète (d'après sa correspondance avec le cardinal Zelada qui prouve que Salamon fut, en effet, chargé d'affaires du Vatican en 1791 et 1792; ses lettres éclairent les rapports de Rome avec le clergé réfractaire et sont pleines de renseignements précieux sur la situation et sur les hommes). — 25 juin. Mgr DARBOY. Lettres inédites (lettres de 1846 à 1867, d'un haut intérêt, surtout celles de 1847 à 1850, quelques-unes admirables. Le libéralisme et la hardiesse de Mgr Darboy vont jusqu'à rejeter en partie les excès de Lamennais sur ses ennemis, et à écrire : « la monarchie, si elle revient, ne durera pas. La république a l'avenir... Dans vingt ou trente



ans, si ceux qui ont 20,000 fr. de rente n'en donnent pas la moitié, ils auront à vider, le fusil en main, des querelles incessantes avec ceux qui travaillent et qui suent sans avoir de pain ». — BIRÉ. La correspondance de Châteaubriand (indique, avec une abondante érudition, à quelles sources il faudra puiser pour faire une publication, très désirable, des lettres de l'illustre écrivain). — DELORME. Une campagne contre l'Église d'Amérique (flétrit comme il convient la campagne entreprise par M. Maignen, sous le patronage des Jésuites, contre le catholicisme américain; détails curieux d'histoire ecclésiastique). — LANZAC DE LABORIE. Le premier Bourbon d'Espagne et les Bourbons de France (excellent article à propos de l'ouvrage d'A. Baudrillart). — KANNENGIESSER. Le catholicisme en Norvège (raconte l'œuvre admirable de propagande catholique de Mgr Fallize en Norvège depuis 1887 et les exemples plus admirables encore de tolérance et de charité chrétienne donnés par les protestants de Norvège aux apôtres catholiques; puissent ces exemples être imités! Intéressants détails sur le rétablissement de l'Église catholique en Norvège, comme église dissidente). = 10 juillet. BIRÉ. La correspondance de Châteaubriand; II (curieux; les années 1832 et 1833, rôle de Châteaubriand dans les affaires de l'Ouest et relations avec la duchesse de Berry). — MELEGARI. La femme italienne. = 25 juillet. VILLEBOIS-MAREUIL. Le centenaire de l'expédition d'Égypte. Comment se préparait une campagne coloniale en 1798 (beaucoup mieux qu'en 1890. Bonaparte concentra tout entre ses mains. Aidé par Najac, agent maritime du port de Toulon, il réussit à tout réunir à temps, troupes, matériel, services sanitaires et administratifs; ce fut un prodige d'ordre, de rapidité et d'économie). — DRONSART. Correspondance d'une famille franco-irlandaise, 1780-1833 (la famille Jerningham, qui était alliée à la famille de Dillon. Les lettres de Charlotte Bedingfeld, fille de sir William Jerningham et de Frances Dillon, et de la jeune lady Jerningham, sont précieuses pour la connaissance du monde de l'émigration et de la société royaliste pendant la Restauration).

**14. — Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus.** 1898, 5 juillet. — F. TOURNEBIZE. L'Église de Constantinople et le patriarche œcuménique (ce patriarche n'a aucun droit de prétendre au titre d'œcuménique; son influence morale sur les églises d'Orient est à peu près nulle). — F. PRAT. La loi de Moïse; ses origines; 1<sup>er</sup> article. = 20 juillet. J. FORBES. Un procès à reviser: la Conspiration des Poudres (il y a eu complot, conspiration; mais, à ce qu'il semble, sans aucune importance sérieuse. Du moins, les dépositions de Fawkes et, en particulier, de Winter, sur lesquelles repose le récit classique de la Conspiration, sont-elles sans valeur); fin le 5 août.

**15. — La Revue de Paris.** 1898, 15 juin. — Maréchal BUGEAUD. Lettres sur l'Algérie (lettres à Adolphe Blanqui sur la colonisation de l'Algérie, 1843-1847. Très curieux renseignements sur un plan de camps agricoles plus ou moins directement inspiré des Romains). = 1<sup>er</sup> juillet.

Louis-Philippe d'ORLÉANS. Une conversation avec Ferdinand IV, mars 1813 (il s'agissait de décider le roi à éloigner sa femme, à se séparer de ses ministres et à réunir le Parlement de Sicile. Le duc d'Orléans, gendre du roi, le futur roi des Français, fut chargé de négocier entre les Anglais résolus à faire entendre leurs volontés et le roi résolu à ne rien faire. Cette conversation, fort instructive, est parfois du plus haut comique). = 15 juillet. Henri DE RÉGNIER. Michelet. — René THIRY. Napoléon en Russie (ce que Napoléon vit et ne vit pas en Russie; souvenirs qu'il a laissés dans l'imagination et dans la poésie populaire). = 1<sup>er</sup> août. E. DE MARCÈRE. M. Buffet.

**16. — Académie des inscriptions et belles-lettres.** Comptes-rendus des séances de l'année 1898. Bulletin de mars-avril. — DISSARD. Additions et corrections au texte de l'inscription gauloise trouvée à Coligny (Ain). — Fr.-P. THIERS. Note sur l'inscription de Coligny. — Plusieurs autres notes encore relatives à cette même inscription. — A. GIRY. Un diplôme royal interpolé de l'abbaye de Marmoutier (publié : 1<sup>o</sup> un diplôme de Louis le Pieux, 3 déc. 814; 2<sup>o</sup> le texte du diplôme interpolé, du 29 déc. 843; 3<sup>o</sup> une confirmation par Raoul, roi de France, 7 oct. 931). — DELATRE. Lettre sur les fouilles de la nécropole punique de Carthage. — F. DE MÉLY. L'inscription de l'anneau de l'évêque Ulger. — SCHEIL. Le roi Adaparos (communique un texte où est nommé un roi de Chaldée antérieur au déluge, dont parle Bérose). — CLERMONT-GANNEAU. Observations sur la grande inscription phénicienne nouvellement découverte à Carthage. — A. FOUCHER. Compte-rendu d'une mission dans l'Inde. — HÉRON DE VILLEFOSSE. Le calendrier du lac d'Antre (fragment d'un calendrier gaulois analogue à celui de Coligny). — GAUCKLER. Note sur une inscription de Ksar-Bou-Fetha, Tunisie (dédicace adressée à un fonctionnaire impérial appelé Q. Cassius Agrianus Ælianus). — AMÉLINEAU. Les fouilles d'Abydos en 1897-1898 et la découverte du tombeau d'Osiris (à la suite, Maspero, après avoir constaté l'importance de cette découverte, proteste contre le point de vue évhémériste auquel Amélineau s'est placé : Osiris, non plus que Set et Horus, ne sont des personnages réels ayant vraiment régné). — Appendice : texte de l'inscription de Coligny, Ain.

**17. — Académie des sciences morales et politiques.** Séances et travaux. Compte-rendu. 1898, juin. — Duc DE BROGLIE. Notice sur la vie et œuvres de M. Victor Duruy; fin. — Maurice BLOCK. Une crise de la propriété rurale en Allemagne et dans d'autres contrées; suite en juillet et en août. = Juillet. L. LIARD. Notice sur la vie et les œuvres de M. Jules Simon. — M. MARION. A propos des lettres de cachet en blanc (signale aux Archives nationales une liasse de lettres de cachet en blanc, qui avaient été, ainsi que l'atteste le duc d'Aiguillon lui-même, « remises ici, suivant l'usage, au premier commissaire du roi, avant l'assemblée des États [de Bretagne], et dont il n'a été fait aucun emploi. » On ne peut donc, comme l'a fait M. Funck-Brentano, nier absolument l'existence de ces lettres de cachet). = Août. Albert WAD-

DINGRON. Un anonyme du XVII<sup>e</sup> siècle : les « Mémoires de Hollande » et leur auteur (cet ouvrage, publié sous le nom de Villeneuve, a été composé par un Français, le capitaine du Buisson, qui assista en 1650 au siège d'Amsterdam. Du Buisson est également l'auteur d'une Vie du vicomte de Turenne faussement attribuée à Gatiien de Courtitz. Les « Mémoires, » écrits en 1668, ont été publiés en 1678, un peu avant la paix de Nimègue. C'est M. P.-J. Blok, de Leyde, qui a découvert le nom de N. du Buisson ; M. Waddington détermine la généalogie et la biographie de ce personnage). — Louis MÉNARD. Le cours royal inédit au Grand Siècle (analyse plusieurs mss. où sont exposés les systèmes d'éducation qui ont été appliqués à Louis XIV, à ses fils et petits-fils, et que M. Ménard attribue à Arnaud d'Andilly, à Bossuet, à Saint-Simon. Cette dernière attribution soulève les plus graves objections).

18. — Société nationale des Antiquaires de France. 1898, 22 juin. — M. Michon donne lecture d'une note du R. P. L. MOLINIER au sujet d'une imprécation gravée sur plomb, trouvée dans une tombe romaine du cimetière des *Officiales* à Carthage. — M. MARQUET DE VASSELOT signale un dessin inédit représentant l'Oratoire de Charlemagne, une des pièces d'orfèvrerie les plus célèbres de l'ancien trésor de Saint-Denis. = 29 juin. Le président rend compte à la Société de la visite faite par le Bureau au doyen des associés correspondants de la Société, M. Frédéric MOREAU, qui a atteint le 1<sup>er</sup> juillet sa centième année. M. Moreau a fait lui-même les honneurs de son admirable collection d'antiquités, connues par la belle publication de l'*Album Caranda*, et le président lui a présenté, au nom de la Société, avec les vœux de ses confrères, un exemplaire de la médaille d'argent de la Société. — M. Adrien Blanchet lit un mémoire sur l'importance de certains noms de lieux pour la recherche des antiquités. — M. Ét. MICHON donne lecture d'un mémoire de M. Jullian sur les fouilles de M. Blumereau à Rom (Deux-Sèvres). — M. Cagnat donne lecture d'une note de M. le capitaine ESPÉRANDEU sur une inscription découverte à Briançonnet (Alpes-Maritimes) par M. Daumas, instituteur. — M. le Dr CAPITAN présente une pierre gravée sur laquelle sont figurés une Fortune s'appuyant sur un gouvernail et un Mercure avec l'inscription : *Hoc sigillum Onesimi*. M. Babelon constate que l'intérêt de cette pierre réside dans l'inscription qui présente l'exemple unique de l'emploi du mot *sigillum*. = 6 juillet. M. CAGNAT communique plusieurs inscriptions récemment découvertes en Tunisie, dans l'une desquelles figure la mention d'un *ordo Saraditanus*. = 13 juillet. M. BABELON communique la photographie d'un camée récemment acquis par le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Sur ce camée est figuré le buste d'un empereur romain, sans doute Julien l'Apostat, avec une inscription, malheureusement incomplète, qui devait porter deux noms propres : un nom d'homme qui a disparu et un nom de femme ANTONINAE. = 20 juillet. M. EUBE fait une communication sur une lettre de Jean II, roi de Portugal, adressée à Christophe Colomb. = 27 juillet.

let. Le président donne lecture d'un mémoire de M. DE LAIGUE, consul de France à Rotterdam, sur l'organisation du commerce en Batavie à l'époque romaine. — M. le commandant MOWAT propose de restituer l'inscription du camée signalé à la dernière séance [BELISARIO E]T ANTONINAE; Antonina est la femme de Bélisaire.

**19. — Société de l'histoire du protestantisme français.** Bulletin historique et littéraire. 1898, 15 avril-15 juillet. — N. WEISS. Compte-rendu du troisième centenaire de l'édit de Nantes, 1<sup>o</sup> à New-York, 2<sup>o</sup> à Nantes. — P. DE FÉLICE. Comment l'édit de Nantes fut observé. — J. GAUFRÈS. L'enseignement protestant sous l'édit de Nantes. — N. WEISS. Difficultés et obstacles que rencontra l'édit de Nantes. — Id. et A. BERNUS. Autour de l'édit de Nantes. La rédaction de l'édit et sa préparation par les députés des Églises réformées. — L. SOULICE. Le protestantisme béarnais en 1598. — DE CAZENOVE. Promulgation de l'édit de Nantes dans les villes de sûreté huguenotes. Montpellier en 1600. — DANNREUTHER. Quelques jugements sur l'édit de Nantes. Le numéro du centenaire, fort intéressant, est illustré de portraits, de vues de villes et de monuments, de fac-similés; il a été aussi publié à part. On peut se le procurer aux bureaux de la Société.

**20. — Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France.** Bulletin, 1898, 2<sup>e</sup> livr. — Émile CHATELAIN. Notes sur quelques tavernes fréquentées par l'Université de Paris aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. — J. CHAVANON. Comptes du collège du Mans à Paris, 1585-1588. = Mémoires, t. XXIV, 1897 (H. Champion). DENIFLE et É. CHATELAIN. Le procès de Jeanne d'Arc et l'Université de Paris (montrent comment se sont formés les sentiments d'hostilité contre Jeanne dans l'Université; dressent la liste, avec notes bibliographiques, des cent treize membres de l'Université qui ont pris une part quelconque aux délibérations de Rouen). — Eug. MÜNTZ. La Bibliothèque de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture (bibliothèque de l'École nationale des beaux-arts), 1648-1793 (publie plusieurs anciens inventaires). — L. DELISLE. Lettre originale d'Étienne Marcel et autres documents parisiens des années 1346-1358 (signalons en particulier de sévères Remontrances adressées à Philippe VI, au nom des bonnes villes, dans l'assemblée des états généraux convoqués à Paris le 30 nov. 1347; d'assez piteuses Lettres, adressées par le roi Jean, de Bordeaux, 12 déc. 1356, aux prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris pour les remercier de leur attachement, de leur fidélité, des subsides de guerre octroyés au dauphin, et en même temps leur persuader qu'ils ne peuvent obtenir sa délivrance qu'en signant la paix; enfin une lettre des prévôt des marchands et échevins de Paris communiquant aux maire, échevins, bourgeois et habitants d'Arras une lettre du maire de Dreux du 12 janvier 1357 qui annonçait la marche des Navarrais sur Paris et les conjurait d'accourir en armes pour défendre la capitale. Ces deux derniers actes sont reproduits en fac-similé photographique). — Léon LE GRAND. Les Maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris au milieu du XIV<sup>e</sup> s.,

d'après le registre de visites du délégué de l'évêque, 1351-1359 (analyse et publication partielle de ce registre. Le travail de M. Le Grand occupe presque tout le volume, de la page 61 à la page 365, avec un index).

**21. — Annales de Bretagne.** 1898, n° 4. — A. GUY. Sur la date de deux diplômes de l'église de Nantes et de l'alliance de Charles le Chauve avec Érispoë (l'alliance fut conclue dans une assemblée tenue en Roumois, le 10 février 856; les deux diplômes en faveur de l'église de Nantes doivent être rapportés à cette même date. Publie le texte de ces deux diplômes que l'on connaît seulement par des copies postérieures et non datées). — Jean LEMOINE. La révolte du papier timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne en 1675; suite. — J. LOTH. L'inscription prétendue cornique de Jersey (on n'y distingue bien qu'un nom propre qui semble d'origine germanique). — Léon MAÏTRE. Les origines des paroisses poitevines et angevines réunies au diocèse de Nantes, d'après les plus anciens textes et les fouilles archéologiques; suite. — A. DE LA BORDERIE. La chronologie du cartulaire de Redon; suite et fin.

**22. — Annales de l'Est.** 1898, juillet. — J. KRUG-BASSE. Histoire du parlement de Lorraine et de Barrois; suite. — Ed. GOECHNER. Les relations des ducs de Lorraine avec Louis XI, de 1461 à 1473 (analyse d'une thèse présentée pour le diplôme d'études supérieures).

**23. — Annales du Midi.** 1898, juillet. — R. REY. Le cardinal d'Armagnac, coléat d'Avignon, 1566-1585; fin (suivi de vingt et une pièces justificatives). — P. COURTEAULT. Douze lettres inédites de Blaise de Monluc, 1567-1574. — A. T. L'inscription de Belleperche en roman et en latin, 1242. — L.-G. PÉLISSIER. Le retour de l'île d'Elbe et la polacre *le Saint-Esprit* d'Agde (publie le récit fait par un certain Gahibert, commandant de ce petit navire : il était arrivé en rade de Porto-Ferrajo pour se radouber, quand son navire fut saisi par ordre de l'empereur et servit à transporter une partie de sa petite armée. Il avait donc, bien malgré lui, contribué au retour de l'île d'Elbe).

**24. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.** 1898, juillet-septembre. — Chanoine Ul. CHEVALIER. Passage du pape Clément V à Valence au retour du concile de Vienne (dresse l'itinéraire du pape depuis le 18 sept. 1311 jusqu'au 22 mai 1312). — Abbé LAGIER. La baronnie de Bressieux; suite. — Abbé CHABERT. Histoire de la commune de Beau-regard pendant la Révolution.

**25. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.** 1898, nos 1-2. — Abbé ATTAIX. Notes et documents concernant l'histoire d'Auvergne : les églises du canton d'Ennezat; suite au n° 3. — N° 3. Abbé CRÉGUT. Saint Austremoine et les premières églises de la ville de Clermont (ces églises n'ont pu être construites par saint Austremoine; elles datent au plus tôt du iv<sup>e</sup> s.).

**26. — La Province du Maine.** 1898, juin, n° 6. — A. LEDRU.

L'abbaye de N.-D. du Perray-Neuf, à Précigné, 1189-1898; fin. — Pr. CHAUVIN. Notes sur l'ancien château et le marquisat de Fontenaille, à Écommoy; suite en juillet. — A. ANGOT. Note sur la succession des bâtards (publie une note de 1407). = Juillet, n° 7. A. LEDRU. Intronisation des évêques du Mans au moyen âge. — Eug. VALLÉE. Les seigneurs de Pescheray.

**27. — Revue de l'Agenais.** 1898, livr. 5-6. — G. THOLIN. La maison dite du Sénéchal à Agen, xiv<sup>e</sup> s. — Ph. TAMIZEY DE LARROQUE. Le chroniqueur Proché; documents inédits (son contrat et son acte de mariage, 1781; ses lettres, 1799-1813). — H. DE BELLECOMBE. Souvenirs du vieux Clairac; quelques scènes de la Révolution. — Paul COURTEAULT. L'invasion de l'armée des princes en Agenois, fin novembre 1569-janvier 1570 (examen critique d'un passage des *Commentaires* de Monluc). — Abbé DURENGUES. Vie de M. Hébert, évêque-comte d'Agen; 3<sup>e</sup> partie : M. Hébert et les affaires de la constitution *Unigenitus*; fin. — Notices nécrologiques sur Ph. Tamizey de Larroque.

**28. — Revue de Gascogne.** 1898, livr. 7-8. — Joseph GARDÈRE. Histoire religieuse de Condom pendant la Révolution; 1<sup>er</sup> article. — Louis BATCAVE. Documents sur la Réforme en Béarn au xvii<sup>e</sup> s. (1614-1614, 1679). — Paul DE CASTERAN. Lettres de Froidour (suite de l'intéressante description du pays de Comminges).

**29. — Revue historique et archéologique du Maine.** 1898, 1<sup>er</sup> semestre. T. XLIII, 3<sup>e</sup> livr. — G. FLEURY. Les établissements hospitaliers de Mamers. — Abbé VAVASSEUR. La paroisse de Contres-en-Vairais (depuis la fin du xvi<sup>e</sup> s.). — Abbé E. TOUBLET. L'église et la paroisse de Lavaré; suite. — ROBERT. L'instruction primaire au xviii<sup>e</sup> s. dans le canton de Sillé-le-Guillaume.

**30. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses.** 1896, 3<sup>e</sup> trimestre. — E. JOYAU. Quelques pages peu connues de l'histoire de la philosophie en France; 1<sup>er</sup> art. : l'enseignement de la philosophie pendant la Convention et le Directoire. — Ernest DUMONT. Un demi-siècle de l'histoire de Harfleur, 1350-1400 (publie en appendice vingt chartes inédites). = 1897, 1<sup>er</sup> trimestre. Abbé DUBOIS. Récits hagiographiques des temps mérovingiens : 1<sup>o</sup> l'enfance d'Audoenus (roman historique). — Alph. MARTIN et E. VEUCLIN. Havrais et Russes au xviii<sup>e</sup> s. (expose les tentatives faites en 1752 et 1753 par Bégouen-Demeaux, marchand du Havre, pour nouer des relations commerciales avec la Russie; publie la relation d'un voyage en Russie et en Allemagne par le neveu de Bégouen en 1768-1769. L'entreprise échoua complètement). — P. LE MENUET DE LA JUGANNIÈRE. Campagne d'Outre-Loire de l'armée vendéenne, 1793; avec deux cartes (étudie comment l'armée vendéenne fut amenée à mettre le siège devant Granville et quelles en furent les conséquences). = 2<sup>e</sup> trimestre. Alph. MARTIN. Havrais et Malouins au xviii<sup>e</sup> s. = 3<sup>e</sup> trimestre. E. VEUCLIN. L'assistance publique dans la ville du Havre aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> s. =

4<sup>e</sup> trimestre. Abbé Jos. DUBOIS. Description archéologique de l'église de Cléville (avec une liste des curés, prieurs, vicaires et prêtres de cette paroisse depuis 1250). — Alph. MARTIN. Les travaux maritimes du Havre en 1517 et en 1597 (avec un plan).

**31. — Revue des Pyrénées.** 1898, livr. 2. — Lettres inédites de A.-P.-H. Sermet, évêque constitutionnel de la Haute-Garonne, de 1795 à 1799. — DESDEVISES DU DEZERT. La marine espagnole pendant la campagne de Trafalgar; fin (étude critique sur les préliminaires de la bataille. Les documents provenant de l'amiral Gravina n'existent plus, depuis 1840, aux archives de la marine espagnole. Montre que Thiers s'est trompé en rejetant sur les Espagnols la responsabilité du désastre). — Francisque MICHEL. Le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle (réédition d'un article enterré dans la *Revue des provinces* de 1864).

**32. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.** Bulletin historique et archéologique, 1898, 1<sup>er</sup> trimestre. — MILA DE CABARIEU. Les gens de la Langue-d'Oc aux états de Chinon, octobre 1428. — Abbé F. GALABERT. Principaux capitaines du Montalbanais durant les troubles du XVI<sup>e</sup> s.; fin (Puydorphilé ou le capitaine Gaspard, Valada, Pénevaire, Verlhac et Veilhès, Reyniès, Cornusson, Montpezat, Jacques Pérusse, seigneur d'Escars, Meauzac, Pierre de Sol, Du Claux et Bressols, Lavernède ou Loubéjac). — P. DUFAUR. Coutumes d'Asques, 1512 (texte en langue vulgaire et traduction).

**33. — Société des Antiquaires de l'Ouest.** Bulletin, 1897, 3<sup>e</sup> trimestre. — H. CARRÉ. La Revolution au parc de Blossac à Poitiers, 1790-1798 (étude bien documentée). — Alf. BARBIER. Documents sur quelques anciennes familles Châtelleraudaises, 1576-1619. = 4<sup>e</sup> trimestre. A. RICHARD. Chantoceaux et les Tiffailles (voici les conclusions de ce mémoire, qui est une réponse à celui de M. Lièvre; cf. *Rev. hist.*, LXVI, 427; 1<sup>o</sup> le *Sellense castrum* de Grégoire de Tours et le *Castrum Celsum* de la chronique de Saint-Maixent ne sont qu'une seule et même localité qui est Chantoceaux; 2<sup>o</sup> Chantoceaux fut le siège d'un évêché temporaire, formé pour le duc Austrapius avec quelques paroisses distraites de l'évêché de Poitiers; 3<sup>o</sup> les Taifales, meurtriers d'Austrapius, occupaient la région qui, de leur nom, s'est appelée le pays de Tiffauge; 4<sup>o</sup> les lieux-dits du Poitou portant le nom de Tiffaille le doivent à leur occupation primitive par les Taifales). = 1898, 1<sup>er</sup> trimestre, janvier-mars. A. RICHARD. La bataille de Vouillé en 507 (voir *Rev. hist.*, LXVII, 358, l'analyse et le compte-rendu de ce mémoire). — Dom BESSE. Une tentative de réforme monastique dans l'abbaye de Fontevault (par le P. Joseph, secondé par dom Augustin de Saint-Jean, 1613).

**34. — Historisches Jahrbuch.** Bd. XIX, Heft 2. — Herm. GRAUERT. Rome et Gunther l'Ermite (publie un ms. latin sur Rome et le pape adressé à l'empereur Henri III en 1045-1046 par un certain « Wipertus heremita, » qui n'est autre que le célèbre ascète bohémien

Gunther l'Ermite. Biographie de ce dernier personnage). — SCHMITZ. La bienfaisance privée au moyen âge (surtout en Danemark; quelques détails sur l'affranchissement des esclaves, les ports et les routes, les hospices, etc.). — F. SCHROEDER. La guerre de succession de Clèves (de quelques événements et documents relatifs à cette affaire). — GRUPP. La situation des paysans au XIII<sup>e</sup> s. (jusqu'au XIII<sup>e</sup> s., la situation des paysans allemands a toujours tendu à s'améliorer; elle devint pire après; d'autre part, les distinctions entre les différentes classes de paysans s'effacent, ce qui abaisse la situation des libres et rehausse celle des non-libres). — NOSTITZ-RENECK. La lettre de Boniface I<sup>er</sup> aux légats envoyés par le pape Zozime en Afrique (nouvelle édition). — J. SCHLECHT. Pour servir à l'histoire du réveil de la conscience allemande (publie une lettre de Conrad de Leonberg, ou Leontorius, à Jost Galtz de Ruffach, « Jodoco-Gallo Rubeacensi. ») — J. WEISS. Une lettre d'Anastase Grün à Joseph, baron de Hormayr, 25 avril 1848. = Comptes-rendus : Oesterreichischer Erbfolgekrieg, 1740-1748 (analyse les deux premiers volumes de cette très importante publication).

35. — *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte und deutsche Literatur*. Bd. I, 1898, Heft 5. — Robert WUTTKE. La colonisation de la Saxe (expose les résultats des travaux de Meitzen et d'O. Schulze). — K. FRIES. Schiller et Plutarque (montre l'estime où l'on tint Plutarque pendant la « Période géniale, » sous l'influence de Rousseau, et l'influence exercée par Plutarque sur les conceptions historiques de Schiller).

36. — *Rheinisches Museum für Philologie*. Bd. LIII, Heft 3. — Herm. USENER. Synonymes divins (l'auteur donne d'utiles additions à son ouvrage *Griechische Götternamen*). — J.-E. KIRCHNER. De la date de quelques archontes athéniens (Damasias, 582-1; Urios, 284-3 ou 283-2; Sosistratos, 290 ou peu après; Pheidostratos, vers 250; Andreas, vers 140; Herodes, 60-59; Δυσανδρος Ἀποπληξιδος, vers 40 av. J.-C., est le même que l'Ἀπόπληξις Δυσάνδρου mentionné comme éphèbe dans les dernières années du second siècle; Architimos appartient à l'époque de Lysandre Apoplexis). — M.-L. STRACK. Le calendrier de l'empire des Ptolémées (une analyse très détaillée des doubles dates égypto-grecques employées dans l'empire des Ptolémées donne le résultat suivant : 1<sup>o</sup> dans les premiers temps des Lagides, deux années égyptiennes et deux années macédoniennes étaient en usage; 2<sup>o</sup> à partir d'Evergète, le calendrier grec n'est plus employé qu'à titre décoratif). — Herm. SCHOENE. Le ms. Mynas des écrivains militaires grecs (décrit le ms. 807 du Supplément grec à la Bibliothèque nationale de Paris). — H. VON PROTT. L'Ἐγκώμιον εἰς Πτολεμαίων et l'histoire de son temps (à propos du poème de Théocrite sur les θεοὶ σωτῆρες, traite de la famille des Ptolémées; la chronologie de l'Encomium est établie sûrement pour les années 273-271 av. J.-C.). — B. SCHMIDT. Encore un mot sur la topographie de Corcyre (la « πρὸ τοῦ Ἡραίου νήσος » de Thucydide est la pointe rocheuse de la citadelle de Corfou, qui s'avance loin vers l'est;



cette conclusion est certaine, même si l'inscription *G. I. G. II*, n° 1840, vient de Crète et non de Corcyre. Contre Th. Reinach, *Rev. ét. gr.*, 1897, p. 138). — U. KOEHLER. Sur un passage de la politique d'Aristote (compare la *Polit.*, V, 3, sur Delphes, avec Plutarque, *Præcept. reg. reip.*, 32, 825 B; l'un et l'autre ont puisé à la même source).

**37. — Archiv für Religionswissenschaft** (revue nouvellement fondée sous la direction de Th. Achelis de Brême. Fribourg-en-B., Mohr). Bd. I, Heft 1. — Edm. HARDY. En quoi consiste la science de la religion? (son domaine, sa nature et son but; son caractère empirique. Science de la religion et Histoire de la religion ne sont pas identiques. Dans toutes les généralisations qui reposent sur l'induction, la science de la religion ne peut naturellement suivre d'autres voies que celles des sciences exactes). — W.-H. ROSCHER. De l'état actuel des recherches sur le terrain de la mythologie grecque; signification de Pan (défend, malgré certaines erreurs commises, la légitimité de la méthode comparative contre les prétentions de la méthode de la critique philologique. Recommande une méthode combinée sur le modèle de Mannhardt. Roscher essaie de ramener les importantes fonctions de Pan, la divinité pastorale de la vieille Arcadie, aux épreuves et aux mœurs de la vie pastorale des Grecs. Pan reflète la vie nomade, le penchant aux occupations de la chasse et de la guerre; la « terreur panique » rappelle les folles terreurs qui frappent les animaux domestiques, etc.). — SELER. De l'origine de quelques figures appartenant aux mythes des Quiche et des Cakchiquel (dans la tradition Quiche et dans les récits du « gran padre Nacxit » des Guatémaltèques s'incorporent des légendes venues du pays des Toltèques; elles sont empruntées aux peuples Nava de Tabasco, Chiapas et Guatémala). — A. VIERKANDT. Philologie et psychologie des peuples (à propos du livre de H. Usener, *Gatternamen*, Bonn, 1896, se plaint qu'on isole la science du langage de la science de l'homme). = Heft 2. Ernst SIECKE. Le dieu Rudra dans le Rig Véda (mémoire de 138 p.; 1<sup>o</sup> analyse d'une façon très approfondie le mot de Rudra, ses épithètes et ses relations mythologiques; 2<sup>o</sup> rapporte les passages du texte védique où il est question de cette divinité et commente les hypothèses modernes; comme divinité de la lumière, Rudra correspond à la lune). — Otto WÄSER. Charon (premier essai d'une monographie plus détaillée que prépare l'auteur. Légende de Charon; analogies fournies par l'Inde; survivance de la légende en néo-grec; le Charon étrusque. Le fait que Charon ne se rencontre pas dans Homère ne prouve rien contre l'âge de cette figure éminemment populaire, qui apparaît quand l'épopée aristocratique est finie). — O. FRANKE. L'organisation sociale dans l'Inde du Nord-Ouest au temps de Bouddha (critique de l'ouvrage que R. Fick vient de publier sur ce sujet. Kiel, 1897).

**38. — Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft.** Jahrg. XVIII (1898), Heft 1. — H. WEINEL. Le maschach et ses dérivés (traite entre autres choses du sacre des rois d'Israël; montre que tous ces rois ont été consacrés). — Fr. SCHWALLY. De quelques noms

de peuples palestiniens (1° Rephaim est un terme générique ; il signifie « esprits de la mort ; » 2° Emim signifie « esprits » ou « djinns » de toute espèce ; 3° les Zamzummim sont aussi à l'origine des esprits ; 4° dans Anaqim, la signification originaire est « géants ; » 5° les Zuzim ont aussi une origine démoniaque, etc.). — R. KITTEL. Cyrus et le second Isaïe (la concordance des expressions qui se trouvent dans Isaïe, 45, 1 et suiv., et sur le cylindre de Cyrus s'explique par ce fait que l'auteur, connaissant la langue et les mœurs babyloniennes, a composé de lui-même un écrit qui ressemblait à certaines parties de ce document).

39. — *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*. Bd. XLI (1898), Heft 1. — F. SCHIELE. Israël a-t-il été en Égypte et comment est-il venu en Canaan ? (maintient que des peuples sémitiques sont sortis d'Égypte sous la conduite de Moïse et en s'attachant au dieu du Sinaï Jahvé ; le départ d'Égypte fit passer Jahvé de la sphère d'un dieu de la nature dans celle d'un dieu qui s'est manifesté historiquement. Le peuple descendu du Sinaï se répandit du sud au nord ; tout d'abord il conquiert seulement la région à l'est du Jourdain ; la région à l'ouest ne le fut qu'après. De là vint la légende du détour que le peuple aurait fait par le territoire du Jourdain oriental. Le nom d'Israël pour désigner l'ensemble des peuples combattant a été combiné avec celui du héros éponyme du peuple cananéen, Jacob. La version biblique de la légende de Jacob, qui est d'origine égyptienne, reflète les importants succès remportés par le peuple de Joseph, qui colonisa les montagnes boisées d'Éphraïm et devint bientôt puissant sur les deux rives du Jourdain). — Émile SCHÜRER. La chronologie de la vie de saint Paul (cherche à prouver que la chronique d'Eusèbe, dans les renseignements qu'elle fournit sur l'histoire des Juifs depuis la mort d'Hérode jusqu'à l'explosion de la grande guerre sous Néron, découle exclusivement de Joseph et, pour le reste, ne contient qu'une chronologie tout arbitraire. La chronique est également sans valeur pour déterminer la date de l'entrée en charge du procurator Félix. L'entrée en fonction de Festus et le transport de saint Paul à Rome tombent environ en l'an 60 ap. J.-C.). — Fr. GOERRES. Contributions à l'histoire de l'Église et de la civilisation pendant le pré-moyen âge (1° pour l'évêque de Tongres Servatius, Sulpice-Sévère, *Chron.*, éd. Halm, liv. II, col. 44, p. 97, est la seule source autorisée. Servatius appartient à l'époque du double synode de Rimini-Séleucie, 359. La tradition de sa primatie sur toute la Gaule exercée déjà en 346 doit être rejetée. Mamertus de Vienne, métropolitain de Vienne entre 450 et 480, est le promoteur des prières publiques et processionnelles dans l'Église occidentale ; il y eut en 463 une procession quand Vienne fut troublée par des fléaux. Des rapports de Mamertus avec Leontius d'Arles et le pape Hilaire ; 2° les soulèvements ariens et leur répression dans le royaume visigothique d'Espagne, après la conversion du roi Reccared à l'orthodoxie, 586-587 ; 3° attaques des Byzantins sur les places de la côte maritime d'Espagne ; elles sont repoussées ; les Byzantins sacrifièrent leurs dernières possessions en

624; 4<sup>o</sup> la politique de réaction arienne de l'usurpateur Witterich, 603-610; 5<sup>o</sup> efforts antisémites de l'évêque de Metesa, Caecilius, avant 633; l'existence historique de ce prélat est établie). — Albert FREYSTEDT. La fin du débat sur la prédestination au ix<sup>e</sup> siècle et la situation de la papauté dans cette question (étudie surtout le rôle joué dans cette question par l'archevêque de Reims Hincmar et son traité *De praedestinatione Dei et libero arbitrio*, qui fut composé entre les deux synodes de Savonnière, 859, et de Toucy, 860).

40. — *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*. Bd. LIV, Heft 1-2, 1898. — Traités, lois et ordonnances de l'année 1897 (art. de 80 p. suivi d'additions empruntées aux années précédentes). = Heft 3. HEMENZ. Les bases légales du droit budgétaire en Hesse (l'édit de 1820 et le développement postérieur). — Alfred ZELLER. Histoire des institutions administratives en Wurtemberg au xix<sup>e</sup> siècle. — Robert PILOTY. La constitution de l'empire d'Allemagne et des États confédérés (à propos du *Handbuch der Staatswissenschaften* par Henri de Marquardsen et Max Seydel).

41. — *Englische Studien*. Bd. XXV, Heft 2, 1898. — K. HORST. Les annales anglo-saxonnes; suite (classement des mss.; description détaillée des mss. E [Bodl. Laud, 636] et F [Cott. Domit., A. 8]. F et E sont étroitement apparentés; montre le rapport de E avec les autres mss. et dresse le tableau général de la filiation). — H. B. BALDON. Robert Louis Stevenson (portrait de ce romancier anglais, 1850-1894, à qui l'on doit aussi des essais historiques et biographiques).

42. — *Zeitschrift für Social- und Wirthschaftsgeschichte*. Bd. VI, Heft 1, 1898. — H. SCHUMACHER-ZARCHLIN. La journée normale de travail (règlement de la journée de travail des ouvriers agricoles en Mecklembourg en 1848. Intéressantes indications fournies par les économistes Thuenen et Rodbertus. Introduction par Rud. Meyer). — J. HARTUNG. Le livre secret d'une maison de commerce allemande au xvi<sup>e</sup> siècle (maison d'Augsbourg, 1532-1562; détails intéressants sur l'expansion, l'organisation et le développement du commerce à cette époque; art. de 51 p.). — A. VON HALBAN. L'ouvrage de Richard Hildebrand, *Recht und Sitte* (critique l'opinion de Hildebrand sur l'importance de l'économie politique pour l'intelligence des événements historiques, sur les formes primitives du mariage, sur l'agriculture et la possession du sol, sur la situation agraire chez les Germains primitifs, etc.). = Heft 2-3. M. KROL. La tribu et la famille chez les Bouiates Trans-Baïkaliens (remarques intéressantes sur l'histoire des Mongols au xiii<sup>e</sup> et au xiv<sup>e</sup> siècle et sur la conquête de la Sibérie par les Russes). — L. RIESS. L'exportation d'or du Japon aux xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. — Karl SCHALK. Cent ans de l'histoire d'un village autrichien (conclusions importantes sur le développement du droit public au xv<sup>e</sup> siècle, à l'occasion du village de Mœdling). — Kurt BREYSSIG. Le droit et les tribunaux en 1500 (l'histoire du droit appartient au domaine de l'histoire sociale. Histoire du droit et des tribunaux à cette époque impor-

tante où l'on passe du moyen âge aux temps modernes ; de la réception du droit romain en Allemagne, en Angleterre, en France, dans les États scandinaves ; du changement survenu dans la condition de la noblesse). — Bibliographie des publications russes sur l'histoire sociale.

**43. — Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft.** Bd. LII, Heft 1. — Th. NOELDEKE. Les idées préconçues dans l'histoire primitive de l'Islam (complète le mémoire de Goldziher « Ueber die Entwicklung des Hadith, » paru dans les *Abhandlungen* ; montre la trace d'idées tendancieuses chez certaines personnes de l'entourage du prophète en faveur des Abbassides et des Alides). — M.-J. DE GOEJE. Paltiel-Djauhar (cherche à identifier le Paltiel, que mentionne la chronique d'Achimaaz d'Oria, avec Djauhar, que le général fatimite Çabir ramena comme esclave de l'Italie méridionale, qui vint en Afrique en 319, prit part à la conquête de l'Égypte et mourut en 381 âgé de quatre-vingts ans). — O. MANN. Études sur les sources relatives à l'histoire d'Ahmed chah Durrâni, 1747-1773 (histoire de la royauté indépendante des Afghans à ses débuts, d'après les textes publiés par Mann en 1896 et des sources manuscrites que l'auteur décrit minutieusement). — Willy Foy. Les inscriptions achéménides de Suse (étude linguistique d'après l'édition donnée par Weissbach en 1890. Les inscriptions, en néo-susien ou néo-élamite, sont pour la plupart des traductions d'inscriptions en ancien perse).

**44. — Zeitschrift für Assyriologie und verwandte Gebiete.** Bd. XII, Heft 1. — Th. NOELDEKE. La grande inscription de Petra (la grande inscription nabatéenne reproduite par le marquis de Vogüé dans le *Journal asiatique*, sept.-oct. 1896, et dans la *Revue biblique*, avril 1897, est rééditée d'après une copie nouvelle, qui concorde avec celle de Vogüé ; texte, traduction et commentaire). — J. RUSKA. Le « livre des dialogues » de Severus bar Sakkus (contient d'intéressants détails sur la culture gréco-arabe dans les monastères syriens du VII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., surtout dans les monastères jacobites) ; suite dans Heft 2-3. — Ed. SACHAU. Gloses sur les inscriptions historiques des rois assyriens (1<sup>o</sup> sur la guerre d'Assurbanipal contre un roi d'Arabie ; 2<sup>o</sup> identification de noms de lieux syriens par la combinaison de données gréco-romaines et assyriennes ; 3<sup>o</sup> identification de Si-ri-es-se [cf. Strabon, 16, 747, Σάρισα], de Kummuh, dans la Mésopotamie septentrionale, etc. ; 4<sup>o</sup> données assyriennes sur la Médie ; 5<sup>o</sup> identification de noms de villes dans les annales de Sargon). — SCHEIL. La vie de Mar Benjamin (texte syriaque d'après un ms. appartenant à la bibliothèque du patriarche jacobite de Mardin, et qui paraît être du XVII<sup>e</sup> siècle. L'auteur a dû vivre au IV<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> siècle, aux temps mêmes de son héros ou peu après. Il dit, en effet, avoir entendu de la bouche des compagnons du saint le récit de ses premières austérités. Le fragment final est d'une autre main et d'une époque postérieure. Le fragment tiré de la vie de Mar Hanania. Le ms. du Br. Mus. Add. 14733 offre beaucoup de variantes insignifiantes que publie le P. Scheil et rien de plus). — J. OPPERT. L'année

et le jour (recherches chronologiques; critique les idées émises par Lehmann au t. XI). — C.-F. LEHMANN. Serapis (sur Wilcken dans le *Philologus* LIII, p. 119, note 1. Le dieu de Babylone Sérapis, nommé par Arrien, *Anab.*, VII, 26, correspond au surnom divin Sar apsi). — W. BELGK et C.-F. LEHMANN. Les remarques de Jensen sur la demeure des Chaldéens. = Heft 2-3. SCHEIL. La mort de Mar Marcos, ou la dernière entrevue de Mar Marcos et de Mar Sérapion (le ms. est à Mossoul, aux mains du clergé syrien. Il nous donne le récit du voyage de Mar Sérapion à la montagne de Tarmaka pour y recevoir le dernier soupir de Mar Marcos. Publie le texte syriaque de cette entrevue). — C. BROCKELMANN. Sur la vie de Mar Benjamin (la légende publiée dans Heft 1 est un plagiat de la légende de Mar Micha dans les *Acta Martyrum et Sanctorum*, édit. Bedjan, t. III, p. 513-532). = Heft 4. J. MORDMANN. Les inscriptions sabatéennes du temps d'Alhan Nahfan publiées par Winckler. — H. ZIMMERN. Le roi Tukulti bel nisi et la légende kouthéenne de la création (compare le texte publié par le P. Scheil dans le *Recueil des travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptienne et assyrienne*, t. XX, avec les textes de la légende kouthéenne de la création). — SCHEIL. Listes onomastiques rédigées d'après les textes de Sargani et de la deuxième dynastie d'Ur.

45. — **Nord und Süd.** Bd. LXXXV, 1898, mai, Heft 254. — Sigmund MUENZ. Bernhard de Bülow (essai biographique sur le secrétaire d'État actuel des affaires étrangères d'Allemagne). = Juin. Heft 255. Fr.-G. SCHULTHEISS. Le particularisme bavarois (détails intéressants d'après des sources peu utilisées, telles que des relations de voyage et des brochures oubliées, sur ce particularisme au XVIII<sup>e</sup> s.). = Juillet, Heft 256. Br. GEBHARDT. La correspondance de Guillaume de Humboldt avec la princesse Louise Radziwill (publie cette correspondance, écrite en français, des années 1812-1814. La princesse Radziwill, nièce de Frédéric II, née en 1770, était en relations intimes avec la cour de Prusse).

46. — **Preussische Jahrbücher.** Bd. XCII, Heft 1. — Éberhard GOTHEN. Wilhelm Riehl (Riehl apprécié comme sociologue). — Émile DANIELS. L'Autriche et la Prusse en 1859-1866 (à propos de l'ouvrage de Friedjung, *Der Kampf um die Vorherrschaft in Deutschland, 1859-1866*, dont l'auteur fait le plus grand éloge; le patriotisme autrichien n'a fait aucun tort à l'ouvrage). = Heft 2. Adolf HARNACK. Les plus récentes découvertes dans le domaine de l'histoire de l'Église primitive. — E. DANIELS. Le journal du roi de Roumanie (l'ouvrage représente l'avenir du génie roumain; c'est en même temps un joyau de la littérature allemande). = Heft 3. H. ZIMMER. Le pan-celtisme en Grande-Bretagne et en Irlande (montre l'essor pris par l'élément kymri en Galles à la suite du mouvement méthodiste de 1735. La « Renaissance religieuse » a arrêté net le mouvement d'assimilation avec l'élément anglais).

47. — **K. Akademie der Wissenschaften zu Berlin.** Sitzungsbe-

richte, n° 23. — L. BORCHARD. Corrosion des matériaux dont est construit le temple de Philé (des dangers que l'inondation du Nil fait courir à ce monument). — AL. CONZE. Rapport annuel de l'Institut archéologique.

48. — K. Bayerische Akademie. Historische Classe. Abhandlungen. Bd. XXI, Abtheilung 3, 1898. — F. VON REBER. Rapport du style mycénien avec le style dorien (montre les rapports des systèmes de construction. Les envahisseurs Doriens, se rattachant à l'antique tradition hellénique qu'ils avaient trouvée avant eux, émancipèrent le système de construction national de la parure orientale). — Id. Les rocs taillés en forme de monument en Phrygie; recherches sur leur style et sur leur âge (mémoire de 49 p. avec 12 pl. Expose les résultats d'un voyage entrepris sur les traces de W.-M. Ramsay sur les rocs taillés dans la haute vallée du Sangarius; ce sont les restes d'une civilisation importée de Thrace. Raconte la maigre histoire de l'ancienne Phrygie jusqu'à l'époque romaine et en décrit minutieusement les monuments. Les indications fournies par G. Perrot et W.-M. Ramsay sont souvent complétées et corrigées). — L. TRAUBE. La Regula sancti Benedicti; histoire du texte (mémoire de 131 p. Recherches approfondies sur la tradition littéraire au moyen âge; très importantes aussi pour l'histoire. La rédaction première remonte sans contredit à saint Benoît; une rédaction interpolée par l'abbé Simplicius est sortie du mont Cassin vers 560; c'est de là aussi qu'est sorti vers 790 le vrai texte, lorsque Charlemagne demanda une copie authentique à l'abbé Théodemar. Ce travail est riche en observations intéressantes sur l'histoire de la civilisation carolingienne, sur celle des monastères bénédictins, sur Paul Diacre, etc. Fac-similés de mss. en phototypie). = Sitzungsberichte. Philosophisch-philologische und historische Classe, 1898, Heft 4. J. FRIEDRICH. La Vauderie; contribution à l'histoire des Vaudois (publie, d'après les papiers laissés par Döllinger, trois fragments d'un ms. de Paris, lat. 3446, dont la copie a été prise par Thomassy. L'application du nom de Vaudois aux sorcières s'est faite à partir d'Étienne de Bourbon qui écrivait au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle. Le premier document, écrit en 1490, a peut-être été rédigé par le dominicain Pierre le Broussart, qui dirigea le procès des Vaudois d'Arras; le troisième contient les articles du procès intenté à Guillaume Adeline, maître en théologie et prieur de Clairvaux, qui, d'après son propre aveu, doit être entré en 1438 dans la secte vaudoise. Le second morceau, « la Vauderie du Lyonois en brief, » montre le nouveau type de la Vaudoiserie qui se manifesta au xv<sup>e</sup> s. dans les environs de Lyon. Ces Vaudois sont des sorciers et des sorcières, des profanateurs d'hosties et des loups-garous).

49. — Freiburger Diöcesan-Archiv. Bd. XXVI, 1898. — Th. SCHOEN. Histoire de la chartreuse de Güterstein en Wurtemberg (cette chartreuse, unique en Wurtemberg, fut fondée en 1439 et sécularisée en 1534 par le duc Ulrich). — REINFRIED. Le Dr Wolfgang Tucher,

vicair général de l'évêque de Strasbourg et official, et son temps (biographie de ce protecteur oublié du catholicisme au temps de la Réforme; né à Buehl, dans le margraviat de Bade, entre 1510 et 1520, il fut immatriculé à Fribourg en 1534; vicair général de l'évêque de Strasbourg Érasme depuis 1540, il montra beaucoup de zèle et d'heureuse activité pour la restauration catholique; mort en 1568). — Julius MAYER. Le margrave Hermann I<sup>er</sup>, fondateur de la maison princière de Bade (fils aîné de Berthold I<sup>er</sup>, né vers 1040; il paraît déjà en 1064 comme comte de Brisgau. Il favorisa l'ordre de Cluny, renonça en 1073 à tous les honneurs terrestres, se fit moine à Cluny et y mourut en 1074).

**50. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte.** Bd. XI, 1<sup>o</sup> Hælfte. — F. RACHFAHL. Gustave-Adolphe-Harald Stenzel (historien, 1792-1854; sa biographie, d'après le travail publié par son fils en 1897. Défend la *Geschichte der frankischen Kaiser* contre le jugement sévère de Ranke et l'explique par la combinaison d'éléments romantiques et nationalistes. Sa *Preussische Geschichte* est vraiment importante pour l'histoire des institutions municipales en Silésie). — Victor BAYER. La jeunesse du margrave de Brandebourg Albert-Achille, 1414-1440. — Paul KARGE. L'électorat de Brandebourg et la Pologne. La succession polonaise et le co-vasselage prussien, 1548-1563 (expose d'après les documents les négociations entamées sous Joachim II au sujet de la succession polonaise). — Reinhold KOSER. Remarques sur la bataille de Collin (donne les preuves qui justifient le récit de la bataille dans son livre récent : *König Friedrich der Grosse*, II, 98).

**51. — Jahresheft des österreichischen archæologischen Instituts in Wien.** Bd. I, Heft 1, 1898. — E. HULA. Inscriptions attiques de l'époque impériale (traite de quatre inscriptions dont le texte a été remanié pour célébrer un successeur d'un empereur déjà honoré). — E. KALINKA. Notes de Constantinople (publie : 1<sup>o</sup> une inscription qui raconte la prise d'une têtère de la ville de Cos; elle est datée de 75 environ av. J.-C.; 2<sup>o</sup> une inscription en l'honneur d'un prêtre de l'empereur Claude provenant peut-être de la colonie romaine d'Arpi en Thrace; 3<sup>o</sup> une inscription funéraire du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. et une autre inscription funéraire ou votive, toutes deux au musée ottoman). — R. HEBERDEV. Une inscription bilingue de Lycie (trouvée, en fort mauvais état, dans les ruines de la ville lycienne d'Isinda; c'est un décret municipal concernant une fête en l'honneur d'un dieu inconnu). — O. BENDORF. Encore Adamklissi (poursuit la critique de la thèse présentée par Furtwängler; il est très vraisemblable que le monument se rapporte aux guerres daciennes de Trajan; il est impossible de le faire remonter à la victoire remportée par Licinius Crassus contre les Bastarnes en 29-28 av. J.-C.). — G. NIEMANN. La base du trophée d'Adamklissi (discussion architectonique).

**52. — Bulletin international de l'Académie des sciences de**

**Cracovie.** Comptes-rendus des séances de l'année 1898. Avril. — *Piekosinski*. Les premiers essais de monnayage en Pologne, à l'époque de la Piast (important). — *Id.* L'écrivain polonais Dlugosz, à la lumière de la héraldique polonaise du moyen âge (étudie les mss. de l'ouvrage de Dlugosz sur les armoiries du royaume de Pologne et de la noblesse polonaise). — *Stan. Ketrzynski*. Gallus Anonymus et sa chronique (cet anonyme, qui vint en Pologne en 1109, écrivit peu après une vie du duc Boleslas III et mourut sans doute en 1113). = Mai. *Id.* Les plus anciennes « Vitae sancti Adalberti » et leurs auteurs (étude approfondie sur ces diverses rédactions qui appartiennent aux toutes premières années du XI<sup>e</sup> s.).

---

53. — **The english historical Review.** 1898, juillet. — B. W. HENDERSON. La campagne du Métaure, avec une carte ; 1<sup>er</sup> article (défend l'autorité de Tite-Live et trouve qu'on a sans raison nié la marche de Néron à la rencontre d'Asdrubal). — W. C. ABBOTT. Hasting (biographie de ce célèbre chef danois au IX<sup>e</sup> s.). — A. F. POLLARD. Le Protecteur Somerset et l'Écosse (défend la politique du Protecteur). — J. B. RYE. Les lettres perdues et les nouvelles lettres de Napoléon (recherche les motifs qui ont déterminé Napoléon III à supprimer un certain nombre de lettres, lorsque l'on publia la Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup> ; étudie les lettres publiées par Lecestre). — GWATKIN. Notes sur certaines questions chronologiques relatives à la persécution de Dioclétien. — E. W. BROOKS. Le système des indictions à Rome, 726-775 (combat l'opinion de Hodgkin). — STEVENSON. La grande recommandation de 973 (montre que l'on n'a aucune raison pour rejeter le récit de Florence de Worcester quand il montre huit rois se recommandant à Edgar en 973 et ramant dans la barque qui le conduisait à Chester). — HERBERT. Une « Revocatio » inédite de Henry II (publie, d'après une copie du XV<sup>e</sup> s., le texte d'un acte de Henri II, qui se rapporte à sa querelle avec Thomas Becket : « Revocacio et resignacio omnium consuetudinum quas Henricus induxit contra antiquas libertates ecclesiae anglicanae, » 1172). — TREVELYAN. Un récit du soulèvement de 1381 (relation en français du soulèvement de Wat Tyler ; ce récit concorde avec les autres sources déjà connues, auxquelles il ajoute assez peu de faits nouveaux). — TINGEY. Un tarif des salaires pour le comté de Norfolk en 1610. — FIRTH. Thurloe et la poste (publie une relation anonyme sur l'usage du Cabinet noir au temps de Cromwell). — CHANCE. Corrections aux « Original papers » de James Macpherson. = Bibliographie : *Woodhouse*. Aetolia ; its geography, topography and antiquities (excellent). — *H. Peter*. Die geschichtliche Literatur über die römische Kaiserzeit bis Theodosius I und ihre Quellen (important). — *L. M. Hartmann*. Geschichte Italiens im Mittelalter ; Bd. I (bonne étude sur l'histoire administrative de l'Italie de 476 à 565). — *E. L. Taunton*. The english black monks of Saint Benedict (intéressant résumé de l'histoire des Bénédictins en Angleterre depuis la



fin du vi<sup>e</sup> s. jusqu'à nos jours, faite à un point de vue catholique. Des preuves nombreuses d'inexpérience). — *Baldwin*. The scutage and knight service in England (excellente dissertation). — *Saladin*, or What befel Sultan Yüsuf, Salâh-el-dîn, 1137-1193, composed by the learned Imâm *Behâ-ed-din Abn-el-Mohâsan Ysuf*, generally known by the surname of *Ibn Sheddâd* (excellente et très utile traduction, bien que le texte de Bahâ-ed-din n'ait pas été comparé d'assez près avec les autres textes arabes contemporains). — *Conder*. The latin kingdom of Jerusalem, 1099-1291 (bon, surtout au point de vue topographique; de nombreuses négligences). — The records of the honourable Society of Lincoln's Inn. The Black Book; vol. I, 1422-1586 (publication soignée, qui n'est pas dans le commerce. Elle fait connaître l'organisation de ces « Inns of court, » si célèbres et si mal connues). — *A. Spont*. Letters and papers relating to the war of France, 1512-1513 (très utile publication, entreprise aux frais de la « Navy Records Society »). — *J. S. Corbett*. Drake and the Tudor navy, with the history of the rise of England as a maritime power (excellent). — *Ch. D. Hazen*. Contemporary opinion of the french revolution (excellent; du soin, de la vivacité, de l'impartialité). — *Croce*. Studi storici sulla rivoluzione napoletana del 1799 (intéressant). — *E. Marcks*. Kaiser Wilhelm I (biographie écrite par un admirateur enthousiasme de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>, mais qui sait cependant reconnaître et montrer les limites intellectuelles de son héros). — *Church*. Ul. Grant (bon résumé). — *White*. Robert E. Lee and the Southern Confederacy (biographie honorable où ne revit pourtant pas la noble figure du héros sudiste). — *O. Lorenz*. Lehrbuch der gesammten wissenschaftlichen Genealogie (traité fort savant). — *J. H. Mayo*. Medals and decorations of the British army and navy; 2 vol.

54. — *The Athenæum*, 1898, 11 juin. — *Th. Bell*. Record of the meeting of the Exercise of Alford, 1662-1688 (cahier de notes de la paroisse d'Alford; ennuyeux et insignifiant). — *J. Allardyce*. Historical papers relating to the Jacobite period, 1699-1750 (documents fort intéressants). — *Ch. Oman*. A history of the art of war; vol. II : The Middle ages (excellent). = 25 juin. *Sir John Skelton*. Charles I<sup>er</sup> (beau volume, d'une lecture fort agréable; l'auteur, qui était un champion fervent de la dynastie des Stuarts, n'a pas eu le temps de terminer cet ouvrage, et l'on s'en aperçoit à certaines négligences). — *H. Bradshaw* et *Chr. Wordsworth*. Statutes of Lincoln Cathedral (excellent). — *Conybeare*. The Key of Truth, a manual of the Paulician church of Armenia (texte arménien, avec traduction anglaise. Intéressante introduction sur l'histoire de la secte en Orient, dans l'Europe centrale et septentrionale, en Italie, en France et en Espagne). = 2 juillet. Ce numéro, consacré à la « Littérature continentale, » contient les articles : Belgique, par Paul FREDERICQ; Bohême, par V. TILLE; Danemark, par Alfred IPSEN; France, par BRUNETIÈRE; Allemagne, par R. ZIMMERMANN; Grèce, par Sp. LAMBROS; Pays-Bas, par VAN WICKEVOORT CROMMELIN; Hongrie,

par L. KATSCHER; Norvège, par Chr. BRINCHMANN; Pologne, par A. BELCİKOWSKI; Russie, par C. BALMONT; Espagne, par R. ALTAMIRA; Suède, par H. TIGERSCHIÖLD. — La date de la mort du roi Alfred le Grand (longue dissertation de J. H. Ramsay, qui maintient la date traditionnelle de 900). = 9 juillet. *Bell. Memorial of John Murray of Broughton* (publie trois fragments de mémoires apologétiques écrits par un partisan du Prétendant, qui trahit son parti après Culloden; ces mémoires sont intéressants, mais l'éditeur y ajoute une foi un peu trop naïve). — *Gooch. The history of english democratic ideas in the xvii<sup>th</sup> century* (excellent). — *Sherer. Daily life during the Indian mutiny* (excellente réédition). — Le roi Jacques I<sup>er</sup> et fra Paolo Sarpi en 1612 (documents inédits des archives florentines publiés par M<sup>de</sup> Eugenia Levi). = 16 juillet. *Stevens. Facsimiles of mss. in european archives relating to America, 1773-1783*: vol. XXI-XXV. — *Pais. Storia di Roma*; t. I sino alla caduta del Decemvirato (très remarquable histoire critique). — *Chetwynd-Stapylton. The Stapeltons of Yorkshire; being the history of an english family from very early times* (beaucoup de faits). — La date de la mort du roi Alfred (réponse de Stevenson aux remarques de sir James Ramsay. Alfred mourut le 26 octobre 899. Intéressantes remarques sur la diplomatique anglo-saxonne. Réplique de sir James le 6 août; il maintient la date de 900). = 23 juillet. *Beazley. Builders of Great Britain: John and Sebastian Cabot* (biographies très copieuses). — *G. Hennessy. Novum Repertorium ecclesiasticum parochiale Londinense; or London diocesan clergy succession from the earliest time to the year 1898* (très consciencieux; puisé directement aux sources). — A history of Northumberland; vol. III: Hexhamshire, part 1, by A. Hinds; vol. IV: Hexhamshire, part 2, by J. C. Hodgson (excellent). — Calendar of patent rolls, 1461-1467. = 30 juillet. *J. de Morgan. Recherches sur les origines de l'Égypte* (très intéressant). — *W. O'Connor Morris. Ireland from 1798-1898* (consciencieuse compilation). — *Ferguson. The athenian secretaries* (bonne dissertation). = 6 août. Une inscription inédite de Saladin (traduction par Stan. Lane-Poole; elle est de l'année 1180-1181, où Saladin fit un long séjour au Caire).

---

55. — **Archivio della r. Società romana di storia patria.** Vol. XX, 1897, fasc. 3-4. — I. GIORGI. Notes sur quelques mss. du *Liber pontificalis* (publie un catalogue des papes provenant de l'abbaye de Farfa, dans le ms. Casanatense 2010, et, au-dessous, un fragment du catalogue des papes du ms. Vatic. 3764). — G. TOMASSETTI. Le sel et le fouage de la commune de Rome au moyen âge (histoire des droits levés à Rome sur le sel au moyen âge; des registres où ont été consignés les droits de gabelle et de fouage; texte d'un de ces mss., copié autrefois à Sienne par de Rossi, avec un commentaire). — R. LANCIANI. Le patrimoine de la famille Colonna au temps de Martin V, 1417-1431 (recueil de 47 documents, avec commentaire). — E. MONACI. Pour l'histoire de la *Schola cantorum* du Latran. — P. SAVIGNONI. Les

archives historiques de la commune de Viterbe (tables de l'Inventaire). — V. FEDERICI. La maison de Fabio-Sassi dans le quartier de Parione. = Bibliographie : P. Luotto. Il vero Savonarola e il Savonarola del Pastor (polémique longue et véhémement contre Pastor; apologie forcenée du célèbre hérésiarque; en résumé, beaucoup de travail pour de minces résultats). — A. KARLE. Ein Wandgemälde von Vulci als Document zur römischen Königsgeschichte (peinture où l'auteur a cru retrouver le nom de Tarquin l'Ancien sous une forme étrusque). — S. BONGI. Annali di Gabriele Giolito de' Ferrari da Trino di Monferrato, stampatore in Venezia (des faits intéressants pour l'histoire du pontificat de Clément VII au moment de la bataille de Pavie).

56. — **Archivio storico italiano.** 1898, disp. 1. — F. GABOTTO. Autour des diplômes impériaux et royaux pour l'église de Verceil (discute avec Hermann Bloch pour et contre l'authenticité de plusieurs diplômes des empereurs d'Allemagne pour Verceil au x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> s.). — Pio RAJNA. Jacques Corbinelli et le massacre de la Saint-Barthélemy (publie plusieurs fragments de la correspondance qu'entretint Corbinelli avec Jean-Vincent Pinelli; à noter surtout une lettre datée de Paris, 27 août 1572, où il donne sur les auteurs de la Saint-Barthélemy et sur la mort de l'amiral des renseignements qui, malgré leur forme littéraire et déclamatoire, doivent être cependant soigneusement recueillis. A lire aussi le savant commentaire de Pio Rajna). — Les archives de l'État à Lucques; nouvelles acquisitions en 1897. — A. ZELI. Bagnacavallo de 1392 à 1408; notes tirées d'un registre des archives anciennes de la commune de Ravenne. — L.-G. PÉLISSIER. Notes italiennes sur l'histoire de France (une relation sur l'entrée de Louis XI à Paris le 31 août 1461). — Fr.-P. LUISO. Réforme de la chancellerie florentine en 1437. — G. SANESI. La politique du gonfalonier Niccolò Capponi d'après quatre de ses lettres inédites, 1528. = Bibliographie : Fr. Novati. L'influsso del pensiero latino sopra la civiltà italiana del medio evo (remarquable). — Buschbell. Die Professiones fidei der Päpste (excellent). — Tanzi. La contea di Lecce. La fine del primo periodo normanno (très bonne monographie). — G. Claretta. Notizie per servire alla vita del gran cancelliere di Carlo V, Mercurino di Gattinara (publie quatre documents inédits qui ajoutent d'intéressants détails à la biographie de cet homme d'État). — L. Rocco. Motta di Livenza e suoi dintorni.

57. — **Archivio storico lombardo.** Anno XXV, 1898, fasc. 17. — E. VERGA. Les lois somptuaires de Milan. Les statuts de 1396 et de 1498 (analyse minutieuse, avec un index des noms de matières). — M. MAGISTRETTI. Notes pour servir à l'histoire de l'abbaye de Civate. — G. MORETTI. Rapport annuel de la Commission des monuments historiques de la Lombardie; cinquième exercice financier, 1896-1897. = Bibliographie : Ambrosiana; scritti varii pubblicati nel 15 centenario della morte di s. Ambrogio. — Pellegrini. I santi Arialdo et Erembaldo (important pour l'histoire de la Lombardie et de la réforme ecclé-

siastique à la fin du XI<sup>e</sup> siècle). — *L. CERNEZZI*. La *Nova Constitutio de abolitione criminum* dell' ottobre 1545 ed altri *Decreta gratiosa* del sec. XVI (bonne étude de droit pénal). = Bulletin bibliographique de l'histoire de la Lombardie. = Fasc. 18. *E. CARRARA*. Giovanni L. de Bonis d'Arezzo et ses œuvres inédites (moraliste ; poète en latin et en italien ; né vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, mort peu après 1404. Ses poésies renferment de nombreuses allusions aux personnes et aux événements de son temps). — *L. FRATI*. Jeux et amours à la cour d'Isabelle d'Este (d'après un recueil manuscrit de lettres et de poésies écrites par un secrétaire de cette princesse). — *E. MOTTA*. Les hôteliers de Milan au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> s. = Bibliographie : *L. Cappelletti*. Storia della città e stato di Piombino, dalle origini fino all' anno 1814 (bon). — *V. Forcella*. Milan nel secolo XVII (bon).

**58. — Archivio storico per le provincie napoletane.** Anno XXIII, fasc. 1. — *F. CERASOLI*. Innocent VI et Jeanne I<sup>re</sup> de Naples ; documents inédits tirés des archives du Vatican ; suite. — *F. SAVINI*. Inventaire analytique des mss. de l'historien des Abruzzes, Francesco Brunetti. — *M. D'AYALA*. Les francs-maçons de Naples au XVIII<sup>e</sup> siècle ; suite (la persécution que Tanucci dirigea contre les francs-maçons, que soutenait la cour de France, amena la chute du ministre. La reine Marie-Caroline s'associa aux ennemis de Tanucci pour affaiblir l'influence espagnole et rester maîtresse du gouvernement ; elle réussit). — *Fr. GABOTTO*. Le commerce et la domination des Vénitiens à Trani jusqu'en 1530 ; 1<sup>er</sup> article (travail approfondi). — *E. NUNZIANTE*. Les premières années de Ferdinand d'Aragon et l'invasion de Jean d'Anjou ; fin. — *G. DE BLASIS*. L'église et l'abbaye de Saint-Pierre « ad aram » (son histoire jusqu'à sa destruction en 1799 par les bandes du cardinal Ruffo, avec plusieurs documents, dont une liste des biens possédés par l'abbaye au temps de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou). — *AMODEO* et *CROCE*. Carlo Lauberg et Annibal Giordano, avant et après la révolution de 1799. — *G. SAMBON*. La monnaie républicaine de 1799 et la réforme monétaire de 1804.

**59. — Bullettino dell' Istituto storico italiano.** 1898, n<sup>o</sup> 19. — *A. GAUDENZI*. Sur l'histoire du surnom à Bologne au XIII<sup>e</sup> s. (long et important mémoire de 163 pages). = N<sup>o</sup> 20. *Fr. NOVATI*. De Magnalibus urbis Mediolani (ce traité est l'œuvre d'un frère mineur, d'un fraticelle, nommé Bonvesin Della Riva, qui écrivit dans le second quart du XIII<sup>e</sup> s. une description topographique, démographique et monumentale de Milan. Il est à remarquer que, s'il parle avec abondance des aspects les plus divers de la cité milanaise, il est muet sur l'organisation politique et administrative de la commune. Cette œuvre était déjà connue en partie par le remaniement qu'en avait fait le dominicain frà Galvano della Fiamma ; mais ce remaniement a souvent défiguré le texte primitif et attiré sur frà Bonvesin des sévérités qu'il ne méritait pas. Donne le texte original du traité de frà Bonvesin, avec des notes copieuses).

**60. — Miscellanea di storia italiana.** 3<sup>e</sup> série. T. IV (Turin, Bocca, 1898). — G. ROSSI. Glossaire ligure du moyen âge (compilé d'après d'abondantes sources imprimées et manuscrites. Important). — Mgr J.-A. DUC, évêque d'Aoste. *Le Livre des cens de l'évêché d'Aoste, 1305* (texte latin publié avec des notes). — G. DEMARIA. La guerre de Castro et l'expédition des Présides, 1639-1649 (d'après un grand nombre de pièces d'archives). — Rod. MAIocchi. Francesco Barbavara pendant la régence de Caterina Visconti, d'après les documents des archives municipales de Pavie. — L. VACCARONE. Bianca-Maria de Challant (publie l'inventaire de ses biens meubles, daté de 1522, et plusieurs autres documents de 1522 à 1526). — Léon-G. PÉLISSIER. L'alliance milano-allemande à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. L'ambassade de Herasmo Brasca à la cour de l'empereur Maximilien, avril-décembre 1498 (mémoire de 160 p. nourri de documents inédits).

**61. — Nuovo archivio veneto.** Anno VII, n<sup>o</sup> 28. T. XIV, 2<sup>e</sup> partie. — T. WIEL. Catalogue des œuvres de musique représentées au xviii<sup>e</sup> siècle à Venise; préface. — G. CLARETTA. D'un assassinat commis à Turin en 1667 par un estafier de l'ambassadeur de Venise auprès de Charles-Emmanuel II. — V. LAZZARINI. Une bulle d'or du doge Michele Steno (appendue à un acte du 5 septembre 1409). La commission chargée de publier les documents financiers de la République de Venise. — C. CIPOLLA. Publications relatives à l'histoire du moyen âge en Italie, 1895; suite : la Toscane; suite dans la livr. suivante. — Anno VIII, n<sup>o</sup> 29. T. XV, 1<sup>re</sup> partie. A. VALENTINI. Les statuts de Brescia du xii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> s., avec un commentaire et des documents inédits. — L. OTTOLENGHI. L'arrestation et la captivité d'Angelo Quirini, 1761-1763 (épisode intéressant pour l'histoire du Conseil des dix et de sa tyrannie). — Dr A. RIOS. Sur la provenance d'un fragment provençal.

**62. — Rivista storica italiana.** 1898, mai-juin. — *Crivellucci*. Manuale del metodo storico, traduzione e adattamento dei 3<sup>o</sup> e 4<sup>o</sup> capitoli del « Lehrbuch der historischen Methode » di Ernesto Bernheim (très utile adaptation). — *Branaccio di Carpino*. I papi e i xix secoli del papato. Cenni storici cronologici; vol. I (ce résumé chronologique n'a rien de scientifique. Le tome I s'arrête au viii<sup>e</sup> siècle). — *Battistella*. La repubblica di Venezia dalla sua origine alla sua caduta (toute l'histoire de Venise en onze leçons!). — *S. Bonfiglio*. Su l'Acropoli Acragantina (honnête monographie sur la topographie historique et archéologique d'Agrigente). — *J. Fuchs*. Hannibals Alpenübergang (Annibal a suivi l'Isère, le Drae, la haute vallée de la Durance; il est parvenu à Suse après avoir passé à Oulx et à Salbertrand). — *Landucci*. Storia del diritto romano dalle origini fino alla morte di Giustiniano; 2<sup>e</sup> édit. (excellent résumé). — *G. Rauschen*. Jahrbücher der christlichen Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen (bon). — *A. Roviglio*. Della Scandinavia e di un passo oscuro di Paolo Diacono (discussion de ce passage, *Hist. Lang.*, I, 2, dans la *Rivista geografica italiana*, avec une réponse de G. Grasso et une réplique de l'auteur). — *B. Bartoli*. Arrigo II

in Italia (étudie avec une préparation tout à fait insuffisante la difficile question des rapports entre Henri II le Saint et Rome). — *U. Congedo*. Due episodi della storia repubblicana di Pisa (étudie : 1<sup>o</sup> les rapports entre Pise et Robert de Naples, 1316-1322, et 2<sup>o</sup> la paix conclue entre Pise et Luchino Visconti, 1345. Beaucoup d'erreurs ; plusieurs documents importants publiés en appendice). — *F. Gabotto*. Gli ultimi principi d'Acaia e la politica subalpina, 1383-1407 (travail très minutieux, mais où le détail tient vraiment trop de place et où l'ordre chronologique est trop rigoureusement observé). — *Repertorium Germanicum*. Regesten aus den päpstlichen Archiven zur Geschichte des deutschen Reichs und seiner Territorien im XIV u. XV Jahrh.; vol. I (ce premier volume comprend les années 1431 et 1432 ; il a été compilé sous les auspices de l'Institut historique de la Prusse à Rome). — *P. Kalkoff*. Die Depeschen des Nuntius Aleander vom Wormser Reichstage 1521, übersetzt und erläutert. Briefe, Depeschen und Berichte über Luther vom Wormser Reichstage 1521, aus dem Englischen, Italienischen und Spanischen übersetzt und erläutert (deux ouvrages qui se complètent ; ils fournissent beaucoup de renseignements sur un des plus importants épisodes de la Réforme). — Ouvrages sur la Révolution française et sur l'époque du « Risorgimento ».

**63.** — **Studi e documenti di storia e diritto**. Anno XVIII, 1897, fasc. 3-4. — Prof. Giuseppe MAGLIARI. Du patriciat romain du IV<sup>e</sup> siècle au VIII<sup>e</sup> (long mémoire de 65 p. où l'auteur étudie : 1<sup>o</sup> le caractère et l'importance politique du patriciat au temps de Constantin le Grand ; puis ses transformations 2<sup>o</sup> en Italie sous les Goths et 3<sup>o</sup> en Gaule sous les Francs). — Abbé R.-S. BOUR. L'inscription de Quirinius et le recensement de saint Luc (étude épigraphique et exégétique du document, qui est bien de Quirinius. Celui-ci fut chef militaire en Syrie contre les Homonodes et, comme récompense, fut nommé gouverneur de Syrie en 750 ; saint Luc a donc eu raison de le mentionner et il n'y a pas de raison qui empêche Quirinius d'avoir dirigé les opérations du recensement). — Abbé Giuseppe COZZA-LUZI. De la géographie de Strabon ; fragments découverts sur des palimpsestes de la Vaticane ; suite. — Giuseppe BOFFITO. Hérétiques en Piémont au temps du grand schisme, 1378-1417 (notes et documents sur un fraticelle en Piémont, 1394-1395, sur une croisade contre les Vaudois en 1400 et sur la fin du catharisme en Piémont, 1412). — Anno XIX, 1898, fasc. 1-2. Giuseppe COZZA-LUZI. De la géographie de Strabon ; nouveaux fragments (fin de la 7<sup>e</sup> partie). — Luigi CANTARELLI. Les œuvres latines de l'empereur Hadrien (texte et traduction). — Am. PELLEGRINI. Trois années de guerre entre les républiques de Florence et de Lucques, 1430-1433 (d'après des documents inédits). — Comptes-rendus : *Vito La Mantia*. I privilegi di Messina. — *P. de Bono*. Sommario della storia della legislazione in Malta (bon). — *O. Jozzi*. Supplemento alla *Roma sotterranea cristiana* del comm. G.-B. de Rossi (l'auteur ne s'est pas avisé que les inscriptions publiées par lui dans ce supplément sont fausses!).

**64. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique.** 1897, 5<sup>e</sup> livr. — G. DES MAREZ. Documents relatifs aux excès commis à Ypres par les iconoclastes le 15 et le 16 août 1566 (23 actes découverts dans les archives communales d'Ypres; ce sont des pièces du procès intenté aux briseurs d'images). — E. VAN DER MYNSBRUGGE. Un diplôme de l'empereur Henri III conservé aux archives de M. le comte de Mérode-Westerloo à Bruxelles (donation de la ferme de Groesbeek, près de Nimègue; intéressante dissertation critique). — E. PONCELET. Rapport sur les cartulaires et sur d'autres documents manuscrits se rapportant à la Belgique qui se trouvent à Paris, Lille, Valenciennes, Douai, etc. = 1898, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> livr. G. KURTH. Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert (étude critique très intéressante sur les légendes qui se sont formées dès l'origine et ont fini par prendre la place de l'histoire véritable). — U. BERLIÈRE. Les manuscrits de l'abbé Hugo d'Étival conservés à Nancy (importants pour l'histoire de l'ordre de Prémontré en Belgique). — J. CUVÉLIER. La garde-robe, les bijoux et le mobilier d'une patricienne flamande sous le règne de Charles-Quint (curieux détails puisés dans un inventaire conservé aux archives de Bruges). = 3<sup>e</sup> livr. H. PIRENNE. L'ancienne chronique de Flandre et la Chronographia regum Francorum (discute l'opinion de H. Moranvillé sur les sources latines que le rédacteur de la Chronographia a eues à sa disposition; montre que cette chronique est en grande partie une compilation et non, comme le soutient l'éditeur, une œuvre en grande partie originale. Cf. *Rev. hist.*, LXVII, 91).

**65. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.** 1898, n<sup>o</sup> 1. — C. PIOT. Les Frisons en Flandre (les Frisons appartenaient à la race établie le long de la Baltique; ils vinrent s'installer dans le Franc de Bruges et aux environs, puis s'étendirent à l'intérieur, en laissant aux Saxons une partie des côtes maritimes nommées *littus Saxonieum*). — V. BRANTS. Quelques notes sur les théories politiques et les États généraux aux Pays-Bas sous le règne des archiducs Albert et Isabelle (examine l'idée que les hommes d'Etat et les publicistes de l'époque se faisaient des États généraux). = Comptes-rendus : *Bormans* et *Schoolsmeesters*. Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège; t. III (jette un grand jour sur les actes politiques des évêques de la cité de Saint-Lambert). — *D'Herbomez*. Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai (abondent en renseignements sur la géographie et l'histoire des familles de Tournai et des environs de cette ville). = 3<sup>e</sup> livr. G. KURTH. Le comte Immon (personnage important de la Lotharingie qui vivait au x<sup>e</sup> siècle; reconstitution de sa biographie au moyen des chroniques et des diplômes).

**66. — Revue de l'Instruction publique en Belgique.** 1898, 1<sup>re</sup> livr. — F. CUMONR. Notices épigraphiques (d'après des monuments et des documents conservés en Belgique). = Comptes-rendus : *Ch.-V. Langlois* et *Seignobos*. Introduction aux études historiques (étude des

principes de la méthode). — *A. Waddington*. La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650; t. II (W. est, de tous les écrivains français, celui qui parle des Pays-Bas avec le plus de compétence et d'impartialité). — *E. Hubert*. La torture aux Pays-Bas autrichiens pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Son application. Ses partisans et ses adversaires. Son abolition (remarquable). — *J. Garsou*. Béranger et la légende napoléonienne (consciencieux. Cependant, le sujet est traité de telle manière qu'on pourrait se demander si Béranger n'a pas été plutôt influencé par l'état des esprits à cette époque, qu'il n'a contribué à créer celui-ci). — *B.-M. Reichert*. *Fratris Gerardi de Fracheto O. P. Vitae fratrum ordinis Praedicatorum* (écrit de 1256 à 1260, cet ouvrage fut imprimé pour la première fois à Douai en 1619; cette nouvelle édition a été faite selon les règles les plus rigoureuses de la méthode; l'œuvre est aussi importante pour l'étude du sentiment religieux au XIII<sup>e</sup> siècle que pour l'histoire de l'ordre des Dominicains). — *J. Hansen*. *Arnold Mercator und die wiederentdeckten Kölner Stadtpläne von 1571 und 1642* (très intéressant). — *Goblet d'Alviella*. Ce que l'Inde doit à la Grèce (excellent). — *E. Gossart*. Notes pour servir à l'histoire de Charles-Quint (a tiré très bon parti des documents imprimés et des papiers d'archives). — *P. Fredericq*. *Geschiedenis der Inquisitie*; II (grande impartialité). — *P. Pouillet*. Relations inédites sur les débuts de la révolution de 1830 (prouve que le mécontentement contre le régime hollandais était général en Belgique). = 2<sup>e</sup> livr. Comptes-rendus : *Erich Liesegang*. *Niederrheinisches Städtewesen, vornehmlich im Mittelalter* (bonne étude sur la vie municipale au moyen âge, faite d'après les documents des archives). — *F. Magnette*. Joseph II et la liberté de l'Escaut (l'auteur a utilisé avec beaucoup de méthode les archives de Bruxelles, de Paris, de Berlin et de Vienne). — *Mulder et Frederichs*. *Verhandeling over de Inquisitie in de Nederlanden* (deux dissertations excellentes, l'une relative à la répression de l'hérésie à Anvers, l'autre à l'histoire de l'Inquisition dans le Luxembourg; ce sont des travaux du cours pratique de P. Fredericq). — *M.-J. Toutain*. L'inscription d'Henchir-Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine (édité avec soin et commenté avec compétence). — *P. Regnaud*. Comment naissent les mythes (théories hasardeuses). — *V. Deprez*. La libération de la Flandre flamingante par Jacques van Artevelde (utilise judicieusement les archives et fait preuve d'esprit critique, mais manque parfois de méthode). — *F. Liebermann*. *Die Gesetze der Angelsachsen* (chef-d'œuvre d'exactitude). — *P.-C. Eubel*. *Hierarchia catholica medii aevi* (remplace avantageusement pour la période de 1198 à 1431 la *Series episcoporum* de Gams). — *P. Reichert*. *Cronica ordinis fratrum praedicatorum ab anno 1170 usque ad 1333* (édition faite avec beaucoup de soin et de méthode). = 3<sup>e</sup> livr. Comptes-rendus : *L. Leclère*. Histoire contemporaine, 1789-1897 (bon). — *Jourdain et Van Stalle*. Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique (la partie historique laisse à dési-



rer; la partie statistique et géographique vaut mieux). — *G. Kurth*. Le comte Immon (bonne étude critique sur ce personnage qui fut un des seigneurs les plus puissants de la Lotharingie au x<sup>e</sup> siècle). — *L. Duchesne*. Les premiers temps de l'État pontifical (remarquable). — *G. Kurth*. La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France; t. II (histoire des langues française et flamande en Belgique depuis le moyen âge jusqu'à nos jours). = 4<sup>e</sup> livr. *J. Cuvelier*. Archives et archivistes (intéressant exposé de l'état des archives en Belgique et de leur administration). = Comptes-rendus : *F. Funck-Brentano*. Philippe le Bel en Flandre (ouvrage de premier ordre). — *C. Seignobos*. Histoire politique de l'Europe contemporaine (très remarquable). — *R. Arnold*. Repertorium germanicum. Pontificat Eugens IV (rendra les plus grands services à l'histoire locale et sera aussi une source d'informations indispensable pour tous ceux qui voudront étudier le fonctionnement du gouvernement pontifical à la fin du moyen âge). — *P. Ladeuze*. Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le iv<sup>e</sup> siècle et la première moitié du v<sup>e</sup> (l'auteur a surtout utilisé les documents coptes et arabes publiés par Amélineau, mais il combat généralement les conclusions de l'éditeur). — *G. Kurth*. Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert (critique pénétrante). — *H. Schlitter*. Verfassung und Verwaltung der belgischen Provinzen beim Regierungsantritt Joseph's II (résumé intéressant des travaux des historiens belges sur les institutions des Pays-Bas au xviii<sup>e</sup> siècle). — *A. Lefranc*. Les idées religieuses de Marguerite de Navarre d'après son œuvre poétique (présente un vif intérêt pour l'histoire religieuse comme pour l'histoire littéraire de la Renaissance).

**67. — Annales du Cercle archéologique de Mons. XXVII. —**  
*L. Devillers*. Biographie de J. Bruyenne (archéologue distingué, 1811-1896). — *É. Matthieu*. Biographie de C.-C. Debaisnes (vice-recteur de l'Université catholique de Lille, auteur de travaux importants sur l'histoire du nord de la France). — *J. Renard*. Wiers (monographie d'une importante commune du Hainaut). — *F. Hachez*. Hugues Capet et ses enfants hennuyers et brabançons d'après un roman du xiv<sup>e</sup> siècle (récit sans valeur historique). — *A. Jennepin*. La légende du scribe de l'abbaye de Liessies (il s'agit de la fameuse abbaye de Liessies en Thiérache; intéressant). — *F. Hachez*. Les œuvres de Jean Lemaire de Belge (détails bibliographiques sans importance; rien de neuf). — *É. Degand*. Ellezelles. Lieux dits anciens et modernes (relevé toponymique avec dates). — *A. Guillain*. Observations sur quelques camps romains de la Belgique et du nord de la France. — *F. Hachez*. La littérature du sacrilège de Cambron (relevé des récits qui furent faits de ce sacrilège commis par un juif en 1322. Dissertation pour établir la réalité du méfait). — *A. Gosséries*. Monographie archéologique et historique du village de Noirechain (commune du Hainaut; beaucoup d'indications historiques tirées des archives). — *M. Rutot*. Découverte de nouveaux gisements de silex à Spiennes. — *F. Hachez*. Les griefs du

chapitre de Sainte-Waudru contre le Magistrat, au sujet de la procession de la ducasse de Mons (curieux épisode de l'histoire ecclésiastique de Mons en 1760). — A. JENNEPIN. Exorcismes à Ath et à Chièvres en 1675 (d'après les archives de la famille de Gommegnies). — U. BERLIÈRE. Les privilèges de la collégiale de Sainte-Waudru à Mons (LXV documents, datés de 1137 à 1461, retrouvés dans un manuscrit du séminaire de Tournai). — É. BRACONNIER. Monographie de la commune de Virelles (détails sur les seigneurs et le clergé). — R. MINON. La charte de Vergne-lez-Wiers (mal publiée). — F. HACHEZ. Marguerite Porrette condamnée comme hérétique à Paris en 1310 (d'après la chronique de Saint-Denis).

---

**68. — Musée neuchâtelois.** XXXIV<sup>e</sup> année, 1897. — Alfred GODET. Joachim Wirz, paysagiste, 1803-1834. — L. FAVRE. Lettres inédites de Jules Lerch (mort en 1896). — Arthur PIAGET. La bibliothèque des comtes de Neuchâtel. — Ph. GODET. Une lettre des Sagnards, 1806. — Promenades autour de Valangin par feu Georges Quinche. — D. JUNOD. Boudevilliers. — Ph. GODET. Visite du roi de Prusse dans le pays de Neuchâtel en 1814. — Règlement pour les enterrements à Neuchâtel, 6 juin 1810. — A. GODET. H.-J. Petitpierre, capitaine de grenadiers, 1781-1813. — Arthur PIAGET. Prières et secrets. — MAX DIACON. Un délit de blasphème au Val-de-Travers, 1812. — Arthur PIAGET. Documents inédits sur Guillaume Farel. — V. HUMBERT. Neuchâtel et le prince de Conti, 1699, relation du ministre J.-F. Osterwald. — Alfred GODET. David-François Clerc, caporal aux gardes suisses le 10 août 1792. — *Id.* La collection de meubles du XVII<sup>e</sup> s. de M. Maurice de Tribolet. — L. FAVRE. Fritz Zuberbuehler, peintre neuchâtelois, 1822-1896. — Ed. CORNAZ. Les armoiries de Neuchâtel. — A. GODET. Un portrait de Henri I<sup>er</sup> ou II d'Orléans-Longueville. — Aug. DUBOIS. J.-J. Rousseau au Champ-du-Moulin. — Ch. CHATELAIN. Terres et seigneuries de Valangin, 1531. — Jean GRELLET. La fête de Lignièrès. — Ph. GODET. Fragments des mémoires de François de Sandoz-Travers (né en 1771, mort en 1835). — Max DIACON. Un opuscule du chancelier de Boyve, 1802. — *Id.* Lignièrès et le franc-alleu. — J. BOREL-COURVOISIER. Un neuchâtelois dans l'Extrême-Orient : Auguste Borel, 1790-1874. — Ph. GODET. La Neuveville et Neuchâtel, 1708. — Mémoires d'Abraham Chailliet depuis 1614. — Ch. CHATELAIN. Les Neuchâtelois et les guerres de Bourgogne. — Serment prêté par les bourgeois de Valangin à Henri II de Longueville, 1618. — A. GODET. Un tableau religieux du XV<sup>e</sup> s. au Landeron.

---

## CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

**France.** — Pour célébrer le quatre-vingtième anniversaire de M. Henri WEIL, ses élèves et amis lui ont offert un volume de *Mélanges* (*Recueil de mémoires concernant l'histoire et la littérature grecques*. Fontemoing. Prix : 15 fr.). Nous y noterons les mémoires suivants : CROISSET (Alfred). *L'Affranchissement des esclaves pour faits de guerre.* — DARESTE (Rodolphe). *Le « Persan » de Plaute.* — DERENBOURG (Hartwig). *Les traducteurs arabes d'auteurs grecs et l'auteur musulman des « Aphorismes des Philosophes. »* — GOMPERZ (Théodore). *Hérodote et Sophocle.* — HAUSSOULLIER (Bernard). *Le Culte de Zeus à Didymes, la Βογγία.* — HAUVETTE (Amédée). *Les « Éleusiniens » d'Eschyle et l'institution du discours funèbre à Athènes.* — HOMOLLE (Théophile). *Les Offrandes delphiques des fils de Deinomènes et l'épigramme de Simonide.* — MARTIN (Albert). *Les Jeux pythiques d'après « l'Électre » de Sophocle.* — OMONT (Henri). *Inventaire du trésor et de la bibliothèque du monastère de Stroumitza.* — OPPERT (Jules). *Hérodote et l'Orient antique.*

— M. l'abbé MARIN, professeur au collège ecclésiastique de la Malgrange, a présenté comme thèse de doctorat ès lettres à l'Université de Nancy un travail fort étendu et fort soigné qu'il publie sous le titre de : *les Moines de Constantinople depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Photius, 330-898* (Paris, Lecoffre, 1897). Ce livre est un indice que les études byzantines sont particulièrement encouragées à Nancy, et nous y voyons mieux que de la décentralisation, puisque l'Université de Paris est et semble devoir rester longtemps encore étrangère à cet ordre d'études. Ce livre est l'indice aussi que les études spéciales, les recherches approfondies et personnelles sont celles auxquelles on peut le mieux porter les étudiants désintéressés de soucis de carrière et libres du désir d'arriver vite; tels sont très particulièrement bien des jeunes ecclésiastiques que nos Universités de province ont comptés au nombre de leurs étudiants et à qui plus tard les loisirs de leur ministère peuvent donner toute facilité pour s'attaquer à un filon et pour l'épuiser, au meilleur profit de l'érudition générale. — Le filon que M. Marin avait entrepris d'exploiter était-il aussi riche qu'on aurait pu croire? A-t-il été bien inspiré en fixant à 898 le *terminus ad quem* de ses investigations? N'a-t-il pas trop souvent débordé les limites qu'il s'était fixées lui-même, soit qu'il fût difficile de distraire les moines de Constantinople des moines de tout le reste du monde byzantin, soit que notre auteur ait rattaché, et parfois un peu violemment, au monachisme de la cité impériale des sujets qui n'appartiennent ni au monachisme ni à Constantinople? M. Marin a-t-il partout appliqué une

méthode assez rigoureuse et, soit dans la critique des sources, soit surtout dans l'usage des auteurs de seconde main, a-t-il appliqué un contrôle assez sévère? Nous craignons que des juges difficiles ne soient tentés de lui faire ces reproches et quelques autres par surcroît. Du moins, la part une fois faite à ces imperfections, il restera que le livre de M. Marin représente un travail considérable de dépouillement, une sorte de *sagenae missae in mare et ex omni genere piscium congregantis*, où chacun pourra s'instruire abondamment; tout ce que l'on pouvait dire à l'occasion des moines de Constantinople a été dit par M. Marin.

— Le t. II du *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, par M. l'abbé J. NANGlard (Angoulême, impr. Roux et Despujols), comprend les paroisses des dix-sept archiprêtres de l'ancien diocèse d'Angoulême, les chapellenies, les couvents d'hommes et de femmes, les séminaires et collèges, les aumôneries, hôpitaux et maladreries.

— La Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France a distribué le t. I des *Lettres de M. de Marville, lieutenant général de police, au ministre Maurepas (1742-1747)*, publiées d'après les originaux par M. A. DE BOISLISLE. Nous nous contenterons aujourd'hui de signaler l'importante préface (101 p.) de l'éditeur; en voici les chapitres: 1<sup>re</sup> partie: 1<sup>o</sup> la charge de lieutenant général; 2<sup>o</sup> le travail du lieutenant général; 3<sup>o</sup> les archives et les papiers de la police. 2<sup>e</sup> partie: 1<sup>o</sup> le lieutenant général Hérault; 2<sup>o</sup> Claude-Henri Feydeau de Marville; 3<sup>o</sup> les ministres de 1740 à 1747; 4<sup>o</sup> M. de Marville à la police; 5<sup>o</sup> sa retraite et sa fin; 6<sup>o</sup> ses rapports et sa correspondance; 7<sup>o</sup> les gazetins de M. de Marville; 8<sup>o</sup> les chansons sous M. de Marville et M. de Maurepas.

— La librairie Fischbacher se propose de publier en souscription une *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauragais, depuis la révocation de l'Édit de Nantes, 1685, jusqu'à nos jours* (600 p. environ, gr. in-8<sup>o</sup>). Le volume est rédigé sur un grand nombre de documents originaux recueillis dans les archives publiques et privées. Il touche aux événements les plus saillants et aux personnes les plus en vue: édits persécuteurs, assemblées du Désert, proscriptions et supplices, guerre des Camisards, petits prophètes, histoire du château de Ferrières, édit de tolérance, Révolution de 1789, Roques et Martin de Lacaune, Jean de Ligonier, Marie de Conte, Rapin de Thoyras, Corbière la Sicardié, Sirven, le Girondin Lasource, Jean Bon-Saint-André, Bonifas-Laroque.

— La Société des études historiques se propose de publier deux volumes nouveaux dans sa *Bibliothèque: le Quartier Barbette* (monographie historique et archéologique d'une région de Paris), par Charles SELLIER (sous presse), et *l'Histoire de la grande industrie en France de 1715 à 1789* (d'après des documents inédits conservés aux Archives nationales et dans les archives départementales), par Germain MARTIN (en préparation).

— M. Constant PIONNIER vient de terminer la table générale alpha-

bétique des volumes des *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, qui contiennent les débats de l'Assemblée législative. Cette table forme le t. LI de la 1<sup>re</sup> série (1787-1799); elle ne comprend pas moins de 867 p. (Paris, Paul Dupont).

— M. A. AULARD vient de livrer au public le t. I de son *Recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris (Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*. Cerf, Noblet, Quantin). Ce premier volume, du plus puissant intérêt, va du 10 thermidor an II (28 juillet 1794) au 24 prairial an III (9 juin 1795). Il fait partie de la Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française publiée sous le patronage du Conseil municipal.

— A partir du 15 juillet dernier, la librairie Lucien Gougy fait paraître une publication périodique intitulée : *Souvenirs et Mémoires. Recueil mensuel de documents autobiographiques, souvenirs, mémoires, correspondances*, sous la direction de M. Paul BONNEFOY, bibliothécaire à l'Arsenal. Le n° 1 contient : les Mémoires de M<sup>me</sup> d'Épinay, publiés pour la première fois d'après les manuscrits authentiques; des lettres écrites pendant la campagne d'Italie (Carnot à Napoléon; Berthier à Joséphine); Dumouriez en Pologne; la mission de Dumouriez en Pologne racontée par lui-même; etc. (Paris, 20 fr. par an; le numéro, 2 francs).

— La librairie Alphonse Picard et fils vient de mettre en vente le *Manuel de bibliographie générale (Bibliotheca Bibliographica Nova)*, par M. Henri STEIN, directeur du *Bibliographe moderne* (1 vol. in-8° carré, xx-895 p. 18 fr.). En appendice, l'auteur a donné : 1° une liste raisonnée des localités du monde entier qui ont possédé une imprimerie avant le XIX<sup>e</sup> siècle; 2° un répertoire des tables générales de périodiques de toutes langues; 3° un répertoire des catalogues d'imprimés des principales bibliothèques du monde entier.

— M. G. DORTIN a fait paraître la table analytique des t. I-XII (1886-1897) des *Annales de Bretagne* (Paris, Welter, 1898, 54 p. in-8°).

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE GÉNÉRALE. — *L. Bertin*. Les Prussiens dans l'Eure. Vernon et ses environs pendant la guerre de 1870-71. In-18. 382 p. et carte; Vernon, Petit. — *E. Briand*. Histoire de sainte Radegonde, reine de France, et des sanctuaires et pèlerinages en son honneur. In-8°, XIV-538 p.; Poitiers, Oudin. — *A. Brouillac*. Etude historique et critique de la juridiction consulaire (thèse); 154 p. Poitiers, impr. Blais et Roy. — *M.-D. Chapotin*. Histoire des Dominicains de la province de France. In-4°, XXVI-785 p.; Rouen, impr. Gy. — *L. Durand*. La dime ecclésiastique au XVIII<sup>e</sup> s.; étude d'histoire du droit; 307 p. Poitiers, impr. Laurent. — *E. Cauvet*. Étude historique sur l'établissement des Espagnols dans la Septimanie aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> s. et sur la fondation de Fontjoucause par l'Espagnol Jean au VIII<sup>e</sup> s.; 188 p. Montpellier, impr. Hamelin.

HISTOIRE LOCALE. — *R.-L. Alis*. Histoire de la ville, du château et des seigneurs de Caumont. In-8°, XLIV-490 p.; Agen, Ferran frères. — *D. Dergny*. Etudes locales. Grandcourt, Deville et Ecotigny, canton de Londinières (Seine-

Inférieure). In-8°, xxxii-103 p. et pl.; Abbeville, impr. Winckler-Hiver. — *F. Galabert*. Réalville, bastide royale. In-8°, 149 p. avec grav.; Montauban, impr. Forestié. — *E. Gallet*. Recherches pour servir à l'histoire d'un grand village. Quelques notes et documents sur Longpré-les-Corps-Saints, avec divers appendices pour les sources de l'histoire locale; 1<sup>er</sup> fasc. In-8°, xxxiv-98 p. avec grav. et plans; Amiens, Redonnet. — *Guillobin de Corson*. Les pardons et pèlerinages de Basse-Bretagne; 1<sup>re</sup> série : Diocèse de Vannes. In-8°, 318 p. avec gravures; Rennes, Plihon et Hervé. — *Id.* Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne; 2<sup>e</sup> série : les baronnies, marquisats, comtés et vicomtés compris dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine. In-8°, 412 pages; Rennes, Plihon et Hervé. — *M.-J. Masselin*. Le diocèse de Bayeux du 1<sup>er</sup> au 11<sup>e</sup> s. (étude historique). In-8°, xx-113 p. et cartes; Caen, impr. veuve Domin. — *G. du C.* Monographie de Dun-sur-Grandry; préface par *René de Lespinasse*. In-8°, viii-108 p. avec carte et illustrations; Nevers, impr. Mazon frères. — *Dom Cl. Auvry*. Histoire de la congrégation de Savigny; publ. par *A. Laveille*; t. III. Rouen, Lestringant (Soc. de l'hist. de Normandie). — *A. Bazin*. Notice historique sur Sablonnières-en-Brie, Seine-et-Marne. Melun, impr. Legrand, 101 p. — *A. de la Borderie*. Origine de la seigneurie de Montauban et de ses seigneurs. Rennes, Plihon et Hervé, 27 p. — *B. de Broussillon*. La maison de Laval, 1020-1605; étude historique accompagnée du Cartulaire de Laval et de Vitré; t. II : les Montmorency-Laval, 1264-1412. Paris, Picard, 404 p. — *Paul Gardes*. Essai sur l'histoire de l'église d'Uzès de 1562 à 1629. Montauban, impr. Granié, 127 p. — *C. Olivier*. Châtel-sur-Moselle avant la Révolution. In-8°, 208 p.; Épinal, impr. Fricotel. — *E. Rabaud*. L'école primaire dans la commune de Montauban avant et après 1789. In-16, ii-274 p.; Paris, Fischbacher. — *G. de Rubercy*. La seigneurie de Dammarie-en-Puisaye. In-8°, 48 p.; Orléans, impr. Michaud et C<sup>ie</sup>. — Fin du moyen âge féodal en France. Monnaies des ducs de Bourgogne de la maison de Valois. In-8°, 115 p.; Nancy, impr. Berger-Levrault et C<sup>ie</sup>, 1897. — *C. Sadoul*. Essai historique sur les institutions judiciaires des duchés de Lorraine et de Bar avant les réformes de Léopold I<sup>er</sup>; viii-240 p.; Nancy, Berger-Levrault. — *Comte de Barral*. Notices sur les châteaux, abbayes et monuments du département du Cher. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet; 288 p. in-8°. — *A. Le Lorier*. Monographie historique et statistique de la paroisse et commune de Bréville, canton de Troarn, Calvados; xv-311 p. Paris, Bréville. — *A. Miel*. Histoire locale de Cerny-en-Laonnois, canton de Craonne. Aisne; 104 p. Laon, impr. du Courrier de l'Aisne. — *E. de la Germonière*. Relation de l'entrée de Claude Auvry, évêque de Coutances, dans sa ville épiscopale, 1647; xxiv-111 p. Rouen, Gy.

BIOGRAPHIES. — *Abbé M. Blanc*. La vie et le culte de saint Clair, abbé de Saint-Marcel de Vienne, en Dauphiné; t. 1, xx-352 p. Néoules, Var (chez l'auteur). — *J.-B. Champeval de Fyers*. Notice historique de la maison de Saint-Martin de Bagnac, avec la généalogie : 1<sup>o</sup> des Barbarin; 2<sup>o</sup> des Papon de Virat; 3<sup>o</sup> des de Bagnac (1<sup>re</sup> race), et 4<sup>o</sup> des Sornin. In-8°, x-308 p.; Limoges, veuve Ducourtieux. — *T. Courteaux*. Généalogie de la famille La Valade de Truffin, de ses alliances et des seigneuries qu'elle a possédées (Périgord, Nivernais, Bourgogne, îles de Saint-Domingue et de Cuba (extrait de l'Historiographie). In-8°, 65 p. — *E. Forestié*. Un capitaine gascon du 16<sup>e</sup> s. Corbeyran de Cardaillac-Sarlalbus, mestre de camp, gouverneur de Dunbar (Écosse) et du Havre-de-Grâce, in-8°, xiv-200 pages; Paris, Champion. — *Gonsard de Lounay*. Recherches généalogiques et historiques sur les familles des maires d'Angers; t. IV, livre 1. In-8°, 159 p.; Angers, Lachèse. — *F. Saurel*. Raymond de Dur-

fort, évêque d'Avranches et de Montpellier, archevêque de Besançon (étude d'histoire ecclésiastique). In-8°, x-221 p.; Paris, Champion. — *Comte de Saint-Saul*. Recherches sur le Périgord et ses familles; III : Familles de la Croix, de Beaudet, de Malleret, de Barraud, de Marsoulier, de Coustin de Bourzolles, d'Arlot, d'Auroult, de Brons, de Fayolles, de Puyredon, de Thomasson. In-4°, vi-312 p.; Bergerac, impr. Castanet. — *A. André*. Le maréchal Exelmans, 1775-1858; xi-162 p. Bar-le-Duc, impr. Facdouel. — *E.-A. Pigeon*. Vies des saints du diocèse de Coutances et Avranches; t. II. In-8°, 429 p.; Avranches, impr. Perrin. — *E. Meyer*. Charles II, roi de Navarre, comte d'Évreux, et la Normandie au XIV<sup>e</sup> s.; viii-309 p. Paris, Dumont.

DOCUMENTS. — Acta et Decreta concilii provinciae Turonensis in Rhedonensi civitate celebrati anno Domini 1849. In-8°, 130 p.; Laval, impr. Chailland. — Archives historiques du Limousin; t. III : Choix de documents historiques sur le Limousin, publiés et annotés par *Alfred Leroux*, archiviste du département de la Haute-Vienne. In-8°, 400 p.; Limoges, Ducourtieux. — Arrêt de maintenue de noblesse de la maison de la Goublaye (13 juillet 1770), publié avec des notes et pièces justificatives par *J. de la Goublaye de Ménerval*. Petit in-4°, 76 p. et tableau; Saint-Brieuc, Prud'homme. — *Galabert*. Les coutumes de Lacapelle-Livron (10 nov. 1268). In-8°, 10 p. (Extrait du Bulletin historique et philologique, 1897.) — Lettres inédites de Louis XIV, Philippe V, roi d'Espagne, Guillaume III, roi d'Angleterre, Marie-Louise de Savoie, reine d'Espagne, Marie-Casimire, reine de Pologne (1680-1714), avec introduction et notes, par le comte *Jamstel*. In-8°, 167 p.; Paris, impr. Capiomont. — Procès-verbaux des séances de l'assemblée administrative du département de l'Hérault pendant la Révolution (1790-1793). Publiés, d'après les manuscrits inédits, à l'occasion du centenaire de 1789; t. IV : 8 sept. au 31 déc. 1793. In-8°, 563 p.; Montpellier, impr. Bœhr. — *G. Charrier*. Les Jurades de la ville de Bergerac tirées des registres de l'hôtel de ville; t. VII : 1628-1642. In-16, xvi-390 p.; Bergerac, Impr. générale du Sud-Ouest. — *J. Garnier*. Inventaire sommaire des archives de la Côte-d'Or. Archives civiles, séries D et E : Instruction publique, sciences et arts; féodalité, commune, bourgeoisie et familles; t. I. Dijon, Darantière.

**Allemagne.** — Le Dr Félix STIEVE, professeur d'histoire à l'École technique supérieure de Munich, est mort le 10 juin. Né à Munich en 1845, il collabora depuis 1867 à l'édition de la Correspondance des Wittelsbach pendant la guerre de Trente ans; depuis 1878, il était membre de l'Académie de Munich. Ses travaux se rapportent tous exclusivement au domaine que la Commission d'histoire l'avait chargé d'explorer. C'est ainsi qu'il a publié : *Die Politik Bayerns, 1591-1607; Vom Reichstag 1608 bis zur Gründung der Liga; Ursprung des 30 jährigen Krieges*, vol. I; *Wittelsbacher Briefe aus den Jahren 1590 bis 1610*, en 7 parties; *Geschichte des oberösterreichischen Bauern Aufstandes 1526*, en 2 vol.; ainsi que de nombreuses publications de détail. — Le 8 juin est mort à Bonn Julius BARON, âgé de soixante-quatre ans; on lui doit un manuel fort répandu des Pandectes et une *Geschichte des römischen Rechts* publiée en 1884.

— Le Dr Wilhelm SIEGLIN, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Leipzig, a été nommé professeur extraordinaire à cette Université. — Le Dr W. SCHMIDT a été nommé professeur ordinaire de

philologie classique à l'Université de Tubingue en remplacement d'Otto Crusius.

— La Commission d'histoire de Thuringe a décidé de publier les registres matriculaires de l'Université d'Iéna, ensuite les statuts municipaux de Saalfeld, Poesneck et Eisenach.

— La Commission d'histoire badoise a décidé de publier les sources relatives à l'histoire municipale de Constance. Un travail préliminaire a déjà été publié par Conrad Beyerle sous le titre : *Die Konstanzer Raths-Listen des Mittelalters* (Heidelberg, 1898).

— Le Musée germanique de Nuremberg a acquis un précieux ornement en or venant de Ravenne ; c'est une fibule en forme d'aigle qui est d'origine ostrogothique.

— L'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen* commence son 100<sup>e</sup> volume. Fondé par Ludwig Herrig, il paraît aujourd'hui sous la direction d'Alois Brandl et d'Alois Tobler. Une table générale des vol. 51 à 100 est en préparation. Le prochain volume sera compté comme le t. I d'une nouvelle série.

— Dans les « Beilage » de l'*Allgemeine Zeitung*, nos 117-118, a paru une étude de Paul HOLZHAUSEN sur le maréchal Davout en 1815, d'après la monographie récente du comte Vigier. Voici la conclusion de l'auteur : « Davout était un grand guerrier et, malgré sa rudesse, un caractère remarquable ; les publications des vingt dernières années permettent de l'affirmer définitivement. » Le n<sup>o</sup> 119 contient un discours de Max LENZ sur le développement de l'Allemagne et le Parlement de Francfort ; le n<sup>o</sup> 139 un discours de K.-Th. HEIGEL sur Treitschke. Enfin, dans plusieurs numéros de mai, Karl BIDERMANN a publié des « Esquisses du Parlement de 1848, » tracées en partie d'après des souvenirs personnels.

— Les polémiques soulevées par l'apparition de la *Deutsche Geschichte* de K. LAMPRECHT, dont nous avons déjà plusieurs fois entretenu nos lecteurs, n'ont pas encore pris fin, et nous devons signaler ici, à ceux qui désirent être au courant, trois brochures intéressantes à des titres divers. C'est d'abord un remarquable discours de Lamprecht lui-même : *Die Entwicklung der deutschen Geschichtswissenschaft vornehmlich seit Herder* (München, 1898), discours prononcé au 5<sup>e</sup> congrès des historiens allemands, à Nuremberg, le 14 avril dernier. On y trouvera d'intéressantes réflexions sur le xviii<sup>e</sup> siècle, caractérisé par le culte du génie et par une réaction curieuse à suivre contre le rationalisme des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. Reprenant certaines des idées qui lui sont chères, Lamprecht estime qu'aujourd'hui la tâche principale de l'historien est de suivre la trace du développement individuel des peuples. S'il se sépare nettement, à ce point de vue, des partisans de l'école politique (notamment Droysen), il espère du moins que la lutte si chaude entre les deux tendances contribuera au progrès. Restons fidèles, ajoute-t-il, à cette légende inscrite par A. Dürer sur les fameux portraits de ses



quatre évangélistes, « fuyons la séduction des hommes et n'écoutons que la vérité<sup>1</sup>. »

Les idées de Lamprecht et surtout sa méthode ne trouvent point grâce devant ses impitoyables critiques, au premier rang desquels se fait remarquer Hermann Oncken (*Lamprechts Verteidigung*. Eine Antwort. Berlin, Bruckmann, 1898, 48 p.). Il me trouve trop indulgent dans mes appréciations et, tout en reconnaissant que Lamprecht a rendu de véritables services à la science de l'histoire, estime surtout, en définitive, qu'il s'est exagéré l'importance et la nouveauté de la méthode évolutionniste. Il persiste d'ailleurs dans les accusations de « plagiat » qu'il avait déjà formulées, montre avec un nouveau luxe d'observations quelque peu fastidieuses les emprunts que Lamprecht a faits à ses devanciers (Bezold, Ritter, Wenzelburger, Winter), persiste à déclarer avec une âpreté mal dissimulée, et je crois pouvoir dire injuste, que cette œuvre n'est qu'une compilation, qu'elle a eu un succès immérité, et que la façon de procéder de son auteur serait d'un exemple déplorable.

J'ai lu avec plus de plaisir la brochure plus sereine du Dr Hermann BARGE : *Entwicklung der geschichtswissenschaftlichen Anschauungen in Deutschland* (Leipzig, Dieterich, 1898, 36 p.). Elle montre très bien quelles ont été les méthodes employées au cours de ce siècle, et par suite quelles sont les causes profondes des polémiques qui se déroulent aujourd'hui. D'après cet auteur, l'historien doit étudier l'action de l'État sur la nation, mais il ne doit pas se borner à faire « de l'histoire politique, » pas plus qu'il ne doit s'attacher exclusivement à l'histoire des grands personnages. Il est sans doute indispensable de connaître les recherches et les idées des sociologues ou de ceux que passionne la philosophie de l'histoire. Mais le véritable historien ne doit ni s'enfermer dans un système ni mêler trop étroitement la téléologie à l'histoire. Treitschke et Lamprecht ont été, cependant, certainement des novateurs. L'un, brillant écrivain, se complaisait malheureusement un peu trop dans des considérations morales qui confinent parfois à la déclamation ; c'est une erreur de vouloir prendre la morale pour criterium de tous les faits historiques ; on arrive ainsi presque fatalement à juger d'après ses sympathies ou ses antipathies personnelles à cet égard. Lamprecht, au contraire, place au premier plan le jeu des facteurs économiques et l'enchaînement rigoureux des causes et des effets de cet ordre. On ne peut lui refuser le mérite d'avoir mis en relief, sous une forme systématique, quatre points de vue importants : 1° qu'il y

1. Cette lecture mérite d'être complétée par un article de J. Kohler (*Zeitschrift für Socialwissenschaft*, avril 1898, p. 261) sur « le Collectivisme et l'individualisme dans l'histoire. » L'auteur montre très bien comment les progrès de la civilisation sont des « conquêtes communes, » comment le collectivisme et l'individualisme dans l'histoire, loin de s'exclure, doivent au contraire coexister.

a une liaison étroite entre tous les phénomènes de la vie d'un peuple ; 2° que ce sont les peuples qui font l'histoire ; 3° que les personnages « historiques » sont essentiellement le produit du milieu où ils se sont trouvés ; 4° qu'il n'y a en histoire qu'une causalité immanente.

Georges BLONDEL.

— La librairie Teubner, à Leipzig, vient de commencer la publication d'un nouveau recueil périodique, l'*Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, publié sous la direction de M. Ulrich WILCKEN. Il paraîtra en fascicules dont quatre formeront un volume au prix de 20 m.

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE GÉNÉRALE. — *G. Krüger*. Nachträge zur Geschichte der altchristlichen Literatur in den ersten drei Jahrhunderten. Fribourg-en-B., Mohr. — *P. Lindner*. Familia Sancta Quirini in Tegersee. Die Aebte und Mönche der Benediktiner Abtei Tegersee, von den ältesten Zeiten bis zu ihrem Austerben 1861. Munich, Franz. — *W. Gölz*. Geographisch-historisches Handbuch von Bayern ; 2 vol. Ibid. — *A. Krieger*. Topographisches Wörterbuch des Grossherzogthums Baden. Heidelberg, Winter. — *Kindler von Knobloch*. Oberbadisches Geschlechterbuch. Ibid. — *Eubel*. Bullarium Franciscanum ; t. V : Benedicti XI, Clementis V, Johannis XXII monumenta. Leipzig, Harrassowitz.

MOYEN AGE. — *Jul. Mayer*. Der hl. Konrad, Bischof von Konstanz, 934-975. Fribourg-en-B., Herder. — *B. Gigalski*. Bruno, Bischof von Segni, Abt von Segni, Abt von Monte-Cassino, 1049-1123. Münster, Schöningh. — *L. Dacheux*. Eine Steuerrolle der Diözese Strassburg für das Jahr 1464. Strassbourg (extrait des Mittheil. d. Gesellschaft f. Erhaltung d. geschicht. Denkm. im Elsass, vol. XVIII). — *Dobenecker*. Regesta diplomatica necnon epistolaria historiae Thuringiae ; 2° vol. : 1152-1210. Iéna, Fischer. — *G. Richter*. Annales der deutschen Geschichte im Mittelalter ; 3° partie, t. II : Annalen des deutschen Reichs im Zeitalter Heinrichs IV. Halle, Waisenhaus. — *H. Gerdes*. Geschichte des deutschen Volkes und seiner Kultur im Mittelalter ; t. II. Leipzig, Duncker et Humblot. — *H. Reimer*. Hessisches Urkundenbuch ; t. IV : 1376-1400. Leipzig, Hirzel. — Mecklenburgisches Urkundenbuch ; t. XVII et XVIII. Schwerin, Hofbuchdr. — *E. Liesegang*. Niederrheinisches Städtewesen, vornehmlich im Mittelalter. Untersuchungen zur Verfassungsgeschichte der Klevischen Städte. Breslau, Kœbner. — *Karst*. Geschichte Manfreds vom Tod Friedrichs II bis zu seiner Krönung, 1250-1258. Berlin, Ebering. — *O. Schiff*. Studien zur Geschichte Papst Nikolaus IV. Ibid.

TEMPS MODERNES. — *Fr. von Weech*. Römische Prälaten am deutschen Rhein, 1761-1764. Heidelberg, Winter. — *M. Immich*. Zur Vorgeschichte des Orléansschen Krieges. Ibid. — *U. Gade*. Preussens Stellung zur Kriegsfrage im J. 1809. Hanovre, Hahn. — *W. Hassell*. Geschichte des Königreichs Hannover ; 1° partie : 1813-1848. Brême, Heinsius. — *H. Blum*. Die deutsche Revolution, 1848-1849. Florence, Diederichs. — *H. von Poschinger*. Fürst Bismarck und der Bundesrat. Stuttgart, Deutsche Verlags Anstalt. — *A. Zehlicke*. Kaiser Wilhelm der Grosse, Deutschlands Retter und Rächer. Berlin, Abel. — *Prümers*. Das Jahr 1793. Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte der Organisation Süddeutschens. Posen (p. p. la Société pour l'histoire de la province de Posen). — *J.-A. de Polancus*. Sanctus Franciscus Borgia, quartus Gandiac dux, et Societatis Jesu praepositus generalis tertius ; t. I (Monumenta historica

Societatis Jesu). Fribourg-en-B., Herder. — *E. Brandenburg*. Moritz von Sachsen; vol. 1 : Bis zur Wittenberger Kapitulation, 1547. Leipzig, Teubner. — *Egloffstein*. Baierns Friedenspolitik, 1645-1647. Leipzig, Hirzel. — *W. Fabricius*. Erläuterungen zum geschichtlichen Atlas der Rheinprovinz; II : Die Karte von 1789. Bonn, Behrendt.

**Autriche-Hongrie.** — Le Dr Friedrich MUELLER est mort à Vienne le 24 mai, âgé de soixante-quatre ans; c'était un sanscritiste de l'école de Schleicher. On lui doit un *Grundriss der Sprachwissenschaft* en 3 vol., une *Allgemeine Ethnologie* et un *Ethnologischer Bilderatlas*.

— M. DE SICKEL, directeur de l'Institut autrichien à Rome, a été nommé président de la Commission d'histoire à l'Académie de Bavière, à la place de M. d'Arneht, et M. DE HEIGEL vice-président, à la place de Cornelius.

— Le gouvernement autrichien subventionne l'édition projetée de Correspondances relatives à l'histoire moderne de l'Autriche depuis le xvi<sup>e</sup> siècle. Cette publication formera trois séries : 1<sup>o</sup> correspondances des souverains; 2<sup>o</sup> correspondances des hommes d'État; 3<sup>o</sup> relations des ambassadeurs à l'étranger; 4<sup>o</sup> traités passés par l'État.

— La Société de géographie de Vienne a publié, à l'occasion des fêtes pour le 4<sup>e</sup> centenaire de Vasco de Gama, une traduction, par Maximilian BITTNER, des chapitres du « Kitab-i-mohit » (Livre universel), qui se rapportent à la géographie. Dans l'introduction, Tomaschek a donné une carte construite d'après les données de cet ouvrage. Le volume est accompagné de 30 planches.

LIVRES NOUVEAUX. — *H. Otto*. Die Beziehungen Rudolfs von Habsburg zu Papst Gregor X. Innsbruck, Wagner. — *H. von Zeissberg*. Elisabeth von Aragonien, Gemahlin Friedrichs des Schönen von Oesterreich, 1314-1330. Vienne, Gerold. — *Thalloczy et Barabas*. Codex diplomaticus comitum de Blagay. Budapest, publ. de l'Académie hongroise. — *Szilaghi*. Monumenta comitialia Transylvaniae; t. XX. Ibid. — *Szadeczky*. Le cartulaire Székle (Szekely Okleveltar); t. VI. Clausenburg, Ajtai. — *Géresi*. Codex diplomaticus comitum de Nagy-Karoly; t. V. Budapest, Franklin. — *Brandl*. Codex diplomaticus Moraviae; t. XIII; 1400-1407. Brünn, Winiker. — *H. Kretschmayr*. Das deutsche Reichsvizekanzleramt. Vienne, Gerold. — *F. von Kroner*. Die Markgrafen von Steier. Ibid. — *J. Beidtel*. Geschichte der österreichischen Staatsverwaltung, 1740-1848. Innsbruck, Wagner. — *Mischler et Ulbrich*. Oesterreichisches Staatswörterbuch. Vienne, Holder. — *Lippert*. Social-Geschichte Böhmens in vorhussitischer Zeit; t. II. Prague, Tempsky. — *A. Mayer*. Quellen zur Geschichte der Stadt Wien; t. III. Vienne, Koenig.

**Italie.** — M. Antonio MANNO a publié le t. VI de sa volumineuse *Bibliografia storica degli Stati della monarchia di Savoia* (Turin, Bocca, 539 p. in-8<sup>o</sup> à 2 col.); il est consacré tout entier à Gènes et à son territoire.

**Angleterre.** — M. JOHN T. GILBERT vient de mourir à l'âge de soixante-neuf ans. Il passa la plus grande partie de sa vie aux archives de l'État de Dublin, dont il était le secrétaire au moment de sa mort.

Sans être un érudit, à proprement parler, sans se proposer pour but l'étude et la solution des problèmes d'histoire, il fut un archiviste des plus laborieux et des plus féconds; on lui doit une *History of the city of Dublin*, une *History of the Irish viceroys*. Dans la collection du Maître des rôles, il a publié une intéressante collection de documents relatifs à l'histoire de Dublin et à son organisation économique (*Historic and municipal documents of Ireland*, 1870), sans oublier la belle collection in-folio de fac-similés des manuscrits irlandais. Son œuvre est inappréciable pour l'histoire de l'Irlande sous la domination anglaise au moyen âge.

---

#### LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE<sup>1</sup>.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

---

Abbé FOUARD. Les origines de l'Église. Saint Paul, ses dernières années. Lecoffre, XII-426 p. — F. FRANCK. Le dernier voyage de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, aux eaux de Caunterets. Toulouse, Privat, 112 p. — GROSS. Gallia Judaïca. Dictionnaire géographique de la France, d'après les sources rabbiniques. Cerf, X-766 p. — Ed. ROD. Essai sur Goethe. Perrin, 309 p. in-12. — SCHLUMBERGER. Renaud de Châtillon. Plon, VIII-406 p.

Aus dem Leben Königs Karls von Rumänien. Aufzeichnungen eines Augenzeugen. Vol. III. Stuttgart, Cotta, 502 p. — Dr P. BARTH. Die Philosophie der Geschichte als Sociologie. Th. I : Einleitung und kritische Uebersicht. Leipzig, Reiland. — J. BAUR. Philipp von Sotern, geistlicher Curfürst zu Trier und seine Politik während des 30 jähr. Krieges. Bd. I bis zum Frieden von Prag, 1635. Spire, Jäger. — BEYERLE. Die Konstanzer Ratslisten des Mittelalters. Heidelberg, Winter, VII-252 p. — E. BRANDENBURG. Moritz von Sachsen. Bd. I bis zur Wittenberger Kapitulation. Leipzig, Teubner, VIII-558 p. — BRAUNSBERGER. Beatri Petri Canisii Soc. Jes. epistulae et acta. Vol. II, 1556-1560. Fribourg-en-B., Herder, LXXI-950 p. — BUECHER. Die Entstehung der Volkswirtschaft. Tubingue, Laupp, X-395 p. — P. DARMSTÄDTER. Die Befreiung der Leibeigenen in Savoyen, der Schweiz und Lothringen. Strasbourg, Trübner, 265 p. Prix, 7 m. — DAVIDSON. Forschungen zur älteren Geschichte von Florenz. Berlin, Mittler, VI-188 p. — Id. Geschichte von Florenz. Ibid., XI-867 p. — DUERR, KLETT et TREUBNER. Lehrbuch der Weltgeschichte. Bd. III : Neue Zeit. Stuttgart, Neff, XII-464 p. — H. D'EGLOFFSTEIN. Baierns Friedenspolitik, 1645-1647. Leipzig, Hirzel, VII-192 p. Prix, 3 m. 60. — U. GEDE. Preussens Stellung zur Kriegsfrage im Jahre 1809. Hanovre, Hahn, 162 p. — H. GOEBEL. Das Philosophische in Hume's Geschichte von England. Marbourg, Elwert, 114 p. — GROTEFEND. Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit. Bd. II, 2<sup>e</sup> Abth. Hanovre, Hahn, 40 p. — L.-M. HARTMANN. Geschichte Italiens im Mittelalter. Bd. I : Das italienische Königreich. Leipzig, Wigand, 409 p. Prix, 12 m. 50. — R. HEINZEL. Beschrei-

1. Les livres dont le format et le lieu de publication ne sont pas indiqués sont en in-8° et publiés à Paris ou (pour les livres anglais) à Londres.

bung des geistlichen Schauspiels im deutschen Mittelalter. Hamburg, Voss, VII-354 p. — Ad. HOLM. Geschichte Siciliens im Alterthum. Vol. III. Leipzig, Engelmann, XVI-785-20 p. Prix, 18 m. — R. HOLTZMANN. Wilhelm von Nogaret. Fribourg-en-B., Mohr, XI-279 p. — JACOB. Die Erwerbung des Elsass durch Frankreich im westphälischen Frieden. Strasbourg, Trübner, v-339 p. — J. KÆRST. Studien zur Entwicklung und theoretischen Begründung der Monarchie im Alterthum. Munich, Oldenburg, 109 p. — Geschichte Manfreds vom Tode Friedrichs II bis zu seiner Krönung, 1250-1258. Berlin, Ebering, XIV-284 p. — L. KELLER. Grundfragen der Reformationsgeschichte. Berlin, Gärtner, 46 p. — Jos. KNEPPER. Nationaler Gedanke und Kaiseridee bei den Elsassischen Humanisten. Fribourg-en-B., Herder, XV-207 p. — Th. KOLBE. Beiträge zur Bayerischen Kirchengeschichte. Bd. III, 294 p. Prix, 4 m. — Général DE LANDMANN. Die Kriegführung des Kurfürsten Max Emanuel von Bayern, 1703-1704. Munich, Beck, 97 p. Prix, 3 m. — LENEL. Die Entstehung der Vorherrschaft Venedigs an der Adria. Bd. III. Strasbourg, Trübner, 146 p. — R. LOEWE. Die Reste der Germanen am Schwarzen Meere. Halle, Niemeyer, XI-269 p. Prix, 8 m. — O. LORENZ. Lehrbuch der gesammten wissenschaftlichen Genealogie. Berlin, Hertz, IX-489 p. — E. MARCKS. Kaiser Wilhelm. Bd. I. Leipzig, Duncker et Humblot, XIII-370 p. — Aug. MOMMSEN. Feste der Stadt Athen im Alterthum geordnet nach attischem Kalender. Leipzig, Teubner, 548 p. — H. PETER. Die geschichtliche Litteratur über die römische Kaiserzeit bis Theodosius I und ihre Quellen. Bd. I-II. Leipzig, Teubner, XI-478 et VI-410 p. Prix, 24 m. — H. PFEIFFER. Der Feldzug Luckners in Belgien im Juni 1792. Leipzig, Fock, 78 p. — H. PRUTZ. Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren. Zur Geschichte seines Hauses und Hofes, seiner Regierung und Politik. Berlin, Reimer. — F. RACHFALL. Margaretha von Parma, Statthalterin der Niederlande, 1559-1567. Munich, Oldenburg, 275 p. — ROESSLER. Kaiserin Mathilde und das Zeitalter der Anarchie in England. Berlin, Ebering, XIII-434 p. — SAKMANN. Bernard de Mandeville und die Bienenfabel-Controverse. Fribourg-en-B., Mohr, XIV-302 p. — SCHEFFER-BOICHORST. Zur Geschichte des XII u. XIII Jahrh. Diplomatische Forschungen. Berlin, Ebering, XI-417 p. — O. SEECK. Die Entwicklung der antiken Geschichtsschreibung und andere populäre Schriften. Berlin, Siemroth et Troschel, 339 p. — STRACK. Die Dynastie der Ptolemäer. Berlin, Hertz, X-297 p. — A. STERN. Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871. Bd. II. Berlin, Hertz, XVI-572 p. — Ed. WERTHEIMER. Die Verbannten des ersten Kaiserreichs. Leipzig, Duncker et Humblot, XIX-310 p. Prix, 6 m. 40. — Ed. WINKELMANN. Kaiser Friedrich II. Bd. II, 1228-1233. Ibid. — O. WINKELMANN. Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation. Bd. III, 1540-1545. Strasbourg, Trübner, XVIII-780 p. Prix, 18 m. — Fr. WINKLER. Castruccio Castracani, Herzog von Lucca. Berlin, Ebering, 140 p. — G. WOLF. Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation. Bd. I, Abth. I. Berlin, Seehegen, 272 p. in-8°. Prix, 8 m. — M. ZIMMERMANN. Oberitalische Plastik im frühen und hohen Mittelalter. Leipzig, Liebeskind, VIII-208 p. in-4°. — ZWIEDNECK-STEDENHORST. Deutsche Geschichte von der Auflösung des alten bis zur Errichtung des neuen Kaiserreichs, 1806-1871. Bd. I, 1806-1815. Stuttgart, Cotta, XIV-623 p.

Al. CARTELLIERI. Ein Donaueschinger Briefsteller. Lateinische Stilübungen des XII Jahrh. aus dem Orléans Schule. Innsbruck, Wagner, XXIII-75 p.

A. VAN HOONACKER. Nouvelles études sur la Restauration juive après l'exil de Babilone. Paris, Leroux; Louvain, Ictas, VII-311 p. — G.-V. KERKAMP. De regeeringe van Amsterdam soo in't civiel als crimineel en militaire, 1653-1672, ontworpen door H. Bontemantel. La Haye, Nijhoff, 622 p.

W. FARRER. The chartulary of Cockersand abbey of the Premonstratensian order. 1 vol. en 2 tomes, 1898, xxiv-334 p.

S. R. GARDINER. What Gunpowder Plot was. Longmans, 208 p. Prix, 5 sh. — GOOCH. The history of english democratic ideas in the xvii th. century. Cambridge, University press, 363 p. Prix, 5 sh. — J. A. F. GREGG. The Decian persecution. Edimbourg et Londres, Blackwood et fils, xiv-304 p. in-12. Prix, 6 sh. — FR. HARRISON. William the silent. Londres, Macmillan, 260 p. — MARTIN A. S. HUME. Philipp of Spain. Ibid., x-262 p. Prix, 2 sh. 6 d. — H. C. MACDOWALL. Henry of Guise and other portraits. Ibid., 344 p. Prix, 8 sh. 6 d. — A. J. MASON. The mission of saint Augustine to England, according to the original documents. Cambridge, University press, xix-252 p. Prix, 5 sh. — The Voyages made by the sieur D. B. to the islands Dauphine or Madagascar and Bourbon, 1669-1672. Londres, Nutt, xxxv-147 p. — WILLERT. Mirabeau. Macmillan, xi-230 p. Prix, 2 sh. 6 d.

CHAMBERS. West Florida and its relation to the historical cartography of the United states. Baltimore, J. Hopkins press, 59 p. — Abbé DUBOIS. Hindu manners, customs and ceremonies, translated by H. K. Beauchamp, xxxvi-730 p. — EL. L. LORD. Industrial experiments in the British colonies of North America. Baltimore, J. Hopkins press, 154 p. — O'CONNOR MORRIS. Hannibal, soldier, statesman, patriot. New-York, Putnam. — Report of the historical mss. Commission of the American historical association, 30 déc. 1896. Washington (Government printing Office).

PHILARETOS. Νενοκρατία καὶ βασιλεία ἐν Ἑλλάδι, 1821-1897. Athènes, Kousoudinos, 448 p.

CONDURATU et TOCILESCU. Relatiunile terii Romanesti si Moldovei cu Ungaria pana la anul 1526. 534 p.

BOFFITO. Eretici in Piemonte al tempo del gran scisma, 1378-1417. Rome, tip. poliglotta, 53 p. in-4°. — V. LAZZARINI. Marino Faliero; la congiura. Venise, Visentini, 205 p. — Lettere di storia e archeologia a Giovanni Gozzadini, pubblicate da Nerio MALVEZZI, con prefazione di Giosuè CARDUCCI. Vol. I. Bologne, Zanichelli, vii-364 p. — MATSCEG. Storia politica di Europa dal cominciare del regno di Maria Teresia allo sciogliersi della convenzione di Kleinschnellendorf. Bellune, Deliberati, 548 p. — SANESI. L'origine dello spedale di Siena e il suo più antico statuto. Sienne, tip. Cooperativa, 74 p. in-4°. — A. SOLMI. Le associazioni in Italia avanti le origini del comune. Modène, Soc. tipografica, viii-140 p. Prix, 4 l. — SPAVENTA. Dal 1848 al 1861. Lettere, scritti, documenti pubbl. de Benedetto Croce. Naples, Morano, 314 p. in-16.

ALTAMIRA. De historia y arte. Madrid, Suary, 400 p. — LEITE Y VASCONCELOS. Religioés da Lusitania na parte que principalmente se refere a Portugal. Vol. I, xl-440 p. — J. RIBERA. Origenes del Justicia de Aragón. Sarragosse, Comas, xix-472 p. in-12. — FR.-R. DE UHAGON. Ordenes militares. Madrid, Tello, 144 p.

---

#### ERRATUM.

Page 449, *au lieu de* Strathcossa, *lire* Strathcone.

---

*L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.*

---

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

## RAPPORTS

DE

# LOUIS XIV ET DE MAZARIN<sup>1</sup>

---

« Qui a élevé le roi? N'est-ce pas le Mazarin?... Le Mazarin l'a élevé; il faut donc qu'il en ait fait un fourbe, car il ne peut lui avoir appris que ce qu'il sait... » « Mazarin s'est attribué la charge de gouverneur du roi pour le nourrir à sa mode et l'empêcher de la compagnie des choses nécessaires à bien régner, afin de demeurer toujours son maître, lui insinuer des sentiments d'aversion contre les gens de bien, contre ses parlements et contre ses bonnes villes?... »

On pourrait facilement multiplier les citations des mazarinades pour montrer que les auteurs de ces pamphlets n'ont eu garde d'oublier, dans la liste interminable de leurs griefs contre Mazarin, ce titre de surintendant de l'éducation royale que le cardinal s'était fait donner en 1646. On ne pouvait nier que la nouveauté de cette fonction, sans précédent dans l'éducation des princes, ne s'expliquât par le désir d'exercer un droit de surveillance sur tout ce qui regardait l'éducation du jeune roi, et par le désir aussi d'inspirer au gouverneur et au précepteur l'esprit particulier dont on voulait les voir animés. Or, comme tout ce qui procédait de ce ministre néfaste méritait la malédiction publique, cette surintendance de l'éducation royale devait être maudite comme le reste, et même davantage, si c'était possible, à cause de l'ave-

1. Cet article forme l'un des chapitres d'un ouvrage qui va paraître très prochainement à la librairie Hachette, sous ce titre : *L'Éducation politique de Louis XIV*.

2. *La Vérité prononçant ses oracles sans flatterie* (Moreau, *Choix de mazarinades*, t. II, p. 502). — *Requête des trois états présentée à messieurs du Parlement* (*ibid.*, t. I, p. 29).

nir de maux qu'elle réservait au pays. Car, pour les pamphlétaires des mazarinades, cette impression devait être aussi profonde qu'elle était nécessairement fatale. « Quelque beau naturel, dit l'un d'eux, que le roi ait eu, étant tendre, il a été capable de recevoir toute sorte d'impressions. Il n'a pu recevoir que les impressions qu'on lui a données<sup>1</sup>. » Un autre, auteur d'une pièce assez plaisante, où il raconte « comment chacun a été logé selon son mérite<sup>2</sup>, » au moment où la cour s'est enfuie à Saint-Germain, rapporte que le roi fut logé au Mouton et sa mère au Chapeau-Rouge.

Ces invectives s'expliquent par la violence de la lutte; mais une chose paraîtra plus singulière : l'impression défavorable qu'elles avaient créée contre Mazarin éducateur de Louis XIV fut adoptée et consacrée longtemps après sa mort, soit par des pamphlétaires obscurs, soit par des auteurs célèbres, qui firent remonter jusqu'à ces années de l'enfance royale l'origine des maux politiques que le roi fit peser sur la France et sur l'Europe.

Le *Breviarium politicorum secundum rubricas mazarinicas*<sup>3</sup> prétend reproduire les maximes dont Mazarin pénétra l'esprit de son élève avant qu'il régnât par lui-même et qui, depuis lors, n'ont cessé de l'inspirer<sup>4</sup>. Ce catéchisme politique à la mazarine repose sur ce fondement : feindre et dissimuler, *simula et dissimula*<sup>5</sup>. La fourberie italienne, voilà le résultat le plus certain de l'éducation donnée par un ministre qui n'avait point eu d'autre religion que celle du « divin » Machiavel<sup>6</sup>. Dans l'*Alcoran de Louis XIV*<sup>7</sup>, Mazarin, qui rencontre Innocent XI

1. *La Vérité prononçant ses oracles (ibid.)*.

2. *Les Logements de la cour à Saint-Germain-en-Laye* (Moreau, *ibid.*, t. I, p. 173).

3. Cologne, 1684; réimprimé à Cologne, 1688, in-18, 139 pages, et à Wesel, 1700, in-18. Ce pamphlet a été reproduit textuellement dans les *Arcana politica seu Breviarium politicorum cum artificio de conciliatione animorum*. Cologne (s. d.), in-24.

4. Voir l'avis en tête : *Typographus lectori*.

5. Au début : « Duo olim in sincera philosophia, duo nunc. Sustine et abstine olim, nunc *Simula et dissimula*. » A la fin : « Haec quinque prae oculis habe : 1 *Simula*. 2 *Dissimula*. 3 *Nulli crede*. 4 *Omnia lauda*. 5 *Vide quid agas*. »

6. *Sommaire de la doctrine curieuse du card. Mazarin...; Lettre d'un religieux...* (Moreau, *Choix de mazarin.*, t. I, p. 99, 337, 344, etc.). — *Le Catéchisme de la cour*, Paris, 1652, qui renferme le *credo* du mazarinisme, dit : « Je crois... au Mazarin..., qui a été conçu de l'esprit de Machiavel... »

7. *L'Alcoran de Louis XIV ou le Testament politique du cardinal Jules*



sur les bords du Styx, lui demande des nouvelles de la France et en particulier du roi ; « il m'appelait *mio padre*, et moi je l'appelais *mio figlio*. » Le pape répond au cardinal qu'à ce fils il a inspiré pour Machiavel « autant de vénération que les Turcs en ont pour l'Alcoran et pour leur grand prophète Mahomet ; » car il avait dressé « en forme de catéchisme » les maximes de l'auteur du *Prince* et il les lui avait fait apprendre par cœur. « *Figlio mio*, en qui croyez-vous? — En Nicolas Machiavel, secrétaire et citoyen de Florence. — Qui était ce Nicolas Machiavel? — Le père des politiques et celui qui a appris aux princes l'art de bien régner. » Ce catéchisme de perfidie et de mensonge, où Mazarin avait enchâssé les maximes les plus odieuses du *Prince* et des *Discours*, se déroule pendant une douzaine de pages. « Voilà les détestables principes que vous avez donnés à ce jeune prince et le modèle sur lequel vous avez formé le fils aîné de l'Église<sup>1</sup>. »

L'opinion de Fénelon sur les influences subies par Louis XIV au cours de sa jeunesse ne diffère pas sensiblement de celle des auteurs de ces libelles. S'adressant au roi en personne, dans cette lettre fameuse où il lui dit de si dures vérités<sup>2</sup>, il s'exprime ainsi :

*Mazarin, traduit de l'italien. Dialogue sur les affaires du temps, entre le pape Innocent XI et le cardinal Jules Mazarin.* Rome [Hollande], 1695, petit in-12, 224 pages. Attribué à Gatiien des Courtilz de Sandraz. — Réimprimé textuellement sous le titre : *le Triomphe de la Ligue ou la France à la veille de souscrire à la paix...*

1. Cette idée, que la politique de Louis XIV est la politique de Machiavel, revient souvent dans les pamphlets d'Allemagne et de Hollande. En voici un, en allemand, curieux au moins par son titre : *Machiavellus gallicus, seu Metempsychosis Machiavelli in Ludovico XIV, oder ein Hundert politische französische axiomata...* (S. l.), 1674, in-4°, 28 pages. — Sur les pamphlets allemands de cette époque, on peut consulter deux études : Zwiedineck-Südenhorst, *Die öffentliche Meinung in Deutschland im Zeitalter Ludwigs XIV*, 1650-1700, Stuttgart, 1888 ; J. Haller, *Die deutsche Publizistik in den Jahren 1608-1674*, Heidelberg, 1892.

2. Elle fut écrite entre 1691, date de la mort de Louvois, et 1695, date de la mort de Harlay de Champvallon, ces deux personnages y étant nommés, l'un comme déjà mort, l'autre comme encore vivant. Pour la question d'authenticité, qui ne peut pas faire de doute, voir l'édition donnée par Renouard, avec fac-similé : *Lettre de Fénelon à Louis XIV*, 1825, in-8°. Quant à l'usage même de cette lettre, je crois, avec M. de Boislisle, que ce document, d'un caractère purement confidentiel, n'était pas destiné à passer et n'a pas passé sous les yeux de Louis XIV ; il devait servir pour « stimuler le zèle du duc de Chevreuse, qui ne craignait point de dire au roi les vérités les plus sévères, et pour préparer à l'avance, sous une forme éloquent et saisissante, les princi-

« Vous êtes né, Sire, avec un cœur droit et équitable ; mais ceux qui vous ont élevé ne vous ont donné pour science de gouverner que la défiance, la jalousie, l'éloignement de la vertu, la crainte de tout mérite éclatant, le goût des hommes souples et rampants, la hauteur et l'attention à votre seul intérêt. » Ce qu'il avait dit à Louis XIV, il le répéta encore, presque dans les mêmes termes, au duc de Bourgogne. Dans le LXXIV<sup>e</sup> de ses *Dialogues des morts*, entre les cardinaux de Richelieu et de Mazarin, il fait adresser par Richelieu au « seigneur Jules » les critiques les plus amères. « ... Vous craigniez le mérite ; on ne s'insinuait auprès de vous qu'en vous montrant un caractère d'esprit bas, souple et capable de mauvaises intrigues... Vous ne pouviez croire que le mal... J'avoue que vous étiez un grand comédien... » Parler ainsi, ouvertement, à la cour du grand roi, et à son propre petit-fils, du ministre qui avait été son parrain et le surintendant de son éducation, c'était le fait d'un esprit singulièrement hardi, mais qui jugeait plus peut-être d'après ses préventions que d'après la vérité.

La duchesse d'Orléans, qui a recueilli dans ses lettres tant de commérages de cour et tant d'erreurs, attribue à Mazarin le plus coupable égoïsme. « Il n'est pas étonnant que le feu roi et Monsieur aient été élevés dans l'ignorance. Le cardinal Mazarin voulait régner ; s'il avait fait instruire les deux princes, on ne l'aurait plus ni estimé ni employé ; voilà ce qu'il voulait prévenir : il avait l'espoir de vivre plus longtemps qu'il ne l'a fait<sup>1</sup>. » Mais quelle valeur reconnaître à un témoignage qui date de 1716, qui a pour auteur une étrangère venue à la cour dix ans après la mort de Mazarin et qui est en contradiction, comme on le verra dans un instant, avec tant de témoignages contemporains ?

paux griefs que quelque occasion prochaine lui permettrait peut-être de faire parvenir jusqu'au trône. » Voir la communication faite par M. de Boislisle à la Société de l'Histoire de France, dans la séance du 5 janvier 1886, où un membre avait présenté l'original autographe de la lettre de Fénelon : *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1886, p. 53-56.

1. *Correspondance complète de Madame*, trad. G. Brunet, t. 1, p. 273 (19 octobre 1716) ; cf. t. 1, p. 304 (2 juillet 1717), les paroles qu'elle attribue à Mazarin sur l'éducation de Monsieur. — Spanheim, *Relation de la cour de France en 1690*, p. 7, dit de Louis XIV, à ce propos, sans autres détails : « Un génie..., peu cultivé dans sa jeunesse par ceux qui avaient intérêt à le tenir éloigné des affaires. » — La question des études du jeune roi est le sujet d'un chapitre spécial de *L'Éducation politique de Louis XIV*.

Pour Saint-Simon, chaque fois, pour ainsi dire, que le nom de Mazarin arrive sous sa plume passionnée, il en profite pour rendre responsable ce ministre, « le plus pernicieux que la France ait eu et aura jamais, » de tout le mal politique et social dont la France, selon lui, fut la victime depuis la mort de Louis XIII. Voulant que rien ne pût lui faire ombrage et que le jeune roi ne dépendit que de lui seul, il avait pris ce titre de surintendant de l'éducation « pour en être le modérateur et le maître et se soumettre plus directement tous ceux qui y auraient part sous lui. » Grâce à l'autorité que cette surintendance lui conférait et à la souplesse des créatures qu'il avait choisies, ce système d'éducation avait produit les résultats qu'on en pouvait attendre, c'est-à-dire que Mazarin « avait tenu le roi dans la plus entière ignorance et la plus honteuse dépendance<sup>1</sup>. » En quoi consistaient, en réalité, cette « pernicieuse politique » et ces « pestifères maximes » dont il avait « empoisonné le roi<sup>2</sup>? » Il s'était efforcé « de persuader au roi que tout seigneur était naturellement ennemi de son autorité et de préférer, pour manier ses affaires en tout genre, des gens de rien, qu'au moindre mécontentement on réduisait au néant. » Il n'y avait que trop bien réussi; car, en toute occasion, Louis XIV « demeura inébranlable en ses ombrages mazarins d'autorité qui l'animaient contre les ducs, dont la dignité lui était odieuse... Elle lui faisait toujours peur et peine, par les impressions que ce premier ministre italien lui en avait données<sup>3</sup>... »

1. *Écrits inédits*, t. IV, p. 437; t. VII, p. 274-275. — C'est aussi l'opinion de Voltaire : « Mazarin, dit-il, avait prolongé l'enfance de ce monarque autant qu'il l'avait pu. Il ne l'instruisait que depuis fort peu de temps, et parce que le roi avait voulu être instruit. » *Siècle de Louis XIV*, ch. VII. Cf. ch. xxv : « ... l'oisiveté où le cardinal Mazarin... le laissait languir; l'ignorance où le tenait le cardinal Mazarin. » Quant à Duclos, qui, dans ses *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, 1864, t. I, p. 224, 244, dit que Mazarin, ayant subjugué Anne d'Autriche, s'appliqua à « perpétuer l'enfance » de Louis XIV et qu'on avait pris soin « d'altérer les vertus qu'il pouvait avoir, » on sait que pour tout ce qui touche à Louis XIV, il n'a fait que suivre le texte de Saint-Simon.

2. Saint-Simon, *Mémoires* (édition de 1873), t. XI, p. 243 et 323. Son langage est comme un écho des mazarinades; l'*Instruction royale ou Paradoxe sur le gouvernement de l'État* (1652) s'élève (p. 3) contre le cardinal, qui tâche de pervertir l'esprit du roi « par le souffle de ses abominables maximes. »

3. Saint-Simon, *Mémoires*, t. XI, p. 246; t. VIII, p. 346. — Lémontey dit aussi : « C'est Mazarin qui avait intesté son pupille de ces maximes tyranniques... » *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, p. 389, note.

La passion de Saint-Simon contre un « étranger de la lie du peuple<sup>1</sup> » l'emporte au point de lui faire oublier que ce système de gouvernement, dont il attribue l'invention à Mazarin, était aussi ancien, si l'on peut dire, que la monarchie capétienne, car il était la conséquence, nécessaire et fatale, des conditions d'existence où elle s'était toujours trouvée. Depuis les Louis le Gros jusqu'aux Louis le Juste, nos rois n'avaient pu maintenir et développer leur autorité qu'en se débarrassant, tantôt par la violence, tantôt par l'intrigue, tantôt par la séduction, de leurs ennemis naturels. Pour l'exécution de ces desseins politiques, ils avaient trouvé, à toutes les époques, des collaborateurs fidèles dans les rangs de ceux que les souvenirs historiques et les différences sociales rendaient eux-mêmes les adversaires de l'aristocratie féodale. De là, dans notre histoire, cette alliance intime de la royauté et de la bourgeoisie, qui ne fut pour l'une et pour l'autre qu'une forme de la lutte pour l'existence ; de là aussi, cette ascension continue des rois et des roturiers, et cette décadence parallèle de leurs communs ennemis. On peut le regretter, non pas au point de vue égoïste de Saint-Simon, mais à un point de vue général ; car il eût certes mieux valu pour les destinées de notre pays que toutes les forces de ses enfants aient toujours été groupées en vue d'un but commun, au lieu de s'épuiser en luttes intestines, dont les vaincus devaient sortir avec des regrets amers et impuissants, les vainqueurs avec un orgueil insolent et imprévoyant. Mais, de prétendre que l'exclusion des nobles et l'élévation « des gens de rien » soient précisément l'œuvre du surintendant de l'éducation du jeune Louis XIV, ou que le roi, sans l'influence de ces « pestifères maximes, » aurait pu prendre une attitude opposée à l'égard des uns et des autres, c'est singulièrement méconnaître le passé de notre pays, c'est singulièrement aussi exagérer le rôle personnel d'un ministre détesté, pour pouvoir l'accabler du poids de sa colère et de sa haine. La vérité est que ces principes soi-disant « mazarins » n'étaient autres que des principes français, résultat de l'évolution de notre histoire, auxquels la Ligue, la régence de Marie de Médicis, le ministère de Richelieu, la Fronde venaient de donner autant de nouvelles consécérations. Les prétendues leçons de Mazarin étaient les leçons mêmes de l'histoire. Il se peut que Louis XIV en ait exa-

1. *Mémoires*, t. XI, p. 243 ; cf. t. XIX, p. 36.

géré les conséquences ; au moins, en le faisant, il a été fidèle non à l'esprit d'un homme, mais à l'esprit de traditions plusieurs fois séculaires.

Les témoignages des contemporains qui vivaient à la cour ou dans l'entourage du ministre, à même d'être bien renseignés sur les relations personnelles du surintendant et du jeune roi et par suite sur l'influence que celui-ci pouvait subir, permettent de distinguer comme deux phases dans cette éducation royale. Lors des premières années, Mazarin, tout en sachant faire respecter au besoin son titre de surintendant de l'éducation du roi<sup>1</sup>, ne paraît pas se préoccuper d'en remplir les fonctions. L'âge encore peu avancé du roi, les négociations de la paix européenne et les difficultés intérieures sont l'explication naturelle de cette sorte d'effacement volontaire. Mais la Fronde vient de se terminer, la puissance du ministre est affermie, le roi est entré dans l'adolescence. C'est dans cette seconde période, de six à huit ans environ, que Mazarin songe à préparer à la royauté le prince qui grandit à ses côtés. Une fois entreprise, cette préparation n'est plus interrompue, et elle conserve le même caractère jusqu'à la mort du cardinal. Ce n'est pas le caractère d'un enseignement théorique et didactique, mais celui d'une leçon de choses, tirée de la discussion et de la résolution des affaires de tout genre que chaque journée pouvait apporter.

On peut ne pas accorder beaucoup de créance au témoignage de La Porte, le premier valet de chambre de Louis XIV, quand il parle de « l'intention de M. le surintendant de l'éducation du roi » et du « peu de soin qu'on prenait d'en faire un honnête homme<sup>2</sup> ; » il ne cache pas, en effet, les sentiments d'aversion qu'il avait pour le cardinal et qu'il cherchait à communiquer au roi.

Plus dignes d'attention sont les relations des ambassadeurs vénitiens, témoins impartiaux et presque toujours bien informés. L'un d'eux écrit en 1648<sup>3</sup> : « Le cardinal ne manque pas de prévoir de loin et de prendre les précautions opportunes. Il a pris

1. Dans le conflit qui se produisit aux Feuillants entre les gardes du corps et les gardes du grand prévôt (15 août 1648), Mazarin fit retirer « le bâton » au marquis de Gesvres, capitaine des gardes, parce que, « étant premier ministre et maître de l'éducation du roi, il avait manqué à ce qu'il lui devait. » M<sup>me</sup> de Motteville, *Mémoires*, édit. Riaux (Charpentier), t. II, p. 136.

2. La Porte, *Mémoires*, Genève, 1756, p. 352.

3. Giov.-Batt. Nani (*Relazioni...*, édit. Barozzi et Berchet, série II, France, t. II, p. 452).

pour lui-même le gouvernement du roi et de son frère, Villeroy n'en faisant les fonctions qu'à titre de substitut, pour se rendre maître de son affection avec le temps... Il a entouré Sa Majesté de peu de personnes, de condition et de talents médiocres, nullement capables de lui donner des soupçons, mais toutes dépendantes de lui<sup>1</sup>. Un enfant de l'âge du roi, qui était élevé avec lui et qui avait ses bonnes grâces, a déjà été éloigné sous divers prétextes<sup>2</sup>; aussi la place est restée libre au seul neveu de Mazarin, qui est en train de s'insinuer<sup>3</sup>. Les nièces elles-mêmes sont logées au palais royal, pour que le roi s'amuse avec elles, ou, comme certains disent, qu'elles lui donnent les premières dans les yeux et qu'elles s'emparent des prémices de ses inclinations et affections<sup>4</sup>... »

Un autre ambassadeur écrit<sup>5</sup>, à la date du 24 décembre 1652, quand le roi avait quatorze ans et que le cardinal n'était pas encore rentré à Paris : « On prépare un ballet très riche et très coûteux ; il y a plus de quatre mois que Torelli s'occupe à en fabriquer les machines. Le roi ne s'applique toute la journée qu'à

1. En 1646, Mazarin avait fait éloigner de la cour M<sup>lle</sup> de Beaumont, qui était de la maison de la reine. Son crime était de parler « trop hardiment au roi » et de lui « dire des choses à lui donner des impressions qu'on ne voulait point » (Goulas, *Mémoires*, t. II, p. 163-164). M<sup>me</sup> de Motteville reconnaît (t. I, p. 267) que « sa conduite était assez imprudente ; c'était une fille hardie, dont l'esprit était grand, rude et sans règle, » qui blâmait le gouvernement sans précaution. Elle rentra d'ailleurs en faveur en 1647. Laborde, *le Palais Mazarin*, cite (note 176) ce passage du 14<sup>e</sup> Carnet de Mazarin, p. 52, année 1650, qui prouve que le ministre continuait à s'inquiéter de l'influence exercée par M<sup>lle</sup> de Beaumont sur l'esprit du jeune roi : « M<sup>lle</sup> de Beaumont, grand ascendant sur l'esprit du Roy, ly parle bas, avec autorité, et peut estre extrêmement préjudiciable, si on n'y remédie. »

2. Ces mots de Nani, *qualche coetaneo che si allevava col re*, ne peuvent guère s'appliquer qu'à un enfant de l'âge du roi ; il est peu probable qu'ils désignent François de Rochechouart, qui fut éloigné du roi en 1647. Voir ci-dessous, p. 241.

3. Philippe Mancini, plus tard duc de Nevers ; né en 1639, il avait quelques mois de moins que Louis XIV.

4. Leti, *Teatro gallico*, 1691, t. I, p. 341, ne manque pas de rapporter que le cardinal avait ordonné à ses nièces de « cajoler le roi, » *vezzezziarlo*, et que lui et la reine « s'efforçaient de l'amuser avec ces séductions et ces caresses féminines pour détourner son esprit de toute vertu héroïque » et l'empêcher ainsi de prendre lui-même le pouvoir en mains. De même, selon l'abbé de Saint-Pierre, *Annales politiques*, 1757, t. I, p. 68-69, ce fut un système chez la reine et le cardinal « de laisser le roi s'amuser et s'occuper tout le jour des plaisirs de son âge. »

5. Giov. Sagredo, *Relazioni...*, t. II, p. 528.

apprendre le ballet, pour le donner au jour fixé, qui sera à la fin du carnaval<sup>1</sup>... Les jeux, les danses et les comédies sont les uniques entretiens du roi, dans l'intention de le détourner entièrement des choses plus solides et plus importantes<sup>2</sup>, car tous ici dépendent absolument de celui qui commande pendant son absence comme s'il était présent. » Un an et demi plus tard, le 21 avril 1654, sa correspondance renferme des détails du même genre, presque dans les mêmes termes<sup>3</sup>. « On a représenté un opéra italien en musique... Le roi descendit dans une machine, sous la forme d'Apollon entouré des neuf Muses, qui étaient la princesse de Conti [Anne Martinozzi] et autres dames des plus qualifiées pour leur naissance et beauté... Certains blâmèrent la chose, mais ceux-là ne connaissent pas la politique du cardinal, qui tient le roi expressément appliqué à des exercices de passe-temps pour le détourner des solides et importants, et, tandis que Sa Majesté est occupée à faire rouler des machines de bois sur la scène, le cardinal sur le théâtre de France remue et fait rouler toutes les machines d'État à son bon plaisir. »

Montglat ne parle pas un autre langage. « Pour le roi, dit-il en 1653, il laissait faire le cardinal à sa guise et ne se mêlait de rien<sup>4</sup>. » Le maréchal du Plessis, qui vivait à la cour en qualité de gouverneur de Monsieur, rapporte encore, en 1655, que le cardinal, « continuant d'être maître des affaires, ne cherchait qu'à divertir le roi. »

1. Laborde, *le Palais Mazarin*, p. 24, a noté, avec justesse, l'influence que la passion de Mazarin pour le théâtre et les œuvres d'art qu'il réunissait dans son palais a eue sur la formation du goût de Louis XIV. Le cardinal forma son royal filleul « à l'amour des sciences par les livres, à l'estime des lettres par l'amusement du théâtre, au goût des arts par la vue et l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, réunis dans ces immenses collections de peintures et de sculptures. » Cf. p. 32 : « Si Mazarin ne put inspirer au roi le goût des arts, parce qu'il ne se donne pas, » du moins il l'enveloppa « d'une atmosphère italienne qui sentait son Léon X ou son Médicis. »

2. Les *Mémoires contenant divers événements remarquables arrivés sous le règne de Louis le Grand...*, attribuées à Gatiien des Courtiliz de Sandraz, disaient de même, en 1684 : « Toutes sortes de plaisirs capables d'énerver sa vertu succédaient à ces lâches entretiens et on tâchait de les faire passer chez lui en habitude, afin qu'il ne songeât point à s'appliquer aux affaires » (p. 96). Ces *Mémoires* sont pleins d'ailleurs de cette idée, que l'éducation du roi a été complètement négligée et que Mazarin ne s'est préoccupé que d'étouffer ses qualités naturelles. Bayle a protesté, *Nouvelles de la république des lettres*, mars 1684, contre l'opinion soutenue dans cet écrit.

3. *Relazioni...*, t. II, p. 528.

4. *Mémoires*, 19<sup>e</sup> campagne, 1653; collection Michaud, p. 286.

Cependant, tout en ne voulant voir, comme plusieurs autres, qu'un amuseur de Louis XIV dans le surintendant de l'éducation royale, le collègue de Villeroy dit, quelques lignes plus haut, à la date de 1654, c'est-à-dire quand Louis avait seize ans, qu'il y avait, en dehors de certaines séances des conseils, des « jours ordinaires réglés pour les conseils qui se tenaient devant le roi ; » il prétend, il est vrai, que dans ces conseils « l'on ne décidait guère d'affaires de conséquence<sup>1</sup>. » Cette dernière assertion peut être exacte ; mais on pourrait en tirer plutôt un éloge qu'un blâme à l'adresse de Mazarin.

Si, en effet, Mazarin prenait soin de choisir, pour ces séances du conseil qui se tenaient devant Louis XIV, des affaires peu compliquées, faciles à suivre, d'une solution aisée à trouver, n'était-ce pas le meilleur moyen de le former peu à peu, sans fatigue et sans ennui, presque à son insu, à la discussion des difficultés plus grandes qui devaient un jour s'offrir à lui ? Que le surintendant de l'éducation royale eût présenté à son élève, jeune encore et préoccupé surtout de briller dans les ballets ou dans les exercices militaires, telles questions embrouillées d'administration financière ou de politique étrangère : on n'aurait pas manqué de dire que, loin de penser vraiment à l'instruire, il ne songeait qu'à lui inspirer le dégoût des affaires, en feignant de lui demander un effort d'attention ou d'intelligence qui était au-dessus de son âge. Une pédagogie politique bien entendue devait débiter par l'examen des questions journalières de la politique ; les plus simples sont encore compliquées, à cause de toutes les circonstances de temps, de lieux, de personnes dont le vrai homme d'État doit toujours tenir compte, et par conséquent elles ne manquent jamais d'être fécondes en réflexions et en enseignements. Quoi qu'il en soit, il importe de constater, au sujet de cette direction politique donnée par Mazarin à Louis XIV, que le ministre fit assister le roi, dès sa seizième année, à des séances du conseil qui avaient lieu à des « jours réglés. » Si c'est dans ces séances que le roi a pris l'habitude de la régularité exemplaire avec laquelle il a présidé en personne, pendant tout son règne, les séances de ses différents conseils, on ne pourra pas dire que l'influence de Mazarin surintendant a été inefficace.

Les séances des conseils, où les affaires se discutaient en pré-

1. Maréchal du Plessis, *Mémoires* ; collection Michaud, p. 440-441.



sence des membres des conseils, dont chacun exprimait son opinion ; les conversations particulières, où le cardinal faisait connaître de près au roi, dans des entretiens familiers, les hommes et les choses<sup>1</sup> : tels furent les deux moyens d'éducation politique, tous deux essentiellement pratiques et féconds, dont Mazarin se servit à l'égard de Louis XIV. Le valet de chambre Dubois, qui a raconté « comment le roi Louis XIV, son cher maître, passait les heures du jour » en 1655, donne à ce propos de précieuses indications. Après la leçon, les prières, la toilette, le cheval, les armes et la danse, le roi, en sortant de sa chambre, « montait chez M. le cardinal de Mazarin, qui... se mettait en particulier<sup>2</sup>, où il faisait chaque jour entrer un secrétaire d'État, qui faisait ses rapports, sur lesquels et sur d'autres affaires plus secrètes le roi s'instruisait de ses affaires, le temps d'une heure ou une heure et demie. Cela fait, le roi descendait et allait donner le bonjour à la reine... Sur la fin de l'après-dinée, le roi va au Cours [le Cours-la-Reine]... Le Cours fini, il entre au conseil, s'il est jour pour cela<sup>3</sup>. » Les *Mémoires* de Brienne mentionnent de même, pour une époque un peu postérieure, qui doit être voisine de la paix des Pyrénées, c'est-à-dire environ vers la vingtième année du roi<sup>4</sup>, ces séances quotidiennes du conseil et de la conversation particulière. « Ce prince ne manquait jamais de venir tous les matins tenir le conseil dans la chambre de Son Éminence... Il ne manquait jamais de venir prendre une longue leçon de politique après le conseil. Le cardinal, dit-on, ne lui a rien caché<sup>5</sup>... »

1. Choisy, *Mémoires*, édit. Lescure (Jouanst), t. I, p. 60, fait allusion à ces leçons de politique données par Mazarin à Louis XIV dans des entretiens privés. Priolo se borne à dire sans détails (*Ab excessu Ludovici XIII...*, Paris, 1662, p. 33) : « Pueritia regis praeceptis et monitis Mazarini adolesebat. » De Vizé, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis le Grand*, ouvrage qui a presque le caractère d'une publication officielle, rappelle (t. I, p. 23) les « conférences » que Mazarin, « quelques années avant sa mort, » avait avec le roi, seul à seul.

2. C'est-à-dire que Mazarin faisait interdire sa porte.

3. Dubois, *Mémoires inédits* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1847-1848, p. 24-25).

4. *La Galerie des portraits* de M<sup>llo</sup> de Montpensier (édit. Éd. de Barthélemy, 1860) rapporte aussi (p. 9 ; cf. p. 496) que Louis XIV, en 1658, présidait à tous les conseils.

5. L.-H. de Loménie de Brienne, *Mémoires*, t. II, p. 103 et p. 216. Selon Choisy (*Mémoires*, t. I, p. 69), Mazarin « commença alors [la dernière année de sa vie] tout de bon à instruire le roi. Il tenait conseil presque tous les jours avec Fouquet, Lionne et les secrétaires d'État, et ne voulait point qu'on parlât d'affaires que le roi n'y fût. »

Les deux Hollandais qui firent, vers cette époque, un voyage à Paris furent témoins d'une de ces leçons de politique pratique données par Mazarin au jeune roi<sup>1</sup>. Le 12 avril 1657, ils assistèrent à une audience solennelle où Louis sur son siège, son frère à sa gauche, à sa droite son oncle et Mazarin, reçut, en présence de toute la cour, les explications de l'ambassadeur des Provinces-Unies, au sujet de la capture de deux navires français faite par Ruyter. Le cardinal interrompit l'ambassadeur trois ou quatre fois, en traitant sa harangue de « déclamation ; » ses compatriotes avouent, d'ailleurs, qu'il parla « en vrai pensionnaire d'Amsterdam. » Louis lui répondit qu'il ne changerait rien aux mesures prises, tant que MM. les États n'auraient pas satisfait M. de Thou, qu'il leur envoyait. Comme l'ambassadeur demandait s'il ne pouvait obtenir rien de plus : « Rien, dit le roi, allez, allez. » Et pour terminer cette singulière audience, Mazarin dit au Hollandais que jamais ambassadeur n'avait parlé si haut dans cette cour et qu'il pourrait s'en repentir. Voilà une leçon de choses dont Louis XIV devait se souvenir.

Autre leçon de politique pratique, qui se grava dans son esprit d'une manière non moins profonde<sup>2</sup>. Le comte de Guiche, à la veille de son mariage avec M<sup>lle</sup> de Sully, avait obtenu une commission de maître de camp des gardes ; mais son nom y était resté en blanc. Il court se plaindre au roi ; aussitôt, de lui-même, Louis fait délivrer à Guiche un brevet en règle. Le cardinal, qui le sut, lui en fit « de grandes remontrances ; » il lui représenta que, « promettant ainsi si librement, il se mettait en hasard d'être surpris, » sans parler des inconvénients dus au caractère de la personne. « Le roi, dit-on, reconnut sa faute et promit de n'aller point si vite à l'avenir. » Louis avait à peine dix-neuf ans quand il fut ainsi « bien catéchisé ; » mais, de toute sa vie, il n'oublia cette leçon ; elle fut l'origine du fameux « Je verrai, » par lequel il devait accueillir jusqu'à sa mort toute demande qui lui était adressée.

Peu de temps après la mort de Mazarin, le roi reçut un agent polonais, l'abbé Fantoni, venu de la part de la reine de Pologne, Marie de Gonzague, pour traiter de l'élection du duc d'Enghien

1. *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658*, publié par Faugère, 1862, p. 117-118.

2. *Ibid.*, p. 395-396 : 27 janvier 1658.

au trône de ce pays, au cas de l'abdication de son mari Jean-Casimir. Il entretenait cet envoyé, deux heures entières, sur toutes les affaires de Pologne, avec une si profonde connaissance que celui-ci « ne pouvait pas se persuader qu'un prince qui ne commençait à parler d'affaires que depuis quatre mois en pût tant savoir sans une espèce de miracle. » Cet abbé ignorait, ajoute Colbert qui rapporte cette anecdote<sup>1</sup>, que le roi s'appliquait six à huit heures par jour, depuis la mort du cardinal, à prendre une connaissance profonde de toutes ses affaires; il ignorait aussi que, « pendant la vie du cardinal, il ne s'était passé aucune affaire de conséquence dont il n'eût été amplement informé. »

Tout n'est donc pas flatterie, comme on pourrait le croire, dans les épîtres par lesquelles Péréfixe, au début et à la fin de sa carrière de précepteur, dédiait à Mazarin l'*Institutio principis* et l'*Histoire du roi Henri le Grand*; les éloges emphatiques, qui sont de tradition dans des morceaux de ce genre, expriment ici une grande part de vérité. Dans la dédicace de l'*Institutio*, il se borne à dire qu'il a laissé de côté avec intention tout ce qui touchait à la politique, parce que ce domaine appartenait en propre au ministre qui avait la haute direction de l'éducation du roi Très Chrétien. Dans la dédicace de l'*Histoire*, il loue avec abondance le premier ministre et de la manière dont il lui a dit de comprendre ses fonctions de précepteur et de la manière dont il a compris lui-même ses fonctions de surintendant. « Je dois, dit-il, rendre ce témoignage au public que vous avez voulu que je lui donnasse [à notre jeune monarque] principalement les instructions qu'on doit donner à un roi; » c'est pour remplir ces intentions qu'il avait composé, six ou sept ans auparavant<sup>2</sup>, « sous les ordres de Son Éminence, » un sommaire de l'histoire de France, dont il détachait en ce moment la vie de Henri IV. Cependant, le cardinal n'avait cessé de donner lui-même l'exemple « dans une matière aussi délicate. » « Non seulement Votre Éminence a toujours porté le roi à s'instruire parfaitement des choses dont la connaissance lui était nécessaire; non seulement elle lui a souvent représenté combien il lui était important de s'attacher

1. P. Clément, *Lettres... de Colbert*, t. VI, p. 488.

2. On remarquera que cette date concorde avec celle qui a été déjà indiquée, d'après d'autres documents, pour l'époque où Mazarin se mit à initier lui-même Louis XIV aux affaires.

de bonne heure aux fonctions de la royauté ; mais encore elle m'a sollicité moi-même de m'acquitter soigneusement de mon devoir. Combien de fois m'a-t-elle dit que je n'avais rien de plus important à faire que de gagner sur l'esprit du roi qu'il s'appliquât bien aux choses qu'il faisait et qu'il s'appliquât aux choses sérieuses ! En vérité, Monseigneur, je ne crois pas qu'il y ait rien de plus beau ni de plus glorieux pour Votre Éminence, et je suis trompé si ceux qui écriront l'histoire de votre vie n'ont peine à y trouver un endroit qui mérite mieux leurs éloges que celui-ci. »

Le meilleur commentaire que l'on puisse donner à ces éloges, qui pourraient paraître suspects, ou au témoignage de Colbert, de Brienne, de Dubois et de Du Plessis se trouve dans la correspondance même du cardinal. On y voit que, loin de se désintéresser de ce qui regardait le jeune prince, il s'occupait de lui, au contraire, à un double point de vue, en veillant sur son caractère et sur sa moralité et en l'excitant à s'appliquer aux affaires.

Dès la mort de Louis XIII, on avait formé autour du jeune roi une compagnie d'enfants d'honneur, recrutés parmi des compagnons qui avaient à peu près son âge, comme les deux fils du comte de Brienne, le futur secrétaire d'État et le futur évêque de Coutances, comme le jeune Vivonne, fils du duc de Mortemart, et plusieurs autres<sup>1</sup>. L'un de ces enfants d'honneur a laissé une description plaisante de cette petite troupe, qui manœuvrait devant le roi, « encore à la bavette, » sous les ordres de M<sup>me</sup> de Lasalle, femme de chambre de la reine régente, laquelle portait un hausse-col par-dessus son mouchoir bien empesé et bien tiré, un chapeau couvert de plumes noires et l'épée au côté<sup>2</sup>. Cette compagnie, qui était assez nombreuse, fut d'abord réduite à vingt enfants<sup>3</sup> et finalement elle fut licenciée, suivant l'avis du surin-

1. Le roi eut plus tard d'autres jeunes seigneurs comme compagnons. Tréville, le chevalier de Rohan, Guiche, Saulx de Lesdiguières.

2. L.-H. de Loménie de Brienne, *Mémoires*, t. I, p. 217-219.

3. Id., *ibid.*, p. 220. — Le musée de Blois possède (tableau n° 94) un curieux portrait de Louis XIV enfant, dû à Nicolas Mignard, le représentant à l'âge de six ou sept ans, avec le costume qu'il devait avoir à la tête de sa compagnie d'enfants d'honneur. Le jeune roi, dont l'expression est charmante, avec ses cheveux blonds bouclés, avec le mélange de grâce et de sérieux qui se lit sur son visage, porte une robe de ton clair, longue et traînante, qui laisse apercevoir le bout de ses pieds ; les basques d'une veste, ornées de gros boutons en perles ou en diamants, descendent jusque vers les genoux. Les manches bouffantes et un rabat de dentelle sont garnis de touffes de ruban rouge. La

tendant adopté par Anne d'Autriche. La Porte, disposé à voir le mal dans tous les actes du ministre, dit que la raison apparente de cette innovation en matière d'éducation royale était que les enfants de l'âge du roi ne pouvaient l'entretenir que de bagatelles peu propres à développer son esprit ; mais la raison vraie était que ces enfants sans discrétion ne pouvaient pas se plier à ce rôle d'espions que Mazarin demandait à tous ceux qui approchaient le jeune prince<sup>1</sup>. Ce que blâme le valet de chambre ennemi du ministre, Fortin de la Hogue, l'approuve, comme une mesure excellente de pédagogie morale et « un trait de prudence extraordinaire : » les personnes « éminentes et avisées » — l'une d'elles, Péréfixe, est son beau-frère — chargées de « l'intendance de l'esprit du roi » seront plus libres « en la direction de ses mœurs, » et, le roi ne voyant « rien de puéril » se passer devant lui, son jugement se formera peu à peu « avant sa saison<sup>2</sup>. »

Il y a lieu de croire que Mazarin avait reconnu des inconvénients à cette intimité continue entre le roi et des compagnons de son âge ou un peu plus âgés, puisque le souci d'écartier de lui toute mauvaise société se montre dans plusieurs de ses lettres. Pendant son exil à Brühl, il écrit à Lionne et au duc de Mercœur pour leur recommander de veiller de près sur l'entourage du roi. « Quelqu'un m'a mandé, dit-il au premier (23 mai 1651), qu'on parle au roi de mille choses mal à propos, qu'on dit des ordures devant lui à tout moment et qu'on n'oublie rien pour le débaucher. Je ne sais si cela est ; mais la reine ne saurait apporter assez de soins pour l'empêcher. » Au second, il dit (25 septembre 1651) de « prendre garde, parmi les jeunes gens qui sont auprès du roi..., au fils du marquis de Mortemart... Je crains qu'il ne soit vicieux, et il faut que vous en avertissiez la reine...

poitrine est recouverte d'une cuirasse, par dessus laquelle passe, à la hauteur de la taille, une écharpe de soie blanche, frangée d'or. La main droite, appuyée sur la hanche, relève le bout de cette écharpe ; la main gauche est appuyée à une pique debout garnie d'un fer de lance. Au côté gauche de la ceinture, on aperçoit le pommeau d'une épée attachée à la taille. Hauteur du personnage : environ 1 mètre. Je crois que cette toile intéressante n'a jamais été reproduite.

1. La Porte, *Mémoires*, p. 254-255 ; cf. p. 253.

2. Fortin de la Hogue, *Testament ou Conseils fidèles...*, 2<sup>e</sup> partie, chap. 11 (p. 119 de la 6<sup>e</sup> édition, 1653). La première édition étant de 1648, il s'ensuit que, dès cette année, la compagnie des enfants d'honneur était licenciée.

Ce serait un grand malheur s'il s'introduisait dans l'esprit du roi par ce moyen<sup>1</sup>. »

Vivonne, car il s'agissait ici du frère de la future marquise de Montespan, provoquait encore, huit ans plus tard, quand le roi avait près de vingt et un ans, les inquiétudes du surintendant. Il écrivait à Anne d'Autriche qu'il avait appris que le jeune de Vivonne était « en grande faveur » auprès du roi ; il ajoutait : « Le confident — c'est-à-dire le roi, suivant le langage convenu de la correspondance entre Mazarin et la reine — sait que ce personnage ne doit rien aux plus emportés dans le vice et dans l'impiété. Il sait aussi que, dès ses premiers ans, il fit assez connaître les inclinations qu'il aurait toute sa vie, témoin ce qu'il eut la hardiesse de dire au confident même à Compiègne, et je puis dire avec vérité que c'est lui qui a entièrement perdu mon neveu... Je puis dire sans exagération qu'il ne vaut rien... J'avoue que j'ai reconnu en diverses rencontres que le confident avait de l'inclination pour lui<sup>2</sup>... » Les défiances du surintendant à l'égard d'un jeune courtisan, qu'il appelle encore, dans cette même lettre, « vicieux et impie, » étaient d'autant mieux fondées que Vivonne venait d'être le héros, avec Mancini, Bussy-Rabutin et quelques autres compagnons, de scènes de débauche qui s'étaient passées à Roissy pendant la semaine sainte et qui avaient causé à la cour un profond scandale<sup>3</sup>; c'est ce même Vivonne qui devait mourir, suivant le mot de M<sup>me</sup> de Sévigné, « aussi

1. *Lettres du card. Mazarin*, édit. Chéruel, t. IV, p. 210 et 445. — Ces lettres seraient la meilleure justification, s'il en était besoin, contre l'accusation honteuse que La Porte (p. 289) semble imputer à Mazarin, lors du séjour de la cour à Melun, en juin 1652. Voir à ce sujet Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (Liste des écrivains français, art. La Porte); Lair, *Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV*, p. 13, n. 2; le P. Chérot, *la Première Jeunesse de Louis XIV*, 1894, p. 182; Druon, *Hist. de l'éducation des princes dans la maison des Bourbons de France*, 1897, t. I, p. 176. Michelet (*Hist. de France*, t. XII, 1862, p. 361-363) a accueilli cette calomnie sans un mot de discussion et il l'a commentée de la manière la plus infamante pour Mazarin et la plus fautive. Il estime aussi (*ibid.*, p. 360, et t. XIII, 1863, p. 4) que « Mazarin avait honteusement, indignement négligé l'enfant, » et que, « sauf quelques conseils *in extremis*, il ne lui apprit rien. »

2. De Couhé, le 16 juillet 1659. (*Lettres du card. Mazarin où l'on voit le secret... de la paix des Pyrénées...*; Amsterdam, 1745, t. I, p. 33-35.) Dans une autre lettre (de Libourne, le 14 juillet 1659; *ibid.*), il félicite le roi d'avoir appris que la faveur de Vivonne n'était qu'un faux bruit.

3. M<sup>me</sup> de Motteville, t. IV, p. 148; Bussy-Rabutin, *Mémoires*, édit. Lalanne, t. II, p. 89-93, p. 454.

pourri de l'âme que du corps. » Mazarin avait donc pleinement raison de vouloir éloigner du roi un compagnon, — il avait deux ans de plus que Louis XIV, — dont l'influence morale ne pouvait être que pernicieuse.

Si nous avons tenu à montrer, à l'aide de documents précis, le soin jaloux et clairvoyant avec lequel Mazarin veillait sur la moralité de Louis enfant ou jeune homme, c'est que cette vigilance témoigne de la manière très large dont il comprit ses fonctions de surintendant ; elle permet de dire par suite qu'un mentor aussi attentif ne put pas être sans influence sur un prince qui, pendant dix-huit ans, grandit à ses côtés.

Mazarin s'est efforcé d'étouffer en Louis XIV l'amour du travail et l'esprit d'initiative : des contemporains l'ont dit, on l'a répété après eux. En fait, rien n'est moins prouvé ; ce qui ressort de l'étude des actes et de la correspondance du surintendant, c'est précisément l'affirmation contraire. Le premier ministre ne laissait approcher du roi que des enfants ou des gens gagnés qui ne lui parlaient jamais d'affaires<sup>1</sup> ; il avait mis à ses côtés des personnes efféminées, qui, au lieu d'avoir avec lui ces conversations élevées qui forment l'esprit d'un prince, ne l'entretenaient que de bagatelles et de plaisirs<sup>2</sup>. Voilà ce qu'avancent des auteurs de mémoires, qui ne pouvaient, d'ailleurs, parler de ce sujet que par oui-dire ; voici ce qu'a fait ou ce qu'a écrit Mazarin.

En 1647, quand le roi avait neuf ans, il déclarait que le commandeur de Jars, François de Rochechouart, ancien ami de la reine, mais en qui il voyait « une peste de la cour, » ne devait pas être laissé auprès de Louis XIV ; il en consignait ainsi la raison sur l'un de ses carnets<sup>3</sup> : « Ses flatteries perpétuelles lui préjudiciaient extrêmement et poussent le roi à ne sentir qu'avec grand déplaisir ceux qui lui disent ses vérités. » Cet acte de vigilance et la raison qui en est donnée ont d'autant plus d'intérêt que Louis n'était encore qu'un enfant.

Un peu plus tard, au cours de la Fronde, quand le filleul du premier ministre allait atteindre sa majorité légale, une des

1. Choisy, *Mémoires*, t. I, p. 61.

2. *Mémoires contenant divers événements...*, p. 95 ; cf. p. 101 : « On lui donnait à la place de ceux-là [à la place des livres sérieux] des historiettes ou des romans, plus capables d'amollir le courage que de le relever. »

3. Passage du 9<sup>e</sup> Carnet de Mazarin, cité par Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 115-116 ; cf. t. I, p. 141-142.

préoccupations de celui-ci était de provoquer l'éveil de son activité intellectuelle et de sa volonté. De Brühl, il écrivait en secret à la reine (22 juin 1651), pendant ces jours d'exil où il avait dû fuir devant l'orage, mais où il ne cessait de surveiller Paris et d'inspirer la régente : « Il faut prendre garde que 21 [le roi] ne s'abandonne... à ce qui est du parent<sup>1</sup>..., que cela l'empêche de s'appliquer à ce qu'il doit et le jette dans une paresse de laquelle on ait peine après de le retirer ; car, en ce cas, tout serait perdu. A présent, on doit s'appliquer à lui faire prendre une conduite telle que les 34 [peuples ou gens de cour ?] le considèrent et aient de l'estime pour lui : car vous devez être assurée qu'on n'oubliera rien pour le décrier et le mettre dans le mépris, afin que d'autant plus aisément on se porte à lui perdre le respect et à parler contre P [la reine] comme la cause de ce mal<sup>2</sup>. »

Mazarin cherchait alors, par l'entremise d'Anne d'Autriche, à faire naître dans l'âme du roi, qui touchait à ses quatorze ans, l'idée de « s'appliquer à ce qu'il doit » et de forcer l'estime de ses sujets par l'amour du travail. Plus tard, quand Louis eut près de vingt et un ans, il la lui prêcha lui-même, directement, avec une abondance d'expression et une chaleur de pensée qui lui donnent presque de l'éloquence et qui témoignent, de la manière la plus nette, que sa volonté bien arrêtée était de faire de son élève autre chose qu'un roi fainéant.

C'était pendant cette crise douloureuse du milieu de l'année 1659, où le roi, à la veille de laisser signer par son ministre le traité qui devait l'unir à l'infante d'Espagne, ne voulait pas ou ne pouvait pas effacer de son cœur l'image de Marie Mancini. Mazarin avait quitté Paris le 25 juin, quatre jours après en avoir éloigné sa nièce, pour se rendre à la frontière d'Espagne<sup>3</sup>. Au cours de ce voyage, qui dura un mois, il ne cessa d'écrire au roi et à la reine presque chaque jour, et l'idée qui revient comme à chaque page de cette correspondance, qu'il reprend et développe

1. Le texte porte : « ... du parent de 39 : » expression obscure et chiffre dont on n'a pas la clef, mais qui doivent se rapporter à une influence fâcheuse que Mazarin redoutait pour Louis XIV.

2. *Lettres du card. Mazarin à la reine...*, édit. Ravenel ; lettre x, p. 98.

3. Sans qu'il y ait à parler ici de l'attitude de Mazarin dans les amours de Louis XIV et de Marie Mancini, rappelons qu'il n'y a pas à douter de l'opposition formelle du cardinal au projet de mariage de sa nièce ; voir le livre intéressant de L. Perey, *le Roman du grand roi*, 1894.



sous toutes les formes, c'est que le premier devoir du roi est de s'appliquer aux affaires par lui-même. Pour l'heure présente, c'est le meilleur moyen de déraciner les derniers restes d'une passion qu'il faut détruire ; pour l'avenir, c'est la garantie la plus sûre de la gloire à laquelle le roi doit prétendre par ses qualités personnelles et par l'étendue de ses États<sup>1</sup>. Au lendemain de son départ, il reçut une lettre de Louis XIV où le roi exprimait ces résolutions viriles que le ministre voulait voir en lui ; Mazarin l'en félicita dans les termes qui suivent.

« Je vous dirai sans exagération que j'ai lu votre lettre avec une extrême joie, car elle est fort bien écrite<sup>2</sup>, et vous vous engagez d'une telle manière à vouloir vous appliquer aux affaires, et n'oubliez rien de ce que vous croyez être nécessaire pour devenir un grand roi. Vous jugerez aisément à quel point cela me touche, puisque vous savez en quels termes j'ai pris la hardiesse de vous parler si souvent là-dessus. Je vous réplique de nouveau qu'il ne dépendra que de vous seul d'être le plus glorieux roi qui ait jamais été, Dieu vous ayant donné toutes les qualités pour cela, et n'étant à présent besoin d'autre chose que de les mettre en usage, ce que vous ferez avec facilité et toujours de bien en mieux, acquérant, par l'application que vous voulez donner aux affaires, la connaissance et l'expérience qui vous est nécessaire... Si une fois vous prenez le gouvernail, vous ferez plus en un jour qu'un plus habile que moi en six mois ; car est d'un autre poids et fait un autre éclat et impression ce qu'un roi fait de droit fil que ce que fait un ministre, quelque autorisé qu'il puisse être. Je serai le plus heureux des hommes si je vous vois, comme je n'en doute pas, exécuter la résolution que vous avez prise, et je mourrai très satisfait et content à l'instant que je vous verrai en état de gouverner de vous-même, ne vous servant de vos ministres que pour entendre leurs avis, en profiter en la manière qu'il vous plaira et leur donner après les ordres sur ce qu'ils auront à faire<sup>3</sup>... »

1. Voir la lettre du 28 juin, publiée par Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, t. III, p. 236.

2. Dans une lettre de 1658, écrite lors du siège de Gravelines, Mazarin disait au roi en lui répondant : « Votre lettre est conçue en fort bons termes... ; mais je me sens obligé de vous remontrer que vous devez... vous astreindre à donner quelque temps à l'écriture et à vous faire entretenir de choses sérieuses... » Chéruel, *ibid.*, t. III, p. 189.

3. Lettre du 29 juin 1659, de Notre-Dame de Cléry (près Orléans) ; dans les

Dans les lettres qui suivent, ce sont les mêmes exhortations aussi pressantes, aussi énergiques. Il recommande au roi de « bien examiner » les lettres qu'il lui adresse, « puisqu'elles serviront beaucoup, lui dit-il, à la résolution que vous avez prise de devenir un grand roi. Je vous supplie seulement de vous souvenir que cela devant être votre principal but, toutes les autres choses ne méritent pas d'être considérées, qu'en passant et comme accessoires<sup>1</sup>... » Le lendemain, il se répète encore : « Je continue d'être fort satisfait du contenu de vos lettres et de la fermeté que vous témoignez pour exécuter la résolution que vous avez prise de vouloir vous appliquer aux affaires. Si vous commencez à y prendre plaisir, je vous déclare, sans exagération et sans flatterie, que vous ferez plus de progrès et que vous profiterez plus en un mois qu'un autre ne ferait en six<sup>2</sup>... » Quinze jours après, il prie Anne d'Autriche de faire ses excuses au confident [le roi], « si le zèle, dit-il, que j'ai pour sa gloire et pour son service m'oblige à l'importuner si souvent, lui représentant ce que j'estime absolument nécessaire pour l'avancer<sup>3</sup>... »

En même temps qu'il s'excuse auprès du roi par l'entremise de sa mère, il continue à lui écrire ; sur un ton qui devient cette fois impérieux et menaçant, il le somme, pour ainsi dire, de rompre toute relation avec Marie Mancini et de songer à son devoir de roi. « Dieu, lui écrit-il, a établi les rois, — après ce qui regarde la religion, pour le soutien de laquelle ils doivent faire toutes choses, — pour veiller au bien, à la sûreté et au repos de leurs sujets ; et non pas pour sacrifier ce bien-là et ce repos à leurs passions particulières... C'est pourquoi je vous dis hardiment qu'il n'est plus temps d'hésiter, et quoique vous soyez le maître en certain sens de faire ce que bon vous semble, néanmoins vous devez compte à Dieu de vos actions pour faire votre

*Lettres du card. Mazarin où l'on voit...*, t. I, p. 2-4. Chérnel a publié des fragments de cette longue lettre, d'après les archives des Affaires étrangères, avec des variantes insignifiantes : *Hist. de France sous le ministère de Mazarin*, t. II, p. 99 ; t. III, p. 405-406. — Dans une lettre du même jour qui suit celle-ci (*Lettres...*, t. I, p. 6), Mazarin dit à la reine : « Je viens de recevoir une de ses lettres, écrite de très bon sens et en termes aussi propres qu'un bon secrétaire pourrait faire. Il me promet de se vouloir bien appliquer aux affaires et de ne vouloir rien oublier pour devenir un grand roi. Je lui répons au long là-dessus... »

1. D'Amboise, le 1<sup>er</sup> juillet 1659 ; *Lettres...*, t. I, p. 12.

2. D'Amboise, le 2 juillet 1659 ; *Lettres...*, t. I, p. 15.

3. De Couhé, le 16 juillet 1659 ; *Lettres...*, t. I, p. 32-33.

salut et au monde pour le soutien de votre gloire et de votre réputation!... »

En un mot, pour faire de son filleul « un grand roi, » Mazarin lui répétait, dans cette correspondance journalière, ce qu'il lui avait déjà dit « si souvent là-dessus, » à savoir qu'il devait s'appliquer en personne aux affaires, prendre en mains le gouvernail, ne se servir des ministres que pour entendre leurs avis, décider par soi-même, donner les ordres d'exécution, avoir le souci de sa gloire et de sa réputation; c'est une partie du programme politique de Louis XIV déjà toute tracée à l'avance. Dès lors, ces leçons, s'ajoutant à celles qui les avaient précédées, firent sur ce prince de près de vingt et un ans une impression profonde. Les dernières révoltes d'une passion expirante ne l'empêchèrent pas, en effet, de sentir ce qu'il y avait de viril et de fécond dans les exhortations de son premier ministre. Retiré à Chantilly, il put, « dans sa solitude, » méditer sur ces fortes paroles, et il écrivit aussitôt à sa mère une lettre, qui est comme la préface de son règne personnel. Il lui disait qu'il venait de recevoir une grande lettre de M. le cardinal, qui l'exhortait à lire et à apprendre son grand métier de roi, et qu'il était résolu à le faire<sup>2</sup>.

Le grand métier de roi! Ce mot, qu'il commentera plus tard par la plume et par les actes de tout son règne, était prononcé dès l'année 1659; c'est Mazarin qui l'avait inspiré, et il résumait à merveille, dans une formule expressive, l'esprit de ses conseils<sup>3</sup>. L'épisode romanesque qui venait de se dérouler entre le futur époux de Marie-Thérèse et la future connétable Colonna aboutissait à une conclusion inattendue : le souvenir de Marie Mancini allait promptement disparaître du cœur de Louis, tandis qu'une idée, qui devait survivre à des passions bien autrement

1. De Cadillac, le 16 [?] juillet 1659; *Lettres...*, t. I, p. 75. A la fin de cette lettre, qui est très belle, Mazarin se déclare prêt à renoncer à tout, si la réponse du roi n'est pas telle qu'il l'espère. Je n'aurai plus, dit-il, qu'à « me mettre dans un vaisseau avec ma famille pour m'en aller en un coin d'Italie passer le reste de mes jours... » (t. I, p. 79).

2. M<sup>me</sup> de Motteville, t. IV, p. 161.

3. Ce n'est pas le sentiment de Châteaubriand, qui trouvait choquante cette expression de métier de roi : « La royauté n'est point un métier, c'est un caractère; Point du Seigneur n'est point un acteur qui joue un rôle, c'est un magistrat qui remplit une fonction : on ne fait point métier de roi comme on fait celui de charlatan... Une pareille vue de la société mènerait à des conséquences funestes. » « Sur les Mémoires de Louis XIV, » mars 1806; dans ses *Mélanges politiques et littéraires*, 1857, p. 157.

impérieuses, poussait dans sa volonté ses premières racines. C'était l'idée même de Mazarin, s'acquitter du grand métier de roi.

Le cardinal, qui avait alors, selon M<sup>me</sup> de Motteville<sup>1</sup>, des sentiments bien différents de ceux du temps passé, — en réalité, il les avait, comme on l'a vu, depuis plusieurs années, — continua, après l'heureuse conclusion de la paix des Pyrénées, à travailler à l'éducation politique du roi. A mesure qu'il sentait la vie se retirer de son corps malade, il multipliait les entretiens personnels avec Louis XIV, pour le pénétrer de plus en plus des maximes où il mettait lui-même la grandeur de la royauté. Mazarin, a-t-on dit<sup>2</sup>, se préparait à mourir en préparant le roi à régner.

Un ambassadeur vénitien n'omettait pas d'informer son gouvernement, en 1660, des visites que le roi faisait au cardinal chaque jour et même plusieurs fois par jour, soit dans son appartement du palais royal, soit dans son propre palais, visites sans cérémonial ni étiquette. « Si le cardinal est occupé, le roi prend la peine d'attendre. Si les ministres doivent prendre audience, il ne reste qu'un moment, lui donne le bonjour et s'en va. Mais d'ordinaire les entretiens durent quelques heures; là, le cardinal l'informe de tout, il l'instruit et il le façonne de telle manière que, si Sa Majesté observe ces avis précis, ces fortes maximes et tout ce que le génie d'un si grand homme lui révèle de plus secret et de plus profond, on ne peut douter que, si elle ne retombe sous le pouvoir de quelque autre ministre, elle ne devienne un très grand prince<sup>3</sup>. »

Au mois de décembre 1660, quand on donnait à Mazarin à vivre encore jusqu'au mois de mars, on disait qu'il avait eu de longs entretiens avec le roi sur le gouvernement; il lui avait donné « pour maxime de ne se fier à aucun particulier pour ses grandes affaires, » c'est-à-dire de ne point avoir de premier ministre, mais de former un conseil permanent, comme il y en avait à la cour d'Espagne, composé de peu de conseillers et où toutes les affaires seraient rapportées en présence du roi. On répétait encore, au moment de sa mort, qu'il avait dit ouvertement

1. T. IV, p. 161.

2. Henri Martin, *Histoire de France*, t. XII, 1858, p. 544.

3. G.-B. Nani, *Relazioni...*, t. III, p. 50.

que tout changerait quand il ne serait plus, qu'il avait tout fait lui tout seul, mais qu'après lui ce ne serait plus de même, que le roi avait tenu le même langage, et enfin que Mazarin l'avait prié de ne jamais mettre dans son futur conseil aucun homme d'épée<sup>1</sup>.

Les contemporains en situation d'être bien renseignés parlent tous de ces instructions secrètes que le cardinal donna au roi pendant les derniers jours de sa maladie; plusieurs ajoutent qu'il prit soin de les rédiger par écrit<sup>2</sup>. L'un d'eux rapporte même que pendant le dernier mois qu'il passa au château de Vincennes, il fit écrire sous sa dictée, par Michel Le Tellier, « ce qu'il fallait que Sa Majesté ou fit ou sût » quand il ne serait plus là<sup>3</sup>. Ces instructions manuscrites, rédigées par Mazarin en vue du roi, ne sont connues que par ces indications; le texte même en est demeuré ignoré. Nous les avons cherchées dans les papiers de Le Tellier au ministère de la guerre, dans les papiers de son fils, l'archevêque de Reims, à la Bibliothèque nationale, dans les archives des Affaires étrangères<sup>4</sup>; mais nous n'avons pu en découvrir la moindre trace, et la raison en est peut-être que ces instructions n'ont jamais existé.

Il n'est pas impossible, en effet, qu'une confusion se soit faite

1. Gui Patin, *Lettres*, édit. Reveillé-Parise, t. III, p. 306 (31 décembre 1660); p. 338 (7 mars 1661); p. 341 (9 mars 1661).

2. Arnauld de Pomponne écrit à son père : « Ce matin même [4 février 1661], il [Mazarin] a écrit deux heures durant de sa main; l'on croit que ce sont des instructions pour le roi » (*Mémoires de Coulanges*, 1820, p. 463). L'ambassadeur vénitien Grimani (*Relazioni...*, t. III, p. 79) dit encore que le cardinal se mit « à travailler seul à seul avec le roi à toutes les heures, l'informant des affaires du dedans et du dehors du royaume, et lui donnant de vive voix et par écrit les plus grands avis, lumières et instructions pour la direction et le gouvernement de la monarchie après sa mort. » — La tradition de ces instructions écrites se retrouve dans un passage du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, cité par Chéruel, de *l'Administration de Louis XIV*, p. 85; dans les *Soupirs de la France esclave*, où on lit (5<sup>e</sup> mémoire; Amsterdam, 1690, p. 55) : « Mazarin a laissé des mémoires qu'on a exactement suivis. Et c'est en suivant ces leçons qu'on a mis le royaume sous le joug sous lequel il gémit. » Leti, *Teatro gallico*, t. I, p. 444-445, donne un texte de son imagination, sous le titre de documents laissés par Mazarin au roi.

3. Aubery, *l'Histoire du cardinal Mazarin*, 1688; t. II, p. 585. Aubery, presque toujours bien informé, dit donner ce renseignement d'après « un mémoire digne de foi; » mais il ne le désigne pas avec plus de précision.

4. M. le vicomte d'Avenel, qui continue, depuis la mort de M. Chéruel, la publication des *Lettres du cardinal Mazarin*, a eu l'obligeance de nous faire savoir qu'il n'avait dans ses papiers, pour les volumes restant à paraître, aucun document de ce genre.

dans la tradition de l'époque, et que l'on ait donné le nom de mémoires rédigés par Mazarin à des mémoires que le roi fit rédiger lui-même pour résumer à son usage les instructions de Mazarin ; ce qu'on entendait sous le nom de conseils laissés par écrit à Louis XIV<sup>1</sup> ne serait ainsi que la rédaction même des conseils de Mazarin, rédaction dictée par le roi. D'ailleurs, si le cardinal avait composé à l'avance et communiqué au roi une sorte de testament politique, le soin que celui-ci prit de conserver par écrit ses derniers avis paraîtrait superflu.

Le lundi 7 mars, après avoir reçu dans la matinée l'extrême-onction, le cardinal fit venir le roi, avec qui il voulait avoir un dernier entretien. Louis resta environ une heure au chevet du malade, recueillant de sa bouche « plusieurs avis importants, » qui, dans ces circonstances solennelles, en présence du prêtre que Mazarin avait appelé pour l'assister à ses derniers moments, prenaient ce caractère de recommandation sacrée que l'approche de l'heure suprême donne aux paroles de quelqu'un qui va mourir ; en sortant de cette chambre, il avait les larmes aux yeux<sup>2</sup>. Moins de deux jours après, le cardinal n'était plus. Quelques heures à peine après sa mort, le roi quitta Vincennes pour revenir au Louvre ; son premier soin, en rentrant dans son palais, fut de dicter aussitôt à l'un de ses secrétaires un mémoire<sup>3</sup> où il résumait l'entretien de l'avant-veille,

1. M<sup>me</sup> de Motteville, qui emploie cette expression (t. IV, p. 249), dit, un peu plus haut (p. 247), que Mazarin laissa au roi des conseils et des préceptes « que le roi lui-même écrivit, afin de s'en souvenir pour sa conduite. » Selon les uns, dit L.-H. de Loménie de Brienne (*Mémoires*, t. II, p. 131), Mazarin avait laissé des instructions écrites ; selon les autres, simplement des instructions verbales. M<sup>me</sup> de la Fayette, *Histoire d'Henriette d'Angleterre*, édition Eug. Assé (Jouaust), p. 13, parle, d'une manière vague, des mémoires que Mazarin avait « donnés » à Louis XIV. — Cela montre que les contemporains en position d'être bien renseignés n'étaient pas fixés sur la forme même de ces instructions.

2. Voir la relation de la mort de Mazarin, probablement écrite par Rose, secrétaire du roi, sous le titre de « Dernières paroles de M. le cardinal Mazarin, » publiée par P. Clément, *Lettres... de Colbert*, t. I, Appendice, n° XVI, p. 532-534. Le prêtre que Mazarin avait fait appeler à Vincennes et qui assista en tiers à l'entretien du ministre et du roi était Claude Joly, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, plus tard évêque d'Agen ; il ne doit pas être confondu avec son homonyme, l'auteur du *Recueil de maximes véritables*.

3. « Mémoire dont le roi même dicta la substance au sieur Rose, secrétaire de son cabinet, et relut tous les articles après les avoir fait étendre en sa présence en la forme ci-dessous. Paris, au château du Louvre, le 9 mars 1661. »

dont l'impression était toute fraîche dans son souvenir. C'était accomplir le dernier souhait d'un mourant qui, quelques heures avant sa fin, avait encore songé à lui faire dire « qu'il le suppliait de se souvenir des dernières paroles qu'il lui avait dites<sup>1</sup>. »

Louis XIV, qui prend la parole lui-même au cours de ce morceau, explique dès le début en quelles circonstances il l'a fait écrire. « M. le Cardinal, sentant approcher sa fin et désirant se débarrasser de toutes les affaires du monde pour vaquer ensuite tout entier aux pensées de l'éternité, donna ses derniers moments de la vie temporelle à l'amour qu'il a toujours eu pour le bien de mon État et pour ma gloire particulière. Et, dans ce sentiment, il me laissa plusieurs avis très importants, et entre autres ceux qui suivent, que j'ai recueillis le mieux que j'ai pu. » Les avis que le roi résume à la suite de ces paroles sont au nombre de dix. Cet écrit est demeuré inachevé; le secrétaire du roi a mis à la fin cette note, sur laquelle on regrette de ne pas avoir de détails : « Le roi, par de certaines intrigues, cessa de dicter la suite de ce mémoire. » On ne peut donc savoir si le roi devait ajouter d'autres avis à ceux-ci ou les faire suivre de réflexions personnelles.

Le premier de ces avis se rapporte à l'Église<sup>2</sup> : la maintenir dans ses droits, choisir les meilleurs sujets pour les bénéfices, veiller à la moralité du clergé. Le deuxième avis, d'ailleurs très sommaire, aurait fort étonné Saint-Simon, ou plutôt il n'y aurait vu qu'une hypocrisie de plus : « à l'égard de la noblesse, que c'était mon bras droit, que j'en devais faire cas... » Dans le troisième, conduite à suivre à l'égard des magistrats : les faire honorer, mais « les obliger de se tenir dans les bornes de leur devoir. »

Ce mémoire a été publié deux fois : en 1861, par P. Clément, *Lettres... de Colbert*, t. I, Appendice, n° xvii, p. 535-536, d'après des mss. de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; en 1881, par R. Chantelauze, *les Derniers Jours de Mazarin* (dans le *Correspondant*, 10 août 1881, p. 451-453), d'après les archives des Affaires étrangères. Les textes sont identiques, sauf que le second contient en plus, à la fin, un court paragraphe sur le jansénisme.

1. M<sup>me</sup> de Motteville, t. IV, p. 244. Cette dernière recommandation est du 8 mars. — On rapporte, d'autre part, que Mazarin, en laissant tous ses papiers à Colbert, lui enjoignit de les montrer au roi toutes les fois qu'il le désirerait. Laborde, *le Palais Mazarin*, note 275.

2. On a vu (ci-dessus, p. 244) que Mazarin met au premier rang des devoirs du roi « ce qui regarde la religion. »

Le quatrième conseille au roi de soulager son peuple pour la taille et pour les autres impositions. Après avoir rapidement résumé les relations du roi avec les différentes catégories de ses sujets, clergé, noblesse, magistrature, tiers-état, ce mémoire méthodique passe ensuite à l'exercice même du pouvoir royal : « employer selon leurs talents » les « serviteurs fort capables, » — ils ne sont pas nommés autrement, — « que j'avais auprès de ma personne ; » — « bien prendre garde que chacun soit persuadé que je suis le maître<sup>1</sup> ; » — entendre tous les avis au conseil, chercher le meilleur, « prendre ma résolution de moi-même ; » — éloigner absolument quiconque serait « assez malheureux pour rien entreprendre sans mon ordre ; » — proscrire avec la dernière sévérité, sans excepter personne, le scandale et le libertinage à la cour. Enfin le dixième et dernier avis disait au roi « de ne plus souffrir ni la secte des jansénistes ni seulement leur nom<sup>2</sup>. »

Qu'on laisse de côté le conseil sur l'allègement des impôts, auquel le roi songea dans les premières années à peine de son règne personnel ; qu'on laisse encore de côté le conseil sur la discipline morale de la cour, que Louis XIV ne se rappela que dans la seconde partie de sa vie : tous les autres conseils furent pour l'ancien élève de Mazarin autant de principes invariables, auxquels il ne cessa de se conformer à partir de ce jour. Les plus caractéristiques — car ils allaient donner au règne qui commençait sa vraie physionomie — sont ceux qui concernent l'exercice personnel du pouvoir. On peut les résumer en ces mots très simples par eux-mêmes, mais qui étaient tout un programme de gouvernement : point de premier ministre, gouverner par soi-même, être le seul maître.

Ne pas avoir de premier ministre : le conseil peut paraître singulier de la part d'un homme qui en avait fait les fonctions pendant dix-huit ans. Était-ce l'effet de la jalousie *in extremis* d'un favori tout-puissant, qui voulait laisser vide après lui la place où il avait trôné en maître ? Était-ce le sentiment clairvoyant des circonstances particulières où la royauté allait se trouver, avec un prince dont mieux que personne il connaissait les capa-

1. Selon La Fare, *Mémoires*, édit. Raunié (Charpentier), p. 31-32, Mazarin n'avait parlé à Louis XIV que d'une chose, maintenir son autorité.

2. Le P. Rapin, *Mémoires*, t. III, p. 108, indique aussi la destruction du jansénisme parmi les « grandes leçons » données au roi par Mazarin mourant.



cités? Quelle qu'en ait été la cause, désintéressée ou égoïste, le conseil fut donné; il le fut « avec beaucoup de chaleur, » et le cardinal légua au roi cette maxime, en guise d'adieu suprême, « qu'un roi qui ne pouvait gouverner par lui-même n'était pas digne de régner<sup>1</sup>. »

A ces conseils généraux Mazarin ajouta des recommandations particulières au sujet des personnes que le roi devait appeler aux affaires ou qu'il en devait exclure. Parmi les premières, il lui nomma Le Tellier, Lionne, Foucquet<sup>2</sup>, Colbert<sup>3</sup>; parmi les secondes, Villeroy<sup>4</sup> et, dit-on, Anne d'Autriche<sup>5</sup>. Pour le cardinal de Retz, que le ministre et le roi poursuivaient de la même animosité, Mazarin lui faisait interdire de rentrer en France, par une ordonnance menaçante qui fut publiée le 8 mars, le jour même où il agonisait à Vincennes<sup>6</sup>. Mais les questions de personnes étaient des questions secondaires; ce qui était essentiel, et ce qui devait donner au règne de Louis XIV son orientation propre, c'est que le roi désormais devait être lui-même son maître comme il était le maître de ses États.

Pour se rendre compte de l'impression que ces conseils de Mazarin firent sur l'esprit de Louis XIV, il n'est pas hors de propos de connaître les sentiments que le roi avait pour son ministre. Dans les premières années de sa vie, il avait subi à cet égard des influences opposées. Le valet de chambre La Porte, qui avait été placé aux côtés du roi enfant par la confiance d'Anne d'Autriche, se fait gloire, dans ses *Mémoires*, d'avoir provoqué, autant qu'il était en lui, l'antipathie de son maître pour le cardinal, en profitant de l'intimité que ses fonctions lui

1. L.-H. de Loménie de Brienne, *Mémoires*, t. II, p. 131. Cf. M<sup>me</sup> de Motteville, t. IV, p. 247; Montglat, *Mémoires*, année 1661, p. 351 (collection Michaud).

2. « Dernières paroles... » (P. Clément, *Lettres... de Colbert*, t. I, p. 534); Grimani (*Relazioni...*, t. III, p. 82); Pomponne, Lettres des 7 et 9 mars 1661 (à la suite des *Mémoires de Coulanges*, p. 466, 469). Choisy, *Mémoires*, t. I, p. 107-109, rapporte, au contraire, que le cardinal avait conseillé à Louis XIV de se défaire de Foucquet.

3. P. Clément, *Histoire de Colbert*, t. I, p. 112.

4. Montglat, *Mémoires*, année 1661, p. 351.

5. Montglat, *ibid.*, p. 350; Grimani (*Relazioni...*, t. III, p. 88); M<sup>me</sup> de la Fayette, *Histoire d'Henriette d'Angleterre*, p. 13.

6. R. Chantelauze, *le Cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome*, p. 9.

assuraient auprès de Louis XIV. Malgré les espions que Mazarin avait mis dans l'entourage du roi pour lui rapporter les entretiens de ses familiers, « je ne laissais pas, dit-il, de frapper de petits coups, si à propos, dans les heures où je n'étais observé de personne, que le roi avait conçu la plus forte aversion contre le cardinal et qu'il ne le pouvait souffrir, ni lui ni les siens. » Parmi les anecdotes qu'il raconte pour montrer les résultats de ses conseils, il en est une assez amusante. Un jour, à Compiègne, le jeune roi, qui avait alors environ onze ans<sup>1</sup>, voyant passer sur la terrasse du château le cardinal accompagné d'une suite nombreuse, ne put s'empêcher de dire, sur un ton d'ironie méprisante : « Voilà le Grand Turc qui passe ! » Il le dit assez haut pour que le mot ait été entendu d'un gentilhomme de la manche, qui s'empressa d'aller le rapporter ; mais il fut impossible à Anne d'Autriche de faire avouer à son fils qui lui avait soufflé cette parole injurieuse. Il était déjà fort secret, ajoute La Porte, qui lui avait répété à maintes reprises que, s'il venait jamais à redire à autrui ce qu'on lui disait en particulier à lui-même, il pouvait être assuré qu'il n'aurait jamais d'autres nouvelles que les nouvelles de la *Gazette*<sup>2</sup> : autre leçon, qui devait être plus durable que celle de l'aversion du cardinal.

Heureusement pour lui, Mazarin avait des moyens de combattre l'influence de ce traître et de ce « fourbe<sup>3</sup>, » qu'il fit congédier de la cour au moment où lui-même y rentrait tout-puissant après la défaite des Frondeurs. Le P. Paulin, qui fut le premier directeur de conscience du roi, nourrissait en lui des sentiments de reconnaissance et d'affection pour le cardinal. Il rendait compte à celui-ci, au moment de son éloignement de la cour, des dispositions du roi à son égard : « L'absence, disait-il, ne lui a rien effacé, non plus que le temps, des justes ressentiments qu'il doit avoir de ses bons serviteurs. » Parmi les familiers du roi qui travaillaient, dans le même sens que lui-même, à augmenter en Louis XIV la déférence et l'attachement pour

1. C'était en 1649, d'après Goulas, *Mémoires*, t. III, p. 67, qui raconte aussi cette anecdote.

2. La Porte, *Mémoires*, p. 255-260 ; cf. p. 284, l'anecdote sur la lieutenance sollicitée par M. de Créquy.

3. « La Porta, che mi tradisce... È furbo » : expressions des Carnets de Mazarin ; voir les citations données par V. Cousin, *M<sup>me</sup> de Hautefort*, p. 120, n. 1.

le ministre absent, il citait le duc d'Anville et le duc de la Meilleraye<sup>1</sup>.

Ce qui défendait mieux que tout l'influence de Mazarin sur l'esprit du roi, c'était l'affection profonde que le roi portait à sa mère. Il ne se pouvait pas que Anne d'Autriche ne fit passer à ce fils soumis et confiant, dont la vie ne cessa d'être commune avec la sienne, quelque chose des sentiments qu'elle avait pour le cardinal ; or, de sa part, c'était une confiance sans bornes, où l'affection personnelle entraînait probablement pour autant que la juste reconnaissance des services rendus. Elle écrivait, en janvier 1653, à Mazarin : « 15 [c'est elle-même qu'elle désigne par ce chiffre] n'a ni n'est capable d'en avoir d'autres (desseins) que ceux de plaire à 16 [Mazarin], et de lui témoigner qu'il n'y a rien au monde pareil à l'amitié que 22 [la reine] a pour 16 [Mazarin]... Il (15) [la reine] ne voudrait pas lui déplaire, mais seulement [pas même] de la pensée<sup>2</sup>... » Le fils ne pouvait pas avoir ces sentiments d'affection exaltée et il ne pouvait pas parler ce langage d'une soumission sans limites ; mais, vivant d'une manière continue dans l'intimité de sa mère, entendant sans cesse louer les mérites du ministre, qui était en même temps son propre parrain et avec qui ses relations personnelles devenaient de plus en plus étroites à mesure qu'il grandissait, comment n'aurait-il pas subi, ou plutôt accepté volontiers lui-même quelque chose de l'influence souveraine que le cardinal exerçait sur l'esprit et sur le cœur d'Anne d'Autriche ? « Une soumission sucée avec le lait : » c'est ainsi que M<sup>me</sup> de la Fayette<sup>3</sup> qualifie la manière d'être de Louis XIV à l'égard du premier ministre.

Deux témoignages de la même date, l'un du fils, l'autre de la mère, montrent à quel point Mazarin était maître des affections de l'un et de l'autre. Le 6 juillet 1658, à Calais, au cours de cette maladie très grave qui mit sa vie en danger, le roi, dans un moment de repos que lui laissa le délire,

1. Lettre du P. Paulin, du 14 octobre 1652, publiée par le P. Chérot, *la Première Jeunesse de Louis XIV*, p. 119 ; cf. p. 124, 144, 155.

2. Lettre publiée pour la première fois par V. Cousin, *M<sup>me</sup> de Hautefort*, Appendice, p. 397, et ensuite par Chéruel, *Histoire de France pendant le ministère de Mazarin*, t. I, p. 430. — A propos de cette lettre et d'autres du même genre, V. Cousin dit avec raison (p. 394) : « Il nous semble à peu près impossible d'y méconnaître le langage d'une affection bien différente de la simple amitié et d'un attachement purement politique. »

3. *Histoire d'Henriette d'Angleterre*, p. 6.

fit signe au cardinal de s'approcher de son lit et il lui dit tout bas : « Vous êtes homme de résolution et le meilleur ami que j'ai ; c'est pourquoi je vous prie de m'avertir lorsque je serai à l'extrémité ; car la reine n'osera pas le faire, par la crainte que cela n'augmente mon mal<sup>1</sup>. » Un mois environ après (3 août 1658), la reine, écrivant de Compiègne au cardinal, qui était resté en Flandre pour les opérations du siège de Gravelines, lui disait : « Le confident [le roi] ne vous écrit pas, puisque aussi bien vous ne connaissez de différence de nos écritures non plus que de nos sentiments, puisqu'ils sont une même chose pour vous, et que, encore qu'il n'y ait qu'une seule main qui écrive, les cœurs sont fort conformes en amitié<sup>2</sup>. » Rien jusqu'à la mort ne vint interrompre cet accord parfait des sentiments entre la mère, le fils et le surintendant de l'éducation royale, sauf l'épisode des amours du roi et de Marie Mancini, qui se termina d'ailleurs par la victoire du cardinal<sup>3</sup>. Dans les dernières heures de la vie de Mazarin, ces sentiments du roi et d'Anne d'Autriche devinrent comme un respect superstitieux ; « il semblait, dit un témoin<sup>4</sup>, que ses paroles étaient des oracles qui ordonnaient de l'avenir. »

Il ne faut pas juger des sentiments véritables du roi d'après

1. *Lettres du card. Mazarin*, édit. Chéruel et d'Avenel, t. VIII, p. 493-494.

2. V. Cousin, *M<sup>me</sup> de Hautefort*, p. 402 ; Chéruel, *Histoire de France pendant le ministère de Mazarin*, t. III, p. 429. Dans cette même lettre, Anne d'Autriche demande à Mazarin ce qu'il faut faire au sujet des cabales qui s'étaient produites à Paris pendant la maladie du roi. « Ne manquez pas aussi de dire vos sentiments là-dessus, qui seront toujours suivis en cela et en toutes choses. »

3. En 1658, dans le court intervalle qui sépara ses amourettes avec Olympe Mancini et sa passion pour Marie Mancini, Louis avait jeté les yeux avec complaisance sur une jeune fille au service de la reine, M<sup>lle</sup> de la Motte d'Argencourt. Ses assiduités, très visibles, avaient fait à la cour « un bruit non pareil. » Mais Mazarin « fut trois heures enfermé avec Leurs Majestés, et, au sortir de là, le roi ne regarda plus La Motte. » M<sup>lle</sup> de Montpensier, *Mémoires*, édit. Chéruel (Charpentier), t. III, p. 195-196. Sur ce roman à peine ébauché (janvier 1658), voir aussi le *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658*, p. 387, 396, 411, 430. Le même *Journal* parle d'une autre « inclination » du roi, antérieure d'un an à celle-ci, avec M<sup>lle</sup> de Marivaux, que l'on fit oublier au jeune soupirant par un petit voyage à Vincennes (p. 50 ; janvier 1657) ; mais M<sup>lle</sup> de Marivaux, que Louis rencontra à un bal masqué chez M<sup>me</sup> d'Argencourt, ne serait-elle pas, sous un autre nom, la fille de celle-ci, c'est-à-dire M<sup>lle</sup> d'Argencourt ? J'ai déjà relevé, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 16 mai 1898, p. 374-375, la confusion si fréquente entre M<sup>lle</sup> de la Motte d'Argencourt et les deux demoiselles de la Mothe-Houdencourt, celles-ci cousines l'une de l'autre.

4. M<sup>me</sup> de Motteville, t. IV, p. 241.

les manifestations extérieures de sa douleur qui suivirent la mort du cardinal. Il avait beaucoup pleuré, paraît-il, au moment même où cette nouvelle lui fut apprise<sup>1</sup>, comme il avait pleuré en sortant de son dernier entretien avec lui; mais ces larmes, dont il fut toujours très avare dans ses plus grands deuils domestiques, furent promptement séchées. Le maréchal de Gramont le constate mélancoliquement, sans y mettre d'ailleurs cette ironie cruelle de Saint-Simon, quand celui-ci parle des douleurs et des deuils « à la royale. » « Le roi, dit le maréchal<sup>2</sup>, s'attendrit extrêmement avec le cardinal et regretta la perte d'un aussi digne et aussi fidèle ministre, autant que les princes sont capables de regretter ceux qui les ont fidèlement servis toute leur vie et qui ne se trouvent plus en état de le faire, c'est-à-dire le cardinal mort, il ne fut plus question de son ministère. Cela, néanmoins, n'a rien de surprenant, c'est ce qui a été de tous les temps et ce qui durera jusques à la fin du monde. » En réalité, Louis XIV, suivant sa propre expression, aimait Mazarin<sup>3</sup>; il avait une grande reconnaissance, comme il le déclara un jour à Le Tellier, pour les services qu'il lui avait rendus et pour le soin qu'il avait eu de lui apprendre à gouverner<sup>4</sup>. Sentiments qui se comprennent d'eux-mêmes : ils remontaient à sa première enfance; le titre de parrain et la faveur du cardinal auprès de la reine mère, sans parler des habitudes quotidiennes de dix-huit années d'existence commune, leur avaient donné une force et une consécration capables de survivre longtemps à la mort de celui qui les avait inspirés.

Après avoir fait rédiger sous sa dictée les recommandations suprêmes de Mazarin, le roi en donna lecture lui-même, dès le

1. M<sup>me</sup> de Motteville, t. IV, p. 245.

2. Maréchal de Gramont, *Mémoires* (collection Michaud), p. 328. — M<sup>me</sup> de Montpensier, *Mémoires*, t. III, p. 506, dit de même : « Le cardinal ne fut pas trop regretté...; c'est le sort des favoris. Le roi et la reine furent fâchés quelques jours... »

3. *Mémoires pour l'instruction du dauphin*, édition Dreyss, t. II, p. 374 : « ... un ministre... qui m'aimait et que j'aimais, qui m'avait rendu de grands services... » — L'ambassadeur vénitien Nani, *Relazioni...*, t. III, p. 48, qualifie, en 1660, de « très passionnée » l'affection du roi pour Mazarin : *visceratissimo affetto*.

4. M<sup>me</sup> de Motteville, t. IV, p. 301. — La mère de l'abbé de Choisy disait, en parlant de Louis XIV, « que son cœur faisait fort à son esprit dans la reconnaissance sans mesure qu'il témoignait au cardinal Mazarin. » Choisy, *Mémoires*, t. I, p. 16.

lendemain, à sa mère et au prince de Condé<sup>1</sup>; il voulait faire savoir à la cour, par cette communication officielle, que c'était sur ces principes qu'il entendait désormais régler sa conduite. On ne s'y trompa pas parmi les contemporains. « L'on pourra dire de Mazarin, écrit Gui Patin<sup>2</sup>, ce que l'on disait autrefois d'Alexandre : *etiam mortuus adhuc imperat*. » C'est la même image sous la plume de M<sup>me</sup> de la Fayette : « Après sa mort, son ombre était encore la maîtresse de toutes choses, et il paraissait que le roi ne pensait à se conduire que par les sentiments qu'il lui avait inspirés<sup>3</sup>; » et, vingt-cinq ans environ plus tard, un ambassadeur vénitien écrivait encore que l'esprit de Mazarin était toujours vivant, que le ministre régnait du fond de son tombeau, comme jadis il avait régné dans son cabinet<sup>4</sup>.

Mazarin mérite aussi bien son titre de surintendant de l'éducation royale que celui de premier ministre. Au moment où Louis XIV entrait dans l'adolescence, il a entrepris de le former lui-même au rôle qui lui était réservé. En même temps qu'il exerçait sur sa vie privée une surveillance morale que justifiait son titre de parrain, il l'initiait au jour le jour à la science des affaires, non par des leçons théoriques et pédantesques, mais d'une manière pratique et agissante qui le mettait

1. M<sup>me</sup> de Motteville, t. IV, p. 249.

2. *Lettres*, t. III, p. 344 (18 mars 1661); cf. t. III, p. 350 et 762 (10 septembre 1670). Gui Patin, qui se répète volontiers, avait déjà employé la même expression pour Richelieu, t. I, p. 98. — Un passage de la *Satire I* de Boileau, dirigé contre l'influence des Italiens à Paris, — passage qui n'a pas été imprimé dans les éditions officielles de ses *Œuvres*, mais qui figure dans un recueil paru alors en Hollande (*Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes, tant en prose qu'en vers...*, in-12, Cologne, chez Pierre du Marteau, 1667; 2<sup>e</sup> partie, p. 69-70), — exprimait une idée analogue :

Je sais bien mon devoir et ce qu'on doit à Rome,  
Pour avoir, dans ses murs, élevé ce grand homme  
Dont le génie heureux, par un secret ressort,  
Fait mouvoir tout l'État encore après sa mort.

3. *Histoire d'Henriette d'Angleterre*, p. 8.

4. Venier, ambassadeur de 1682 à 1688 (*Relazioni...*, t. III, p. 446) : « Si può dire che il Mazarini superstite collo spirito regni nel sepolcro, come regnò nel gabinetto : » il parle aussi de ses « molte altre regole di prudenza lasciate in iscritto. » — On lit dans l'*Esprit du cardinal Mazarin ou Entretiens sur les matières du temps...* (Cologne, 1695) : « Après son décès, la cour de France a suivi les mémoires qu'il avait laissés et sa politique y est encore observée » (p. 5).

en contact direct avec les hommes et les choses. Il le faisait assister aux événements de la guerre franco-espagnole pour habituer les chefs et les soldats à son autorité personnelle et le former lui-même peu à peu aux choses de la guerre<sup>1</sup>; il tenait, d'une manière régulière, le conseil en sa présence; il avait avec lui des entretiens particuliers; il lui léguait enfin, au moment de mourir, les conseils d'une vieille expérience et d'un profond dévouement, en les lui recommandant de la manière la plus pressante. D'autre part, les sentiments de Louis permettent de dire que cette action, qui s'est développée par une intimité ininterrompue de longues années, fut d'autant plus profonde qu'elle fut acceptée sans résistance, comme elle était exercée sans contrainte; c'était la conséquence naturelle des rapports qui existaient entre les deux personnes. Or, l'idée maîtresse de ce système d'éducation politique, c'est précisément celle qui éclate au grand jour dès le lendemain de la mort de Mazarin et qui a donné son unité à tout le règne personnel de Louis XIV, à savoir que Louis devait être roi par la fonction comme par le titre. On ne peut nier que pour cette idée, qui est comme la clef de voûte de tout un système politique, Louis XIV n'ait été le disciple de Mazarin. Le maréchal de Gramont termine, dans ses *Mémoires*, le portrait du cardinal en disant qu'il avait « stylé son maître dans l'art de régner<sup>2</sup>. » Le mot n'est pas une flatterie de courtisan; c'est l'expression même de la vérité.

G. LACOUR-GAYET.

1. La vie militaire de Louis XIV commença d'une manière sérieuse en 1653, au cours de sa quinzième année : Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, t. II, p. 96. Cet ouvrage fournit de nombreux exemples de l'application que mettait Mazarin à former le roi au métier des armes.

2. Maréchal de Gramont, *Mémoires*, p. 255; cf. p. 328. — Loyac, *les Avis d'un fidèle conseiller*, 1653, p. 143, disait au roi que Mazarin « lui est aussi utile que le sage Nestor était à Achille. »

# ÉTUDE CRITIQUE

SUR LES

## JOURNÉES DES 5 & 6 OCTOBRE 1789

(Suite<sup>1</sup>.)

---

### III.

Malgré une récolte abondante, Paris manquait de pain<sup>2</sup>. On faisait queue aux portes des boulangeries comme dans un siège. Sur les 30 jours du mois de septembre, il y en eut 16 où les fusiliers montèrent la garde pour assurer les distributions. A la famine se joignait le chômage. Le commerce n'allait plus. Les craintes de banqueroute arrêtaient la circulation des capitaux. L'émigration emportait au dehors de grosses sommes d'argent et le numéraire se faisait rare. 200,000 passeports avaient été délivrés depuis le 14 juillet jusqu'au 10 septembre<sup>3</sup>. Les manufacturiers fermaient leurs boutiques. Le nombre des ouvriers sans travail s'augmentait d'une foule de domestiques que les émigrés avaient congédiés avant de passer la frontière. La famine et le chômage n'étaient pas, il est vrai, chose nouvelle pour le peuple de Paris; l'ancien régime lui en avait donné l'habitude. Mais la Révolution lui faisait sentir plus vivement les mêmes maux. Depuis qu'on leur avait dit qu'ils étaient libres, qu'ils avaient droit au bonheur et que les gouvernants devaient s'occuper des moyens de leur fournir, les Français avaient cessé de supporter leurs maux en patience. Les ouvriers s'agitent et réclament

1. Voir la *Revue historique*, LXVII, 241.

2. La plupart des faits qui suivent ont été empruntés au journal inédit du libraire Hardy.

3. Ant. Capello. (Dépêche du 14 sept. 1789.)



du travail. Le 18 août, les garçons tailleurs s'attourent au Louvre pour demander une augmentation de salaire. Le même jour, les garçons perruquiers se rendent aux Champs-Élysées pour protester contre les bureaux de placement. Le 29 août, 400 domestiques se réunissent au Palais-Royal pour demander le renvoi dans leur patrie des Savoyards qui faisaient concurrence aux travailleurs français. Naturellement le peuple accusait les aristocrates d'être la cause de la famine et du chômage. Il n'avait pas tout à fait tort, puisque l'émigration avait jeté sur le pavé un grand nombre d'employés. Étaient-ce les aristocrates aussi qui arrêtaient les convois de grains destinés à Paris et qui accaparaient les farines? Il n'y avait pas que le bas peuple pour le croire. Des gens de sens, des gens au pouvoir, comme Lafayette, disaient que la famine était factice. La récolte avait été abondante, comment se faisait-il que le pain manquait? Les paysans y contribuaient sans doute, en gardant chez eux leur récolte, par peur de la contre-révolution, mais il est probable aussi que les spéculateurs trouvaient l'occasion trop belle pour ne pas en profiter. Jefferson écrivait : « Nous sommes à toute heure en danger d'une insurrection à cause du manque de pain<sup>1</sup>. » Et, comme pour lui donner raison, le jour même où il écrivait ces lignes, les femmes allaient en foule à l'hôtel de ville pour s'y plaindre des boulangers. Elles disaient déjà hautement ce qu'elles répèteront le 5 octobre, que « les hommes n'y entendaient rien et qu'elles voulaient se mêler des affaires<sup>2</sup>. » Le lendemain, nouvelle agitation, les femmes reviennent à l'hôtel de ville en plus grand nombre encore que la veille et demandent qu'on prenne des mesures pour l'approvisionnement de la capitale. Mais ce n'était encore là que des mouvements partiels, sans grande importance. La question du pain n'aurait pas suffi à elle seule à produire une émeute sérieuse. Il faudra, pour qu'un mouvement général se produise, que toutes les questions politiques du moment portent l'exaspération à l'extrême. La disette pouvait seulement, comme le dit le baron de Staël, « aider et hâter une seconde révolution<sup>3</sup>. » Elle ne pouvait pas la créer.

Or, si vive que fût l'agitation sociale, l'agitation politique

1. Jefferson à Rutledge, 18 sept.

2. Hardy, *Journal*, t. VIII, p. 479.

3. Baron de Staël, *Correspondance*, 17 sept.

l'était plus encore. On espérait beaucoup des assemblées qu'on venait d'élire pour la première fois. On s'intéressait vivement à leurs travaux. On discutait leurs décisions. On proposait des motions. On dévorait les journaux et les brochures, qui paraissaient à foison, et, quand on n'avait pas deux sols pour en acheter une, on allait au Palais-Royal aux nouvelles. Ou bien encore, on assistait aux séances des districts. Là, il régnait une animation extraordinaire. Le district était une assemblée élue, un véritable petit parlement ayant son bureau, ses commissaires, ses rapporteurs. Chaque district est maître chez lui et se donne lui-même son organisation. Les uns ont des comités de bienfaisance, tous ont un trésorier pour les pauvres. Un autre, devançant les vues de l'Assemblée nationale, nomme des juges de paix et de conciliation. Pour se concerter entre eux, les districts ont un bureau de correspondance, qui transmet de district à district les résolutions à communiquer. Les districts sont la vraie force publique<sup>1</sup>. Tous les services y sont concentrés. Le comité de police du district arrête, perquisitionne, juge. Le comité militaire équipe le bataillon de garde nationale, qui est affecté à chaque district, édicte les règlements militaires, donne des ordres aux compagnies. Le comité de subsistances légifère sur les halles, sur les boulangers, sur les convois, etc. Chaque question fait l'objet d'une discussion longue et suivie. A chaque instant on placarde des affiches pour porter à la connaissance du public les décisions nouvelles, et le peuple ne se lasse pas de lire tous ces placards. Les séances sont très courues. Les Parisiens aimaient déjà les beaux discours et ils étaient servis à souhait. C'étaient en effet des avocats et des journalistes qui remplissaient les fonctions de président, de secrétaire du district. Comme on l'a dit justement, le district était un club, et c'était un club légal. Ajoutez qu'à chaque instant on faisait de nouvelles élections, ce qui contribuait encore à augmenter l'agitation. Le 25 juillet, on élisait la première assemblée des représentants de la Commune; le 18 septembre, on faisait de nouvelles élections pour la remplacer. Quand une vacance se produisait, le district procédait immédiatement à

1. Entre autres témoignages du pouvoir des districts, nous citerons le passage suivant d'une lettre de lord Fitz Gerald, chargé d'affaires d'Angleterre à Paris, au duc de Leeds : « The sixty districts, which are absolutely so many little sovereignties within the Metropolis, exercise the most despotic rule over all. » (Arch. de Londres. Fitz Gerald au duc de Leeds, 29 oct. 1789.)

la nomination du successeur. On élisait les membres des districts, les officiers de la garde nationale, etc., etc. Quelquefois, l'élection durait plusieurs jours. Hardy nous dit qu'il fallut trois jours au district des Mathurins pour nommer ses cinq représentants à la Commune. Toutes ces élections, toutes ces délibérations tenaient la population dans un état de surexcitation difficile à dépeindre. La politique préoccupait les esprits plus encore que le chômage et la famine. Vingt citoyens se trouvaient-ils réunis dans un lieu public qu'ils se constituaient en groupe délibérant, avec un président pour diriger les débats et un secrétaire pour les écrire.

Il n'est même pas jusqu'aux manifestations de la vie religieuse qui ne prissent un caractère politique. Le peuple de Paris était encore en majorité très pieux. Il avait beaucoup de confiance dans ses saints et ses patrons et ne prononçait le nom de Dieu qu'avec respect. Cela ne veut pas dire qu'il eût pour le clergé une profonde estime. De tout temps, la malice du peuple qui fit les fabliaux s'était exercée contre quiconque portait une soutane. Ce n'était pas d'hier qu'on reprochait au clergé son avarice, son amour du luxe et de la bonne chère. Mais au moment où nous sommes, ces reproches généraux se précisent et s'aggravent de toute l'acuité des passions politiques. C'étaient des prêtres qui, à l'Assemblée, s'opposaient à toutes les mesures patriotes, c'étaient eux qui voulaient donner au roi le veto, dans l'espoir de sauver ainsi leurs dîmes, supprimées par les arrêtés du 4 août. Aussi l'animosité contre le clergé redoublait. Un événement fortuit vint encore attiser ces haines. Le curé de Saint-Jacques-la-Boucherie refuse d'enterrer gratuitement un ouvrier charpentier tué dans un accident et laissant pour toute fortune une femme et quatre enfants. Le peuple du district se soulève, force le presbytère, traîne le curé à l'église et l'oblige à enterrer le mort en grande cérémonie. Le lendemain, on célèbre un service solennel pour le repos de son âme. Les chantres des paroisses voisines prêtent leur concours à la cérémonie, la garde nationale du district y assiste. Et comme le curé de Saint-Nicolas avait congédié son chantre pour avoir chanté à cette messe de protestation, une nouvelle agitation éclate, qu'on eut assez de peine à réprimer. Cet incident, qui eut lieu à la veille des Journées d'octobre (29 et 30 sept.), ne contribua pas peu sans doute à exciter les esprits contre le clergé et à augmenter le nombre et la violence des cris de « A bas la calotte ! » qui retentirent alors, pour la pre-

mière fois, paraît-il. Mais si le peuple de Paris n'avait pour ses prêtres qu'une médiocre estime, son christianisme n'en était pas moins très sincère. C'était un christianisme large, point rigoriste et plein d'indulgence, quelque chose d'analogue à celui qu'enseignera plus tard Béranger. Les processions étaient fréquentes, et il faut lire dans Hardy les récits qu'il en fait. Chaque corps de métier, les blanchisseuses, les femmes de la halle, etc., allaient à Sainte-Geneviève présenter à la grande patronne de Paris leurs souhaits et leurs présents. Les districts y allaient aussi. Les jeunes filles, vêtues de blanc, ouvraient la marche. Des gardes nationaux en grande tenue escortaient le cortège. Les drapeaux du district étaient de la fête et on les portait bénir en même temps que les brioches, les couronnes et les fleurs. La procession était l'occasion d'une œuvre de charité. On s'intéressait aux prisonniers, surtout aux prisonniers « pour dettes de mois de nourrice. » Et il était bien rare que chaque procession ne ramenât pas au milieu d'elle et comme en triomphe une dizaine de ces malheureux dont les jeunes filles avaient payé de leurs deniers la libération. On demandait à sainte Geneviève et à Notre-Dame de continuer leur protection aux Parisiens, de déjouer les projets infernaux des aristocrates, d'assurer la victoire de la liberté. On leur rendait de solennelles actions de grâces pour la visible protection qu'elles venaient d'accorder à la ville, le jour de la prise miraculeuse de la Bastille<sup>1</sup>. Il était naturel qu'on allât aussi rendre visite aux représentants de la Commune, pour les encourager à persister dans leur dévouement au bien de tous. Une jeune fille récitait une petite harangue et Bailly et Lafayette l'embrassaient.

Le *patriotisme*, comme on disait alors, était donc la vie même du peuple de Paris. Toutes ses autres tendances, tous ses instincts, tous ses besoins venaient s'y résumer et s'y confondre. Si la famine est menaçante, il en attribue la cause à la mauvaise politique de ses élus. L'abondance régnerait aussitôt si l'Assemblée était animée de bons sentiments, si les aristocrates n'y dominaient pas, si les projets des patriotes étaient votés. Le pain est

1. La procession la plus imposante fut celle des habitants du faubourg Saint-Antoine, le 14 sept. Le cortège comprenait 1,000 à 1,200 personnes. Une bastille en miniature y figurait. « Bien des gens trouvaient qu'il y avait quelque chose d'effrayant par son arrangement, sa composition et son immensité. » (Hardy.)

de mauvaise qualité, la faute en est à la municipalité, qui ne surveille pas l'arrivée des grains. La question politique prime ainsi toutes les autres. Les ouvriers réclament-ils contre le chômage, ce n'est pas seulement du travail qu'ils veulent, c'est encore des droits politiques. Les 400 ouvriers qui, le 29 août, viennent demander à la municipalité le renvoi des Savoyards, réclament aussi « la qualité des citoyens et la faculté de s'introduire dans les assemblées des divers districts et l'honneur de faire partie de la garde nationale. » Ce sont les aristocrates qui sont cause de tout le mal. Mais on espère encore que le roi finira bien par voir clair dans leurs intrigues, qu'il accordera avant peu les réformes que demande son bon peuple qui l'aime tant. On ne voit pas que l'idée de faire dépendre l'avenir de la Révolution du transfert du roi et de l'Assemblée à Paris ait déjà pénétré dans les masses. Ce n'est qu'après l'arrivée du régiment de Flandre à Versailles, après la campagne de presse qui suivit, que le vague désir du peuple de Paris de voir habiter le roi au Louvre se précisera et deviendra une pensée politique. Nous verrons alors toutes les passions, tous les besoins, toutes les aspirations dont nous parlions tout à l'heure se concentrer, pour ainsi dire, autour de cet unique désir : amener le roi à Paris.

La nouvelle de l'arrivée du régiment de Flandre produisit partout une vive émotion. Tous les patriotes indistinctement y virent un défi et une menace. La garde nationale de Saint-Denis considère le régiment comme une troupe ennemie et s'empare d'une partie de ses équipages. A Paris, les districts s'assemblent et délibèrent, envoient des députations à la Commune. Dès le 22 septembre, le district de la Trinité demande : « 1° si les troupes qui s'approchaient de la capitale... avaient prêté le serment national ; 2° si les troupes se portaient vers la capitale en vertu des ordres de l'Assemblée nationale ou au moins de son agrément. » Les Cordeliers, les Petits-Pères députent dans le même sens. La Commune elle-même s'élève. Elle prie Bailly d'écrire à La Tour du Pin, pour lui demander des renseignements positifs sur les faits dénoncés par les districts. Saint-Priest et La Tour du Pin répondent immédiatement que le régiment de Flandre a été appelé par la municipalité de Versailles, et que l'Assemblée nationale a été prévenue de son arrivée. Mais leurs assurances ne convainquent pas la Commune. A la séance du lendemain, Lafayette vient déclarer qu'il croyait prudent « de dissiper les

craintes et les alarmes des citoyens. » La Commune décide qu'on demandera de nouvelles explications au ministère. Dussaulx, Lourdet, Condorcet, Moreau de Saint-Méry sont chargés de « solliciter des ministres des détails ostensibles... sur les circonstances qui peuvent avoir rapport à la venue du régiment de Flandre ou de toutes autres troupes qu'on pourroit avoir appelées. » Ainsi les gouvernants partagent en quelque manière les craintes du peuple. La cour, en voulant se protéger contre une émeute possible, avait réussi à mécontenter et à tourner contre elle les défenseurs de l'ordre. Lafayette surtout est irrité qu'on ait fait venir à Versailles le régiment de Flandre sans le consulter. Il y voit une maladresse et peut-être une preuve du peu de confiance qu'on avait en lui. Il se plaint de l'usage « mystérieux et irrégulier » que d'Estaing fit du billet qu'il avait envoyé à Saint-Priest pour le prévenir de l'agitation des gardes-françaises. Les fautes de la cour le découragent. Il semble que ceux qu'il est chargé de protéger prennent à cœur d'augmenter les difficultés de sa tâche. Puis il a d'autres inquiétudes encore. Il croit que la cour a médité sérieusement le projet d'enlever le roi et de le conduire dans une place frontière. Honnête homme, il est tout dévoué à ce qu'il appelle son devoir et garantira, autant qu'il sera en lui, la sécurité du roi et de l'Assemblée. Mais il pense, dans son for intérieur, qu'on lui rend la tâche bien dure. D'ailleurs, il est patriote et il n'hésiterait pas à s'opposer lui-même aux projets contre-révolutionnaires. Bref, il est légèrement désorienté, « il se perd dans tous les détours et tous les partis du moment<sup>1</sup>. » Il voudrait faire le bien, aller droit devant lui, ne mécontenter personne. Il ne voit à toutes les difficultés qu'une solution : le roi devrait bien comprendre qu'il a intérêt à venir à Paris, qu'ainsi il calmerait toutes les agitations, déjouerait tous les complots et surtout tranquilliserait Lafayette sur les projets contre-révolutionnaires qu'on lui prête.

Ce que Lafayette pensait tout bas, les journalistes allaient le dire tout haut. La campagne de presse contre la cour et l'Assemblée nationale recommence de plus belle. Les mesures de répression, qui suivirent l'échec de l'émeute du 30 août, en avaient calmé la violence pendant la première moitié du mois de sep-

1. Lettre de Lafayette à Latour-Maubourg, publiée par Mortimer-Ternaux, t. I, p. 439.

tembre<sup>1</sup>. La question des subsistances occupait le premier plan. C. Desmoulin, qui venait de publier sa *Lanterne*, écrivait sa réponse au mémoire des frères Leleu. Les brochures sur les moyens de remédier à la famine étaient de beaucoup les plus nombreuses. La nouvelle de l'arrivée des troupes à Versailles vint ranimer la question politique. Tous les journaux patriotes mènent en même temps la même campagne. Tous les chefs populaires sont d'accord cette fois sur la nécessité de forcer le roi à s'établir à Paris. Dans le n° 12 des *Révolutions de Paris* (23 sept.), Loustalot écrivait : « D'après l'influence du parti ministériel dans l'Assemblée, c'est-à-dire des nobles, du clergé et de quelques députés des communes qui ont des biens féodaux, ou qui aspirent aux faveurs de la cour, nous ne devons point nous attendre à obtenir une constitution pour la nation, elle sera pour la cour. Que faut-il donc faire? Se désespérer ou aller à Versailles arracher de l'Assemblée les traîtres à la patrie? » Il ajoutait, il est vrai, « ni l'un ni l'autre n'est digne de la majesté du peuple français, » mais il est trop clair qu'il espérait que le lecteur ferait une autre réponse à la même question. D'ailleurs, il allait bientôt rejeter toutes ces précautions oratoires. Dans le numéro suivant, il appelle l'élection de Mounier à la présidence de l'Assemblée « un soufflet donné par l'aristocratie à l'opinion publique » et termine son virulent article par le mot souvent cité : « Il faut un second accès de révolution, tout s'y prépare. » Parmi les « motions raisonnables » que le marquis de Villette publiait dans la *Chronique de Paris* du 25 septembre, il se trouvait celle « d'inviter le roi et la reine à venir passer l'hiver à Paris. » Le marquis voulait aussi que l'Assemblée vînt siéger au Louvre dans la galerie des tombeaux. Dans *l'Ami du Peuple*, Marat réclamait des mesures plus énergiques. « Convaincu que l'Assemblée nationale ne peut plus rien faire de bien pour la nation dont elle a lâchement abandonné les arrêtés et sacrifié les droits, à moins que, revenant elle-même sur ses pas, elle ne réforme ses décrets funestes, je crois qu'elle ne saurait être assez tôt dissoute. » Sous des formes différentes, c'était au fond la même idée : l'Assemblée nationale et le roi ne voulaient pas sérieusement les réformes,

1. Loustalot lui-même, qui s'était si bien conduit le 31 août, fut invité à surveiller son franc parler, et il dut, dans son n° X (12-17 sept.), rappeler les grands principes sur lesquels était fondée la liberté de la presse.

inscrites dans les arrêtés du 4 août, sans lesquelles la Révolution n'était qu'un leurre; il fallait, comme le disait Dussaulx, les obliger à faire le bien. Il le fallait, car des complots aristocratiques étaient tout prêts, car on allait manquer de pain, car la guerre civile serait bientôt déclarée. Il fallait à tout prix arracher le roi et l'Assemblée à l'influence pernicieuse de Versailles. Loustalot dénonçait « des trames secrètes, des complots dangereux, » et sa défiance était telle qu'il écrivait : « Dans la crise où nous sommes, citoyens, il est permis de nous tenir en garde, même contre la vertu. » La presse n'attaquait pas seulement l'Assemblée nationale et la cour, elle s'en prenait aussi à la municipalité et à Lafayette, qui voulaient empêcher le peuple de délibérer au Palais-Royal. Les représentants de la Commune ont été gagnés à la cour par les flatteries « et les coups de chapeau. » Ils sont devenus « les oppresseurs de la Commune, les fauteurs d'un nouveau système d'aristocratie. » Marat demandait chaque jour l'épure de la Commune et même des districts : « Peuple insensé, seras-tu donc toujours victime de ton aveuglement? Ouvre enfin les yeux, sors, sors de ta léthargie, purge tes comités, conserve-en les membres sains, balaye-en les membres corrompus, ces pensionnaires royaux, ces aristocrates rusés, ces hommes flétris ou suspects, ces faux patriotes; tu n'aurais à attendre d'eux que servitude, misère, désolation<sup>1</sup>. » Les pamphlets soutiennent la même cause que les journaux avec une violence plus grande encore. Les attaques contre la reine s'y multiplient. On fait circuler de véritables listes de proscription, où sont inscrits les ennemis du peuple. Ces attaques agitaient d'autant plus vivement l'opinion publique qu'elles ne trouvaient point de réponse. Les pamphlets royalistes étaient alors très peu nombreux. Et les meilleurs, comme le « Sauvez-vous, sauvez-nous » de Jean Peltier, sont bien inférieurs pour la verve et le talent aux écrits populaires. Ce n'est que plus tard que la cause de la cour trouvera dans Rivarol un défenseur à opposer aux Desmoulins et aux Loustalot. Les pamphlets qui, vraisemblablement, ont le plus fait pour émouvoir le peuple et l'exciter contre ses gouvernants furent ceux qui dépeignaient sa situation misérable. Le titre de l'un d'eux était déjà par lui seul un cri déchirant : *Quand aurons-nous du pain?* Cette phrase revient comme un refrain

1. *Ami du Peuple*, n° XV.



après chaque paragraphe de cette prose pathétique : « Pourquoi, citoyens, Lafayette, Bailly et les chefs de la Commune vous laissent-ils manquer de pain? C'est pour s'engraisser de votre substance. Pourquoi ces scélérats font-ils venir des troupes, font-ils environner Paris, Versailles et les alentours de piques et de soldats, sous prétexte de garder le roi et l'Assemblée nationale...? Ces scélérats croient que vous avez trop de vivres. C'est pourquoi ils font venir des troupes pour les consommer bien vite et pour vous juguler ensuite. Et vous dormez! Quand aurons-nous du pain? Au sein de l'abondance, nous n'avons point de pain. » Le *Fouet national*, les *Pourquoi du mois de septembre* poussent le même cri d'alarme et excitent à la révolte ouverte : « Parisiens, ouvrez, ouvrez enfin les yeux! Sortez, sortez de votre léthargie! Les aristocrates vous environnent de toutes parts, ils veulent vous mettre dans les fers et vous dormez! Si vous ne vous hâtez de les anéantir, vous allez être en proie à la servitude, à la misère, à la désolation. Réveillez-vous, réveillez-vous! » Ces appels trouvaient de l'écho dans l'opinion publique. Paris s'agitait. Le 22 septembre, les ouvriers employés aux ateliers de charité de l'école militaire parlaient de partir pour Versailles<sup>1</sup>. Le 17 septembre, on arrêtait sur la place de Grève un individu qui, au milieu d'un nombreux attroupement, s'écriait « qu'il fallait se transporter à Versailles pour l'amener à son Louvre, qui n'était pas fait pour des chiens<sup>2</sup>. » Les réunions du Palais-Royal étaient de plus en plus tumultueuses et Lafayette avait beaucoup de peine à dissiper les rassemblements<sup>3</sup>. Les bourgeois eux-mêmes étaient inquiets : « On disait que les espèces, que le numéraire, manquaient absolument, au point qu'à la fin du mois tous les payements de rentes qui allaient déjà fort mal au palais Soubise, où ils avaient été transférés de l'hôtel de ville, cesseraient entièrement<sup>4</sup>. » Bref, on attendait une émeute, les esprits y étaient préparés, le peuple y était gagné; que l'armée

1. Bailly écrivait à La Tour du Pin, le 22 sept., en post-scriptum : « J'aprends à l'instant que les malheureux employés aux ateliers de charité à l'École militaire se proposaient de partir pour Versailles, par cela seul qu'ils étaient instruits de l'arrivée des troupes. » (Arch. nat., C 31, n° 262.)

2. Procédure contre Joseph Pergaud, prévenu d'avoir tenu des propos séditieux. (Arch. nat., Y 18767.)

3. « La populace de nos faubourgs et de quelques districts de la ville a été ces jours-ci dans une agitation épouvantable. » (*Correspondance secrète*, 24 sept.)

4. *Journal de Hardy*, t. VIII, p. 487, 22 sept.

y consente et qu'une occasion se présente, c'est chose faite.

Or, la garde nationale est déjà ébranlée. Les anciens gardes-français qui forment les compagnies soldées obéissent encore à Lafayette, mais commencent à regarder du côté de Versailles. Ce sont des patriotes de la première heure, ce sont eux qui ont décidé de la prise de la Bastille. Depuis ce jour, ils n'ont cessé d'être comblés des faveurs populaires. Le peuple voit en eux ses sauveurs et leur prodigue les témoignages d'admiration et de reconnaissance. La Commune leur distribue une médaille pour rappeler leurs exploits, achète les meubles et les immeubles qu'ils occupent, mais qui ne leur appartiennent pas, pour la somme de 1,500,000 livres. Les estampes reproduisent leurs traits, les brochures d'actualité se placent sous leur patronage, les journaux racontent leurs faits et gestes. Tous les partis cherchent à les gagner. Les hommes du Palais-Royal flattent leur amour-propre, en proposant qu'on leur laisse leurs drapeaux et leur uniforme. Danton, aux Cordeliers, adresse à Lafayette un discours pour lui demander de ne pas les incorporer à la garde nationale, mais de les laisser en régiment séparé, sous le commandement du duc d'Orléans. Bentabole propose d'accorder aux anciens gardes-français qui s'engageraient dans la garde nationale une pension de 150 livres. Les aristocrates cherchent de même à se concilier leurs bonnes grâces et à les détacher de la cause populaire. La lettre d'un garde-français au roi, signée « Va d'bon cœur, » exprime en langage poissard le regret qu'ils ont d'avoir embrassé la cause du peuple et le dégoût qu'ils éprouvent d'être mêlés avec la canaille dans la milice bourgeoise. Toutes ces flatteries leur montent quelque peu la tête. Ils regrettèrent bientôt leur privilège de garder le roi. Vers le milieu de septembre, ils parlèrent d'aller à Versailles reprendre leurs postes. Nous avons vu que Lafayette les en dissuada. Si on l'en croit, ce serait « leurs anciens officiers et d'autres émissaires qui leur en avaient soufflé l'idée<sup>1</sup>. » Ces sollicitations, si elles se sont produites, n'étaient pas nécessaires pour leur inspirer cette détermination. Les gardes-français avaient entendu parler de la formation d'un nouveau corps chargé de les remplacer à la cour. La nouvelle s'en était répandue en même temps que le bruit du prochain départ du roi. Or, nous savons que les gardes-français étaient patriotes. Ils ne

1. Lafayette, *Mémoires*, t. IV, p. 159.

veulent pas que les contre-révolutionnaires s'emparent de la personne du souverain. Et, enfin, ils considèrent comme un affront qu'on leur donne à la cour des remplaçants. Lors de l'arrivée du régiment de Flandre, leurs mécontentements s'aggravent.

L'armée prête à faire défection, la population surexcitée, pour que l'émeute éclate, il ne restera plus qu'une seule faute à commettre.

#### IV.

L'appel du régiment de Flandre n'avait pas eu seulement pour résultat d'unir tous les patriotes parisiens dans une même pensée : amener le roi à Paris, il avait encore eu pour conséquence d'unir les patriotes de l'Assemblée aux patriotes du dehors. Ce n'est qu'à partir du 15 septembre environ que les membres du club breton, que Barnave, Lameth, Duport, Chapelier et leurs amis prennent contre la cour et le ministère une attitude nettement hostile. Jusque-là, ils ne désespéraient pas encore de faire aboutir les réformes par les voies légales. L'appel des troupes dissipa cette dernière illusion. Il est juste de dire néanmoins que Barnave et les Lameth ne voulurent pas rompre sans essayer encore une dernière tentative de conciliation. Avant l'arrivée du régiment de Flandre à Versailles, ils allèrent trouver Saint-Priest et joignirent leurs prières à celles de Lafayette et de la Commune de Paris pour en obtenir le renvoi. Le ministre répondit « de manière à ôter tout espoir à ces démarches<sup>1</sup>. » Désormais, la lutte est ouvertement déclarée. Les patriotes ont perdu toute confiance dans Necker, qu'ils considèrent comme l'instrument docile de la cour, et il ne se passera pas de jour sans qu'ils attaquent à l'Assemblée le ministère et la cour. Le 16 septembre, Mirabeau fait distribuer un violent discours contre la caisse d'escompte, qui était comme la création personnelle du premier ministre. Le 18 septembre, le roi refuse sa sanction aux arrêtés du 4 août. L'émoi fut grand dans l'Assemblée. Duquesnoy, un modéré pourtant, écrit ce jour-là dans son Journal : « La séance de ce matin va peut-être décider du sort de l'empire. Le gant est jeté par le roi à l'Assemblée. L'amassera-t-elle? Le retirera-t-il<sup>2</sup>? » Les patriotes demandent,

1. Saint-Priest, *Abrégé de ma conduite*, dans les *Mémoires de M<sup>me</sup> Campan*, t. II, p. 297.

2. Duquesnoy, *Journal*, t. I, p. 351.

dans des discours presque menaçants, que les arrêtés soient de nouveau représentés à Louis XVI. Volney se laisse emporter jusqu'à accuser toute une partie de l'Assemblée de s'opposer systématiquement, depuis quinze jours, à toutes les réformes. Le lendemain, Duport fait adopter une motion ainsi conçue : « L'Assemblée décrète que M. le président se retirera sur-le-champ par devers le roi, pour le supplier d'ordonner incessamment la promulgation des arrêtés du 4 août et jours suivants. » A cette nouvelle mise en demeure, Louis XVI n'osa pas répondre par un refus formel. Le régiment de Flandre n'était pas encore arrivé. Usant d'un faux-fuyant qu'il crut habile, il écrivit, le 21 septembre, au président de l'Assemblée qu'il allait ordonner la *publication* des arrêtés du 4 août dans tout son royaume. Il réservait la *promulgation*, « qui n'appartient qu'à des lois rédigées et revêtues de toutes les formes qui doivent en procurer immédiatement l'exécution. » C'était encore un ajournement. On s'y trompa d'autant moins que, le jour même, l'Assemblée était avisée officiellement de la prochaine arrivée des troupes à Versailles. Ce jour-là, Mirabeau s'élève à la tribune contre l'appel du régiment de Flandre et conteste à la municipalité de Versailles le droit de faire venir des troupes sans le consentement préalable de l'Assemblée. Mais c'est surtout dans la discussion du projet d'impôt du quart du revenu que se manifeste le mieux l'hostilité du côté gauche contre Necker. Sans doute parce que le temps presse, parce que les circonstances ne permettent pas de retard, les patriotes demandent à l'Assemblée d'adopter le plan ministériel sans discussion. Mais il est à remarquer qu'ils entendent en laisser à Necker seul toute la responsabilité. Ils font insérer dans l'arrêté qu'il a été adopté « de confiance<sup>1</sup>. » Bien mieux, Mirabeau saisit cette occasion pour attaquer la réputation d'infailibilité qu'on avait l'habitude de décerner sans examen au premier ministre. Il n'est donc pas douteux que les chefs patriotes méditaient dès ce moment la chute de Necker.

1. Duquesnoy prête ce calcul à Mirabeau et aux patriotes : « Ou le plan est bon, ou il est mauvais; ou il réussira, ou il échouera; s'il est bon et qu'il réussisse, nous aurons l'avantage très grand de l'avoir accepté..., s'il est mauvais et qu'il échoue, il écrasera M. Necker et ses partisans. » Avec Mirabeau faisaient ce calcul « Duport, Castellane, Barnave, Lameth, le duc d'Orléans, La Touche, Lauzun, Menou, le duc d'Aiguillon, Le Chapelier..., tous ceux qui ont fait mettre dans le décret les mots de : confiance. » (*Journal de Duquesnoy*, t. I, p. 369.)

Immédiatement après les Journées d'octobre des conférences s'ouvrirent entre Lafayette, Mirabeau et le triumvirat Barnave, Duport, Lameth, dans lesquelles on s'occupera de la constitution d'un nouveau ministère. Les conférences n'échouèrent que parce que Lafayette, sur les conseils de Morris, ne voulut pas que Mirabeau recueillît la succession de Necker<sup>1</sup>. Il n'est guère douteux non plus que les patriotes de l'Assemblée, unis entre eux contre le ministère et la cour, n'aient été aussi en communion d'idées avec les pamphlétaires parisiens et n'aient préparé l'émeute avec eux. Sans doute, les preuves formelles manquent, mais les vraisemblances sont assez fortes. On sait que les membres du club breton vont souvent à Paris, qu'ils sont en relations avec les principaux orateurs de réunions publiques et que ceux-ci assistent souvent aux séances de l'Assemblée nationale. Vers la fin de septembre on organise comme un service régulier de surveillance aux tribunes<sup>2</sup>. Les gardes-françaises y allaient à tour de rôle en habits civils, s'y mettaient en rapport avec les députés populaires, leur demandaient des instructions et appuyaient leurs discours de vigoureux applaudissements. Chacun d'eux était payé 25 sols par chaque jour passé à Versailles. Qui payait? La chose importe assez peu, mais ce qu'il faut retenir, c'est que les députés patriotes connaissaient cette organisation. Il y a d'ailleurs d'autres preuves plus plausibles de l'entente des députés patriotes avec les agitateurs parisiens. Le 5 octobre, les députés de la vicomté et de la ville de Paris se réunissent dans la matinée, avant la séance, pour arrêter vraisemblablement quelle conduite ils tiendront pendant l'émeute<sup>3</sup>. Le Chapelier est à Paris le 5 octobre au matin<sup>4</sup>. La séance de l'Assemblée nationale n'est ce jour-là qu'une longue suite d'attaques violentes contre la cour, à propos du banquet des gardes du corps. Au moment de l'arrivée des Parisiens, plusieurs députés patriotes quitteront précipitamment la salle des séances et quelques-uns seront vus périssant au

1. Cf. Lettre de Morris à Lafayette, du 16 oct. 1789. (*Mémorial*, t. I, p. 279.)

2. Cf. Procédure du Châtelet, déposition 148.

3. « Mais un membre ayant observé que les députés de la vicomté et ceux de la ville de Paris à l'Assemblée nationale s'étaient assemblés dans le cours de la matinée pour aviser aux moyens de remédier à la disette allarmante de farines qu'on éprouvait à Paris..., etc... » (Procès-verbal officiel des séances de l'Assemblée nationale. Arch. nat., C 31, n° 259.) [Cet extrait du procès-verbal ne figure pas dans le compte-rendu des *Archives parlementaires*.]

4. Cf. Gouverneur Morris, *Mémorial*, trad. Gaudais, t. I, p. 272.

milieu du peuple. A la séance du soir, un député fait sans rire la proposition d'admettre les femmes à voter avec les membres de l'Assemblée nationale<sup>1</sup>. La sanction que le roi accorde enfin, dans la nuit du 5 au 6, aux décrets constitutionnels ne désarme même pas les députés patriotes. Au milieu des bravos, qui accueillirent la décision royale, il se trouva cependant, dit Duquesnoy<sup>2</sup>, « quelques esprits rebours qui ont rappelé une difficulté déjà élevée le matin de savoir si la réponse [du roi] était contresignée par un ministre, » et il ajoute : « Je dois dire ici que lorsqu'on a lu la réponse du matin (celle qui refusait la sanction) on avait durement inculqué les ministres, on s'était plaint de ce qu'ils avaient extorqué cette réponse au roi, on les a accusés d'avoir falsifié les décrets et M. de Mirabeau a demandé que toute réponse du roi fût signée d'un ministre, pour qu'au besoin on pût trouver une victime. » Le lendemain, Mirabeau s'opposera à ce que l'Assemblée aille délibérer au château, comme le roi le demandait, et Barnave proposera le décret, qui déclarait l'Assemblée inséparable de la personne du roi, ce qui était une manière détournée de la transférer à Paris. Nous avons conservé le brouillon des lettres que Barnave écrivait au milieu même des événements, le 4 et le 5 octobre, elles ne laissent aucun doute sur son véritable état d'esprit. « Si vous voyiez, disait-il le 4 octobre, de vos propres yeux que le ministère, sans excepter M. Necker et la majorité de notre Assemblée, n'a jamais voulu de constitution, qu'ils n'ont jamais eu un moment de supériorité sans tenter de renverser avec une incroyable mauvaise foi tout ce qu'ils avaient paru consentir, que leurs relations dans l'étendue du royaume embrassent presque tout ce qui exerce çà et là quelque autorité, que, depuis les arrêtés du 4 août, presque toute la partie gouvernante de la nation est devenue notre ennemie et celle de la liberté, que rendre dans ces circonstances une grande énergie à l'ordre ancien c'était presque certainement le rétablir, lui donner les moyens de nous anéantir presque sans combat, puisqu'il aurait eu pour lui le gouvernement et la majorité de notre Assemblée, prête à se déclarer, dès que la crainte ou la volonté de la nation fortement exprimée ne la contiendrait pas. Si vous réfléchissiez que nous ne sommes point dans l'état naturel, où les

1. Cf. Procédure du Châtelet, dép. 220.

2. Duquesnoy, *Journal*, t. I, p. 404.

mouvements sont libres et la volonté maîtresse de combiner ce qu'il y a de plus avantageux, mais dans un état tendu et forcé, obligés de soutenir un poids immense de forces contraires toujours prêtes à nous engloutir, que, pour faire adopter la constitution à un gouvernement et à une grande partie de la nation qui n'en veut pas, il fallait que cette constitution leur fût nécessaire pour les tirer d'un état pire, vous auriez senti<sup>1</sup>... » Le reste de la lettre manque, mais ce qu'il en subsiste suffit à nous éclairer sur les sentiments de l'auteur. Barnave partageait les craintes du peuple, il voyait la Révolution en danger, l'union des aristocrates et du ministère lui paraissait le prélude d'une réaction ; il se résignait pour l'éviter à ce que la nation « exprimât fortement sa volonté ; » en bon Français, il pensait qu'une émeute était nécessaire pour achever la défaite de l'aristocratie. S'il attaquait Necker, c'était moins par ambition personnelle, par désir de lui succéder, que par dévouement sincère à ce qu'il croyait le bien public. Le 2 novembre, il parlera du mouvement d'octobre en ces termes : « Paris a cru devoir sauver une seconde fois la liberté publique<sup>2</sup>. » C'était là l'opinion de tous les patriotes. Lorsque la Commune de Paris demandera à la même époque des poursuites contre les auteurs du massacre des gardes du corps, elle aura bien soin de les distinguer des auteurs de l'émeute elle-même, ceux-ci ne méritant que des éloges. Enfin, quand Chabroud rédigera son fameux rapport sur la procédure du Châtelet relative aux Journées d'octobre, il ne manquera pas de glorifier la belle journée du 5, tout en déplorant les excès de celle du 6. Il est donc infiniment probable que les députés patriotes étaient d'accord avec les agitateurs parisiens qui préparèrent les Journées d'octobre. Étaient-ils tous aussi désintéressés que Barnave ou certains d'entre eux agissaient-ils pour le compte de quelques puissants ambitieux ? C'est ce que nous aurons à examiner en étudiant quel rôle le duc d'Orléans et Mirabeau ont joué dans la préparation de l'émeute.

Au même moment où les patriotes reprenaient la lutte contre la cour et le ministère, le duc d'Orléans et ses amis recommençaient leurs intrigues. Avaient-elles un but bien précis ? On a prétendu quelquefois que le duc d'Orléans ne voulait rien moins que détrô-

1. Arch. nat., W 12.

2. Arch. nat., Papiers de Barnave, W 12.

ner Louis XVI et qu'il ne reculait pas pour cela devant l'odieuse d'un assassinat. C'est là une opinion extrême qu'il est difficile de soutenir. Nous croirions plus volontiers qu'il songea seulement à profiter des troubles sans savoir bien exactement lui-même quel avantage précis il en retirerait.

Il n'est pas possible de nier la participation du parti orléaniste aux Journées d'octobre. Mais il importe de bien marquer dans quelles limites elle s'exerça et quelle importance elle eut réellement. L'argent joua un certain rôle dans l'émeute. Nous avons vu déjà que les gardes-françaises recevaient une paie de 25 sols par jour toutes les fois qu'ils allaient à Versailles. Des témoignages nombreux et dignes de foi nous apprennent qu'avant les Journées d'octobre comme avant le 14 juillet on fit des largesses aux troupes. L'argent servit-il seulement à gagner les soldats du régiment de Flandre? L'enquête du Châtelet nous révèle qu'on en distribua aussi dans le peuple<sup>1</sup>. Ce serait pourtant une erreur extrême que de se figurer que les Journées d'octobre ont été faites uniquement par des gens payés. Et personne ne l'a soutenu sérieusement. Il est un fait remarquable, c'est que les témoins qui attestent ces distributions d'argent ne disent pas qu'on les fit dans un but précis et déterminé. Il semble bien qu'on n'ait voulu par ce moyen que stimuler l'ardeur des insurgés. Cette ardeur, comme nous l'avons vu, n'avait pas besoin de ce stimulant. Rien ne nous prouve que les chefs du mouvement, que ceux qui eurent l'idée première et qui déployèrent le plus d'activité, comme Desmoulin, Danton, Loustalot, aient été des agents orléanistes. C'est précisément à ce moment que Desmoulin, dans une grande pénurie, supplie son père de lui envoyer un lit et quelques louis, afin qu'il puisse loger ailleurs qu'en hôtel meublé<sup>2</sup>. Rien ne nous dit non plus que l'argent qu'on distribua ces

1. Cf. Procédure du Châtelet, dép. 20, 29, 45, 59, 71, 87, 89, 91, 98, 161, 164, 373, 387, etc.

2. « Vous m'obligerez de m'envoyer des chemises et surtout deux paires de draps, le plus promptement possible. » (Lettre de Desmoulin à son père, 20 sept. 1789.)

« J'ai pris un logement en face de l'hôtel du Nivernais, où je vais entrer à la Saint-Rémy. Comme la dépense a absorbé bien au delà de mon dernier ouvrage, j'ai pensé que vous ne refuseriez pas de m'aider de cinq à six louis. » (22 sept.)

« J'attends aussi votre réponse sur l'article des six louis que je demande pour ne pas manquer de parole à mon tapissier. » (29 sept.)



jours-là venait uniquement du Palais-Royal. On raconte bien qu'à cette époque sept millions arrivèrent de Hollande, mais c'est un simple bruit qui ne mérite pas qu'on s'y arrête. Dans ce temps, où les dons et les sacrifices volontaires étaient si fréquents, il n'est pas du tout invraisemblable que de simples particuliers aient délié leur bourse pour le triomphe de ce qu'ils considéraient comme une cause sainte. Cela est même probable, si on songe qu'il figurera dans l'émeute des gens de conditions sociales très différentes : des femmes de la halle et des femmes de salon<sup>1</sup>, des ouvriers et des bourgeois bien rentés. Il est donc très difficile de déterminer quelle fut la part du duc d'Orléans dans ces distributions d'argent. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il faut se garder d'en exagérer l'importance.

Il est certain que le duc d'Orléans jouissait à ce moment dans le peuple d'une grande popularité. Les grenadiers pensent à lui pour en faire un lieutenant général du royaume<sup>2</sup>. Le matin du 6 octobre, de nombreux cris de « Vive le duc d'Orléans, » quelques-uns disent même de « Vive le roi d'Orléans, » furent poussés<sup>3</sup>. Ne faut-il voir dans ces manifestations que l'effet du vif amour que le peuple avait depuis quelque temps pour le duc d'Orléans? C'est ce qu'il est bien difficile encore de dire avec précision. Mais il est une chose à noter, c'est que parmi les nombreux pamphlets qui parurent alors, on n'en trouve aucun qui soit spécialement destiné à répandre l'idée de décerner la régence au duc d'Orléans. Cette idée n'apparaît que le 5 octobre et on ne voit pas qu'il y ait eu besoin d'une campagne de presse pour y préparer les esprits. C'est à peine si le nom du duc est prononcé dans les journaux et les pamphlets.

« Je vous en supplie, puisque voilà le moment de toucher vos rentes, puisque le prix du blé se soutient, envoyez-moi six louis. » (8 oct.)

1. L'une des insurgées, M<sup>me</sup> Beauprez, avait une loge à l'Opéra et un salon. (Cf. Procédure du Châtelet, dép. 201.)

2. Si on compare entre elles les différentes dépositions, qui rapportent les discours adressés par les grenadiers à Lafayette le 5 oct., il semble qu'on peut les résumer ainsi : « Mon général, le peuple est malheureux, il faut aller à Versailles pour en ramener le roi. Cela est nécessaire pour l'achèvement de la Constitution et la bonne marche des affaires. Si le roi s'enfuit, nous proclamons le dauphin. Un conseil de régence gouvernera en son nom. Vous en ferez partie, ainsi que le duc d'Orléans, qui sera lieutenant général du royaume. » (Cf. Procédure du Châtelet, dép. 2, 7, 30, 35, 40, 57, 80, 128, 374. — Lafayette, *Mémoires*, t. II, p. 336.)

3. Cf. Procédure du Châtelet, dép. 381, 127.

On veut quelquefois aussi que le duc d'Orléans se soit mêlé de très près à l'émeute et qu'il ait lui-même dirigé l'agression du 6 au matin, et on a cherché dans ses faits et gestes, dans ses allées et venues les preuves de ce qu'on avançait. Il faut avouer que les arguments, qu'on a ainsi trouvés, sont d'une grande faiblesse. Il est bien possible que le duc d'Orléans ait été rencontré à Paris le 5 au matin, près de la porte Saint-Honoré, qu'il ait été vu entre 11 heures et midi sur le chemin de la Révolte, au bois de Boulogne, qu'il ait envoyé de nombreux courriers à Versailles, mais il faut avoir un fort parti pris pour tirer de là une preuve qu'il dirigeait personnellement les insurgés. Les témoins qui prétendent l'avoir vu le lendemain, à Versailles, pendant ou immédiatement après l'irruption au château, se contredisent, et il est hors de doute qu'il n'arriva pas à Versailles avant 8 heures du matin<sup>1</sup>. Il faut donc renoncer à chercher, dans l'emploi que le duc a fait de son temps le 5 et le 6, une preuve de sa participation directe à l'émeute<sup>2</sup>.

En réalité, il n'y a guère qu'une charge sérieuse contre le duc d'Orléans, c'est l'exil qu'il accepta, sous la forme d'une mission à Londres, après les Journées d'octobre. Les circonstances dans lesquelles il fut chargé de cette mission constituent contre lui une

1. Voir à ce sujet la lettre où le duc d'Orléans raconte l'emploi de son temps dans les Journées d'octobre 1789. Cette lettre figure dans la « Correspondance de Ph. d'Orléans, publiée par L. C. R., » qui offre tous les caractères de l'authenticité. — Voir encore la déclaration faite devant le comité de police du district du Gros-Cailou, le 1<sup>er</sup> oct. 1790, dans laquelle les gardes nationaux du poste du Point-du-Jour affirment avoir vu passer le duc d'Orléans, le 6 oct. 1789, à sept heures et demie du matin, se rendant à Versailles. (*Archives parlementaires*, t. XIX, p. 392.)

2. On apporte quelquefois comme preuve de la culpabilité du duc d'Orléans un document qui, s'il était authentique, serait irréfutable. C'est une prétendue lettre que le duc aurait écrite le jour même de l'émeute (6 oct.) à un ami pour prévenir son banquier de ne pas payer les sommes promises : « Courez vite, mon cher, chez le banquier, qu'il ne délivre pas la somme, l'argent n'est point gagné, le marmot vit encore. » Mais ce billet n'est rien moins qu'authentique. Si on voulait en croire Ducoin (*Philippe d'Orléans*, p. 72), ce serait le ministre de la police sous l'Empire, Saint-Réal, qui l'aurait communiqué à Barrère lorsque celui-ci composait son ouvrage : « De la conduite des Bourbons. » Il est bien vrai que ce billet figure dans l'édition de 1805 de ce pamphlet, qui parut d'ailleurs sans signature. Mais aucune note n'indique que ce soit Saint-Réal qui l'ait communiqué à l'auteur du pamphlet. Dans l'édition de 1805, le billet est daté du 7 oct., tandis que dans le livre de Ducoin il porte la date du 6. Quoi qu'il en soit, Ducoin n'apporte aucune preuve à l'appui de cette assertion que le billet aurait été communiqué par Saint-Réal à Barrère.

grave présomption. Depuis longtemps, Lafayette soupçonnait les menées orléanistes. Le duc avait même essayé de le gagner à sa cause<sup>1</sup>, et ses soupçons s'en étaient accrus. Sans avoir de preuves formelles de sa culpabilité, Lafayette fut persuadé qu'il joua un grand rôle dans les Journées d'octobre. Moitié par un sentiment de vengeance, moitié pour l'empêcher de recommencer ses intrigues, il n'hésita pas à user de son influence à la cour pour l'éloigner de Paris. Dès le 7 octobre, il se rencontrait avec lui chez la marquise de Coigny, et là, « après une conversation très impérieuse d'une part et très résignée de l'autre, » il fut résolu qu'il partirait pour Londres, « avec une espèce de mission pour justifier ce départ<sup>2</sup>. » Accepter une pareille mission dans de pareilles circonstances, c'était s'avouer coupable. Les amis du duc le comprirent et agirent de tout leur pouvoir pour le faire revenir sur sa décision. Ils y réussirent. Le faible duc changea d'avis. Lafayette lui assigna aussitôt un nouveau rendez-vous. Le duc eut probablement peur de ses menaces, car il promit qu'il serait parti dans les 24 heures. Il n'y avait plus qu'à obtenir du roi la mission qui colorerait cet exil. Lafayette, qui était alors tout-puissant, n'eut qu'un mot à dire. Il nous a raconté lui-même l'entrevue dans laquelle il présenta le duc d'Orléans à Louis XVI. Le duc d'Orléans « ayant assuré le roi qu'il tâcherait de découvrir à Londres les auteurs des troubles, » Lafayette répondit : « Vous y êtes plus intéressé que tout autre, car personne n'y est autant compromis que vous. » Le roi, qui ne croyait pas sans doute le duc aussi coupable, « fut dans un extrême étonnement. » Une seconde fois les amis du duc lui représentèrent quelle imprudence il commettait en quittant la France, qu'il donnait créance à toutes les accusations, qu'il les compromettait eux-mêmes; Philippe d'Orléans céda de nouveau à leurs prières, et il fallut que Lafayette, dans une troisième entrevue chez Montmorin, lui déclarât nettement qu'il le ferait arrêter, dès qu'il aurait des preuves contre lui, pour qu'il se décidât à partir pour Londres, le 14 octobre, chargé d'une mission que personne ne prit au sérieux<sup>3</sup>.

1. Cf. Lafayette, *Mémoires*, t. II, p. 357.

2. Lafayette, *Mémoires*, t. II, p. 357.

3. Cf. Dépêches de Staël, des 11, 15, 22 oct., — d'Ant. Capello, du 19 oct., — de Fitz Gerald, des 18, 29 oct.

Si ces faits suffisent à établir la culpabilité du duc d'Orléans, ils montrent bien aussi combien étaient grandes sa faiblesse et son irrésolution, à quel point il manquait de toutes les qualités d'un chef de parti. Il serait facile de donner d'autres preuves encore de la timidité de son caractère. Le 6 octobre, il était sur la terrasse de la maison de Boulainvilliers à Passy, au moment du passage des insurgés, qui retournaient à Paris. Beaucoup de gens du peuple l'aperçurent, bien qu'il se tint baissé derrière ses enfants. Ils s'approchèrent alors de la terrasse et crièrent : « Voilà Monseigneur ! Voilà Monseigneur ! nous le respectons infiniment<sup>1</sup>. » Il leur fit signe de se taire et leur dit de continuer leur chemin. Et, comme les cris de « Vive le duc d'Orléans » redoublaient, il quitta la terrasse pour s'y dérober. Il est peu vraisemblable qu'un tel conspirateur ait joué dans les Journées d'octobre un grand rôle. Nous voyons bien que le peuple et que l'armée l'acclament, mais nous ne pouvons déterminer au juste quelle part de spontanéité et quelle part de vénalité il entre dans ces acclamations. Nous voyons bien que les amis du duc d'Orléans avaient l'intention d'en faire un lieutenant général du royaume et qu'ils durent se mettre en rapport avec quelques chefs insurgés, mais nous voyons aussi que naturellement des gens du peuple avaient la même pensée. Il est sans doute probable que si le duc d'Orléans n'agit pas davantage, c'est qu'il manqua de caractère. « Ce qu'il y a de plus certain, écrit Barras dans ses Mémoires<sup>2</sup>, c'est que si le duc d'Orléans, dans l'état d'irritation qui animait les esprits, le duc d'Orléans, que la haine de la cour rendait toujours plus populaire, si le duc d'Orléans, dis-je, se fût montré dans ce moment avec quelques vellétés d'ambition, il aurait été naturellement placé sur le trône. » Il y a peut-être un peu d'exagération dans ces paroles, mais, pour le fond, Barras (qui participa à l'émeute) dit vrai. C'était alors un engouement général de tout le peuple parisien pour le duc, pour le « père du peuple, » comme on l'appelait communément. Si cet homme et ses amis avaient sérieusement conspiré, avaient eu des desseins précis et n'avaient pas manqué de résolution, il est probable que Lafayette lui-même, qui était encore très populaire, n'aurait pu s'opposer à leurs entreprises. Mais, en raison même de cette dis-

1. Cf. Procédure du Châtelet, dép. 344.

2. Barras, *Mémoires*, t. 1, p. 64.

position naturelle des esprits, le mouvement orléaniste se confondit avec le mouvement patriote. Les Journées d'octobre ne furent pas faites par et pour le duc d'Orléans, elles furent faites par des gens qui aimaient le duc d'Orléans. Le Châtelet avait certainement des indices suffisants pour demander sa mise en accusation, mais il est douteux que si le procès se fût jugé, même devant une cour impartiale, il eût été condamné à une forte peine. Nous pouvons donc conclure avec Malouet que, « quand même le duc d'Orléans n'aurait pas existé, nous aurions vu probablement les mêmes scènes » et que « le cours des choses n'en aurait pas été changé<sup>1</sup>. »

C'est à des proportions aussi modestes qu'il faut réduire le rôle que Mirabeau a joué dans les Journées d'octobre. Les contemporains, éblouis par l'éloquence du grand tribun, et les historiens, sur la foi des contemporains, ont été portés à en exagérer l'importance. Était-il alors un agent du duc d'Orléans? Servait-il sincèrement, sans arrière-pensée, la cause populaire, ou bien, voyant plus loin et visant plus haut, ne travaillait-il qu'à la réalisation de ses propres idées politiques? C'est entre ces trois solutions qu'il faut choisir. La première a pour elle beaucoup de vraisemblances. On fait ressortir l'attitude que prit Mirabeau lors de la discussion des droits de la maison d'Espagne au trône de France. On rappelle la singulière conversation qu'il eut au même moment avec Virieu<sup>2</sup>. Ce député lui ayant dit que la succession au trône de France n'était pas près de s'ouvrir, il répondit que « l'état pléthorique du roi et celui de Monsieur, qui pouvait abrégger leurs jours, faisait à peu près dépendre la question de l'existence de M. le Dauphin, qui n'était qu'un enfant, » et, comme Virieu lui marquait son étonnement qu'il oubliât le comte d'Artois et ses enfants, il continua en disant « que dans le cas où l'événement se présenterait, d'ici à un temps peu éloigné, il fallait avouer qu'on pourrait regarder M. le comte d'Artois comme un fugitif, ainsi que ses enfants, et d'après ce qui s'était passé comme à peu près *exlex* pour au moins environ dix ans. » Mais surtout on relève les paroles de dépit méprisant que Mirabeau prononça, lorsqu'il apprit que, malgré ses conseils, le duc d'Orléans se décidait à quitter la France : « Lisez, aurait-il dit en

1. Malouet, *Mémoires*, t. 1, p. 331.

2. Cf. Procédure du Châtelet, dép. 140.

tendant à ses amis le billet de Biron qui l'avertissait de cette résolution, lisez, on prétend que je suis de son parti, je ne voudrais pas de lui pour mon valet<sup>1</sup>. » Suivant d'autres versions, il se serait exprimé plus brutalement encore. Ce violent dépit n'est explicable que si on admet que Mirabeau confondait alors sa cause avec celle du prince. Pourquoi, en effet, se serait-il emporté contre lui, sinon parce qu'il sentait que son départ, qui ressemblait à une fuite, ne compromettrait pas seulement le duc, mais tous ses amis? La preuve que c'est bien ce sentiment qui lui dictait les paroles citées plus haut, c'est qu'il eut un instant la pensée de prononcer un discours à l'Assemblée pour provoquer ses accusateurs et demander un débat public, qui fit décider entre eux et lui. Enfin, ne trouvons-nous pas dans les lettres, qu'il adressait à ce moment à La Marck, un indice de plus que sa cause était liée à celle du duc d'Orléans? Celle du 14 octobre est particulièrement significative : « M. de Biron sort de chez moi ; il ne part point, il l'a refusé parce qu'il a de l'honneur, je ne sais pas encore s'il est bien sûr que les autres partiront. Le pauvre prince est leurré, ou veut le paraître, par l'espoir de conclure la quadruple-alliance... Il n'y a pas de preuves contre lui, et, quand il y en aurait, ceci devient trop impudent, *je ne courberai jamais la tête que sous le despotisme du génie.* » La chose est claire. Mirabeau, après un premier emportement, s'apitoie ici sur le sort du duc et confond sa cause avec la sienne. A ces raisons, qu'on fait valoir d'ordinaire pour prouver la complicité de Mirabeau avec le duc d'Orléans, on oppose quelquefois le témoignage de La Marck. Très préoccupé de défendre la mémoire de son ancien ami, La Marck nous apprend que, pendant le cours du mois de septembre, c'est-à-dire au moment où les caisses du duc d'Orléans auraient dû, semble-t-il, lui être ouvertes, s'il avait été de son parti, Mirabeau lui fit souvent des emprunts de quelques louis. Il ne voit rien que de très naturel dans la conduite de Mirabeau, lors du départ du duc pour l'Angleterre. Suivant lui, Mirabeau voulait surtout faire échec à Lafayette, dont la dictature lui était insupportable. « Il avait pénétré que les idées de M. de Lafayette, si elles triomphaient, devaient conduire infailliblement à la république, il ne voulait pas qu'un tel homme,

1. *Correspondance de Mirabeau et de La Marck*, publiée par M. de Bacourt, préface de La Marck, p. 128.

tout-puissant alors, fût sans contre-poids, et il pensait que sa prépondérance serait singulièrement affermie par le départ de M. le duc d'Orléans. » Il n'y aurait donc eu dans la conduite de Mirabeau rien que de noble et de désintéressé. — Mais ce témoignage du comte de La Marck est fort suspect. La Marck avait évidemment intérêt à laver son ami de soupçons qui pouvaient l'atteindre lui-même. On n'aime pas avoir été le confident d'un conspirateur. Or, La Marck avait été plus que le confident de Mirabeau, on peut le tenir en quelque sorte pour son complice. Sa correspondance nous le prouve suffisamment : « Je me suis établi, lui écrit-il le 11 octobre, votre Necker et je veux vous mieux servir qu'il ne sert le roi ; cela n'est pas difficile. J'ai su au fameux duc 200,000 livres, aussitôt j'ai pensé qu'il les doit prêter au Luxembourg pour qu'ils vous reviennent par là. Approuvez-vous ? » Peu importe de quel duc il s'agit et si Mirabeau a « approuvé ; » La Marck ne jouait-il pas ici comme un rôle de courtier d'affaires ? Ce n'est pas la seule fois qu'il se soit fait ainsi le factotum de Mirabeau et qu'il ait servi ses intérêts comme s'ils avaient été les siens propres. Le 17 octobre, il négociait avec Lafayette un marché par lequel celui-ci prenait Mirabeau à son service avec un traitement de 50,000 livres par mois. Il terminait une lettre, qu'il adressait à ce sujet à son ami, par cette phrase singulière : « Oui, fort sur un point vous rend doublement fort sur tout le reste, surtout quand c'est par une source *pure*. » La force de Mirabeau venait-elle donc quelquefois de sources impures ? La Marck le savait et continuait de le servir. On s'explique alors qu'il ait tenu plus tard, la Révolution passée, à défendre son ancien ami : il se défendait lui-même. A peine enfin est-il besoin de faire remarquer combien l'explication qu'il donne de la conduite de Mirabeau lors du départ du duc d'Orléans est insuffisante. Quoi, ce serait uniquement parce qu'il craignait la dictature de Lafayette qu'il se serait opposé à l'exil du duc d'Orléans ! Mais oublie-t-on qu'au même moment il négociait avec ce général pour arriver au ministère ? Oublie-t-on surtout les termes méprisants dont il se sert toutes les fois qu'il parle de lui ? Ne conseille-t-il pas à La Marck d'amuser Lafayette en « lui contant des nouvelles, de nouvelles anecdotes, » et n'est-ce pas lui qui l'a surnommé Cromwell-Grandisson ? Non, Mirabeau n'avait pas peur de la dictature politique de Lafayette. Il craignait seulement sa dictature morale. Nous avons le brouillon du discours

qu'il se proposait de prononcer à l'Assemblée pour s'opposer au départ du duc d'Orléans; ce qu'on y remarque, c'est l'unique préoccupation de se défendre contre ses accusateurs<sup>1</sup>. On peut d'ailleurs opposer au témoignage de La Marck d'autres témoignages contemporains. Quoi qu'en dise Droz<sup>2</sup>, Lafayette croyait Mirabeau complice du duc d'Orléans. Il le dit en des termes suffisamment précis : « Mirabeau était fort lié à l'époque du 5 octobre avec le parti d'Orléans qui dirigea les troubles<sup>3</sup>. » La réserve qui termine la fin de la phrase, « mais on alléguait contre lui des détails dénués de fondement, » n'enlève rien à l'affirmation par laquelle elle commence. Nous savons ce que Lafayette entendait par ces détails dénués de fondement. Il faisait sans doute allusion à ces témoins, qui déposèrent devant le Châtelet qu'ils avaient vu Mirabeau, le soir du 5 octobre, dans la foule, avec un sabre nu sous le bras. Leurs témoignages, qui ne s'accordent guère, sont en effet en grande partie fantaisistes. On invoque encore quelquefois en faveur de Mirabeau l'attitude de la droite lors de la discussion du rapport Chabroud. L'abbé Maury convint que les accusations du Châtelet n'étaient pas fondées à son égard. Mais ce dernier argument ne vaut pas mieux que les précédents. Nous savons aujourd'hui, en effet, qu'au mois d'octobre 1790 Mirabeau était, depuis longtemps déjà, payé par la cour. Il n'est donc pas étonnant que l'abbé Maury l'ait alors épargné.

L'opinion qui nous semble la plus proche de la vérité pourrait bien être celle de Dumont<sup>4</sup>. Sans se prononcer très nettement, il nous laisse entendre qu'au fond il croyait Mirabeau coupable : « l'absolution de l'Assemblée, dit-il, n'est pas celle de l'histoire. » Il remarque que Laclos, l'âme damnée du duc d'Orléans, vit très souvent Mirabeau, à la fin du mois de septembre. Il croit Laclos « trop habile pour avoir tout confié à l'indiscrétion de Mirabeau, » mais il pense « qu'il s'était assuré de lui conditionnellement en se laissant à l'un et à l'autre beaucoup de voiles et de retraites. » « Il est impossible, conclut-il, de ne pas croire à quelque liaison entre eux, » et il suppose que « Mirabeau, si le roi avait pris la fuite, aurait proposé ou appuyé que le duc d'Orléans fût fait lieu-

1. Cf. Loménie, *les Mirabeau*, t. IV, p. 512.

2. Droz, *Histoire de Louis XVI*, t. III, p. 26.

3. Lafayette, *Mémoires*, t. IV, p. 45.

4. Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, p. 170 et suiv.



tenant général du royaume et qu'il aurait été son premier ministre. » Il est vraisemblable, en effet, que Mirabeau fit ce calcul. Il ne voulait pas s'engager à fond avec le duc d'Orléans, dont il connaissait par expérience le peu de résolution, mais il tenait à se ménager de ce côté des intelligences. Il fallait, en effet, tout prévoir, et si, par hasard, le duc réussissait, il était bon d'être de ses amis.

Ce fut dans une pensée semblable que Mirabeau défendit la cause populaire. Dès le 21 septembre, Duquesnoy dénonçait ses ambitions, qui n'étaient d'ailleurs un secret pour personne. Un pamphlet<sup>1</sup>, qui paraît l'œuvre d'un homme bien renseigné, les démasquait à la veille du 5 octobre : « L'intention du comte de Mirabeau, y disait-on, est, n'en doutons point, de parvenir au ministère. C'est à ce but que tendent tous ses écrits, tous ses discours, toutes ses actions. » Qu'il y ait eu, dans cette ambition de Mirabeau, autre chose que l'avidité gloutonne d'un grand seigneur déclassé qui veut refaire sa fortune, c'est très possible. Mais nous n'avons pas à examiner si le député d'Aix avait un programme politique, dont il poursuivait toujours la réalisation, et s'il n'est pas possible d'expliquer par là les prétendues contradictions de sa vie publique ; nous nous bornons à étudier son rôle dans la préparation des Journées d'octobre. Or, rien ne nous montre mieux la duplicité, au moins apparente, de sa conduite que ses intrigues après ces mêmes Journées. Nous le voyons alors remettre à La Marck, pour le faire parvenir à Monsieur, un mémoire sur un plan de fuite du roi et solliciter, dès cette époque, l'emploi de conseiller rétribué de la cour. Il sert à ce moment avec Talleyrand<sup>2</sup> le comte de Provence. En même temps, il intrigue avec les patriotes et Lafayette pour parvenir au ministère<sup>3</sup>. Il ne voulait pas perdre le bénéfice de sa campagne du mois de septembre.

Nous admettons donc comme suffisamment prouvé que Mirabeau participa aux Journées d'octobre. Si on songe qu'à ce moment il était très lié avec Desmoulin, qu'il hébergeait chez lui

1. *Le Comte de Mirabeau dévoilé*. Bibl. nat., Lb<sup>39</sup> 2527.

2. Cf. Duquesnoy, *Journal*, t. I, p. 336, 353, 364.

3. Talon, ami de Mirabeau au moment de ses intrigues avec Lafayette, écrivait à La Marck : « Je fais des vœux pour que Mirabeau soit de bonne foi. Ce sera peut-être la première fois de sa vie ; mais il y a commencement à tout. » (Talon à La Marck, 26 oct. Cf. encore la dépêche de Staël du 22 oct.)

quinze jours avant le soulèvement, si on se rappelle l'activité qu'il déploya à l'Assemblée<sup>1</sup>, on pourra croire que son rôle fut assez considérable. On ne voit pas pourtant que son action ait été originale, qu'elle ait donné à l'émeute une direction particulière.

Parce qu'il était obligé, dans l'intérêt même de son ambition, de marcher d'accord avec les patriotes, son action s'est confondue avec la leur, et il semble qu'on peut répéter pour lui ce que Malouet disait pour le duc d'Orléans : « Il n'aurait pas existé que les mêmes scènes se seraient produites. »

## V.

Pendant que la presse agitait l'opinion publique et que les ambitieux tramaient leurs intrigues, que faisaient la cour, le ministère, les aristocrates et les modérés? L'alliance subsistait, mais l'entente pour l'action commune manquait. Les modérés et les ministres, gens prudents, voulaient qu'on procédât avec lenteur, qu'on n'effarouchât pas de prime abord les sentiments populaires, qu'on tournât les difficultés. Les courtisans, au contraire, têtes brouillonnes et peu capables de discipline, ne savaient pas attendre. Leurs imprudences frapperont d'impuissance les petites habiletés de Necker et de Mounier.

Le régiment de Flandre avait déjà quitté Douai, quand on réfléchit un peu tard que l'arrivée inopinée de troupes à Versailles pourrait déconcerter les esprits et peut-être précipiter le soulèvement qu'on redoutait. Le ministère veut alors atténuer la gravité de la mesure qu'il avait prise un peu à la légère, aller au-devant des accusations qu'il prévoit, et il s'avise d'obtenir de la municipalité de Versailles une délibération, par laquelle le roi serait prié de faire venir de nouvelles troupes, en prévision d'une émeute possible. Saint-Priest venait de recevoir le billet par

1. Le 5 au matin, quand on annonce l'arrivée des femmes, Mirabeau se place derrière Mounier, qui présidait, et lui conseille de lever la séance. Mounier, qui rapporte l'anecdote (cf. dép. de Mounier dans la procédure du Châlet), croit qu'il voulait, par la dissolution de l'Assemblée, préparer les voies à l'émeute. (Cf. Appel à l'opinion publique.) Le même jour, Mirabeau dénonce en termes violents le banquet des gardes du corps et annonce tout haut l'intention de dénoncer la reine. (Cf. Duquesnoy, *Journal*, t. I, p. 400.) Le lendemain, il s'oppose à ce que l'Assemblée se rende au château, comme le roi l'en priait.

lequel Lafayette l'avertissait de l'intention, vite tombée d'ailleurs, qu'avaient eue un instant les gardes-françaises d'aller reprendre leurs postes à Versailles. Le prétexte était excellent. Saint-Priest communique le billet à d'Estaing, qui entra sans doute dans ses vues, car le lendemain (18 sept.) il réunissait les officiers de la garde nationale de Versailles à partir du grade de capitaine, leur communiquait à son tour, en grand secret, le billet de Lafayette, peignait sous de noires couleurs les dangers d'une agitation parisienne et faisait décider, non sans quelque peine, il est vrai, que la municipalité de Versailles serait priée de demander au roi un secours de 1,000 hommes d'infanterie<sup>1</sup>. La municipalité, composée en grande partie de créatures de la cour, ratifia aussitôt le vœu de la garde nationale. C'était bien joué. L'appel des troupes cessait de paraître une provocation, le roi avait l'air de céder à l' instante prière des habitants de Versailles. Et, en effet, bien des gens s'y trompèrent. Un patriote, comme Duquesnoy, trouve la mesure toute naturelle<sup>2</sup>, et nous avons vu que l'Assemblée nationale ne s'associa pas à la protestation de Mirabeau.

Pourtant, des difficultés surgirent presque aussitôt. La garde nationale de Versailles n'avait pas montré pour l'appel des troupes le même empressement que ses chefs et que la municipalité. Le citoyen Lecointre, négociant en toiles et lieutenant-colonel de la division du quartier Notre-Dame, ardent et soupçonneux, comme toutes les âmes sincères mais étroites, s'y était déjà opposé à l'assemblée de l'état-major convoquée par d'Estaing. Il craignait que le motif qu'on invoquait pour justifier cette mesure ne fût qu'un prétexte. Il soupçonnait que l'arrivée des troupes serait le signal de la fuite du roi, dont le bruit courait avec persistance. Sans se décourager d'un premier échec, il propose, le 19 sept., au comité militaire de la garde nationale, de consulter les compagnies pour leur demander de ratifier le vœu de l'état-major. Il rappelle habilement que le 17 août, lorsqu'il s'était agi de faire entrer à Versailles 200 chasseurs des Trois-Évêchés, la garde nationale leur avait fermé les portes de la ville. Il fallait éviter le retour des mêmes scènes. Son avis fut adopté et les capitaines se mirent à faire voter les compagnies. La garde natio-

1. Cf. Dép. Lecointre devant le comité des recherches de la Commune. (*Archives parlementaires*, t. XIX, p. 369 et suiv.)

2. Cf. Duquesnoy, *Journal*, 23 sept.

nale, composée de patriotes convaincus, se prononça, à une grande majorité, contre l'appel du régiment de Flandre, malgré les instances et la pression de d'Estaing<sup>1</sup>.

Le ministère, mis en goût par le premier succès qu'il avait remporté, passa outre et résolut de brusquer les choses. Le régiment de Flandre ne devait arriver à Versailles que le 25 sept. Il reçut l'ordre de précipiter sa marche<sup>2</sup>, et le 23 sept. il se présentait aux portes de la ville. Les Versaillais le laissèrent entrer. La cour pouvait se figurer qu'elle avait remporté la victoire. Mais il importait de tirer profit de ce premier avantage, d'empêcher les troupes d'être gagnées par l'esprit révolutionnaire et de stimuler leur zèle monarchique. Le 23 sept., le roi demandait à d'Estaing la liste des officiers de la garde nationale qui étaient allés au-devant du régiment de Flandre. Le lendemain, il lui écrivait une lettre autographe pleine d'expressions de bonté et de paroles flatteuses pour remercier la garde nationale de l'empressement qu'elle avait montré en recevant les nouvelles troupes<sup>3</sup>. La reine elle-même ne restait pas inactive. Le 29, elle se fait présenter les lieutenants-colonels de la garde nationale et leur annonce qu'elle fait don d'un drapeau à chacune de leurs compagnies. On se préoccupe aussi de se concilier Lafayette, qui

1. Cf. Dép. du capitaine Durups de Baleine, devant le comité des recherches de la Commune : « Ce général [d'Estaing], furieux de l'opposition qu'avait portée à ses désirs la compagnie que j'avais l'honneur de commander, me rendit responsable de son opinion, me fit remarquer mon peu de fortune, le nombre de mes enfants, récapitula les émoluments de ma place au secrétariat de la guerre et ce que ma femme pouvait espérer de celle qu'elle occupe près de M<sup>me</sup> Victoire, me dit que le glaive était sur ma tête, que dans cinq minutes je perdrais tout si je ne lui apportais le vœu de ma compagnie..., etc. » (*Archives parlementaires*, t. XIX, p. 383.)

2. Ordre au régiment d'infanterie de Flandre de partir de Luzarches le 23 sept., de loger à Marly le 24 et de se rendre ensuite à Versailles, 17 sept. 1789. (Minute. Arch. hist. de la guerre, carton n° 56, d'après Tuetey, t. I, p. 102.) Le régiment de Flandre arriva le 23 sept. à Versailles.

3. « Je vous charge, mon cousin, de remercier la garde nationale de ma ville de Versailles de l'empressement qu'elle a marqué d'aller au-devant de mon régiment de Flandre; j'ai vu avec plaisir la liste que je vous avais demandée et que tous vous ont accompagné. Témoinnez à la municipalité combien je suis satisfait de sa conduite; je n'oublierai pas son attachement et sa confiance en moi; et les citoyens de Versailles le doivent à mes sentiments pour eux. C'est pour l'ordre et la sûreté de la ville que j'ai fait venir le régiment de Flandre, qui s'est bien conduit à Donai et ailleurs, je suis persuadé qu'il en sera de même à Versailles et je vous charge de m'en rendre compte. Ce 24 sept. 1789. Signé : Louis. » (*Archives parlementaires*, t. XIX, p. 380.)

avait formellement désapprouvé l'appel du régiment de Flandre. Montmorin lui fut dépêché vers la fin de septembre. Il lui proposa l'épée de connétable et même le titre de lieutenant général du royaume. Lafayette répondit simplement qu'il n'avait pas besoin de récompenses pour faire son devoir. Cette réponse ne parut pas sans doute très rassurante, car, après Montmorin, Mounier à son tour, un des meilleurs amis de Lafayette, lui renouvelle les mêmes propositions. Cette fois, aux offres qu'on lui faisait, le général répondit par des conseils : si le roi craint une émeute, dit-il, qu'il vienne à Paris, il y sera en sûreté au milieu de la garde nationale<sup>1</sup>.

On faisait mieux que de s'assurer des concours, on songeait à renforcer la garde du roi, en créant un nouveau corps, qui occuperait la place laissée vide par la défection des gardes françaises. Des aventuriers d'épée, comme les chevaliers de Mora, de Livron, des aventuriers de robe comme l'abbé de Douglas, recrutèrent le régiment des « gardes de la régénération française<sup>2</sup>. » Douglas adressait au comte de Luçay, ami de la reine, le plan d'après lequel il en réglait la composition. Il proposait de former le régiment à Fontainebleau, d'y appeler surtout d'anciens officiers des gardes françaises et des cheveau-légers. Les sieurs De Reynier et de Livron cherchaient partout des adhésions et en envoyaient les listes à Versailles, au comte d'Astorg. Un sieur de Canolle commandait à un tailleur 4,000 uniformes pour habiller les nouvelles troupes. La cour laissait faire. Certains ministres même semblaient encourager et approuver ces projets. La Tour du Pin recevait du comte de Luçay le plan du chevalier de Douglas et l'annotait. Ces enrôlements clandestins se prolongèrent jusqu'à la veille des Journées d'octobre. Le nouveau corps, dans la pensée de ses organisateurs, n'était pas seulement destiné à garantir la cour contre une attaque possible de Paris, mais à protéger la fuite du roi, s'il se décidait enfin à se retirer à Metz, comme on le lui conseillait. Il paraît même qu'un parti de gentilshommes était décidé à l'enlever au cas où il s'y refuserait<sup>3</sup>.

1. Cf. Lafayette, *Mémoires*, t. II, p. 298.

2. Ces faits et les suivants sont empruntés aux procédures pour crimes de lèse-nation, instruites immédiatement après le 6 oct. par les districts, la Commune, le Châtelet. (Voir les appendices III et IV.)

3. C'est du moins ce qui résulte d'une lettre adressée le 22 déc. 1789 au

Le banquet des gardes du corps ne fut que l'épisode le plus significatif de cette politique. C'était l'habitude, lorsqu'un régiment entrait dans une ville, que la garnison lui offrit un banquet de bienvenue. Les gardes du corps n'avaient pas toujours été en très bons termes avec les courtisans. Au début de la Révolution, ils avaient même présenté une pétition patriote à l'Assemblée nationale et s'étaient à ce propos brouillés avec le duc de Guiche, un de leurs capitaines. La cour saisit l'occasion du banquet pour faire cesser jusqu'au souvenir de ces dissentiments et réveiller leur loyalisme militaire. On leur prodigua flatteries sur flatteries, on leur représenta le danger imminent où le roi se trouvait, on sut faire appel à leur point d'honneur de soldats et on mit le comble à toutes les bienveillances en leur offrant pour le repas la splendide salle de l'Opéra, qu'on réservait d'ordinaire aux cérémonies solennelles. Toutes les troupes de Versailles, la garde nationale, les chasseurs des Trois-Évêchés, les dragons de Lorraine furent invités en même temps que le régiment de Flandre au banquet qu'on se proposait de transformer en une grandiose manifestation de fidélité au roi. On a souvent raconté le banquet des gardes du corps. Nous ne décrirons pas, après tant d'autres, l'enthousiasme délirant des convives à l'apparition du roi et de la reine, celle-ci portant son fils dans ses bras et faisant le tour de la table au milieu des vivats, pendant que l'orchestre jouait l'air fameux de Grétry : O Richard ! ô mon roi ! Nous ne dépeindrons pas non plus les convives chancelants, escaladant les loges, montant à l'assaut du balcon du roi et effrayant de leurs vociférations les habitants paisibles<sup>1</sup>. Mais ce qu'il importe de remar-

sieur Du Bressé, colonel du régiment de Valentinois, par un gentilhomme qui avait émigré en Piémont après le 6 oct. :

« Vous savez ou vous ne savez pas qu'un parti de gentilshommes s'était formé à Versailles pour enlever le roi à la cruelle position où l'avait réduit l'Assemblée nationale. Les maisons que nous devions emplitr étaient subordonnées à des circonstances qui n'ont pu s'exécuter assez promptement. » (Arch. nat., DXXIX<sup>b</sup> 26, n° 264.)

Les bruits d'enlèvement du roi prirent une telle consistance et les aristocrates cachaient si peu leurs espérances que, si nous en croyons Jefferson (lettre du 19 sept. 1789), Montmorin aurait demandé à ce sujet des explications à la reine. (Cf. encore dép. 285 de la Procédure du Châtelet.)

1. Les clameurs furent telles dans la cour de Marbre, que le peuple de Versailles crut à un malheur et que les patrouilles de la garde nationale s'y portèrent. (Cf. dép. du capitaine Durups de Baleine. *Archives parlementaires*, t. XIX, p. 383.)

quer, c'est que le banquet des gardes du corps n'a pas été du tout, comme on le dit, un incident fortuit qui n'aurait eu aucune importance, s'il n'avait pas été exploité par les partis. D'Estaing, qui assista au banquet, dit formellement dans sa lettre à la reine du 7 oct. « que la santé de la nation fut omise de *dessein prémédité*<sup>1</sup>, » et plus loin il ajoute : « Si le roi n'avait pas été à la chasse, lorsqu'on m'a dit formellement qu'on ne voulait pas boire à la nation, si au moins, à son retour, la visite ne m'avait pas été cachée, d'innocentes victimes... » Ces lignes prouvent assez que les incidents du repas ne furent pas l'œuvre du hasard. On avait décidé à l'avance de ne pas porter la santé de la nation, et la visite de la reine faisait partie du programme. Tout était calculé pour donner à la cérémonie son maximum d'effet dramatique. M<sup>me</sup> Campan, dont le témoignage, il est vrai, demande d'ordinaire confirmation, est ici d'accord avec d'Estaing. Avant le banquet, la reine lui aurait dit « qu'on lui avait conseillé d'y paraître<sup>2</sup>. » Sans doute, elle ajoute que la reine, ayant envisagé les dangers d'une pareille démarche, avait d'abord refusé de la tenter. Ce serait M. de Luxembourg qui l'aurait fait revenir sur sa décision. Cette restriction ne détruit pas la préméditation, au contraire elle la confirme<sup>3</sup>.

Les acclamations du banquet des gardes du corps grisèrent tellement le roi, la reine et les ministres que, loin de s'inquiéter

1. Cf. *Archives parlementaires*, t. XIX, p. 390.

2. M<sup>me</sup> Campan, *Mémoires*, t. II, p. 71.

3. On a quelquefois nié que la cocarde nationale ait été foulée aux pieds et remplacée par la cocarde noire ou blanche, le jour du banquet des gardes du corps. Les témoignages les plus formels et les plus authentiques établissent que le fait est vrai. (Cf. dépêches de Staël du 8 oct., de Fitz Gerald du 7 oct., correspondance de Gaultier de Biauzat du 6 oct., *Journal de Duquesnoy*, du 7 oct., lettre d'Hyver, aide de camp de d'Estaing. *Archives parlementaires*, t. XIX, p. 391.) — Enfin un défenseur des gardes du corps, garde du corps lui-même, reconnaît qu'un officier s'écria : « Point de cocarde rouge, nous ne reconnaissons et ne voulons en avoir que de blanches, et toute la compagnie y souscrivit. » (*Justification des gardes du corps par le chevalier de Comeyras*.)

On a invoqué aussi, pour nier le fait, l'argument suivant : « La cocarde nationale n'a point été foulée aux pieds, puisque les gardes du roi n'avaient que des cocardes blanches qui étaient alors leurs cocardes d'uniforme et qu'on ne peut pas supposer qu'ils aient arraché des cocardes aux personnes par eux invitées. » (Procédure du Châtelet, dép. 212, marquis d'Aguessseau.) M<sup>me</sup> Campan (*Mémoires*, t. II, p. 72 et suiv.) s'est chargée de répondre à ce raisonnement : « Il paraît seulement que quelques jeunes gens de la garde nationale de Versailles, invités à ce repas, retournèrent leurs cocardes nationales qui étaient blanchies en dessous. »

des conséquences qui pouvaient en résulter, ils ne songèrent qu'à s'applaudir de la fidélité des troupes qui leur semblait retrouvée. Les dames de la cour distribuent des cocardes blanches avec ostentation. Les officiers de la milice de Versailles qui ne les acceptent pas de leurs fines mains sont en butte à l'insolence des courtisans. On ne distribue pas seulement des cocardes blanches, on arbore le noir, couleur de la reine. Le 2 octobre, Marie-Antoinette reçoit une députation, qui vient la remercier du don de drapeaux qu'elle a fait à la garde nationale. Elle répond : « La nation et l'armée doivent être attachées au roi comme nous le sommes nous-mêmes. J'ai été enchantée de la journée de jeudi<sup>1</sup> » (jour du repas des gardes du corps). Le lendemain, 3 oct., nouveau repas donné par les gardes du corps. Ils s'y réconcilient avec le duc de Guiche, qu'ils décorent de quatre bandoulières. Le repas finit dans l'ivresse. Ces manifestations réjouissaient et rassuraient la cour. Toute idée de danger paraissait alors oubliée. Le roi, les ministres reprenaient confiance. Jamais aveuglement ne fut plus complet que le leur. Aussi, lorsqu'éclatera l'émeute, les prendra-t-elle à l'improviste. Ils n'auront rien préparé pour la prévenir et pour y résister. Le 5 oct., le roi apprendra à la chasse le soulèvement de Paris et il ne rentrera à Versailles que juste à temps pour que les femmes n'y entrent pas avant lui. La belle assurance des ministres tombera. Necker sera le premier à conseiller de céder à la volonté populaire, et les conseils de résistance de Mounier et de Saint-Priest ne seront pas écoutés. Le roi, la mort dans l'âme, sanctionnera les décrets constitutionnels et se laissera traîner à Paris sans avoir essayé de résister sérieusement. La défection des troupes, sur lesquelles il comptait, l'aterrera, lui ôtera toute résolution et il ne se réveillera de sa surprise qu'en arrivant au Louvre<sup>2</sup>.

La nouvelle du banquet des gardes du corps fut connue à Paris le 3 oct.<sup>3</sup> Le n° du *Courrier de Versailles* de ce jour en donnait un compte-rendu exact et modéré<sup>4</sup>. Gorsas, qui était

1. Cf. Dép. Lecointre. (*Archives parlementaires*, t. XIX, p. 371.)

2. Cf. sur les tergiversations de la cour le 5 oct. *l'Abrégé de ma conduite*, de Saint-Priest. (Necker, *Précis de l'Hist. de la Révolution française*, p. 268 et suiv.; Mallet du Pan, *Mémoires*, t. 1, p. 181.)

3. « Les troubles ont recommencé à Paris et y ont été assez vifs. » (*Journ. de Duquesnoy*, t. 1, p. 333.)

4. Je n'ai pas trouvé, dans le n° 88 du *Courrier de Versailles*, les phrases



l'auteur de l'article, s'était borné à mettre en relief l'enthousiasme qu'avait soulevé la visite de la famille royale. Loin d'aggraver le récit, il l'avait plutôt atténué. Il n'avait pas dit, par exemple, que les cocardes avaient été foulées aux pieds, mais seulement qu'un officier avait crié fort haut : « A bas les cocardes de couleurs ! Que chacun prenne la noire, c'est la bonne ! » La vérité était assez significative par elle-même, pour qu'il n'ait pas eu besoin d'y ajouter. L'alarme se répandit rapidement. Ce que Gorsas n'avait pas osé dire, les Parisiens qui fréquentaient les tribunes de l'Assemblée nationale, les gardes-françaises en bourgeois qui venaient chaque jour à Versailles, le répandirent partout. On ne douta plus dès lors de la réalité des projets que, depuis huit jours, les pamphlets et les journaux attribuaient à la cour, au ministère, à la majorité de l'Assemblée. Le 4, les nouvelles du banquet se précisent. Les journaux ne gardent plus la même mesure que Gorsas. La *Chronique de Paris* publie un « Avis aux bons citoyens » dans lequel elle dénonce le complot aristocrate. Marat, selon le mot de Desmoulins, fait autant de bruit que les quatre trompettes du jugement dernier, dénonce en termes enflammés l'orgie de Versailles et finit par un véritable appel aux armes. « Tous les bons citoyens doivent s'assembler en armes, envoyer un nombreux détachement pour enlever toutes les poudres d'Essonne ; chaque district doit retirer ses canons de l'hôtel de ville. » Il réclamait déjà la nomination d'un tribun avec des pouvoirs dictatoriaux : « Enfin, si le péril devient imminent, c'en est fait de nous, si le peuple ne nomme un tribun et s'il ne l'arme de la force publique. » L'agitation augmente dans tous les quartiers. On a vu aux Champs-Élysées des gentilshommes portant à leur chapeau la cocarde noire. On en a arrêté quelques-uns. Les journaux disent donc la vérité. Le complot aristocrate est évident pour tout le monde. Les districts s'assemblent, députent à la Commune pour lui demander de prendre les mesures nécessaires<sup>1</sup>. Certains districts, comme celui du Petit-Saint-Antoine, offrent contre les aristocrates « toutes les forces dont le district

que M. de la Rochetterie attribue à Gorsas (*Revue des Questions historiques*, XIX, p. 350). M. de la Rochetterie, qui les cite évidemment d'après M. Leroy (*Hist. de Versailles*, t. II, p. 40), n'a pas fait attention que ces phrases sont extraites de la déposition de Lecointre (*Archives parlementaires*, t. XIX, p. 371).

1. Cf. *Actes de la Commune de Paris*, t. II, p. 160 et suiv.

peut disposer. » La Commune est vivement alarmée, elle aussi, « de l'outrage fait à la nation et à la commune de Paris par plusieurs personnes, qui s'étaient permis d'abjurer et de quitter une cocarde qu'elle a adoptée comme le symbole de l'union et de la liberté. » Finalement, elle ordonne à tous les commandants de bataillon de tenir sous les armes leurs compagnies soldées « et de rassembler dans leurs corps de garde le plus grand nombre de citoyens que le zèle et le patriotisme réuniraient auprès d'eux. » Elle prend en même temps un arrêté, par lequel elle déclare « que la cocarde rouge, bleue et blanche est la seule que les citoyens doivent porter et fait défense à tous particuliers d'en porter d'autres. » Cet arrêté, les déploiements de forces que la Commune ordonne étaient eux-mêmes de nature à augmenter encore l'excitation. Les agitateurs ne restaient pas du reste inactifs. Les districts et le Palais-Royal siégeaient en permanence. Danton aux Cordeliers faisait prendre un arrêté, dont le texte nous a été conservé en partie par le *Courrier de Versailles*<sup>1</sup> : « Tout calme trop profond, toute indifférence sur le salut public seraient impardonnables dans un moment critique ; en conséquence, il sera député sur-le-champ à l'hôtel de ville des commissaires qui presseront la Commune d'*enjoindre à M. le commandant général de se rendre à Versailles* dans le jour de demain, lundi 5, pour y demander, au nom de tous les citoyens de Paris, le prompt renvoi des troupes, offrant lesdits citoyens d'aider leurs frères de Versailles, même de faire le service du château conjointement avec eux, si le cas le requiert. Ledit arrêté communiqué à tous les districts. » A la question de la cocarde, Danton joignait ainsi la question du régiment de Flandre. Il recommençait l'agitation du 23 sept. Il est remarquable qu'on fit d'abord appel à l'intervention des pouvoirs légaux avant d'en venir à la force. Mais les agitateurs étaient déjà eux-mêmes dépassés par le peuple. Le 4 étant un dimanche, la foule était grande au Palais-Royal<sup>2</sup>.

1. Cf. *Courrier de Versailles*, n° du 8 oct. L'arrêté des Cordeliers n'était probablement pas des plus violents. Le faubourg Saint-Antoine en prend un ayant pour objet les mesures à prendre contre Versailles. (Dép. 128 de la Procédure du Châtelet.) Un autre district propose de marcher sur Versailles. (Cf. dép. 79 de la Procédure du Châtelet.)

2. C. Desmoulin répétant au Palais-Royal sa harangue du 30 août exhorte le peuple à venger l'injure faite à la cocarde nationale et « à se porter le lendemain à Versailles. » (Procédure du Châtelet, dép. 316.)

Des femmes s'y étaient portées en foule. Ce n'étaient pas des misérables mourant de faim, mais des femmes de la classe moyenne, des marchandes surtout. Elles accusaient la reine d'être cause de tous les maux, elles s'écriaient que « demain les choses iraient mieux, qu'elles se mettraient à la tête des affaires<sup>1</sup>. » Les plus instruites ou les plus audacieuses font des motions. L'une d'elles, « dont la mise indiquait une femme d'une classe au-dessus du médiocre, » dit que Paris manque de pain et qu'il faut aller en demander demain au roi et à la famille royale. Elle ajouta que, demain, elle partirait avec ses voisines du faubourg Saint-Denis. Son discours fut fort applaudi. Le lendemain, la même femme tenait sa parole et conduisait à Versailles un groupe de femmes. Elle reviendra le mardi à cheval sur un canon<sup>2</sup>. Il ne s'agissait pas seulement dans la pensée des femmes d'aller demander du pain au roi. Elles avaient le projet très net de le ramener à Paris. Plusieurs s'écriaient dans la rue de Richelieu « qu'elles allaient faire sonner le tocsin pour qu'on allât à Versailles chercher le roi<sup>3</sup>. » Elles précisaient l'heure et l'église où l'on sonnerait le tocsin : ce serait le lendemain à six heures du matin à Saint-Eustache. On se réunirait aussitôt et on se porterait sur l'hôtel de ville pour y prendre les armes. De là on partirait pour Versailles : « Les hommes viendraient ensuite et leur aideraient à amener le roi et la reine à Paris<sup>4</sup>. » — Ainsi le programme de la journée du lendemain s'élaborait et se précisait. La garde nationale partageait de plus en plus les sentiments du peuple. Elle disperse très mollement les attroupements, si mollement que le député Tailhardat peut déposer : « Qu'il n'y avait pas de précautions prises contre les agitateurs<sup>5</sup>. » Les gardes nationaux sont interpellés par les femmes qui les exhortent à faire cause commune avec la nation<sup>6</sup>. Le café de Foy était plein de gardes-françaises qui écoutaient et applaudissaient les orateurs populaires. On ne pouvait douter que le lendemain l'armée se porterait avec le peuple à Versailles<sup>7</sup>.

1. Cf. Procédure du Châtelet, dep. 119.

2. *Ibid.*, dep. 62.

3. *Ibid.*, dep. 218.

4. *Ibid.*, dep. 339.

5. *Ibid.*, dep. 126.

6. *Ibid.*, dep. 119.

7. *Ibid.*, dep. 126.

A Versailles, l'agitation n'était pas moins vive qu'à Paris<sup>1</sup>. Les cafés étaient remplis d'une foule de citoyens qui faisaient les motions les plus incendiaires. Au café américain, des artisans préparaient des cartouches et disaient tout haut qu'ils les destinaient aux gardes du corps. Beaucoup de Parisiens étaient venus pour s'entendre avec les Versaillais. Les gardes-françaises avaient envoyé des leurs pour s'assurer de la bienveillance et de la neutralité du régiment de Flandre. Depuis son arrivée à Versailles, le régiment était travaillé par les révolutionnaires<sup>2</sup>. Les soldats de Flandre fraternisaient avec les gardes nationaux de Versailles. Ils allaient à Paris, ils entendaient les discours du Palais-Royal. Les agitateurs les cajolaient et les faisaient boire à la santé de la nation. Bref, le régiment était passé très vite du côté de la Révolution et le banquet des gardes du corps n'avait pas réussi à le maintenir dans la cause aristocratique. Le 4 oct., soldats de Flandre, dragons et chasseurs des Évêchés s'attablent dans tous les cafés avec les gardes-françaises et les miliciens de Versailles. Les Parisiens les préviennent qu'ils viendront le lendemain venger l'affront fait à la cocarde nationale<sup>3</sup>. Les soldats leur donnent l'assurance qu'ils sont du parti de la nation et qu'ils peuvent compter sur eux.

Dès le soir du 4 oct., l'émeute du lendemain est donc arrêtée dans ses grandes lignes. La garde nationale y participera, les femmes la commenceront, le régiment de Flandre et les autres troupes de Versailles, à l'exception des gardes du corps, la laisseront faire. La Commune de Paris sera sommée de prendre le parti des insurgés, on peut déjà prévoir qu'elle ne résistera pas longtemps à leurs prières.

A. MATHIEZ.

(*Sera continué.*)

1. La garde nationale de Versailles prit le 4 oct. l'arrêté suivant :

AVIS.

« Comme les papiers publics disent que quelques particuliers se sont permis de changer de cocarde, la garde nationale de Versailles, regardant comme inséparables la nation et le roi, et la cocarde qu'elle a adoptée représentant l'un et l'autre, déclare qu'elle sera aussi constante à l'égard de sa cocarde qu'elle le sera jamais dans ses sentiments de fidélité envers la nation, la loi et le roi. »

(*Archives parlementaires*, t. XIX, p. 386.)

2. Cf. Procédure du Châtelet, dép. 20, 24.

3. *Ibid.*, dép. 182, 348, 387.

## MÉLANGES ET DOCUMENTS

---

### LA CAMPAGNE DE LUCKNER EN BELGIQUE

EN JUIN 1792

D'APRÈS DES DOCUMENTS ORIGINAUX INÉDITS.

---

En France, où, comme partout, l'on aime volontiers à se souvenir des guerres soutenues contre l'étranger par le nom des batailles gagnées, on fait dater d'ordinaire les guerres de la Révolution de la victoire de Valmy. Effectivement, cette grande journée du 20 septembre 1792 est bien digne de marquer le principe de la lutte qui pendant vingt années ensanglanta l'Europe; elle fixe exactement le commencement des temps nouveaux; elle indique bien, suivant la parole prophétique de Goëthe, l'éclosion d'une pensée nouvelle dans l'histoire du monde : « Von hier und heute geht eine neue Epoche der Weltgeschichte aus<sup>1</sup>. »

Il serait cependant erroné de croire que la campagne de l'Argonne ait marqué l'ouverture réelle des hostilités, et il n'est pas permis de passer complètement sous silence les deux tentatives d'invasion de la Belgique qui eurent lieu en avril et en juin 1792, la première sous les ordres du maréchal de Rochambeau, la seconde sous le commandement du maréchal Luckner. Sans doute, ces premiers coups de canon tirés à la frontière du nord demeurèrent sans gloire au point de vue militaire, sans résultat au point de vue politique, sans enseignement au point de vue tactique ou stratégique. Mais, encore que ces opérations ne soient que les préliminaires de la grande épopée révolutionnaire et césarienne, il est de toute nécessité d'y jeter un coup d'œil comme à une partie intégrante d'un tableau général.

La déclaration de guerre à l'Autriche, volée à la presque unanimité, le 20 avril 1792, par l'Assemblée législative, n'avait point pris

1. Goëthe, *Campagne de France*, éd. B. Lévy, p. 65.

Dumouriez à l'improviste. Le ministre des Affaires étrangères, partisan décidé d'un appel à la force qui devait, pensait-il, assurer notre situation politique à l'extérieur et concourir, à l'intérieur, à rapprocher les factions divisées, avait examiné depuis longtemps l'hypothèse d'une déclaration de guerre à l'empereur Léopold et recherché le théâtre d'opérations qu'il conviendrait d'indiquer à nos généraux en chef. Sans hésitation, il avait choisi l'échiquier du nord comme représentant, tant au point de vue militaire que sous le rapport politique, les chances les plus favorables de succès<sup>1</sup>.

Il faut se souvenir, pour expliquer ce choix, que dans les Pays-Bas, en même temps qu'en France, ou plutôt quelques années avant la France, une révolution avait éclaté qui, toute faite qu'elle était dans un courant d'idées diamétralement opposé au nôtre<sup>2</sup>, avait cependant avec nous un point commun : la haine de la maison d'Autriche et le désir de saper son influence. Fomentée sous le règne de Joseph II, la révolution belge avait été écrasée par Léopold, son successeur, grâce au concours de l'Angleterre, de la Prusse et des Provinces-Unies<sup>3</sup> ; mais, sous les cendres de ce feu mal éteint couvait encore un incendie qu'on pouvait espérer faire jaillir à nouveau. Telle était la cause originelle du plan de Dumouriez, et il faut convenir que ce plan était basé sur une logique éclairée et judicieuse.

On sait comment échoua la première tentative d'invasion en Belgique ; on se rappelle les tristes scènes de Mons et de Tournay, la déroute de Biron, le meurtre du général Théobald Dillon dans la soirée du 29 avril 1792. Mais, comme le disait le ministre des Affaires étrangères à l'Assemblée dans la séance du 4 mai, ces « événements, tout affligeants qu'ils fussent, n'étaient pas assez prépondérants pour décourager quatre millions d'hommes libres armés pour la défense de la patrie<sup>4</sup> ; » et effectivement, avec la ténacité qui était une de ses qualités, Dumouriez s'apprêta à reprendre son idée à pied d'œuvre, ne doutant point que cette fois elle ne réussit.

Ce fut le maréchal Luckner, placé à cette époque à la tête de l'armée du Rhin, que choisit le ministre pour succéder à Rochambeau, à Rochambeau dont le découragement était trop grand pour qu'on le laissât encore à l'armée du Nord, à Rochambeau qui s'était d'ailleurs prononcé de tout temps contre le plan de Dumouriez, qui enfin, après l'affaire du 29 avril, avait demandé instamment à être relevé de son

1. Voir le discours de Dumouriez à la Législative, séance du 4 mai 1792.

2. Rappelons ici que la révolution belge avait surtout pour but le maintien de l'ancien système administratif et la prépondérance du clergé.

3. Convention de Reichenbach.

4. Séance du 4 mai. *Moniteur* du 16 mai, n° 127.

commandement. Luckner possédait l'entière confiance de l'Assemblée et l'on peut dire de la France<sup>1</sup>, tant au point de vue militaire que politique; quoique vieux<sup>2</sup>, il avait encore une grande activité physique; enfin, il s'était toujours montré partisan de la guerre; il était donc désigné tout naturellement au choix du gouvernement. Après de longues hésitations, Luckner accepta la situation qui lui était offerte. Il essaya bien encore de faire revenir Rochambeau sur sa décision, s'offrit à servir à ses côtés en sous-ordre<sup>3</sup>, à l'aider à rétablir la discipline, mais Rochambeau demeura inflexible, et il ordonna, quand Luckner se présenta le 15 mai au camp de Valenciennes, qu'on rendit au nouveau venu les honneurs prescrits pour le général en chef<sup>4</sup>. Luckner se trouvait donc investi de la fonction suprême. Il réunit immédiatement (le 19 mai) un conseil de guerre auquel assistèrent Lafayette et Rochambeau et exposa ses idées sur la façon dont devraient être conduites les opérations. On occuperait tout d'abord la Flandre maritime, que les Autrichiens avaient à peu près abandonnée, puis, partant de là et de nos places du nord, on essaierait de se rendre maître des grandes places des Pays-Bas, sans qu'on désignât encore plus particulièrement telle ou telle de ces places. Luckner se réservait le soin de les fixer lui-même en temps voulu<sup>5</sup>. Vingt jours se passèrent à réorganiser l'armée et à lui donner le matériel qui lui était nécessaire. Au dire de Luckner, elle manquait de tout, vivres, équipement, armement même; mais Dumouriez avait affirmé que l'on trouverait en Belgique ce dont on était dépourvu, et le maréchal fixa l'ouverture des hostilités au 4<sup>er</sup> juin. A cette date, l'armée n'était pas prête encore; on remit le départ d'abord au 4, puis au 7. Enfin, le 8 juin au matin, l'armée quitta Valenciennes en trois colonnes marchant dans la direction de Lille, c'est-à-dire vers le nord, longeant la frontière de manière à éviter Tournay. Le 12 juin, Luckner atteignit Lille, s'arrêta là quatre jours par suite du mauvais temps, prétendit-il, reprit son mouvement le 16, franchit la Lys au-dessus de Menin

1. Séance du 4 mai, discours de Dumouriez : « Le roi a cru devoir accéder à la demande de M. Rochambeau en lui accordant un congé illimité pour soigner sa santé (il s'élève des murmures). Le maréchal Luckner va le remplacer (il s'élève de nombreux applaudissements), et bientôt on jugera de tous les avantages que doivent nous donner son activité et ses talents supérieurs. »

2. Il était né en 1722 à Cham en Bavière, il avait donc soixante-dix ans.

3. Discours de Servan à l'Assemblée législative, séance du 10 mai. *Moniteur* du 12 mai, n° 133.

4. *Mémoires de Rochambeau*, 1, p. 418.

5. « Die Wahl des Platzes aber, gegen den Luckner zunächst seine Truppen richten sollte, ward seiner weiteren Entscheidung anheimgestellt » (Dr Pfeiffer, *Der Feldzug Luckners in Belgien*, p. 31).

le même jour et le 18 juin, dans la matinée, poussa son avant-garde sur Courtrai, qu'il enleva après trois heures de combat<sup>1</sup>.

C'était un heureux début, tout modeste qu'il fût. Sans doute, les quatre ou cinq mille hommes qui étaient venus à bout, en trois heures, des huit à neuf cents soldats retranchés en avant de Courtrai, ne pouvaient passer que pour des héros assez minces; sans doute encore, la lutte n'avait pas été bien acharnée, puisque Luckner n'avait eu qu'un soldat tué et douze blessés, mais enfin nous avions obligé l'ennemi à la retraite, et, comme effet moral, la victoire, même remportée dans ces conditions, ne pouvait manquer d'avoir une influence heureuse<sup>2</sup>. Les Belges avaient accueilli nos premiers pas dans les Pays-Bas avec des acclamations<sup>3</sup>; ils pouvaient croire que cette pointe nous amènerait bientôt au centre de leur pays; beaucoup l'espéraient.

Cependant, quand amis et ennemis s'attendaient à nous voir poursuivre un avantage qui, si minime qu'il fût, était un encouragement, on apprit que Luckner s'isolait et s'arrêtait dans sa conquête. Non seulement il ne se portait pas en avant, non seulement il ne tentait dans l'intérieur du pays aucun mouvement qui eût affirmé sa volonté offensive, mais il ne s'opposait même pas aux concentrations des Autrichiens, qui, revenus de leur surprise, massaient des troupes sur les points menacés de Gand, de Mons, de Tournay, de Bruxelles. Un jour, il écrivait au ministre que sa position était excellente et qu'aucune force ne serait capable de l'en déloger<sup>4</sup>; le lendemain, il annonçait que ses communications étaient menacées et qu'il allait se trouver dans le cas de perdre ou son armée ou ses bagages<sup>5</sup>; le surlendemain, c'était la nouvelle qu'il ne pouvait faire de mouvement parce que les Autrichiens étaient « plus nombreux que lui<sup>6</sup>. » Finalement, le 28 juin, il écrit à Lajard, le ministre de la guerre, qu'il trouve sa position insoutenable à Courtrai, et le lendemain, 29, après avoir subi dans cette ville une attaque d'un corps autrichien qu'il a laissé peu à peu investir la place, il évacue ses positions, replie toutes ses troupes<sup>7</sup> et se retire sous Valenciennes.

1. Pfeiffer, p. 40. Lettre de Luckner au ministre en date du 18 juin. *Moniteur* du 20 et Archives de la Guerre.

2. « Auch die Stimmung im Heere war vertrauensvoll » (Pfeiffer, p. 39).

3. Lettre de Luckner au ministre en date du 18 juin.

4. Luckner à Lajard, 26 juin, dépôt de la Guerre.

5. Luckner à Lajard, 22 juin, dépôt de la Guerre.

6. *Reproches faits au maréchal Luckner à la Convention nationale avec la réforme à ces reproches*. Paris, 1792, p. 14. — Luckner à Lajard, 24 juin; *Reproches*, p. 25.

7. Luckner à Lajard, 29 juin, n° 163.



Cette retraite incompréhensible, extraordinaire, à laquelle on n'apercevait aucun motif apparent, provoqua en Europe une stupéfaction générale. Les Autrichiens eux-mêmes en avaient été tellement surpris qu'ils n'avaient pas même essayé de nous poursuivre. Quant à l'étonnement qu'elle avait produit en France, il avait été tel que tout d'abord il n'avait même pas permis la réflexion ; mais, cette stupeur passée, l'imagination publique n'avait pas tardé à se donner carrière et le mot trahison avait été prononcé. On vit alors dans cette marche rétrograde un effet des intrigues du Comité autrichien, qui passait à cette époque pour diriger de Paris et de Vienne, conjointement avec la reine et le baron de Thugut, notre politique étrangère ; d'autres y crurent apercevoir la main dissimulée de Lafayette et un contre-coup des événements du 20 juin. Lafayette et Luckner, décidés à intervenir militairement dans la politique intérieure, auraient renoncé, de propos délibéré, à toute offensive sur le centre des Pays-Bas et ramené leurs forces en deçà de la frontière pour s'y tenir prêts à marcher sur Paris.

L'opinion qu'il fallait chercher dans l'un des motifs que nous venons de dire, et peut-être dans les deux à la fois, la raison de la retraite de Luckner en 1792 fut très répandue à cette époque, et elle a été reprise récemment par divers écrivains<sup>1</sup> qui ne l'ont étayée d'aucune preuve nouvelle ; mais voici qu'un érudit allemand, M. Pfeiffer, reprend la question *ab ovo* et s'efforce de démontrer qu'il faut chercher ailleurs l'explication de l'échec de juin 1792, que cet échec eut surtout pour fondement des raisons toutes militaires, que les motifs politiques, — s'il en exista, — sont autres que ceux auxquels on avait songé jusqu'ici<sup>2</sup>.

M. Pfeiffer ne produit pas ses allégations à la légère. Il a lu tout ce qui a été imprimé sur Luckner depuis un siècle ; il est venu à Paris en 1895 et il a compulsé au dépôt de la Guerre, aux Affaires étrangères, à la Bibliothèque ou aux Archives nationales tous les documents inédits, manuscrits, lettres, correspondances qui ont trait au maréchal ; enfin, il s'est rendu en Saxe, à Altfranken, où les archives familiales de Luckner sont conservées, et il a pris, là, connaissance de lettres intimes qui corroborent ou permettent de contrô-

1. Notamment par MM. Foucart et Finot dans leur ouvrage *la Défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802* ; 2 vol. in-4° ; Lille, Ducroy, 1890-1893 ; et A. Michiels dans son *Invasion prussienne*.

2. *Der Feldzug Luckners in Belgien im Juni 1792, auf Grund unveröffentlichten urkundlichen Materials dargestellt von Dr Heinrich Pfeiffer*. Leipzig, Gustav Fock, 1897 ; in-8°, 79 p., 1 carte et 1 tableau ; pr. : 2 fr. 50.

ler la correspondance officielle. En somme, c'est un champion muni de toutes les armes possibles et imaginables, et il n'est pas permis de nier davantage son autorité que la plupart de ses autorités.

Nous examinerons à quel point cette nouvelle opinion est acceptable et la valeur qu'on peut accorder à la brochure très substantielle que M. Pfeiffer a écrite sur le sujet qui nous occupe, consacrant l'érudition la plus étendue, la plus variée, à une page encore controversée, presque mystérieuse, de notre histoire nationale.

Au dire de M. Pfeiffer, le maréchal Luckner n'aurait accepté qu'en rechignant le commandement de l'armée du Nord. Sans doute, il s'était jadis prononcé pour l'offensive et il avait été un membre actif et influent du parti de la guerre, mais, soit qu'il eût affecté ces idées pour assurer sa popularité<sup>1</sup>, soit que les événements de Mons et de Quiévrain l'eussent convaincu des dangers d'une marche en avant avec des troupes aussi peu sûres, il serait revenu, vers le commencement de mai, à la façon de voir du maréchal de Rochambeau, c'est-à-dire à la nécessité d'une défensive pure et simple le long de la frontière. Toutefois, il avait consenti à entrer en Belgique, à la condition de se voir soutenu, aussitôt la Lys franchie, par les révolutionnaires belges, faisant de ce soulèvement populaire une condition *sine quâ non* de son mouvement en avant. C'est ainsi qu'il se serait porté sur Menin, puis sur Courtrai, et aurait attendu là que les Pays-Bas se pronçassent. Voyant que sous ce rapport aucun résultat n'était obtenu, constatant que les Autrichiens, qu'on lui avait annoncés faibles et démoralisés, faisaient au contraire mine de se défendre, le maréchal jugea inutile de se porter plus en avant. Craignant, après avoir voulu rejeter l'ennemi hors des Pays-Bas, d'être lui-même coupé de ses communications et séparé de sa base, il donna bientôt l'ordre de la retraite définitive et revint sous Valenciennes attendre des jours meilleurs.

Ainsi présentée, c'est-à-dire aboutissant à cette conclusion que l'abandon de la Belgique par Luckner dépendit de considérations purement militaires, cette thèse nous paraît être l'expression de la vérité, et, après avoir collationné au dépôt de la Guerre les documents sur lesquels s'appuie M. Pfeiffer, nous croyons qu'il est sage de l'adopter<sup>2</sup>, persuadé qu'elle est la solution *ne varietur* d'un problème historique qui était demeuré jusqu'ici mal éclairci.

1. Voir Pfeiffer, p. 28 et 29.

2. M. Chuquet, l'éminent historien des guerres de la Révolution, dit, à propos de l'ouvrage de Pfeiffer : « Son récit, plein de détails, est définitif, et l'on ne

L'écrivain allemand établit nettement et preuves en main que bien avant le 20 juin, tout au moins bien avant que Luckner ait eu connaissance des événements du 20 juin, Luckner avait envisagé l'éventualité d'une retraite et qu'il la subordonnait absolument au soulèvement de la Belgique. Il démontre ensuite, — moins clairement mais très suffisamment encore, — que ses relations avec Lafayette ne purent davantage amener l'évacuation, que, d'autre part, les insinuations que Dumouriez a formulées dans ses Mémoires, relativement à la présence dans l'armée de Luckner d'un parti puissant à la dévotion de Lafayette, ne sont pas fondées, qu'enfin il n'est pas possible d'admettre les ordres directs de la reine ou du roi à Luckner, par la raison que Grave, la seule personne qui eût pu porter ces ordres, n'arriva au camp du maréchal qu'une fois sa décision à cet égard bien arrêtée.

Comme nous le disions tout à l'heure, nous sommes tout à fait d'accord avec l'argumentation de M. Pfeiffer en ce qui concerne ses conclusions, mais, là où nous prenons la liberté d'avoir une manière de voir entièrement opposée à la sienne, c'est dans son appréciation sur la valeur militaire du maréchal Luckner et sur celle des motifs qui amenèrent la retraite, dans ses prétentions à soutenir 1° que la conduite de ce général fut conforme aux règles des vieilles méthodes stratégiques, 2° que son échec fut dû au mauvais état de l'armée française, à l'insuffisance du plan de campagne, à l'avortement du mouvement révolutionnaire en Belgique<sup>1</sup>.

Tout d'abord, qu'entend M. Pfeiffer en avançant que le maréchal Luckner conduisit les opérations d'après les « vieilles méthodes stratégiques? » L'écrivain allemand revient à mainte reprise sur cette expression<sup>2</sup> à laquelle il semble attacher un sens parfaitement concret, que, en ce qui nous concerne, nous n'entendons point. Dans les « vieilles méthodes stratégiques, » il a existé de tout temps deux systèmes distincts : le bon et le mauvais; le bon qui avait été suivi par Gustave-Adolphe, Turenne, Condé, Luxembourg, Catinat, le prince

peut qu'approuver ses réflexions sur cette expédition ou mieux sur cette retraite qui n'eut sûrement pas un caractère politique... »

1. « Die Lösung des Rätsels im Luckners Verhalten... liegt in den Zuständen des französischen Heeres, in der Beschaffenheit des Kriegsplanes, wonach man mit der Unternehmung zunächst eine belgische Revolution bezwecken wollte, und vor allem in der alten methodischen Kriegführung » (Pfeiffer, p. 71).

2. « Man wird zugeben müssen, dass Luckner, vom Standpunkte der alten Kriegführung aus... korrekt gehandelt hat » (Pfeiffer, p. 49). Voir aussi p. 31, 33, et tout le chapitre « Die strategischen Gesichtspunkte bei der französischen Aufstellung, » p. 42.

Eugène de Savoie, Frédéric II ; le mauvais auquel avaient donné la préférence les Tallard, les Marsin, les Soubise, les Brunswick de tous les pays et de toutes les époques. Quant au « système des cordons, » qui fut adopté par le maréchal de Luckner en 1792, il était effectivement mauvais, mais rien n'obligeait le général français à s'y tenir, puisque Dumouriez, Servan et Lajard, les trois ministres avec lesquels Luckner eut surtout affaire, lui laissèrent toute liberté à cet égard, ainsi que M. Pfeiffer le reconnaît lui-même<sup>1</sup>. Et quand le maréchal écrivait à Servan pour lui demander ce qu'il avait à faire, le ministre lui répondait très sensément que les bureaux de la Guerre étaient bien loin du théâtre des opérations, que ce n'était point de Paris qu'on pouvait tracer à un général en chef la série journalière de ses marches, que le ministre ne connaissait ni l'état de son armée, ni les mouvements de l'ennemi, ni le terrain ni l'état des communications, et que dans cette situation le gouvernement ne pouvait faire autre chose que lui donner carte blanche<sup>2</sup>. C'était là une réponse extrêmement raisonnable, qui fait honneur au bon sens de Servan, et nous nous étonnons que M. Pfeiffer puisse la trouver insuffisante. Quand Luckner avait été désigné pour prendre le commandement de l'armée du Nord, il avait été mandé à Paris, où Dumouriez, dans un entretien particulier, lui avait exposé ses idées sur le but qu'on désirait atteindre en Belgique, sans se permettre, lui modeste maréchal de camp, de donner autre chose que de simples éclaircissements à un maréchal de France qu'il prenait alors, avec beaucoup d'autres, pour un élève du grand Frédéric. S'il en faut croire Dumouriez, — et les événements portent à croire que Dumouriez dit vrai, — Luckner parut ne pas bien saisir ce qu'on lui demandait ; mais le ministre estima qu'un tel maître ne pouvait manquer d'avoir en stratégie des idées bien arrêtées, et il se leurrea de l'espoir que, sur le terrain, son coup d'œil militaire lui fournirait une de ces inspirations qui sont un trait de génie. Il l'avait donc laissé partir en lui donnant toute faculté d'agir à sa guise. Cette guise fut malheureusement pitoyable. « Le premier soin du nouveau général, a écrit un critique militaire qui passe pour un maître en stratégie<sup>3</sup>, fut d'assembler un conseil de guerre pour blâmer ce qui avait été fait

1. « Bei der Ausarbeitung des neuen Kriegsplanes hatte Dumouriez Luckner vollkommen freie Hand gelassen » (Pfeiffer, p. 31).

2. Voir Pfeiffer, p. 36 : « Es verlangte sowohl, etc. »

3. Joinin, *Histoire critique des guerres de la Révolution*, éd. belge, I, p. 118. — Voir aussi le prince Galitzine dans son *Allgemeine Kriegsgeschichte der neuesten Zeit*, p. 92, cité par Pfeiffer.

sans rien proposer de plus convenable; il procéda ensuite à une nouvelle distribution des arrondissements que chaque armée devait défendre. Convaincu qu'il avait pourvu à tout par cette mesure insignifiante, Luckner proposa de marcher avec ce qu'il pourrait réunir de l'armée du Nord, sur Courtrai, *vers la gauche*, tandis que Lafayette menacerait Mons et Bruxelles. Ce mouvement à gauche était une monstruosité en stratégie; il prouve évidemment que son auteur n'avait pas la première notion de la guerre. »

A cet égard, il faut que nous fassions remarquer à M. Pfeiffer qu'après nous avoir annoncé qu'il existait une grande différence entre le plan de Dumouriez et celui de Luckner et que cette différence est telle qu'il se voit dans la nécessité d'exposer ledit plan en détails, parce que, ajoute l'écrivain allemand, « il a été complètement méconnu jusqu'ici <sup>1</sup>, » il ne nous dit pas le moindre mot de cette conception stratégique. Nous voyons bien, par ce qu'a fait le maréchal, qu'il avait l'intention d'attaquer les Autrichiens par leur droite, — sa gauche à lui, — et de marcher sur Courtrai; mais ces deux dispositions ne constituent pas un plan d'opérations, et M. Pfeiffer ne nous donne point la conception d'ensemble de Luckner relativement au développement ultérieur des opérations. C'est là ce qu'il eût été intéressant de connaître.

En réalité, c'est une hypothèse plausible d'admettre que Luckner, en entamant les hostilités, n'avait pas de plan arrêté, qu'il marchait à l'aveuglette, sans idée préconçue, sans objectif précis, s'en remettant aux événements de le diriger d'un côté plutôt que d'un autre. Nous avons vu tout à l'heure que, dans le conseil de guerre du 19 mai à Valenciennes, les trois généraux, après avoir décidé qu'on attaquerait les « grandes places des Pays-Bas, » avaient laissé à Luckner le soin de déterminer ces places. Or, M. Pfeiffer convient que dix jours après encore, c'est-à-dire à la veille même d'entamer les opérations, Luckner n'avait pas encore fixé son choix<sup>2</sup>. Qu'attendait-il et à quoi passait-il son temps? Sans doute, il était actif, vigoureux, employait de longues heures à visiter ses soldats, leur frappant sur l'épaule et à l'occasion trinquant avec eux, mais ce n'était

1. « Es besteht ein grosser Unterschied zwischen dem ersten, dem Dumouriez'schen und diesem, dem Lucknerschen Kriegsplane, ein Unterschied der von vorn herein das ganze Unternehmen Luckners charakterisiert, und den wir um so mehr hervorheben müssen, als er bisher stets ignoriert worden ist » (Pfeiffer, p. 30).

2. « Noch am 28 mai weiss er nicht (Luckner) wohin er sich wenden soll » (Pfeiffer, p. 32). Voir la lettre de Luckner à Servan en date du 28 mai, dépôt de la Guerre, dossier Luckner, p. 112.

là qu'une partie de son devoir, la moins importante certainement, et quelques instants consacrés à étudier sa carte eussent bien mieux fait notre affaire.

Donc, en ce qui tient aux « vieilles méthodes stratégiques » et à « l'insuffisance du plan de campagne, » Luckner ne pouvait s'en prendre qu'à lui-même de son insuccès, car lui seul était responsable de ses actes, ayant eu toute latitude pour agir militairement de telle façon ou de telle autre.

En ce qui concerne la valeur générale de son armée, il n'est pas davantage exact de prétendre qu'elle manquait absolument de tout ce dont elle avait besoin pour entrer en campagne et qu'il était impossible au maréchal de marcher sur Mons ou Bruxelles avec des troupes aussi peu pourvues, aussi peu entraînées, aussi indisciplinées.

Il n'est que trop certain que l'armée du Nord, comme l'armée du Centre ou du Midi, n'était pas à ce moment dans une situation normale; c'est là un fait que démontrent nettement toutes les correspondances actuellement conservées au dépôt de la Guerre, c'est une vérité qui appert aussi bien des lettres de Luckner, de Valence, de Berthier, de La Bourdonnais, de d'Harville, de Carle, etc., que de la correspondance du ministre. Toutefois, les plaintes du maréchal n'ont à peu près pour objet que le manque de tentes et l'insuffisance de son effectif surtout en officiers généraux et en combattants. Or, bien que les troupes fussent habituées à cette époque à camper sous la toile, au lieu de s'installer comme aujourd'hui chez l'habitant, il avait bien fallu cantonner depuis que les tentes, existant à l'armée de Biron et de Dillon, avaient été perdues, et rien n'empêchait Luckner de continuer, — dans l'impossibilité d'agir autrement, — un système que la force des choses avait fait adopter. Quant à ses lamentations au sujet des officiers généraux qu'il demande, personne ne croira que pour les 25,000 hommes dont il disposait, neuf lieutenants généraux et vingt maréchaux de camp, — c'est-à-dire un général de division et deux généraux de brigade par 2,500 hommes, — lui fussent indispensables. Quelque anormales que fussent les circonstances, quelque besoin qu'eussent les troupes d'être fortement encadrées et vigoureusement entraînées, c'eût été là un luxe de généraux comme il n'en avait jamais existé, même sous l'ancien régime. Quant à l'effectif, il était sans doute peu considérable pour la conquête d'un pays même de médiocre étendue comme la Belgique, mais si l'on réfléchit que Lafayette était à Maubeuge avec 25 autres mille hommes, que les forces autrichiennes ne dépassaient pas 30,000 combattants<sup>1</sup>,

1. « Die österreichische Armee in Belgien... war thatsächlich, nach allen

on estimera sans doute que le maréchal eût pu montrer plus d'audace et afficher de moindres craintes. Quel obstacle s'opposait d'ailleurs à ce que, comme le lui indiquait Servan dans sa lettre du 23 mai, il appelât à lui une partie des garnisons qu'on laissait inutiles dans une multitude de petites places sans valeur et doublât ainsi son armée? Rien, rien que la sainte routine et la volonté arrêtée de ne pas encourir une responsabilité pour laquelle il ne se sentait pas les épaules assez robustes.

En ce qui concerne l'essence même, la qualité intrinsèque des troupes qui formaient l'armée de Luckner, il ne faut pas oublier que cette armée se composait en grande partie de troupes de ligne<sup>1</sup> provenant des anciens régiments de la monarchie et de seize bataillons seulement de volontaires. Sans doute dans l'armée de ligne elle-même l'indiscipline avait fait de grands progrès, sans doute l'émigration avait déjà enlevé à ces corps une partie notable de leurs officiers, mais enfin on avait là des troupes faites depuis longtemps à la vie militaire, assouplies par des exercices journaliers, rompues aux marches et aux évolutions du champ de manœuvres. Quant aux volontaires, il ne faut pas oublier que c'était là les volontaires de 1791, très différents des levées de 1792; les volontaires de 1794, c'est-à-dire des jeunes gens généralement instruits, appartenant plutôt à un milieu social élevé, remplis d'ardeur et d'enthousiasme, ignorants sans doute du métier et très novices aux choses de la guerre, mais chez lesquels la bonne volonté pouvait suppléer en grande partie au manque de pratique. Au surplus, Luckner reconnaît lui-même « l'ardeur de ces soldats vigoureux, » « leur amour-

Berichten, nicht viel über 30,000 Mann stark » (Pfeiffer, p. 45). — Servan, dans sa lettre du 26 mai, que nous citons un peu plus loin (dépôt de la Guerre, armée du Nord, 26 mai), évalue les forces autrichiennes à 36,000 hommes, « en partie dispersés dans les places. » Servan était donc plutôt au-dessus de la vérité.

1. Le journal *L'Argus du département du Nord*, qui commença à paraître le 2 avril 1792 et qui s'imprima jusque dans le camp français, dont les renseignements présentent par conséquent une exactitude, sinon complète, au moins très souvent acceptable, donne pour l'armée de Luckner (corps principal aux ordres directs du maréchal) ce chiffre de 16 bataillons et pour les troupes de ligne le tableau d'ensemble suivant : *infanterie*, les régiments à deux bataillons n<sup>os</sup> 1, 3, 5, 6, 12, 14, 17, 19, 22, 24, 41, 49, 56, 74, 78, 81, 89, 90, soit 36 bataillons; *cavalerie*, les régiments n<sup>os</sup> 3, 8, 10 et 13; *dragons*, les régiments n<sup>os</sup> 3, 6, 14, 17; *artillerie*, 273 bouches à feu. *L'Argus* compte à part les troupes de l'avant-garde, aux ordres de Jarry : 3 escadrons des 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup> chasseurs, 3 escadrons de husards, 1 bataillon belge, 1 bataillon de grenadiers; et la réserve, commandée par Valence : 6 escadrons de carabiniers, 5 bataillons de grenadiers, 1 bataillon de chasseurs.

propre, leur bonne conduite. » Encore qu'il ne fût pas sans difficulté d'aguerrir ces recrues inexpérimentées, de briser les tentatives de révolte ou d'indiscipline qui se faisaient jour dans certains régiments, il n'eût pas été impossible à un chef plus audacieux et plus énergique d'y parvenir. Malheureusement M. Pfeiffer reconnaît lui-même que « le vieux sabreur avait singulièrement perdu de son intrépidité<sup>1</sup> » et que l'âge avait fait disparaître en lui les qualités qui l'avaient fait distinguer un demi-siècle auparavant.

Nous avons déjà dit un peu plus haut qu'au point de vue des moyens matériels mis à la disposition de cette armée, de grandes lacunes existaient; c'est un fait qu'affirment tous les témoignages des contemporains et notamment la correspondance des divers généraux, — Valence en particulier, — conservée au dépôt de la Guerre. Mais quand on voit Luckner réclamer neuf lieutenants généraux et vingt maréchaux de camp pour une armée aussi peu nombreuse que la sienne, quand on l'entend déclarer toute marche en avant impossible par suite du manque de tentes, on ne peut s'empêcher de songer qu'un tel homme était très au-dessous des circonstances, à la vérité difficiles, dans lesquelles se trouvait alors la France, circonstances qui auraient exigé au contraire un caractère au-dessus du commun et des lumières supérieures.

Reste la dernière cause d'insuccès mise en avant par M. Pfeiffer comme ayant produit l'échec de Luckner : l'avortement du mouvement révolutionnaire belge annoncé par Dumouriez. Là encore nous ne sommes pas de l'avis de l'écrivain allemand; tout au moins, si nous sommes obligés de convenir que la Belgique ne se leva pas tout entière pour accueillir nos armées, ne trouvons-nous pas là un fait qui puisse pallier la faute de Luckner.

Le jour où notre avant-garde entra dans Courtrai, le maréchal convenait lui-même, dans la lettre qu'il écrivait le 48 juin au soir pour annoncer cet événement au ministre, que les habitants avaient accueilli les troupes françaises avec les marques de la joie la plus sincère. Que pouvait-il exiger de plus, pour le moment du moins? Qu'on « lui amenât des soldats, » comme il l'écrivit dans la brochure qu'il publia au mois de septembre suivant et où il faisait l'apologie de sa conduite<sup>2</sup>? Mais il avait déjà parmi ses troupes une légion belge aux ordres du général de Rozières, et, s'il attendait pour marcher en avant le soulèvement général d'un pays occupé militai-

1. « ... der alte, früher so tollkühne Haudegen hatte etwas seiner Kühnheit eingebüsst » (Pfeiffer, p. 50).

2. *Reproches faits au maréchal Luckner, etc.*, p. 19.



rement par 30,000 Autrichiens, il jugeait les choses de la façon la plus erronée, la plus déraisonnable. C'était tourner dans un cercle vicieux qui devait fatalement nous conduire à un échec : la Belgique ne pouvait se soulever tant que Luckner ne pousserait point de l'avant, et Luckner ne marchait pas de l'avant parce que les Belges ne se prononçaient pas. Ce n'a jamais été avec des raisonnements de ce genre qu'on gagne des batailles ou que l'on conquiert des provinces. Il était de toute évidence que le soulèvement devait se produire sur les pas des Français au fur et à mesure de leur pénétration dans l'intérieur du pays, nous donnant l'immense avantage d'assurer toujours nos communications en arrière, de pousser pour ainsi dire notre frontière en avant, de nous sentir immédiatement chez nous en pays conquis. C'était là assurément l'idée de Dumouriez, celle qu'il avait essayé, vainement d'ailleurs, de faire comprendre au maréchal. Quant à demander que le soulèvement précédât l'invasion, qu'il débarrassât avant nous le pays des ennemis que nous y allions chercher, c'eût été évidemment plus commode, mais comme réalité pratique c'était insensé, illusoire, impossible. Il semble cependant que telle ait été la façon dont Luckner envisageait la question. Lorsque le comité insurrectionnel lui envoyait des délégués pour le supplier de marcher résolument en avant, il leur répondait invariablement que, « le jour où on lui amènerait une armée belge, il était prêt à traverser toutes les Flandres, mais que jusque-là toute offensive lui demeurerait interdite<sup>1</sup>. »

Non, tous les motifs invoqués par M. Pfeiffer pour excuser la retraite du 29 juin ne tiennent pas devant un examen attentif, une discussion sérieuse ; la véritable raison, tout au moins la raison prépondérante de l'abandon de la Belgique, était l'incapacité du chef auquel était confié le salut de notre armée, incapacité aujourd'hui reconnue, mais que dissimulait, en 1792, l'engouement inexplicable qui entourait comme une auréole la tête blanche de ce militaire cosmopolite. Luckner, dont Louis XVI, — bien malgré lui, il faut le reconnaître<sup>2</sup>, — avait fait un maréchal de France, avait conquis quelque célébrité pendant la guerre de Sept ans comme chef de partisans, mais n'avait jamais fait la grande guerre ni médité sur les opérations exécutées par des troupes d'un effectif un peu considérable. Fils d'un brasseur de Cham, en Bavière, il s'était engagé à quinze ans, après des études extrêmement incomplètes, dans le régiment bavarois de

1. *Reproches*, p. 16.

2. Voir Gay de Vernon, cité par M. Chuquet dans la *Première invasion prussienne*, p. 194.

Morawitzky, était ensuite passé au service des Provinces-Unies, puis à celui du roi Georges de Hanovre et d'Angleterre, et avait exécuté à la tête d'un régiment de hussards, dont l'effectif n'atteignit jamais 700 hommes, quelques coups de main hardis et heureux qui l'avaient fait connaître comme un aventurier intrépide et un sabreur émérite. En réalité, le soi-disant élève de Frédéric n'avait jamais été au service de la Prusse, n'avait aucune idée des méthodes frédériciennes, ne pouvait à aucun titre, comme dit un de ses biographes allemands, Potten, passer pour un homme de guerre<sup>1</sup> : la réputation qu'on lui faisait de ce chef était entièrement usurpée.

Cet aventurier heureux s'était richement marié en Hollande<sup>2</sup>, avait su se faire bien venir du roi Georges et du duc de Brunswick et peu à peu était parvenu au grade de lieutenant général, avait même été créé baron<sup>3</sup>, n'ayant, en fin de compte, rien fait qui pût expliquer un avancement aussi extraordinaire. Il n'était pas possible cependant que Luckner se montrât longtemps, même en Hanovre, à hauteur d'une situation à ce point supérieure à ses mérites. Certains événements, notamment sa conduite à l'affaire de Wilhelmsthal le 24 juin 1762<sup>4</sup>, où il faillit faire perdre la bataille, démontrèrent au roi Georges l'insuffisance de celui dont il avait voulu un moment faire le commandant en chef de sa cavalerie. Certains soupçons sur l'emploi de l'argent remis à Luckner pour recruter ses housards<sup>5</sup> s'ajoutèrent encore à ces premières causes de défiance, et le futur maréchal était peut-être à la veille d'une disgrâce éclatante quand la fin de la guerre et la paix de 1763 vinrent permettre au roi de Hanovre de rendre Luckner à la vie privée en licenciant son corps de partisans.

Alors ce dernier jeta feu et flammes, quitta tapageusement<sup>6</sup> le service d'un prince qui reconnaissait si mal les services rendus et chercha autre part en Europe un souverain près duquel il pût retrouver la gloire et la fortune. C'était le temps où l'enthousiasme pour les procédés militaires de Frédéric était à son comble en France. On était si engoué de tout ce qui ressemblait à la tactique allemande « qu'il suffisait de porter un nom tudesque pour faire une fortune militaire. Un certain capitaine Pirch, sorti des rangs de l'armée prussienne,

1. « Der unternehmende Parteigänger war kein Feldherr... » (*Allgemeine deutsche Biographie*, art. Luckner).

2. Voir Pfeiffer, p. 72.

3. Il fut même fait comte par le roi de Danemark Christian VII le 31 mai 1784.

4. *Allgemeine deutsche Biographie*, art. déjà cité.

5. *Ibid.*

6. Voir Pfeiffer, p. 73.

passa pour un émule de Frédéric, sur la simple présentation d'un mémoire dans lequel il donnait des idées pour aligner des bataillons sur les drapeaux; on se crut heureux qu'il daignât accepter un régiment<sup>1</sup>. . . »

Il en fut tout de même pour Luckner. Celui-ci n'avait, à vrai dire, et comme nous l'avons remarqué déjà, jamais servi dans l'armée prussienne, mais il avait combattu contre nous en Allemagne, il était lieutenant général, il portait un nom à consonnance germanique : on se crut son obligé en l'inscrivant avec son grade, à la date du 20 avril 1763, sur les matricules de notre état-major général. Il lui fut alloué, de ce chef, une pension annuelle de trente-six mille livres, plus de cent mille francs de notre monnaie actuelle<sup>2</sup>. Son marché conclu, Luckner s'en retourna en Holstein gérer les propriétés qu'il avait achetées sur ses petits bénéfices de la guerre de Sept ans<sup>3</sup>. Pendant trente ans, nous ne sûmes qu'il comptait dans l'armée française que par le soin qu'il mettait religieusement à toucher ses appointements, — par procuration, — car il ne vint qu'en trois circonstances et pour un temps très court dans notre pays. — En réalité, il n'avait aucune attache avec la France, n'en avait pas même retiré ce vernis que donne aux étrangers un séjour de quelques années passées dans une patrie nouvelle, aussi est-on stupéfait de voir l'engouement extraordinaire dont s'éprit subitement, pour cet inconnu, sans motif, sans raison, la France de 1792. Ce fut cependant en lui qu'elle mit alors son espoir, à lui qu'elle confia la défense de nos frontières menacées. M. Pfeiffer, nous parlant à propos du maréchal de Luckner<sup>4</sup> de son attachement aux « vieilles méthodes stratégiques, » pourrait passer pour un joyeux mystificateur, si nous ne connaissions ses qualités d'érudit sérieux et si nous ne leur rendions pleinement hommage. Cependant, qu'il nous permette de lui dire qu'en fait de stratégie, Luckner ne connaissait ni l'ancienne ni la moderne, que, d'ailleurs, il eût été bien extraordinaire qu'il eût possédé cette science complexe qu'il n'avait jamais étudiée.

Dumouriez raconte, à propos de son entrevue avec le maréchal, au commencement de mai 1792, que Luckner n'avait pas paru

1. Jomini, *Histoire critique des guerres de la Révolution*, éd. belge, I, 65.

2. Cette pension lui fut maintenue par décret spécial de l'Assemblée législative en date du 19 avril 1792.

3. Il avait acheté en 1761 la terre de Blumendorf, qu'il avait payée 100,000 thalers (375,000 fr.), et plus tard celle de Schulenburg, que ses descendants possèdent encore. — Voir Potten, *Deutsche Biographie*.

4. Il avait été nommé maréchal, après décret spécial de l'Assemblée législative, le 29 décembre 1791.

saisir ce que lui exposait le ministre au sujet de l'invasion de la Belgique et qu'à tout ce que son interlocuteur lui expliquait sur ce chapitre il s'était borné à répéter : « Oui, oui ; moi tourne par la droite, tourne par la gauche, et marche vite. » Effectivement, ce général, au service de la France, ignorait presque complètement notre langue et parlait, dit-on, même en allemand, un « jargon peu intelligible<sup>1</sup>. » A cet égard, Lafayette a inséré dans ses Mémoires le discours de Luckner à ses soldats au moment où l'ancien général de la garde nationale fit arrêter à Sedan les commissaires de la Convention, et ce morceau d'éloquence militaire est effectivement digne d'être conservé. Luckner vient d'apprendre l'événement par Alexandre Romeuf, l'aide de camp que Lafayette lui a dépêché pour le mettre au courant de la situation ; le maréchal réunit aussitôt les hommes qu'il a sous la main et en présence du messenger il leur tient ce langage : « Il fient l'arriver un crant accident à Paris ; l'ennemi qui l'est tefant nous, ché mè moque ; mais l'ennemi qui l'est terrière nous, ché mè moque pas. Si on vous tonne de l'argent, prenez, manchez, ché mè moque ; ne m'apantonnez pas, moi che vous apantonne chamais. Le chénéral Lafayette, il a fait arrêter trois gommisaires qui l'étaient fenus pour mettre le tésordre tans son armée ; nous avoir pientot le même fisite, et nous les recevoir te même. Foila le aite te camp de Lafayette qui mè a apporté le noufelle et qui tira à Lafayette les ponnes tispositions tes soldats te l'armée tu fieux Luckner<sup>2</sup>. »

Il n'était pas possible d'attendre rien qui vaille de « ce vieux soldat demi-abruti, sans esprit et sans caractère..., qui à la faveur d'un mauvais langage, du goût du vin et de quelques juréments<sup>3</sup>..., » avait acquis en France une réputation aussi incompréhensible qu'usurpée. Mais, comme le dit encore ici très justement Jomini, « le gouvernement n'avait pas d'idées assez justes des talents nécessaires au général en chef pour juger de la différence qui existait entre un hussard hanovrien et un maréchal chargé des destinées de la France<sup>4</sup>. »

En somme, Luckner, politique sans caractère<sup>5</sup> et sans consistance,

1. Voir des détails à cet égard dans la *Deutsche Biographie* déjà citée.

2. Lafayette, *Mémoires*, I, p. 397-398.

3. *Mémoires de M<sup>me</sup> Roland*, éd. Dauban. Paris, Plon, 1864 ; in-8°, p. 365.

4. Jomini, *Histoire critique des guerres de la Révolution*, éd. belge, I, 118.

5. « Luckner ne manquait pas d'esprit, mais son âme était petite. Il était d'une avarice sordide et sans éducation. Son penchant et ses habitudes le ramenaient à jouer toujours un rôle subalterne... Ses idées étaient très confuses... » (Dumouriez, *Mémoires*, II, p. 354). — Potten dit de lui à diverses reprises : « Der characterlose General » ou bien « characterlos, schwankte er hin und her. »

fut comme homme une pauvre nature. Après avoir assuré Louis XVI, en 1790, de son inaltérable dévouement, après avoir juré fidélité à la Constitution et avoir déclaré à maintes reprises que « lui, tient ses serments<sup>1</sup>, » il s'affilie à Strasbourg au club des Jacobins et s'associe aux mesures, nous ne dirons pas les plus anti-royalistes, mais même les plus inconstitutionnelles. Rentré à l'armée du Nord, il tombe sous l'influence de Lafayette et lui remet la lettre qui fut lue à l'Assemblée législative par le général dans la séance du 28 juin. En quelques mois, il passe des Feuillants à la Gironde, de la Gironde à la Montagne, puis revient, en descendant en sens inverse ces étapes successives, au parti de la cour; tout cela sans la moindre vergogne, avec une légèreté incompréhensible chez un homme de son âge<sup>2</sup>.

On a prononcé à propos de la conduite de Luckner et de certains de ses lieutenants en juin 1792 le mot de haute trahison<sup>3</sup>, et c'est d'ailleurs sur ce chef d'accusation que Fouquier-Tinville réclama leur tête en 1794. Cette expression dépasse la vérité, au moins pour Luckner, qui certainement ne se rendit pas toujours compte de la gravité de ses actes, qui ne comprit jamais rien à la Révolution et dont la conduite ne doit pas par conséquent être jugée avec la sévérité qu'on eût pu témoigner vis-à-vis d'un autre. Il fut un grand incapable, louvoya de la façon la plus pitoyable entre les partis, mais crut peut-être remplir toujours fidèlement son rôle de soldat sans se douter que l'âge avait glacé son sang et éteint l'ardeur qui lui avait jadis donné quelque mérite. « O mon pauvre pays, » écrivait M<sup>me</sup> Roland après avoir vu et entretenu Luckner quelques heures dans l'intimité, « ô mon pauvre pays, vous êtes donc perdu, puisqu'il faut aller chercher hors de votre sein un pareil homme, pour lui confier vos destinées<sup>4</sup>! » Et c'était bien là le cri de la conscience et de la vérité. En réalité, Luckner, en 1792, en dépit de sa vigueur corporelle et de son activité physique, était une nullité qui ne pouvait tromper les gens qu'à condition de demeurer oubliée. Il eût dû le comprendre, pour lui et pour nous.

Arthur de GANNIERS.

1. Voir sa proclamation, en date du 5 juin, donnée au camp de Famars (dépôt de la Guerre et *Moniteur*).

2. « Dazu lähnte die Halbheit seiner politischen Parteinahme die Energie seiner Entschlüsse » (Potten, art. déjà cité).

3. A. Michiels, *L'invasion prussienne en 1792*, p. 247. — Foucart et Finot, p. 98.

4. *Mémoires de M<sup>me</sup> Roland*, éd. Dauban. Paris, Plon, 1864; in-8°, p. 365.

## BULLETIN HISTORIQUE

---

### FRANCE.

LE CONGRÈS D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE. — La *Société d'histoire diplomatique*, qui a réussi à réunir sur le terrain de l'histoire des diplomates et des historiens de tous les pays de l'Europe, et dont l'organe, la *Revue d'histoire diplomatique*, a su se faire une place très honorable parmi les périodiques scientifiques internationaux, a organisé un *Congrès d'histoire diplomatique* qui a tenu ses assises à la Haye du 1<sup>er</sup> au 5 septembre. Le choix de cette ville était des plus heureux. La Hollande est par excellence un pays de paix, d'intelligence et de liberté, et si jamais l'arbitrage entre les nations devenait une réalité, c'est assurément aux Hollandais que Français et Allemands, Anglais et Russes, Autrichiens et Hongrois, Espagnols et Américains, Japonais et Chinois, pourraient avec le plus de confiance remettre la direction du tribunal des conflits internationaux. On verrait, sous des formes rajeunies, la Hollande jouer le grand rôle diplomatique qu'elle a tenu si noblement au xvii<sup>e</sup> siècle quand Grotius posait pour l'avenir les bases du droit des gens. On peut discuter la question de savoir si l'histoire diplomatique peut à elle seule fournir la matière de congrès périodiques, et s'il ne vaudrait pas mieux organiser des congrès historiques internationaux où l'histoire diplomatique tiendrait naturellement un rôle important. C'est possible, et, en effet, les savants non français venus à la Haye y venaient un peu comme à un congrès d'histoire ordinaire où l'on allait se quereller sur l'histoire matérialiste et l'histoire idéaliste, sur Lamprecht et ses détracteurs. Le double caractère, historique et diplomatique, de la réunion ne laissait pas que de jeter une certaine incertitude dans les esprits. Toutefois, on conçoit très bien que le distingué fondateur de la Société d'histoire diplomatique, M. R. de Maulde, ait jugé que, si l'on voulait créer des congrès internationaux d'histoire, le plus sage était de commencer par l'histoire diplomatique, avec des cadres déjà tout préparés par sa Société. Sur le

terrain diplomatique, où règnent des habitudes de politesse et de correction, on était sûr qu'aucun froissement ne pourrait naître de la présence de savants, différents de nationalités, de langues et d'idées. Une fois la chose lancée, rien n'empêche d'élargir les cadres. Le prochain congrès aura lieu dans deux ans, probablement à Berne, peut-être à Bucarest.

Le ministre des affaires étrangères de Hollande, M. de Beaufort, président d'honneur du congrès, l'ouvrit le 4<sup>er</sup> septembre. M. de Maulde en fut le président effectif. La séance générale fut consacrée à l'examen d'une question très intéressante, la coordination des publications rétrospectives entreprises par les ministères des affaires étrangères, et on entendit des rapports sur les recueils historiques de cette nature entrepris en Angleterre, en France, aux États-Unis, etc.

De nombreux travaux spéciaux furent lus dans les quatre sections entre lesquelles se répartirent les membres du Congrès. — Nous pouvons citer ceux de M. Salles sur une médiation des protestants d'Allemagne entre la France et l'Angleterre au xvi<sup>e</sup> siècle, de M. Walliszewsky sur l'héritage de Pierre le Grand, de M. Cordier sur un épisode des relations de la Chine avec l'Occident, de M. De Crue sur les relations diplomatiques de Genève avec la France sous Henri IV, de M. Sternfeld sur les Grecs, les Normands et les Arabes et leurs communications dans la mer Méditerranée, etc., etc.

Le Congrès a émis le vœu que les sociétés historiques organisent le travail en vue de hâter la rédaction d'inventaires des archives diplomatiques.

Une première tentative comme celle du Congrès de la Haye devait nécessairement offrir quelques lacunes et quelques incertitudes; on les corrigera aisément, grâce à l'expérience acquise, et on verra sortir, nous en sommes convaincu, des fruits excellents du généreux effort de M. de Maulde pour réunir les savants des diverses nations sur le terrain de l'histoire diplomatique, terrain excellemment choisi d'entente intelligente et pacifique.

#### PUBLICATIONS NOUVELLES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

M. l'abbé CASTEIG, dont le style enflammé et patriotique fait songer aux prélats belliqueux du moyen âge, est de plus un bon historien. Son étude sur *la Défense d'Huningue en 1815 et le général Barbanègre*<sup>1</sup> aide à fixer plusieurs points d'histoire assez importants.

1. M. l'abbé Casteig, *la Défense d'Huningue en 1815 et le général Barbu-*

La fameuse défense d'Huningue par Barbanègre, la glorieuse capitulation où une centaine d'hommes auraient défilé avec les honneurs de la guerre devant 30,000 Autrichiens, est devenue un thème, non seulement à développements héroïques et à tableaux sensationnels, mais à débats d'érudition. Tandis que les uns tendent à la transformer en un exploit de plus en plus légendaire, des esprits chagrins sont allés, au contraire, jusqu'à prétendre que Barbanègre, après avoir fort mal préparé la défense de la place et négocié d'une manière suspecte avec l'ennemi, capitula pour assurer sa faveur auprès des Bourbons, Huningue étant encore fort capable de résister. M. l'abbé Casteig, muni de pièces inédites recueillies dans l'héritage de Barbanègre (lettres de Barbanègre, de l'archiduc Jean, des généraux Rapp et Lecourbe, etc.), a réussi à fixer définitivement, à ce qu'il semble, les points principaux du litige. Barbanègre prépara la défense d'Huningue avec soin quoique sans espoir; il la soutint vaillamment à la tête de forces médiocres en nombre et en qualité; il n'entretint aucune négociation suspecte et ne tira aucun profit de sa capitulation; quand il capitula, la garnison était réduite à 4,600 hommes environ, parmi lesquels la « force agissante » ne devait guère dépasser 150 hommes, le reste n'étant composé en majorité que de médiocres gardes nationaux. Il défila devant les Autrichiens avec sept pelotons de soldats; nous en ignorons le chiffre; mais un grand nombre de gardes nationaux avaient été licenciés avant ce défilé. Moins héroïque, la défense de Huningue demeure un beau fait d'armes, et Barbanègre un brave homme qui n'a pas volé la statue que lui ont décernée, il y a deux ans, ses concitoyens.

Les *Mémoires du comte Ferrand*<sup>1</sup>, que vient d'éditer le vicomte de Broc, constituent un document très estimable qui devra être consulté. Né en 1754, Ferrand fut un parlementaire de vieille roche, qui se distingua avant 1789 par son opposition à Maupeou et aux abus de la royauté et plus tard par son invincible dévouement à la monarchie. Il émigra de bonne heure, se joignit au prince de Condé, puis à l'armée des princes et devint un des membres du conseil de régence où Louis XVIII commença de l'apprécier. Il écrivit un grand nombre de brochures contre la Révolution et rentra en France en 1800 sans dissimuler sa malveillance pour l'empire. Il semble, en lisant ses

*nègre, d'après des documents inédits.* Paris et Nancy, librairie militaire Berger-Levrault et C<sup>o</sup>, 1898, in-8° de vii-138 p.

1. *Mémoires du comte Ferrand, ministre d'État sous Louis XVIII*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine par le vicomte de Broc. Paris, Picard, in-8° de xvi-313 p.



mémoires, « que Napoléon n'ait fait que traverser la scène du monde. » Le retour de Louis XVIII combla ses vœux. La Restauration le fit ministre d'État, directeur des postes, pair de France, commandeur du Saint-Esprit, comte, académicien, ministre de la marine par intérim, etc. Il fut parmi les royalistes les plus fervents et les plus rigides. C'est sur son initiative personnelle que Louis XVIII qualifia l'année 1814 de « la dix-neuvième » de son règne. Ferrand considérait « que la force de la Restauration et le salut de la monarchie étaient là » (p. 65). Peu libéral, étroit dans ses idées et dans ses jugements, il n'en fut pas moins opposé aux ultra. Il mourut en 1825. C'est une figure d'honnête homme et de loyal serviteur. Ses mémoires sont d'un homme de bonne foi, pourvu d'intelligence et d'expérience. Outre quelques détails nouveaux, ils apportent un témoignage intéressant de l'état d'esprit qui était celui d'une partie de l'entourage le plus intime de Louis XVIII.

L'ouvrage de M. MAIGRON sur *le Roman historique à l'époque romantique*<sup>1</sup> est d'une lecture non seulement fort agréable (ce qui n'est pas un mince mérite pour un grand in-8° de 450 pages), mais fort instructive. M. Maigron commence par esquisser l'histoire du roman historique en France avant 1820 ; il y distingue trois courants, qu'il appelle idéaliste, réaliste et pittoresque, et nous en montre toute l'insuffisance. C'est l'influence prépondérante de Walter Scott qui détermina chez nous l'éclosion du véritable roman historique, de 1820 à 1830. M. Maigron explique parmi les qualités du « barde écossais » celles qui déterminèrent son triomphe en France, et comment il a, non pas seulement renouvelé, mais créé le roman historique. Il passe en revue les ouvrages principaux qui se produisirent de 1820 à 1830 et nous fait assister à la décadence du genre qui, en outre de sa valeur intrinsèque, eut le mérite de favoriser la renaissance des études historiques et de préparer l'avènement du roman de mœurs réalistes qui en est le terme logique. Les analyses de M. Maigron sont fines et bien choisies ; sa thèse générale paraît complètement exacte. Il va sans dire que son livre, qui comprend, outre l'analyse minutieuse d'œuvres réparties sur un espace de dix ans, des morceaux étendus relatifs à la littérature de trois siècles, prête à de nombreuses objections. Il faudrait peut-être mettre en défiance certains auteurs de thèses de doctorat contre une tendance assez naturelle à encadrer une étude de détail très minutieuse d'une intro-

1. *Le Roman historique à l'époque romantique. Essai sur l'influence de Walter Scott*, par Louis Maigron. Paris, Hachette, 1898, in-8° de xv-443 p.

duction et d'une conclusion un peu trop générales et dès lors incomplètes. On s'étonne par exemple que, traçant l'esquisse du roman historique en France, l'auteur ait prêté aussi peu d'attention au roman utopique à cadre historique qui eut une telle vogue au XVIII<sup>e</sup> siècle; comment le *Télémaque* n'est-il même pas cité? Les hommes du moyen âge étudiaient l'histoire ancienne pour y apprendre la sagesse. Bien des auteurs de romans historiques gardèrent cette conception de l'histoire et conçurent leurs œuvres comme des instruments d'édification. M. Maigron l'a dit, mais aurait pu y insister davantage. D'autre part, Walter Scott lui-même n'est pas un cas aussi nouveau et aussi original qu'il semble d'après M. Maigron. Il a eu parmi ses compatriotes au moins un précurseur presque aussi célèbre que lui-même, et qui aurait pu être le fondateur du roman historique si le temps et le milieu y avaient été propices et si le prodigieux succès d'un de ses livres n'avait étouffé la renommée des autres. Les *Mémoires d'un Cavalier* de Daniel Defoë ont été crus authentiques par les plus graves auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, et leur couleur historique est aussi exacte que celle des meilleurs romans de Scott. Le nom de leur auteur aurait pu être au moins rappelé. Il me semble, d'autre part, très arbitraire de fixer à 1830 la « clôture » du roman historique romantique en France. Quelques œuvres qui s'en rapprochent singulièrement ne sont ainsi même pas mentionnées. Ni *Cinq-Mars*, ni la *Chronique de Charles IX*, ni *Notre-Dame de Paris* ne valent mieux, historiquement parlant, sinon que les *Trois Mousquetaires*, au moins que *Vingt Ans après*, d'Alexandre Dumas, où l'époque de la Fronde est admirablement ressuscitée. Que Dumas ait transformé le roman historique en roman de cape et d'épée, et qu'il l'ait précipité sur la pente fatale du roman feuilleton, cela est incontestable; mais dans une œuvre dont le titre est *le Roman historique à l'époque romantique*, et où tant de pages sont consacrées au roman historique avant cette période, il était indispensable d'en accorder quelques-unes à des œuvres qui en procèdent directement, tout en en marquant la décadence. Bien d'autres questions se poseraient à propos du livre de M. Maigron. Il faut redire encore tout son mérite et tout son agrément.

Il suffit de signaler sans s'y arrêter le récent volume de M. GEOFFROY DE GRANDMAISON<sup>1</sup>. Il apprécie quelques-uns des mémoires les plus considérables récemment parus sur l'histoire de notre siècle :

1. Geoffroy de Grandmaison, *Un demi-siècle de souvenirs*. Paris, Perrin, in-16 de 345 p.

ceux de Barras, de Talleyrand, de Pasquier, de Norvins, de la maréchale Oudinot, du général de Saint-Chamans, du général du Barail. Malgré un esprit de parti des plus prononcés, il y a beaucoup de sagacité et d'érudition dans les jugements de l'auteur. Ses analyses pleines de vie et ses extraits bien choisis en font un livre de lecture fort attrayante.

L'ouvrage de M. Germain BAPST sur le maréchal Canrobert<sup>1</sup> soulève des questions importantes de critique et de méthode historique. On sait comment il a été rédigé. Visiteur assidu du maréchal Canrobert, M. Bapst conçut l'idée d'écrire ses souvenirs, qu'il racontait volontiers et fort bien. Dans ses visites presque quotidiennes de l'après-midi, il fit causer le maréchal successivement de tous les événements de sa vie. Le soir, il notait les récits qu'il avait recueillis. Il arriva ainsi à réunir un dossier considérable, qu'il mit en ordre, élagua et compléta d'après des recherches opérées dans différents dépôts d'archives, en soumettant les résultats au maréchal lui-même, qui les complétait à son tour et les commentait; des notes dictées par lui-même sur les premières années de sa vie furent communiquées après sa mort à M. Bapst, qui put constater la fidélité de sa prodigieuse mémoire. Le biographe a pu ainsi réunir la matière d'un récit fort intéressant, laissant la parole au maréchal dès qu'il s'agit de souvenirs et d'appréciations personnels, racontant lui-même et d'après les conversations du maréchal dans les passages d'histoire générale. L'ouvrage ainsi composé, et dont le premier volume s'arrête au coup d'État, est singulièrement coloré et vivant, généralement bien écrit et digne d'être placé comme agrément littéraire à côté des meilleurs mémoires militaires de notre siècle. Quelle en est la valeur historique? Il est assez difficile de se prononcer. On a dit qu'elle était très faible : il n'y aurait pas lieu d'attacher grande importance aux paroles d'un vieillard recueillies très tardivement par un étranger; les événements seraient forcément défigurés; il s'agirait d'une série d'interviews pris trop tard et qui n'ont pas pu être rectifiés. Une telle appréciation me semble fort injuste et pour le maréchal et pour son historien. Le maréchal avait une excellente mémoire et était complètement lucide; son interlocuteur a vécu dans son intimité et l'a entretenu de la manière la plus soignée et la plus intelligente. Sans doute, son récit ne constitue pas l'équivalent des mémoires que le maréchal aurait pu écrire. Il a une autre espèce de valeur qui, pour

1. *Le maréchal Canrobert. Souvenirs d'un siècle*, par Germain Bapst. T. 1. Plon et Nourrit, in-8° de xv-560 p.

être différente, n'est peut-être pas moindre. Que de mémoires rédigés dans la vieillesse et pleins d'inexactitudes ont induit les historiens en erreur plus qu'ils ne les ont secondés ! M. Germain Bapst, secrétaire érudit et clairvoyant, a certainement aidé le maréchal à se souvenir avec exactitude et a mis de l'ordre dans des souvenirs qui, sans doute, seraient demeurés beaucoup plus confus. Son œuvre est quelque chose d'intermédiaire entre une biographie intime et une autobiographie dictée à des secrétaires chargés de la mettre au net. C'est, si l'on veut, une série d'interviews, mais d'interviews scientifiques et probes, c'est-à-dire quelque chose de très précieux et de très digne d'être consulté. Remarquons, toutefois, qu'une tâche de ce genre est infiniment délicate à remplir et que, quel que soit le mérite de celui qui l'a remplie, le document ainsi obtenu ne doit pas être considéré comme une source originale, mais comme un ouvrage de seconde main rédigé d'après des sources invérifiables et dont, par conséquent, la valeur doit être mesurée à la bonne foi et à la sagacité de l'interviewer<sup>1</sup>.

Le deuxième tome des mémoires de Canrobert fournira sans doute un intéressant commentaire au nouveau volume des lettres adressées au maréchal de Castellane<sup>2</sup>, dont la plupart ont trait à la guerre de Crimée. Ce second volume est très supérieur au premier. Non seulement les événements en cours sont plus variés et plus considérables que les escarmouches des guerres d'Afrique, mais les correspondants du maréchal ont monté en grade et leurs appréciations ont plus de portée. Il y aura grand compte à tenir de ces documents, particulièrement des lettres des généraux Herbillon, Cler et Canrobert, des capitaines de Sachy, de Pontgibaud, de Courville. Au premier rang des correspondants du maréchal demeure toujours le général Cler, dont les lettres d'Afrique étaient déjà remarquables. Ses rapports sont pleins de précision et d'intelligence. Il fut tué à la bataille de Magenta d'une balle au front. Le maréchal en faisait « un immense cas » et apprit sa mort avec un profond chagrin. Parmi les corres-

1. On pourrait relever de menues inexactitudes qui seront à corriger dans une prochaine édition. A titre d'exemple, je remarque que c'est à tort que, d'après M. Bapst, le maréchal Canrobert raconte (p. 500) que M<sup>lle</sup> Magnan, fille du maréchal, épousa le futur général Sautereau. M. Antoine Sautereau, mari de M<sup>lle</sup> Magnan, mourut colonel, comme ses deux frères Louis et Florent. M. Bapst l'a confondu avec le général baron Sautereau du Part.

2. *Campagnes de Crimée, d'Italie, d'Afrique, de Chine et de Syrie*, 1849-1862. Lettres adressées au maréchal de Castellane... Paris, Plon et Nourrit, 1898, in-8° de 434 p.

pondants moins illustres, il faut tirer hors de pair le capitaine de Pontgibaud, qui devait être tué à la bataille de Solférino. Sans modifier considérablement notre connaissance générale de la guerre de Crimée, ces correspondances apportent de nouvelles lumières sur les faits d'armes qui y furent accomplis, sur les immenses difficultés que l'armée eut à vaincre, sur les souffrances qu'elle supporta, sur l'infériorité des alliés vis-à-vis des Russes en artillerie et en génie militaire. Ajoutons que l'on constate avec plaisir la disparition presque totale devant l'ennemi de cet esprit frondeur et de ces rivalités mesquines qui déparent nombre des lettres adressées d'Afrique au maréchal de Castellane.

Le siège de Paris a été raconté dans tous les ouvrages consacrés à la guerre de 1870. Il a, de plus, été l'objet d'études spéciales, dont deux se détachent : celle du général Ducrot et celle de M. Duquet. Toutes deux sont fort imparfaites. La première est la déposition passionnée d'un acteur ; la deuxième est gâtée par un ton criard, par des divagations indignes d'un historien, par un sens critique trop souvent faussé. C'est le devoir du critique historique de dire hautement que l'ouvrage de M. LEHAUTCOURT<sup>1</sup> est, sans contredit, la meilleure histoire que nous ayons du siège de Paris. Sans avoir l'intérêt palpitant du récit du général Ducrot, avec moins de vie et de verve que celui de M. Duquet, le travail de M. Lehautcourt a de solides et sérieuses qualités, qui le rendent fort supérieur à celui que l'Académie française a honoré d'une de ses plus belles récompenses. M. Lehautcourt a fait un grand effort d'impartialité et a été plus heureux que ses prédécesseurs. Il conte non sans émotion, mais avec calme et clarté ; ses vues d'ensemble sont justes et bien déduites ; il discute avec soin les questions de détail, souvent si embrouillées à cause des témoignages contradictoires en présence. Sans doute, des erreurs sont inévitables ; on ne sera pas toujours de l'avis de l'auteur. Mais on louera sa sagacité, sa loyauté et la convenance de son exposition. Ce sont des qualités rares et nécessaires dans les livres d'histoire contemporaine. De nombreuses cartes aident le lecteur à suivre les événements. Regrettons que des index très insuffisants ne rendent pas les services que l'on serait en droit d'en attendre.

M. A. DE BERTHA vient d'adapter de l'allemand un intéressant

1. Pierre Lehautcourt, *Siège de Paris* ; t. I : *Châtillon, Chevilly, la Malmaison* ; t. II : *le Bourget, Champigny*. Paris, Berger-Levrault, 1898, 2 vol. in-8° de VIII-407 et de VIII-439 p.

ouvrage sur la constitution hongroise<sup>1</sup>. La constitution hongroise actuelle est, comme on sait, le produit d'une évolution historique longue et compliquée. M. A. de Bertha nous retrace les phases diverses qu'elle a traversées ; c'est nous montrer en même temps par quels dépôts successifs ses assises se sont constituées. Depuis mille ans, la Hongrie a oscillé entre l'indépendance et l'absorption par la monarchie autrichienne. Elle n'a pu reconquérir la première, mais a toujours résisté victorieusement à la deuxième. Depuis le compromis de 1867, depuis l'année libératrice qui vit se constituer le dualisme, elle n'a pas cessé de jouer un rôle croissant dans la monarchie réorganisée. On comprend sans peine que l'historien hongrois se trouve satisfait du nouveau régime. La situation des Hongrois, arbitres entre les Slaves et les Germains qui se disputent l'empire, tend à y devenir prépondérante, et ce n'est pas se plaindre à des prophéties fantaisistes que de prédire le jour où les annexés opprimés deviendront oppresseurs. Le formidable réveil de la vieille nation de Saint-Étienne est peut-être l'épisode le plus curieux du mouvement des nationalités dans notre siècle.

La question de l'affranchissement des paysans en Russie a engagé plusieurs historiens russes à examiner de quelle manière s'était opéré l'affranchissement des terres en France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Parmi ceux qui, à juste titre, se sont attiré ainsi l'estime du public français est M. KOVALEWSKY, qui vient de consacrer un volume important au *Régime économique de la Russie*<sup>2</sup>, qui lui semble présenter de grandes analogies avec celui de la France du siècle dernier. Ayant retracé avec précision, quoique d'une manière générale, l'état de l'agriculture, de la propriété foncière, de la grande industrie, des questions ouvrières, etc., il conclut sans optimisme : « La misère excessive du paysan russe..., le salaire insuffisant et le labeur excessif de l'ouvrier de nos fabriques, la ruine progressive de nos propriétaires fonciers, petits et moyens, permettent de juger des effets économiques de ce système... Je n'ai pas besoin de dire que son triomphe équivaut à la suppression de l'esprit d'initiative individuelle et à l'abrutissement progressif des masses populaires sous une tutelle constante et méticuleuse qui règle leur façon de penser aussi bien que leur façon d'agir. » La politique économique de la Russie

1. A. de Bertha, *la Constitution hongroise*. Précis historique d'après le Dr Samuel Radó. Paris, Plon et Nourrit, 1898, in-8° de viii-183 p.

2. *Le Régime économique de la Russie*, par Maxime Kovalewsky. Paris, Giard et Brière, 1898, in-8° de 333 p.

n'a rien de commun avec le socialisme d'État. C'est tout uniment « la réalisation de cet idéal d'un État essentiellement policier et se mêlant de tout, que le publiciste prussien Stahl avait préconisée dans la première moitié du siècle. » On voit que si M. Kovalewsky critique à la manière des physiocrates du XVIII<sup>e</sup> siècle l'état économique de son pays, il ne manifeste pas leur confiance dans les bons effets du despotisme éclairé. Son livre mérite d'être lu et médité. Il faut regretter qu'il ne contienne pas une table de quelques mesures russes qui nous sont peu familières. Il se termine par deux appendices intéressants sur le droit coutumier russe.

Il suffit de signaler sans plus l'étude sur l'*Orient et l'Europe* de M. DE LA BARRE<sup>1</sup>. C'est un bref historique de l'amoindrissement de la puissance ottomane depuis le traité de Carlowitz. Il est rédigé d'après des ouvrages de seconde main de valeur très inégale et généralement à peu près exact et à peu près bien écrit. Suffisant pour donner au lecteur une idée générale de l'histoire de la question d'Orient, il ne peut être d'aucun secours pour l'historien. Les ouvrages récents de M. Choubrier<sup>2</sup> et de M. Driault lui sont de tout point préférables.

André LICHTENBERGER.

M. F. MASSON a continué dans son second volume sur *Napoléon et sa famille, 1802-1805* (Ollendorff), son impitoyable enquête sur l'histoire intime de la famille Bonaparte pendant les années où le Consulat à vie succéda au Consulat décennal, puis l'Empire au Consulat, et où Napoléon gorge ses frères, sœurs, oncle, beaux-frères, d'argent et de places comme un chef de bande qui distribue le butin après un coup bien réussi. M. Masson n'est pas suspect. Le génie de Napoléon lui paraît une justification de tous ses actes; il éprouve une sorte d'enthousiasme à voir l'élan instinctif et irrésistible qui précipite la masse de la nation aux pieds de l'homme à qui elle doit la gloire et la sécurité. Il n'a guère que du mépris pour les intellectuels qui, à l'Institut, au Sénat, au Tribunat, cherchent à résister à cet élan vers la servitude, à lutter contre cette fatalité de l'histoire. Il dirait : « Vox populi, vox Dei, » même quand cette voix approuve l'assassinat du duc d'Enghien, « qui fut peut-être un crime, mais non une faute. » Et l'homme de génie qui annule tous les corps délibérants, absorbe en lui tous les pouvoirs, qui n'aime la France que parce que la France c'est lui, qui considère le pouvoir comme une maîtresse dont nul autre que lui ne doit avoir les faveurs,

1. Baron Amaury de la Barre de Nanteuil, *l'Orient et l'Europe*. Paris, maison Didot, in-8° de xx-251 p.

2. Voir *Revue historique*, LXVI, 365.

cet homme de génie a beau être sans scrupule de conscience, dépourvu d'idéal moral, il voit en lui une sorte d'incarnation providentielle du peuple même qu'il a dompté. — Il réfute solidement certaines calomnies par lesquelles on a voulu salir lui et les siens, comme l'intrigue de Pauline avec le général Humbert en revenant de Saint-Domingue ou les relations de Napoléon avec Hortense. Mais, s'il a une adoration générale et comme mystique pour l'empereur, s'il critique avec perspicacité les légendes formées contre lui, il est d'une intrépide sincérité dans le récit qu'il fait de ses relations avec les siens, et il se dégage du tableau qu'il trace une impression ineffaçable de tristesse et de dégoût. Égoïsme et avidité, voilà le fond de la conduite de Joseph et de Lucien, de Murat, de Bacciocchi, d'Élisa, de Caroline, du cardinal Fesch, de Madame-mère elle-même. La maladie et la sottise empêchent Louis d'être aussi âpre que ses frères à la curée; Jérôme, Joséphine, Paulette sont moins intéressés parce qu'ils sont incurablement légers et sensuels, et Lucien même se relève un peu par son attachement à la femme dont l'ascendant dominateur lui fait sacrifier les avantages attachés à la qualité de prince du sang. Il n'y a qu'Eugène de Beauharnais qui soit illuminé d'un rayon d'idéal, malgré le désordre de sa jeunesse, grâce au désintéressement chevaleresque de son tempérament vraiment militaire. — Il faut suivre dans le livre de M. Masson les négociations de Napoléon avec ses frères pour obtenir leur acquiescement à la loi de succession qui les écartait du trône et lui permettait de suppléer à l'absence d'héritiers directs par l'adoption, pour se faire une idée de la mesquinerie des sentiments qui les animaient, Joseph surtout; et aussi les préparatifs du sacre, la rouerie avec laquelle Napoléon voudrait être sacré sans s'être marié religieusement pour pouvoir répudier plus aisément Joséphine, et avec laquelle celle-ci, comme par étourderie, fait au pape un aveu qui rend le mariage nécessaire. M. Masson a raconté toutes ces intrigues avec infiniment d'esprit, de talent et parfois d'éloquence, et il a bien démêlé la psychologie de ce clan corse qui a fait la conquête de la France. Ils ont servi la fortune de Napoléon, Napoléon doit les payer de leurs services. Il les paie, mais jamais la paye n'est suffisante. « Pour eux, dit M. Masson, toutes les commissions, toutes les fonctions, toutes les dignités. On a vu cela déjà, mais point à ce degré, point avec cette forme qui, à mesure que croit la fortune de Bonaparte, s'affirme, s'élargit, s'étend sur tous ceux qui sont du sang et qui, par suite, prédestinés à régir les peuples, y sont aptes dès l'enfance. » — « La France est pour Napoléon une Corse magnifiée...; le sentiment qu'il a pour elle est un sentiment de propriété, de domination, d'exclusif pouvoir. » Tous les ans ce sont des dona-



tions, des gratifications, des pensions. Quand l'Empire est fait, Joseph et Louis ont chacun 1,333,333 fr. 33 de traitement, sans compter les palais et les gratifications; Caroline, Éliisa ont 240,000 francs de pension et les cadeaux doublent ces sommes. Madame-mère a 300,000 francs. Tout devient régulier alors; auparavant, c'était une sorte de mise au pillage. Napoléon lui-même, qui devait régulièrement, comme premier consul, toucher 500,000 francs, plus sa part sur le million des frais de dépense des trois consuls, trouvait moyen de dépenser en l'an X 42,827,578 francs. Et, dans cette famille qui s'entend si bien pour rançonner la France, ce sont des haines, des discordes sans fin. Bernadotte, en 1803, a trempé dans un projet d'assassinat du premier consul et Joseph ne l'a pas ignoré; les trahisons sont si nombreuses que pendant tout son règne Napoléon saura ignorer les traîtres ou leur pardonner. Éliisa et Lucien haïssent Joséphine, Caroline et Hortense se détestent, Éliisa méprise Bacciochi et vit avec Fontanes, Paulette, au bout de deux ans, vit mal avec Borghèse, et Napoléon prononce en riant des paroles comme on peut en échanger dans des familles d'assassins: « Je te conseille, mon enfant, » disait-il au petit Napoléon-Louis devant toute la famille assemblée, « si tu veux vivre, de ne pas accepter les repas que t'offriront tes cousins. » La grandeur du cardinal Fesch, cet intrigant de petit esprit et de formidable appétit, qui passa de la brocante à l'Église à l'âge de trente-neuf ans et servit à faire entrer le pape dans l'entreprise napoléonienne, est un des traits les plus curieux de cette histoire. M. Masson lui a consacré quelques-unes des pages les plus brillantes et les plus mordantes de son livre. Livre d'une haute et profonde philosophie qui jette un jour cruel sur les origines de la France contemporaine et sur les vices que lui a légués un système politique où l'alliance avec Rome présida à l'établissement d'un despotisme militaire, où la passion de la gloire et le rétablissement de l'ordre administratif ne suffirent pas à compenser l'avidité de jouissances et d'argent qui fut l'âme du régime napoléonien.

La littérature de l'Affaire Dreyfus n'est pas encore sortie du domaine de la polémique pour entrer dans celui de l'histoire. Pourtant l'historien psychologue et le critique liront avec profit *les Preuves*, de J. JAURÈS, œuvre extraordinaire de dialectique éloquent et passionnée, et *les Faits acquis à l'histoire* (Stock), par E. DE HAIME, résumé lucide suivi de documents bien choisis.

G. MONOD.

## ALLEMAGNE.

## ÉPOQUE MODERNE (année 1897).

On sait que les trois grands instituts historiques allemands à Rome, l'Institut prussien, celui d'Autriche et celui de la Société de Gœrres, se sont partagé à l'amiable la tâche de publier les documents des archives du Vatican relatifs à l'histoire de l'époque de la Réforme. A l'Institut autrichien est échue la période de 1560 à 1572. Sous la surveillance de la Commission historique de l'Académie de Vienne, le D<sup>r</sup> S. STEINHERZ publie maintenant un premier volume, comprenant les nonciatures de Hosius et de Delfino, en 1560 et 1561<sup>1</sup>. Ces deux diplomates pontificaux avaient une double tâche à remplir : empêcher le roi des Romains, Maximilien II, de quitter le giron de l'Église et amener l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup> lui-même à accepter le renouvellement du concile de Trente. Ils réussirent sur tous les points, grâce à la faiblesse de Ferdinand, à l'ambition qui prédominait dans le caractère de son fils aîné et à la grande prévenance montrée aux Habsbourg par le pape Pie IV. La publication de M. Steinherz se recommande tout particulièrement par le fait qu'elle ne donne *in extenso* que les parties importantes des relations diplomatiques et diminue ainsi, autant qu'elle le peut, l'écrasante quantité des matériaux dont l'étude s'impose à l'historiographie. L'éditeur a comblé les lacunes des collections du Vatican par les documents trouvés aux archives et aux bibliothèques de Cracovie, de Gotha, de Trente, de Modène et de Vienne. Une introduction et de nombreuses notes qui dénotent, chez M. Steinherz, une connaissance complète de toute la littérature relative au sujet de sa publication, en augmentent la valeur.

Un autre érudit autrichien, M. Jean LOSERTH, professeur à l'Université de Graz, s'occupe d'un sujet qui intéresse maintenant plusieurs travailleurs : l'histoire de la réforme et de la contre-réforme religieuses dans les pays autrichiens. M. Loserth le traite particulièrement pour les provinces de Styrie, de Carinthie et de Carniole<sup>2</sup>. Il prouve que

1. *Nuntiaturreichte aus Deutschland*; II, 1 : *Die Nuntien Hosius und Delfino*. Vienne, Gerold.

2. *Die Reformation und die Gegenreformation in den innerösterreichischen Ländern im XVI Jahrhundert*. Stuttgart, Cotta.

la réaction catholique achevée par l'archiduc Ferdinand, plus tard empereur Ferdinand II, avait déjà été commencée avec succès par le père de ce prince, l'archiduc Charles II, qui, cependant, mourut avant d'être arrivé à ses fins. L'ouvrage de M. Loserth est très solide et fort consciencieux, mais trop détaillé et, par cela même, un peu aride et fatigant.

Il y a déjà seize ans que parut le premier volume de M. Max Lossen sur la guerre de Cologne, de 1582 à 1586 ; le second et dernier volume vient d'être publié, peu de mois avant la mort de l'auteur<sup>1</sup>. Cet excellent ouvrage traite d'une lutte qui a été d'une importance exceptionnelle pour l'histoire de l'Allemagne. En effet, elle a décidé de la victoire du catholicisme dans les pays du Rhin inférieur et ôté aux protestants l'espoir de voir une majorité *évangélique* au conseil des électeurs et d'obtenir ainsi un empereur protestant. Ce furent là les résultats de ce combat qui amena la chute d'un archevêque de Cologne converti au calvinisme et son remplacement par un prélat catholique. M. Lossen a exposé cette guerre importante dans tous ses détails avec une science profonde et en se basant sur les études les plus étendues. Il dessine les grandes lignes des événements avec beaucoup de précision et de clarté. Quoique cherchant à se montrer entièrement impartial, il penche plutôt du côté des catholiques, qui, il est vrai, se sont montrés bien supérieurs à leurs adversaires dans tout le courant de la lutte.

Un des champions du protestantisme allemand, dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, fut le vicomte Fabien de Dohna, qui a joué un rôle surtout comme conseiller et général du palatin Jean-Casimir et comme défenseur de la succession des Hohenzollern de Brandebourg dans la Prusse ducale. L'ami de Jean-Casimir entra plusieurs fois en France, à la tête des reîtres allemands, et ainsi sa biographie ne manque pas d'intérêt pour l'histoire des guerres de religion françaises. Elle a déjà été faite en 1628 par Vossius ; mais c'est un panégyrique illisible et dépourvu de précision. Voilà pourquoi M. H.-G. SCHMIDT a repris cette tâche<sup>2</sup>. Pouvant se servir pour son travail des papiers de la famille de Dohna ainsi que de l'autobiographie manuscrite de son héros, l'auteur a composé un livre aussi instructif qu'intéressant et bien écrit. Il est vrai qu'il fait la partie trop belle à Fabien de Dohna, qui, certes, a manqué gravement à ses devoirs de général pendant la campagne de 1587, où la

1. *Der Kölnische Krieg* ; t. II. Munich et Leipzig, Franz.

2. *Hallesche Abhandlungen zur neuern Geschichte*, publiées par Gust. Droyssen ; fasc. 34 : *Fabian von Dohna*. Halle, Niemeyer.

défaite d'Auneau et la capitulation qui la suivit anéantirent toute son armée.

Un des catholiques les plus zélés du XVII<sup>e</sup> siècle fut le comte François-Guillaume de Wartenberg, évêque d'Osnabrück. M. H. FORST en publie la correspondance, source importante pour l'histoire de la guerre de Trente ans, pour les années 1621 à 1631, quand le comte était encore ministre de l'électeur Ferdinand de Cologne<sup>1</sup>. Peut-être M. Forst aurait-il pu faire un choix plus sévère de ces lettres dont un grand nombre n'offrent qu'un intérêt secondaire et plutôt local.

Pendant cette terrible guerre de Trente ans, aucune principauté allemande n'eut une histoire plus triste que l'électorat de Brandebourg sous le gouvernement incapable et faible de George-Guillaume. La misère du Brandebourg commença après la défaite du Danemark, en 1626. La faiblesse de l'Électeur et de ses conseillers, l'indifférence et la lâcheté de ses sujets inspirèrent même à la cour impériale l'idée d'une destruction complète de cet État. Wallenstein et son ami Arnim songèrent surtout à arracher aux Hohenzollern le duché de Prusse et à y rétablir l'ordre Teutonique. Voilà ce que prouve (p. 164 et suiv.) M. J. GEBAUER dans son livre sur l'électorat de Brandebourg pendant la crise de l'an 1627<sup>2</sup>, étude très complète et très bien faite sur la foi de documents aussi authentiques qu'intéressants. Seule, la résistance héroïque opposée à Wallenstein par la ville de Stralsund a fait échouer ces projets dangereux. C'est après la lecture de tels ouvrages que l'on peut seulement juger du mérite de la glorieuse résurrection opérée pour le Brandebourg par le grand Électeur.

Le deuxième volume de la correspondance de Mgr Palotto, nonce en Allemagne pendant les années 1628-1630, publiée par M. Hans KIEWNING, se rapporte surtout à la guerre de Mantoue, dont l'éditeur, dans son introduction, fait l'histoire complète pendant l'année 1629. La situation de Mgr Palotto à Vienne était très difficile à cause de l'hostilité évidente du pape Urbain VIII contre la maison des Habsbourg. Le nonce était assisté par le Père Lamormain, confesseur de l'empereur, plus dévoué à Rome qu'à son maître. Cependant les deux prêtres échouèrent complètement à détourner Ferdinand II de la guerre contre Nevers, quoique leurs efforts fussent secondés avec

1. *Publikationen aus den königlich preussischen Staatsarchiven*; t. LXVIII : *Politische Korrespondenz des Grafen F.-W. von Wartenberg, Bischofs von Osnabrück*. Leipzig, Hirzel.

2. *Nallesche Abhandlungen zur neuern Geschichte*, publiées par Gust. Droyesen; fasc. 33 : *Kurbrandenburg in der Krisis des Jahres 1627*. Halle, Niemeyer, 1896.

zèle par Wallenstein, qui désirait concentrer les armes impériales sur l'Allemagne, surtout en face de l'attaque menaçante de Gustave-Adolphe de Suède. Mais l'empereur était tout à la guerre d'Italie<sup>1</sup>.

On connaît l'archevêque de Trèves, Philippe de Sœtern, qui, dévoré d'ambition, osa entrer en lutte avec l'empereur, avec ses propres sujets et avec son chapitre et se jeta dans les bras de la France, mais seulement pour trouver une défaite terrible et une prison où il resta de longues années. M. JOS. BAUR a entrepris d'écrire la biographie de ce prince ecclésiastique; le premier volume, seul paru jusqu'à présent, va jusqu'à la paix de Prague, en 1635<sup>2</sup>. Ce livre prouve de nouveau que le travail le plus assidu et l'étude consciencieuse des archives ne suffisent pas pour écrire un bon ouvrage, quand l'esprit historique, le talent de narrateur et même la plus élémentaire correction de style font défaut. L'auteur surcharge son volume de récits de la guerre de Trente ans, très défectueux, très partiels et très inutiles. Cependant l'immense fatras de ce volume apprendra toujours bien des choses au chercheur patient. Il y verra que Sœtern ne devint l'adversaire des Habsbourg que forcé par leur avidité; qu'il chercha d'abord à rester neutre dans la lutte; que la nécessité seule l'obligea d'embrasser l'alliance française, non pas en décembre 1634, comme on l'a cru jusqu'à présent et comme encore M. Fagniez l'a raconté dans son excellent ouvrage sur Richelieu et le Père Joseph (t. I, p. 583), — ouvrage que M. Baur ne connaît point, — mais seulement en avril 1632.

Parmi les questions souvent débattues en histoire, il y a celle-ci : les réunions faites en Alsace par Louis XIV étaient-elles ou non justifiées par le texte des traités de Westphalie? Les historiens allemands le nient généralement, les historiens français l'affirment. Dans ces derniers temps, les chercheurs les plus consciencieux, des deux côtés, ont été d'avis que la rédaction du traité avait été volontairement ambiguë, afin de sortir d'un embarras momentané. M. Charles JACOB fait l'histoire de ces négociations, se basant surtout sur les archives de Vienne<sup>3</sup>. Il arrive à la conclusion que le caractère équivoque des expressions du traité est seulement accidentel, et que les Français non plus que les impériaux n'avaient songé qu'au transfert à la France des possessions et des droits purement

1. *Königl. Preussisches Institut in Rom, Nuntiaturreichte aus Deutschland*; 4<sup>e</sup> part. : xvii<sup>e</sup> siècle, *Nuntiaturreichte des Palotto*; t. II. Berlin, Badt.

2. *Philipp von Sœtern, geistlicher Kurfürst von Trier, und seine Politik während des Dreissigjährigen Krieges*; t. I. Speyer, Jäger.

3. *Die Erwerbung des Elsass durch Frankreich im Westfälischen Frieden*. Strasbourg, Trübner.

autrichiens en Alsace. Nous doutons fort que cette explication soit exacte, surtout comme l'auteur a négligé de visiter les archives de Munich et particulièrement celles de Paris, où, probablement, il aurait gagné une tout autre manière de voir. Si, avant la paix de Nimègue, le gouvernement français ne s'est pas servi des termes équivoques du traité de Westphalie pour s'arrondir en Alsace, c'est seulement parce qu'il n'en croyait pas le temps venu. M. Jacob oublie que, dès le 26 avril 1646, la France avait demandé d'exercer le protectorat sur tous les états de l'Empire en Alsace. C'était donc un projet longuement arrêté de la part de Mazarin et de ses collègues.

Les nombreux travaux qui, dans ces derniers dix ans, ont été consacrés aux hommes d'État du Brandebourg de l'époque du grand Électeur ont fait descendre ce prince de la hauteur presque surhumaine où Ranke et J.-G. Droysen l'avaient placé. M. Hans Prutz le dépeint également comme un simple mortel dans un livre qui retrace la politique du fondateur de l'État prussien, sa manière d'être, les personnages de sa famille et de sa cour pendant les dix dernières années de sa vie (1678-1688)<sup>1</sup>, d'après les relations des envoyés français à Berlin. Cette dernière circonstance fait le mérite, mais aussi la faiblesse du livre. Les rapports entre l'Électeur et la France y sont exposés avec une précision et une plénitude inconnues jusqu'à présent; nous y apprenons beaucoup de détails sur la cour et sur la famille de Frédéric-Guillaume; mais le tout sous le jour d'une hostilité tantôt franche tantôt latente, et défiguré par l'envie des racontars méchants que Louis XIV aimait beaucoup et que ses spirituels diplomates s'empressaient de lui fournir sans grand souci de la vérité. Ajoutons que les courtisans du roi-soleil étaient peu capables de comprendre la vie et les besoins d'une pauvre et faible cour de l'Allemagne après la guerre de Trente ans. Ainsi le livre de M. Prutz, tout en étant une contribution intéressante à l'histoire de la dernière période du grand Électeur, n'a rien de définitif.

L'histoire commerciale du xvii<sup>e</sup> siècle est traitée par M. Oscar Nachon dans son ouvrage sur les relations de la compagnie hollandaise des Indes orientales avec le Japon<sup>2</sup>. C'est un livre fort documenté, fondé surtout sur les manuscrits des archives de la Haye. L'auteur a choisi le xvii<sup>e</sup> siècle, parce que c'est l'époque où le commerce de la compagnie avec le Japon est parvenu à son plus haut point de développement et que toutes les formes de ce commerce s'y

1. *Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren*. Berlin, Reimer.

2. *Die Beziehungen der niederländischen ostindischen Kompagnie zu Japan im XVII Jahrhundert*. Leipzig, Friese.

sont fixées. L'histoire antérieure du Japon et l'état intérieur de ce pays à l'époque de l'arrivée des Hollandais sont exposés par M. Nachod d'après les meilleurs ouvrages européens et japonais. Il imprime, dans l'appendice, les documents les plus importants trouvés par lui.

La grande collection de la correspondance politique du roi Frédéric II de Prusse, publiée par l'Académie de Berlin, est arrivée à ses 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> volumes, qui comprennent l'époque comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 1763 et le 31 décembre 1765. Après la mort de Sybel, M. Reinhold Koser, l'excellent successeur du grand historien comme directeur des archives de Prusse, l'a remplacé également au sein de la commission de publication. Ces deux volumes ont été rédigés par MM. K. TREUSCH VON BUTLAR et G.-B. VOLZ<sup>1</sup>. Répétons ici que cette publication est un véritable modèle en son genre : le texte est établi avec le plus grand soin et accompagné de notes instructives ; il est suivi de tables qui non seulement sont fort complètes, mais qui mettent encore le lecteur au courant de tous les sujets importants qui sont mentionnés dans la correspondance. Les éditeurs ont érigé en principe de n'omettre aucune lettre politique de Frédéric, de manière que l'astuce et l'égoïsme politiques du grand roi y apparaissent avec la même clarté que son génie et son incessant travail intellectuel et matériel. C'est la source la plus précieuse pour l'histoire de cette époque. Dans les volumes dont nous parlons ici, il s'agit particulièrement de l'élection de Stanislas-Auguste Poniatowski au trône de Pologne et de la conduite à tenir envers lui et envers la Pologne en général. Trois considérations prévalent, sous ce rapport, chez Frédéric : le désir de maintenir la paix pour son État, saignant encore des mille blessures que la guerre de Sept ans lui a infligées ; le besoin de s'appuyer sur la Russie, en face de l'hostilité permanente de l'archiduc, de l'antipathie de la France et de la conduite équivoque de l'Angleterre ; et le souhait de ne plus laisser la Pologne devenir un instrument aussi docile que puissant entre les mains de la tsarine Catherine, dont il craignait beaucoup la prépotence. On voit que ce sont là des buts assez difficiles à concilier entre eux, et dont la réalisation demandait toute l'habileté et toute la souplesse de ce grand génie politique. Je ne puis mentionner ici la foule de détails importants qui fourmillent dans les deux volumes, dont je recommande avec instance l'étude à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle.

1. *Politische Korrespondenz Friedrichs des Grossen* ; t. XXIII et XXIV. Berlin, Duncker.

Les relations de Frédéric le Grand avec la Turquie sont exposées par M. Rod. PORCH dans un travail très sérieux<sup>1</sup>. Tous les efforts du roi pour amener la Sublime Porte à combattre, avec lui, les ennemis communes : la Russie et surtout l'Autriche, ont échoué, en grande partie, à cause de la maladresse de son envoyé à Constantinople, Rexin. M. Porch prouve que les espérances décevantes d'un secours ottoman expliquent, assez souvent, les mesures militaires du roi, particulièrement avant les désastres de Hochkirch et de Landsbut. La Turquie a manqué alors d'excellentes occasions d'humilier ses adversaires du nord et du nord-ouest et de leur reprendre les conquêtes qu'elles avaient faites sur elle. Elle était déjà en pleine décadence.

Le professeur Rich. SCHMIDT continue ses études sur le prince Henri, frère de Frédéric le Grand. Le second volume de cet ouvrage traite du commandement militaire du prince pendant les années de 1760 à 1762<sup>2</sup>. M. Schmidt cherche à justifier le prince Henri contre les reproches que M. Théod. von Bernhardt lui avait adressés au point de vue militaire; mais il ne peut nier que le prince était moins hardi, moins héroïque que le grand roi, et il finit par avouer que Henri était plus capable d'arranger de savantes manœuvres et des marches rapides que de diriger une bataille (p. 297), ce que, en effet, il a toujours évité autant que possible.

L'aventureux contemporain de Frédéric II, le roi Gustave III de Suède, a joué, comme on le sait, un certain rôle pendant la Révolution française. Jusqu'à présent, la littérature historique n'a point parlé de ses relations antérieures avec Marie-Antoinette. M. C.-A. CRÜWELL cherche à combler cette lacune<sup>3</sup>. Le résultat, assez maigre, de son étude, rédigée cependant avec un véritable talent d'écrivain, est que le souverain suédois était fort antipathique à l'*Autrichienne* et que seule l'amitié de la jeune reine pour quelques sujets de Gustave III amena entre eux une correspondance passablement rare et froide. Bien loin de poursuivre des buts chevaleresques, Gustave a combattu pour Louis XVI et pour la reine exclusivement dans l'intérêt, mal compris d'ailleurs, de sa propre position de monarque absolu, fort menacée en Suède par suite de ses propres fautes. Il n'avait aucun intérêt personnel pour Marie-Antoinette. M. Crüwell, à son

1. *Die Beziehungen Friedrichs des Grossen zur Türkei*. Thèse de doctorat. Marbourg-en-Hesse, Ehrhardt.

2. *Prinz Heinrich von Preussen als Feldherr im Siebenjaehrigen Kriege*; t. II : 1760-1762. Greifswald, Abel.

3. *Die Beziehungen König Gustavs III von Schweden zur Königin Marie-Antoinette von Frankreich*. Berlin, Duncker.



grand regret, se voit forcé de renoncer à éclairer la question intéressante, mais à jamais obscure, de savoir si la malheureuse souveraine fut liée au comte Fersen par la passion ou seulement par une solide amitié.

Une autre question fort débattue, celle de Louis XVII, est traitée par M. Guill. GABLER<sup>1</sup>. Il nous donne une plaidoirie adroite en faveur des droits de Naundorf, en cherchant à amoindrir la valeur des documents officiels qui constatent la mort de l'infortuné dauphin, le 8 juin 1795, et en exagérant, au profit de l'horloger de Spandau, l'importance des racontars contemporains et les témoignages de personnages exaltés ou intéressés. D'après notre avis, le fait concluant est que le récit que Naundorf donnait des événements de sa vie est farci d'impossibilités et est plus merveilleux que le roman du comte de Monte-Cristo.

C'est encore à l'époque de la Révolution que se passent les faits exposés par M. C. GRUENHAGEN, les conflits entre deux fonctionnaires prussiens, Zerboni et de Held, et le ministre de la province de Silésie, M. de Hoym, sous Frédéric-Guillaume II de Prusse<sup>2</sup>. Ce ministre fut toujours accusé d'avoir favorisé ou, du moins, souffert la spoliation des immenses domaines de l'État dans la province, jadis polonaise, de la Prusse méridionale, dont il gérait l'administration suprême. M. Grünhagen cherche à le justifier en s'appuyant sur des documents officiels. Mais si l'excellent archiviste de Breslau, auquel l'histoire provinciale est obligée pour tant d'ouvrages utiles, a augmenté d'une manière notable le nombre des matériaux pour juger cette malheureuse affaire, il n'a pas réussi à justifier le ministre ni l'entourage avide et rapace d'un roi peu capable. En premier lieu, les documents officiels émanant de Hoym lui-même et de ses acolytes sont naturellement arrangés en leur faveur et, ce qui est plus grave encore, M. Grünhagen est tellement impressionné par ses trouvailles qu'il ne tient suffisamment compte ni des mille faits authentiques qui prouvent les énormes vols commis aux dépens de l'État, ni de la conviction où se trouvaient tous les hommes d'État prussiens d'alors, non impliqués dans ces faits, que le ministre et ses favoris étaient coupables, ni même des mensonges et des équivoques contenus dans les lettres et les mémoires de Hoym. Enfin, il néglige entièrement l'administration antérieure de Hoym qui jette un jour trop clair sur son caractère.

1. *Ludwig XVII. Eine historische Streitfrage und ihre Lösung*. Prague, Rionac.

2. *Zerboni und Held in ihren Konflikten mit der Staatsgewalt*. Berlin, Vahlen.

Une autre réhabilitation a été tentée, d'une manière moins scientifique d'ailleurs, par le livre d'un anonyme, R. R., sur la fin du tsar Paul<sup>1</sup>. En se servant des matériaux publiés jusqu'à présent, l'auteur cherche à nous démontrer que Paul était réellement fou, que Catherine II l'avait reconnu tel et voulu l'exclure de la succession, et que, plus tard, comme il n'y avait aucun moyen légal de le priver d'un pouvoir qui menaçait le salut de tous, il fallait le destituer violemment, et, pour empêcher la guerre civile, le tuer. C'est une argumentation très commode pour les assassins. Afin de les défendre, l'anonyme prête une foi absolue aux cancanes de la cour et raconte des choses en partie impossibles, — comme l'arrestation de 234 officiers d'un seul régiment de cavalerie! — en partie contradictoires en elles-mêmes. Enfin, les connaissances littéraires de M. R. R. sont loin d'être complètes sur son sujet. Le rôle odieux joué dans ces événements critiques par l'hypocrite Alexandre I<sup>er</sup> reste entièrement dans l'obscurité.

M. DE ZWIEDINEK-SUEDENHORST publie, avec le concours d'autres historiens, une bibliothèque de l'histoire d'Allemagne. Une partie de cette collection est formée par son propre ouvrage sur l'Allemagne, depuis la chute de l'ancien empire jusqu'à l'établissement du nouveau. Le premier volume, qui a paru, traite de la confédération du Rhin et de la fondation de la Confédération germanique (1806-1815)<sup>2</sup>. C'est un excellent livre, où l'auteur n'a pas la prétention de mettre en œuvre des matériaux nouveaux et se contente de présenter les faits établis par ses prédécesseurs d'une manière intéressante et entraînante; il raconte avec justesse et avec beaucoup de tact, sans employer de phrases ronflantes ni de termes exagérés. Hommes et choses sont caractérisés brièvement et avec bonheur. L'auteur est assez impartial d'ailleurs : Autrichien, il ne ferme pas les yeux sur les défauts du système politique et militaire de l'Autriche d'alors; grand partisan de l'unité allemande, il est en même temps un libéral. Les mérites de l'archiduc Charles ne sont pas plus exagérés que l'intelligence ou les qualités de cœur de Frédéric-Guillaume III de Prusse ou le patriotisme de l'Allemagne de cette époque, éveillés chez le grand nombre plutôt par les terribles exactions matérielles de Napoléon I<sup>er</sup> que par des sentiments élevés. Après la victoire, les Allemands n'étaient pas encore mûrs pour la liberté politique : le système autrichien se substitua au système napoléonien, la ruse des diplomates remplaça la brutalité militaire, et les peuples restèrent

1. *Kaiser Pauls Ende*. Stuttgart, Cotta.

2. *Bibliothek deutscher Geschichte*, publiée par H. von Zwiedinek-Südenhorst: *Deutsche Geschichte von der Auflösung des alten bis zur Errichtung des neuen Kaiserreiches*; t. I. Stuttgart, Cotta.

les victimes (p. 435). Le jugement porté par M. de Zwiedinek-Südenhorst sur Napoléon 1<sup>er</sup> me semble trop sévère. Je ne sais pourquoi l'auteur a négligé le livre important de Max Duncker, *Aus der Zeit Friedrichs d. Gr. und Friedrich Wilhelms III.* Une erreur à signaler (p. 547) : le district de la Netze ne fut pas employé, en 1815, pour former la province de Posen ; une partie seulement de ce district servit à former une partie du gouvernement de Bromberg. Il y a encore plusieurs autres bévues géographiques. Mais ce sont des vétilles ; comme ensemble, l'ouvrage de M. de Zwiedinek-Südenhorst est très bien fait et digne de tout éloge.

Nous avons mentionné plusieurs fois la biographie militaire de l'archiduc Charles, entreprise d'après les ordres de ses fils Albert et Guillaume et rédigée par le colonel Maurice d'ANGELI<sup>1</sup>. Le quatrième volume, publié en 1897, est peut-être la plus intéressante partie de cet ouvrage, parce qu'elle traite du grand duel entre l'archiduc et Napoléon 1<sup>er</sup>. Le livre est très instructif, en ce sens qu'il nous montre, pour la première fois, toute l'organisation militaire de l'Autriche d'alors. Mais, sous un autre rapport, il est complètement manqué, et cela par une adulation continuelle pour l'archiduc, plus grand, sans doute, comme organisateur que comme général. Il ne s'est jamais montré aussi faible que pendant cette campagne de 1809. Paralysé par la crainte que lui inspirait le génie de Napoléon, il est toujours hésitant, peureux, irrésolu. En effet, il est vaincu partout, sauf à Aspern, et même Aspern est loin d'être une victoire pour lui. La rupture du pont jeté par les Français sur le Danube les empêcha de vaincre leurs adversaires deux fois plus nombreux, — voilà tout. Charles ne tira aucun fruit de sa prétendue victoire et passa six semaines à attendre passivement une nouvelle attaque de son formidable adversaire. D'après les données fournies par M. d'Angeli lui-même, la perte de la bataille de Wagram est exclusivement imputable à Charles, qui, dans une position occupée depuis six semaines, avait laissé une lacune de dix kilomètres dans le centre de son armée (p. 472), et à son état-major qui n'avait pas appelé à temps l'archiduc Jean. Ces faits, M. d'Angeli cherche en vain à les masquer sous des phrases sonores et sous une glorification exagérée des troupes autrichiennes de cette époque.

L'état-major prussien nous donne, pour la première fois, l'historique complet du corps prussien attaché à la *grande armée* de Napoléon, en 1812<sup>2</sup>. Les quelques succès des troupes prussiennes, à

1. *Erzherzog Karl von Oesterreich als Feldherr und Heeresorganisator*; t. IV. Vienne, Braumüller.

2. *Kriegsgeschichtliche Einzelschriften, herausgegeben vom Grossen Gene-*

Eckau, à Wolgund, à Graefenthal, sur la Garosse, relevèrent leur armée de son découragement et lui rendirent la confiance en elle-même. Le maréchal Macdonald montra, dans cette campagne, le même manque de décision et de vigueur que dans celle de Silésie, l'année suivante. Le livre de l'état-major prussien qui, malheureusement, appuie exclusivement sur les événements militaires, en négligeant la politique, reconnaît cependant avec franchise que la convention de Tauroggen ne fut pas le résultat de la nécessité militaire, mais des préoccupations politiques du général York.

Le général PFISTER continue ses études sur les mouvements des troupes wurtembourgeoises pendant l'époque napoléonienne, dans un livre sur les campagnes de 1814 et de 1813<sup>1</sup>. Les archives de Stuttgart nous apprennent que le roi Frédéric de Wurtemberg n'a pas continué à traiter secrètement avec Napoléon I<sup>er</sup> après la bataille de Leipzig, comme on l'a souvent prétendu. Au contraire, avec l'égoïsme brutal qui le caractérisait, il se tourna violemment contre son bienfaiteur et en demanda la destruction complète. Craignant la prépondérance de l'Autriche et de la Prusse, détestant tout ce qui était libéral et populaire en Allemagne, il se jeta dans les bras de la Russie, tout en cherchant à dépouiller ses voisins par la ruse et par la violence. Le général Pfister est un des rares libéraux parmi les officiers supérieurs en Allemagne et reconnaît pleinement les intérêts et les droits du peuple.

Le lieutenant SCHWERTFEGER étudie le combat de la Goehrde, livré le 16 septembre 1813, surtout d'après les archives de Hanovre. L'auteur rend pleine justice à la conduite du général français Pécheux et de ses troupes, qu'il qualifie d'*admirable*. La faute du désastre subi dans ce combat par les Français incombe au maréchal Davout, qui, dans toute la campagne de 1813, se montra inférieur aux grands talents qu'il avait eus autrefois. — Un autre maréchal de Napoléon, au contraire, Oudinot, est justifié des attaques que les critiques militaires ont dirigées contre lui, par le major DECHEND, dans une étude sur la bataille de Bar-sur-Aube, le 27 février 1814<sup>2</sup>.

Après la chute de Napoléon I<sup>er</sup>, un certain nombre des membres de sa famille et de ses hauts dignitaires se réfugièrent sous la pro-

*ralstabe*; livr. XXIV : *Die Theilnahme des preussischen Hilfscorps an dem Feldzuge gegen Russland im Jahre 1812*.

1. *Aus dem Lager der Verbündeten, 1814 und 1815*. Stuttgart et Leipzig, Deutsche Verlagsanstalt.

2. *Beihefte zum Militärwochenblatt, herausgegeben von General H. von Estorff*, année 1897, livr. III et V. Berlin, Mittler.

tection de l'Autriche. L'histoire de ces exilés volontaires ou forcés nous est racontée par M. Éd. WERTHEIMER, d'après les sources imprimées et surtout d'après les archives de Vienne<sup>1</sup>. Il faut reconnaître que Metternich a cherché autant que possible à protéger ces illustres réfugiés et à rendre leur triste sort aussi supportable que son rôle de policier de la sainte alliance le lui permettait. Les Bourbons, au contraire, se montraient pleins d'une haine cruelle et d'un désir mesquin de vengeance. Leurs fautes ont amené le retour de l'île d'Elbe; elles ont beaucoup contribué, aussi, à la chute définitive de leur dynastie.

Dans la collection Heeren et Uckert, M. M. BROSCH a publié le dixième volume de l'histoire d'Angleterre<sup>2</sup>, dont nous avons déjà parlé ici à plusieurs reprises. D'après la tendance donnée à la grande collection par son directeur actuel, le prof. LAMPRECHT, ce volume s'occupe presque exclusivement de l'histoire *intérieure* de l'Angleterre, si intéressante pour cette époque de 1816 à 1846, où les classes populaires s'affranchirent de la domination séculaire de l'infime minorité des *landlords*, où les colonies furent enfin délivrées de l'inique exploitation pratiquée jusqu'alors sur elles par la métropole et où les catholiques furent émancipés. M. Brosch nous raconte ce développement de la vieille Angleterre vers l'équité et vers la démocratie, d'une manière sincère et intéressante; ses sympathies sont évidemment du côté des réformateurs politiques. Le style et l'exposition des caractères laissent à désirer; ce sont les grandes lignes et les portraits bien ciselés qui font défaut à ce travail, d'ailleurs très instructif, qui ne néglige pas non plus le développement intellectuel et littéraire de l'Angleterre d'alors.

Après un temps relativement court de trois ans, le premier volume de la grande Histoire de l'Europe contemporaine, de M. Alfr. STERN, est suivi d'un tome deuxième<sup>3</sup>, qui comprend les années de 1820 à 1825, période où la réaction triomphante se voyait menacée par de nombreuses révolutions, mais où elle réussissait encore à les terrasser, — le règne européen du prince de Metternich. Ce nouveau volume de M. Stern se distingue par les mêmes qualités que le premier : impartialité complète, jugement très pondéré, excellente distribution des considérations générales et des détails importants, caractéristique fort soignée des personnages principaux, — comme,

1. *Die Verbannten des ersten Kaiserreichs*. Leipzig, Duncker et Humblot.

2. *Geschichte von England*, t. X. Gotha, Perthes.

3. *Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871*; t. II. Berlin, Hertz.

entre autres, le portrait très réussi et très original de Charles-Albert de Carignan (p. 72 et p. 168 et suiv.). Le travail de la diplomatie, qui alors était plus que jamais la maîtresse du monde, est exposé avec autant de science que de clarté d'après les documents authentiques de toutes les grandes archives, qui permettent à l'auteur de donner souvent des détails nouveaux, même sur les événements connus depuis longtemps, et de corriger en maint endroit ses devanciers. L'origine de la révolution piémontaise ainsi que la réaction espagnole en 1822 sont décrites d'une manière beaucoup plus précise, surtout d'après les relations des diplomates français. Toute l'histoire de la révolution du Portugal en 1824 et 1825 est racontée par M. Stern pour la première fois dans ses vraies péripéties. L'Allemagne, alors modeste satellite de l'Autriche, occupe naturellement beaucoup moins de place dans ce deuxième volume que dans le premier; mais ici encore le professeur de Berne a l'occasion de réformer bien des jugements énoncés avec une partialité inouïe par M. de Treitschke dans son Histoire d'Allemagne.

M. Charles RINGHOFFER voudrait nous convaincre, par une étude originale bien faite et très instructive<sup>1</sup>, que la politique prussienne dans la question orientale, de 1821 à 1830, ne mérite nullement le reproche de faiblesse qu'on lui a souvent fait, et que, loin de se laisser diriger tantôt par la Russie tantôt par l'Autriche, elle poursuivait avec persistance le but de maintenir l'union entre ces deux puissances et, par conséquent, la Sainte-Alliance. Cependant, M. Ringhoffer ne convaincra que peu de lecteurs. Une politique qui n'a égard qu'aux intérêts d'autres puissances, qui cherche toujours à concilier, qui ne connaît ni initiative, ni résolution virile, ne peut être taxée que de faiblesse et amène nécessairement la déconsidération dont la Prusse, indubitablement, était alors frappée dans l'Europe entière. Mais c'est déjà un défaut de méthode de raconter l'histoire d'un pays exclusivement sur la foi de ses propres documents historiques qui, cela va sans dire, lui donnent toujours raison et font paraître ses agissements sous un jour invariablement favorable. Ce défaut dépare même, comme on le sait, l'œuvre si considérable de Droysen sur l'histoire politique de la Prusse.

M. SPIELMANN nous donne une biographie excellente et définitive de Charles von Ibell, le créateur de la constitution du duché de Nassau, après 1813<sup>2</sup>. Caractère aussi ferme que modéré, Ibell, quoique atta-

1. *Ein Decennium preussischer Orientpolitik, 1821-1830.* Berlin et Leipzig, Luckhardt.

2. *Karl von Ibell.* Wiesbaden, Kreidel.

qué de droite et de gauche et même victime d'un attentat, défendit le constitutionalisme, autant que cela lui était possible, contre les attaques incessantes de Metternich. Le livre est une contribution très instructive à l'histoire de l'Allemagne pendant l'époque de la Restauration.

Un homme d'État badois fort distingué, Jolly, est dépeint dans un portrait commencé par son ami intime, le regretté prof. Herm. BAUMGARTEN, de Strasbourg, et terminé par son neveu, Louis JOLLY, professeur à Tubingue<sup>1</sup>. Ce fut Jolly qui, souvent contre les vœux de la population, a le plus fait pour rattacher le grand-duché de Bade à la Prusse. Pour l'administration intérieure, il restait invariablement fidèle au libéralisme. Le livre serait encore plus utile sans la partialité trop exclusive des auteurs pour leur ami et leur oncle.

Dans la foule innombrable de livres parus à l'occasion du centenaire de la naissance de feu Guillaume I<sup>er</sup>, nous n'avons à mentionner que celui, presque officiel, de M. Guill. ONCKEN<sup>2</sup>, remarquable par plusieurs lettres, encore inédites, du vieil empereur que l'empereur actuel avait fait parvenir à l'auteur; et surtout l'ouvrage de M. Erich MARCKS<sup>3</sup>. Ce dernier est une véritable œuvre d'art. Écrit avec tout le respect dû aux mânes du premier empereur de l'Allemagne moderne, il cherche et réussit à le dessiner d'après nature, non pas comme un héros parfait et impeccable, mais comme un homme doué d'un caractère tout spécial et d'une intelligence forte quoique bornée. M. Marcks, bien qu'il reconnaisse pleinement les qualités remarquables de Guillaume I<sup>er</sup> et qu'il expose leurs effets salutaires pour la Prusse et pour l'Allemagne, ne les exagère nullement et fait ressortir avec précision les limites des dons politiques échus à ce prince. Il définit avec beaucoup d'art et de clarté les relations mutuelles entre le roi-empereur d'un côté, Bismarck et Moltke de l'autre. Il ne méconnaît pas, comme tant d'autres, l'influence puissante que les tendances unitaires de la nation allemande ont exercée sur les résolutions et sur les succès du gouvernement prussien. Son impartialité se montre dans le jugement qu'il porte sur le conflit parlementaire de 1862-1866, sur l'origine des guerres d'Autriche et de France. Nous aurions quelques objections à faire; nous doutons, entre autres, que plus tard l'histoire ratifie tous les éloges que M. Marcks décerne à la politique intérieure du prince Bismarck : mais, en général, le livre du professeur de Leipzig est l'œuvre d'un

1. *Staatsminister Jolly. Ein Lebensbild.* Tubingue, Laupp.

2. *Unser Heldenkaiser.* Berlin, Schall et Grund.

3. *Kaiser Wilhelm I.* Leipzig, Duncker et Humblot.

esprit sincère et d'un excellent historien portraitiste. Comme le dit M. Marcks à la fin de son ouvrage, il ne dépeint pas un Guillaume le Grand, — qui n'a jamais existé, — mais un prince doué de beaucoup de qualités utiles et, avec cela, d'une noblesse de sentiments et d'une simplicité profondément sympathiques.

L'empereur actuel d'Allemagne aime à s'adresser au grand public. Sous ce rapport, il est certes un *moderne*. Sur son ordre, le ministère prussien de la guerre a publié un choix des écrits militaires de GUILLAUME I<sup>er</sup>, de 1821 à 1865<sup>1</sup>. Depuis l'âge de vingt-quatre ans, ce prince, dont toutes les préoccupations étaient tournées vers l'armée, a travaillé pour elle, non seulement comme général commandant de corps, mais encore par la plume et dans les conseils des monarques. Sous son père et son frère, ses prédécesseurs, il était comme un second ministre de la guerre, contrôlant et souvent éliminant le ministre en titre. Il luttait toujours en vue de deux buts : premièrement, l'armée active doit servir principalement d'arme contre les attaques menaçantes du libéralisme, qu'il aimait à identifier avec la révolution, et par conséquent les soldats doivent rester sous les drapeaux pendant trois ans au moins, afin de se pénétrer du *véritable esprit militaire*; et, en second lieu, comme on ne peut détruire l'élément populaire de la *landwehr*, il faut la subordonner autant que possible à l'armée de ligne. Pour arriver à ces fins, il a combattu la plupart des généraux, les ministres, et plus tard, après être arrivé à la régence et à la couronne, la représentation populaire. Ces deux volumes prouvent à l'évidence que Guillaume I<sup>er</sup> était lui-même l'auteur de la fameuse réorganisation militaire de 1860 et non pas le ministre de Roon, comme celui-ci l'a toujours prétendu. On ne comprendra guère l'histoire de la Prusse avant 1866 si l'on n'étudie pas attentivement ces écrits militaires de Guillaume I<sup>er</sup>.

Malgré tout, la révolution éclata dans l'Allemagne entière en 1848. M. Ernest-Victor ZENKER nous expose, sur des données authentiques, le côté social de la révolution de Vienne, dans ses causes comme dans sa suite et ses conséquences<sup>2</sup>. La révolution fut victorieuse aussi longtemps que la haute bourgeoisie, les artisans, les ouvriers et les paysans restèrent unanimes pour détruire un état de choses devenu insupportable à tous. Mais, à peine libérés, les paysans se désintéressèrent de la lutte; les riches bourgeois se mirent à craindre et à

1. *Militärische Schriften Kaiser Wilhelms des Grossen. Herausgeg. vom königl. Preussischen Kriegsministerium.* 2 vol. Berlin, Mittler.

2. *Die Wiener Revolution von 1848 in ihren sozialen Voraussetzungen und Beziehungen.* Vienne, Hartleben.



combattre les ouvriers ; de manière que ceux-ci, complètement isolés, furent facilement vaincus par les baïonnettes. L'ouvrage de M. Zenker est très original et fort intéressant.

L'époque de Frédéric-Guillaume IV de Prusse est éclairée de nouveau par le journal de feu le général d'artillerie prince Kraft zu Hohenlohe-Ingelfingen<sup>1</sup>, publié par le lieutenant-général von Teichmann, qui le fait précéder d'une biographie complète du prince. Le journal est d'autant plus précieux que le prince ne raconte que ce qu'il a vu ou entendu lui-même. Attaché militaire à l'ambassade de Prusse à Vienne durant la guerre de Crimée, il nous donne des détails sur l'état défectueux de l'armée autrichienne d'alors et sur la politique suivie pendant ces années mémorables par l'Autriche et par la Prusse. Les institutions militaires de la Prusse réclamaient également la réorganisation établie plus tard par Guillaume I<sup>er</sup>. Jamais pédant, toujours plein d'esprit et de verve, homme du monde fort instruit, intelligent et rompu aux affaires, le prince de Hohenlohe nous fournit bien des indications curieuses sur les personnages prussiens et autrichiens les plus marquants. Il est vrai que parfois il croit trop facilement les racontars méchants et malveillants de la cabale féodale.

Bismarck lui-même joue le premier rôle dans le quatrième volume de l'Annuaire que lui consacre M. Horst Kohl<sup>2</sup>. Ce volume contient encore bien des données intéressantes sur l'histoire de la Prusse contemporaine. Très importante est une lettre du prince royal au chancelier, du 30 mai 1870, qui démontre que le roi Guillaume ignorait l'action de Bismarck en faveur de la candidature du prince héritier de Hohenzollern au trône d'Espagne, et que ce prince et son père, se conformant au vœu de Bismarck, remirent l'affaire sur le tapis en mai 1870, à l'insu du roi. Pour gagner celui-ci, ils cherchèrent à se servir de l'intervention du prince royal.

L'histoire de l'acquisition du Schleswig-Holstein par la Prusse est traitée, d'après un manuscrit laissé par le professeur Charles Jansen, par M. Charles Samwer<sup>3</sup>, fils du conseiller principal de Frédéric d'Augustenbourg, qui, en 1863 et 1864, était considéré par l'immense majorité des Allemands comme l'héritier légitime de ces duchés. Documents en mains, M. Samwer défend la mémoire du prince d'Augustenbourg et de son propre père contre les attaques des historiens

1. *Aus meinem Leben* ; t. I. Berlin, Mittler.

2. *Bismarck-Jahrbuch* ; t. IV. Leipzig, Göschen.

3. *Schleswig-Holsteins Befreiung*. Herausgegeben aus dem Nachlass des prof. Karl Jansen und ergänzt von Karl Samwer. Wiesbaden, Bergmann.

qui ne se sont prononcés qu'après le succès de la politique rusée et habile de Bismarck. Il est vrai que le beau-père de l'empereur d'Allemagne actuel n'était ni un héros ni un homme de génie, mais un prince loyal, patriotique, libéral, qui devait succomber devant l'immense talent politique de Bismarck et devant la puissance victorieuse des armées prussiennes. D'ailleurs, M. Samwer, aussi bien que le prince d'Augustenbourg lui-même, ont reconnu depuis longtemps que l'annexion pure et simple des duchés à la Prusse a été, au point de vue national, la meilleure des solutions.

Le côté militaire de la guerre des duchés est exposé par M. Herm. GRANIER<sup>1</sup> dans un livre où il s'attache moins aux détails qu'aux grandes lignes, ainsi qu'à l'organisation militaire des belligérants et à leurs projets stratégiques. L'ouvrage de l'état-major prussien relatif à la même guerre ne suffisait plus après la publication récente de nombreux documents nouveaux et du livre de l'état-major danois. Le plan de campagne montre déjà toute la grandeur et la précision des conceptions de Moltke, mais il fut totalement gâté par l'inexpérience et par la maladresse des chefs de l'armée prussienne, déshabitués de la guerre par un demi-siècle de paix. Aussi la campagne de 1864 devint-elle une excellente école pour préparer les généraux prussiens aux guerres postérieures. Le petit volume est écrit avec beaucoup de soin, de clarté et de jugement. Seulement, M. Granier aurait pu s'abstenir d'attaques gratuites contre la Chambre des députés de la Prusse d'alors, contre le parlementarisme en général et contre le prince royal, suspect de libéralisme. La chambre combattait, non pas les bases de la réorganisation militaire, mais le service actif de trois ans, aboli depuis lors, et la manière arbitraire et illégale dont la réorganisation était réalisée. Les talents militaires du prince royal étaient appréciés, non seulement à Berlin, comme M. Granier le dit avec ironie (p. 28), mais encore par des témoins oculaires de la force du général Gœben et placés bien au-dessus des mérites du prince Frédéric-Charles.

Les deux nouveaux volumes, — les t. VI et VII, — du Journal de Théodore DE BERNHARDI<sup>2</sup> traitent des années 1864 à 1867. L'auteur, historien, économiste et politicien amateur, a commencé par servir le prince d'Augustenbourg; mais, évincé par d'autres conseillers, il se tourna du côté de Bismarck, qui bientôt se servit de lui pour des missions diplomatiques. A côté de beaucoup de cancanes inutiles, ces volumes contiennent bien des détails importants sur la carrière de

1. *Der Feldzug von 1864*. Berlin, Felix.

2. *Aus dem Leben Theodors von Bernhardi*; t. VI et VII. Leipzig, Hirzel.

M. de Bismarck, sur l'hostilité que ce ministre rencontra dans la *camarilla* ultra-réactionnaire qui entourait le roi Guillaume, sur les éternelles hésitations de ce monarque, consciencieux, bienveillant, courageux, mais assez borné d'esprit et sujet à la phraséologie pieuse et absolutiste. On voit que ce prince, bien loin d'avoir projeté l'annexion du Schleswig-Holstein, la guerre contre l'Autriche, l'union intime entre la Prusse et le reste de l'Allemagne, a dû être entraîné vers tous ces buts par son grand ministre, qui très souvent se trouvait à deux doigts de sa perte. La grandeur de Guillaume I<sup>er</sup> est surtout d'avoir reconnu le génie de Bismarck et de Moltke, d'avoir toujours fini par céder modestement devant leur supériorité et d'avoir rempli avec une abnégation admirable ses devoirs de roi et de soldat pour faire réussir les grands projets que ces deux hommes extraordinaires lui avaient inspirés. Attaché militaire près du gouvernement italien pendant la campagne de 1866, M. de Bernhardt caractérise avec beaucoup de clarté les principaux personnages de l'Italie d'alors. On ne saurait dire que le général Lamarmora gagne beaucoup à être connu plus intimement : il se montre aussi intrigant que borné et incapable.

Un des meilleurs généraux prussiens de cette époque était Auguste de Gœben. Le capitaine Gebhard ZERNIX nous donne le second et dernier volume de la biographie d'un homme qui, malgré son apparence de cuisinier plutôt que de soldat, était le plus hardi et le mieux doué de tous les aides de Moltke<sup>1</sup>. Dans ses lettres, qui forment la partie la plus importante de ce volume, Gœben paraît comme l'époux le plus aimant, le cœur le plus tendre et le plus ouvert aux sentiments humanitaires, ami des arts et des sciences, populaire parmi les soldats et même parmi les habitants français, qu'il traitait avec autant de douceur que le permettaient les terribles nécessités de la guerre. Parmi les nombreux et importants détails militaires et politiques contenus dans ces lettres, nous n'en citerons qu'un seul : Gœben est d'avis que Bazaine aurait pu tenir au moins encore une semaine plus longtemps à Metz, et que cette semaine aurait suffi pour obliger les Allemands à lever temporairement le siège de Paris.

Le lieutenant-colonel VON ZIMMERMANN décrit la part prise à la guerre de 1866 par la division grand-ducale hessoise<sup>2</sup>. Cet ouvrage, rédigé d'après les documents officiels de la Hesse et d'après les indi-

1. *Das Leben des Generals August von Goben* ; 2<sup>e</sup> vol. Berlin, Mittler.

2. *Kriegsgeschichtliche Einzelschriften. Herausgeg. vom Grossen Generalstabe* ; livr. XXII et XXIII : *Der Antheil der grossherzoglich Hessischen Division am Kriege von 1866*. Berlin, Mittler.

cations de beaucoup d'officiers supérieurs, corrige sur bien des points les données des ouvrages des états-majors prussien et autrichien. Il prouve de nouveau toute la misère de l'organisation militaire des petits États allemands de jadis.

La retraite de l'armée du maréchal de Mac-Mahon après la bataille de Wœrth fait le sujet d'une étude du capitaine SCHULZ<sup>1</sup>. C'est une condamnation en règle du général de Faily et surtout du général de division Lespart, qui, averti dès la veille au soir d'avoir à marcher rapidement sur Frœschwiller, mit, le 6, neuf heures à faire vingt kilomètres et naturellement n'arriva qu'après la perte de la bataille. La retraite fut des plus désordonnées et tout le corps de Faily y fut entraîné; une poursuite un peu plus active de la part des Allemands aurait indubitablement amené la dissolution complète de ces deux corps d'armée. Le flanc droit de l'armée impériale était ainsi découvert, fait qui a rendu possible le mouvement tournant des première et deuxième armées allemandes et, par conséquent, les catastrophes de Metz.

Ce sont, au contraire, des généraux prussiens, — les commandants du 6<sup>e</sup> corps d'armée et des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> divisions de cavalerie, — qui sont sévèrement jugés par l'état-major prussien dans son étude sur les opérations dirigées contre le général Vinoy après la bataille de Sedan<sup>2</sup>. Ces généraux, Tümping, prince Guillaume de Mecklembourg et Rheinbaben, se tenaient constamment éloignés du corps français, dont ils rendirent ainsi possible la retraite sur Paris.

Le colonel CARDINAL VON WIDDERN s'est proposé de décrire et de critiquer les journées les plus difficiles pour la direction des armées allemandes pendant la guerre de 1870-71. Ces travaux sont surtout destinés à l'enseignement de l'art militaire; mais, comme l'auteur, s'appuyant sur des matériaux réunis avec beaucoup de zèle, donne des idées et des détails neufs et intéressants pour l'histoire de la grande lutte, ses écrits ont aussi une certaine importance générale.

Le premier fascicule traite de la bataille de Colombey-Nouilly, le 14 août. Ce combat, — M. de Widdern le prouve, — fut une grave faute de la part des Allemands causée par le zèle et l'ambition du général de brigade von der Goltz, qui improvisa l'attaque malgré la défense formelle de son général en chef, Steinmetz. Quoique les Allemands eussent remporté un avantage tactique, les conséquences

1. *Beihefte zum Militaerwochenblatt*. Année 1897; livr. V. Berlin, Mittler.

2. *Kriegsgeschichtliche Einzelschriften. Herausgeg. vom Grossen Generalstabe*; livr. XX et XXI: *Die Operationen gegen Vinoy, im Sept. 1870*. Berlin, Mittler.

stratégiques du combat leur furent nuisibles. Ces résultats des recherches de M. de Widdern sont d'autant plus importants que le célèbre ouvrage de l'état-major prussien sur la guerre de 1870 se rend ici coupable d'un optimisme exagéré (t. I, p. 507-544). M. de Widdern ne juge pas moins sévèrement le despotisme et l'opiniâtreté de Steinmetz. — Si l'initiative prise par le général von der Goltz était fautive, celle du général C. von Alvensleben, commandant le 3<sup>e</sup> corps, le 16 août, fut d'une influence considérable sur le succès des armes allemandes. (Deuxième fascicule : bataille de Vionville-Mars-la-Tour.) Ce général, dont le génie militaire est dépeint par le colonel de Widdern sous des couleurs non moins vives que par M. Hœnig, n'hésite pas à se jeter, avec un seul corps d'armée, sur toute l'armée de Bazaine pour arrêter la retraite des Français vers l'ouest. Assisté à la fin par les troupes les plus rapprochées, il ne l'emporte pas, au point de vue tactique, sur un ennemi bien supérieur en nombre, mais il gagne un immense succès stratégique. Le rejet de l'armée française dans la forteresse de Metz par sept corps allemands, à Gravelotte, ne fut rendu possible que par la bataille de Vionville. — Le troisième fascicule, qui contient la narration des agissements de la cavalerie pendant la première semaine de la campagne, a une valeur exclusivement militaire<sup>1</sup>.

Une des rares batailles de la guerre de 1870 qui n'avait pas encore fait le sujet d'une monographie était celle de Beaumont, le 30 août. Cette lacune est comblée par le commandant H. VON HOPFGARTEN-HEIDLER<sup>2</sup>. Il a largement puisé, pour faire l'histoire de la bataille, dans les ouvrages allemands, dans les sources manuscrites et dans les souvenirs personnels des acteurs de ce drame sanglant, tandis qu'il a ignoré une partie des travaux français qui s'y rapportent. Il est plutôt écrivain militaire qu'historien. Il prouve, d'ailleurs, que l'armée du second empire était aussi brave et solide que bien exercée et que ses défaites sont dues à l'incapacité de ses chefs et à l'incurie de son administration. D'autre part, on a fort exagéré les qualités de la cavalerie allemande pendant la grande guerre; M. de Hopfgarten, comme beaucoup d'écrivains militaires contemporains, nous démontre qu'elle a manqué souvent les occasions de prendre une part décisive aux combats, soit au moment culminant de la lutte, soit pour la poursuite de l'ennemi vaincu.

Nous avons déjà parlé, dans notre compte-rendu précédent, de l'ouvrage de M. Fritz Hœnig sur ce que les Français appellent l'his-

1. *Kritische Tage*; fasc. 1 à 3. Berlin, Eisenschmidt.

2. *Die Schlacht bei Beaumont*. Berlin, Eisenschmidt.

toire de la première armée de la Loire<sup>1</sup>. Les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> volumes de cet excellent livre comprennent les événements qui terminent la période où commanda le général d'Aurelle de Paladines, du 3 au 6 décembre 1870. Études aussi vastes que pénétrantes, la connaissance exacte des caractères nationaux et individuels, le groupement clair et instructif des détails, tout s'unit pour faire du travail de M. Hœnig le vrai modèle d'une histoire militaire. C'est un exposé psychologique aussi bien que technique. Les protagonistes de l'immense lutte ne nous paraissent pas moins vivants que les masses qu'ils sont appelés à diriger et dont le poids pèse sur leurs résolutions. La médiocrité honnête et systématique d'Aurelle de Paladines s'y montre à côté du génie militaire et de la fermeté inébranlable de Chanzy. La conduite de M. de Freycinet est jugée avec une sévérité écrasante et exposée avec une extrême minutie. Il fut, s'il faut en croire M. Hœnig, le véritable destructeur des jeunes armées françaises<sup>2</sup>. Le commandement de la deuxième armée allemande est fortement blâmé par M. Hœnig : le prince Frédéric-Charles, loin d'être le *hussard* qu'on a voulu faire de lui, était d'une prudence exagérée, et son chef d'état-major, le général de Stiehle, était un *stratégiste de salon* qui laissa échapper l'armée de la Loire après ses terribles défaites et se reformer pour de nouvelles luttes, malgré les ordres contraires de Moltke et malgré les objurgations d'un général d'un grand talent, M. de Stosch, chef d'état-major du corps d'armée du grand-duc de Mecklembourg.

Freycinet n'est pas moins fortement critiqué dans l'histoire des combats autour de Dijon, en janvier 1871, écrite par le lieutenant-colonel H. FABRICIUS<sup>3</sup>. Pour compléter son travail très consciencieux et fort instructif, M. Fabricius ne manquait que d'une chose : que les portes des archives de la Guerre de Paris pussent s'ouvrir. Cependant, même privé de cette importante source de connaissances, M. Fabricius traite l'adversaire avec la plus grande impartialité. Il rend honneur au caractère de Garibaldi et à la bravoure de ses Italiens et de ses francs-tireurs; il défend même le chef d'état-major Bordone contre les critiques trop acerbes qui lui ont été prodiguées tant par les Français que par les Allemands. Garibaldi et Bourbaki ont, certes, commis de graves fautes; mais le principal auteur des désastres est pour lui Freycinet. L'ouvrage contient une

1. *Der Volkskrieg an der Loire im Herbst 1870*. Vol. V et VI. Berlin, Mittler.

2. Nous croyons que M. Hœnig n'a pas suffisamment rendu justice au zèle de M. de Freycinet et à l'extrême difficulté de sa tâche. [Note de la Rédaction.]

3. *Die Kämpfe um Dijon im Januar 1871 und die Vogesenarmee*. Braunschweig, Mittler.

enquête spéciale sur le fameux drapeau du 2<sup>e</sup> bataillon du 64<sup>e</sup> régiment prussien, perdu le 23 janvier 1871. Elle conclut à ce que le drapeau a été cherché et trouvé, pendant le combat même, dans un amas de morts par le franc-tireur savoisien Curtat.

La guerre nous paraît semblable à une combinaison mathématique aussitôt que nous ouvrons les écrits militaires du maréchal DE MOLTKE, et surtout sa correspondance officielle pendant la guerre de 1870-71, dont nous avons à mentionner la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> partie<sup>1</sup>. Celle-là embrasse la période depuis Sedan jusqu'à l'armistice. Il est curieux de noter que, au commencement du siège de Paris, Moltke eut l'idée d'attaquer la ville par l'artillerie, et qu'il donna plusieurs ordres qui s'y rapportent. Mais peu à peu il se convertit à l'avis de Blumenthal, qui attendait tout de la faim. Il est vrai que les chefs allemands se trompaient totalement sur la force de résistance de la capitale dont ils attendaient la reddition tous les jours, par suite soit de la faim, soit des troubles intérieurs. Les lettres de Moltke démontrent aussi clairement que celles de Gœben que le blocus de Paris aurait dû être levé par l'armée allemande devant l'attaque de l'armée de la Loire, si Metz avait tenu huit à quinze jours de plus; terrible enseignement pour les commandants futurs de forteresses! Moltke admire grandement le patriotisme ainsi que les ressources morales et matérielles des populations françaises. Après les terribles combats de la sortie de Ducrot, du 30 novembre au 3 décembre, qui auraient presque amené la levée du siège, du moins au sud de Paris, le roi Guillaume exigea l'attaque par l'artillerie; Moltke et Blumenthal durent obéir, mais ils l'ajournèrent autant que possible, parce qu'ils n'en attendaient aucun résultat. Comme la guerre se prolongeait, Moltke désirait une levée en masse du peuple allemand, semblable à ce qui se faisait en France. Mais il échoua devant l'esprit méthodique et troupié du ministre de Roon. — Non moins pleine d'enseignements est la 3<sup>e</sup> partie qui va jusqu'à la signature de la paix de Francfort. Elle démontre de nouveau le soin avec lequel le maréchal calculait d'avance toutes les éventualités militaires et politiques. Après l'armistice, il ordonne, dans tous les détails, les opérations à entreprendre par les armées allemandes dans le cas où la guerre éclaterait de nouveau. Quoiqu'il évite toute ingérence active dans les luttes contre la Commune, il assiste indirectement, autant que possible, le gouvernement légal de la France, parce que celui-ci seul peut garan-

1. *Moltkes militärische Correspondenz*; part. III : *Aus den Dienstschriften des Krieges 1870-71. Herausgeg. vom Grossen Generalstabe*; vol. II et III. Berlin, Mittler.

tir l'exécution intégrale des préliminaires de paix. L'armée allemande aida à la prise de Paris par les Versaillais en fermant hermétiquement tout le front nord de la capitale. L'Allemagne rendit à la France un service encore plus grand : lorsqu'une émeute formidable éclata en Algérie, en même temps que la Commune à Paris, le gouvernement de Berlin accorda, sur les instances pressantes de Jules Favre, le retour immédiat de 20,000 prisonniers de guerre français pour sauver la domination française dans sa colonie africaine. Ce sont là des faits qui méritent de n'être pas oubliés.

Le travail du général Albert VON HOLLEBEN sur les relations de la Commune de Paris avec les troupes allemandes<sup>1</sup> comble une lacune que les éditeurs de la correspondance de Moltke venaient justement de signaler. M. de Holleben cherche à être impartial, mais il oublie toutefois que la Commune, malgré ses erreurs et ses crimes, a été relativement modérée envers les personnes et envers les fortunes particulières ; ses proclamations étaient beaucoup plus socialistes que ses actes. L'auteur me semble avoir raison quand il accuse le gouvernement de la défense nationale d'avoir inconsciemment préparé la Commune par la grande faiblesse qu'il a montrée envers les perturbateurs pendant le siège, par le manque d'organisation de la garde nationale et enfin par la phrase, par la glorification constante de la garde nationale qui, à quelques exceptions près, a peu fait pour la défense de la capitale.

Nous arrivons à des sphères plus paisibles avec l'immense volume de 934 pages que M. Herm. RUSŒ consacre aux biographies du chancelier actuel prince Clovis de Hohenlohe et de ses frères<sup>2</sup>. Ce n'est au fond qu'un amas de matériaux biographiques, surtout des extraits de journaux de toutes les couleurs. Un futur biographe du chancelier, du duc de Ratibor, ancien chef des *catholiques de gouvernement* et président de la Chambre des seigneurs de Prusse, du cardinal, chef du parti libéral du collège des cardinaux, et du dernier frère, général autrichien et confident de l'empereur François-Joseph, trouvera beaucoup à glaner dans cette indigeste compilation.

D'une tout autre importance est le journal du roi Charles DE ROMANIE, rédigé, soi-disant, par un témoin oculaire, en vérité par le prince lui-même. Le 3<sup>e</sup> volume de cette intéressante publication va du 4<sup>er</sup> janvier 1876 jusqu'à la conclusion de la paix de S. Stefano,

1. *Die Pariser Commune vor den Augen der deutschen Truppen*. Berlin, Mittler.

2. *Reichskanzler Fürst Chlodwig von Hohenlohe-Schillingsfürst und seine Brüder*. Düsseldorf, Deiters.



le 3 mars 1878; il contient donc l'origine et le développement de la dernière guerre turco-russe<sup>1</sup>. Le prince Charles avait salué avec enthousiasme l'annonce de cette lutte. Contre l'avis de ses ministres, de son père et de Bismarck, qui tous lui conseillaient la neutralité, il était résolu à se mettre du côté de la Russie, afin de conquérir l'indépendance pour le pays et des lauriers pour lui-même. Il réussit, en effet, à provoquer un conflit avec la Porte ottomane. Les événements lui ont donné raison jusqu'à présent; mais pour l'avenir il n'est guère douteux que la Russie pèsera beaucoup plus lourdement sur la Roumanie que ne le faisait la Turquie. Et pourtant, sans l'assistance des Roumains, les Russes auraient été vaincus en Bulgarie et profondément humiliés; le journal du roi Charles prouve de nouveau que seule l'armée roumaine a rendu possible la prise de Plewna et, par cela même, la défaite de la Turquie. Avant la coopération roumaine, les Russes s'étaient prosternés devant Charles; après la victoire, ils montrèrent une ingratitude énorme, conclurent l'armistice et la paix sans se soucier de leurs alliés et les forcèrent à échanger l'importante et florissante Bessarabie contre la Dobroudja marécageuse, à moitié déserte, maigrement peuplée de Turcs et de Tartares. Ce fut là le premier fruit de l'alliance de Charles avec la Russie. N'aurait-il pas obtenu l'indépendance et la couronne royale à meilleur compte en restant neutre?

Le capitaine VON BRUCHHAUSEN décrit un événement encore plus moderne, la guerre d'Abyssinie de 1895-96<sup>2</sup>. Voici les résultats de son étude : Les troupes italiennes ont bravement combattu partout où elles étaient employées avec un peu d'intelligence. Mais le commandement de cette petite armée se montra incapable et imprévoyant et avait une idée trop défavorable des qualités tactiques de l'adversaire, cinq fois supérieur en nombre et bien armé de fusils excellents.

La *Kulturgeschichte* n'a pas été féconde pendant l'année 1897. Le Nestor de cette branche historique en Allemagne, M. OTTO HENNE AM-RUY, ajoute à son Histoire générale de la civilisation un septième et dernier volume qui comprend le quart de siècle écoulé depuis la fondation de l'empire allemand<sup>3</sup>. C'est plutôt une collection systématique d'extraits de journaux, ornée de jugements plus ou moins tranchants. L'auteur accorde beaucoup d'importance à l'occultisme, à la magie, à la théosophie, etc., sujets qu'il a étudiés à fond.

1. *Aus dem Leben König Karls von Rumänien. Aufzeichnungen eines Augenzeugen*; t. III. Stuttgart, Cotta.

2. *Beihfte zum Militärwochenblatt*. Année 1897, livr. I. Berlin, Mittler.

3. *Allgemeine Kulturgeschichte*; t. VII. Leipzig, Wiegand.

M. Erich LIESEGANG a réuni, dans le quatrième volume des Essais historiques et politiques de Henri von Treitschke<sup>1</sup>, les plus importants des essais et critiques du grand publiciste qui n'avaient pas encore été recueillis; depuis ses premières tentatives comme publiciste, en 1837, jusqu'au récit du combat d'Eckernförde, en 1849, paru quelques mois seulement avant la mort de l'auteur. Ce volume nous permet de suivre toute l'évolution des opinions de M. de Treitschke, qui, d'admirateur de la liberté parlementaire et de l'Angleterre, d'adversaire de la bureaucratie, de l'omnipotence de l'État et du régime de M. de Bismarck, devint, après les victoires de la Prusse en 1866, le partisan enthousiaste et sincère de l'autocratie, du militarisme et du gouvernement de la force. La plupart des essais contenus dans ce volume montrent toutes les qualités du grand écrivain : la vie intense, le style toujours animé et coloré, la force dans la concentration des idées, le mot juste et tranchant, les images saisissantes et riches. Mais les couleurs sont souvent fausses et le dessin est parfois fantaisiste; l'imagination du publiciste-poète triomphe aux dépens de la sobriété historique. Est-il permis, par exemple, de parler du régime absolu et autoritaire de la réaction prussienne depuis l'année 1830, réaction qui, par les mesures les plus arbitraires et les plus iniques, se créait une chambre soumise et obéissante, comme « du triomphe du régime constitutionnel ? » (p. 410). Peut-on célébrer la politique de Frédéric le Grand, aussi perfide que pleine de génie, comme un produit de la morale la plus pure, comme « noble et fière ? » (p. 433). Si Treitschke n'était évidemment sérieux et convaincu, on pourrait croire à une véritable dérision. Ceux qu'il hait, il les met plus bas que terre; ceux qui lui plaisent, il les loue outre mesure; ainsi, entre autres, il exagère les mérites des écrits historiques, pourtant si arides, si secs et si pédantesques, de Samuel Pufendorf. Et pourtant Treitschke était un connaisseur fin et spirituel en littérature, comme le prouvent ses essais sur Gottfried Keller, sur Paul Heyse, sur Gustave Freitag et bien d'autres. La publication, comme ensemble, donnera beaucoup de jouissances et d'enseignements intellectuels à tous les lecteurs et dessine de nouveau le portrait d'un des personnages les plus influents et les plus brillants de l'Allemagne contemporaine.

Les conférences et essais de Henri de Sybel, ceux du moins qui n'ont pas encore été publiés comme travaux d'ensemble, ont été réunis par CONF. VARRENTHAPP<sup>2</sup>; l'éditeur les fait précéder d'une biogra-

1. *Historische und politische Aufsätze*, vol. IV. Leipzig.

2. *Vorträge und Abhandlungen*. Munich et Leipzig, Oldenbourg.

phie de son maître, pour laquelle il a pu utiliser les papiers personnels et intimes du défunt. Une telle biographie est nécessairement un *éloge*; néanmoins elle est bien faite et fort instructive. Quant aux conférences et essais eux-mêmes, on aime à les relire, tant la langue en est élégante, la description des hommes et des choses heureuse, le style limpide et correct. Le plus important article du volume, au point de vue de la science historique, est celui qui concerne la réorganisation militaire de la Prusse en 1860. Le lecteur français sera spécialement intéressé par le dernier article qui expose les études que M. de Sybel avait faites aux archives et aux bibliothèques de Paris, ainsi que les audiences que Napoléon III lui avait accordées. On sait que l'auteur de *Ce que nous pourrions apprendre des Français* appréciait pleinement les qualités et les mérites historiques de la nation française.

La lutte entre le professeur LAMPRECHT, ses quelques partisans et ses nombreux adversaires, continue avec fureur. Nous aurions besoin de beaucoup plus de place qu'il ne nous en est accordé ici, si nous voulions exprimer, sur cette question complexe, notre humble avis. Seulement une observation, de pure forme, si l'on veut, mais générale : la polémique en Allemagne gagnerait énormément si elle montrait plus de justice et plus d'urbanité. Malheureusement, on ne veut pas apprécier et juger avec équité, on veut anéantir l'adversaire. De là des combats passionnés, personnels et souvent mesquins qui, au lieu de servir la cause de la vérité, ne font que l'obscurcir irrémédiablement.

M. PHILIPPSON.

---

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

**AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. Les Parures préhistoriques et antiques en grains d'enfilage et les colliers talismans celto-armoricains.** Paris, Leroux, 1897. In-8°.

L'ethnographie et l'anthropologie contribuent de plus en plus à élucider de nombreux points d'histoire. Le livre que vient de publier M. Aveneau de la Grancière démontre l'existence continue de colliers talismans en Bretagne depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours; lesdits colliers actuels sont, pour certains grains, les contemporains de parures d'une date très reculée et ont succédé aux colliers en pierres de couleur, exhumés des monuments mégalithiques; leur origine est semblable, c'est-à-dire qu'ils ont été formés et conservés pieusement à cause de l'étrangeté, de la beauté, des propriétés physiques et peut-être médicales des pierres qui les composent. — L'auteur ouvre aussi des aperçus intéressants sur le commerce des Vénètes, plus étendu qu'on ne se l'imagine ordinairement. Tout cela est bien; mais M. Aveneau de la Grancière vent peut-être tirer d'une disposition humaine, qu'on constate partout, des conclusions trop précises; les preuves ne sont pas toujours suffisamment indiquées ni bien probantes, surtout lorsque l'auteur fait des incursions dans le domaine anthropologique. Ainsi, quoiqu'il montre plus de réserve dans un appendice, il fait venir toutes les races humaines du plateau du Pamir parce que les trois grands types du langage se retrouvent dans cette région. On pourrait tout aussi bien en déduire le contraire et dire: puisque les trois grands types opposés du langage sont parlés autour d'un même point, c'est qu'ils se sont formés ailleurs et que le Pamir est leur point de rencontre et non de départ. Il en est de même quand il cherche à identifier les Vénètes de Bretagne avec la population de l'intérieur du pays; or les anthropologistes ont constaté la différence profonde de ces deux groupes de populations: celle de la côte étant plus germanique de type et celle de l'intérieur étant plus brachycéphale et brune; cette dernière, que l'auteur appelle celtique et à laquelle il aimerait, à cause du nom, trouver le plus de qualités possible, ne semble donc pas descendre de la première; tout au plus peut-on conclure qu'une même civilisation a régné autrefois sur la côte et à l'intérieur et que certaines coutumes et superstitions se sont maintenues dans l'intérieur plus arriéré, là où justement on trouve actuellement ces talismans en plus grand nombre. Et même la possession de ces colliers, s'ils étaient absolument semblables aux anciens, ce qui n'est pas, ne prouverait en aucune façon l'identité des Vénètes et des habitants actuels du centre

du Morbihan : de nos jours les nègres héritent bien de nos vieux fusils à pierre, sans être pour cela de même race que nous. — En somme, le livre de M. Aveneau de la Grancière contient beaucoup de faits curieux et suggestifs, mais plusieurs des conclusions de l'auteur sont sujettes à caution.

L. CHALUMEAU.

---

**Nouvelles études sur la Restauration juive après l'exil de Babylone**, par A. VAN HOONACKER, professeur à l'Université de Louvain. Paris, Ernest Leroux ; Louvain, Istas, 1896. In-8°, VIII et 313 p.

M. Van Hoonacker est l'auteur d'une ingénieuse hypothèse concernant la situation respective des deux principaux personnages de la Restauration juive au <sup>v</sup>e siècle avant notre ère, Esdras et Néhémie. Tandis que la tradition, d'accord avec les livres bibliques dans leur état actuel, place Esdras avant Néhémie et les associe tous deux dans certaines circonstances, le professeur de Louvain a proposé d'admettre qu'il s'est introduit dans les textes un désordre, une véritable métathèse, qui a eu pour effet d'intervertir les situations réelles. En suite d'un glissement de feuillets, répondant à des vues tendanciennes, Esdras aurait pris le pas sur Néhémie, tandis que, dans la réalité, Néhémie aurait précédé Esdras. En résumé, au lieu des quatre moments suivants : 1<sup>o</sup> réforme accomplie par Esdras ; 2<sup>o</sup> réforme accomplie par Néhémie ; 3<sup>o</sup> action commune des deux personnages ; 4<sup>o</sup> nouvelle intervention de Néhémie, — nous aurions : 1<sup>o</sup> réforme accomplie par Néhémie ; 2<sup>o</sup> action commune de Néhémie avec Esdras encore jeune ; 3<sup>o</sup> seconde intervention de Néhémie ; 4<sup>o</sup> réforme accomplie par Esdras, qui aurait quitté la Perse dans la septième année d'Artaxerxès Mnémon, c'est-à-dire en 398, et non dans la septième année d'Artaxerxès Longuemain, c'est-à-dire en 458 avant notre ère. Il s'agit, en d'autres termes, de savoir si l'intervention d'Esdras dans les affaires juives s'est produite sous le règne d'Artaxerxès II et non sous celui d'Artaxerxès I<sup>er</sup>, si les chapitres VII-X du livre d'*Esdras* doivent être reportés à la suite du livre de *Néhémie* au lieu de précéder le livre en question, toutes choses restant en place d'ailleurs.

La question vaut la peine qu'on s'y arrête ; car l'agencement des faits tels que les indications traditionnelles les présentent ne laisse pas de soulever de très grosses difficultés, dont conviennent les récents historiens du peuple d'Israël. L'œuvre de Néhémie se comprend mal si Esdras avait déjà accompli une réforme importante ; mais l'œuvre d'Esdras se comprendra-t-elle beaucoup plus aisément si elle est précédée par l'action de Néhémie ? M. Van Hoonacker lève de graves objections par son élégante hypothèse, mais sa solution prête, à son tour, le flanc aux plus sérieuses critiques.

Cette solution, déjà défendue dans une étude intitulée *Néhémie et Esdras*, parue en 1890, M. Van Hoonacker la reprend, la défend contre certaines attaques dans ses *Nouvelles études sur la Restauration juive*. « Nous savons, » dit-il dans sa préface, « que ce n'est pas toujours en se prolongeant que les discussions se rapprochent de leur terme. Si nous n'avions eu qu'à défendre, contre des objections qui ne nous auraient point paru fondées, les conclusions auxquelles nous avaient conduit nos études antérieures sur la Restauration juive après l'exil de Babylone, nous eussions préféré attendre, sans rentrer en lice, le verdict impartial de la critique. — Nous avons cru cependant devoir reprendre à fond l'étude de notre sujet. C'est que, cette fois, comme dans une occasion antérieure, nous avons eu à soumettre à un examen attentif des théories nouvelles et d'apparence parfois séduisante, touchant lesquelles nous ne pouvions espérer avoir suffisamment indiqué les éléments d'appréciation dans nos travaux précédemment publiés. » L'auteur a visé tout particulièrement un travail important de M. W.-H. Kusters, professeur à l'Université de Leyde, successeur du regretté Kuenen, qui a touché les différentes questions litigieuses concernant les Juifs sous la domination persane. Le débat a d'autant plus d'intérêt que M. Kusters « reconnaît la nécessité de réformer la chronologie de l'histoire de Néhémie et d'Esdras, » qu'il admet que le retour d'Esdras en Judée, à la tête d'une caravane de colons, et la campagne entreprise à cette occasion contre les mariages mixtes à Jérusalem, ne peuvent être maintenus à la date traditionnelle, *avant* celle de la mission de Néhémie, » que « cet ordre de succession doit être renversé » et qu'« Esdras ramène les émigrants *après* que Néhémie a rebâti les murs de la ville sainte. »

Dans le présent volume, M. Van Hoonacker discute : I, les questions relatives au retour des captifs sous Cyrus ; II, la date de la fondation du second temple ; III, la question concernant Néhémie et Esdras, à laquelle seule se trouve consacrée la moitié de ses développements.

Il nous est impossible de nous engager dans la discussion des problèmes très nombreux et très complexes qui sont ici passés en revue. Nous nous bornerons à dire pourquoi nous ne croyons pas au succès de la thèse ici défendue, tout en rendant hommage aux qualités très sérieuses de ce nouveau mémoire. M. Van Hoonacker s'imagine pouvoir lever toutes les difficultés concernant la relation mutuelle d'Esdras et de Néhémie sans porter aucune atteinte au texte traditionnel, sinon sous la forme d'un déplacement de feuillets : la remise en place opérée, tout devient clair, lucide, satisfaisant. Nous en jugeons, pour notre part, très différemment ; nous estimons que les textes dont se composent les livres d'*Esdras* et de *Néhémie* contiennent, à côté de données de valeur, un grand nombre d'éléments médiocres et suspects. Nous estimons qu'on n'arrivera à en tirer quelque chose qu'au moyen de sérieux sacrifices.

C'est ici que je voudrais marquer la différence entre ce que j'appellerai

la méthode ancienne ou traditionnelle, dont M. Van Hoonacker est un des représentants les plus consciencieux, et la méthode critique nouvelle. En présence de textes de l'antiquité profane ou sacrée, — pour nous cette distinction a cessé d'exister, — visiblement insuffisants, doit-on entreprendre une véritable discussion historique, se proposant d'aboutir à une reconstitution? N'est-il point préférable de se borner à dégager de la discussion critique et littéraire les points qui semblent pouvoir être conservés en les donnant comme de simples probabilités? La question qui domine le débat est celle de la valeur des documents ou sources; pouvons-nous, en bonne conscience, faire fond sur eux? Si oui, la méthode de M. Van Hoonacker se justifie; si non, il faut se borner à mettre en lumière, dans un ensemble suspect, les quelques particularités qui émergent.

Maurice VERNES.

---

**Die Civitas auf deutschem Boden, bis zum Ausgange der Karolingerzeit** (Ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Stadt), von Dr jur. Siegfried RIETSCHEL. Leipzig, Veit, 1894. In-8°, 402 pages.

Rechercher quel a été, à l'époque franque, le sort des villes d'origine romaine et se demander ensuite quelle influence ont eue sur leur organisation intérieure la chute des institutions romaines et l'avènement de nouveaux peuples et de nouvelles idées, c'est là un problème fort intéressant. M. R. a pensé que l'époque carolingienne méritait d'être étudiée à ce point de vue plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici et, pour donner à son travail un caractère de plus grande précision, il s'est confiné sur le territoire proprement germanique, se bornant à la partie orientale de l'empire carolingien. Il montre et définit les différents termes par lesquels les villes allemandes étaient désignées à l'époque carolingienne, en prenant pour point de départ de ses recherches le mot *civitas*, expression qui, chez les populations d'origine celtique, s'appliqua, on le sait, à un groupement assez étendu, à une tribu, à une *Völkerschaft*. On ne retrouve pas dans le monde romain, ou dans les pays romanisés, l'opposition, si visible dans le vieux droit germanique, entre la ville proprement dite et le territoire dont elle est le centre. Après la conquête germanique, les limites des *civitates* romaines se maintiennent, on les adapte au *gau*, et les expressions *gau* et *civitas* sont en effet souvent équivalentes. Mais, sous l'influence du christianisme, le mot *civitas* ne tarde pas à prendre une signification nouvelle; on l'applique aux villes épiscopales et aux territoires qui en dépendent; *civitas* devient synonyme d'évêché. Mais la signification territoriale du mot s'est-elle perdue sur le territoire germanique? Est-il vrai qu'il ne corresponde plus ni au *pagus (gau)*, ni au diocèse? — C'est là ce qu'il est difficile de soutenir. D'intéressantes chartes du <sup>vii</sup> et du <sup>viii</sup> siècle relatives à Trèves, à Metz, à Mayence, nous montrent *civitas* désignant tout à la fois la ville (*urbs*) entourée de murailles et le territoire environnant.

Le travail de M. R. nous montre en définitive que le mot *civitas*, sous l'influence des idées chrétiennes, s'est également attaché dans les pays germaniques aux cités épiscopales; mais il prouve en même temps que la limite du diocèse et celle du *gau* sont loin de coïncider. Il y a un grand nombre de *civitates*, telles que Constance, Strasbourg, Mayence, Tongres, dont le nom n'est point appliqué à un territoire environnant. Mayence n'est pas même capitale du *gau* où cette ville est située; cette capitale, c'est Worms; et voilà ainsi (phénomène qui eût été impossible en France) deux *civitates* dans le même *gau*. Il a fallu en Allemagne une terminologie différente, de là l'importance des mots *suburbium* et *marca*, lequel ne désigne pas un territoire nécessairement délimité.

Le dernier paragraphe est consacré à une étude sommaire des divers sens du mot *burg* (*baurg, burc, burch, purch, purg*). Ce mot apparaît déjà dans les écrits d'Ulphilas comme la traduction de  $\pi\acute{o}\lambda\iota\varsigma$ . A partir du ix<sup>e</sup> siècle, on s'en sert couramment pour traduire *civitas*, mais il ne faut pas se laisser tromper par une analogie tout extérieure. Waitz avait prétendu que le mot *burg* avait été appliqué à toute localité d'une certaine importance. Cette idée paraît inexacte. Ce mot implique une idée de défense. Beaucoup de *burgs* ont tiré visiblement leur nom du *gau* lui-même, désignant l'endroit où l'on venait se réfugier en cas de danger.

M. R. nous présente sa dissertation, qui fait partie d'une collection intitulée *Dissertations choisies de la Faculté de droit de Leipzig*, comme un simple travail préparatoire rédigé sous les auspices de Sohm et de Arndt. Souhaitons que, développant ses premières recherches, il ajoute bientôt un bon livre de plus à ceux qu'a fait éclore depuis quelques années le problème toujours si discuté de l'origine des villes <sup>1</sup>.

Georges BLONDEL.

Robert DAVIDSOHN. *Geschichte von Florenz*. Erster Band, *Ältere Geschichte*. Berlin, Ernst Siegfried Mittler und Sohn, 1896. xi-867 pages; mit einem Stadtplan.

*Forschungen zur älteren Geschichte von Florenz*. Berlin, Ernst Siegfried Mittler und Sohn. vi-488 pages.

Parmi les communes italiennes, pas une n'a d'origines plus obscures que celle de Florence. Pour les temps les plus anciens, les chroniqueurs donnent très peu de renseignements; encore sont-ils souvent faux et toujours mêlés à des légendes puériles; les documents sont restreints,

1. Signalons en passant à ceux que ces questions intéressent l'article récemment publié dans les *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, t. XIX (1898), 1.



et, pour quelques périodes, nous manquent entièrement; il semble que tout ait conspiré pour nous laisser dans la plus complète obscurité à l'égard des premières origines de la patrie de Dante. Mais, dans ces vingt dernières années, cette période obscure a été assaillie avec ténacité de tous côtés; la question des origines a été étudiée par bon nombre d'explorateurs, parmi lesquels on trouve quelques-uns des plus éminents historiens modernes; les ténèbres ont été peu à peu éclairées, l'inconnu a dû nous dévoiler ses mystères, et maintenant M. Davidsohn peut nous donner, sur l'histoire florentine antérieure au XIII<sup>e</sup> siècle, un gros volume de narration et un autre de recherches et discussions complémentaires, dont l'importance apparaît dès les premières lignes de l'ouvrage.

La méthode suivie par M. D. peut être résumée en quatre propositions; il a voulu : 1<sup>o</sup> examiner tous les documents originaux, connus jusqu'à présent, pour s'assurer qu'ils avaient été bien transcrits et interprétés; 2<sup>o</sup> rechercher dans les archives, et en particulier dans celles des villes toscanes, les documents susceptibles d'éclairer le sujet; 3<sup>o</sup> présenter systématiquement l'histoire économique et sociale à côté de l'histoire politique et en corrélation avec elle; 4<sup>o</sup> utiliser l'histoire connue des autres communes pour dissiper, par voie de comparaison, les obscurités de l'ancienne histoire florentine. Ce programme était fort chargé et l'on croira sans peine M. D. quand il dit, dans la préface, que son livre est le fruit de plus de sept années de travail. Et ses peines n'ont pas été perdues. M. D. a réussi à rectifier beaucoup d'erreurs dans l'interprétation des documents, surtout pour ce qui concerne les dates, et il a apporté à notre connaissance un nombre très important de faits et de documents nouveaux. A ce propos, il suffira de citer une longue série de 101 documents impériaux et pontificaux auparavant inédits; une Vie de saint Giovanni Gualberti écrite par un disciple du Saint et très importante pour l'histoire de la réforme ecclésiastique à Florence et en Toscane au XII<sup>e</sup> siècle; une Vie en vers d'Anselme II, évêque de Lucques, très intéressante pour l'histoire sociale de la Toscane au XII<sup>e</sup> siècle; un *Liber de regimine civitatis*, écrit vers 1250 par un juge du Potestà de Florence, qui contient des notices très utiles sur la constitution primitive de la commune et vient enrichir la série des traités de politique pratique auxquels appartiennent déjà l'*Oculus pastoralis* et une partie du Trésor de Brunetto Latini; enfin, une grande quantité de documents de moindre importance, dont on ne saurait entreprendre l'énumération. A la vérité, on est parfois tenté de dire que les documents cités sont trop nombreux, que les discussions sont trop longues, que l'auteur a souvent cédé à la tentation d'en vouloir trop savoir et de trop subtiliser. De plus, en dépit de ses recherches, l'histoire primitive de Florence reste désespérément vide. Il semble que M. D. ne veuille pas s'en accommoder; il n'a pu se résigner à reconnaître que ses efforts ont pu demeurer stériles, et il cherche quelquefois à remplir le vide avec des hypothèses; ailleurs il accorde une confiance excessive aux indications fournies

par la méthode comparative : au lieu de nous faire l'histoire de Florence, — impossible à faire parce qu'il n'y a pas de documents, — il nous donne une histoire générale dont les traits devaient se retrouver à Florence. Notre vieux Villani, ne connaissant rien de l'histoire primitive de sa ville, se tira d'affaire en racontant l'histoire du monde depuis la tour de Babel; M. D. a une érudition infiniment supérieure à celle de Villani; mais quand le fil de ses connaissances positives vient à se rompre, il s'efforce de le rattacher à l'histoire de l'Italie ou de la Toscane. Nous ne regretterons pas trop ces digressions, car elles contiennent toujours des recherches originales et sont poursuivies avec beaucoup de science; mais cela n'empêche pas qu'elles ne soient pas à leur place. Cependant, ces observations générales ne diminuent pas la valeur de l'ouvrage de M. D., dont nous nous limiterons à exposer seulement les points les plus importants pour ne pas trop allonger ce modeste compte-rendu.

Le premier chapitre (*Fæsulæ. Die etruskische und die römische Florentia*) traite de l'histoire de Florence jusqu'au temps des invasions barbares. Jusqu'à présent, tout ce qu'on connaissait sur ce sujet c'était qu'une ville commença de s'élever sur les bords de l'Arno, probablement dans la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C., après que le chemin entre Bologne et Arezzo eut été tracé par le consul Flaminius (187 av. J.-C.). Là où ce chemin traverse l'Arno, des maisons furent bâties par des marchands de Fiesole qui étaient descendus dans la plaine pour exercer le commerce sur la nouvelle voie. Aux temps des guerres syllaniennes, cette primitive ville étrusque fut très maltraitée; mais, après cinq lustres environ, elle fut restaurée par César, qui y conduisit une petite colonie romaine. Florence romaine serait donc une continuation de Florence étrusque. Au lieu de cela, M. D., dans quelques documents du 11<sup>e</sup> siècle, a découvert la mention de ruines considérables placées à un kilomètre environ de l'ancienne Florence romaine vers le nord-est; en rapprochant cette mention d'une autre qui avait signalé au siècle dernier d'autres ruines anciennes découvertes à peu de distance du même lieu, il est arrivé à la conclusion que Florence étrusque est tout à fait différente de la ville romaine, qu'elle fut détruite en 82 av. J.-C. par les troupes de Sylla, et qu'en 45 av. J.-C. César choisit pour la colonie une place autre et meilleure que l'ancienne. Alors même qu'on ne suivrait pas l'auteur dans les mesures précises qu'il donne de Florence étrusque (1 k. 1/4 du nord au sud, 1 k. 1/2 d'est à ouest), l'existence de cette ville, différente de la romaine, nous semble démontrée avec certitude par les recherches de M. D. Peut-être la destruction par les troupes de Sylla n'est-elle pas aussi certaine; la première Florence doit avoir été détruite plutôt par l'Arno, dont le débit était en ces temps et en ce lieu très irrégulier; la fondation de la colonie romaine, à peu de distance et dans un lieu meilleur, lui donna peut-être le dernier coup en la vidant de ses derniers habitants et en la livrant en proie à l'Arno. Une destruction complète serait difficilement arrivée sans laisser de souvenirs, tandis qu'on peut expliquer cela aisément par une mort lente et naturelle.

Le second chapitre (*Sinkende Gätter und neuer Glaube*) est consacré aux origines du christianisme. La nouvelle foi se répandit assez tard dans la ville, et, quoiqu'elle eût déjà un évêque au commencement du iv<sup>e</sup> siècle, c'est seulement au v<sup>e</sup> que le christianisme l'emporta décidément sur la religion contraire. M. D. démontre que la religion chrétienne fut introduite par des marchands grecs; à l'époque suivante, quand les questions de prééminence, qui aboutirent au schisme, naquirent entre Rome et Constantinople, le clergé catholique florentin essaya de supprimer tous les souvenirs d'origine grecque et affirma sa descendance directe de Rome; ainsi s'effaça presque tout vestige de la première influence grecque.

Dans le troisième chapitre (*Gothen, Byzantiner, Langobarden*) sont recueillis les quelques renseignements que nous avons sur la Florence du v<sup>e</sup> au vii<sup>e</sup> siècle. Parler des Lombards, c'est entrer dans la *verata quaestio* de la formation de la nationalité italienne; question d'histoire générale à laquelle se rattache l'interprétation qu'on donne des luttes qui secouèrent les communes italiennes. On sait que M. Villari a réduit la lutte entre les communes et la féodalité à un épisode de la lutte entre les deux races latine et germanique, d'où serait issue la civilisation. M. D. est absolument contraire à cette opinion; il affirme que dans les luttes de nos communes l'élément ethnique n'apparaît guère; elles sont des luttes exclusivement sociales. Dès les derniers temps de l'époque lombarde, toute distinction entre Allemands et Romains avait disparu en Italie, et la nouvelle nationalité était déjà formée. Sur ce point, l'opinion de M. D. est aussi la nôtre; M. Villari, étudiant pour la première fois les luttes florentines, n'a pas pu se soustraire à la suggestion du milieu où il vivait et travaillait; s'il est vrai que l'histoire forme l'homme à son image, l'homme le lui rend bien; souvent il projette dans le passé ses idées et ses sentiments. M. Villari commença d'étudier l'histoire florentine quand en Italie résonnaient encore les clameurs des guerres nationales (1866), et, naturellement, il crut voir dans le passé la lutte qui s'agitait alors autour de lui; c'est ce qui nous arrive aujourd'hui à nous, entourés des clameurs de la grande lutte sociale, de rechercher de préférence dans le passé l'élément social et économique; et qui sait si nos descendants ne penseront pas encore autrement que nous? Mais est-il bien sûr que M. D. et l'école à qui il appartient aient raison d'admettre l'existence d'une nationalité italienne au temps des Lombards? Qu'est-ce enfin qu'une nationalité? Jusqu'ici, les historiens ont négligé de répondre clairement à cette question; ils ont discuté longuement sans s'entendre, parce qu'ils ne s'accordaient pas sur les termes mêmes du problème. Si cependant l'on admettait que la nationalité est un fait non pas ethnique, mais historique, qu'elle est formée par la *communauté* de l'histoire et par la *conscience* de cette communauté, il serait très difficile d'admettre la nationalité italienne au vii<sup>e</sup> siècle, et l'on pourrait peut-être affirmer que, même au xii<sup>e</sup> siècle, elle n'existait pas. Page 62. M. D. dit qu'au temps des Lombards « die Generationen

fühlten sich schon als Söhne der neuen Heimat; » mais il serait embarrassé de nous en donner la moindre preuve, à moins que ce ne soit par hasard une exclamation de quelque rhéteur, uniquement soucieux d'imiter le style de Tite-Live ou de Virgile.

Les chapitres iv (*Florenz und Fiesole in karolingischer Zeit*) et v (*Italienische Herrscher und sächsische Kaiser*) nous amènent jusqu'au commencement du xi<sup>e</sup> siècle. Nous n'avons toujours qu'un petit nombre de renseignements que M. D. s'efforce de rattacher les uns aux autres. L'étude des relations entre Charlemagne et Florence est intéressante, et, loin d'avoir l'importance que la tradition leur attribue, elles se réduisent aux rapports qu'un prince comme Charles pouvait avoir avec une ville quelconque de son vaste empire. Dans ces chapitres se montre aussi l'accroissement continu de l'autorité épiscopale au milieu des luttes féodales. Les évêques de Florence, du reste, et en général ceux de la Toscane, ne furent jamais aussi puissants que ceux du nord ou que les évêques allemands; en Toscane, jusqu'au xi<sup>e</sup> siècle, ils furent tenus en bride par les très puissants marquis, et, quand le pouvoir de ces derniers s'effaça, les habitants des villes étaient déjà assez forts pour empêcher les évêques de prendre la place des marquis. Dans le chapitre v nous signalerons encore une étude sur la légende, très connue, du marquis Ugo, dont la figure historique sort de ces pages fortement colorée, et des renseignements sur les conditions économiques du pays à la fin du x<sup>e</sup> s. et au commencement du xi<sup>e</sup>, alors que l'agriculture, prenant une grande extension par suite de l'augmentation de la population, les anciennes grandes propriétés furent morcelées et des terres nouvelles défrichées. L'accroissement du mouvement commercial détermina à Florence et dans les villages des environs la fondation de marchés nouveaux, et ce fut alors que les premiers symptômes du commerce d'importation furent observés.

La puissance que la ville acquit lentement par la suite amena les premières luttes avec Fiesole. Villani dit que Fiesole fut détruite, pour la première fois, par les Florentins en 1010; ce qui, d'après Hartwig, est une erreur commise peut-être par Villani lui-même. Maintenant M. D. démontre qu'il y a quelque chose de vrai dans le renseignement de Villani, car, justement au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, on a des indices assez sûrs d'inimitié entre les deux villes<sup>1</sup>.

1. Cette réhabilitation partielle de Villani nous enhardit à faire une tentative semblable sur un autre point. Villani (II, 1) dit que le 28 juin 450 Totila, *flagellum Dei*, détruisit Florence. On a naturellement fait observer que Villani confond Attila avec Totila; et comme Attila ni en 450 ni jamais ne vint en Toscane, l'allégation de Villani a été déclarée légendaire. Remarquons cependant que dans un récit purement légendaire on n'aurait pas pu trouver l'indication précise du 28 juin 450. Il est possible que Florence ait été réellement détruite par Totila en 550 pendant les guerres byzantines, dont les opérations se déploieraient en partie justement dans le territoire florentin (voy. le livre de M. D. à p. 49 et suiv.). Villani, ayant confondu Totila avec Attila, corrigea la

Les chapitres VI (*Die Anfänge der kirchlichen Reformbewegung*) et VII (*Florenz zur Zeit des Investiturstreites*) forment une des parties les plus intéressantes du livre, dont la lecture aurait été plus agréable si l'auteur avait plus resserré les limites de son récit. La corruption de l'Église était de même nature et d'une égale intensité dans l'église de Florence au commencement du XI<sup>e</sup> siècle que dans toutes les autres : les évêques étaient nommés par l'empereur ; les églises étaient devenues propriété privée ; les charges ecclésiastiques s'immobilisaient dans les familles puissantes ; l'évêque Hildebrando avait une concubine qui s'ingérait même dans les affaires de l'évêché. A Florence commença, dès 1020, une réaction dont le centre fut le monastère de Settimo. Dans cette lutte, que l'auteur raconte avec beaucoup de détails nouveaux, la figure de Saint Giovanni Gualberti se détache vivement. Le parti de la réforme fit de grands progrès sous l'évêque Gherardo, ami d'Hildebrand ; mais Gherardo étant devenu pape sous le nom de Nicolas II, l'évêché tomba aux mains simoniaques de Pietro Mezzabarba. Alors commença une période de troubles très violents ; la lutte fut poussée surtout par un ermite, Teuzzo, type très curieux de fanatique et d'agitateur populaire, que M. D. nous révèle maintenant pour la première fois. Les désordres furent si graves qu'ils amenèrent l'intervention du chancelier impérial, de saint Pierre Damien, d'Hildebrand, d'Alexandre II, du marquis. Enfin, après avoir subi victorieusement l'épreuve du feu, Pietro Igneo assura le triomphe du parti réformiste. Pendant ce temps, Florence devenait chaque jour plus importante : en cinquante ans deux conciles (1057, 1106) y furent tenus, et quatre papes la visitèrent à plusieurs reprises. Après la mort du marquis Bonifazio (1052), Henri III délivra la ville pour quelques années de la dépendance du marquis et la soumit directement à l'Empire. Après la mort de Henri III, elle retomba sous la domination des marquis, mais elle avait pris goût à l'indépendance et ne devait plus l'oublier. Dans la lutte qui éclata entre la comtesse Matilde et Henri IV, elle prit le parti de Matilde, qui d'ailleurs la traita avec autant de générosité intéressée que l'empereur lorsqu'il favorisait les villes impériales et leur octroyait des chartes de franchise. La charte des libertés florentines n'est pas arrivée jusqu'à nous, mais M. D. montre, d'une façon qui nous paraît péremptoire, qu'elle a certainement existé. Sans doute, ce n'était pas encore l'indépendance complète : la comtesse s'obligea seulement à choisir le *gastaldo* parmi les citoyens ; à demeurer hors des murs de la ville ; elle accorda aux citoyens le droit d'user d'une nouvelle mesure linéaire et d'exiger, dans certaines limites, des impôts sur les paysans des environs. C'était la voie ouverte vers l'indépendance. Déjà, du vivant de la comtesse Matilde, les citoyens commencèrent à combattre les feudataires voisins dans les limites étroites de leurs droits ; ils

date 550, qui lui devait paraître erronée, en 450, date correspondante au temps des entreprises d'Attila. Une correction toute naturelle au texte de Villani rendrait de la valeur à son témoignage.

attaquèrent et défirent les Alberti. Une fois la comtesse morte, à la faveur des luttes entre l'Empire et l'Église, qui s'en disputaient la succession, la ville se trouva autonome et, sans aucun effort violent, surgit la libre « Commune. »

Le chapitre viii, consacré à l'étude des origines de la constitution communale (*Verfassung, Abhängigkeit und Selbständigkeit*), est une vraie monographie d'histoire générale. La primitive constitution communale, quoique composée d'éléments différents, politiques, judiciaires, administratifs, est caractérisée surtout par une magistrature, le consulat, qui est comme le sommet et le centre de toute la constitution. Quelle est l'origine du consulat? Est-ce une magistrature tout à fait nouvelle ou une institution préexistante à qui la commune nouvellement née n'aurait fait que donner un nom nouveau? Voilà encore une des *vexatae quaestiones* qui s'entrelacent autour de l'origine de nos communes. M. D. affirme que déjà au temps féodal les villes jouissaient d'une certaine autonomie et que les consuls furent les continuateurs, *mutato nomine*, d'autres magistrats municipaux qui s'y trouvaient déjà dans la période précommunale. L'auteur soutient cette théorie avec beaucoup d'habileté et à l'aide de beaucoup de documents nouveaux; ce chapitre apporte plusieurs contributions considérables à l'histoire du droit et des institutions du moyen âge; il suffit de citer, entre autres, les études sur la formation des communes rurales, sur les rapports entre l'administration civile et l'organisation ecclésiastique, sur les formes rudimentaires de *self-government* qui existaient aussi dans le plus ancien moyen âge, sur l'organisation du gouvernement civil dans cette période de transition, dans laquelle les villes n'étaient pas entièrement indépendantes, sans être cependant tout à fait assujetties aux feudataires. Pourtant il nous semble que la théorie fondamentale de l'auteur n'aura pas une meilleure fortune que telle autre qui faisait dériver les consuls des échevins, théorie qu'on a aujourd'hui entièrement abandonnée. Dans la période précommunale, la bourgeoisie urbaine ne fut jamais asservie complètement aux seigneurs, et, bien que dépendante, elle jouit d'une certaine autonomie pour quelques affaires d'administration locale. Cette opinion de M. D. peut être tenue pour exacte<sup>1</sup>, bien qu'elle ne s'appuie pas sur des preuves toujours très solides<sup>2</sup>. Peut-être

1. On peut aussi ajouter, pour démontrer l'existence d'une certaine autonomie dans les districts ruraux, une preuve que M. D. ne cite pas. Le chap. 343 de l'édit de Rotari parle du *conventus ante ecclesiam* où les voisins s'assemblaient pour traiter leurs intérêts.

2. Par exemple « *Angelus magister marmoree artis Florentine civitatis* » n'est pas « ein städtischer Beamter » (p. 333-34), c'est tout simplement un marbrier florentin. De ce que la charge de *vicedominus* de l'évêché florentin fut occupée constamment par une famille laïque, il ne s'ensuit pas que la bourgeoisie ait acquis dès le commencement du XI<sup>e</sup> siècle une grande influence dans les affaires de l'évêché (p. 341-42), car une famille n'est pas toute la bourgeoisie. Le conseil épiscopal des *fidelium laicorum* qu'on trouve

M. D. donne-t-il trop d'importance à ces formes d'autonomie rudimentaire, dont il a prouvé l'existence dans la période précommunale. Plusieurs années avant que la commune fût née, on trouve un courrier de la ville, des églises bâties aux dépens des citoyens, des vases pour la lessive appartenant à des citoyens, des « voisins; » mais si tout cela est une preuve qu'il y avait une certaine organisation administrative, cela prouve encore que l'autonomie n'était pas si développée pour que déjà dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle on eût des officiers municipaux assez importants pour devenir des consuls. A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, on voit apparaître un *siniscalco* (trésorier) citoyen; on voit la ville imposer des tributs sur les paysans des environs et que déjà au temps des marquis elle faisait des guerres; mais cette époque est celle où, comme le montre M. D., la comtesse Matilde avait déjà octroyé aux Florentins les premières chartes de franchises. Les dernières années du XI<sup>e</sup> siècle et les premières du XII<sup>e</sup> forment une période de transition dans laquelle la commune était en partie formée; et il n'est pas impossible que la découverte de quelques documents nouveaux vienne un jour nous révéler l'existence, même à ce moment, de consuls citoyens gouvernant la ville avec des officiers féodaux, comme il y en avait dans le même temps à Pise et à Lucques. Mais cela ne nous autoriserait pas à faire remonter les consuls à l'époque antérieure aux concessions de la comtesse Matilde ni à d'autres officiers qui auraient été les précurseurs des consuls. Le caractère essentiel du consulat est l'exercice de la souveraineté dans son sens plus élevé. On doit considérer comme précurseurs des consuls seulement des magistrats investis d'une autorité non pas égale, mais analogue à celle des consuls, car autrement un simple balayeur pourrait être considéré comme un précurseur des consuls. Mais peut-on admettre l'existence d'officiers autonomes investis de quelques-uns des importants attributs de la souveraineté avant qu'une concession formelle du souverain, ou une révolution, ou une raison quelconque soit venue rendre les citoyens maîtres de leurs destinées?

Selon M. D., les officiers municipaux précurseurs des consuls seraient les *boni homines*. Il est hors de doute que dans la période préconsulaire on trouve souvent des personnages dits *boni homines* qui assistent aux jugements, règlent comme arbitres les disputes avant qu'elles soient portées devant les juges ordinaires; ils donnent leur estimation dans les mutations de biens, figurent dans les testaments, interviennent dans les questions de possession concernant les églises, enfin repré-

dans les documents de 1018 et 1028 et dans la Vie de Saint Giovanni Gualberti (p. 340-43) comprend très probablement la noblesse citoyenne et rurale vassale de l'évêché et non pas une représentation des citoyens. De même on peut se demander si le *Johannes guardi civit. Florentine* (p. 332, n. 6 et 7) est un Giovanni, garde de la ville de Florence, ou un Giovanni, fils de Guardo, citoyen florentin.

sentent le voisinage aux contrats dans les petites localités rurales. Il est certain aussi que parmi les consuls apparaissent des noms que d'autres documents appellent *boni homines*, et que, dans quelques petites villes à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, alors que les consuls n'étaient pas élus, on mettait à leur place des *boni homines*. Mais ces *boni homines* n'étaient pas des magistrats réguliers et permanents, c'étaient des habitants notables; dans un petit district rural, ils pouvaient être aussi bien des forgerons ou des *masnaderii*, et dans la ville ils appartenaient aux familles les plus riches et les plus considérables. Il était naturel que dans la période précommunale les hommes chargés des offices dont nous avons parlé fussent pris chaque fois dans cette classe de personnes notables, et qu'on y ait pris aussi les consuls dès que naquit la commune. Mais dire que les *boni homines* sont les précurseurs des consuls, c'est comme si on disait que les soldats d'une armée sont les précurseurs de leurs officiers, parce que c'est d'eux que sortent les officiers. M. D. essaie de prouver que les mots *boni homines* sont le titre d'une charge et non pas d'une classe sociale. Il dit (p. 348) : si ces mots indiquaient une classe sociale, il serait étrange qu'ils dussent servir ensuite pour désigner une seule personne. J'avoue ne pas comprendre la force de l'argument. Quand nous trouvons, au XIII<sup>e</sup> siècle, un individu désigné par le mot *miles*, ce mot ne désigne pas une charge, mais une classe sociale et sert justement à indiquer que cette personne fait partie de ladite classe sociale; il en est de même, à notre avis, des mots *boni homines* aux siècles précédents<sup>1</sup>. M. D., trouvant que, dans quelques sentences prononcées dans la période préconsulaire, la présence des *maiores* et *minores* était exigée, en conclut que, dès le XI<sup>e</sup> siècle, on réunissait des assemblées populaires; que ces assemblées devaient avoir un président chargé de les convoquer; qu'un autre magistrat était chargé d'en faire exécuter les délibérations; enfin que ces officiers sont

1. L'explication que M. D. donne des mots *boni homines* est, dans un cas, évidemment erronée. Dans la Vie de Saint Giovanni Gualberti (*Forschungen*. p. 56) on raconte que vers l'an 1020 l'abbé Guarino étant allé pour ses affaires chez le conseil de l'évêque fut mal traité par la concubine de celui-ci, qui lui dit : « Domine abbas, de hac re domnus meus non est adhuc consiliatus; ipse loquetur cum suis *fidelibus* et respondebit tibi quod sibi placuerit. » A ces mots, l'abbé indigné s'écria : « Tu maledicta..., audes loqui ante conventum *bonorum hominum* vel clericorum. que deberes igne comburi? » Évidemment, il s'agit ici d'une séance du conseil de l'évêché du « comune consilium clericorum ac fidelium » qu'on trouve dans des documents de 1018 et 1028 (p. 340, n. 7). M. D. conclut des mots de l'abbé que le conseil n'était pas composé de nobles vassaux de l'évêché, comme les deux documents indiqués et les mots de la concubine le démontrent clairement; mais qu'il était composé de *boni homines*. Or, il nous semble évident que l'abbé par *boni homines* entendait seulement parler de *personnes respectables*, surtout par allusion à cette « maledicta » digne d'être brûlée. Les mots *boni homines* dans l'invective de l'abbé n'ont aucune signification juridique déterminée, et il n'est pas permis d'en faire l'équivalent exact des *fidelium* dont le sens est très clair.



les précurseurs des consuls. Mais tout cela ne résiste pas à la critique la plus élémentaire. Les *maiores* et *minores* assemblés pour la publication des sentences n'accomplissaient aucun rôle actif; ils servaient seulement à donner de la publicité, de la solennité à l'acte. Ce n'est donc pas le cas de parler ni de présidents, ni d'exécuteurs, ni d'autres fonctionnaires qui appartiennent à une période d'autonomie très développée.

En résumé, il nous semble que, malgré sa profonde connaissance du sujet, M. D. n'a pas réussi à prouver que les consuls ont une origine précommunale. Autant que nous pouvons actuellement émettre d'opinion sur ce point, le consulat est une magistrature tout à fait nouvelle qui a été placée à la tête de la ville quand les citoyens eurent assez de force pour résister aux seigneurs féodaux.

Les trois chapitres suivants (*Machterweiterung*; — *Kämpfe gegen Kaiser Friedrich I*; — *Florenz unter Heinrich VI und der tuscanische Bund*) contiennent un siècle d'histoire florentine, depuis les premières petites guerres locales contre les Alberti jusqu'à la grande ligue toscane présidée par Innocent III, dans laquelle Florence joua le rôle principal. C'est un siècle glorieux dont l'histoire nous est racontée par M. D. avec beaucoup de détails nouveaux. Pour nous en tenir à un seul point, disons que le développement de la puissance territoriale et politique de la commune a été si complètement exposé par M. D. qu'il n'y aura plus à y revenir; le sujet est épuisé. Regrettons cependant qu'il n'y ait pas de carte permettant au lecteur, peu familiarisé avec la topographie des environs de Florence, de suivre des yeux l'expansion florentine. Notons encore les pages consacrées à l'action administrative et politique en Toscane de l'archevêque de Mayence et à la perte de la juridiction subie par les Florentins sous Frédéric I<sup>er</sup>, surtout celles qui concernent la célèbre ligue anti-impériale formée en Toscane à la fin du x<sup>e</sup> siècle.

Le x<sup>e</sup> siècle voit non seulement la petite commune s'élever à une place enviable parmi les villes toscanes, mais il voit encore s'ouvrir la série fameuse et très longue des luttes civiles. La première guerre qui mérite vraiment ce nom est l'insurrection des Uberti en 1177, sur laquelle, jusqu'à présent, on n'avait que des idées incertaines. M. D. (p. 553 et suiv.) montre, par une étude détaillée et diligente de la généalogie des familles de ce temps, que, jusqu'en 1177, le pouvoir politique dans la ville était aux mains d'une étroite oligarchie composée des familles Giandonati, Pifanti, Abati, Guidi, Cavalcanti, Tornaquinci et quelques autres encore. Ces familles avaient comme le monopole du pouvoir communal et en excluaient les autres familles, à la tête desquelles étaient les Uberti. Comme l'oligarchie avait toujours dû combattre l'autorité impériale pour étendre la puissance florentine, le parti des Uberti fut obligé, pour la renverser, de lever l'étendard impérial. L'insurrection de 1177 finit par la défaite des Uberti; mais, en 1193, le parti impérial réussit à reprendre le dessus. Cette partie de l'ouvrage de M. D. (p. 598 et suiv.) est très intéressante et mérite une attention particulière. Le parti impérial, incapable de vaincre tout seul

l'oligarchie, eut recours à un parti, qui jusqu'alors n'avait jamais compté dans le gouvernement, le parti populaire. Noblesse impériale et peuple, alliés ensemble, brisèrent le cercle oligarchique et firent à Florence la première révolution démocratique, précisément un siècle avant les *Ordinamenti di Giustizia*. A la tête de la commune on mit un *Potestà* et sept conseillers qui appartenaient à des familles impériales; mais, à côté de ces officiers nobles, les corporations purent envoyer au gouvernement leurs représentants. Les « septem rectores qui sunt super capitibus Artium, » avec le *Potestà* et les conseillers, représentent la commune dans les traités avec les autres communes et ont le droit d'intervenir dans la réforme annuelle des statuts municipaux. Personne ne pourra méconnaître la haute importance de ce fait, sur lequel M. D. revient en un autre endroit de son livre (chap. XII, p. 666 et suiv.). Cependant, il nous semble que M. D., en montrant toute l'importance du document de juillet 1193, qui nous fait connaître cette première révolution florentine, en exagère le caractère démocratique. Selon lui, la classe sociale, qui en 1193 conquiert le pouvoir, fut la classe des artisans (*Handwerker*). Les corporations auxquelles appartiennent les « septem rectores » sont probablement les suivantes : forgerons, tisserands, pelletiers, corroyeurs, tailleurs, cordonniers et tailleurs de pierres.

A notre avis, cette opinion doit être absolument rejetée. Excepté les pelletiers, qui formèrent par la suite une des sept corporations majeures, les autres appartenaient aux derniers degrés de la population. C'est seulement dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle qu'on trouve la première mention de corporations formées par les forgerons, les cordonniers et les maçons, et c'est seulement après 1282 qu'ils eurent une faible représentation dans le gouvernement. Les tailleurs, les tisserands et les corroyeurs n'eurent jamais de droits politiques dans la commune, si l'on excepte à peine la brève période des Ciompi. Or, si ces classes inférieures avaient déjà, en 1193, acquis l'importance que leur prête M. D., on ne saurait comment remplir l'histoire de Florence dans les trois siècles de progrès démocratiques qui suivirent. Nous croyons qu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle les métiers inférieurs ne firent aucune conquête et que la réforme de l'année 1193 n'eut point le caractère ultra-démocratique que lui prête M. D. Si les corporations qui envoyèrent leurs représentants à la commune n'étaient pas précisément celles qu'on appela ensuite les sept *Arti maggiori*, c'étaient des corporations analogues à celles-ci. Dans les vingt premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, on connaît les corporations des juges et des notaires, de calimala, de la soie et de la laine, des changeurs. Pourquoi, au lieu de ces corporations, qui subsistaient certainement à une époque très rapprochée de 1193, va-t-on en chercher d'autres dont l'existence ne nous est révélée que beaucoup plus tard? Le tort de M. D. est d'avoir cru que, avant 1193, le gouvernement de la commune fut aux mains de la classe des marchands. Il a remarqué que plusieurs consuls appartenaient à des familles qui exerçaient le

commerce, et il a supposé une alliance étroite entre la noblesse urbaine et la classe des marchands; dès lors, il était naturel qu'il dût admettre qu'en 1193 les marchands aient été chassés du gouvernement, et que des classes, inférieures à celle des marchands, aient pris leur place. Pour démontrer l'erreur de M. D., il suffira de faire observer que les familles Cavalcanti, Tornaquinci, Fifanti, etc., qui ont des représentants dans le consulat, bien qu'elles exercent le commerce, ne forment pas toute la classe des marchands. Dans la langue du temps, le mot *mercator* a deux significations : celle de *commerçant*, d'*industriel*, en général, par opposition à *artifex* (Handwerker); dans ce sens, le mot comprend les changeurs, les marchands de soie, les marchands de laine, les pelletiers, etc.; l'autre signification est plus limitée et dénote cette classe de capitalistes qui trafiquent des laines étrangères et en même temps font la banque. Cette espèce d'industrie s'appelait à Florence celle des marchands de calimala. Les familles des marchands, qui, avant 1193, sont représentées dans le consulat, appartiennent seulement à la corporation de calimala; mais d'ailleurs il y a beaucoup d'autres familles qui appartiennent à cette corporation et qui sont exclues du consulat. Les Cavalcanti, les Tornaquinci, etc., ne sont pas consuls parce qu'ils sont des marchands, mais parce qu'ils sont nobles. Tous les nobles ne sont pas marchands, et la plus grande partie des marchands n'est pas noble, n'a pas de représentants dans le consulat. Ici nous rencontrons une autre opinion de M. D., que nous croyons erronée. D'après lui (p. 686), entre nobles (*milites*) et peuple (*pedites*) il n'y a de différence que la richesse. Les propriétaires d'une certaine quantité de capital étaient obligés de nourrir un cheval et étaient *milites*, c'est-à-dire nobles; les autres étaient du peuple. Cela étant, il est naturel que M. D. ne puisse voir aucune différence entre deux marchands également riches. Et si, avant 1193, il trouve dans le consulat un Cavalcanti ou un Tornaquinci, il en conclut que tous les autres marchands aussi riches que les Cavalcanti et les Tornaquinci avaient les mêmes droits, et que par conséquent, avant 1193, la classe des marchands avait le pouvoir dans la commune. Or, cette théorie tombe devant ce fait que la différence entre noblesse et peuple n'est pas donnée seulement par la richesse. C'est un sujet très complexe qu'on ne peut traiter brièvement; il nous suffit de mentionner un document de 1220, dans lequel on distingue entre *milites nobiles* et *milites non nobiles*. Les seconds payent un impôt, les premiers ne le payent pas<sup>1</sup>. A ce document florentin correspond un autre document bolonais, de peu de temps postérieur, où l'on fait la même distinction<sup>2</sup>.

Ces documents montrent que la noblesse, bien qu'elle ait pour base

1. Santini, *Nuovi documenti dell' antica costituzione del comune di Firenze*. Arch. St. It. Série V, t. XIX, n. vi.

2. *Statuti di Bologna dell' anno 1245 al l'anno 1267*, l. VI, rub. 8. Mon. st. pert. alle prov. di Romagna; vol. I, p. 471.

la richesse et le service à cheval, n'est cependant pas fondée uniquement sur la richesse; pour être noble, il fallait descendre des familles de la noblesse féodale. Peu importe si plusieurs de ces familles, s'adaptant aux temps nouveaux, exercent le commerce. Elles font partie de l'oligarchie, maîtresse de la commune avant 1193, non pas parce qu'elles exercent le commerce, mais parce qu'elles sont nobles. La lutte de l'année 1193 fut engagée entre les nobles anti-impériaux, qui tenaient la commune, et les marchands et industriels non nobles exclus de la commune parce qu'ils appartenaient au peuple. Ces derniers furent appuyés par les nobles impériaux. Les marchands non nobles et les nobles impériaux furent vainqueurs. Loin d'avoir été une défaite des marchands, l'année 1193 marque, selon nous, la première victoire de la classe des marchands contre la noblesse.

Faute d'espace, il nous est impossible de nous arrêter, comme nous le voudrions, sur les trois derniers chapitres (*Angestaltung der Stadtverfassung*; — *Kirchentum und Ketzerwesen*; — *Die Stadt und ihre Bauten: Bürgerliches Dasein; Landwirtschaft, Handel, Gewerbe, Kunst und Litteratur*), qui, comme les titres l'indiquent, traitent de la constitution bourgeoise à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, de la situation religieuse, économique, intellectuelle, matérielle de la ville. Signalons néanmoins en passant le beau plan de la ville au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle et les notes très copieuses, dont plusieurs intéressent l'histoire de l'art, que M. D. a multipliées sur la topographie urbaine, sur les édifices publics et privés, laïques et ecclésiastiques, dès les temps plus anciens. Une centaine de ces édifices ont trouvé leur place dans le plan, qui se prête très bien à la comparaison avec les cartes modernes.

En concluant, le jugement qu'on doit porter sur l'ouvrage de M. D. ne peut être que très favorable. A coup sûr, même après le travail de M. D., la lumière complète n'a pas encore été faite dans l'histoire primitive de Florence; beaucoup de points sont encore pour nous une énigme et plusieurs seulement en partie éclairés. Mais quand on lit tout ce que feu le marquis Gino Capponi a dit des temps antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle dans sa *Storia della Repubblica Fiorentina* parue en 1875 et écrite selon l'ancienne méthode dite artistique, et quand on compare ces vingt pauvres petites pages, premièrement aux volumes de profondes recherches de M. Hartwig (1875-1880) et ensuite aux études originales et brillantes de M. Villari (1893), et enfin à ces mille pages de M. D., on est porté à penser avec fierté au grand chemin parcouru par la science et à regarder avec confiance celui qui reste encore à parcourir.

G. SALVEMINI.

---

**Geschichte Konradins von Hohenstaufen**, von Karl HAMPE, mit einer Kartenskizze. Innsbruck, Wagner, 1894. In-8°, XI-394 pages.

Il y a déjà bien longtemps que la physionomie de Conradin, le der-

nier prince de la maison de Souabe, attire l'attention des historiens. Français, Allemands, Italiens se sont essayés à l'envi à retracer les circonstances qui amenèrent la mort tragique d'un prince qui semble avoir été la victime expiatoire des fautes et des crimes de son aïeul Frédéric II. Les circonstances si dramatiques qui ont accompagné son exécution ont eu un long retentissement dans l'esprit des peuples. Conradin a eu l'heur d'exciter une compassion universelle. L'honneur français s'est senti blessé en présence de la cruauté dont on usa à son égard. En Allemagne l'opinion s'est surtout élevé avec force contre Charles d'Anjou et contre la cour romaine. Au récit de sa mort on ajouta des détails dont l'imagination populaire fit surtout les frais, et c'est pourquoi il a toujours été difficile de placer la vie de ce prince dans son véritable jour entre l'indifférence de la nation allemande, la haine mortelle de la cour de Rome, les défiances des Gibelins. Le livre que M. Hampe vient de consacrer à ce personnage est fait avec toutes les exigences de la science et laisse au lecteur impartial une impression très satisfaisante. Sans doute après l'ouvrage de Schirrmacher (*Die letzten Hohenstaufen*) et les *Regesta* si complets de Ficker, il était difficile d'exposer les événements sous un jour inattendu<sup>1</sup>. Bien des détails cependant sont présentés d'une façon assez neuve; l'ombre et la lumière sont très judicieusement réparties dans le tableau, qui laisse finalement une impression de vie plus grande que ceux qui l'ont précédé. Conradin ne serait en somme qu'un personnage d'importance secondaire, si l'on s'en tenait purement et simplement à sa biographie. Il faut élargir le cadre et voir dans sa vie le dernier acte de la lutte séculaire entre la papauté et l'empire, entre la maison de Souabe et les successeurs d'Innocent III. L'histoire de Conradin devient très intéressante si l'on étudie impartialement les idées des deux partis et si l'on recherche les mobiles qui les ont inspirés. C'est bien ainsi en effet que M. Hampe a compris sa tâche; c'est presque une histoire d'Italie qu'il nous donne. Il manifeste sans doute une grande sympathie pour son héros, mais il apprécie avec une grande hauteur de vues les idées de ses adversaires, et, quand on n'y apporte aucune passion, on en arrive presque à penser que la fin tragique de Conradin était inévitable. Le livre (qui jusqu'ici faisait autorité) de Schirrmacher avait été écrit pendant la guerre de 1870 (la préface est du 17 mars 1871) et on s'en aperçoit quelquefois: Schirrmacher nous montre dans l'exécution de Conradin un acte de pure cruauté. Hampe fait loyalement remarquer que, le matin de la bataille, Conradin avait fait décapiter le maréchal Braiselve, qui avait été fait prisonnier et qu'on pouvait redouter beaucoup. Je signalerai particulièrement les chapitres IV (la réaction guelfe en Italie) et VI (la lutte des partis à partir de 1266) où sont exposés avec clarté les rapports embrouillés des deux partis en présence et la situa-

1. Signalons à l'auteur un intéressant diplôme inédit de Conradin, publié par M. Jordan dans les *Mélanges de l'École de Rome*, octobre 1894.

tion des communes italiennes. Il y a là des vues neuves et originales. Sur le caractère de la domination angevine après la bataille de Bénévent, Hampe s'est formé (d'après certaines pièces d'archives) une opinion qui paraît intermédiaire entre l'idée d'une politique de conciliation et l'acceptation de la domination française. Il repousse l'opinion de M. Cadier, d'après lequel les idées de Charles d'Anjou auraient été tout autres avant et après la bataille de Tagliacozzo ; il montre que Charles, après la seconde victoire, était dans une situation bien plus favorable pour déposer certains personnages (voy. à cet égard les remarquables appendices) ; il prouve notamment que le manifeste (connu sous le nom de *Protestatio*) que Conradin envoya aux princes allemands, et qui passait pour n'être qu'un exercice de style, était l'œuvre de Pierre de Prece, un homme de l'école de Pierre de la Vigne. M. Hampe a mis aussi en lumière beaucoup de petits faits nouveaux ou peu connus (notamment en ce qui concerne le chiffre des troupes). Il paraît démontré, par exemple, que Clément IV crut vraiment le péril très grand et ne se préoccupa au contraire nullement du danger que pourrait lui faire courir la puissance de Charles dans le nord de l'Italie. Nous aurions cependant quelques réserves à faire sur plusieurs appréciations : la conduite du duc Louis de Bavière est envisagée sous un jour trop favorable, et l'on pourrait élever quelques objections sur les appréciations dont la politique de Clément VI est l'objet. Mieux vaut dire, à la louange de l'auteur, qu'il donne un charmant récit de la bataille de Tagliacozzo (en maintenant d'ailleurs, malgré quelque incertitude, la vieille identification) et que, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, une plume élégante, un tour de phrase limpide, sont mis au service d'un esprit très ingénieux et très fin.

G. BLONDEL.

---

P. ALBERT. *Geschichte der Stadt Radolfzell am Bodensee*. Radolfzell, W. Moriell, 1896. In-8°, XXI-666 pages.

La découverte en 1890 du *Marktrecht* de Radolfzell, qui a provoqué tant d'ingénieux travaux sur les origines des institutions urbaines<sup>1</sup>, a rendu célèbre le nom de ce bourg chez tous ceux qu'intéresse l'histoire des villes du moyen âge. Disons tout de suite que ce n'est pas pour eux que M. Albert a écrit. Son livre, publié en vertu d'une décision du magistrat de Radolfzell, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la naissance du grand-duc de Bade, s'adresse aux amateurs d'histoire locale, si nombreux en Allemagne, que ne rebute pas un ouvrage de plusieurs centaines de pages. Les destinées de Radolfzell n'ont été ni très agitées ni très brillantes. La ville doit son origine à une *cella* fondée en 826 par Radolf, évêque de Vérone,

1. Voy. *Rev. hist.*, t. LIII, p. 76.

sur des terres dépendant de l'abbaye de Reichenau, au fond d'une crique du lac de Constance. La population primitive consista en censitaires groupés autour de la cour domaniale ou *kellhof* de l'abbaye. En 1100, l'abbé Ulrich fonda un marché à côté du *kellhof* et décida que ceux qui viendraient habiter sur les terres assignées par lui à cet effet jouiraient d'un *jus fori* identique à celui de Constance. Depuis lors, deux groupes d'hommes distincts habitèrent Radolfzell; à côté des censitaires non libres de l'abbaye se développa une agglomération marchande composée exclusivement de libres. Les deux groupes furent, au XIII<sup>e</sup> siècle, réunis dans une enceinte fortifiée, et le premier finit par acquérir, comme le second, la liberté. La bourgeoisie de Radolfzell présente ainsi, comme celle de tant d'autres villes du moyen âge, une double origine. Elle provient à la fois des anciens non libres ressortissant au *kellhof* et des marchands libres de 1100. En 1267, elle obtint une charte municipale, et par là le bourg fut élevé au rang de ville. En 1298, il passa sous la domination des ducs d'Autriche, auxquels il ne cessa d'appartenir depuis lors, sauf une courte interruption au XV<sup>e</sup> siècle pendant laquelle il jouit de l'immédiateté d'Empire (*Reichsunmittelbarkeit*). Enlevé à l'Autriche en 1806 par la paix de Pressbourg, il fut attribué au royaume de Wurtemberg, puis en 1810 au grand-duché de Bade, dont il fait partie aujourd'hui.

Sur ce canevas très simple, M. Albert a disposé les milliers de faits qui font le charme et la saveur de l'histoire locale. Son livre, en dépit de ses 700 pages, se lit avec intérêt. On n'y trouve pas de remplissage, et l'auteur a su éviter ces digressions fastidieuses sur des événements connus de tout le monde dans lesquels tombent si souvent les historiens locaux. Radolfzell occupe continuellement la scène et l'occupe fort bien. Je ne doute pas que les habitants du Hegau ne prennent le plus vif plaisir à la lecture de l'ouvrage de M. Albert. Les érudits y trouveront de leur côté nombre de renseignements intéressants sur les mœurs, les coutumes, les usages de la petite cité. Il eût été possible pourtant, sans risquer de mécontenter le grand public, de leur fournir plus encore. Puisque M. Albert a pourvu son ouvrage de notes, pourquoi n'a-t-il pas songé à consacrer parmi celles-ci quelques pages à l'indication exacte des sources manuscrites auxquelles il a puisé? D'autre part, on pourrait le chicaner sur le plan qu'il a adopté. Au lieu d'entremêler les chapitres consacrés à l'histoire des événements politiques à ceux qui sont relatifs aux institutions, au commerce, aux établissements religieux et charitables, etc., n'eût-il pas mieux valu décrire à part les diverses manifestations de la vie si active de la ville? Je reprocherai enfin à l'auteur de n'avoir pas creusé suffisamment son sujet. Les sources qu'il a consultées lui eussent permis sans doute de nous fournir des détails précieux sur la statistique sociale de Radolfzell : nombre des habitants, immigration, population masculine et féminine, activité industrielle et commerciale, naissances, mariages, décès, etc. C'est à l'histoire locale qu'il appartient aujourd'hui, comme l'ont si bien prouvé les beaux travaux de M. Bücher,

de recueillir les données statistiques sans lesquelles il est impossible d'arriver à une connaissance scientifique du passé. Il ne lui est plus permis de se contenter de rechercher seulement les faits curieux, pittoresques, en un mot intéressants, dans le sens vulgaire. On lui demande des données précises, exactes et complètes; on exige d'elle des chiffres. A cette condition, son importance augmentera sans que son intérêt diminue, et elle acquerra une valeur scientifique, c'est-à-dire universelle, qui est parfaitement compatible avec la piété pour le sol natal d'où elle tire son inspiration.

J'ajouterai en terminant que l'ouvrage de M. Albert est pourvu de planches dont quelques-unes sont intéressantes. Je signalerai spécialement parmi celles-ci le fac-similé (p. 40) du fameux privilège de 1100. L'exécution typographique du volume est très belle et fait honneur tant à l'éditeur, M. Moriell, qu'au magistrat de la ville qui en a payé les frais.

H. PIRENNE.

**Die Mainz-Frankfurter Marktschiffahrt im Mittelalter**, par Richard BETTGENHEUSER. Leipzig, Duncker et Humblot, 1896. In-8°, VII-105 pages.

Voici une dissertation fort intéressante pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire du commerce au moyen âge.

On répète volontiers que ce sont les princes de Thurn et de Taxis qui, les premiers, en créant un service de postes, ont posé les bases de relations faciles et régulières entre particuliers. M. B. montre comment au moyen âge des villes importantes situées sur des cours d'eau navigables étaient déjà en relations suivies. Il étudie à cet effet les relations qui existaient entre Francfort et Mayence, relations dont on retrouve les traces jusque dans la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle et qui n'ont disparu que de nos jours, grâce au développement des voies ferrées. Il suit l'histoire des entreprises de transport qui mettaient en communication les deux villes, depuis les origines jusqu'au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, et distingue dans leur développement deux phases séparées l'une de l'autre par l'ordonnance sur la navigation rendue en 1474 par Adolphe, prince électeur de Mayence. Les relations entre Francfort et Mayence réunissent dès le début les deux conditions qu'exige le commerce moderne; elles sont régulières et ouvertes à tous. Deux bateaux circulent chaque jour entre les deux villes, l'un montant, l'autre descendant le Main; ils ne servent pas seulement à leurs propriétaires ou à certaines associations; ils sont à la disposition de chacun. Ils partent à heures fixes, qu'ils aient un chargement ou non, et transportent voyageurs, marchandises et correspondances. Les marchandises consistent principalement en vins, céréales et poissons salés. Les voyageurs, ce sont surtout les propriétaires de ces marchandises ou leurs



représentants, mais on y voit bientôt aussi des artisans de toute sorte; et, à l'époque des diètes d'empire, ils transportent l'empereur lui-même, les rois, les magistrats, les ambassadeurs. Ils servent enfin souvent aux représentants des villes libres, chargés de quelque message, personnages auxquels le privilège du transport gratuit était d'ailleurs accordé. Tant que les villes conservèrent un droit de souveraineté sur la navigation, les autres passagers durent payer une taxe qui fut bientôt déterminée par l'autorité pour éviter des abus. C'est ainsi qu'en 1398 la ligue pour la sécurité du Rhin et de la Wetteravie fixa le maximum à douze deniers tant à la montée qu'à la descente. Un nouveau tarif fut arrêté quinze ans plus tard par les deux villes, autorisant (sauf exception), mais pour les seuls bourgeois de Francfort et de Mayence, la perception de douze deniers pour la montée et de huit pour la descente. Les entrepreneurs étaient poursuivis en cas de contravention et punis d'une amende d'un florin d'or. Il n'y avait pas de tarif régulier pour le transport des marchandises; quant au transport des lettres, il variait entre quatre et huit deniers. Les heures de départ étaient faciles à déterminer, mais la navigation étant beaucoup plus difficile qu'aujourd'hui, les heures d'arrivée étaient plus incertaines; on se contentait d'indications approximatives. M. B. a relevé avec soin les dispositions prises pour la sûreté des transports (bateaux solides, chevaux robustes, marinières actifs, interdiction de chargements trop lourds, création d'escortes armées pour défendre les bateaux contre les attaques des chevaliers brigands, etc.). Au point de vue économique, on voit qu'il s'agit d'une entreprise privée; le capital d'exploitation et le matériel sont la propriété d'armateurs qui ont à pourvoir aux dépenses de construction et d'entretien et qui doivent surtout payer les bateliers et les chevaux. Grâce au monopole qui leur avait été reconnu, ils semblent avoir fait d'abord d'assez beaux bénéfices, mais peu à peu s'établit une concurrence : celle des bateaux du matin (*Frühschiffe*), qui, au lieu de partir à dix heures seulement, ce qui ne permettait pas d'arriver avant la nuit, partaient trois ou quatre heures plus tôt. Ils cherchèrent aussi à faire concurrence aux premiers en se contentant de tarifs moins élevés.

M. B. nous retrace le tableau des rivalités entre les deux compagnies jusqu'à la fusion qui fut opérée entre elles à la fin du xv<sup>e</sup> siècle par le prince électeur de Mayence. Il est assez intéressant de remarquer que l'intervention de l'autorité fut facile parce que ces compagnies n'étaient des entreprises privées qu'au point de vue financier et non au point de vue juridique, situation qui, d'après M. B., s'expliquerait parce que les bateaux marchands se rattachaient aux anciens bateaux-covrées d'autrefois, qui, en tant qu'institution commerciale, relevaient de l'Empire. Lorsqu'en 1474 les privilèges de la ville de Mayence passèrent au prince électeur, celui-ci revendiqua pour lui le droit de réglementer la navigation; ce fut en réalité une victoire de Mayence sur Francfort et un pas de plus fait par l'archevêque dans la voie de la souveraineté. Dans

la seconde moitié du <sup>xvi</sup>e siècle, les armateurs ne nous apparaissent plus que comme des fonctionnaires assermentés.

Le travail de M. B. est accompagné de documents inédits et de pièces justificatives tirées pour la plupart des archives de Francfort. Les recherches conduites avec méthode font vivement désirer que l'auteur ne se contente pas d'un champ d'études aussi restreint et entreprenne pour d'autres villes ou d'autres fleuves des recherches du genre de celles-ci.

Georges BLONDEL.

D<sup>r</sup> Richard HILDEBRAND. **Recht und Sitte auf den verschiedenen wirtschaftlichen Kulturstufen.** 4<sup>re</sup> partie. Iéna, Fischer, 1896. In-8°, IV-489 pages.

Ce n'est pas un livre original que M. Hildebrand, professeur à l'Université de Graz, nous donne ici. C'est plutôt une compilation, renfermant une quantité considérable de textes et de citations reliés ensemble par quelques considérations intéressantes. L'idée fondamentale de l'auteur, c'est que de tous les faits sociaux, ceux qui influent le plus directement et le plus fortement sur le droit et la coutume, ce sont les faits d'ordre économique. Son ouvrage a donc pour but essentiel de montrer les « rapports étroits qui, dans toutes les sociétés humaines, existent entre le développement économique et le développement juridique. » Ces rapports, il les étudie chez des peuples appartenant à des types sociaux très différents, et il passe en revue les peuples chasseurs et pêcheurs, les peuples pasteurs, les peuples agriculteurs; il suit notamment ces derniers avec grand soin dans les diverses phases de leur évolution, depuis la période primitive de propriété collective jusqu'à celle de propriété individuelle.

Les explications de M. H. s'appuient constamment sur une abondance de faits et de témoignages empruntés, soit aux auteurs anciens, soit aux récits des voyageurs contemporains. C'est même surtout par l'abondance de ces citations, puisées dans des ouvrages qu'il est quelquefois difficile de se procurer, que son livre rendra à tous ceux qui s'occupent d'études sociologiques de véritables services. Je pense néanmoins qu'il eût mieux valu se borner à quelques monographies bien choisies, plus propres que ces accumulations de matériaux à mettre en lumière les principaux types sociaux qu'il est important pour nous de connaître. On lit sans doute avec intérêt le long chapitre consacré au régime de la propriété foncière dans la Germanie primitive et les citations qui permettent d'utiles rapprochements entre l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, les pays orientaux, l'Égypte, l'Amérique (encore qu'on puisse contester l'interprétation que donne l'auteur de certains termes, par exemple du mot *proprietas*, p. 142). Il est permis cependant de penser que bien des détails sur les coutumes, aujourd'hui si

connues, de la Germanie primitive eussent pu être omis sans inconvénient. Il eût mieux valu, pour la thèse même de l'auteur, s'attacher davantage aux sociétés contemporaines directement observables. L'auteur réserve sans doute pour un second volume la plupart de ses réflexions sur les peuples modernes. D'avance nous pouvons certifier que ses recherches, si consciencieuses, seront accueillies avec reconnaissance par tous les érudits.

Georges BLONDEL.

**Schragen der Gilden und Æmter der Stadt Riga bis 1621,**  
publiés par Wilhelm STIEDA et Constantin METTIG. Riga, Stieda,  
1896. In-8°, xv-758 pages.

Il y a déjà longtemps que l'histoire des provinces baltiques attire les historiens allemands. On sait quel rôle les populations germaniques ont, depuis l'époque des chevaliers teutoniques, joué dans cette contrée. En dépit des conquêtes de Gustave-Adolphe, puis de Pierre le Grand et des progrès que la russification y a faits depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, elle est encore à demi germanique; et l'université de Dorpat (Jurjew) était jusqu'à une époque récente une véritable université allemande. Parmi les professeurs qui durent la quitter en 1885, se trouvait un ancien élève de Schmoller, Wilhelm Stieda, aujourd'hui professeur à Rostock, lequel, vivement frappé par les beaux travaux de son maître sur l'origine de l'histoire des corporations, avait eu l'idée d'entreprendre des recherches du même genre pour la Livonie, l'Esthonie, la Courlande. Dès 1877, il commençait, dans les archives de Riga, des recherches qu'il poursuivait ensuite dans celles de Reval, de Dorpat, de Mitau. Il trouvait bientôt un précieux collaborateur en la personne de C. Mettig, qui venait d'étudier le développement de l'industrie dans les provinces baltiques. Soutenus par la « Société historique et archéologique » de cette contrée, aidés par les bibliothécaires et les archivistes, ces deux savants viennent de publier une œuvre considérable qui mérite à divers points de vue d'attirer l'attention.

Elle se compose de deux parties : la première nous présente, en 220 pages, l'histoire du développement industriel de Riga, et nous y trouvons, avec beaucoup de détails, aussi intéressants au point de vue économique qu'au point de vue historique, des vues d'ensemble sur l'organisation des divers corps de métier, sur la manière dont se faisait le commerce, sur l'apprentissage et le compagnonnage, sur les règlements d'ateliers, sur l'importance de l'association dans la vie économique de ce temps, etc. J'ai parcouru avec un intérêt spécial le chapitre v (p. 111 et suiv.), où les auteurs nous montrent comment avec le temps les statuts des corporations se modifiaient, comment, bien qu'immuables dans leurs lignes fondamentales, ils se pliaient aux exigences des temps nouveaux. Les innovations étaient le résultat, tantôt de discussions portant sur des points mal

définis, tantôt d'emprunts faits aux statuts, jugés meilleurs, de corporations similaires. Le droit industriel de ce temps ne doit pas, ainsi qu'on l'a quelquefois prétendu, être regardé comme un code inflexible. Il était soumis au contraire à une revision perpétuelle dans ces assemblées des membres de la corporation qui se réunissaient avec une remarquable régularité. Rarement on procédait à une rédaction nouvelle; on se bornait d'ordinaire à introduire quelques aggravations dans les règlements déjà promulgués; mais, en dépit de leurs tendances conservatrices, ces assemblées avaient certainement le sentiment que la législation qui régissait les corporations devait évoluer avec le temps. Tous les changements devaient être approuvés par le conseil de ville, et il est probable que, pour cette raison, des conseillers assistaient comme délégués aux séances et y donnaient leur sentiment sur les amendements proposés. Nous voyons cette procédure suivie en 1415 pour la modification des statuts de la corporation des fourreurs, qui veulent compléter le règlement de 1397 sur les pouvoirs de juridiction de la corporation. Toute une série de statuts sont ainsi révisés au xv<sup>e</sup> siècle, ceux des pêcheurs en 1403, des tisserands en 1436 et en 1458, des maçons en 1439, des barbiers en 1494, etc. Il y avait à Riga, à cette époque, dix-huit corporations d'importance d'ailleurs fort inégale, mais plusieurs industries importantes n'étaient pas organisées. Stieda et Mettig nous montrent ensuite la naissance, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, des associations d'artisans non allemands. Les ouvriers indigènes (la plupart d'origine lithuanienne) avaient été jusqu'alors exclus de tous les corps de métier. Ceux-ci ne pouvaient donc se recruter que parmi les familles allemandes ou parmi les Allemands venus du dehors. Un pareil exclusivisme ne pouvait manquer de susciter bien des embarras. Beaucoup de ces indigènes, si longtemps tenus à l'écart, faisaient preuve de capacités et d'aptitudes qui devaient forcément les faire accepter. Le conseil de ville avait dû intervenir plus d'une fois pour essayer d'atténuer l'antagonisme entre les deux catégories d'ouvriers. Au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, certains corps de métier étaient également composés d'Allemands et de *Lieffländer*, mais dans les statuts de 1544 (art. 24), les *Litthauer* et les *Esten* sont encore exclus. Après avoir assimilé aux serfs (*leibeigenen*) ceux qui étaient d'origine blâmable (*tadelhaftiges herkommens*), on finit par admettre comme apprentis les enfants nés à la campagne de paysans (c'était les Lettons qu'on désignait par là). Nous ne pouvons suivre les auteurs dans tous les développements qu'ils nous donnent; mentionnons en particulier les intéressantes comparaisons qu'ils établissent entre Riga et Reval (p. 149). Dans cette dernière ville, il se forma deux gildes, la grande et la petite, celle-ci issue de deux confréries, celle de Saint-Kanut et celle de Saint-Olaf, remontant au moins à 1329 et 1340 (la dernière plus aristocratique que l'autre). A Dorpat également, les habitants se groupèrent en grande et petite gilde. Celle-ci reçut ses statuts au xv<sup>e</sup> siècle. Mais au xvii<sup>e</sup> siècle toute cette organisation s'effondre, c'est en vain qu'on cherche en 1661 à lui

rendre un peu de vie. L'invasion des Suédois bouleverse tout. Gustave-Adolphe, voulant développer le commerce et l'industrie, réorganise les corps de métiers avec des règles d'apprentissage rigoureuses, mais ce furent les vieilles idées qui finalement l'emportèrent. Stieda et Mettig en suivent l'influence jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle et montrent que les réformes du commencement de ce siècle furent inspirées par le même mouvement réformateur que l'ordonnance de Catherine II sur les municipalités.

Au lieu d'une réforme radicale qui eût rendu à l'artisan sa complète liberté, on se contenta d'abolir certains abus plus criants que les autres, mais on n'osa pas supprimer les corporations. Le système hybride auquel on s'arrêta fut en somme peu satisfaisant, et tandis que les artisans répugnaient maintenant à entrer dans les corporations et à se soumettre aux règlements qu'elles imposaient, celles-ci, malgré les objurgations des conseils de ville, se montraient toujours aussi exigeantes et décourageaient ceux qui eussent pu venir à elles. A Reval on se montra plus attaché qu'à Riga à la vieille organisation, et le règlement du 13 juin 1844 nous présente encore le tableau d'une organisation toute patriarcale. Les apprentis sont menacés de peines corporelles, appliquées au premier degré par le patron et au second degré par « des sous-officiers au corps de garde du conseil municipal. »

La seconde partie de l'ouvrage renferme les statuts et règlements (au nombre de 129) des corps de métiers de la ville de Riga jusqu'à la date de 1621. Cette publication paraît avoir été faite avec tout le soin désirable; elle est accompagnée de notes excellentes et d'un petit glossaire fort utile pour l'intelligence des termes spéciaux. Les auteurs se sont servis autant que possible des originaux (ils entendent par là les statuts écrits originairement sur parchemin qui ont reposé ou reposent encore dans les archives des corporations); à défaut d'originaux, ils ont recouru à des copies anciennes et en ont retrouvé beaucoup. Les statuts des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles ne présentent aucun des traits caractéristiques du document officiel, notamment ils ne sont pourvus ni du sceau ni de la signature du conseil (qui n'y figurent que plus tard). Il est bien probable en effet qu'au début les statuts n'étaient pas donnés par le conseil et que celui-ci se contentait de les approuver, soit par un simple affichage à la porte de l'hôtel de ville, soit par la lecture qu'il en faisait faire devant l'assemblée des bourgeois.

Parmi les pièces reproduites dans l'appendice, il s'en trouve de très curieuses : par exemple le règlement du conseil de 1593 concernant les vêtements, qui entre dans les détails les plus minutieux, pour ne pas dire les plus ridicules; la curieuse délibération du 24 août 1668 sur les abus qui se sont introduits dans les corps de métier et les moyens d'y porter remède, et surtout le projet de réforme du système des corporations composé entre 1679 et 1688. Ces brèves indications suffiront à donner une idée de l'intérêt que peut offrir cet important ouvrage à

tous ceux qui s'occupent de l'organisation des métiers et de l'histoire économique comparée des principaux pays de l'Europe.

Georges BLONDEL.

**Rod. REUSS. L'Alsace au XVII<sup>e</sup> siècle au point de vue géographique, historique, administratif, économique, social, intellectuel et religieux. T. I. 4 vol. gr. in-8<sup>o</sup>, xxxvi-734 pages.** (Forme le fascicule 446 de la bibliothèque de l'École des hautes-études.)

Depuis de longues années déjà, M. Rod. Reuss s'est consacré à l'histoire de l'Alsace en général et de Strasbourg en particulier; il a édité un certain nombre de nos anciens chroniqueurs : Specklin, J.-J. Walter, le Mémorial et les *Aufzeichnungen* de François Reisseissen; il a publié de nombreuses monographies, bien connues de tous ceux qui s'intéressent au passé de notre chère province. Qui, parmi eux, n'a lu ses ouvrages sur *la Sorcellerie en Alsace*, sur *la Justice criminelle et la police des mœurs à Strasbourg*, sur *Louis XIV et l'église protestante de Strasbourg*, sans compter ses articles épars dans la *Revue d'Alsace* ou la *Revue alsacienne*? Par toutes ces études de détail, M. Reuss était désigné, plus que tout autre, à nous présenter une étude d'ensemble sur l'Alsace au xvii<sup>e</sup> siècle. C'est ce travail dont nous possédons aujourd'hui le premier volume. Nous allons le parcourir, livre par livre, non sans exprimer dès l'abord notre vive admiration pour l'étendue des recherches, pour la simplicité du plan, pour la netteté de la mise en œuvre et la haute impartialité des jugements. Nous aurons çà et là à signaler quelque légère erreur et à faire quelque réserve; mais nous ne saurions assez dire, en notre sincère conscience de critique, que cet ouvrage marque dans l'historiographie de l'Alsace une date importante, et nous avons d'autant plus de plaisir à en proclamer les solides mérites qu'on l'a attaqué sans mesure, avec une criante partialité, de l'autre côté du Rhin, et qu'en France même on ne lui a pas rendu partout la justice qui lui était due. En Sorbonne du moins, il a valu à son auteur le titre de docteur, avec la mention la plus élevée de *très honorable*.

Le premier livre contient une description du pays. M. Reuss nous énumère les montagnes et les cours d'eau, non pas en géographe, mais, si j'ose dire, en historien qui nous rapporte ce qu'ont dit sur ces montagnes et ces rivières les écrivains du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Il essaie de dénom-

1. Nous devons signaler deux petites erreurs. P. 6, n. 1 : la description de la Lorraine de Thierry Alix n'est plus manuscrite; elle a été éditée par d'Arbois de Jubainville et Lepage dans les *Documents inédits de l'histoire de Lorraine*, année 1870. P. 14 : la Liepvre ne descend pas du Bonhomme; M. Reuss semble confondre ici comme p. 615 deux vallées et deux routes très différentes :

brer la population de la province vers le moment où éclate la guerre de Trente ans : et il arrive, après des calculs que nous considérons comme exacts, au chiffre de 360,000 habitants environ. Un historique sommaire bien fait<sup>1</sup> résume les destinées de l'Alsace depuis les origines jusqu'en 1618. Mais tout ce livre n'est qu'une introduction : on pourrait même le considérer un peu comme un hors-d'œuvre. Avec le livre II, nous sommes au cœur du sujet.

M. Reuss nous fait un historique complet de l'Alsace depuis le début de la guerre de Trente ans jusqu'au traité de Ryswick, en 1697. Depuis longtemps, l'histoire de la guerre de Trente ans lui est très familière : aussi l'on peut dire que les chapitres où il nous la raconte sont parmi les plus nourris du volume. Sans doute il se défend de faire un récit détaillé des événements ; mais il a pris de si copieux extraits dans le *Theatrum Europæum* ou dans le *Mercure français*, il a lu avec tant de soin les diverses chroniques locales, qu'il se laisse entraîner, et nous ne devons que nous en féliciter. Comme sont bien exprimées les appréhensions de l'Alsace, qui devine vaguement que la maison d'Autriche la veut céder à l'Espagne pour assurer à cette puissance un chemin continu entre le Milanais et les Pays-Bas ! Puis se déroule devant nous la série des lamentables faits qui marquent pour la province cette triste période : l'invasion de Mansfeld (décembre 1621-janvier 1622) ; la contre-réformation catholique (1627) à la suite de la défaite du roi de Danemark ; la conquête du pays par les bandes suédoises (août-décembre 1632) ; les révoltes des paysans et les terribles répressions qui les suivent ; l'apparition des Français dans la province et l'occupation par eux des principales places fortes (1634) ; puis le traité de Richelieu avec Bernard de Saxe-Weimar (27 octobre 1635) ; les nombreuses opérations militaires, marches et contre-marches, jusqu'à la prise de Brisach (17 décembre 1638) ; la mort subite de Bernard à Neuenbourg (18 juillet 1639) ; l'achat de son armée par Richelieu ; puis quelques années de tranquillité relative jusqu'à la révolte, en 1647, des régiments weimariens contre Turenne<sup>2</sup>. Après cette lutte, combien triste est la situation du pays ! Il faut lire dans M. Reuss le tableau des misères qui l'ont accablé. Les violences

la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, dont la Liepvre draine les eaux et qui est reliée par une route à Saint-Dié, et la vallée du Bonhomme ou de la Poutroye qu'arrose la Béhaine, affluent de la Weiss, et qui est unie par une route à Plainfaing et Fraize.

1. Quelquefois la concision du récit est la cause d'inexactitudes. P. 36 : le traité de Meerssen n'a pas été observé ; c'est à la suite d'autres événements que l'Alsace a été rattachée à l'Allemagne.

2. Tous ces faits sont exposés avec grande netteté par M. Reuss ; nous le chicanerons tout au plus sur quelques dates. Il ne fait pas toujours la distinction entre le calendrier grégorien, employé par les catholiques, et le calendrier julien, qui était resté en usage chez les protestants. Ainsi, p. 79, la bataille de Pfaffenhoffen est en réalité du 10 août 1633, et non du 30 juillet. P. 104, n. 3, lisez : Tallemant des Reaux, au lieu de : Tallement.

des deux partis ont été atroces; les supplices les plus cruels ont été infligés tour à tour aux catholiques et aux protestants; la terre, non cultivée, ne produit plus de moisson et la famine s'ajoute aux maux de la guerre; la dépopulation est extrême; des villages entiers ont disparu pour n'être plus jamais relevés; dans les autres n'apparaissent plus que de rares habitants, spectres pâles. C'est un véritable désert que le traité de Westphalie cède à la France.

Mais l'Alsace est-elle cédée à la France tout entière par le traité de Munster? M. Reuss, après nous avoir raconté avec une grande exactitude les négociations diplomatiques, se pose la question et il y répond par l'affirmative. Le texte du traité, dit-il, qui parle du landgraviat de Haute et Basse-Alsace, entend par là la Haute et Basse-Alsace, expressions géographiques. Nous n'osons point être aussi catégorique que M. Reuss, et voici, d'après nous, ce que le traité de Munster abandonnait à la France. Il lui donnait les états qui étaient des possessions directes ou des fiefs de la maison d'Autriche, c'est-à-dire Ensisheim, Cernay, Massevaux, le comté de Ferrette, comprenant les bailliages de Ferrette, d'Altkirch, de Thann, de Belfort et de Delle, les châteaux de Hohlandsberg et du Höhkönigsbourg, une partie du Val de Villé. Il lui livrait les possessions de l'Empire dans la Basse-Alsace, administrées par le *landvogt*, soit une partie de la forêt de Haguenau et une quarantaine de villages sur les confins de cette forêt, entre autres Soufflenheim, Wahlenheim, Mommenheim. On lui cédait aussi les droits du landgrave de Haute-Alsace, et ces droits étaient très sérieux. La plupart des seigneurs de Haute-Alsace, notamment ceux qui comptaient parmi les plus puissants de tous, les seigneurs de Ribeaupierre, avaient reconnu l'autorité éminente de l'Autriche; toutes ces principautés furent réunies à la France par le traité; et, dès 1648, Ribeauvillé et Orbey étaient des villes françaises. Toutes les terres que nous venons d'énumérer sont données sans aucune restriction. — Ferdinand III abandonne, en outre, les droits qu'avait le *landvogt*, ou grand-bailli impérial, sur les dix villes libres; mais les dix villes continuent de rester dans l'immédiateté de l'empire germanique. Il reconnaît à la France les droits qu'avait le landgrave de Basse-Alsace. Ces droits sont assez insignifiants; car, en Basse-Alsace, il n'y avait aucune centralisation, comme en Haute-Alsace. Le landgrave a comme unique droit de réunir la diète provinciale et a l'unique devoir de veiller, d'une façon vague, à la paix publique; toutes les seigneuries de Basse-Alsace: évêque de Strasbourg, abbesse d'Andlau, comte palatin de la Petite-Pierre, comtes de Hanau, de Fleckenstein et de Linange, petite noblesse du pays, continuent de former des états

1. M. Reuss confond parfois les droits du *landgraf* et du *landvogt*, par exemple, p. 166, quand il écrit : « Avec le titre de landgrave, les quelques droits féodaux qui revenaient encore à ses détenteurs au xviii<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire l'administration d'une quarantaine de villages dans la préfecture de Haguenau, etc. »



immédiats de l'Empire. Ces deux donations ne sont donc faites qu'avec réserve. Telle est, selon nous, l'interprétation exacte du traité. La France a exigé des *droits* sur l'Alsace entière et elle les a obtenus; le fait est tout à fait incontestable. Pour qu'elle eût une autorité sur la province entière, l'Autriche a dû lui céder le titre de landgrave de Basse-Alsace, qui ne lui appartenait pas et était la propriété de l'évêché de Strasbourg. En ce sens, et en ce sens seul, l'Alsace, province géographique, a été cédée par le traité de Munster. La France a des droits sur Benfeld, Rhinau et Saverne; mais il ne serait pas juste de dire qu'après 1648 ces villes sont des villes françaises, puisqu'aussi bien la France exige la destruction des fortifications de ces places, § 82 [83] du traité, puisque, par une clause spéciale, le magistrat et les habitants de Saverne doivent garder la *neutralité* et livrer passage aux armées royales toutes les fois qu'ils seront requis, § 83 [84]. Si, en réalité, toutes les principautés énumérées dans le § 89 [87] du traité étaient devenues françaises en 1648, il faudrait en dire autant de la ville de Strasbourg, qui est mentionnée au même article, *cum civitate Argentinensi*, et personne, je crois, ne l'a soutenu. Contrairement à l'opinion de M. Reuss, nous entendons donc les termes : *landgraviatum superioris et inferioris Alsatiæ*, le titre et les *droits* de landgrave de Haute et Basse-Alsace, non pas la province de Haute et Basse-Alsace. Mais la France s'appliquera à faire prévaloir la dernière interprétation. Déjà, au traité des Pyrénées (§ 61), Philippe IV renonce à tous les droits et prétentions qu'il peut avoir « sur la Haute et Basse-Alsace, le Zuntgau, le comté de Ferette, Brisach et ses dépendances. » Puis, dans le texte même du traité de Westphalie, à la restriction concernant les dix villes et les états de la Basse-Alsace, les plénipotentiaires français ont apporté à leur tour une restriction : *ita tamen ut præsentî hac declaratione nihil detractum intelligatur de eo omni supremi dominii jure quod supra concessum est*. Avec ces deux lignes de mauvais latin, comme dit spirituellement M. Reuss, la France pouvait élargir à sa guise l'interprétation du traité, revendiquer des droits toujours plus étendus au nom de la *landvogtei* et du landgraviat, et élever des barrières de plus en plus hautes entre l'Alsace et l'Allemagne.

Du reste, veut-on connaître les états soumis directement en Alsace à la France après 1648? il n'y a qu'à lire le magnifique mémoire de l'intendant Colbert de Croissy. Ce mémoire date non de 1661, mais de 1657; il fut fait à la suite de l'enquête qui amena la création du conseil souverain. Peut-être M. Reuss, qui a tant puisé dans le Mémoire de La Grange, aurait-il pu se servir davantage du travail de Colbert. L'on nous assure que ce travail doit être bientôt édité, nous le souhaitons de tout cœur; car une telle publication rendrait grand service aux études alsatiques.

Après cette discussion sur le sens du traité de Westphalie, M. Reuss nous expose l'histoire de la province de 1648 à 1697. Son récit est admirablement documenté et, encore que sommaire, d'une clarté parfaite. Grâce aux lettres de Mazarin et à la publication de Pribram

(*Franz von Lisola*), il a pu raconter en détail les intrigues du premier gouverneur français, le comte d'Harcourt, avec l'Autriche. Il nous dit aussi la longue lutte que d'Harcourt d'abord, puis le duc de Mazarin engagèrent contre les dix villes impériales pour faire reconnaître leur autorité de grand-bailli qu'ils joignaient à celle de gouverneur. Avec grande justesse, il insiste sur l'importance de la nomination au siège de Strasbourg, en 1662, d'un prélat tout favorable à la France, François-Egon de Furstemberg, qui, le premier, prêcha au clergé alsacien la soumission. Cette date de 1662 fut une nouvelle étape dans la réunion de l'Alsace à la France. On peut en dire autant du voyage de Louis XIV en 1673. A ce moment, la résistance des dix villes fut brisée et leurs fortifications démantelées. Le roi n'a plus que faire du titre de *landvogt* ; il est devenu en réalité souverain à Landau, à Colmar et sur les huit autres cités. Après la guerre de Hollande, dont M. Reuss nous a exposé les diverses péripéties en Alsace, Louis XIV se décide à achever l'œuvre. Il est encouragé dans cette résolution par Colbert de Croissy, l'ancien intendant, placé alors à la tête du département des Affaires étrangères et qui connaît si bien la situation de la province<sup>1</sup>. La cour suprême de Brisach, qu'on venait de reconstituer, déclare le roi seul souverain dans toute l'étendue de l'Alsace. En conséquence, quelques officiers de la maréchaussée se présentent dans les villes ou villages des princes immédiats et font placer les fleurs de lis sur les portes et sur les maisons communales au-dessus des armoiries seigneuriales ; les autorités locales sont tenues de prêter serment au roi de France. L'immédiateté disparaît, et il ne reste plus en Alsace que des princes possessionnés. Après ces arrêts, Strasbourg seule conservait encore son indépendance, et, en quelques pages émues, M. Reuss nous raconte la capitulation du 30 septembre 1681. Il montre, avec une véritable éloquence, que personne à Strasbourg n'a été infidèle à son devoir, qu'il n'y eut point achat par la France de quelques hommes tarés ; mais il montre aussi que les Strasbourgeois ne se sont pas jetés dans les bras des Français ; ils se sont soumis, parce qu'ils ne pouvaient faire autrement. « La résignation, dit-il, une résignation préparée de longue date et par de cruelles épreuves, imposée par la force des choses, tel fut le trait dominant de cette catastrophe. » Louis XIV visita, peu après, la ville et rendit aux catholiques la cathédrale<sup>2</sup>. Le traité de Ryswick, en 1697, confirma à la France ces dernières réunions et lui assura, cette fois-ci d'une façon incontestable, l'Alsace en pleine souveraineté.

1. On a tort de parler, à propos de cette politique, d'une opposition entre Colbert et Louvois. En réalité, l'auteur responsable est le frère de Colbert, Colbert de Croissy.

2. M. Reuss ne s'est pas servi, pour le récit de ce voyage de 1681, des mémoires du marquis de Sourches, qui nous apprennent tant de détails pittoresques.

Avec le livre III commence un tableau des institutions de l'Alsace au xvii<sup>e</sup> siècle, et ici nous devons présenter une critique générale sur la composition de l'ouvrage. La date de 1648 est si importante dans l'histoire de l'Alsace qu'il semble qu'elle marque véritablement une ère nouvelle. Or, en ses divers chapitres, l'auteur réunit toujours ce qu'il a à nous dire sur la période antérieure au traité de Munster et sur la période postérieure. Il en résulte pour le lecteur de la fatigue et, en son esprit, un peu de confusion. Il nous paraît qu'il eût été préférable d'exposer d'abord en bloc tout ce qui concerne le régime germanique, puis tout ce qui regarde l'époque française; mais peut-être à l'exécution ce plan eût offert d'autres inconvénients. Quoi qu'il en soit, M. Reuss est également bien renseigné sur les deux périodes. Au livre III il passe en revue l'administration générale du pays, l'administration financière et judiciaire, l'organisation militaire. Notons surtout les passages qu'il consacre aux états de la Haute et Basse-Alsace, — les derniers ont été réunis en 1683; — la définition exacte des *Römermonate*, *Turkensteuer*, *Kammerziele* que l'Alsace payait à l'Empire avant 1648; l'esquisse de la procédure criminelle et de la pénalité dans les petits tribunaux de l'Alsace, brillant hors-d'œuvre; la description de l'arsenal de Strasbourg. Au chapitre sur la justice, M. Reuss fait bien valoir le rôle joué par le conseil supérieur de Brisach dans l'assimilation de la province. « Louis XIV n'avait point à sa disposition les deux grands instruments de règne inventés par la politique réaliste moderne pour hâter l'assimilation des provinces conquises : le service militaire et l'instruction obligatoire. » Il se servit de la justice supérieure pour propager dans la province les habitudes françaises. Le conseil reçut les appels de tous les tribunaux inférieurs, enregistra tous les serments d'hommage, obligea les baillis seigneuriaux à jurer fidélité au roi et à devenir jusqu'à une certaine mesure des baillis royaux; dans la multiplicité des états, il introduisit un principe d'unité et dans le chaos féodal un peu d'ordre.

Ce sont précisément ces territoires féodaux entre lesquels se divisait l'Alsace que M. Reuss énumère au livre IV : territoires autrichiens, évêché de Strasbourg, territoires ecclésiastiques du grand chapitre de Strasbourg, des abbayes de Murbach, de Munster, d'Andlau, de Marmoutier, république de Strasbourg, dix villes libres, comté de Hanau, seigneurie de Ribeaupierre, comté de Horbouurg et seigneurie de Riquewihr appartenant aux Wurtemberg, terres de la maison palatine, des Fleckenstein, des Linange, des margraves de Bade, des ducs de Lorraine, de la noblesse immédiate de la Basse-Alsace, sans oublier la république de Mulhouse relevant depuis le xvii<sup>e</sup> siècle de la Suisse, et en oubliant les quarante villages de la *landvogtei*, devenus en 1648 possession directe de la France. M. Reuss nous esquisse une histoire de chaque territoire, nous indique le nombre de ses habitants, la religion à laquelle ils appartenaient, nous analyse sa constitution et nous énumère ses ressources. Pour certains de ces territoires, M. Reuss a compulsé lui-même les archives, et son travail est entièrement de première main. Nous

signalerons particulièrement le chapitre qu'il consacre à Strasbourg. Il fait une exposition très nette de la constitution de la cité et porte sur elle un jugement très modéré, contrastant avec le dénigrement intéressé des fonctionnaires français ou les éloges enthousiastes de certains moralistes, qui ont jadis proclamé la république strasbourgeoise la rivale de celle de Platon. Pour les autres petits états, M. Reuss résume avec beaucoup d'art les monographies qui ont été publiées avant lui, et dont aucune ne lui a échappé, non sans les corriger souvent par ses recherches personnelles. Ce livre, parfois un peu monotone, où les redites ont été inévitables, — sans cesse revient la description des misères de la guerre de Trente ans et de la guerre de Hollande, — est un excellent répertoire, une sorte de dictionnaire historique des principautés alsaciennes qui, je m'imagine, sera sans cesse consulté. Puisse-t-il servir de cadre et de modèle à ceux qui voudront tenter une histoire plus détaillée de leur ville ou de leur communauté!

Le livre V nous retrace l'état économique de l'Alsace au xvii<sup>e</sup> siècle. Tour à tour nous passons en revue l'agriculture, l'industrie et le commerce de la province. Ici M. Reuss a réuni une quantité très grande de renseignements épars et nous les fait connaître chacun à sa place en un ordre très clair. D'autres avant lui avaient retracé l'histoire de l'Alsace au xvii<sup>e</sup> siècle ou étudié l'administration française dans la province ou encore énuméré les territoires dont elle se composait; ici M. Reuss, en dehors des beaux travaux de M. l'abbé Hanauer sur les monnaies et le prix des denrées, n'a trouvé aucun ouvrage d'ensemble pour le guider. Le premier des historiens de l'Alsace, il a pensé qu'il ne devait point négliger les problèmes économiques, et il a été récompensé par les nombreux faits qu'il a découverts et qui seront pour beaucoup une véritable révélation. Combien curieux sont ces essais de colonisation, tentés par Louis XIV dans la province ruinée par la guerre de Trente ans! Combien intéressants tous ces détails sur les productions du sol, le chou qui, dès le xv<sup>e</sup> siècle, sert à faire la choucroute, le tabac, la pomme de terre, connue dans les Hautes-Vosges bien avant Parmentier, les vignobles de Wolxheim et de Riquewihr! Nous nous plaisons aussi à suivre les mineurs dans les mines d'argent de Sainte-Marie, de Giromagny et de Saint-Amarin; à assister au travail de l'orpailleur extrayant du sable du Rhin quelques paillettes d'or, et nous apprenons avec satisfaction que déjà au xvii<sup>e</sup> siècle l'Al-

1. Voici quelques petites corrections. P. 368, *lire* : M. du Hallier, *au lieu de* : M. Hailly. — P. 407, *lire* : congrégation de Saint-Vanne, *au lieu de* : Saint-Vit. — P. 450, et en divers endroits, distinguer Kintzheim, au pied du Hohkönigsbourg, et Kientzheim, près de Kaysersberg. — P. 475, il y a une confusion évidente sur le mode de nomination des sénateurs à Schlestadt. — P. 494, nous aurions voulu quelques détails supplémentaires sur le rôle du *reichsvogt* de Kaysersberg. — P. 503, *lire* : Giersberg, *au lieu de* : Giensberg. — P. 506, *lire* : pour le sage de Riquewihr 1635, *au lieu de* : 1645. — P. 515, Charles III de Lorraine, *au lieu de* : Charles II.

sace a des faïenceries, des filatures et des tissages, des fabriques de tabac. M. Reuss constate avec justesse que l'industrie se développe en dehors et malgré les anciennes corporations si routinières et si jalouses les unes des autres; dès la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, des hommes actifs et riches attirent en un centre des paysans ruinés, des journaliers sans travail, des déclassés et les emploient dans leurs manufactures. Ces hommes sans attache avec la tribu, « ces irréguliers du travail furent dédaignés au début par les professionnels astreints au compagnonnage et aspirants à la maîtrise; mais ce sont eux qui, par leur labeur obscur dirigé par des spécialistes habiles, finirent par doter l'Alsace de la grande industrie qui la caractérise aujourd'hui. » Avec l'industrie renaît le commerce; les routes sont mieux entretenues; un service postal régulier est établi; les foires, particulièrement celles de Strasbourg, sont plus fréquentées; si la navigation sur le Rhin est de plus en plus entravée, si à partir de 1672 le commerce autrefois si actif avec la Hollande cesse, l'Alsace s'ouvre de nouveaux débouchés pour ses céréales, ses vins et ses bestiaux<sup>1</sup>.

Ici s'arrête le premier volume de M. Reuss. Il nous a décrit en quelque sorte l'état matériel de l'Alsace. Le second volume nous fera connaître l'état moral de la province. Il nous retracera le tableau de la société alsacienne d'alors, les mœurs de la noblesse, des bourgeois et des populations rurales. Puis il nous parlera de la vie intellectuelle, de l'enseignement à tous ses degrés, surtout de cette Université de Strasbourg, qui attirait alors une foule d'étudiants du dehors. Enfin, il nous exposera la situation de l'Église catholique et protestante; il nous dira la grande faute de Louis XIV, qui, contrairement à ce qu'on répète sans cesse, a pris contre les protestants mille mesures vexatoires et a, par ses persécutions, retardé l'assimilation des États protestants à la France. Nous ne pouvons que souhaiter que ce second volume paraisse bientôt. Nous aurons alors sur l'Alsace au xvii<sup>e</sup> siècle un ouvrage vraiment complet et en tous points remarquable, que les autres provinces pourront nous envier. Faut-il encore une fois, avant de finir, rendre hommage à la haute impartialité de M. Reuss? Nous nous imaginons qu'il y a atteint sans grand effort. D'abord, il a une trop haute idée des devoirs de l'historien pour avoir été guidé en ses recherches par un autre sentiment que l'amour passionné de la vérité. Puis, né à l'ombre de la vieille cathédrale de Strasbourg, profondément attaché à sa cité

1. Voici quelques *desiderata* pour le livre V. M. Reuss, qui parle fort bien de l'exploitation des forêts, ne dit rien de la chasse et de la pêche. — P. 566, en 1607, Henri II n'était pas encore duc de Lorraine; il faut lire sans doute 1609. — P. 658, M. Reuss ne distingue pas bien les péages des douanes. Nous ne sommes pas renseignés sur la ligne douanière qui, avant comme après 1648, séparait la Lorraine et l'Alsace. Cette ligne subsista jusqu'à la Révolution, après la réunion de la Lorraine à la France, l'Alsace étant considérée comme pays d'étranger effectif. — P. 700, il faut lire sans doute : Riquewihr, au lieu de : Ribeaupierre.

et à sa province natales, il a une âme tout alsacienne. Aujourd'hui, il est un des représentants les plus éminents des Alsaciens du XIX<sup>e</sup> siècle, qui confondent en une même affection la grande patrie française et la petite province. Il a, de même façon, vécu de la vie de l'Alsace au XVII<sup>e</sup> siècle; il a traduit exactement les pensées, les sentiments, les tristesses comme les joies de nos compatriotes de l'époque de Louis XIV; son cœur a battu à l'unisson de leur cœur. Seul un Alsacien pouvait parler, avec une impartialité aussi élevée, de l'Alsace au XVII<sup>e</sup> siècle, et c'est aussi en historiographie que nous pouvons répéter le fameux refrain : *Das Elsass unser Ländel*.

Ch. PFISTER.

---

A. PRUDHOMME, archiviste de l'Isère. **Étude historique sur l'assistance publique à Grenoble avant la Révolution.** Grenoble, librairie dauphinoise, Falque et Perrini, 1898. 4 vol.

L'abondance, la précision et la nouveauté des faits recueillis dans ce volume (presque tous sont tirés des archives de l'Isère), une méthode très sûre, une phrase claire, élégante, plus alerte que ne le sont généralement les phrases d'érudits, font du livre de M. Prudhomme un modèle digne d'être proposé à tous ceux qui s'adonnent à ces travaux d'histoire locale. La période des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles est surtout l'objet de ces recherches. Le morceau le plus long (p. 62 à 271), et le plus intéressant de beaucoup, est le récit des pestes qui désolèrent la ville de Grenoble pendant les trois siècles que je viens de dire, presque régulièrement tous les six ans et parfois à des intervalles plus rapprochés (liste chronologique de ces épidémies, p. 67 à 99), et l'étude des mesures prises par les autorités municipales, soit pour prévenir le fléau, soit pour organiser le service de santé. Peu de tableaux sont plus lugubres que celui de cette ville aux maisons rigoureusement fermées et verrouillées, dont les rares habitants (une grande partie avait fui ou avait été expulsée par précaution) reçoivent par les fenêtres les vivres et les consultations du médecin, et que traversent seulement la nuit, après dix heures du soir, précédées de deux soldats, portant l'un une lanterne et l'autre une cloche, les charrettes des « corbeaux » enlevant de porte en porte les cadavres des pestiférés, morts dans la journée, pour les porter ensuite au « nauchier des Infects, » chargé de les mener par eau dans l'Île et de les enterrer là, dans le cimetière de l'hôpital des pestiférés (p. 176 à 181). Et quel lieu de désolation que cet hôpital de l'Île ou « des Infects » dans lequel sont transportés, par ordre de la ville (parfois dans la charrette elle-même et dans le bateau pêle-mêle avec les cadavres des pestiférés), les malades reconnus atteints du fléau ou simplement suspects : cinq à six malades entassés dans une cabane de bois de dix pieds de long sur huit pieds de large, en deux quartiers séparés, l'un pour la « contagion, » l'autre pour le « soupçon, » recevant là la

nourriture, la paille pour se coucher, le bois pour se chauffer; parfois morts de faim et de froid, quand par hasard ils ont échappé à la peste! (p. 181 à 199). — A remarquer, dans les années d'épidémie, l'empressement que mettent à fuir la ville, dès la première annonce du fléau, les fonctionnaires publics (en premier lieu et malgré une légende répétée par tout le monde, le chevalier Bayart, en 1522, alors lieutenant général du Dauphiné; voy. p. 71, 72), le Parlement, toujours en tête des apeurés, les ecclésiastiques, les nobles et presque tous les bourgeois riches. A l'inverse, les autorités municipales ont eu une conduite très brave. « Tout ce qu'il était humainement possible de faire, nos vieux consuls l'ont fait. Tout ce que prescrivait la science médicale de leur temps, ils l'ont connu et ordonné. Et il faut leur rendre cet hommage que tous furent à la hauteur de la tâche que leur imposaient les circonstances. Alors que magistrats, prêtres, nobles et notables fuyaient devant l'épidémie, ils restèrent à leur poste, organisant la défense, veillant au soulagement des malades, pourvoyant à l'alimentation des pauvres, et, seuls représentants de la justice, assurèrent dans la ville déserte la sécurité publique contre les bandes de voleurs qui profitaient du désarroi et de la panique pour piller les maisons abandonnées » (p. 99).

Je signale aussi, dans ce volume, une étude très curieuse sur les maladies des environs de Grenoble, particulièrement celle de la Buisserate (p. 271 à 328).

Édouard BEAUDOUIN.

Abbé J.-A. DUBOIS. *Hindu Manners, Customs and Ceremonies*, translated from the author's later French MS. and edited, with notes, corrections and biography, by Henry K. BEAUCHAMP. Oxford, at the Clarendon Press, 1897. 2 vol. in-8°.

En 1792, l'abbé Jean-Antoine Dubois débarqua à Pondichéry pour évangéliser l'Inde. Il lui fallut peu de temps pour constater l'insuccès complet et définitif de ses efforts. Son parti fut bientôt pris; tout en continuant de remplir correctement, quoique sans illusions, ses devoirs de missionnaire, il tourna son activité vers des buts moins chimériques; il fonda des colonies agricoles, propagea la vaccination; surtout il employa à étudier les hommes le temps qu'il eût perdu à les convertir. Le spectacle qui s'offrait à sa vue était original et varié, l'abbé était curieux et intelligent : il amassa peu à peu un trésor de précieuses observations. Pendant trente ans il parcourut le sud de l'Inde, en robe blanche et en turban, menant la vie pure et frugale d'un brahmane, entouré de confiance et de respect. Entrait-il dans un village? Il trouvait une maison préparée pour le recevoir. S'arrêtait-il à la porte d'un temple? Le prêtre venait courtoisement l'inviter à y entrer. L'abbé regardait, écoutait, prenait des notes. En 1806, il remit au major Mark Wilks, résident anglais au Mysore, une *première rédaction* résumant

son expérience de quatorze années. Ce manuscrit, acheté par lord William Bentinck pour le compte de la Compagnie des Indes, fut envoyé à la Cour des Directeurs pour être traduit et publié; cette édition anglaise ne parut qu'en 1817<sup>1</sup>. Dans l'intervalle, Dubois avait, sur l'invitation du gouvernement de Madras, remanié et augmenté son travail primitif, au point d'en faire une œuvre entièrement nouvelle; cette *seconde rédaction* fut également envoyée à Londres, mais elle y arriva après la publication de la première et resta inédite. Enfin, en 1822, peu de temps avant de quitter l'Inde, l'abbé fit une *troisième et dernière rédaction* de son ouvrage en trois exemplaires: l'un fut envoyé à Londres et se trouve encore à l'India Office; le second figure dans les archives du gouvernement de Madras; le troisième resta entre les mains de l'auteur, qui le fit imprimer peu de temps après son retour en France<sup>2</sup>. Il n'existait donc jusqu'ici qu'une édition anglaise, très imparfaite, et une édition française, très rare. M. Beauchamp a eu l'idée de traduire le ms. de Madras (identique au texte français imprimé). Il ne semble pas que tout le monde lui en ait su gré. Il n'y a pas longtemps qu'un savant indianiste, après avoir fort maltraité le pauvre Dubois, — qui, selon lui, aurait regardé l'Inde « à travers les lunettes noires d'une présomptueuse ignorance » et l'aurait décrite « avec une plume trempée dans le vitriol du préjugé théologique, » — insinuait que cette traduction n'aurait guère d'utilité que « comme un exemple durable du danger d'ajouter foi à des jugements sur les choses indiennes, formés d'après une simple connaissance personnelle, sans une éducation scientifique et sans la connaissance des livres indiens. » Ce jugement ne nous paraît pas exempt de prévention. Dubois était assurément un médiocre philologue; il y en a dans son livre des preuves assez divertissantes, par exemple l'identification de Prométhée avec Brahma, et de Magog avec Gautama. Mais combien ces erreurs sont inoffensives aujourd'hui! On lui reproche ses préjugés théologiques; comment veut-on qu'un prêtre en soit exempt? Tout observateur a son *équation personnelle* dont il faut tenir compte; et on peut se demander si le préjugé philologique est moins dangereux que le préjugé théologique. Ce préjugé a pu entraîner notre auteur à quelques appréciations regrettables, par exemple à traiter ses confrères Indiens de « détestables cafards; » mais rien ne permet de supposer qu'il l'ait conduit à altérer les faits dont il avait été témoin. Il manquait de *scholarly training*, sans aucun doute. Mais quelle savante dissertation sur les castes vaudrait ces quelques lignes: « La moitié environ de mes différentes congrégations n'était composée que de chrétiens pariahs. Partout où je paraissais, il m'arrivait fréquemment d'être appelé pour aller adminis-

1. *Description of the character, manners and customs of the people of India, translated from the French manuscript.* London, Longman, 1817, in-4°.

2. *Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde.* Paris, Impr. royale, 1825, 2 vol. in-8°.



trer les derniers secours de la religion à des gens de cette caste qui étaient à l'agonie. Parvenu près de la hutte vers laquelle mon devoir me conduit, la porte en est souvent si basse que je suis obligé de marcher sur mes mains pour pouvoir y pénétrer. J'entre dans ce réduit infect : un mouchoir, dont j'ai eu soin de tremper un des bouts dans du fort vinaigre et que je tiens sous mes narines, me garantit en partie de la puanteur qui s'exhale de tous côtés. J'y trouve un squelette gisant quelquefois sur la terre nue, mais le plus souvent sur une natte à demi pourrie, et ayant pour oreiller une pierre ou un morceau de bois. Le malheureux n'a pour se couvrir qu'une guenille autour des reins et un cambily ou tissu de laine grossier et tout déchiré qui lui laisse à nu la moitié des membres. Je m'assieds par terre à côté de cet infortuné; les premières paroles que je lui entends prononcer, d'une voix lamentable et défaillante, sont ordinairement celles-ci : *Père, je meurs de froid et de faim*. Je passe un quart d'heure ou plus auprès de lui; et je sors enfin de ce triste séjour du malheur, le cœur navré du spectacle déchirant dont je viens d'être témoin et le corps souvent couvert d'insectes et de toutes les espèces de vermine qui pullulent dans ces repaires. Cependant, ce dernier inconvénient était la moindre de mes peines; j'en étais quitte pour changer de vêtements, après m'être fait verser de l'eau chaude sur tout le corps. » L'homme qui a vu ces choses a beau n'être pas un *scholar*, ignorer le sanscrit et le pali et faire remonter l'origine des Brahmanes à Magog fils de Japhet, il a malgré tout quelque chose à nous apprendre sur l'Inde. Remercions donc M. Beauchamp de la peine qu'il s'est donnée pour traduire et annoter le livre du « bon abbé; » elle n'aura pas été perdue. Ses deux volumes auront une place honorable dans les bibliothèques des indianistes; et ceux qui ne croient pas connaître la société indienne après avoir lu les lois de Manou, mais qui veulent sonder les réalités vivantes qui s'agitent sous l'immobilité des formules traditionnelles, y auront plus d'une fois recours.

L. FINOT.

---

**The royal Household [1837-1897]**, by W. A. LINDSAY, Q. C. Windsor Herald. Londres, Kegan Paul, Trench, Trübner et C<sup>ie</sup>, 1898. In-4°, xvi-273 pages. Prix : 25 sh.

La présente publication contient trois parties :

1° Une liste des personnes qui ont exercé des fonctions dans la maison de la reine Victoria, depuis l'avènement de cette princesse jusqu'à nos jours; liste volontairement incomplète, puisqu'elle contient seulement les noms des personnes « qui ont eu le privilège d'être admises à la présence de la reine et de recevoir directement les ordres de S. M. » On en a aussi écarté les médecins et chirurgiens ordinaires de la reine, parce qu'une publication spéciale doit leur être consacrée. L'auteur a placé en premier lieu les charges qu'on pourrait appeler politiques, parce que leurs titulaires changent avec chaque nouveau ministère : Mistress of

the robes, Lord Steward, Lord Chamberlain, Master of the Horse, Master of the Buckhounds, Captain of the Body guard of the gentlemen-at-arms, Captain of the yeomen of the guard, Lords-in-Waiting, Vice-Chamberlain, Treasurer, Comptroller; puis les charges permanentes : Ladies of the Bedchamber, Women of the Bedchamber, Maids of honour, Masters of the ceremonies, Masters of the Household, Keepers of the privy purse, Private secretaries, Grooms-in-Waiting, Equerries in ordinary, Pages of honour.

2° Des notes biographiques sur chacune des personnes nommées dans ces listes. Ces notes remplissent la plus grande partie du volume (p. 39-192). Elles ont demandé à l'auteur de très longues recherches. La situation qu'il occupe avec une autorité particulière au « College of arms, » ses relations personnelles fort étendues, le soin qu'il apporte à ses recherches généalogiques garantissent l'exactitude de ces notices, en même temps qu'ils lui communiquent une sorte d'autorité officielle.

3° A la suite, et comme en appendice, on a reproduit, d'après la *Gazette de Londres*, qui est le Journal officiel de la cour, le cérémonial observé et l'ordre du cortège formé pour le couronnement de la reine et son mariage, le baptême du prince de Galles, les obsèques du prince Consort, le mariage du prince de Galles, le baptême et le mariage du duc d'York.

Tous ces détails ont leur prix; on peut même dire qu'ils augmenteront d'intérêt à mesure que nous éloignerons du temps présent.

M. Lindsay nous invite d'ailleurs lui-même discrètement, car il ne pouvait se proposer de faire œuvre d'érudition, à comparer le tableau de la maison de la reine Victoria avec ceux des souverains ses prédécesseurs, jusqu'aux rois normands, et il constate en passant que tel des offices actuels remonte même au delà des premiers Plantagenets : « Le chambellan de l'époque normande est représenté par le Lord Great Chamberlain; le maréchal par le Hereditary (Earl) Marshal; l'office du grand sénéchal (Lord Steward) possède encore aujourd'hui une juridiction criminelle qui, à l'origine, appartenait à chacun des chefs des offices de la maison royale. » Et M. Lindsay, en appendice à l'Introduction, a publié plusieurs articles d'un acte du 16 septembre 1887 confirmant cette très ancienne ordonnance que les homicides commis dans l'enceinte des palais habités par la souveraine sont déférés, non au shériff, ni au coroner de l'endroit, ni aux juges en tournée, mais au Lord Steward. Ces rapprochements suffisent pour montrer l'intérêt historique de la présente publication <sup>1</sup>.

Ch. BÉMONT.

1. M. Lindsay a mentionné dans son Introduction les deux Contributions à l'histoire de la maison du roi publiées par la Société des Antiquaires en 1787 (à signaler ici une faute d'impression, fait très rare dans ce volume si soigné : lire 1299-1300, au lieu de 1360) et en 1790. Il aurait pu noter aussi les Ordonnances pour la maison du roi qui ont été publiées par la Société des Anciens textes anglais.

**Cartulaire de l'église collégiale Saint-Seurin de Bordeaux**, publié, avec une introduction et des tables, par Jean-Auguste BRUTAIS, archiviste du département de la Gironde. Bordeaux, impr. G. Gounouilhou, 1897. cxiv-444 pages. (Publications de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.)

Ce cartulaire, qui appartient autrefois aux archives du chapitre collégial de Saint-Seurin, en a été distrait à une époque et dans des circonstances inconnues. Il a été acquis à Bordeaux par le fils d'un érudit bordelais, Alexis Monteil, dont la bibliothèque passa ensuite dans la collection de sir Thomas Philipps. Il a été racheté, avec le reste des documents bordelais, des héritiers de sir Thomas en 1894 et appartient maintenant aux archives départementales de la Gironde.

Il est intitulé : *Sanctii comitis liber parvus*. Sanche fut un comte de Bordeaux dans le premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, dont une donation a été transcrite au début du cartulaire. Compilé vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle par un chanoine nommé Rufat et augmenté d'additions successives, dont la plus récente est datée de 1400, le cartulaire paraît avoir été recopié au XV<sup>e</sup> siècle sur un grand registre appelé *Sanctius magnus*, dont, depuis plus d'un siècle, on a complètement perdu la trace. Il nous conserve une belle série de chartes, qui comprend plus de 400 numéros et qui est importante surtout pour le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

L'introduction, dont nous avons déjà donné la table des matières<sup>2</sup>, contient des observations intéressantes sur les plus lointaines origines de Saint-Seurin, sur l'église Saint-Étienne, que l'on a parfois considérée sans raison comme la première cathédrale de Bordeaux, que Saint-Seurin remplaça plus tard, et sur le premier évêque de Bordeaux, Saint Fort, qui n'a sans doute jamais existé<sup>3</sup>. Si Saint-Seurin n'a été à aucune époque la résidence d'un évêque, il n'a jamais non plus été un monastère, une abbaye. Dès qu'on a sur le compte de cet établissement des renseignements certains, il nous apparaît comme un chapitre de chanoines réguliers qui cessèrent de vivre en commun au XIII<sup>e</sup> siècle, sinon même plus tôt. Le cartulaire contient d'assez nombreux documents sur les droits et les obligations de ces chanoines, sur les offices de prieur et de sacriste; la plupart, d'ailleurs, sont d'une époque assez récente, car ils se rapportent surtout au XIV<sup>e</sup> siècle. M. Brutails ne nous dit rien sur l'organisation intérieure du chapitre<sup>4</sup>; il a réservé presque toute la place dont il pouvait disposer dans son introduction pour étudier d'abord l'origine de la seigneurie politique et foncière du chapitre,

1. Il y a 395 numéros, parmi lesquels plusieurs doubles. M. Brutails a omis d'en dresser une table chronologique.

2. *Revue historique*, LXVII, 231.

3. Son culte ne commence à paraître qu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Son nom pourrait, dans l'opinion de M. Brutails, être le résultat d'une confusion avec celui d'une chasse, *fierte* ou *forte*.

4. A consulter, page xxvi, la liste des prieurs, qui commence vers 1027.

sur laquelle, faute de documents, il n'apporte pas de conclusions neuves ni précises<sup>1</sup>, puis la condition de la propriété foncière sur les terres appartenant au chapitre jusqu'au moment de sa suppression. Il montre en particulier que, plus on remonte haut dans le moyen âge, plus la propriété foncière est morcelée dans la région bordelaise; elle l'est presque jusqu'à l'extrême limite du possible<sup>2</sup>, tandis que plus tard, et à l'époque moderne, la dimension moyenne des parcelles tend à grandir<sup>3</sup>. Très morcelée, cette propriété était aussi fort instable, surtout à partir du xv<sup>e</sup> siècle, et subissait de fréquentes mutations qui étaient pour les seigneurs une source considérable de revenus<sup>4</sup>. On lira enfin avec fruit la troisième section du chapitre VII, où M. Brutails explique le régime allodial, tel qu'il était mis en pratique dans la région bordelaise. Comme M. Brutails, en même temps qu'il transcrivait ce cartulaire, rédigeait l'inventaire sommaire du fonds de Saint-Seurin<sup>5</sup>, il se trouvait dans les meilleures conditions pour décrire la situation économique et juridique de la paroisse où dominait le chapitre.

Là, évidemment, réside le principal intérêt du cartulaire. On n'y trouve, pour ainsi dire, pas de renseignements pour l'histoire politique<sup>6</sup>; il n'y a que fort peu de chartes émanées de rois anglais<sup>7</sup>; mais, d'autre part, il y a beaucoup à glaner pour l'histoire des familles bordelaises, et même, çà et là, pour celles des institutions municipales. M. Brutails

1. Le pouvoir seigneurial des prieurs paraît avoir son origine dans une charte d'immunité que Louis le Pieux confirma (avant 828, n° 350 du *Cartulaire*). « Le chapitre est devenu seigneur justicier de la paroisse parce qu'il en était le seigneur foncier, et il était devenu seigneur foncier parce qu'il était propriétaire. A la source de ses droits on trouve un fait économique d'où ils découlent » (p. LXIII).

2. M. Brutails cite le cas, qui n'est pas exceptionnel, d'une vigne qui n'a qu'une rège ou sillon. Il estime que la rège équivalait au pas, lequel, de son côté, serait égal à deux pieds et demi, soit 0<sup>m</sup>8915 (p. xxxvii).

3. Voir les tableaux donnés aux pages xxxviii-xl.

4. M. Brutails compte qu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle le droit de lods et ventes rapportait en moyenne au chapitre près de 60,000 livres par an (p. XLII).

5. Du moins de ce qui en reste, car les archives du chapitre ont subi, à plusieurs reprises, d'irréparables pertes (p. ix).

6. Tout au début du cartulaire, a été copiée la mention d'une visite faite à Saint-Seurin par le Prince Noir quand il vint prendre ses armes sur l'autel avant d'entrer en campagne, le 16 septembre 1355 (*Cart.*, p. 4).

7. Je compte quatre chartes de Jean sans Terre (n°s 348, 349, 353, 376), une d'Aliénor d'Aquitaine (n° 351), deux d'Édouard I<sup>er</sup> (n°s 323 et 338; cette dernière est de 1289 et non 1279, comme il est imprimé à la suite de l'acte, p. 329). Ajoutons trois numéros intéressants (354-356) concernant une plainte adressée au roi de France par l'archevêque et le doyen Jean de Gaillon au sujet d'excès commis par le maire de la commune de Bordeaux et par le sénéchal de Gascogne (1276-1277). Disons enfin qu'il y a quinze bulles transcrites dans le cartulaire : cinq d'Alexandre III (108-110, 112, 132), une d'Urbain III (211), une de Clément III (212), deux d'Innocent III (205, 208), une d'Honorius III (182), trois d'Innocent IV (209, 210, 343), une d'Alexandre IV (252) et une de Clément V (372).

s'en est tu, de propos délibéré. Il n'avait évidemment pas à disserter sur l'autorité des comtes de Bordeaux<sup>1</sup> ni sur les origines des juridictions de la grande ville voisine<sup>2</sup>.

Le texte du cartulaire a été édité avec tout le soin qu'on devait attendre d'un paléographe aussi exercé que l'est M. Brutails<sup>3</sup>, et la tâche était d'autant moins aisée qu'une bonne moitié des chartes du XIII<sup>e</sup> siècle est écrite en langue vulgaire. Les dates ont été l'objet d'une attention particulière. M. Brutails rappelle qu'à Bordeaux l'usage le plus fréquent au moyen âge était de commencer l'année au 25 mars. Une des chartes du cartulaire pourrait, s'il en était besoin, servir à le prouver : c'est le n<sup>o</sup> 234, qui indique Vigoros Beguer comme maire de Bordeaux « VIII<sup>o</sup> die introitus aprilis a. D. 1237<sup>4</sup>. » En 1237, Pâques tomba le 19 avril. Si le rédacteur de l'acte avait suivi le style de Pâques, il faudrait le dater de 1238 (n. st.); mais nous savons que le successeur de Vigoros Beguer, Rostan Delsoler, était déjà maire le 6 mai 1237<sup>5</sup>. On doit donc tenir pour certain que les scribes et notaires bordelais avaient l'habitude de commencer l'année à l'Annonciation.

L'Index alphabétique est la seule partie de cet important volume sur laquelle j'aurais à faire des réserves. Il est vraiment trop insuffisant. Je me bornerai à signaler deux lacunes. On sait l'intérêt que présente, à divers points de vue, l'étude des noms propres de personnes. Le Cartulaire de Saint-Seurin nous en offre une variété dont l'Index ne nous montre pas toute la richesse. Ainsi je ne trouve mentionné ni *P. Pan et Vin* (n<sup>o</sup> 183, p. 152), ni *Arnaldus Qui non ridet* (ibid.), ni *Raimond Qui non jura* (n<sup>o</sup> 270, p. 252). Absents également de nombreux noms de femmes : *Adalg.*, femme de Gombaud Bendus, et sa nièce *Riende* (n<sup>o</sup> 30); *Adias*<sup>6</sup>, femme de Pierre Arlaud (n<sup>o</sup> 99); *Arnia*, femme d'Arnaud de Blanquefort (n<sup>o</sup> 97); *Arahais*, femme d'Arnaud de Veyrines (n<sup>o</sup> 43); *Alais*<sup>7</sup>, femme de Brun de Longuenas; *Audiart*, femme d'Austinde de Tropeite (n<sup>o</sup> 61); *Comtors* (n<sup>o</sup> 140); *Dauzerona*, veuve de Fort de Graus

1. A propos de la charte du comte Sanche (n<sup>o</sup> 9), M. Brutails se contente de rappeler l'opinion de M. J.-Fr. Bladé, qui en a nié l'authenticité (p. XIII).

2. Encore fallait-il, au moins à la table, à l'article Bordeaux, renvoyer aux noms de deux juges (Aton, Maurandus) et d'un prévôt (Pierre de Lamothe) de la ville.

3. Pose à peine noter, p. 14, l. 11, *calamitantes*, qui doit être lu *clamitantes*, et, p. 148, l. 6, *impetratur* pour *impetatur*.

4. P. 215-216.

5. Luchaire, *Textes gascons*, p. 123. M. Luchaire cite encore, p. 122, un Vigoros Vegueir, maire à la date du 11 janvier 1236; c'est une date d'ancien style et il faut lire 1237. Le maire Rostan Delsoler est mentionné dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVII, p. 170, à la date du 13 mars 1237; il faut lire 1238.

6. Ce même nom se retrouve au n<sup>o</sup> 290 sous la forme : *Nadiaz*, uxor Ruphati de Batbertran, qu'il eût mieux valu imprimer *n'Adias*.

7. Ce même nom se retrouve sous diverses formes : *Alazais* (n<sup>o</sup> 88), *Alaiz* (n<sup>o</sup> 89), *Alaiz* (n<sup>o</sup> 222).

(n° 277); *Druda*, femme d'Alcherius (n° 23); *Entregots*, fille de Boson de Veyrines (n° 44); *Garsendis* de Pontet (n° 106); *Isengardus*, femme de Guillaume-Arnaud de Bourg (n° 73); *Senegunz* (n° 35); *Sinans*, fille du chanoine Raimond Garsie (n° 62), etc. Tous ces noms, qui sont sans doute d'origine wisigothique, appartiennent au XII<sup>e</sup> siècle, et, sauf peut-être celui de Comtors qui s'est maintenu assez longtemps, ils ne lui ont point survécu<sup>1</sup>. Mais il eût été peut-être encore plus nécessaire de noter tous les noms des familles bourgeoises et autres qui ont vécu et joué un rôle à Bordeaux et dans le Bordelais au moyen âge. Au mot *Andron* manquent Pierre et Bernarde, sa fille (n° 225). N'est-ce pas un membre de la famille des Calhau qui est mentionné au n° 247 (*P. Chailau*) avec sa femme et un Arnaud *Chailau* qualifié bourgeois de Bordeaux? A l'article Colom ne figurent ni Guillaume-Raimond (n° 43, déjà avant 1130!), ni Guillaume et Gaillard (n° 143), ni Gaucem et sa femme Blanche (n° 243), ni Rose, sœur de Jean Colom (p. 300, 302). De même à l'article Gondaumer on ne trouve ni Guillaume-Arnaud (n° 149), ni Assailhide (n° 243). M. Brutails s'est gardé d'omettre le nom d'aucun maire de Bordeaux; les paysans, les serfs ne sont-ils pas aussi dignes d'intérêt? Les Gueyraud, famille de simples questaux, dont il a retracé l'histoire dans l'Introduction (p. XLVI), figurent plusieurs fois dans le cartulaire, mais ne paraissent pas dans l'Index. Et je n'ai ni tout relevé ni tout dit. M. Brutails a certainement eu ses raisons en éliminant tous ces noms; il ne les a données nulle part, et cependant je doute qu'elles soient bonnes. Oserai-je prier M. Jacques Boucherie, qui doit publier bientôt le Cartulaire de la Sauve, d'en relever tous les noms propres dans la table? C'est un travail, je le sais, long et fastidieux, mais auquel un éditeur n'a pas le droit de se soustraire.

Il est d'ailleurs, pour ainsi dire, purement mécanique. Il en va autrement pour l'identification des noms de lieu, qui nécessite parfois de longues recherches dans les documents et sur les cartes. Dans ce difficile travail, M. Brutails retrouve toute sa supériorité; son Index sera souvent consulté avec profit par les érudits qui s'occupent de l'histoire de la Gascogne.

L'Académie de Bordeaux a donc été très heureusement inspirée en confiant au savant archéologue et jurisconsulte, qui est aujourd'hui à la tête des archives départementales de la Gironde, la publication de l'important Cartulaire de Saint-Seurin; il ne pouvait être traité par de meilleures mains.

C. BÉMONT.

1. Signalons à cette occasion un mémoire de feu l'abbé Breuils inséré dans le Bulletin historique et philologique du *Comité des travaux historiques et scientifiques* (1896, p. 501-523). Il est intitulé : *Étude sur les noms de baptême usités dans la région gasconne dans le cours des IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles*. La plupart des noms que nous venons de citer et qui sont, il est vrai, du XII<sup>e</sup> s., ne se retrouvent pas dans les listes dressées par l'abbé Breuils.

**Governments and Parties in Continental Europe**, by A. Lawrence  
 LOWELL. Boston et New-York, Houghton, Mifflin, 1896. 2 vol.  
 in-8°, xiv-377 et viii-455 pages.

Le livre de M. Lowell n'est rien de plus que le titre n'indique : une description et classification des partis politiques dans les principaux pays de l'Europe, — continentale et constitutionnelle, — France, Italie, Allemagne, Autriche-Hongrie et Suisse. L'Angleterre ne rentre pas dans le cadre de l'ouvrage, sans doute parce qu'elle est trop connue et trop spéciale à cet égard. Mais peut-être le lecteur regrettera-t-il avec nous que d'autres pays comme l'Espagne, la Norvège et la Grèce soient éliminés du même coup, sans parler de la Belgique, de la Hollande et du Danemark. La dimension plus ou moins restreinte du territoire que couvre une constitution n'a qu'une importance relative dans l'étude des phénomènes qui nous intéressent ici. Tous les pays, même les plus humbles en apparence, sont des champs d'expérience où l'on trouve à glaner des faits curieux, très documentaires, très significatifs, que l'on ne rencontrerait peut-être pas ailleurs. La Grèce, par exemple, est le seul État gouverné sous le régime d'une chambre unique; et si, comme il vient d'être établi, ses finances restent soumises dans quelque mesure au contrôle international qui règne déjà dans la Turquie voisine, le principe d'une solidarité internationale, primant la souveraineté de l'État, de même que la solidarité interne tend à primer en chaque pays la liberté individuelle, aura fait un pas décisif. On peut compter que le principe s'étendra, pour peu que l'occasion se présente, bien au delà des frontières de ce turbulent petit royaume. — A l'autre extrémité de l'Europe méridionale, n'est-ce pas au jeu des partis que l'Espagne doit l'insurrection et la perte de Cuba? Les fonctionnaires menacés d'être mis en disponibilité, dès le renversement du parti qui les avait mis au pouvoir, s'efforçaient d'amasser une fortune rapide, sans apporter beaucoup de scrupules dans le choix des moyens. De là l'irritation locale, qui se traduisait par un état d'insurrection pour ainsi dire endémique. — Le dualisme exacerbé de la Norvège et de la Suède, le conflit si longtemps prolongé naguère du ministère et du parlement en Danemark, l'influence du clericalisme en Belgique<sup>1</sup>, ne sont-ils pas autant de phénomènes qui méritent l'attention et prêtent à des remarques instructives? Nous ne ferons pas un reproche grave à l'auteur de les avoir négligés. Mais il eût été, ce semble, naturel d'offrir au moins une raison plausible pour les passer sous silence<sup>2</sup>.

1. L'auteur a, d'ailleurs, fait une légère allusion à la Constitution belge (I, 286).

2. Comme faute d'impression, dans ce livre, nous relèverons celle de *Fausigny* pour *Faucigny* (II, 305), parce qu'elle offre l'occasion d'un rapprochement curieux, auquel M. L. pouvait songer naturellement, vu l'occasion qui amenait sous sa plume le nom de ce pays. Le cas du Chablais et du Faucigny, cédés par la Suisse à la Sardaigne, sous la condition de n'être jamais transférés à une

M. Lowell traite chaque pays d'une façon méthodique. Il décrit d'abord les institutions, expose ensuite l'histoire récente, et cherche à pénétrer enfin les mobiles des partis dans la lutte constitutionnelle qu'ils poursuivent. Ce dernier point est évidemment le plus intéressant pour nous. C'est celui sur lequel toute la politique roule à proprement parler, qui amène les dissentiments, les scissions, les haines, les violences dont on se plaint si souvent et qui crée, pour ainsi dire, plusieurs peuples antagonistes au sein de chaque nation. Malheureusement, les lois naturelles qui président à l'évolution des partis sont très peu connues. L'ouvrage de M. Lowell peut contribuer à les découvrir ou mieux à les dégager du fatras des polémiques; mais, visiblement, lui-même ne paraît pas en avoir la clé. Enfin, et ceci nous met en défiance, quand il parle de la France, il s'en tient aux opinions superficielles des journalistes, sans avoir étudié sur le vif l'esprit public dans les diverses classes ou catégories sociales. Est-il mieux renseigné sur l'étranger? Libre à chacun de le croire ou non, suivant la pente de son esprit.

À parler franchement, nous oserons dire que plus nous étudions le gouvernement de parti, en essayant d'en pénétrer les rouages, moins nous le comprenons. Évidemment, il ne subsiste que par fiction ou à force de compromis : et, si l'on ne s'inquiète pas davantage de le ramener aux principes, c'est qu'au total, et malgré les objurgations des politiciens ou des publicistes, la politique ne joue qu'un rôle accessoire dans la vie générale d'un peuple. « Il est impossible, » dit M. Lowell, « de déclarer *a priori* que les partis soient un bien ou un mal, parce que le résultat dépend des circonstances où ils fonctionnent » (p. vi). Est-ce très exact? De quoi s'agit-il en définitive? De contrôler le gouvernement pour garantir les droits individuels qui sont le principal. Or, de deux choses l'une, en général. — Ou les partis sont en force suffisante pour se faire échec et donner à craindre leur retour successif au pouvoir : le parti dominant, persuadé naturellement que le bien du pays exige son maintien au pinacle, cherche alors par tous les procédés imaginables à écraser ses adversaires pour les mieux réduire. On applique aussitôt la formule : « En politique, il n'y a pas de justice. » C'est, par exemple, dans une certaine mesure, le cas de la France, où la formule a été dite ; des États-Unis où, suivant le mot d'un sénateur du Kansas, « la politique n'a rien de commun avec la morale du Décalogue et de l'Évangile ; » du Canada même, comme on vient de le voir à propos du Manitoba. — Ou l'un des partis s'est définitivement intronisé et ne craint plus de retour offensif : il peut s'offrir alors le luxe d'une certaine dose de justice et de modération. C'est même le cas où le gouvernement de parti fonctionne le mieux. Seulement, il n'existe plus, à proprement parler, ni partis, ni contrôle; c'est le gouverne-

autre puissance, et que la France pourtant s'est annexés, rappelle le cas identique de la Louisiane cédée par l'Espagne à la France, dans les mêmes conditions, et que Napoléon vendit quand même aux États-Unis.



ment d'un peuple conquis par un peuple conquérant. Il règne sans doute encore une justice relative; mais parce qu'il est impossible de l'éliminer totalement en dernier ressort, parce qu'il n'existe pas cent façons de gouverner, mais une seule, offrant toujours en germe, sous des noms différents, les mêmes avantages et les mêmes abus. Telle est la situation de la plupart des cantons de la Suisse<sup>1</sup>. Quant aux droits individuels, de toute façon, où veut-on qu'ils trouvent leur garantie précise avec les règles du parlementarisme, qui exigent : d'abord, qu'un ministre couvre toujours ses subordonnés; puis, que tous les ministres soient solidaires; enfin, que la majorité appuie le ministère, même quand il a tort, pour ne le renverser qu'en cas d'urgence motivée? Encore n'est-ce pas tout. Car si, comme on le propose, le droit d'interpellation doit être prochainement restreint plus ou moins en France, pour diminuer le gaspillage des séances, on s'avisera tôt ou tard que ce ne sont pas les droits individuels, déjà si peu garantis, qui en bénéficieront.

M. Lowell, traitant spécialement de la France, émet sur notre compte une opinion qui, pour être assez répandue, ne nous paraît pas plus solide. Après avoir observé fort bien qu'en France les changements de ministères ne sont pas des changements de partis, et que les victoires de partis ont toujours nécessité jusqu'ici des révolutions, il ajoute : « Tant que les conservateurs ne seront pas rentrés au pouvoir, on ne saura point si la République garde assez de vigueur et d'élasticité pour supporter sans rupture ni bouleversement un changement de partis. Puis, le droit de la majorité à gouverner, qui est en somme la base sur laquelle repose la République, ne sera vraiment établi que lorsque chaque parti se sera paisiblement incliné devant un verdict électoral favorable à ses adversaires. » Jusque-là nous sommes d'accord. Mais M. Lowell se trompe grandement, selon nous, quand il croit ce retour possible et quand il s' imagine que, les réactionnaires une fois entrés dans la République, le danger ne sera pas que leur influence demeure trop restreinte, mais plutôt qu'elle devienne trop prépondérante<sup>2</sup>. Il peut se rassurer : le risque n'a rien de prochain, ni peut-être de lointain. C'est ce que beaucoup de gens ont peine à concevoir. Il faudrait pourtant se persuader, en fin de compte, que l'institution républicaine est, chez nous, par nature, foncièrement hostile aux conservateurs. Les institutions, pas plus que les hommes, en venant au monde, n'ont la faculté de suivre à volonté telle ou telle ligne d'avenir; les conditions mêmes de leur existence sont déterminées dans une large mesure par leurs antécédents généalogiques. Dans tous les pays républicains du globe, sauf en France et au Brésil, la République ne s'est implantée qu'au nom de l'indépen-

1. Lowell, t. II, p. 316-317. — A l'inverse, même dans la Prusse autoritaire d' avant le siècle présent, le régime savamment agencé de l'administration et la permanence des traditions bureaucratiques, souvent appuyées sur le respect de la légalité, maintenaient une grande uniformité dans le service et offraient des garanties réelles contre l'arbitraire des agents du pouvoir » (I, 294).

2. T. I, p. 140-142.

dance nationale, et contre l'étranger ou contre une métropole despotique. Or, comme nous jugeons toujours « les choses par les liaisons et les accessoires que nous y mettons<sup>1</sup>, » ou, si l'on veut, d'après nos impressions premières, il en résulte que l'institution républicaine garde, partout où elle triomphe, un caractère d'opposition fatale, défiante, contre l'adversaire qu'elle a dû vaincre, tantôt l'étranger, tantôt la métropole d'origine, tantôt enfin le régime politique qu'elle a supplanté. Aux États-Unis, la méfiance de l'Angleterre, la satisfaction de l'humilier était hier encore, et redeviendra peut-être demain le facteur dominant de la politique extérieure. En France, l'aversion contre les anciennes classes dirigeantes, — noblesse, haute bourgeoisie, clergé, — reste, aux mêmes titres et degré, le mobile nécessaire de la politique intérieure<sup>2</sup>. La République y perdrait aux yeux du grand public sa meilleure raison d'être si elle acceptait impartialement l'allégeance, le concours des réactionnaires; tout comme aux États-Unis elle perdrait sa signification première si elle tolérait, même un instant, la suzeraineté nominale de l'Angleterre, quoique l'indépendance effective et le nom de « République » pussent encore subsister sans illogisme, ainsi qu'on le verra bientôt, lorsque s'établira, dans des conditions d'indépendance presque absolue, mais sans griefs arriérés contre la métropole, la *Commonwealth* d'Australie.

M. Lowell pense que les instructions du pape Léon XIII obligeront, tôt ou tard, les conservateurs actuels à se fondre dans la République. Mais ces instructions, fussent-elles obéies de leur côté, ne sauraient obliger la République à leur faire accueil<sup>3</sup>. Supposez qu'en France, et

1. Montesquieu, *Esprit des lois*, XIX, 27. — « On peut affirmer, sans trop d'erreur, que, lorsqu'un grand événement, ou une suite d'événements, a produit une impression profonde sur l'esprit public, il se passera beaucoup de temps avant que cette impression s'efface et permette de raisonner froidement sur tout ce qui rappelle le passé » (Mackinnon Robertson, *Buckle and his Critics*, p. 332).

2. Sur la nature et l'origine de ce sentiment, cf. Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, I, 219.

3. Déjà, en 1892, au moment où le pape inaugurerait sa politique, un de nos collaborateurs écrivait ici même : « Si l'Église prend une attitude franchement démocratique, ne perdra-t-elle pas une grande partie de son influence sur les classes riches et aisées dont elle a, pendant longtemps, secondé et partagé la domination et l'égoïsme? Et trouvera-t-elle en échange, dans les classes populaires, une clientèle égale à celle qu'elle aura perdue? Il est permis d'en douter » (*Revue historique*, juillet 1892, p. 374). — Cinq ans plus tard, Léon XIII confirmait par ses plaintes la justesse de cette prédiction dans une audience accordée au directeur du journal *la Croix* : « C'est cette masse populaire qui se défie de mes conseils..., qui reste sourde à mes instances... Et puis, ce sont ces Messieurs, ces chrétiens qui refusent, qui sont rebelles à mes directions... » — Visiblement, le pape a construit sa politique en théologien, raisonnant par déduction sur les définitions abstraites de la République et de la Monarchie que proposent les docteurs de l'École, et sans se douter qu'aux yeux du peuple il s'agit moins de la forme, des procédés de gouvernement, que du personnel gouvernemental et du nivellement des classes politiques. — M. Lowell com-

par les voies les plus légales, un conservateur à la façon de M. de Mun devienne président; un cardinal, même normalien, comme le cardinal Perraud, ministre de l'Instruction publique. La situation choquerait aussitôt le monde électoral et politique comme une véritable révolution. Il n'y aurait qu'un cri parmi les libéraux les plus accommodants, ceux dont les opinions sont du rose le plus pâle : « Nous ne sommes plus en République. » Ils n'auraient pas tort, à leur point de vue, et resteraient dans la note humaine, en s'obstinant à juger suivant l'esprit, non suivant la lettre; sur l'idée, non sur le titre; d'après les conséquences possibles, non d'après l'état actuel.

Puis, outre qu'en France l'institution par ses origines et sa naissance demeure plus naturellement hostile aux conservateurs qu'elle a dépossédés, ils auraient à vaincre en outre l'antipathie que la démocratie éprouve partout, aux États-Unis comme ailleurs, contre les classes riches, lettrées, qui, dans la vie sociale, mènent une existence à part. Si elles ont, aux États-Unis, complètement émigré à l'intérieur, de par la force des choses, nous ne voyons pas comment en France, où l'amour-propre est plus chatouilleux encore, elles réussiraient mieux à désarmer les préventions. Il nous paraît donc certain qu'à moins de catastrophes imprévues, obligeant tous les Français à se serrer les coudes et les mains pour tenir tête à un ennemi général<sup>1</sup>, les conservateurs devront se résigner à vivre tout en dehors de la politique. Leur personne est infiniment plus détestée du peuple que leurs idées; et, si le conservatisme doit reprendre pied dans le gouvernement, ce ne sera qu'à la condition d'être représenté par un nouveau clan de conservateurs, sortis du personnel de la République présente, et qui n'inspireront point les mêmes répulsions. Les tories, chassés du gouvernement de l'Angleterre au xviii<sup>e</sup> siècle, ne purent y rentrer qu'au bout de soixante-quinze ans; encore fût-ce uniquement parce que la couronne alla les chercher dans leur exil pour défendre sa prérogative. En France, avec un pouvoir exécutif dépendant uniquement de la majorité, on ne voit pas comment une conversion de ce genre viendrait jamais à se produire, d'autant qu'entre whigs et tories anglais il n'existait pas l'antagonisme de castes, de sentiments et de principes qui sépare la France en camps irréconciliables<sup>2</sup>.

prendra mieux les résistances conservatrices aux directions papales, en lisant le volume de Peccadot (Jules Rouxel), *les Catholiques*. Paris, Dentu, 1896.

1. C'est avec un sentiment très juste de la situation pareille aux États-Unis que Sir Frederick Pollock a pu dire, devant un auditoire de marque réuni à l'Université de Harvard : « Il est regrettable que la guerre, un moment déclarée entre les États-Unis et la première République française, ne se soit pas assez prolongée ou ne soit pas devenue assez sérieuse pour amener une alliance anglo-américaine. Nous eussions alors évité la guerre de 1813 et nous aurions appris à nous regarder en camarades au lieu de continuer à nous traiter en adversaires » (*Harvard Law School Association; Report of the ninth Annual Meeting*, 25 juin 1895, p. 15).

2. Quand on reproche aux conservateurs français de ne savoir point se trans-

Si M. Lowell aborde quelque jour ce qu'on a justement appelé « l'histoire naturelle des partis, » il lui faudra donc mieux analyser l'action réciproque de la société sur la politique et de la politique sur la société. C'est là tout le fond du problème. Au surplus, nous n'avons pas grande illusion sur la portée de pareilles recherches, dont il a spirituellement indiqué l'inanité dans une comparaison frappante, dès l'entrée de sa préface : « L'auteur de ce livre, » dit-il, « se représente parfois l'État sous la forme d'une vieille diligence dont les chevaux s'emballent. Au premier plan, des gens affairés donnent généreusement les avis les plus divers au conducteur, dont le principal souci est de garder son assiette, tandis qu'à l'arrière deux vieux messieurs armés de lorgnettes discutent tranquillement le chemin parcouru. » L'auteur se donne plutôt pour un simple observateur placé sur le bord de la route, d'où il s'efforce de juger de la solidité du véhicule, de la vigueur de l'attelage, tout en écoutant à la fois le tumulte de l'avant et la grave conversation de l'arrière. Mais, entre son observation bienveillante et celle des vieux Messieurs dont il se moque, nous doutons que la pratique établisse jamais une ombre de différence. — En tout cas, les partis continueront, comme faisait de son vivant le prince de Bismarck, à n'accepter le parlementarisme que s'ils l'ont à leur dévotion; de même qu'en Allemagne, les conservateurs les plus fervents n'admettront l'absolutisme royal que s'il s'incline devant leur volonté<sup>1</sup>.

former en *tories*, on oublie que les *tories* anglais se sont plutôt transformés en conservateurs et préparés, de la sorte, en réservant leurs principes, à toutes les transformations éventuelles de leur Constitution d'État. Le tableau que M. de Pressensé traçait du torysme anglais au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1897 (p. 786-787) nous semble tout à fait inexact et propre à encourager de fausses espérances en matière de ralliement. On se rendra mieux compte des difficultés en lisant l'excellent article de la *Quarterly Review* sur le Speaker Onslow (oct. 1896), — où les jacobites, les *tories*, les *boys*, les whigs de différente nuance représentent fort bien nos royalistes, nos conservateurs, nos ralliés et nos libéraux de tout ordre; — surtout si l'on se rappelle qu'autre chose est d'accepter une fois pour toutes le principe d'une dynastie nouvelle, autre chose de se rallier aux tendances vagues, indéfinies, changeantes, d'un gouvernement populaire et méfiant.

1. *Edinburgh Review*, « The Internal Crisis in Germany, » oct. 1897, p. 505. Cf. *Ibid.*, « Prosperity and Politics in Italy, » juillet 1897 : « The Internal Crisis in Austro-Hungary, » juillet 1898. A noter, d'ailleurs, dans ce dernier article de la vieille Revue libérale anglaise, un aveu candide. Parlant de l'oppression des Slaves et des Roumains par les Magyars : « On peut, » dit-elle, « sympathiser non seulement avec les peuples qui luttent pour conquérir leur liberté légitime, mais avec ceux qui luttent aussi bien pour obtenir une suprématie légitime. Le libéralisme des Magyars n'est peut-être pas tel qu'ils voudraient le faire croire à l'Europe occidentale; mais ils ont la vraie tradition, le vrai sens politiques. Hors les fanatiques du nationalisme, tout le monde doit désirer leur succès » (p. 7).

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue d'histoire diplomatique.** Année XII, 1898, n° 4. — Éd. RODOCANACHI. Les îles Ioniennes sous la domination russe et sous la domination française, 1799-1814 (montre, en s'appuyant en partie sur des documents puisés aux archives des Affaires étrangères, comment ces îles passèrent en quinze ans des Vénitiens aux Français, puis aux Turcs, aux Russes et encore aux Français, enfin aux Anglais, après avoir failli être attribuées aux Autrichiens, sans qu'on ait jamais cessé toutefois de proclamer leur indépendance). — Léonel DE LA TOURRASSE. Les négociations pour le duc d'Anjou aux Pays-Bas, de 1578 à 1585. — Alfred BARAUDON. Une tragique aventure; l'abdication et l'emprisonnement du premier roi de Sardaigne (après avoir abdicé en 1729, Victor-Amédée, mécontent d'être tenu entièrement en dehors des affaires par son fils Charles-Emmanuel, révoqua son abdication en 1731; mais il fut arrêté le 29 septembre, en même temps que la marquise de Spino, qu'il avait épousée peu auparavant, et enfermé à Montcalieri, où il mourut le 31 oct. 1732 après une assez cruelle détention). — Gabriel SYVETON. Au camp d'Altranstadt; Besenval et Marlborough; mars-avril 1707.

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** T. LIX, livr. 3 et 4, mai-août 1898. — Léon MAÎTRE. Cunauld, son prieuré et ses archives (les archives du prieuré de Cunauld, en Maine-et-Loire, où avait été déposée une partie des chartes des religieux de Noirmoutier, sont aujourd'hui dispersées, mais encore riches. Publie : 1° une donation d'Ansoald, évêque de Poitiers, en faveur de l'abbaye de Noirmoutier, datée de la deuxième année du règne de Dagobert II; c'est le titre même de la fondation primordiale de l'abbaye bénédictine de Noirmoutier; cet acte est une copie faite sur l'original, peut-être même au vi<sup>e</sup> s.; 2° un diplôme des empereurs Louis le Pieux et Lothaire pour le rétablissement du monastère de Saint-Philbert de Noirmoutier, 2 août 830; 3° une donation de Geilon aux religieux de Saint-Philbert, 25 août 868). — L. MIROT. Silvestre Budes et les Bretons en Italie; fin (le sac de Cèsène; les Bretons dans les Marches, 1<sup>er</sup> février-juillet 1377; en Toscane et en Ombrie jusqu'à la mort de Grégoire XI, juillet 1377-mars 1378. Mort de Silvestre Budes, 1380). — Ch. NERLINGER. État du château de Thann en Alsace au xv<sup>e</sup> s. — N. VALOIS. Un nouveau document relatif à l'expédition de Louis I<sup>er</sup> d'Anjou en Italie, 11 juillet 1382. — A. MOREL-FATIO. Chronique des rois de Castille, 1248-1305, par Jofré de Loaisa (publie le texte de cette chronique avec une annotation copieuse et un index). — L. DELISLE. Les vols de Libri au séminaire d'Autun. = Bibliographie : A. Cartellieri. Ein Donaueschinger Brief-

steller (étude critique sur un formulaire de correspondance transcrit à la fin du XIII<sup>e</sup> s. en Allemagne, mais contenant des textes provenant de la région orléanaise sous le règne de Philippe-Auguste). — H. BAS. Saint Martin (ouvrage de circonstance richement illustré). — H. CHAPOY. Les compagnons de Jeanne d'Arc. Domremy-Reims (utile). — Edm. MAIGNIEN. Faits et gestes de Guillaume de Meillon publiés d'après le manuscrit original (Meillon fut un sénéchal de Beaucaire et de Nîmes qui guerroya beaucoup, surtout en Italie, sous Charles VI. Ses *Faits et gestes* ont dû être écrits peu après la bataille de Verneuil en 1424). — La *vita italiana nel trecento* (analyse des conférences qui ont été lues à Florence sur la vie italienne au XIV<sup>e</sup> s.).

**3. — La Correspondance historique et archéologique.** 1898, 25 août. — J. MOMMÉJA. Ph. Tamizey de Larroque. Essai bio-bibliographique; suite le 25 sept. (bibliographie très complète, qui ne donne pas seulement le titre, mais encore l'analyse des articles). — H. MAISTRE. Pose de la première pierre du Pont-Royal, 25 oct. 1685. = 25 sept. Vicomte de GROUCHY. Marché pour le transport de l'artillerie royale, 1694. — L.-G. PÉLISSIER. Lettre d'un colon du Canada (à Louis XIII, 1627). — Id. Note sur les relations de Louis XII et de Lucques.

**4. — La Révolution française.** 1898, 14 août. — S. LACROIX. Ce qu'on pensait des Juifs à Paris en 1790 (en janvier 1790, tous les districts de Paris, sauf un, étaient favorables à l'assimilation des Juifs aux citoyens actifs. L'Assemblée constituante hésita plus longtemps : après avoir admis les Juifs portugais, espagnols, avignonnais, elle recula, pour les Juifs allemands, devant l'hostilité de l'Alsace. L'appui que les Juifs ne cessèrent de trouver dans la Commune de Paris leur facilita l'admission à la nationalité française sans distinction d'origine). — A. AULARD. L'idée républicaine et démocratique au début de la Révolution (résume les événements qui, au début de la Révolution, ont fait passer, en fait, la souveraineté des mains du roi à celles de la nation et, par la révolution municipale, établirent en France un état de choses républicain). — A. CORDA. Les prisonniers de guerre à Vitry-le-François en sept. 1792; une lettre de Dumouriez (ordonnant de les traiter, et en particulier un officier qui se trouvait avec eux, avec les égards ordonnés par la loi). — A. LODS. Rabaut de Saint-Étienne; sa correspondance pendant la Révolution, 1789-1793; suite; fin le 14 sept. = Bibliographie. *Th. de Closmadeuc*. Quiberon, 1796 (cette monographie est un chef-d'œuvre du genre; elle détruit, par le simple exposé des faits et par des chiffres, la légende des émigrés martyrs). — *Chateaubriand*. Mémoires d'outre-tombe; t. I (nouvelle édition fort bien présentée par M. Biré). = 14 sept. A. AULARD. Bourgeoisie et démocratie, 1789-1790 (quand la Constituante rédigea la Constitution, il n'y avait pas dans l'Assemblée un seul républicain; le maintien de la monarchie ne souleva ni protestation ni discussion; elle voulut organiser une monarchie subordonnée à la nation; mais, par la nation, elle entendait

une nouvelle classe privilégiée, ce que nous appelons la bourgeoisie, et l'organisa dans un sens tout à fait hostile à la démocratie). — Ch.-L. CHASSIN. Application de la loi du 19 fructidor an V contre les prêtres réfractaires en Vendée. — JEANVROT. Volney, sa vie et ses œuvres.

5. — **Bulletin de correspondance hellénique.** Année XXI, 1898. — Émile BOURGUET. Inscriptions de Delphes. Les comptes de l'archontat de Damocharès (discute en passant l'autorité de Diodore et de Plutarque). — E. PORTIER. La Peitho du Parthénon et ses origines (importance du culte de cette divinité au VI<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> s.; son étroite association avec Aphrodite. Elles apparaissent côte à côte sur la frise du Parthénon). — H. WEIL. Le péan delphique à Dionysos; supplément. — Paul PERDRIZET. Voyage dans la Macédoine première; suite (inscriptions de Philippos et de la frontière thrace; le territoire de la Colonia Augusta Julia Philippi). — Ph.-E. LEGRAND. Fouilles de Trézène. — G. COLIN. Inscriptions de Thespiès (dont une de 50 lignes, concernant le renouvellement du bail d'un certain nombre de prés affermés par la ville de Thespiès). = Institut de correspondance hellénique. HOMOLLE. Ex-voto trouvés à Delphes. Statues du Thessalien Daochos et de sa famille. — G. COLIN. Chronologie des archontes de Delphes et d'Athènes entre 430 et 100 av. J.-C. — HOMOLLE. Le trophée des Messéniens de Naupacte et celui de Paul-Émile, vainqueur de Persée (inscriptions).

6. — **Bulletin critique.** 1898, n<sup>o</sup> 19. — L. PASTOR. Zur Beurtheilung Savonarolas, 1498 (très intéressante apologie). — N<sup>o</sup> 21. *Général Pothier.* Les populations primitives (beaucoup d'érudition). = N<sup>o</sup> 22. *Ch. Diehl.* L'Afrique byzantine, 533-709 (longue analyse de cet excellent ouvrage). = N<sup>o</sup> 26-27. *De la Barre de Nanteuil.* L'Orient et l'Europe (sans valeur). — F. de Mély. Les lapidaires de l'antiquité et du moyen âge; t. I : les lapidaires chinois; introduction, texte et traduction, avec la collaboration de H. Courel (remarquable). = N<sup>o</sup> 28. *Abbé Chevin.* Dictionnaire latin-français des noms propres de lieux ayant une certaine notoriété, principalement au point de vue ecclésiastique et monastique (utile complètement à celui de Deschamps). — Chronique d'Égypte (des fouilles accomplies à Thèbes cette année sous la direction de M. Loret).

7. — **Journal des Savants.** 1898, sept. — G. PERROT. Le théâtre grec; 4<sup>e</sup> art. (de l'arrangement de la *skéné* en vue de faciliter les opérations du machiniste; du rideau, qui n'existait certainement pas dans les théâtres grecs du V<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> s. En somme, dans le théâtre de cette époque, aucune trace de ce que nous appelons la scène). — A. BARTH. Le pèlerin chinois I-tsing; fin. — R. CAGNAT. Œuvres complètes de B. Borghesi; t. X : les préfets du prétoire. — L. DELISLE. La cité de Dieu de saint Augustin, illustrée d'après les indications de Robert Gaguin (l'artiste qui travailla sous la direction de Gaguin n'est autre que François, fils de Jean Fouquet; le travail fut exécuté en 1473. Il est représenté par les mss. 18 et 19 du fonds français à la Bibliothèque nationale, avec des répliques fournies par un ms. de la bibliothèque de

Sainte-Geneviève et un autre peint pour Philippe de Commines, dont un tome est à la Haye et l'autre à Nantes).

**8. — Polybiblion.** 1898, juin. — *Waltzing*. Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'empire d'Occident (très important). — *Chr. Huck*. Dogmen historischer Beitrag zur Geschichte der Waldenser (utile). = Juillet. *G. Rauschen*. Jahrbücher der christl. Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen (important; c'est une mise au courant des *Annales* de Baronius). — *Villefranche*. Histoire de Napoléon III (excellent). = Août. *Abbé F. Duffau*. Épreuves d'un évêque français pendant la Révolution; lettres et mémoires de Mgr de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes. — *Fr. Tarin*. La real cartuja de Miraflores (érudite histoire de la chartreuse fondée par les rois de Castille, au milieu du xv<sup>e</sup> s., tout près de Burgos). — *Marquis de la Mazière*. Moines et ascètes indiens. Essai sur les caves d'Ajanta et les couvents bouddhistes des Indes (excellent). = Sept. *T. Caivano*. Il Venezuela (livre de bonne vulgarisation). — *C. Hude*. Thucydidis historiae; libr. I-IV (éd. critique indispensable pour l'établissement du texte). — *Nürnbergger*. Papsttum und Kirchenstaat, 1800-1846 (ouvrage de vulgarisation qui ne traite guère que de l'histoire externe de la papauté).

**9. — Revue critique d'histoire et de littérature.** 1898, nos 32-33. — *Edm. Lange*. Die Arbeiten zu Thucydides seit 1890. — *Fr. Müller*. Zu Thucydides Erklärungen (publie des notes et corrections de L. Herbst). — *Hude*. Thucydidis historiae; Bd. I (nouv. éd. faite après une recension minutieuse de tous les mss.). — *M.-T. Varronis* Antiquitates, éd. *R. Aghad* (bonne éd.). — *G. Richter*. Annalen der deutschen Geschichte des Mittelalters (manuel des plus précieux). = Nos 34-35. *P. Tannery*. Le traité du quadrant, de maître Robert Anglès, Montpellier, xiii<sup>e</sup> s.; texte latin et ancienne traduction grecque (important). — *J. Camus*. La venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans, et l'inventaire de ses joyaux apportés de Lombardie (bon). — *Immich*. Zur Vorgeschichte des Orléansschen Krieges. Nuntiaturlberichte aus Wien und Paris, 1685-1688 (important). = Nos 38-39. *E. Preuschen*. Palladius und Rufinus. Ein Beitrag zur Quellenkunde des ältesten Mönchtums (donne une bonne éd. de la version grecque de l'*Historia monachorum in Aegypto* que Rufin composa vers 404 et de cinq chapitres de l'*Historia lausiaca* qui ont été interpolés dans la rédaction primitive de Palladius). — *P. Bedjan*. Acta martyrum et sanctorum; t. VII, vel Paradisus Patrum (ce « Paradis des Pères » est une compilation faite à la fin du vii<sup>e</sup> s. par un moine du couvent nestorien de Beit Abé, d'après l'*Hist. lausiaca* et l'*Hist. monachorum*). — *G. des Marcs*. Étude sur la propriété foncière dans les villes du moyen âge et spécialement en Flandre (excellent; l'auteur a le tort de vouloir faire sortir les villes exclusivement de l'élément commercial).

**10. — Annales de géographie.** 1898, 15 juillet. — LEDERLIN et



GALLOIS. La culture du coton dans le monde. — V. BÉRARD. Topologie et toponymie antiques. Mégare. — D. PASQUET. Le développement de Londres.

**11. — Revue de géographie.** 1898, août. — P. GAFFAREL. Le *De orbe novo*, par Pierre Martyr d'Anghiera; traduit avec notes et commentaires; suite en sept. et en oct. = Sept. FROIDEVAUX. Une visite aux îles du Salut en 1763 (lettre de M. de Fiedmont à Choiseul). — L. DRAPEYRON. Comment Michelet est devenu historien et géographe; fin en oct. — L. VIGNOLS. L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789.

**12. — Revue celtique.** 1898, juillet. — H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Ésus, Tarvos Trigaranus. La légende de Cuchulainn en Gaule et en Grande-Bretagne (Cuchulainn, fils du dieu Lug, est identique à Ésus. Il arrête à lui seul une armée qui envahissait l'Ulster en coupant des chênes qu'il met en travers de la route suivie par les ennemis; c'est ce que représente dans les bas-reliefs de l'autel gallo-romain de Paris le bûcheron qui abat un arbre. Ce bûcheron, c'est Ésus-Cuchulainn. Le taureau est l'animal merveilleux qui est la cause de la guerre et dont l'armée ennemie prétend faire la conquête; les trois grues sont la triple divinité de la guerre, qui vient prévenir le taureau du danger qui le menace). — S. REINACH. Esquisse d'une histoire de l'archéologie galloise; suite.

**13. — Revue de l'histoire des religions.** T. XXXVII, n° 3, 1898, mai-juin. — R. DUSSAUD. Les visions d'Ézéchiel (ces visions sont, dans leurs moindres traits, des réminiscences de choses vues dans l'exil; on y peut trouver de précieux renseignements). — J. GOLDZIEHER. De l'ascétisme aux premiers temps de l'Islam. — A. RÉVILLE. De Jesu Christo colloquium doctum (réponse aux critiques faites par M. A. Sabatier au livre de M. Réville sur Jésus). — S. D'OLDENBURG. A propos du Mahâbhârata dans la littérature bouddhique. — L. MARILLIER. La place du totémisme dans l'évolution religieuse (à propos du livre de M. Jevons; suite et fin). = Comptes-rendus : *Trumbull*. The threshold-covenant or the beginning of religious rites (étude très originale et très érudite sur le rôle que joue dans les cérémonies religieuses de tous les peuples la coutume de la fraternisation par le sang, en particulier la coutume de faire des aspersion de sang sur les fondations d'un édifice). — *Petrie*. Religion and conscience in Ancient Egypt (récsumé très instructif). — *L. W. King*. Babylonian magic and sorcery (intéressant pour l'histoire religieuse). = T. XXXVIII, n° 1, juillet-août. GONLET D'ALVIELLA. Les rites de la moisson et les commencements de l'agriculture (à propos de l'ouvrage de Grant Allen, *The evolution of the idea of God*). — E. BLOCHER. Études sur l'histoire religieuse de l'Iran; I : de l'influence de la religion mazdéenne sur les croyances des peuples turcs.

**14. — Revue des Études juives.** 1898, avril-juin. — Nicolas Antoine; un pasteur protestant brûlé à Genève en 1632 pour crime de judaïsme (publie les actes du procès de cet hérétique, d'après le registre

de la Compagnie des pasteurs de Genève). — W. BACHER. Erreurs récentes concernant d'anciennes sources historiques (critique une étude d'A. Schlatter, *die Tage Trajans und Hadrians*, qui a commis de graves erreurs dans l'emploi des sources utilisées pour l'histoire des rapports des Juifs avec Hadrien et de la guerre de Barkokhba, 132-134). — J. LÉVY. La mort de Yerzedjedj I d'après la tradition juive.

**15. — Revue maritime.** 1898, juin. — Ch. MONCHICOURT. L'expédition de Djidjelli, 1664 (à noter surtout, dans cette expédition, la mésintelligence des généraux); suite en juillet.

**16. — Le Correspondant.** 10 août. — LACOMBÉ. Chateaubriand. Le cinquantenaire de sa mort et de ses funérailles. — DRONSART. Bismarck. = 25 août. FRASER FRISELL-BARTOLONI. Quelques lettres intimes de la vicomtesse de Chateaubriand (lettres charmantes à M. Fraser Frisell de 1824, 1828, 1845, 1846, qui achèvent de ruiner la légende de l'indifférence de M<sup>me</sup> de Chateaubriand pour la gloire de son mari). — Comte G. DE CONTADES. Les trois Français de Killala (Charost, Boudet et Ponsou, qui ont occupé et défendu la ville de Killala en Irlande du 23 août 1798 au 25 sept. pendant l'expédition du général Humbert et s'y conduisirent de la manière la plus chevaleresque). — SURBLEU. La sueur de sang (la science a constaté comme phénomènes naturels des cas de sueurs de sang et de stigmates qui ont joué un rôle dans l'histoire religieuse). — H. DE CARDONNE. Le berceau du christianisme en France. Ferrières en Gâtinais (on a peine à croire qu'une revue sérieuse ose rééditer la fable de Savinien, Altin et Potentien, disciples de saint Pierre). = 10 octobre. DELAFOSSE. Comment nous avons perdu l'Égypte (dans cet article partial, mais intéressant, M. D. fait retomber toute la responsabilité de la perte de l'Égypte sur le parti républicain, alors que la principale faute retombe sur le ministère conservateur de 1875, qui a refusé d'acheter d'Ismaïl les 177,000 actions de Suez; il est trop sévère pour le régime du condominium, trop favorable à l'imprudent appui donné par M. de Ring aux colonels révoltés, trop sévère pour la politique de Gambetta, qui pouvait contraindre l'Angleterre à l'action commune, juste dans sa sévérité pour la politique de M. de Freycinet et le caractère illusoire de la demande de crédit de sept millions, juste aussi dans la pensée que la France aurait dû profiter de l'expédition du Soudan pour poser sérieusement devant l'Europe la question d'Égypte au lieu de se contenter de protestations et de victoires de forme qui ont été des défaites de fait irréparables, juste enfin en regrettant qu'on n'ait pas su se servir à temps des droits du sultan. La France, ici comme ailleurs, n'a su se décider ni aux actions opportunes ni aux sacrifices nécessaires. Elle a, comme Napoléon III depuis 1860, eu des velléités innombrables et infinies et point de volonté clairvoyante et ferme). — Vicomte DE MEAUX. Louis Pastor et son jugement sur Alexandre VI et Savonarole (approuve ses sévérités pour Alexandre VI et prend la défense de Savonarole). — Louis PASSY. La

Révolution de 1830 à Versailles (d'après les souvenirs du marquis de Blossville, secrétaire général de la préfecture; curieux détails sur l'absolue imprévoyance avec laquelle furent faites les ordonnances). — O. GRABINSKI. Le général Della Rocca. La politique napoléonienne en Italie (I. Guerre d'Italie. Comment Napoléon III fut constamment conduit par Cavour). — Marquis de NADAILLAG. Ménélik II; fin. — LANZAC DE LABORIE. La Révolution et les pauvres (d'après Léon Lallemand, la charité administrative se montra impuissante jusqu'en 1800). — DELORME. Montalembert. Sa carrière parlementaire dans la monarchie de juillet et la seconde république.

**17. — Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus.** 1898, 20 août. — PRÉLOT. Le centenaire de Vasco de Gama et la colonisation portugaise; 1<sup>er</sup> art.; suite le 5 sept. = 5 sept. CHERVOILLOT. L'œuvre de Michelet. = 5 oct. H. PRÉLOT. Gladstone et la transformation de l'État anglais.

**18. — La Revue de Paris.** 1898, 15 août. — ZÉDÉ. L'embarquement de Charles X, 16 août 1830) Ch. Zédé, officier du génie maritime, fut envoyé, le 12 août 1830, par le ministre de la marine, à Cherbourg, pour prendre avec M. Pouyer, préfet maritime, toutes les dispositions relatives au départ des princes. C'est son rapport qui est ici publié par G. Monod. A noter, au milieu de la consternation peinte sur la figure des membres de la famille royale, l'attitude apathique du duc d'Angoulême : « M. le dauphin paraissait étranger à ce grand événement; aucune sensation ne se laissait apercevoir sur sa physionomie impassible ». = 1<sup>er</sup> sept. SULLY-PRUDHOMME. La Bible de l'Humanité (préface pour une nouvelle édition de l'ouvrage de Michelet. Expose à quelles conditions on peut tenter une philosophie de l'histoire en se mettant à un point de vue purement rationnel). — L. LACOUR. Olympe de Gouges (elle s'appelait Marie Gouze et naquit à Montauban le 7 mai 1748. Elle avait donc quarante-cinq ans au moment où elle fut guillotinée et non trente-huit, comme elle le déclara elle-même en se rajeunissant par coquetterie devant ses juges. Elle était née des amours adultères d'Olympe Mouisset, femme de Pierre Gouze, avec le poète marquis Le Franc de Pompiignan. Elle épousa, en 1765, Louis-Yves Aubry, cuisinier de messire de Gorges, intendant de Montauban, qu'elle abandonna bientôt pour mener à Toulouse, puis à Paris, la vie de courtisane). = 15 sept. Ch. ANDLER. Le prince de Bismarck (I, remarquable étude). = 1<sup>er</sup> oct. G. DUMAS. Auguste Comte et les Jésuites (projet d'une alliance offensive entre catholiques et positivistes en vue de faire triompher l'unité de croyance nécessaire à l'existence des États; c'était la conclusion logique, sinon pratique, de tout son système. C'est en 1856 que Comte envoya, sans résultat, naturellement, un ambassadeur vers le général des Jésuites). — A. MÉVIL. Samori.

**19. — Revue des Deux-Mondes.** 1898, 15 juin. — ERN. DAUDET. Louis XVIII et le duc Decazes, d'après des documents inédits; 1<sup>er</sup> art. :

les derniers jours du cabinet Richelieu-Decazes, 1818 (Richelieu tomba parce que, entraîné de plus en plus vers l'extrême droite, il voulut imposer au roi le sacrifice de Decazes; le roi se fût encore résigné à éloigner son ami, mais il ne voulut pas se livrer aux ultras, et c'est Richelieu qui partit); 2<sup>e</sup> art. le 1<sup>er</sup> juillet: le cabinet Dessoles-Decazes, 1819 (utilise et publie en partie la correspondance du roi avec le duc, son ami, correspondance tout intime et qui permet de pénétrer profondément dans l'âme même de Louis XVIII); 3<sup>e</sup> art. le 15 juillet: l'assassinat du duc de Berry, 1820 (chagrin du roi en lisant les infamies lancées contre Decazes après l'assassinat: « ... M. de Chateaubriand. J'en suis indigné. Je voudrais aller trouver l'auteur et, le bâton haut, l'obliger à signer le désaveu de son infamie. » Et un peu plus tard: « Je n'ai pu conserver le meilleur des ministres, conserve-moi le meilleur et le plus tendrement aimé des fils »). — Vicomte G. D'AVENEL. Paysans et ouvriers depuis sept siècles; 3<sup>e</sup> art.: les frais de nourriture au moyen âge; 4<sup>e</sup> art., 15 juillet: les frais de nourriture aux temps modernes. = 1<sup>er</sup> juillet: Fr. DE PRESSENSÉ. Gladstone. — G. VALBERT. Marysienka et Jean Sobieski (d'après l'ouvrage récent de M. Walizewski). = 15 juillet. Ch. BENOIST. L'Autriche future et la future Europe. = 1<sup>er</sup> août. Comte BENEDETTI. Le concert européen. — Henri HOUSSAYE. La bataille de Waterloo; 1<sup>er</sup> art.: de six heures du matin à trois heures de l'après-midi; 2<sup>e</sup> art. le 15 août: de trois heures après midi à la nuit close (grande précision dans les détails et beaucoup de vie). — G. VALBERT. Une correspondance secrète pendant la Révolution (celle de l'internonce, publiée par l'abbé Bridier). = 1<sup>er</sup> sept. Frédéric MASSON. L'existence d'une impératrice: Joséphine aux Tuileries (organisation de la vie de cour aux Tuileries après la Révolution; tableau de l'emploi du temps de l'impératrice); fin le 15 septembre (dépenses de la maison de l'impératrice; de l'étiquette à laquelle elle doit se plier et de l'espionnage dont elle est environnée par ordre de l'empereur). = 1<sup>er</sup> oct. Comte Charles DE MOUY. Jeanne la Folle (d'après l'ouvrage de M. Rodriguez Villa). — G. VALBERT. Une mission d'attaché militaire à Vienne pendant la guerre de Crimée (d'après les notes du prince Kraft de Hohenlohe-Ingelfingen).

**20. — Académie des inscriptions et belles-lettres.** Comptes-rendus des séances de l'année 1898. Bulletin de mai-juin. — Max VAN BERCHEM. Note sur les fondations du phare d'Alexandrie. — CLERMONT-GANNEAU. Le *Mazrah* et les *curiae, collegia* ou *ordines* carthaginois dans le tarif des sacrifices de Marseille et dans les inscriptions néo-puniques de Maktar et d'Altiburos. — BESNIER. Une inscription de la *schola* de Lambèse. — E. BABELON. Les monnaies de Medaba au pays de Moab. — J. OPPERT. Alexandre à Babylone (détermine plusieurs faits intéressant le calendrier attique pendant le siècle qui précéda la mort d'Alexandre. Le roi de Macédoine naquit sous l'archonte Épinès, le 6 hécatombæon, le mardi 23 juillet julien 356 av. J.-C.; il mourut le

vendredi 11 mai julien, 6 mai grégorien, 323). — CLERC. Note sur l'inscription phénicienne d'Avignon.

**21. — Académie des sciences morales et politiques.** Séances et travaux. Compte-rendu. 1898, livr. 9-10. — M. MARION. Le procès du duc d'Aiguillon, 1770 (la correspondance intime de d'Aiguillon au moment de ce fameux procès prouve que l'ancien gouverneur de Bretagne a réellement et sincèrement souhaité qu'un débat judiciaire solennel le lavât des accusations lancées contre lui, qu'il aurait voulu que ce débat se prolongeât jusqu'au bout, au lieu d'être brusquement arrêté par ordre du roi, parce qu'il en attendait une justification éclatante de sa conduite).

**22. — Société de l'histoire du protestantisme français.** Bulletin historique et littéraire. 1898, nos 8-9. — J. PANNIER. Le prieuré et la seigneurie de Longjumeau au milieu du xvi<sup>e</sup> s. Théodore de Bèze et Michel Gaillard (Bèze a été prieur de Longjumeau en 1539, en même temps que Gaillard en était le seigneur; généalogie de la famille de Gaillard). — LEROY. Les protestants de Sedan au xviii<sup>e</sup> s.; 2<sup>e</sup> art. — Ch. SCHMIDT. Les huguenots et l'Hôtel-Dieu d'Orléans, d'après l'inventaire de ses archives. — AUBERT et CHOISY. La Réforme française après la mort de Calvin, d'après des extraits de la correspondance de Théodore de Bèze, 1564-1575. — H. HAUSER. Nouvelles notes sur la Réforme en Auvergne, 1566-1685. — N. WEISS. Autour de l'édit de Nantes. Les députés huguenots et Henri IV en mai et juillet 1597. — C. PASCAL. Mariages protestants sous le régime de la révocation de l'édit de Nantes, 1686-1789.

**23. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.** Bulletin. 1898, 3<sup>e</sup> livr. — A. VIDIER. Les abbayes de Saint-Denis, Saint-Crépin-le-Grand, Sainte-Geneviève et Saint-Père de Melun au xvi<sup>e</sup> s. (d'après les enquêtes faites en cour de Rome pour l'application du Concordat, 1517-1518).

**24. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.** Bulletin archéologique et historique. Tome XXVI, 1898, 2<sup>e</sup> trimestre. — Commandant ROQUES. Le centenaire d'un régiment inconnu (le 15 juin 1798, Bonaparte créa à Malte une légion maltaise où il admit à titre d'officiers français et pour la durée de la guerre d'Orient des chevaliers de l'ordre de Malte. Cinquante-deux chevaliers suivirent ainsi Bonaparte en Égypte; quatre seulement revinrent en France : Chanaleilhes, Montgenêt, La Panouse et Dolomieu). — P. DUFAUR. Coutumes d'Asques, 1512; fin. — Marcel SÉMÉZIES. L'assassinat du duc de Guise, 18 février 1563, par le baron de Ruble. — Abbé B. TAILLEFER. Lauzerte au xiv<sup>e</sup> s.; 1351-1360 (analyse d'un registre de notaire). — Abbé F. GALABERT. Visite de quelques paroisses du diocèse actuel de Montauban au xiii<sup>e</sup> s. (ne parle guère que des frais que ces visites entraînaient pour les villes et communautés religieuses).

**25. — Travaux de l'Académie nationale de Reims.** Volume CI,

année 1896-1897, tome I (Reims, Michaud, 1898). — Gaston PARIS. Le poète Guillaume Coquillart, chanoine et official de Reims (débrouille la biographie de ce personnage, qui a eu des homonymes, parmi lesquels un traducteur de Josèphe). — Paul THIRION. Note sur les vicomtes champenois. — Chanoine CERF. Pierre Cauchon de Sommièvre, chanoine de Reims et de Beauvais, évêque de Beauvais et de Lisieux. Son origine, ses dignités, sa mort et sa sépulture (Pierre Cauchon était fils de Remy, petit-fils de Jacques, Normand, orfèvre, établi à Reims vers le milieu du XIV<sup>e</sup> s. Il mourut subitement dans la maison du doyenné de Cande, à Rouen, le 18 déc. 1442. Il n'a jamais été excommunié, comme on l'a dit, et son corps n'a pas été jeté à la voirie). — Armand BOURGEOIS. Lettres inédites de Jean Devillers d'Épernay, chirurgien-major de l'armée française au siège de Philippsbourg, 1734. = T. II. Table générale alphabétique des cent premiers volumes.

**26. — La Province du Maine.** 1898, août. — Alb. COUTARD. Perrine Dugué; son culte populaire. — BERTRAND DE BROUSSILLON. Les Laval, La Faigne et leur livre de raison, 1452-1533; fin en septembre. — Pr. CHAUVIN. Notes sur l'ancien château et le marquisat de Fontenaille à Écommoy; suite. = Septembre. L. FROGER. Des études historiques locales (programme à exécuter et méthode à suivre). — A. LEDRU. Le commencement de l'année dans le Maine après l'édit de Charles IX (publie une note copiée sur les registres du chapitre du Mans, disant que l'édit royal fut promulgué au Mans le mercredi 15 janvier 1567).

**27. — Revue africaine.** 1898, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres. — L. RINN. Le royaume d'Alger sous le dernier dey; chap. IV. — Colonel ROBIN. Soumission des Beni-Yala et opérations du colonel Canrobert en juillet 1849; suite. — V. WAILLE. Mosaïque découverte à Cherchell (avec une planche gravée). — AUMERAT. La propriété urbaine à Alger. — IBN-EL-ATHIR. Annales du Maghreb et de l'Espagne; trad. par E. FAGNAN; suite.

**28. — Revue de Gascogne.** 1898, septembre-octobre. — Joseph GARDÈRE. Histoire religieuse de Condom pendant la Révolution; suite. — C. DOUAI. Coutumes de Terraube, 25 février 1285 (texte en langue vulgaire). — Abbé J. LESTRADE. Documents inédits relatifs à Blaise de Monluc et à Philippe de La Roche, baron de Fontenilhes. — C. LAPLAGNE-BARRIS. Seigneuries du pays d'Angles : Riguepeu.

**29. — Revue de Saintonge et d'Aunis.** 1898, 1<sup>er</sup> sept. — L. A. Une monographie de commune : Muron (par M. Fr. Arnaud). — J. S. Les derniers Conventionnels (quelques mots sur Dumont, Barère, Borie-Cambort, Romme). — Abbé M. BRODUT. Le camp de la Pilette, commune de Moragne (c'est peut-être un camp romain, et c'est peut-être près de là que Messala Corvinus livra aux Santons la bataille racontée par Tibulle). — D<sup>r</sup> GULLAUD. Les piles gallo-romaines (annonce de nouvelles fouilles entreprises autour de ces monuments).

E. FIGANEAU. Excursion archéologique à Saint-Émilion (avec plusieurs planches intéressantes).

**30. — Analecta Bollandiana.** T. XVII, fasc. I et 2. — De martyrologio Wolfhardi Haserensis. — De magno legendario Austriaco. — De Legendario Windbergensi. = Comptes-rendus : V. *Forcella et E. Seletti*. Iscrizioni cristiane in Milano anteriori al ix secolo (conscienceux ; plusieurs critiques de détail). — H. *Ehrensberger*. Libri liturgici bibliothecae apostolicae Vaticanae manuscripti (parfois ce dépouillement laisse quelque peu à désirer sous le rapport de la précision ; publication importante). — F.-X. *Funk*. Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen (remarquable). — P. *Verdun*. Le diable dans la vie des saints (manque de critique). — J. *Mayer*. Die christliche Ascese, ihr Wesen und ihre historische Entfaltung (l'auteur est assez bien au courant des dernières publications, mais il se renferme dans des généralités). — O. *Zöckler*. Askese und Mönchtum (répertoire précieux ; l'idée-mère de l'ouvrage ne se dégage pas assez nettement). — *Marin*. Les moines de Constantinople depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Photius (330-898) (l'auteur connaît bien la littérature byzantine et n'a négligé aucune source d'information). — H. *Totra*. Saint Pierre Orseolo, doge de Venise, puis bénédictin du monastère de Saint-Michel-de-Cuxa en Roussillon (abuse de la conjecture). — F. *Goldie*. The first christian mission to the great Mogul (ce livre marque un progrès réel sur les biographies antérieures d'Acquaviva).

**31. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.** XXVII, 1<sup>re</sup> livr. — J. *CUVELIER*. Nécrologe des Pères Jésuites dans les Pays-Bas, du xvi<sup>e</sup> s. au commencement du xviii<sup>e</sup> (1523-1725, avec des lacunes). — J. *LAENEN*. Les consécration des autels de l'église de l'abbaye de Villers. — Documents relatifs à l'abbaye de Heylisseem (fragments d'un cartulaire).

**32. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.** 3<sup>e</sup> série, XXXVI, n<sup>o</sup> 4. — Comptes-rendus : E. *Van Even*. Particularités inédites sur l'enlèvement du comte Philippe de Buren, fils du Taciturne, élève de l'Université de Louvain (d'après des documents récemment découverts dans les archives de la ville de Louvain). — M. *de Foronda y Aguilera*. Séjours et voyages de Charles-Quint (a négligé les travaux allemands). — E. *van Even*. Le contrat pour l'exécution du triptyque de Thierry Bouts, de la collégiale Saint-Pierre à Louvain, en 1464 (document intéressant, récemment retrouvé dans les archives de ladite collégiale). = N<sup>o</sup> 5. Comptes-rendus : Ch. *de Smedt*. L'évangélaire du prince Miroslav (contribution précieuse à l'histoire de l'art pendant le moyen âge). — E. *Descamps*. L'évolution de la neutralité en droit international. — J. *Leclercq*. Les temples souterrains de Ceylan (relation d'un voyage effectué par l'auteur). = N<sup>o</sup> 6. Compte-rendu : G. *Des Marez*. Étude sur la propriété

foncière dans les villes du moyen âge et spécialement en Flandre (excellente contribution à l'histoire juridique et économique du moyen âge). = N° 7. C. PIOT. Les Écossais, dits Scoten ou Schotte, en Flandre (il faut entendre par Wilde Scotten une partie de la population venue de l'Irlande en Flandre, et appelée peut-être à y remplacer les Ménapiens expulsés par les populations germaniques). — Ib. Le camp de Labienus pendant la guerre des Trévires (il place ce camp à Mouzon-sur-Meuse). = Comptes-rendus : *Verwey*. Een Noord Nederlander over zijn omreisje door België in 1823 (notes de voyage d'un Hollandais qui visita la Belgique en 1823 ; quelques traits curieux d'histoire locale). — L. Devillers. Chartes du comté de Hainaut de l'an 1200 (très importantes).

**33. — Bulletin de la Société royale belge de géographie.** 1898, n° 1. — G. DELVAUX. Vasco de Gama et les découvertes maritimes des Portugais. = N° 2. J. DU FIEF. Les découvertes maritimes des Portugais au xv<sup>e</sup> s. = N° 3. H. HAUTTECOEUR. L'île de Siphnos (bonne monographie).

**34. — Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers.** XXII, 1<sup>re</sup> livr. — E. RICHEL. L'Alaska. — H. MAGER. Voyage aux îles de la côte orientale d'Afrique (détails intéressants sur Madagascar et Zanzibar). — E. JANSSENS. Histoire de la découverte de l'Australie (d'après l'ouvrage récent de T. A. COGHLAN). *The Wealth and progress of New South Wales*.

**35. — Bulletin de la Commission de l'histoire des églises wallonnes.** T. VII, 3<sup>e</sup> livr. — H.-D. GUYOT. Les origines de l'Église wallonne de Groningue (cette église date de 1608 ; particularités intéressantes). — R. MIRANDOLLE. Une lettre de Pierre Jurieu (à propos de cette lettre, découverte dans les archives de la Haye, M. nous rapporte les nombreux démêlés du célèbre pasteur avec les théologiens qui se trouvaient en désaccord avec lui. Il résulte de ce travail que Jurieu était un personnage aussi vindicatif qu'intolérant). — J.-B. KAN. Lettres inédites de Pierre Bayle (signale un grand nombre de correspondances inédites). — J.-J. LUTR. Jean-Henri Gerlach (biographie d'un pasteur-historien, 1816-1897).

**36. — Le Muséon et la Revue des Religions.** 1898, nos 3-4. — E. LEFÈBRE. Les huttes de Cham. — C. DE HARLEZ. Tchou-hi et les Chinois modernes, ses disciples, sont-ils athées ? (discute les systèmes de P. Legall, J. Boone, etc.). — E. BEAUVOIS. La contrefaçon du christianisme chez les Mexicains du moyen âge. — H. DE CHARENCEY. L'historien Sagahun et les migrations mexicaines. — P. LADEUZE. Les diverses recensions de la vie de saint Pakhôme et leur dépendance mutuelle. — J. M. L'Epistula Eucherii et le martyre de la légion thébénienne (cette épître ne doit pas être confondue avec les simples légendes). = Comptes-rendus : E. Guimet. Plutarque et l'Égypte (résume bien les données fournies par Plutarque). — G. Saint-Clair. Creation records discovered in Egypt (a le tort de n'avoir tenu compte



que de l'élément astral pour expliquer la religion égyptienne tout entière). — *Carra de Vaux*. Le mahométisme : le génie sémitique et le génie arien dans l'Islam (beaucoup de clarté et de précision). — *A. Marin*. Les moines de Constantinople, depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Photius (330-898) (important).

**37. — Le Musée belge.** 1898, n° 1. — *L. Ballet*. Les constitutions oligarchiques d'Athènes sous la révolution de 412-411 (d'après Aristote et Thucydide). — *I. De Grootars*. Les Italo-Grecs, leur langue et leur origine (suite). — *J. Waltzing*. Biographie de P. Willems (philologue éminent, † 1898). = N° 2. *L. de la Vallée-Poussin*. La Grèce et l'Inde. Ce que l'Inde nous a appris; ce que la Grèce a appris à l'Inde (étude intéressante sur les relations commerciales, artistiques, religieuses, scientifiques, etc., de l'Inde avec la Grèce). = Comptes-rendus : *F. Van Canegem*. La guerre des paysans, 1798-1898 (beaucoup de vie et d'intérêt). — *C. de Ribbe*. La société provençale à la fin du moyen âge (grande valeur). — *Pierling*. La Russie et le Saint-Siège (va de 1417 à 1601; fait d'après les documents des archives). — *E. Bonvalot*. Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés (le t. I va du traité de Verdun à la mort de Charles II; très soigné). — *U. Berlière*. *Monasticon belge*, t. I : *Provinces de Namur et de Hainaut* (complète et rectifie la *Gallia christiana*; ouvrage de la plus haute valeur). — *F. Funck-Brentano*. Philippe le Bel en Flandre (très méthodique et abondamment documenté). — *Langlois*. Manuel de bibliographie historique (très utile et très pratique). — *Langlois et Seignobos*. Introduction aux études historiques (bon plan; il y a cependant certaines lacunes à combler). — *E. Gossart*. Notes pour servir à l'histoire du règne de Charles-Quint (bien documenté). — *Fouard*. Saint Paul, ses dernières années (bon). — *A. Wauters*. Quelques mots sur André Vésale (détails nouveaux et rectifications d'après des sources inédites). — *J.-B. Sagmüller*. *Die Thätigkeit und die Stellung der Cardinale bis Papst Bonifaz VIII* (bon ouvrage d'ensemble qui résume les résultats obtenus par les canonistes et les historiens). — *Cuvelier et Huysmans*. Études toponymiques sur Bilsen (fait avec une méthode irréprochable).

**38. — Revue belge de numismatique.** 1898, 1<sup>re</sup> livr. — *J.-Adrien Blanchet*. Les monnaies en or d'Alexandria Troas (c'étaient des talismans). — *J. Gaillard*. Denier inédit de Jean d'Als, évêque de Liège (qui régna de 1229 à 1238). — *B. de Jonghe*. Petit gros à l'écu aux quatre lions frappé à Weert par Thierry dit Loef de Hornes. — *Th. de Limburg-Stirum*. Monnaies d'Anne de Limburg (abbesse d'Herford de 1520 à 1565). — *J. Rouyer*. Jetons de Tournai au nom du graveur Jacquemart de Riquehan. — *F. Alvin*. Jetons belges du xv<sup>e</sup> s. — *L. Blancard*. Sur les poids des anciennes provinces belges (recherches consciencieuses sur leurs variations). = Comptes-rendus : *de Renesse*. Dictionnaire des figures héraldiques (très important). — *J. Meili*. Das Bresilianische Geldwesen (très complet). = 2<sup>e</sup> livr. *Ph. de Saxe-Cobourg*.

Deux monnaies des pirates bédouins du Chat El-Arab. — B. DE JONGHE. Un millarès au seul nom de Michel III dit le buveur, empereur d'Orient (842-867). — TRACHSEL. Le concordat monétaire suisse de 1825. — Ed. VAN DEN BROECK. Numismatique bruxelloise. Étude sur les jetons de P.-J. d'Armstorff (intéressant pour l'histoire politique du xiv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> s.). — A. DE WITTE. Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général des Pays-Bas autrichiens de 1717 à 1794 (suite. Règne de Marie-Thérèse, 1740-1780). — Baron BÉTHUNE. Vredius (biographie du savant historien brugeois Olivier de Wree (1596 † 1667) qui, le premier dans les Pays-Bas, démontra l'importance de la numismatique et de la sphragistique comme sciences auxiliaires de l'histoire). = Comptes-rendus : *Goblet d'Alviella*. Ce que l'Inde doit à la Grèce. Des influences classiques dans la civilisation de l'Inde (a beaucoup utilisé la numismatique). = 3<sup>e</sup> livr. C. WILDE et DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ. La trouvaille d'Escharen (description du trésor découvert le 16 avril 1897 dans le Brabant hollandais). — B. DE JONGHE. Un gros à l'effigie en pied de Jean d'Arckel (prince-évêque de Liège, de 1364 à 1378). — F. ALVIN. Monnaies féodales inédites (de Looz, Megem et Reckheim). — A. BORDEAUX. La numismatique du siège de Maestricht en 1794 (donne une intéressante histoire du siège). = 4<sup>e</sup> livr. B. DE JONGHE. Le noble de Gand à la bannière portant une foi (date de l'échauffourée du duc d'Alençon, 16 janvier 1583, n. st.). — A. VISART DE BOCARNÉ. Méreaux aux armes de Gruuthuuse. — A. DE WITTE. Les déneraux et leurs ajusteurs aux Pays-Bas méridionaux. = Compte-rendu : *E. van Hende*. P. Lorthior, graveur des médailles du roi, et son œuvre (important).

39. — **Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous.** 1898, n° 4. — ERIK R. MARGNUSON. Les Bénédictins en Islande (depuis les origines de leur établissement, vers 1030, jusqu'au xvi<sup>e</sup> s.). = Comptes-rendus : *Totra*. Saint Pierre Orseolo, doge de Venise, puis bénédictin du monastère de Saint-Michel-de-Cuxa en Roussillon (bien écrit, mais rien de neuf). — L. PASTOR. Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes. Luthers Lebensende (objectivité remarquable; établit que Luther est mort de mort naturelle). — G. GRUPP. Englische Wirtschaftsentwicklung im Mittelalter (aperçu sommaire mais bien documenté). = N° 5. U. BERLIÈRE. Quelques correspondants de dom Calmet (notices intéressantes sur D. Ch. Ballard, D. P. Carpentier, D. B. Pez, D. I. Catelinot). = N° 6. G. MORIN. Constantius, évêque de Constantinople, et les origines du *Comes* romain. — U. BERLIÈRE. L'élection de l'abbé Chrétien de Saint-Trond (en 1193). — Visite canonique de l'abbaye de Saint-Avoid (en 1483). — Le cardinal Pole et l'abbaye de Saint-Trond (correspondance de 1553). = Compte-rendu : *H. Hemmer*. Vie du cardinal Manning (biographie puisée à des sources authentiques). = N° 7. G. MORIN. Un évêque de Cordoue inconnu et deux opuscules inédits de l'an 764 (d'après le ms. Nouv. acq. latin 239 de la Bibl. nat. de Paris). = Comptes-rendus : *H.-G. Voigt*.

Adalbert von Prag. Ein Beitrag zur Geschichte der Kirche und des Mönchthums im zehnten Jahrhundert (solide et instructif). — *D<sup>r</sup> Gigski*. Bruno, Bischof von Segni, Abt von Monte-Cassino (1049-1123), sein Leben und seine Schriften (ouvrage considérable et très soigné). — *H. Kutter*. Wilhelm von St Thierry, ein Repräsentant der mittelalterlichen Frömmigkeit (ne nous apporte pas de nouveaux renseignements; c'est une étude psychologique). — *R. Reuss*. De scriptoribus rerum alsaticarum historicis inde a primordiis ad saeculi xviii exitum (bons renseignements littéraires et bibliographiques). — *H. Müller*. Les origines de la Compagnie de Jésus. Ignace et Lainez (beaucoup de critique; appelle plus d'une réserve). — *R. Rosemund*. Die Fortschritte der Diplomatie seit Mabillon, vornehmlich in Deutschland-Österreich (bon). — *U. BERLIÈRE*. Quelques correspondants de Dom Calmet. D. Olivier Légipont (beaucoup de détails intéressants). = N° 8. *D. J.-M. BESSE*. Dom Fonteneau, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (présente de l'intérêt pour l'histoire religieuse et littéraire du xviii<sup>e</sup> s.). = N° 9. *D. U. BERLIÈRE*. Le cénobitisme pakhômien (expose et discute les conclusions des travaux récents sur cette question).

**40. — Revue générale de Belgique.** 1898, 7<sup>e</sup> livr. — *C. WOESTE*. Le royaume de la rue Saint-Honoré (étude sur M<sup>me</sup> Geoffrin, d'après le livre de Pierre de Ségur). = *Compte-rendu : V. de Meaux*. Montalbert (remarquable). = 8<sup>e</sup> livr. *A. DE RIDDER*. Le roi de Rome (d'après l'ouvrage de Welschinger). — *E. BIRÉ*. Chateaubriand en 1811 (considère surtout Chateaubriand comme académicien). — *A. CHARLOT*. Gladstone.

**41. — Revue de Belgique.** 1898, 5<sup>e</sup> livr. — *M. ANSIAUX*. La torture aux Pays-Bas autrichiens pendant le xviii<sup>e</sup> s. (d'après le mémoire de E. Hubert). = 7<sup>e</sup> livr. *A. DU BOIS*. Autour d'un grand ministre : M. de Cobenzl (d'après les documents des archives). — *J. C.* Biographie d'Émile Banning. = 8<sup>e</sup> livr. *C. RAHLENBECK*. L'empire sous les Luxembourgeois; l'empereur Charles IV (suite).

**42. — Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.** T. L, livr. 1-3. — *J. FERRANT*. Esquisse historique sur le culte et les reliques de saint Bertulphe de Renty en l'église d'Harlebeke (importante étude d'histoire religieuse). — *E. REMBRY*. Saint Iguace de Loyola à Bruges (le fondateur de l'ordre des Jésuites visita Bruges en 1528 et y connut Louis Vivès). — *E. VLIETINGK*. La ville d'Ostende fut-elle remise en gage à la reine d'Angleterre par les Provinces-Unies? (l'auteur défend l'opinion contraire). — *A. RONSE*. Éphémérides brugeoises (intéressants détails d'histoire locale pour les années 1701 à 1796, d'après des journaux et des mémoriaux contemporains).

**43. — Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.** T. VI. — *H. SCHUERMANS*. La bibliothèque de l'abbaye de Villers (étude sur le catalogue manuscrit de cette célèbre abbaye

brabançonne, lequel se trouve dans les archives de l'archevêché de Malines).

**44. — Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.** T. III, 1<sup>er</sup> fasc. — E. VARENBERGH. Contributions à l'histoire des voisinages à Gand (on appelle voisinages, à Gand, des associations, dans un but d'intérêt commun, d'individus habitant un même rayon; beaucoup de documents inédits). — H. VAN DUYSSE. Les fresques de la Leugemeete sont-elles un faux? (suite de la longue discussion sur le « goedendag » que nous avons signalée antérieurement).

**45. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.** 1898, n° 1. — E. VARENBERGH. Le Messager des sciences historiques (histoire de cette intéressante revue, qui a cessé de paraître en 1896 après soixante-treize années d'existence). — N° 2. L. SROOBANT. Un sceau de la léproserie de Gand au XIII<sup>e</sup> s. (donne des détails peu connus sur la lèpre et sur la léproserie de Gand). — P. BERGMANS. Les origines de l'imprimerie en Belgique (discute le mémoire de L. Gilliodts, qui attribue l'invention de la typographie à Jean Brito de Bruges, qui aurait imprimé le *Doctrinal*, de Jean Gerson, à Bruges en 1445). — N° 3. A. HEINS. Le belvédère de l'évêque Triest à Akkergem. — P. CLAEYS. L'imprimeur Le Maire et son projet de journal, 1784 (on refusa à cet éditeur l'autorisation de faire paraître une gazette donnant l'état civil de Gand et le relevé des ventes).

**46. — Annales du cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde.** 2<sup>e</sup> série, VII, nos 1-2. — J. BROECKAERT. Les pensionnaires de la ville de Termonde (histoire de cet important office depuis 1574, date de sa fondation, jusqu'à sa suppression en 1794). — G. CUMONT. Les prérogatives du vicomte d'Alost en 1430 (d'après un document de la Chambre des comptes). — P. DE MAESSCHALCK. Le cheval bayard (intéressante étude de Folklore). — J. BROECKAERT. Les rhétoriciens de Termonde. — G. DE FRÉZALS. La chasse au vol au pays de Termonde. — J. BROECKAERT. Histoire de l'imprimerie à Termonde (2<sup>e</sup> supplément; va de 1729 à 1884).

**47. — Archives liégeoises.** 1898, n° 3. — Comptes-rendus : G. Boulmont. L'abbaye d'Aulne (ne contrôle pas suffisamment ses sources). — T. Gobert. Les rues de Liège (monographie de premier ordre). — D.-A. Mougel. Dionysius der Karthäuser, sein Leben, eine Neuauflage seiner Werke (modèle d'étude biographique). — N° 4. F. Straven. Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond (bien soigné; donne le texte des documents les plus importants). — F. Beernaert. Fastes militaires des Belges au service de la France, 1789-1815 (esquisses biographiques non documentées). — N° 5. G. Kurth. La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France (mémoire remarquable).

**48. — Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.** T. I, fasc. 1-3. — J. JUSTICE. Le partisan Maquinay, 1661-

1725 (biographie d'un aventurier verviétois qui joua un rôle assez en vue dans les guerres de la fin du xvii<sup>e</sup> s. et du commencement du xviii<sup>e</sup>). — D. BROUWERS. Christian Druthmar, écolâtre de Stavelot (étude consciencieuse du principal ouvrage de Druthmar : *Expositio in Matheum evangelistam*. Rien de nouveau).

49. — **Bulletin de la Société des Mélaphiles de Hasselt.** XXIV, 1<sup>re</sup> livr. — E. GERAETS. Recherches sur la population de Hasselt pendant les xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> s. (calculs ingénieux, mais sujets à caution). — H. VAN NEUSS. Conflits entre l'official de Liège et les tribunaux séculiers du comté de Looz au xviii<sup>e</sup> s. (détails curieux sur les empiètements de la justice épiscopale). — M. GERAETS. Une ordonnance du xvi<sup>e</sup> s. sur la vente du poisson à Hasselt (intéressant pour l'histoire économique). — F. STRAVEN. La confrérie des archers sous le nom de Saint-Sebastien à Wilderen près Saint-Trond.

50. — **Het Belfort.** 1898, 6<sup>e</sup> livr. — J. K. S. J. Le cardinal Wolsey (jugement sévère). = 7<sup>e</sup> livr. J. MUYLDERMANS. Anvers sous la république française (d'après l'ouvrage de Poffé). = 8<sup>e</sup>-9<sup>e</sup> livr. A. DUPONT. Taine. = Comptes-rendus : A. *Thys*. Un drame judiciaire à Anvers en 1813 (il s'agit de la violation de toutes les formes judiciaires dans le procès de Weerbrouck, maire d'Anvers. Étude intéressante, faite d'après les sources). — J.-F. *Pallemaerts*. Histoire de la guerre des paysans (écrit de circonstance, publié à l'occasion du centième anniversaire de cette guerre).

51. — **Historisches Jahrbuch.** Bd. XIX, Heft 3. — Joh. ERNST. Où et quand a été composé le *Liber de Rebaptismate* (réponse à une dissertation de W. Schüler, Marbourg 1897, où l'on s'efforce de prouver que ce traité fut composé après le troisième synode de Carthage du 1<sup>er</sup> septembre 256 et qu'il l'a été en Italie. Maintient qu'il a été composé probablement en Maurétanie et sûrement avant ce troisième synode de Carthage). — KAMPERS. L'idée de la dissolution de l'empire du monde étudiée à la lumière des théories escatologiques. — J. MOHR. La prophétie dans le siècle qui précéda la Réforme, considérée comme source et comme facteur historique. Contribution à l'histoire de l'opinion publique; suite. — Le P. K. EUBEL. Le serment de fidélité prêté par le comte de Juliers, Guillaume, le 30 janvier 1332, au pape Jean XXII (publie le texte de ce serment). — Alfred BAUCN. Le médailleur de Nuremberg M. G. (n'est autre que le sculpteur Mathieu Gebel). = Comptes-rendus : *Eubel*. Hierarchia catholica medii aevi. — *Knip-ping*. Die Kölner Stadtrechnungen des Mittelalters mit einer Darstellung der Finanzverwaltung (important). — *Steinherz*. Nuntiaturberichte aus Deutschland. Die Nuntien Hosius und Dellino, 1560-1561. — *Höl-scher*. Die öffentliche Meinung in Deutschland über der Fall Strasburgs, 1681-1684 (très curieux). — Oesterreichischer Erbfolgekrieg, 1700-1748 (publication monumentale entreprise par la section historique du grand état-major autrichien).

**52. — Historisch-politische Blätter für das katholische Deutschland.** Bd. CXXI, Heft 7. — Dr J. SCHNITZER. Savonarole, d'après des ouvrages récents; suite dans Heft 8, 9, 10; fin dans Heft 11 (Savonarole est mort « pour la plus noble des causes, pour l'extension du royaume de Dieu sur la terre. » Tel est actuellement le point de vue auquel se placent les écrivains catholiques pour fêter le quatrième centenaire du martyr auquel l'Église a condamné l'hérésiarque). — B. SEPP. Le martyr de saint Ignace, évêque d'Antioche. Réponse au mémoire du R. P. Delahaye sur l'*Amphithéâtre flavien* (on ne peut douter que saint Ignace ait été martyrisé dans le Colisée, sous le règne de Trajan). = Heft 8. A. BELLESHEIM. Un peu plus de lumière sur la conspiration des Poudres, du 5 novembre 1605 (montre tout ce qu'il y a d'in vraisemblable et d'inadmissible dans la relation officielle de cet attentat). = Heft 9. J. STIGLMAYR. La réhabilitation de Denys l'Aréopagite (la tentative faite par Nirschl pour identifier ce mystérieux personnage avec le Denys mentionné dans les Actes des apôtres est vaine; il était contemporain de saint Athanase, abbé de Rhinocolura, et s'inspire des institutions du v<sup>e</sup> siècle). Réplique de Nirschl dans Heft 11 et de Stiglmayr dans CXXII, Heft 1. = Heft 10. G. GRUPP. La condition sociale des paysans en Bohême depuis la fin du moyen âge. = Heft 11. J.-J. MOSER. Un exemple de tolérance protestante (au xviii<sup>e</sup> s.). — ZIMMERMANN. Marie Stuart et son nouvel accusateur (Fleming, auteur de *Mary, queen of Scots*, dont l'ouvrage, savant et instructif, ne résout pas les énigmes que présente la vie de Marie Stuart). = N<sup>o</sup> 12. SCHNITZER. L'électeur de Trèves Philippe-Christophe de Sœtern (à propos de l'ouvrage de Jos. Baur). = Bd. CXXII, Heft 1. Ad. FRANZ. Souvenirs d'un Guelfe (d'après les souvenirs du baron Langwerth de Simmern). = Heft 2. Une description de l'archevêché de Salzbourg (par le chanoine Chr. Greinz). = Heft 5. B. SEPP. Le martyr de saint Ignace, évêque d'Antioche.

**53. — Byzantinische Zeitschrift.** Bd. VII, Heft 2. — Pierre BATIFFOL. Sozomène et Sabinos (la source principale de Sozomène est Socratès; mais il y ajoute en même temps qu'il lui emprunte et il le contrôle dans sa meilleure source, qui est Sabinos). — J. BIDEZ. Une copie de la chronique de Georges Le Moine conservée à la bibliothèque de Patmos. — PAPAGEORGIU. Sur Photius (notes critiques sur le texte des lettres de Photius, édité par Papadopoulos-Kerameus). — Sp. LAMBROS. Tavia, ville grecque du moyen âge méconnue (cette ville, qui porte aujourd'hui le nom de Ntavja, a joué un certain rôle dans l'histoire militaire du Péloponèse au xv<sup>e</sup> siècle). = Comptes-rendus : Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux, t. V (longue analyse par Hagemeyer; celui-ci regrette qu'on ait abandonné en partie le plan de Riant et qu'on ne consacre pas un tome VI aux documents que Riant voulait insérer au tome V et qu'on a écartés après sa mort). — C. Neumann. Die Weltstellung des byzantinischen Reiches vor den Kreuzzügen (excellente brochure de 121 p.). = Heft 3-4.

W. SICKEL. Le droit de couronnement à Byzance jusqu'au x<sup>e</sup> siècle. — C. FERRINI. Édition critique du νόμος γεωργικός (texte intéressant pour l'histoire du droit gréco-romain). — E. PATZIG. Sur les sources de l'Anonymus Valesii. = Comptes-rendus : *Papadopoulos-Kerameus*. Sanctissimi Patriarchae Photii, archiepiscopi Constantinopoleos, epistolae 45 (publie 21 lettres inédites. Reste toujours à donner une édition critique de la correspondance du célèbre archevêque). — *Latysev*. Eine Sammlung griechischer Inschriften der christlichen Zeit aus Südrussland (très important).

**54. — Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde.** Bd. XXIII, Heft 3. — K. HAMPE. Voyage en France et en Belgique au printemps de 1897; fin (sur les actes des conciles tenus en France en 859-862; de quelques bulles des papes du XII<sup>e</sup> siècle; documents sur la mort du pape Clément IV et sur le conclave de 1268-1271; de quelques mss. des formulaires de Richard de Pofi et de Marin d'Éboli, chanoine de Salisbury; menus extraits d'un grand nombre de mss. de Paris, Laon, Valenciennes, Bruxelles). — J. SCHWALM. Voyage à Munich et à Coblenz dans l'été de 1897 (publie 16 diplômes royaux et autres de 1273 à 1343). — C. KOEHNE. La « Reformatio » de l'empereur Sigismond (classement des mss. et corrections au texte publié par W. Böhm. Ce traité fut composé par un prêtre d'Augsbourg, sans doute au printemps de l'année 1438). — P. DE WINTERFELD. Sur la Passio sanctae Fidis. — K. HEGEL. La charte de Radolfzell. — GUETERBOCK. Antonio Ferri, sur les écrits de Mainardinos d'Imola. — J. LOSERTH. Formulaires de la bibliothèque de l'Université de Graz. = Bd. XXIV, Heft 1. Th. MOMMSEN. Rapport final sur l'édition des Auctores antiquissimi. — K. ZEUMER. Diplomatique wisigothique (étude : 1<sup>o</sup> la *suscriptio* et le *signum*; 2<sup>o</sup> la *contropatio*). — *Id.* Histoire de la législation wisigothique; 2<sup>e</sup> partie. — P. SCHEFFER-BOICHORS. Études et documents pour servir aux Régestes de la période des Hohenstaufen (beaucoup de faits et de documents pour l'histoire de l'Allemagne, du royaume d'Arles et surtout de l'Italie au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle). — M. PERLBACH. Les débuts de l'annalistique polonaise (montre les sources allemandes qui ont été utilisées pour la compilation des annales de Cracovie jusqu'en 1048. Ce noyau premier des annales a peut-être été formé par l'évêque de Cracovie, Aaron, qui paraît être d'origine étrangère, et qui aura introduit les annales franques en Pologne). — Br. KRUSCH. La légende de sainte Alra et le *Martyrologium Hieronymianum* (réponse à l'abbé Duchesne; maintient que le Martyrologe est d'origine française, non italienne, qu'il a été composé à Luxeuil. Quant à l'édition du Martyrologe, elle est entièrement à refaire). — CONRAT. L'extrait de la novelle de Justinien « de ordine ecclesiastico » est une des sources utilisées par Benedictus Levita. — *Id.* Une source des textes de droit romain cités par Hincmar de Reims (c'est le seizième livre du code théodosien que Hincmar paraît avoir connu d'après une compilation comme celle que renferment les mss. de

Paris lat. 12445 et de Berlin Phillips 82). — J. VON PFLUGK-HARTUNG. Trois bulles pontificales pour la région rhénane, 1147-1152.

55. — *Zeitschrift für Kirchengeschichte*. Bd. XIX, Heft 1. — Ed. LEMPP. David d'Augsbourg (les œuvres, la vie et le caractère de ce franciscain, auteur d'un traité sur l'inquisition et d'œuvres mystiques en allemand; il vivait au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle et mourut en novembre 1271 ou 1272). — HANNCKE. Sur la réforme en Poméranie. — DREWS. Spalatiniana (signale 35 lettres de Spalatin conservées à la bibliothèque de l'Université de Iéna). — C.-A.-H. BURKHARDT. Les voyages de Luther (d'après des comptes conservés aux archives Ernestines de Weimar). — E. MUESEBECK. Une satire contre les moines mendiants du temps de la Réforme (en allemand). — Bibliographie des travaux relatifs à l'histoire ecclésiastique parus du 1<sup>er</sup> juillet 1897 au 1<sup>er</sup> janvier 1898 (80 p.). — Heft 2. F.-G. ROSENFELD. Le différend au sujet de l'évêché de Naumburg, 1532-1542, d'après les archives capitulaires de Naumburg. — A.-E. BURN. Textes nouveaux relatifs à l'histoire du symbole des apôtres. — GRUETZMACHER. Les vies de saint Furseus. — Ed. KUECK. Hartmuth de Cronberg, interpolateur de la missive qui lui fut adressée par Luther. — F. HUBERT. Documents des archives d'Ulm sur la Réforme que l'on croyait perdus (on croyait ces archives dans un tel désordre que les recherches y étaient impossibles. C'est une pure légende). — W. FRIEDENSBURG. Contribution à la correspondance des savants catholiques de l'Allemagne au temps de la Réforme, d'après les archives et les bibliothèques de l'Italie; suite (publie 24 lettres en latin du Dr Johann Eck, 1525-1544).

56. — *Philologus*. Bd. LVII, Heft 3. — Émile THOMAS. Sur une lettre de Marc-Antoine (il s'agit de la lettre à l'assemblée d'Asie qui a été publiée au tome VI de la *Classical Review*, 1892; elle est de l'année 33-32). — Th. BITNER-WOBST. Un épisode du siège d'Ambracie en 189 av. J.-C. (montre l'exactitude du récit de Polybe, XXI, 28, 4 et suiv.; récit que Tite-Live a délayé, XXXVIII, 7, 7, et que Polyen, VI, 17, a bouleversé. Le récit de Dion est défiguré par les erreurs de son abrégiateur Zonaras). — Avec le présent fascicule du *Philologus* se termine le bulletin d'Edmond LANGE sur les travaux relatifs à Thucydide publiés depuis 1890.

57. — *Zeitschrift für deutsches Alterthum*. Bd. XLII, 1898, Heft 3. — Félix NIEDNER. Les Dioscures dans Beowulf (l'épisode de Hredele dans Beowulf est un mythe angle indépendant de la tradition scandinave, mais concordant avec elle sur tous les points essentiels. Beawa et Herebeald-Breca correspondent aux Dioscures du matin, Haedcyn au Dioscure du soir du mythe arien signalé par Myriantheus, *Die Aevins*, p. 36). — Franz HOBISCH. Fragment de la chronique impériale (ce fragment fut trouvé en 1893 dans les archives épiscopales de Kremsier, en Moravie; il contient les vers 5331-5510).

58. — *Deutsche Rundschau*. 1898, juillet. — Charles-Alexandre,



grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach, pour son quatre-vingtième anniversaire de naissance. — A. BOGUSLAWSKI. La société à la cour de Berlin de 1822 à 1826, d'après des lettres du temps; fin en août. — Ad. HAUSRATH. Bade sous l'ancienne confédération et sous le nouvel empire; suite; fin en septembre. — BLUMENTRITT. Histoire du séparatisme des colonies espagnoles. = Août. BUSOLT. Athènes au temps de sa plus grande splendeur. = Octobre. F. SALOMON. Gladstone. — La Bastille (d'après l'ouvrage de Fr. Funck-Brentano). — BOELSCHÉ. Georges Ebers.

59. — *Preussische Jahrbücher*. Bd. LIII, 1898, Heft 1. — Friedrich KÖEPP. La légende et l'histoire dans l'art grec (comme type de représentations historiques figurées, décrit et commente la mosaïque de la bataille d'Alexandre au Museo nazionale de Naples). — H. HUEFFER. Zerboni et Held (à l'occasion de l'ouvrage de C. Grünhagen paru à Berlin en 1897, expose le conflit de Hans de Held et de Joseph Zerboni avec les autorités prussiennes et l'ébranlement qu'il produisit dans l'administration. Le livre de Grünhagen est très important pour l'histoire de Frédéric-Guillaume II. Le comte Hoym, ministre pour la Silésie, est déchargé des plus lourdes accusations). — H. ZIMMER. Le pan-celtisme en Grande-Bretagne et en Irlande; suite (le mouvement littéraire en Irlande et ses visées; suite dans Heft 2). = Heft 2. Émile DANIELS. Le général de Gøben; 1<sup>er</sup> art. (résume les deux gros volumes, vraiment trop détaillés, que Gebhard Zernin a donnés à Berlin en 1895 et 1897). — Gustave ROLOFF. Napoléon et son projet de descente en Angleterre de 1803 à 1805 (combat l'opinion de Lanfrey et de Max Duncker que ce projet n'a jamais été sérieux. La colère de Napoléon contre l'amiral Villeneuve n'était pas feinte, comme le prétend Duncker. La marine française, ruinée par la Révolution, ne fut pas assez puissante pour réaliser les conceptions de Napoléon. En appendice, Roloff expose le plan d'une expédition aux Indes d'après un rapport de Decrès qui critique vivement le projet de l'empereur; publie plusieurs documents, parmi lesquels une lettre de Napoléon au ministre de la marine conservée aux Archives nationales).

60. — *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*. Jahrg. XVII, 1898, Heft 1. — A. RIESE. Le culte des dieux dans la Germanie rhénane (étudie d'après les plus récents travaux les progrès et les reculs de la romanisation, les différences, suivant les temps et les lieux, du culte romain et indigène : 1<sup>o</sup> fin du druidisme en Gaule; le progrès de la romanisation s'accomplit le plus vite chez les classes supérieures, appuyé par l'identification des divinités et des idées romaines et indigènes; 2<sup>o</sup> 45 inscriptions datées de divinités rhénanes, complétées par celles des *equites singulares* transplantés du Rhin à Rome, donnent le résultat suivant : la population gallo-romaine cultivée honorait en première ligne quelques dieux officiels de l'État et de l'armée et en second lieu quelques divinités indigènes; 3<sup>o</sup> à partir de Trajan, ces dernières disparaissent des inscriptions; la romanisation s'achève sous

les bénédictions de la *pax romana* ; 4° après la mort de Marc-Aurèle se manifeste une réaction des cultes nationaux ; 5° essai d'une topographie des cultes des divinités romaines et indigènes d'après les inscriptions postérieures à l'an 180). — Paul RICHTER. Les écrivains de l'abbaye bénédictine de Sainte-Marie de Laach (le moine Wolfram et les *Gesta domini Theodorici abbatis Lacensis*, sous l'abbé Cuno, 1295-1328 ; les *Annales Lacenses* ; les écrivains modernes à partir de la Réforme, etc. Publie en appendice la *Relatio de inventione reliquiarum* de Henricus Monogallus ou de Münstereifel, qui écrivait sous le cinquième abbé Albert, 1199-1217 ; le *Liber de ortu charitatis* du même ; les *Gesta Theodorici abbatis Lacensis* de Wolfgang ; le *Dialogus de rebus monasterii Lacensis*, etc.). = Heft 2. Kurt BREYSIG. Godefroi de Bouillon avant la croisade (réédite sans changement le mémoire qu'il avait déjà publié en 1886 et en 1889. Godefroi naquit à Boulogne vers 1060 ; il fut adopté par Godefroi le Bossu, de qui il hérita ses biens allodiaux : Verdun, Stenay, Bouillon, tandis que la Marche d'Anvers lui échut comme fief d'empire. Il prit part à la bataille de l'Elster en 1080, mais il est faux qu'il y ait tué l'anti-roi Rodolphe ; il figure aussi dans l'expédition romaine de 1080-1083. Il n'avait ni talents administratifs ni idées politiques cohérentes ; ce qu'il y avait de supérieur en lui se manifesta subitement quand se produisit le grand événement de sa vie). — J. HANSEN. Le *Malleus maleficarum* ; ses éditions, la fausse approbation de Cologne en 1584 (montre la place qu'occupe ce célèbre livre dans l'histoire de la sorcellerie ; il a été composé dans la haute Allemagne, non dans le pays du Rhin inférieur).

**61. — Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.** Bd. XXVII, 1898. — A. DE BOOR. Les archives de la principauté de Holstein ; suite. — DETLEFSEN. Les familles nobles du Holstein, surtout de la Wilsternach (critique et corrige, à l'aide d'autres témoignages, les données fournies par le *Chronicon Holsatiae* compilé en 1448 par le Presbyter Bremensis ; expose la situation des Hollandais émigrés à l'égard des Holsteinois indigènes. Les nombreuses familles de chevaliers mentionnées au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> s. sont des « villani, » une « noblesse toute fraîche » de paysans). — Reimer HANSEN. Les Dithmarses, topographie et histoire (125 p. Étudie entre autres l'histoire des biens possédés par les paysans depuis 1559 et l'état des mœurs après la conquête). — Christian JENSEN. Le journal d'un Frison des îles ; souvenirs de l'année 1850 (dans la guerre contre le Danemark).

**62. — Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins.** Heft 38, 1898. — H. FREYTAG. Les rapports de Danzig avec Wittemberg à l'époque de la Réforme (important mémoire de 138 p. Situation religieuse de Danzig depuis 1502, époque où fut immatriculé à Wittemberg le premier étudiant de Danzig, jusqu'à la « *Cautio de religione* » obtenue du roi de Pologne Étienne Bathory après le siège de 1577. Intéressant pour l'histoire de la Réforme en général).

**63. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.** Bd. XIII, 1898, Heft 2. — D. HINNESCHIEDT. Le roi Wenceslas, l'électeur Robert I<sup>er</sup> et la lutte des États dans le sud-ouest de l'Allemagne en 1387-1389 (la « diète royale des villes » tenue à Nuremberg le 20 mars 1387 eut lieu par l'initiative des villes et non du roi Wenceslas. L'auteur combat l'idée de Weizsäcker que les princes firent une conjuration secrète, défend Robert le Palatin contre le soupçon de s'être allié avec des traîtres et d'avoir visé à la couronne; il caractérise la politique pacifique du roi, qui s'inspirait de principes très arrêtés et qui avait vraiment à cœur le bien de l'empire). — P. ALBERT. Johann Meyer, chroniqueur haut allemand du xv<sup>e</sup> siècle (quelques renseignements sur ce personnage tirés soit des documents imprimés, soit des œuvres de Meyer, dont les mss. sont à Fribourg-en-Brigau. Né à Zurich en 1422, il entra à l'âge de dix ans dans l'ordre dominicain, fut employé à la réforme de plusieurs couvents de son ordre, à Coire, à Francfort-sur-le-Mein, etc. Il mourut en 1485 à Adelhausen, près de Fribourg. Liste chronologique et analyse de seize ouvrages de Meyer, mais la liste n'est pas complète. Meyer, une des personnes les plus remarquables de son ordre, qui a marqué dans l'histoire de la mystique et de la réforme des Frères Prêcheurs, mériterait que son activité littéraire fût mise en pleine lumière). — Paul KALKOFF. J. Wimpfeling et la conservation de l'Église catholique à Schletstadt; fin. — Ernest MARKWALD. L'histoire littéraire de l'Alsace en 1896. — K. OBSER. La réforme des statuts de l'Université de Heidelberg sous Charles-Louis, 1670-1671. — VON BORRIES. Comment Louis XIV fut salué par l'évêque de Strasbourg, François Égon de Fürstenberg (la légende de la harangue prêtée à l'évêque a son origine dans l'oraison funèbre prononcée en 1682 par dom Michel Gourdin). = Dans les *Mittheilungen* de la commission d'histoire badoise, divers actes sur les évêques de Constance. = Heft 3. Aloys SCHULTE. Une liste récemment publiée des contributions demandées au domaine impérial en 1241 (à propos de la liste des « precariae civitatum » publiée par J. Schwalm dans le *Neues Archiv f. ältere deutsche Geschichtskunde*, Bd. CLIII). — D. HINNESCHIEDT. Montesquieu à Heidelberg et à Mannheim en août 1729 (d'après les *Voyages de M.* publiés en 1896). — C. VARRENTAPP. L'Université de Strasbourg à l'époque de la Révolution française. — A. WINKELMANN. Bibliographie de l'histoire de Bade en 1897. = Dans les *Mittheilungen*, sources pour servir à l'histoire de Bade et du Palatinat qui se trouvent dans les mss. des bibliothèques publiques de France, d'après le *Catalogue général des mss.*

**64. — K. Bairische Akademie der Wissenschaften zu München.** Sitzungsberichte der philosophisch philologischen und der historischen Classe. 1898, Heft 2. — K. RECK. L'histoire naturelle de Pline au moyen âge (116 p.; important pour la critique du texte).

**65. — K. Akademie der Wissenschaften zu Wien.** Sitzungsbe-

richte. Philologisch historische Classe. Bd. CXXXVIII, 1898, n° 4. — H. DE ZEISSBERG. Le dernier feld-maréchal général de l'empire : l'archiduc Charles, 1796 (raconte ce qui se passa à la cour impériale et à la diète de Ratisbonne et ce qui amena la nomination de l'archiduc comme chef de l'armée autrichienne sur le Rhin et comme feld-maréchal de l'armée impériale. Liste des généraux d'empire au XVIII<sup>e</sup> s.). = N° 8. JOSEF SUSTA. Des indications fournies par les polyptiques; histoire et critique (des limites qui séparent les documents de nature statistique et les chartes : « Celles-ci représentent la dynamique, ceux-là la statique des conditions juridiques. » Des services rendus par Guérard pour l'intelligence des polyptiques; leur importance pour l'histoire économique telle que l'entend Lamprecht. Les cadastres rédigés à Rome et à Byzance considérés comme origine des polyptiques du moyen âge. Des polyptiques rédigés en Italie, en France, en Allemagne). = N° 7. J. SCHIPPER. La traduction de l'histoire ecclésiastique de Bède, par le roi Alfred (expose l'état actuel de la question à propos d'une nouvelle édition de cette œuvre entreprise par l'Académie). = Bd. CXXXIX, n° 6. H. DE ZEISSBERG. Pichegru et Condé en 1795 et 1796 (complète la « Correspondance trouvée le 2 floréal an V à Offenbourg dans les fourgons du général Klinglin, » à l'aide des actes des archives du ministère de la guerre d'Autriche, parmi lesquels il convient de signaler les rapports de l'agent strasbourgeois Demougé et les réponses de Klinglin, des papiers du chargé d'affaires anglais Craufurd et de la correspondance de l'archiduc Charles avec l'empereur. L'intercalation de ces documents inédits dans la correspondance publiée fait ressortir les inexactitudes de Montgaillard; ils sont publiés littéralement).

**66. — Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung.** Bd. XIX, Heft 2. — ALTINGER. Bernhard ou Sigmar? (quel est l'auteur de la chronique de Kremsmünster? Est-ce Bernhardus Noricus, proposé par Waitz, ou le cellérier Sigmar défendu par Loserth? Les plus forts arguments plaident pour Bernhard). — Wl. LEVEC. Les chartes de franchise accordées à la Carniole; contribution à l'histoire du droit autrichien (avec une liste de ces chartes; elles sont au nombre de 53 et vont de 1338 à 1736). — F. PRIEBATSCH. Le voyage de Frédéric IV dans l'Empire en 1485 et l'élection de Maximilien (l'empereur n'a pas cherché à obtenir l'élection de son fils parce qu'il craignait de se donner en lui un associé gênant, et qu'il ne prévoyait pas que cette élection lui procurerait l'aide de l'empire contre les Turcs. Il la laissa faire parce qu'il ne pouvait pas l'empêcher sans s'aliéner son fils, comme il s'était déjà aliéné une grande partie des princes). — STEINERZ. Les pouvoirs ou « facultés » d'un nonce pontifical au XVI<sup>e</sup> s. (le nonce, étant considéré comme le lieutenant du pape, avait des pouvoirs de juridiction, des « facultés » assez étendues sur le clergé du pays où il était envoyé. Il fallut régler leur situation quand les nonces devinrent permanents. Montre comment elle fut réglée en Allemagne avant le concile de Trente). — K. OBSER. L'envoi du comte

Gœrtz à la cour de Deux-Ponts, janv.-avril 1778 (détails sur la cour de Mannheim). = Comptes-rendus : P. Scheffer-Boichorst. Zur Geschichte des XII u. XIII Jahrhunderts (recueil de mélanges diplomatiques sur l'histoire d'Allemagne). — E. von Otthenthal et O. Redlich. Archivberichte aus Tirol (important recueil). — R. Jecht. Codex diplomaticus Lusatiae superioris; II : Urkunden des Oberlausitzer Hussitenkrieges. Bd. I, 1419-1423. — Hieke et Horčička. Urkundenbuch der Stadt Aussig bis z. J. 1526. — R. Arnold. Repertorium germanicum. Regesten aus den päpstlichen Archiven zur Geschichte des deutschen Reichs und seiner Territorien. Pontificat Eugens IV, 1431-1447; Bd. I (ce t. I, comprenant 2,828 numéros, contient la première année du pontificat). — F.-L. Baumann. Quellen zur Geschichte des fürstlichen Hauses Fürstenberg und seiner ehemals reichsunmittelbaren Gebiete, 1510-1559 (documents tirés des archives de la maison de Fürstenberg). = Heft 3. Th. LINDNER. L'Electeur et la *Laudatio* dans les élections à la royauté en France et en Allemagne. — H.-J. TOMASETH. Les registres et les secrétaires d'Urbain V et de Grégoire XI. — SCHROHE. L'élection de Sigismond comme roi des Romains. — K. UHLIRZ. Une signature autographe du roi Ladislas le Posthume. — Fr. MENČIK. Les derniers jours de l'empereur Léopold I<sup>er</sup>. — Th. DE GRIENBERGER. Les noms de lieu autrichiens (corrections et additions à l'ouvrage de R. Müller, *Topographische Benennungen*). = Comptes-rendus. Ouvrages récents sur l'histoire de saint Adalbert. — A. Halban. Zur Geschichte des deutschen Rechtes in Podolien, Wolhynien und der Ukraine (important). — H. Schlitter. Briefe der Erzherzogin Marie-Christine, Statthalterin der Niederlande, an Leopold II.

**67. — Mittheilungen des Vereins für die Geschichte der Deutschen in Böhmen.** Jahrg. XXXVI, 1897-1898, Heft 1. — Adolf BAGHMANN. Les sources de l'histoire de Bohême au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> s.; suite dans Heft 3 (origine et contenu du livre I de la *Cronica Aule Regie* ou chronique de Kœnigsaal. Complète l'étude de Joh. Loserth parue dans l'*Archiv f. osterr. Gesch.*, LI, 2<sup>e</sup> partie, 1873, et l'édition de J. Emler, Prague, 1884. Rapport de la partie en vers de la chronique avec la partie en prose. Importance de cette chronique pour l'histoire d'Ottocar II et pour la jeunesse de Wenceslas II, 1253-1290). — J.-M. KLIMERSCH. Les seigneurs de Rosenberg et l'historiographie. — Valentin SCHMIDT. Le pouillé de la seigneurie de Rosenberg en 1598. = Heft 2. Ottocar WEBER. Un voyage impérial en Bohême en 1723 (celui de l'empereur Charles VI; beaucoup de faits très intéressants pour l'histoire économique et morale du pays). — A. PRIBRAM. Histoire du commerce et de l'industrie en Bohême pendant le siècle qui suivit la paix de Westphalie; suite (le collège de commerce jusqu'à la mort de Charles VI; expose les nombreux obstacles mis au développement économique par les mesures fiscales du gouvernement, etc.; suite et fin dans Heft 3). = Heft 3. A. WERHOLD. Le pays d'Eger; son développement économique et politique; suite dans Heft 4. — Valentin SCHMIDT. Les Allemands

dans le sud de la Bohême; contribution à l'histoire de l'agriculture et de la colonisation; suite (des paysans libres dans les seigneuries de Gratz en et de Krumau). = Heft 4. W. MAYER. Fondation et peuplement de l'abbaye bénédictine de Kladrau. — A. MOERATH. Pour servir à l'histoire primitive de Krumau. — R. BARTHOLOMAEUS. Un ordre du jour inédit de Wallenstein, 10 févr. 1633. — J.-M. KLIEMESCH. Un conflit littéraire à la fin du xvii<sup>e</sup> s., concernant l'histoire de la seigneurie de Wittingau (se rapporte à la chronique de Rosenberg par le prévôt Norbert Hermann de 1694 et au différend de l'auteur avec l'administration de la seigneurie).

---

68. — **The Athenæum.** 1898, 13 août. — *Thornton.* General sir Richard Meade and the feudatory states of central and Southern India (bonne biographie d'un administrateur de second ordre). — *Venn.* Biographical history of Gonville and Caius college, 1349-1897; vol. I (beaucoup de travail). — *Markham et Cox.* The records of the borough of Northampton (les documents publiés par M. Markham sont édités d'une façon détestable, par un homme qui ne sait pas le premier mot de la paléographie ni du latin; l'histoire de Northampton par le Dr Cox a du mérite; mais la ville ayant perdu ses archives dans le grand incendie qui la consuma en 1675, il est devenu impossible d'écrire cette histoire d'une façon approfondie). — *B. Du Bois.* The suppression of the african slave trade in the United States of America, 1638-1870 (bon). — *A. Martin.* The Hudson Bay Company's land tenures (intéressant). — *Gardner.* A catalogue of greek vases in the Fitzwilliam Museum, Cambridge. = 20 août. *Ch. Th. Metcalfe.* Two native narratives of the Mutiny in Delhi, translated from the originals (récits peu dignes de foi parce qu'ils ont été écrits plus de vingt ans après les événements et par des Hindous ralliés au gouvernement anglais). — *Grenfell et Hunt.* Oxyrhynchus Papyri (publient 158 documents déchiffrés dans la masse de papyrus qu'ont donnée les ruines de la ville gréco-égyptienne d'Oxyrhynchus; ils sont d'une importance très variée). — *A. Hamy.* Entrevue de François I<sup>er</sup> avec Henri VIII à Boulogne-sur-Mer en 1532; intervention de la France dans l'affaire du divorce (excellent recueil de documents). — *A. J. Mason.* Thomas Cranmer (très bonne biographie). = 27 août. *Swayne.* Churchwarden's accounts of St Edmund and St Thomas, Sarum, 1443-1702 (très intéressant). — Senlac (ce nom, par lequel Freeman désigne la bataille de Hastings, n'est fourni que par O. Vital. C'est cependant une forme correcte de nom de lieu anglo-saxon, qui a laissé des traces dans le pays où s'est livrée la bataille). = 3 sept. *MacLeod Innes.* Sir Henry Lawrence, the Pacificator (excellente biographie). = 10 sept. *W. H. Hutton.* S. John Baptist college, Oxford (bon). — Acts of the privy council, t. XVI et XVII, 1588-1589. — Calendar of the patent rolls, 1301-1307; 1313-1317. — La confession de Th. Winter (S. R. Gardiner maintient contre le P. Gérard l'authenticité de ce document, malgré les objections très spécieuses présentées par son

contradicteur). — Testa de Nevill (H. Hall présente de nouvelles observations tendant à expliquer ce titre singulier par lequel on désigne les *Libri feudorum*). Suite le 24 septembre. = 17 sept. *Henderson*. Stonewall Jackson and the american civil war (une des plus intéressantes histoires militaires qui aient paru dans ces derniers temps). — *Lestie*. The history of Landguard Fort in Suffolk. = 24 sept. *M. Busch*. Bismark; some secret pages of his history (les trois volumes publiés par W. Busch, surtout les t. II et III, sont une œuvre de rancune arrangée par un valet de chancellerie sincère et indélicat. Ils nous montrent un Bismark employant habituellement le mensonge comme moyen de gouvernement, au moyen de la presse, étrangère aussi bien qu'allemande). — The greco-turkish war of 1897 (écrit par un officier de l'état-major allemand qui s'avoue l'ami des Turcs. Il s'y occupe encore plus de politique que d'affaires militaires).

**69. — The Contemporary Review.** 1898, août. — Vernon BARLET et A. J. CARLYLE. La succession apostolique (discussion de l'ouvrage du Dr Moberly sur les origines théologiques de la prêtrise et de l'épiscopat). = Septembre. J. H. ROUND. Histoires populaires de l'Église (critique vivement deux de ces histoires populaires, celles de M. Nye, *The church and her story*, et de M. Wakeman, *Introduction to the history of church of England*. Elles sont très répandues; recommandées par le haut clergé, elles se vendent à des milliers d'exemplaires; mais elles sont composées dans l'esprit le plus anti-scientifique que l'on puisse imaginer. On peut croire, à les lire, que la Réforme du xvi<sup>e</sup> s., si elle a touché à la condition matérielle, économique, du clergé, n'a rien changé quant au fond, et qu'enfin l'Église d'Angleterre est restée identique à elle-même depuis ses origines jusqu'à nos jours!). = Octobre. Les territoires du général Gordon (avec un fac-similé de sa carte autographe). — R. W. FELKIN. La question du Soudan (avec une carte). — RAWNSLEY. Avec Paul Sabatier à Assise. — MARGOLIOUTH. La religion primitive des anciens Hébreux (le culte de Jahveh n'est pas une religion isolée du reste du monde; dans ses origines premières, il est identique au culte, très généralement répandu, de la lune, divinité anciennement honorée sous le nom de Sin. Suit le culte de cette divinité dans la Babylonie primitive, en Mésopotamie et dans d'autres parties de l'Asie occidentale).

**70. — The Nineteenth century.** 1898, juillet. — ADBE. La prise de la Havane par les Anglais en 1762. = Septembre. FR. HARRISON. La méthode historique de J.-A. Froude. — WILSON. Les prisons de Paris pendant la Terreur. — Mac DONAGH. Expressions peu parlementaires (recueil d'anecdotes sur l'histoire du parlement en Angleterre au xix<sup>e</sup> s.). — W.-S. LILLY. Ce qu'était le christianisme à ses origines. = Octobre. W. FR. LORD. Murat et Bentinck (expose les efforts tentés par Bentinck pour renverser Murat dès 1813 et pour ramener sur le trône de Naples le misérable Ferdinand; Bentinck parti, son œuvre fut reprise par le duc d'Orléans qui travailla, mais en vain, auprès de Castlereagh,

de Metternich et de Louis XVIII pour obtenir que l'on chassât Murat et rétablît les Bourbons. Quant à Bentinck, il a été le mauvais génie de Murat).

---

**71. — The Nation.** 1896, 26 nov. — *Channing et Hart.* Guide to the study of american history (excellent manuel de bibliographie méthodique pour les étudiants, les professeurs et les bibliothécaires). = 24 déc. *Curtis.* Constitutional history of United States; vol. II (nouvelle édition mise au courant de cet excellent livre). = 31 déc. *Du Bois.* The suppression of the african Slave-trade in the U. S. of America (travail critique et définitif). = 1897, 7 janv. *Thwaites.* The Jesuit relations and allied documents. Travels and explorations of the Jesuit missionaries in New France; vol. I : Acadia 1610-1613; vol. II : Acadia 1612-1614 (très important). = 14 janv. *Byington.* The Puritan in England and New England (recueils de récits très intéressants). = 6 mai. *Burgess.* The middle period, 1817-1858 (bon résumé de l'histoire d'Amérique pendant cette période). = 13 mai. *W. Miller.* The story of the Balkans; Roumania, Bulgaria, Servia and Montenegro (excellent). — *Wilson.* History and criticism (recueils d'articles de revue sur la Révolution française, Bianca Capello, Lamartine, etc.; écrit un peu à la manière de Carlyle). — *Higgs.* The physiocrats (bon). — *Arber.* The story of the pilgrim fathers 1006-1673 (recueils d'extraits tirés des écrits mêmes des Pères pèlerins; très intéressant). = 20 mai. *L. Lowell.* Governments and parties in continental Europe (bon; les chapitres sur la France sont surtout très instructifs pour les Américains). — *Roberts.* History of Canada (excellent résumé écrit par un très chaud patriote). = 3 juin. *Fea.* The flight of the king after the battle of Worcester (beaucoup de recherches habilement présentées et dans une édition de luxe). = 10 juin. *Tyler.* The literary history of the american Revolution 1763-1783; vol. I : 1763-1776 (très intéressant). — *Alice Baker.* True stories of New England captives carried to Canada during the old french and indian wars (beaucoup de faits nouveaux; raconte surtout l'histoire de six femmes qui ont été enlevées au Canada et n'en sont plus revenues). = 8 juil. *Dowden.* The french Revolution and English literature (recueil de six leçons fort agréables à lire). — *Benson.* Cyprian; his life, his times, his work (bon; mais l'auteur a trop voulu tout dire). = 15 juil. *Anne Wharton.* Martha Washington (bonne biographie trop conventionnelle et souvent erronée). = 29 juil. *Ch. Whibley.* The history of Comines, englished by Thomas Danett, anno 1596. = 12 août. *Buckley.* A history of Methodism in the United States (bon). = 19 août. *Scudder.* A new history of the United States (bon résumé, bien illustré). — *Mowry.* History of the United States (bon résumé pour l'enseignement scolaire). = 2 sept. *Farnell.* The cults of the greek states (bon; l'auteur est fort au courant des ouvrages publiés sur la question; il combat la méthode qui cherche à expliquer le sens des cultes par la philologie et la météorologie). = 7 octobre. *Mac Carthy.* A history of our own times from



1880 (de nombreuses erreurs; ce que l'auteur raconte le mieux dans son livre, c'est lui-même; il juge naïvement l'histoire d'après les idées et les passions de son parti). = 14 oct. *O. F. Adams*. Dictionary of american authors (utile, mais de très nombreuses erreurs). = 28 oct. *Ch. W. Stubbs*. Historical memorial of Ely cathedral (beaucoup de faits précieux pour l'histoire du diocèse d'Ely). = 4 nov. *L. W. Bacon*. A history of american christianity (résumé brillant et intéressant de l'histoire des églises chrétiennes existant aux États-Unis, écrit par un catholique impartial et bien informé). — *Callwell*. The effect of maritime command on land campaign since Waterloo (intéressante suite au brillant ouvrage du capitaine Mahan; en ce qui concerne la guerre de Sécession, l'auteur s'est placé à un point de vue faux et ridicule). — *Stoddard*. Bertrand du Guesclin (bon résumé). = 18 nov. *Tsoumtas et Manatt*. The mycenaean age (excellent). — *C. Weichardt*. Pompeij vor der Zerstörung (très remarquable essai de restauration du temple de Pompeï et de ses alentours en 12 planches grand in-fol. en photogravure). = 25 nov. *W. M. Sloane*. Life of Napoleon Bonaparte (quatre somptueux volumes, splendidement illustrés; le texte contient plus d'une allégation contestable; il faudrait que l'auteur citât ses autorités). = 23 décembre. *J. Bryce*. Impressions of South Africa (« excellent récit de voyage, remarquable résumé historique, admirable étude politique. » Cet ouvrage ne peut qu'ajouter encore à l'estime où l'on tient l'auteur du bel ouvrage sur la République des États-Unis). — *H. A. White*. Robert E. Lee and the southern confederacy, 1807-1870 (ouvrage très documenté et du plus vif intérêt). = 1898, 3 février. *J. D. Cox*. The battle of Franklin, Tennessee, 30 nov. 1864 (bonne monographie, par un des généraux qui prirent part à cette bataille). = 17 févr. *Fr. Harrison*. William the Silent (remarquable). = 24 févr. *Macdonald*. Select documents illustrative of the history of the United States, 1776-1781 (bon). = 3 mars. *J. Winsor*. The westward movement; the colonies and the Republic west of the Alleghanies, 1763-1798 (excellent, sauf en ce qui concerne le développement des institutions politiques). — *Tyler*. The literary history of the american revolution, 1763-1783; vol. II (excellent). = 10 mars. *H. E. Egerton*. A short history of british colonial policy (recueil de faits très suggestifs). = 17 mars. *W. G. Smith*. Life and letters of Th. K. Smith, brevet major-general U. S. volunteers, 1820-1887 (intéressant). = 31 mars. *D. Hannay*. A short history of the royal navy, 1217-1688 (bon). = 21 avril. *Herbert H. Sargent*. The campaign of Marengo (récit très intelligent). = 5 mai. *Jenks*. Law and politics in the middle ages (excellent). = 12 mai. *Corbett*. Drake and the Tudor navy (intéressant et bien illustré). — *Sichel*. The household of the Lafayettes (médiocre). = 2 juin. *Sir George Nicholls*. A history of the english poor law; new edition by *H. G. Willink* (utile compilation). — *Edw. Maccrady*. The history of South Carolina, 1670-1719 (étude approfondie). = 9 juin. *R. M. Bache*. Life of general George Gordon Meade (bon). = 11 août. *R. C. Seaton*. Sir Hudson Lowe and Napoleon (l'auteur a réussi à défendre victorieu-

sement, sur bien des points, la mémoire de Lowe contre les accusations injurieuses de O'Meara). = 18 août. A french volunteer of the war of Independence; translated and edited by R. B. Douglas (il s'agit du récit publié en 1828 par le chevalier de Pontgibaud, ami de Lafayette et de Washington). = 1<sup>er</sup> sept. A journal of the first voyage of Vasco da Gama, 1497-1498; translated and edited, with notes, by E. Ravenstein (excellente publication de la Hakluyt Society). = 15 sept. H. B. Irving. The life of judge Jeffreys (apologie ingénieuse et savante du trop fameux juge qui tint les « Assises sanglantes » sous Jacques II; mais le livre est par trop un plaidoyer). — *Beazley*. John and Sebastian Cabot (excellent résumé des travaux antérieurs). = 8 septembre. *Stuckenberg*. Introduction to the study of sociology (intéressant; mais l'auteur ne définit nulle part ce qu'il entend par société). — *Ward*. Outlines of sociology (refuse à la sociologie le titre de science). — *H. Harrisse*. The diplomatic history of America; its first chapter, 1452-1493-1494 (très bien informé).

---

**72. — R. Accademia dei Lincei.** Classe di scienze morali, storiche o filologiche. — *Rendiconti*. 5<sup>e</sup> série, vol. V (1896), fasc. 10. — I. GUIDI. Le « Marha Ewùr » (publie le texte éthiopien de ce traité sur le comput ou « Guide de l'Aveugle, » qui est attribué au patriarche d'Alexandrie Démétrius XII, mort en 231 de l'ère vulgaire). — C. CIPOLLA. D'une inscription métrique relative à Hubert, évêque de Vérone (cet Hubert fut ordonné évêque de Vérone le 25 oct. 992; il vivait encore en 1001). — C. MERKEL. Corrections et additions au mémoire intitulé : L'épithaphe d'Ennodius et la basilique de Saint-Michel à Pavie. = Fasc. 11 et 12. E. MONACI. La légende et l'histoire versifiées de saint Antoine ermite, en dialecte des Abruzzes (par Buccio de Ranallo, xiv<sup>e</sup> siècle). — U. BALZANI. Une prophétie du xii<sup>e</sup> siècle (dirigée contre le pape Alexandre III par un partisan de l'antipape). = Vol. VI (1897). Fasc. 1. C. CIPOLLA. Détails nouveaux sur Parisio da Cerea, chroniqueur véronais du xiii<sup>e</sup> s. — E. LOEWY. Scènes judiciaires représentées dans des peintures antiques (peintures murales découvertes il y a dix-huit ans près de la Farnésine). — A. GARUFI. Un monnayage impérial de Frédéric II, intermédiaire entre les tari et les augustali. = Fasc. 3-4. G. GATTI. D'une inscription relative aux bureaux de la préfecture urbaine (concernant le préfet Junius Valerius Bellicius, qui éleva un portique contigu aux bureaux de la préfecture). — FELICI. Les origines et les causes de la Réforme, d'après Thomas Campanella. — I. GUIDI. Une description arabe d'Antioche (description anonyme et légendaire; texte suivi d'une traduction en italien). = Fasc. 5-6. Observations sur les fragments juridiques publiés récemment par Grenfell et Hunt. — M. ROSI. La défense d'un archevêque de Chypre protégé par Pietro Bembo (1546; intéressants détails sur les rapports du clergé catholique avec les autres cultes dans l'île de Chypre). = Fasc. 7-8. C. CIPOLLA. Deux lettres du pape Honorius III, 1222, 1223 (relatives à un monastère cistercien et à l'abbaye

de Saint-Trond, au diocèse de Liège). = Fasc. 9-10. C. CIPOLLA. Pour servir à l'histoire de la ligue lombarde contre Frédéric I<sup>er</sup> (notes sur la paix de Constance en 1183 et la ligue dite de Pontida, 1167. Donne une collation du texte de la paix de Constance, d'après une copie postérieure trouvée à Mantoue). — C. MERKEL. Comment s'habillaient les hommes du Décaméron; suite dans les fasc. 11-12. — A. SOGLIANO. Colonies de Néron (de quelques villes qui demandèrent à Néron le *jus coloniae* et le privilège d'emprunter leur *cognomen* à l'empereur). = Fasc. 12. D. VAGLIERI. Auguste et Varron Murena. = Vol. VII (1898). J. CHABOT. *Regulae monasticae saeculo vi de Abrahamo, fundatore, et Dadjesu, rectore, conventus Syrorum in monte Izla conditae* (texte syriaque et traduction en latin); suite dans fasc. 2. = Fasc. 2. Th. ASHBY. De l'emplacement véritable du lac Régille (il faut le placer au lieu dit Pantano Secco). = Fasc. 3-4. V. DE BARTHOLOMAEIS. Une représentation cyclique à Bologne au xv<sup>e</sup> siècle. — ZANNONI. Un voyage en Italie de L. Carbone, humaniste, en 1473 (ce Carbone, poète, professeur et orateur, fit partie du cortège qui accompagna Éléonore d'Aragon à Naples auprès du duc Hercule de Ferrare, qu'elle devait épouser. Le texte de la relation est en latin). — M. ROSI. Pour un titre. Contribution à l'histoire des rapports entre Gènes et l'Angleterre au temps de la Réforme (Gènes ayant eu des intérêts à régler avec l'Angleterre, en 1591, employa, en s'adressant à Élisabeth, la formule : « *Sacra regia Maestà*. » Le saint-office protesta contre un titre pareil accordé à une hérétique). = *Atti*. 1<sup>re</sup> partie : *Memorie*. 1894 (paru en 1896). — NALLINO. Al-Huwarizmi et son remaniement de la géographie de Ptolémée. — I. GUIDI. Le « *Gadla Aragawi* » (publie le texte éthiopien, fondé sur quatre manuscrits, de la vie de Za-Mikael Aragawi, un des « Neuf Saints » de l'Abyssinie. On ignore l'époque et l'auteur de ce récit qui, avec beaucoup de fables, contient des faits intéressants pour l'histoire d'Abyssinie; avec un sommaire analytique). — CONTI ROSSINI. Le « *Gadla Takla Haymanot*, » d'après la relation provenant de Waldebba (texte éthiopien et traduction en italien de cette vie d'un des saints les plus renommés d'Abyssinie). = 1895 (paru en 1896). C. DESMONI. La monnaie et le rapport de l'or avec l'argent aux xii<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècles (mémoire considérable de 56 p.). — C. MERKEL. L'épithaphe d'Ennodius et la basilique de Saint-Michel de Pavie (donne un texte nouveau de cette inscription avec un commentaire épigraphique, grammatical et historique. Elle est authentique; on n'en connaît pas l'auteur, mais c'était une personne qui avait connu Ennodius, et peut-être un clerc. Fac-similé en photogravure de l'inscription). = 1896 (paru en 1897). G. GIGLI. Les salaires dans la Grèce antique (étudie les quatre points suivants : 1<sup>o</sup> le prix des esclaves, 2<sup>o</sup> les salaires proprement dits, 3<sup>o</sup> les soldes militaires, 4<sup>o</sup> les payes des marins). — FR. POMETTI. Les Martirano (chapitre de l'histoire de l'humanisme à Cosenza au temps de Charles-Quint). — A. BURD. Les sources littéraires de Machiavel dans son « *Arte della guerra* » (Végèce et Frontin en sont les principales; suivent plusieurs diagrammes mou-

trant la disposition des troupes en bataille). = 1897 (paru en 1898). Fr. SCHUFFER. L'école de Rome et la question d'Innereus (les *Quaestiones* et la *Summa* ne peuvent avoir été composées à Bologne; elles l'ont été à Rome vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, bien avant l'époque où écrivit Innereus). — A. PELLEGRINI. Sur un fragment de statuette égyptienne avec inscription hiéroglyphique. = *Notizie degli Scavi*. Octobre 1896 à mai 1898. (Nous renonçons, comme par le passé, à donner l'analyse de ces *Notizie*, qui ne sauraient se résumer.)

**73. — Archivio storico per le provincie napoletane.** Anno XXIII, fasc. 2. — F. CERASOLI. Innocent VI et Jeanne I<sup>re</sup> de Naples; documents inédits tirés des archives du Vatican; fin. — M. d'AYALA. Les francs-maçons de Naples au xviii<sup>e</sup> siècle; suite (disgrâce du ministre Pallante, abandonné à la haine des francs-maçons par Tannucci). — F. CICCAGLIONE. Un chapitre latin inédit de la table d'Amalfi. — G. MERCALLI. Notes sur des tremblements de terre rapportés dans des chroniques napolitaines apocryphes ou suspectes. — G. CECI. Le jeu et les joueurs à Naples au xviii<sup>e</sup> siècle et dans les vingt premières années du xix<sup>e</sup>. — T. DE MARINIS. Trois documents inédits relatifs à Chariteo et à sa femme, Petronilla Vignoles, 1487-1497. — R. BEVERE. Mobilier sacré en usage dans les provinces napolitaines du xii<sup>e</sup> s. au xvi<sup>e</sup> (inventaire en latin, avec des notes). = Bibliographie : A. Karst. Geschichte Manfreds vom Tode Friedrichs II bis zu seiner Krönung, 1250-58 (étude très consciencieuse; jugements contestables). — *Baddeley*. Robert the Wise and his heirs, 1278-1352 (bonne monographie). — *Nitto de Rossi* et *Fr. Nitto de Vito*. Le pergamene del duomo di Bari, 952-1364, vol. I. — *Siragusa*. La Historia o Liber de regno Sicilie e la Epistola ad Petrum Panormitanae ecclesie thesaurarium di *Ugo Falcando* (excellente édition). — *Lettere volgari riguardanti fatti di guerra del secolo xv.* — *Carabellese*. Antichi capitoli, statuti e consuetudini dell' università di Molfetta.

**74. — Boletín de la Real Academia de la Historia.** T. XXXI, juil.-déc. 1897. — J. SANTA-MARÍA. Itinéraires romains de la province de Cuenca. — FRANCISCO CODERA. Voies romaines de Cuenca (appréciation de l'article précédent). — L. VIDART. *Cours d'Histoire militaire*, par D. Francisco Martin Arrúe (compte-rendu de ce livre écrit pour les Écoles militaires). — Fr. CODERA. Inscription arabe de Guardamar (relative à une construction de mosquée). — A. M. FABIÉ. *Étude critique sur Avila et son territoire*, par D. Gabriel María Vergara y Martin (appréciation favorable). — L. VIDART. *L'insurrection cubaine. Chroniques de la campagne. La préparation de la guerre*, par Tesifonte Gallego (appréciation favorable). — Ant. RODRÍGUEZ VILLA. *L'Espagne de l'ancien régime*, par Desdevises du Dezert (compte-rendu critique). — Marquis DE MONSALUD. Épigraphe romaine d'Extremadure (quelques inscriptions peu importantes). — Fr. DE ASIS VERA Y CHILIER. Nouvelles inscriptions de Cadix. — Dr. Rodolfo DEL CASTILLO. Trois oculistes romains (étude

peu originale). — Fr. DE UHAGON. D. Alonso de Ercilla et l'Ordre de saint Jacques (publication in-extenso de l'information sur les preuves de noblesse du poète Ercilla). — F. OLÓRIZ. Étude sur un crâne antique, perforé par un clou, trouvé à Italica (long et peu précis dans les conclusions historiques; étude anatomique détaillée avec tableau des mensurations). — F. FITA. Arnaldo de Vilanova. Lieu et date de sa mort (Gênes, 6 sept. 1311). — P. M. DE SORALUCE. Lettres inédites de D. J.-Y. Sagasti relatives au siège, au bombardement et à la destruction de Saint-Sébastien (par les troupes de Wellington, en 1713). — F. FITA. Les *Callenses Aencanici* de l'Arahal et de Montellano (identification, à l'aide d'une inscription récemment découverte, d'une *civitas* celtique de la Bétique). — Marquis DE MONSALUD. Nouvelles inscriptions romaines et visigothiques (trouvées à Mérida). — J. GÓMEZ DE ARTECHE. A travers le Guipuzcoa (compte-rendu d'un livre de M<sup>lles</sup> Émilie et Anna Menassade). — G. PUIG Y LARRAZ. Inscriptions ibériques trouvées en Galice (où l'on pensait généralement qu'il n'en existait pas). — Fr. CODERA. Trésor de monnaies arabes découvert à Bêlalczár (identifications des pièces presque toutes connues, à quelques exceptions près). — A. CHABRET. La nécropole de Sagunte (inscriptions romaines). — F. FITA. San Miguel de Escalada. Inscriptions et documents (pièces historiques relatives à une abbaye de la province de Leon. Une pièce de 940, en latin, est à signaler pour les quelques mots en *romance* qu'elle contient). — J. GÓMEZ DE ARTECHE. *L'année militaire espagnole*, par le commandant D. Estanislao Guio y Marti (compte-rendu de ce livre d'histoire militaire, conçu sur un plan insolite et, semble-t-il, assez défectueux). = Dans les *Varietades* : A. RODRIGUEZ VILLA. Information du marquis Berreti-Landy sur les antécédents du baron de Ripperda avant son ambassade à Vienne (pièce inédite très curieuse, qui rend inexécutable le crédit accordé depuis à Ripperda). — A. DEL ARCO. Tarragone. Pierre romaine retrouvée. — F. FITA. Saint André de Llavaneras. Nouvelle inscription romaine et documents inédits antérieurs au x<sup>e</sup> siècle (province de Barcelone). — En l'honneur de D. Antonio Cánovas del Castillo (lettres et documents relatifs à sa mort et à ses funérailles). — J.-R. MÉLIDA. Buste antérieur à l'époque romaine découvert à Elche (note sur le buste acquis par le musée du Louvre et étudié depuis par M. Pierre Paris). — Marquis DE MONSALUD. Nouvelles pierres romaines d'Extremadure. = Dans les *Noticias* : Quelques indications bibliographiques : PUIG Y LARRAZ. *Ensayo de bibliografía ibérica prehistórica*. — DE BETHENCOURT. *Historia genealógica y heráldica de la Monarquía española, Casa Real y Grandes de España*, t. I. — DE LABAYRU. *Historia general del Señorío de Vizcaya*, t. II. — Marquis DE TEVERGA. *Noticias históricas de Avilés*. — *Cortes de Cataluña*, t. I, 1<sup>re</sup> part.

---

## CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

**France.** — M. l'abbé J. DELARC est mort le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Il était né en Alsace et un de ses premiers travaux fut consacré à la vie d'un pape alsacien, Léon IX (*Un pape alsacien*, 1876). On lui doit encore un ouvrage d'une érudition un peu touffue, mais bien informé, sur les *Normands en Italie depuis les premières invasions jusqu'à l'avènement de Grégoire VII* (1883); une consciencieuse biographie de Grégoire VII (*Saint Grégoire VII au XI<sup>e</sup> s.*, 1889-90); enfin, une compilation très documentée sur *l'Église de Paris pendant la Révolution* qui était à peine terminée quand il fut frappé par la maladie. On lui doit aussi une traduction française de l'*Histoire des conciles* de Mgr Hefele.

— M. Lucien MERLET, ancien archiviste d'Eure-et-Loir, est décédé le 20 juillet dernier à l'âge de soixante-onze ans. Ses publications se rapportent presque toutes à l'histoire du pays chartrain. Signalons entre autres : le *Cartulaire de l'abbaye de N.-D. des Vaux-de-Cernay* (en collaboration avec Aug. Moutié, 1857-1858); le *Cartulaire de N.-D. de Chartres* (1862-1865); le *Cartulaire de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun* (1896); le *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron* (1896); le *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir* (1861) et l'*Histoire de l'abbaye de N.-D. de Coulombs* (1865).

— M. Auguste-François LIÈVRE, bibliothécaire de la ville de Poitiers, est mort le 14 octobre, âgé de soixante-dix ans. On lui doit d'intéressants mémoires sur l'histoire et l'archéologie du Poitou. La *Revue historique* a dernièrement publié de lui une étude critique sur l'emplacement où Clovis vainquit les Visigoths.

— Voici les questions posées au *Programme de l'agrégation d'histoire et géographie* pour 1899 : — I. *Histoire*. Histoire de la Grèce depuis la fin des guerres médiques jusqu'à la mort d'Alexandre. — La civilisation athénienne aux v<sup>e</sup> et iv<sup>e</sup> siècles : religion, vie privée, industrie, commerce, lettres et arts. — Histoire intérieure de Rome depuis les origines jusqu'à la fin de la seconde guerre punique. — La civilisation à Rome, de la mort de Sylla à la mort d'Auguste : la religion, la philosophie, les lettres, les arts. — État des provinces romaines pendant la même période. — Histoire de l'Empire romain depuis la mort de Marc-Aurèle jusqu'en 476. — Mahomet, l'Islam, les conquêtes et la civilisation des Arabes. — Histoire de la France depuis le traité de Verdun jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois. — Histoire de

l'Église catholique aux <sup>x</sup><sup>e</sup>, <sup>xii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècles : gouvernement pontifical, hiérarchie, clergé régulier, conciles, enseignement. — L'Italie au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle : la politique, les mœurs, les arts, les lettres. — Histoire de l'Espagne depuis le mariage de Ferdinand et d'Isabelle jusqu'à la mort de Philippe II. — Histoire de l'Allemagne depuis l'avènement de Maximilien I<sup>er</sup> jusqu'au début de la guerre de Trente ans. — Histoire de la France sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. — Histoire de la république des Provinces-Unies depuis l'Union d'Utrecht jusqu'à l'avènement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre. — Histoire intérieure de l'Angleterre, de la mort d'Élisabeth à l'avènement de Guillaume III. — Histoire intérieure de la Russie, de l'avènement de Catherine II à la mort d'Alexandre I<sup>er</sup>. — La politique extérieure de la Russie pendant cette période. — L'Église catholique et les partis catholiques en Europe depuis la Révolution française jusqu'au concile œcuménique du Vatican. — Les inventions au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle de moyens de production, de moyens de communication, de moyens de destruction; conséquences dans la vie économique, politique et sociale. — Les écoles et les partis socialistes en Europe depuis la chute de Napoléon jusqu'à l'organisation du parti socialiste en Allemagne (1875). — La politique internationale et la guerre en Europe, de l'avènement de Napoléon III au congrès de Berlin. — Histoire des États-Unis de l'Amérique du Nord depuis la première présidence de Washington jusqu'à la fin de la guerre de Sécession. — II. *Géographie*. La forme et les divisions de la terre. — Les mers et les courants marins. — Les formes du relief terrestre et les différents types de montagnes. — Les climats et les zones de végétation. — L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse. — La géographie physique de la France. — Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. — Le Sahara et le Soudan occidental. — Le Japon, la Chine et l'Indo-Chine. — Le Canada et les États-Unis.

Nous répéterons encore une fois que la conception actuelle du programme d'histoire et géographie nous paraît très fâcheuse. Il est trop étendu ou trop restreint. Il est beaucoup trop étendu pour pouvoir être préparé sérieusement dans toutes ses parties; il est trop restreint parce qu'il contient des questions assez particulières pour provoquer à la préparation artificielle de ces questions soit par les professeurs, soit par des groupes d'élèves syndiqués. On a prétendu, par la réforme de l'agrégation, décharger les professeurs de la préparation directe de l'oral; on a mis sur leurs épaules une préparation de l'écrit qui est bien plus lourde et bien moins utile; car les préparations d'auteurs, bien conduites, étaient du moins un excellent exercice de critique et de méthode. On l'a remplacé par le système du mâchage de la besogne des élèves par les maîtres. Nous ne demandons pas que l'on restreigne encore davantage le programme, car on retomberait dans le système d'il y a vingt ans, celui des thèses proposées à tous les candidats et qui étaient régulièrement préparées par les professeurs. D'ailleurs,

plus le programme sera composé de questions spéciales, plus le rôle du hasard sera grand dans les succès à l'écrit. Des questions comme celles que nous trouvons cette année au programme sur les provinces romaines, l'Église catholique au XIX<sup>e</sup> siècle, sur les partis socialistes en Europe, surtout sur les inventions du XIX<sup>e</sup> siècle, ne devraient pas s'y trouver ainsi formulées, et leur rédaction ne nous semble pas conforme aux idées que nous avons souvent entendu exprimer par le membre du jury qui avait cette année la responsabilité du programme de l'histoire contemporaine. La seule forme sous laquelle ces questions auraient pu être posées aurait été la plus générale : le mouvement religieux, économique, industriel, scientifique et social au XIX<sup>e</sup> s. Quand on a demandé un programme pour l'écrit de l'agrégation, on a eu l'idée simplement de réduire le domaine dans lequel devaient être choisis les sujets de composition aux grandes questions et aux grands faits que tout professeur d'histoire doit connaître, non de leur donner l'illusion et les apparences de l'érudition en leur faisant étudier à moitié et de seconde main un certain nombre de points spéciaux. La suppression de tout programme vaudrait encore mieux pour les intérêts de l'enseignement supérieur, pour l'instruction des candidats et pour la sincérité du concours que le système actuel.

— Les trois derniers volumes publiés par la Société des anciens textes français (1897) méritent d'être signalés aux historiens : 1<sup>o</sup> *La Chirurgie de maître Henri de Mondeville, traduction contemporaine de l'auteur*, publié par A. Bos. Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel et de Louis le Hutin, avait compilé, d'après les travaux des chirurgiens de Bologne, un traité de chirurgie en latin qui fut publié de 1306 à 1312. La traduction, faite sans doute par un élève en chirurgie venu de Normandie, était terminée en 1314. Elle est remarquable de platitude, mais intéressante pour l'histoire de la langue. — 2<sup>o</sup> *L'Art de chevalerie*, traduction du *De Re militari* de Végèce par Jean de Meun, publié par Ulysse ROBERT. Cette traduction est de 1284; elle est curieuse surtout en ce qu'elle montre clairement comment on connaissait l'antiquité et comment on la déformait, au temps de Philippe le Bel. — 3<sup>o</sup> Cette traduction a été ensuite mise en vers par Jean Priorat de Besançon, entre les années 1286-1290. Elle est intitulée : *Li abrejance de l'ordre de chevalerie* et a été publiée, comme la traduction de Jean de Meun, par M. Ul. Robert.

— Signalons aujourd'hui deux nouveaux volumes de la Bibliothèque d'histoire contemporaine (Alcan), sur lesquels nous reviendrons d'ailleurs plus au long : *la Dissolution des Assemblées parlementaires*, par Paul MATTER, et *la Question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours*, par Édouard DRIAULT. La question d'Orient a été envisagée avec plus d'ampleur qu'on ne le fait d'ordinaire, comme la lutte de l'Islam contre le christianisme, comme l'attaque dirigée par les puissances chrétiennes de l'Europe contre tous les peuples musulmans. Le livre de M. Driault



s'ouvre par une préface de M. Gabriel Monod. La dissolution des assemblées parlementaires est une étude de droit constitutionnel dont la France est le centre et le but, mais qui est également poursuivie hors de France : dans les monarchies représentatives (Empire allemand, Prusse, Autriche), les monarchies parlementaires historiques (Angleterre, Suède, Danemark, Hongrie), les monarchies parlementaires modernes (Belgique, Hollande, Italie, Espagne et Portugal, monarchies de la péninsule des Balkans), une monarchie sans droit de dissolution (Norvège), enfin les républiques fédératives (États-Unis d'Amérique, Suisse).

— Dans le discours qu'il a lu à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'histoire de Paris (1898), M. Servois, président, a traité, d'après le rapport présenté en 1892 au Conseil général par M. le Dr Lamouroux, certains points de l'histoire des archives du département de la Seine et de la ville de Paris et des fonds provenant des archives municipales, qui sont actuellement déposés aux Archives nationales.

— M. LEM, préfet de l'Indre, a remis, le 20 septembre 1898, aux archives départementales de la Charente-Inférieure, dix-huit registres des baptêmes, mariages et sépultures des protestants de l'île de Ré de 1668 à 1685 inclus. Ils étaient en possession de sa famille depuis bien des générations, et, de crainte qu'ils ne s'égarassent, M. Lem a cru qu'il valait mieux leur donner un abri officiel. Vraisemblablement, c'étaient des registres tenus en double, quoique un ou deux soient revêtus des signatures originales des intéressés. Ils ont été collationnés par Le Cand, ancien du consistoire en 1813. M. Lem n'a retrouvé les originaux ni à Saint-Martin ni à la Flotte. Les archives communales de Saint-Martin ont été détruites par un incendie. Il est à remarquer que, pour les années précédant 1685, bon nombre de gens du Poitou, de la Saintonge et de l'île d'Oléron venaient pour faire bénir leur mariage à l'île de Ré, probablement à cause de la rigueur des temps ! La démolition d'un grand nombre de temples avait produit le même fait au château du Douhet, près Saintes, dans lequel le pasteur Durand, eu vertu d'une commission de l'intendant de la Rochelle, conformément à l'arrêt du 15 septembre 1685, bénissait les mariages et administrait le sacrement du baptême aux enfants des protestants de trente-cinq paroisses saintongeaises fort éloignées du Douhet.

— La librairie A. Goupil, à Laval, va entreprendre la publication par souscription d'un *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, par l'abbé A. ANGOT. Ce dictionnaire, auquel l'auteur travaille depuis vingt ans, comprendra trois genres d'articles : les notices paroissiales ou communales, une liste de tous les lieux dits, enfin la biographie de tous les personnages marquants (il y en aura plusieurs milliers) et de leur famille. Chaque notice de commune contiendra une description géologique du territoire rédigée spécialement

pour le *Dictionnaire* par M. OHLERT. Le prix de souscription est de soixante francs, payables à raison de dix francs par an.

— M. Ch. DE LA RONCIÈRE vient de faire paraître, dans le *Catalogue général des manuscrits français*, par M. H. OMONT (Leroux), le t. I des *Anciens petits fonds*. Il comprend les nos 20065-22884 du fonds français de la Bibliothèque nationale.

— La librairie Armand Colin a mis en vente la septième bibliographie annuelle des *Annales de géographie*. Ce très important fascicule (n° du 15 septembre 1898) résume tout le mouvement géographique de l'année 1897. Il contient 985 articles avec un index très développé des auteurs ou voyageurs analysés et cités (296 p. in-8°).

— Ceux qui s'occupent de l'histoire, des institutions et de l'archéologie militaires trouveront beaucoup de détails inédits et bien présentés dans l'ouvrage du baron DE BONNAULT-D'HOUEY, *les Francs-archers de Compiègne, 1448-1524* (Alphonse Picard, 1897, VII-250 p. Tiré à 150 exemplaires). Ces détails sont empruntés aux archives municipales de Compiègne, dont les extraits, qui remplissent la seconde moitié du volume, ne comptent pas moins de 371 numéros. Dans le texte même, M. de Bonnault a publié le journal de marche des archers de la ville pendant les années 1475 (où il est question par exemple de la « descente des Englez en France ») et 1476. On remarquera que l'histoire de cette milice ne s'arrête pas en 1479. Il est bien vrai qu'elle fut « abattue » ou « cassée » après Guinegate, mais elle reparut à plusieurs reprises sous Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup>; c'est seulement depuis 1524 qu'elle disparut tout à fait.

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE GÉNÉRALE. — Futuh el-Habacha (des conquêtes faites en Abyssinie au XVI<sup>e</sup> siècle), par l'imam *Muhammad Ahmad*, dit Grague. Version française de la chronique arabe du Chabâh ad-din Ahmad; publication commencée par A. d'Abbadie, terminée par le D<sup>r</sup> Ph. Paulitschke, de l'Université de Vienne. Bouillon, XXVIII-195 p. — *Bonnal de Ganges*. Les représentants du peuple en mission près les armées, 1791-1797; t. III : les volontaires et les représentants aux frontières. Savaète, 710 p. — *G.-B. de Closmadeuc*. Quiberon, 1795; émigrés et chouans. Société d'éditions littéraires, 608 p. — *Niessel*. Les Cosaques; étude historique, géographique, économique et militaire. Charles-Lavauzelle, 470 p. — *J. Gérardin*. Étude sur les bénéfices ecclésiastiques aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Berger-Levrault, 171 p. — *G. Vallée* et *G. Pariset*. Carnet d'étapes du dragon Marquant. Marches et actions de l'armée du centre pendant la campagne de 1792. Ibid., XXXIX-278 p. in-16.

HISTOIRE LOCALE. — *Abbé O. Bled*. Les évêques de Saint-Omer, 1553-1619. Saint-Omer, impr. d'Homont, x-500 p. — *E.-A. Caplet*. La peste à Lille au XVII<sup>e</sup> siècle. Lille, Le Bigot, 151 p. — *A. Matton*. Histoire de la ville et des environs de Guise, t. II. Laon, impr. du *Courrier de l'Aisne*, 436 p. — *Abbé F. Marchand*. La grande aumônerie d'Ambronay au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Bourg, impr. Villefranche, VII-103 p. — *A. Melaye*. Nautouillet. Notice historique et héraldique de ses seigneurs. Meaux, Le Blondel, 20 p., avec 1 plan et

15 blasons. — *Couret*. Réception solennelle d'un roi de Portugal à Orléans en 1476. Vannes, impr. Lafolye, 15 p. — *Ficheroulle*. Baillleul; ses origines et ses seigneurs, ses industries, ses monuments. Baillleul, impr. Ficheroulle-Beheydt, 171 p. — *J.-M. Robert*. L'instruction au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les anciennes paroisses de la circonscription d'inspection primaire de Sillé-le-Guillaume, Sarthe. Mamers, Fleury et Dangin, 252 p. — *Abbé Rochet*. Deux siècles d'instruction publique dans une petite ville de province, 1697-1897. Histoire du collège-séminaire de Belley. Lyon, Vitte, 842 p.

BIOGRAPHIE. — *Bruchet*. Étude biographique sur Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, suivie de son « Instruction et discours sur le fait du gouvernement. » Annecy, Abry, 64 p. — *M. Husson*. Vie de Nicolas Philbert, curé de Sedan, évêque constitutionnel du département des Ardennes, 1724-1797. Sedan, impr. Laroche, 61 p. (Extrait de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*.) — *H. Choppin*. Un inspecteur général de cavalerie sous le Directoire et le Consulat : le général de division Kellermann. Berger-Levrault, 75 p.

**Belgique.** — Le 6 juin dernier est décédé à Bruxelles M. Constant-Antoine SERRURE, numismatiste belge, auteur d'importants travaux dont les principaux sont : *Histoire de la souveraineté de S' Heerenberg et description des monnaies des comtes souverains de cette maison*; la *Numismatique flamande à l'exposition rétrospective de Bruxelles en 1880*; *Notice sur le cabinet monétaire du prince de Ligne*; *Études sur la numismatique gauloise des Commentaires de César*; deux mémoires sur Jacques van Maerlant; les *Sciences auxiliaires de l'histoire de Belgique*; la *Numismatique des Voconces*, etc. M. Serrure était âgé de soixante-trois ans. Il a collaboré aux ouvrages de numismatique de M. A. Engel.

— M. Alphonse GOOVAERTS vient d'être nommé archiviste général du royaume en remplacement de M. C. Piot, qui a pris sa retraite.

— Une commission s'est constituée pour la publication d'un atlas historique complet des anciens Pays-Bas. Elle se compose de MM. P.-J. Blok, professeur à l'Université de Leyde; J. Frederichs, professeur à l'Athénée royal d'Ostende; Paul Fredericq, professeur à l'Université de Gand; J. Heeres, professeur au gymnase de Delft; H. van der Linden, professeur à l'Athénée royal d'Anvers; Niermeyer, professeur au gymnase de Rotterdam; J. Overvoode, archiviste communal à Dordrecht; J. Ramaer, ingénieur au département du Waterstaat à Rotterdam; L. Willems, avocat à Gand.

— M. G. DES MAREZ, élève de M. Pirenne, vient de faire paraître, dans le *Recueil des travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*, un ouvrage considérable intitulé *Étude sur la propriété foncière dans les villes du moyen âge et spécialement en Flandre*, avec plans et tables justificatives (Gand et Paris, xxv-392 p. in-8<sup>o</sup>). L'auteur a surtout étudié les actes échevinaux et a tiré habilement parti des données topographiques. La critique des théories émises dans les ouvrages antérieurs est particulièrement soignée et le jeune historien apporte sur plusieurs points des solutions nouvelles qu'il défend avec

beaucoup de talent, faisant preuve de vastes connaissances juridiques et historiques. Son travail constitue une importante contribution à l'histoire sociale des Pays-Bas.

— M. Arth. GAILLARD, archiviste général adjoint du royaume, publie la première partie d'un ouvrage considérable : *Le Conseil de Brabant. Histoire. Organisation. Procédure* (t. I. Bruxelles, Lebègue, in-4°, 492 p.). Le Conseil de Brabant occupait dans les institutions belges de l'ancien régime une place éminente. Il n'était pas seulement, comme les autres conseils souverains de justice, une cour suprême décidant les procès en dernier ressort : érigé par les ducs de Bourgogne en conseil de gouvernement, il intervenait dans tous les actes du souverain pour leur donner force légale et avait le droit d'administrer le duché de Brabant en l'absence du duc. La réunion des Pays-Bas sous un même sceptre enleva au Conseil de Brabant la majeure partie de ses pouvoirs. Il parvint néanmoins à conserver jusqu'à la fin de l'ancien régime des prérogatives fort étendues en matière de politique et d'administration. A toute époque, en toute circonstance, les Brabançons trouvèrent en lui un défenseur intrépide, toujours prêt à repousser les entreprises arbitraires du gouvernement central sur leurs droits et leurs privilèges. M. Gaillard a travaillé d'après les riches archives du Conseil et celles de la Chambre des comptes de Brabant. Nous reparlerons de cet important travail d'une manière plus détaillée dans une prochaine livraison.

— M. F. VAN DER HAËGHEN vient de distribuer les livraisons CXLII et CXLIII de la *Bibliotheca belgica*. Ces deux fascicules sont exclusivement consacrés à Samuel Lenaertsz, dit Coster, célèbre auteur dramatique du XVII<sup>e</sup> siècle, très mêlé à la lutte des Remontrants en Hollande.

— MM. P. HYMANS et A. DELCROIX ont fait paraître la première partie du t. II de l'*Histoire parlementaire de la Belgique* (1890-1900. Bruxelles, Bruylant, 205 p.). On y trouve, résumés avec une impartialité absolue, tous les discours qui furent prononcés, tant au Sénat qu'à la Chambre des représentants, au cours de la session ordinaire de 1896-1897. C'est un document de premier ordre pour l'histoire politique de la Belgique contemporaine.

**Pays-Bas.** — MM. MULLER et DIEGERICK ont publié le t. IV des *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas* (Oeuvres de la Société d'Histoire à Utrecht, nouvelle série, n° 60) ; il contient les documents de janvier 1581 à mars 1583 et sera suivi d'un tome V (de mars 1583 jusqu'à la mort du duc), qui mettra fin à cette publication très importante.

— Dans le rapport annuel de la Société d'Histoire à Utrecht se trouvent plusieurs articles intéressants : un manuscrit de la Bibliothèque nationale à Paris, publié par M. BLOK, donne des renseignements sur la navigation, la pêche, le commerce, etc. des Pays-Bas au

commencement du xvii<sup>e</sup> siècle; le but de l'auteur inconnu est de montrer au roi d'Espagne et aux archiducs Albert et Isabelle les moyens de tarir ces sources de la richesse et de la résistance des rebelles néerlandais. — Les Mémoires de M. de B. contiennent des notes sur le stathouder et roi Guillaume III, sa femme, ses favoris et quelques régents de la République; l'auteur est un militaire contemporain, qui vivait à la cour du roi (par M. KRAEMER). — Les titres des publications suivantes renseignent suffisamment sur leur contenu : Statistique de l'importation et de l'exportation d'Amsterdam, 1<sup>er</sup> octobre 1667-30 septembre 1668 (par M. BRUGMANS); Mémoire de Barneveld sur les affaires de Juliers (par M. JANSEN); la Conquête de Paramaribo en 1665, racontée par le général William Byam (par M. EDMUNDSON); Documents concernant la Compagnie du Nord (par M. KERNKAMP); les Villes d'Elburg et de Bolsward et la Hanse teutonique, 1557-1558 (par M. HOEHLBAUM).

— Les *Bijdr. voor vaderl. Gesch. en Oudheidh*, sous la direction de M. R. FRUIN (3<sup>e</sup> série, t. X, 3), contiennent une étude de feu M. Pols sur le comte Jean I<sup>er</sup> de Hollande; deux articles sur la famille de Teilingen, par M. Craandijk et M. Fruin. — M. Blok discute les raisons qui, en 1813, firent hésiter le prince d'Orange à accepter la souveraineté. — M. Fruin donne des recherches importantes sur la date de plusieurs chartes des comtes de Hollande.

— M. VAN DER KEMP, continuant ses recherches sur l'histoire des Indes-Orientales néerlandaises, a étudié le rétablissement du pouvoir néerlandais à Bandjermasin en 1817, les difficultés survenues entre les Néerlandais et les Anglais sur la côte occidentale de Sumatra à cause du traité de Londres de 1814, et de l'établissement des Anglais à Singapour (Public. de l'Inst. royal de philol., etc., des Indes néerland., t. XLIX). Une étude du même auteur sur M. T. C. Elout, commissaire général aux Indes néerlandaises, se trouve dans la revue *De Tijdspiegel* (juillet).

— Dans deux articles du *Tweemaandelyksch-Tijdschrift* (mars, juillet), M. VAN VLOTEN s'occupe de la chute d'Othman et de la Journée du Chameau, d'après les annales de Tabari.

— M. VAN EVEN a publié des notes du pensionnaire de Louvain, Jean Lievensz van Caudekercke, sur l'enlèvement du fils aîné de Guillaume le Taciturne, étudiant à l'Université de Louvain, en 1567 (*Dietsche Warande*, XI, 2).

— M. S. MULLER a continué ses études sur les corporations et la surveillance du commerce et de l'industrie à Utrecht, au moyen âge (*Gids*, mai et juin).

— M. BYVANCK donne un premier article sur Guillaume III pendant les années 1698-1702, dans le *Gids* de septembre.

— Ce que l'émancipation des Juifs aux Pays-Bas doit à la Société « Felix Libertate » est raconté par M. ITALIE dans *Oud-Holland*, XVI, 1.

— Une thèse de Heidelberg, intitulée : *Die Friedensunterhandlungen zwischen Spanien und den Niederlanden in den Jahren 1632 und 1633*, traite amplement un sujet auquel M. Waddington, dans son œuvre *Les Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols*, a consacré un chapitre spécial. Quoique les conclusions de l'auteur, M. DE BOER, ne diffèrent pas sensiblement de celles de M. Waddington, il a réussi néanmoins à tirer quelques faits nouveaux de documents des Archives néerlandaises et du Public Record Office à Londres.

— M. D'AILLY a écrit une thèse sur Willem Bentinck van Rhoon (esquisse biographique sommaire) et sur les relations diplomatiques entre l'Angleterre et la République pendant les années qui précédèrent la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, et pendant lesquelles M. Bentinck a joué un rôle important. Trente-neuf pièces justificatives, tirées des Archives néerlandaises et du British Museum, ne sont pas la partie la moins intéressante de cette étude, qui est une thèse d'Amsterdam. — Une autre thèse d'Amsterdam, *De Nederlanders in de Philippijnsche wateren vóór 1626*, par M. SLOOS, raconte les expéditions néerlandaises contre les îles Philippines jusqu'en 1626.

— Pour atteindre l'uniformité en tout ce qui concerne l'organisation scientifique des Archives néerlandaises, l'association des Archivistes néerlandais avait chargé trois de ses membres, MM. Feith, Fruin et Muller, de rédiger un projet en ce sens. Ce projet a paru en un gros volume ; c'est le fruit de beaucoup de travail et de sagacité. Il sera discuté dans la Revue des archivistes et ensuite arrêté définitivement.

— L'avènement au trône de la reine des Pays-Bas a donné lieu à beaucoup de publications, dont la plupart expriment plutôt, il est vrai, le dévouement des auteurs envers la maison d'Orange-Nassau qu'ils ne présentent un intérêt scientifique. Heureusement, il y a des exceptions, parmi lesquelles je signale l'œuvre en deux volumes intitulée : *Eene halve eeuw, 1848-1898* (Un demi-siècle, 1848-1898). C'est le fruit de la coopération de plusieurs savants, qui, chacun dans son domaine spécial, ont décrit la vie politique et sociale des Néerlandais depuis 1848. — Un livre de même nature, composé de la même manière, mais d'une moindre étendue, a été offert aux journalistes étrangers par le cercle des journalistes néerlandais.

**Allemagne.** — L'égyptologue bien connu Georges EBERS est mort le 7 août, âgé de soixante et un ans. Élève de Brugsch et de Lepsius, il a composé plusieurs ouvrages très importants sur l'ancienne Égypte. D'un de ses voyages au pays des Pharaons (1873), il rapporta le ms. sur papyrus d'un manuel hiéroglyphique de l'ancienne médecine égypt-

tienne qu'il commenta d'une façon magistrale. Ce « Papyrus Ebers » a été donné par lui à l'Université de Leipzig où il enseigna jusqu'en 1889, époque à laquelle sa mauvaise santé l'obligea de renoncer à sa chaire. Son grand ouvrage sur l'Égypte (*Aegypten*, 1894) a été traduit en français par M. G. MASPERO. Conteur habile, il composa plusieurs romans empruntés à cette histoire de l'Égypte qu'il connaissait si bien; ils eurent un succès de librairie considérable et acquirent au nom d'Ebers une grande popularité. — Le Dr Wilhelm SCHMIDT, bien connu par ses travaux sur les notes tironiennes, est mort le 17 juin dernier à l'âge de soixante-dix ans. On lui doit une importante édition des *Monumenta tachygraphica cod. Paris. lat. 2718* (1882). — Le 27 août est mort le Dr FÖRSTER, privat docent pour l'histoire ecclésiastique à l'Université de Halle. On lui doit entre autres des biographies de saint Ambroise, évêque de Milan, et de Luther. — Le 25 juillet est mort à Magdebourg M. J.-W. KAWERAU, directeur de la *Magdeburger Zeitung*; il s'est fait connaître par des ouvrages sur l'histoire de la Réforme.

— Le Dr VON BLUME a été nommé professeur ordinaire de sciences juridiques à l'Université de Rostock; le Dr Karl SUTTER, professeur extraordinaire d'histoire et d'art du moyen âge à celle de Fribourg-en-Brigau; le Dr H. SCHNEEGANS, professeur extraordinaire de philologie romane à celle d'Erlangen.

— L'Académie des sciences de Berlin a élu membres ordinaires les professeurs HUBERT (Bonn) et JUSTI (Marburg).

— Ont été nommés membres de la Commission d'histoire près l'Académie de Bavière les professeurs Wilhelm VON PLANCK, JOH. FRIEDRICH (Munich), Beruhard ERDMANNSDÖRFFER (Heidelberg), Paul SCHEFFER-BOICHORST (Berlin) et R. KOSER (Berlin).

— Pour faire les relevés topographiques du terrain de Pergame, ont été délégués par l'Académie de Berlin le professeur CONZE, le lieutenant en premier BERLET et le Dr SCHUCHARDT.

— Un séminaire pour la géographie historique a été créé à Leipzig sous la direction du Dr W. SIEGLIN.

— Le Dr MAX KOFFER, directeur de la bibliothèque municipale de Trèves, a commencé un *Trierisches Archiv*, qui paraît par fascicules d'une publicité irrégulière et qui fournira un organe commun à toutes les recherches scientifiques du pays de Trèves.

— La section des « Auctores antiquissimi » des *Monumenta Germaniae historica* est terminée; le t. XIII, 4<sup>e</sup> partie, qui vient de paraître (Berlin, Weidmann), contient les tables des trois volumes des *Chronica minora saec. IV-VII*, par M. J. LUCAS.

— Vient de paraître à la même librairie une nouvelle édition *ad usum scholarum* de la *Vita S. Severini* d'Eugippius, par Th. MOMMSEN.

— La Commission d'histoire, instituée près de l'Académie des sciences de Bavière, a tenu sa réunion plénière annuelle les 3-5 juin derniers, sous la présidence de M. de SICKEL. Pendant le dernier exercice, elle a fait paraître les ouvrages suivants : *Allgemeine deutsche Biographie*, suite jusqu'au t. XLIV ; dans la série des « Briefe und Akten zur Geschichte des 30 jährigen Krieges des XVII Jarhr. » le t. V : *Beiträge zur Geschichte Herzog Albrechts V von Bayern und des Landsberger Bundes, 1556-1598*, par Walter GÖTZ ; dans la série des Jahrbücher, le t. II de *Kaiser Frederick II*, par Ed. Winkelmann 1228-1233 ; dans celle de l'Histoire des sciences en Allemagne, *Geschichte der deutschen Rechtswissenschaft*, par E. LANDSBERG ; enfin, dans celle des Diètes impériales, le t. XI : *Deutsche Reichstage unter Kaiser Sigismund*, 5<sup>e</sup> partie, 1433-1435, par G. BECKMANN. La publication des *Hansarezesse* est maintenant terminée ; mais la Commission a décidé d'en donner un index général. La Biographie générale de l'Allemagne touche à sa fin (la copie est prête jusqu'à la lettre X), et déjà l'on songe à rééditer les premiers volumes. Enfin, la Commission a décidé de faire publier les lettres des humanistes, et, en particulier, des humanistes bavarois ; le professeur Fr. de Bezold a été accepté pour ce travail, dont il présentera le programme détaillé dans la prochaine réunion plénière.

— La Société pour l'histoire de la Silésie a publié, pour le 70<sup>e</sup> anniversaire de son président, Colmar GRUENHAGEN, sous le titre de *Silesiaca*, un volume de 416 p. (Breslau, 1898). Parmi les dix-huit mémoires dont il se compose, nous signalerons les suivants, qui ont un intérêt général : les débuts de la colonisation allemande en Silésie, par W. SCHULTE (revue critique des publications qui ont paru jusqu'ici sur ce sujet ; exposé des résultats obtenus) ; bibliographie des travaux sur la Renaissance en Silésie, 1475-1521, par G. BAUCH ; l'histoire de la bibliothèque capitulaire de Breslau, par J. JUNGNITZ ; la situation politique et économique de la Silésie à la fin de 1727, par J. KREBS.

— Le congrès général des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Allemagne a tenu sa réunion générale annuelle les 2 et 3 octobre à Munster en Westphalie.

— Parmi les travaux historiques intéressants qui ont paru dans les *Beilage* de l'*Allgemeine Zeitung* (1898), nous signalerons les nos 165 : la suppression des taxes foncières en Bavière, étude sur l'histoire agraire, par Th. HUNDHAUSEN (de la réforme agraire en faveur de l'émancipation des paysans depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle) ; 175 : la loi prussienne du 26 mai 1818 sur le commerce et les douanes, en rapport avec l'histoire du temps, de ses idées et de ses luttes, par Gustav SCHMOLLER (discours prononcé à la fête commémorative de Frédéric-Guillaume III à l'Université de Berlin) ; suite aux nos 176-177 ; 177 : la numismatique considérée comme science auxiliaire de l'histoire, par Br. STUEBEL ; et 180 : de quelques falsifications historiques récentes, par Alfons DOPFSCH.



— M. le Dr Gustave SOMMERFELDT a continué dans l'Annexe à la Gazette à Magdebourg (*Blätter für Handel, Gewerbe und sociales Leben*, 1897, nos 40-42) ses intéressants articles sur la Prusse en 1806-1807. Dans les trois numéros que nous venons d'indiquer, il a exposé minutieusement les faits qui ont amené la capitulation de Stettin (30 oct. 1806) ; il a montré qu'avec de la décision et du sang-froid on aurait pu arrêter les Français sous les murs de cette place ; mais on leur laissa prendre la position de Löcknitz et l'on céda trop facilement aux sommations de Lasalle et de Murat. Seul peut-être Knesebeck vit ce qu'il y avait à faire, mais le désarroi était si grand dans les troupes prussiennes qu'on ne l'écouta pas ; Hohenlohe se laissa entraîner par les conseils déprimants de Massenbach et, en se rendant le premier à l'ennemi, compromit les autres chefs de corps. C'est ainsi que tout fut perdu.

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Br. Czaplá*. Gennadius als Literaturhistoriker. Münster, Schöningh, vi-216 p. — *G. von Dzialowski*. Isidor und Ildefons als Literaturhistoriker. *Ibid.*, vii-160 p. — *H.-G. Voigt*. Adalbert von Prag ; ein Beitrag zur Geschichte der Kirche und des Mönchtums im x Jahrh. Berlin, Faber. — Monumenta ordinis fratrum Praedicatorum historica. Bd. II, Heft 1 : Fratrís Galvagni de la Flamma cronica O. P., 1170-1333, recensuit *fr. Ben.-M. Reichert*. Stuttgart, Roth.

ANTIQUITÉ. — Thucydidis historiae ad optimos codices denuo ab ipso collatos recensuit *D<sup>r</sup> Car. Hude*, t. I, libr. 1-4. Leipzig, Teubner, xvi-352 p. — *O. Ribbeck*. Aus Lydien ; epigraphisch-geographische Reisefrüchte unterlassen von *K. Buresch*. *Ibid.*, xxvi-226 p. — *Rud. von Scala*. Die Staatsverträge des Altertums. *Ibid.*, xv-226 p.

HISTOIRE LOCALE. — *J.-R. Dieterich*. Die Geschichtsquellen des Klosters Reichenau bis zur Mitte des xi Jahrh. Giessen, Münchow, vii-303 p. — *H. Weber*. Das Bistum und Erzbistum Bamberg, seine Einteilung in alter und neuer Zeit und seine Patronatverhältnisse. Bamberg, Duckstein, vii-310 p.

**Autriche-Hongrie.** — Ont été nommés à l'Université allemande de Prague : HANS SCHREUER, professeur extraordinaire de droit allemand et d'histoire du droit autrichien, et Gustav ROLIN, professeur extraordinaire de philologie romaine.

— Dans la bibliothèque de feu K.-F. STUMPF-BRENTANO, dont on a fait don à l'Université d'Innsbruck, se trouvent beaucoup de bons volumes de documents.

**Angleterre.** — Byrhtnoth fut un des plus grands personnages du royaume anglo-saxon pendant la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle. Il mourut en héros dans une bataille livrée aux Danois à Maldon, le 11 août 991. Cette bataille et la mort du héros ont été le sujet d'un poème en anglo-saxon auquel M. le prof. F. LIEBERMANN vient de consacrer une étude très substantielle<sup>1</sup>. Il pense que l'auteur pourrait bien avoir été

1. *Zur Geschichte Byrhtnoths, des Helden von Maldon* ; tiré à part de l'Ar-

chapelain à la cour de Byrhtnoth ; en tout cas, c'était un contemporain, bien qu'il n'ait, sans doute, pas été témoin oculaire des faits qu'il raconte. Le poème a été écrit peu après les événements, s'il est vrai qu'il ait été déjà utilisé par l'auteur de la *Vita sancti Oswaldi*, qui écrivait avant 1005. La mort de Byrhtnoth, en faisant disparaître le plus ardent champion de la lutte à outrance contre les envahisseurs, décida le faible Aethelred à traiter ; ce traité doit être sans doute placé en 991 et non, comme on le fait d'ordinaire, en 994, et cette rectification n'est pas sans importance, surtout si l'on songe que le Danegeld fut levé pour la première fois à cette occasion. Chemin faisant, M. Liebermann donne d'utiles renseignements sur la chronique anglo-saxonne, sur l'usage qu'en a fait Florent de Worcester, sur l'historiographie à Ely, etc.

— Nous avons annoncé précédemment (t. LXIV, p. 131) l'édition du Livre Rouge de l'Échiquier par M. Hubert Hall. Il est impossible de ne pas signaler aussi les observations critiques présentées par M. J. H. ROUND tant sur le texte de cette édition que sur la longue introduction qui l'accompagne. Aux articles qu'il a déjà fait insérer dans le *Genealogical Magazine* (tome I, fasc. 1) et dans le *Genealogist* (juillet 1897), il faut ajouter une brochure toute récente : *Studies on the Red Book of the Exchequer* (91 p. in-12 ; tiré à 120 exemplaires. N'est pas dans le commerce). Il y revient sur des questions qu'il avait déjà traitées dans son *Feudal England* et ailleurs sur l'introduction du *knight-service* en Angleterre et sur Alexandre Swereford, le principal compilateur du *Liber Rubens* ; mais le gros morceau de cette plaquette est une attaque véhémement, excessive et parfois injuste contre la personne et l'œuvre de M. Hall. A l'entendre, cette édition, la plus mauvaise de toute la collection du maître des rôles, ne mérite que le pilon. Nous ne saurions absolument approuver cette condamnation, et, s'il fallait des autodafés, il est d'autres volumes de cette célèbre collection pour lesquels nous demanderions la première place. Il est certain, néanmoins, qu'il faudra tenir un grand compte des observations que M. Round a semées à toutes les pages de sa brochure, car c'est un esprit singulièrement perspicace et un érudit consommé. C'est ainsi que l'autorité d'Alexandre Swereford sort très ébranlée de cette critique impitoyable.

— Nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui l'important ouvrage publié par le major général George WROTTESLEY : *Crécy and Calais*, tiré à part des Mémoires de la William Salt archæological Society (Londres, Harrison, 1898, gr. in-8°, vi-282-xxxii p.). Disons seulement que la plus grande partie de ce beau volume est occupée par l'analyse très détail-

lée de plusieurs French rolls, d'un Normen roll, d'un Calais roll et de plusieurs autres documents conservés au P. Record office. Nous y reviendrons.

— M. James GAIRDNER a donné une nouvelle édition de sa *History of the life and reign of Richard the Third* (Cambridge, at the University press, 1898, xii-388 p. Prix, 8 sh. 6 d.); mais, depuis vingt ans et malgré les recherches qui, pendant ce temps, ont été faites dans les archives, il n'a pu recueillir qu'un très petit nombre de faits nouveaux; il a précisé le rôle de Richard dans l'expédition qui ramena Édouard IV sur le trône en 1471, les services qu'il a rendus comme gardien de la frontière d'Écosse, les rapports que Richard III entretint avec Jacques III et le duc d'Albany dans les derniers mois de l'année 1484, les opérations préliminaires de la bataille de Bosworth. Et c'est à peu près tout. Mais, à la biographie du dernier roi de la maison d'York, M. Gairdner a joint l'histoire de l'aventurier Perkin Warbeck, qui avait essayé de détrôner Henri VII. Dans l'édition nouvelle que nous annonçons aujourd'hui, la biographie du faux Richard d'York a été entièrement remaniée. Des ouvrages récents sur Maximilien I<sup>er</sup> ont permis à l'auteur de retrouver des traces certaines de l'aventurier en Autriche dans l'hiver de 1493-1494, où il assista aux funérailles de l'empereur Frédéric III et essaya d'entraîner Maximilien dans une coalition contre Henri VII. Il a réussi à renouer les fils de la conspiration, jusqu'ici assez obscure, qui se forma l'année suivante pour détrôner Henri VII. Les rapports de Warbeck avec l'Écosse, puis, après son échec dans le nord, avec l'Espagne, et enfin son expédition en Irlande et le siège de Waterford ont été racontés avec plus de détails précis. Le gain que l'ouvrage de M. Gairdner, sous sa forme remaniée, apporte à l'histoire de la guerre des Deux-Roses finissant est donc fort appréciable.

— La Société des archives du comté de Wilts (Wilts Record Society), récemment fondée, a inauguré la série de ses publications par un intéressant recueil comprenant ce que nous pourrions appeler les comptes de fabrique des églises de Saint-Edmond et de Saint-Thomas à Salisbury (*Churchwardens' accounts of S. Edmund and S. Thomas, Sarum*, by Henry J. F. SWAYNE. Salisbury, 1896, xl-403 p.). Les « churchwardens » ou « gardians ecclesiae » avaient, en effet, pour fonction de surveiller les réparations et l'entretien de l'église, de ses ornements, du cimetière, etc. Les dépenses, très variées, étaient couvertes au moyen de recettes non moins variées. Le détail de ces recettes et dépenses, minutieusement transcrit sur les registres des gardiens, ne peut donc manquer de présenter un vif intérêt pour l'histoire des mœurs, puisqu'en somme de nombreux actes de la vie privée qui s'accomplissaient à l'église étaient accompagnés d'offrandes ou de paiements; on y trouve aussi beaucoup de renseignements sur le prix des

choses pendant deux siècles et demi. Enfin, on y assiste à la transformation du matériel ecclésiastique et du culte au moment de la Réforme. Les textes, généralement rédigés en latin jusqu'au temps de Henri VIII, le sont exclusivement en anglais depuis le second quart du xv<sup>e</sup> siècle. Ils ont été copiés avec une extrême minutie par feu M. Swayne, archiviste de Wilton, et imprimés avec une exactitude vraiment trop littérale. La ponctuation, par exemple, a été inventée pour mettre plus de clarté dans l'écriture; on ne l'a imprimée ici qu'autant qu'elle existe dans les manuscrits, ce qui contribue encore à rendre pénible la lecture de textes déjà rébarbatifs par eux-mêmes. Nous ne pouvons que regretter le précédent créé ainsi par cette première publication et que les suivantes, sans doute, imiteront. La préface de M<sup>me</sup> A. M. STRATON, fille de M. Swayne, remédie en une certaine mesure à cet inconvénient, car elle résume sous une forme très substantielle les principaux renseignements fournis par le volume. En tête se trouve un beau plan de l'église de Saint-Thomas et de ses dépendances dessiné en 1715.

— La *Chetham Society*, établie en 1843 « pour la publication des souvenirs historiques et littéraires qui se rattachent aux comtés palatins de Lancastre et de Chester, » a commencé en 1882 la seconde série de ses publications, qui compte maintenant trente-neuf volumes. Ce sont : *the Vicars of Rochdale*, par le chan. RAINES (2 vol.), *Lancashire and Cheshire wills and inventories at Chester*, transcrits par le R. PICOPPE et publiés par J. S. EARWAKER (2 vol.); le t. III publié par Paul RYLANDS, 1896); *the Catechisme of Lawrence Vaux*, 1574, p. p. T. G. LAW; *the Rectors of Manchester*, par le Rév. RAINES, p. p. J. E. BAILEY (2 vol.); *the Old church and school libraries of Lancashire*, p. p. Richard C. CHRISTIE; *the History of the parish of Poulton-le-Fylde*, par H. FISHWICK; *the Coucher book of Furness abbey*, p. p. J. C. ATKINSON (3 vol.); *the History of the parish of Bispham*, p. p. H. FISHWICK; *the Crosby records*, p. p. T. E. GIBSON et Goss; *a Bibliography of the works written and edited by Dr Worthington*, p. p. R. C. CHRISTIE; *the History of the church and manor of Wigan*, par le chan. BRIDGEMAN (4 vol.); *Correspondence of Edward, third earl of Derby, 24-31 Hen. VIII*, p. p. T. Northcote TOLLER; *the Minutes of the Manchester Presbyterian classis, 1646-1660*, p. p. W. A. SHAW (3 vol.); *Lives of the fellows of the college of Manchester*, par feu J. R. RAINES, p. p. Fr. RENAUD (2 vol.); *the History of the parish of St-Michaels-on-Wyre*, par H. FISHWICK; *Materials of the history of the church of Lancaster*, p. p. W. O. ROPER (2 vol.); *Notes on the churches of Lancaster*, par feu sir Stephen GLYNNE, p. p. ATKINSON (2 vol.); *the Poems of John Byrom*, p. p. A. W. WARD (4 vol.); *the Note book of the Rev. Thos. Jolly*, p. p. H. FISHWICK; *the Minutes of the Bury Presbyterian classis, 1647-1657*, p. p. W. A. SHAW; *the Chartulary of Cocker-sand abbey*, p. p. W. FARRER.

— Un *Viking club* ou Société par les îles Orkney, les Shetlands et

les pays scandinaves, s'est fondé il y a six ans. Pour l'exercice de 1897-1898, elle avait pour président honoraire le prof. Sophus Bugge et pour président le Dr Karl Blind. Cette Société se propose de publier des mémoires sur des questions de littérature et d'histoire, d'encourager la transcription et l'édition de documents originaux relatifs à l'histoire scandinave, etc. Dans les volumes de Mémoires (Saga-books) déjà parus, nous signalerons : *l'Art préhistorique en Scandinavie*, par J. ROMILLY-ALLEN (1895), *les Scandinaves dans les Shetlands et dans les Hébrides* (1897-1898), *les Chroniques de Hardanger*, par le major A. F. MOCKLER-FERRYMAN, et les noms de lieux scandinaves en Gower dans le comté de Glamorgan, par Alex. G. MOFFAT (Londres, Nutt).

— La Société jersiaise a commencé la publication des *Actes des États de l'île de Jersey*. On ignore à quelle époque ont commencé à fonctionner ces États, dont le nom apparaît seulement dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle, qui n'ont été organisés qu'en 1591 et dont les registres ne sont tenus régulièrement qu'à partir de 1603. Depuis le temps où leur existence est bien constatée, ils comprenaient les représentants des trois ordres : la justice, le clergé et le peuple. La première partie des *Actes* (12<sup>e</sup> publication de la Société, 1897) se rapporte aux années 1524-1596; la seconde (13<sup>e</sup> publication, 1898) aux années 1597-1605. Ils sont rédigés en français. L'édition en est faite par les soins de M. J. A. MESSERVY.

**Italie.** — Les Bénédictins du Mont-Cassin ont entrepris une publication périodique intitulée *Miscellanea Cassinense*, dont le premier numéro a paru dans le courant de l'année 1897. Chaque fascicule comprendra une partie consacrée à des mémoires d'érudition et une autre réservée aux documents inédits. — Dans le même temps a paru le tome III du *Spicilegium Cassinense*.

**Espagne.** — Dans la collection des *Foreign Statesmen*, M. Martin A. S. HUME a fait paraître une étude sur Philippe II (*Philipp II of Spain*. Macmillan, 1897). L'auteur n'a pas eu la prétention de faire dans cet ouvrage très court (262 p.) un exposé détaillé du règne de Philippe. Il s'est contenté de rapporter les faits les plus importants, sans descendre jusqu'aux minuties, et il s'est attaché avant tout à nous faire comprendre la politique étrangère du souverain espagnol. Éditeur du *Calendar of spanish state papers of Elizabeth*, M. Hume est visiblement très au courant de l'histoire du xv<sup>e</sup> siècle et possède très bien son sujet. Il démêle avec beaucoup d'aisance les intrigues compliquées de la diplomatie de Philippe, de Catherine de Médicis et d'Élisabeth d'Angleterre et les expose avec clarté. On peut presque toujours souscrire à ses jugements politiques, modérés et sans passion, — ce qui est encore assez rare lorsqu'il s'agit de Philippe II. Ainsi, M. Hume a très bien compris que le mariage de Jeanne la Folle avec Philippe le Beau et ensuite l'élection de Charles-Quint à l'empire avaient été pour l'Es-

pagne des événements funestes, parce que ses souverains, et Philippe II plus que tout autre, se trouvèrent entraînés dès lors à jouer un rôle actif dans la politique européenne et que, pour défendre leur patrimoine personnel, les Pays-Bas par exemple, ils demandèrent aux peuples de la Péninsule un effort non seulement sans profit pour eux, mais qui même, en quelques années, épuisa les ressources de la nation.

Grâce à son impartialité, M. Hume a réussi, nous semble-t-il, à se faire une idée assez exacte du caractère fataliste de Philippe II, « descendant et ancêtre d'une lignée de mystiques, qui se considéra lui-même comme l'instrument supérieur d'un pouvoir plus élevé. » Son livre nous paraît très propre à donner des vues d'ensemble nettes et saines sur la politique extérieure de ce prince. La bibliographie sommaire qui le termine fournira des indications suffisantes à qui voudrait entrer un peu plus avant dans le détail des faits. H. L.

**Suisse.** — La Société générale d'histoire suisse a eu sa 53<sup>e</sup> réunion annuelle à Soleure les 8 et 9 août derniers. Il y a été donné lecture d'intéressants travaux : M. le professeur TATARINOFF, de Soleure, a communiqué un fragment d'un mémoire sur la participation de Soleure à la guerre de Souabe; ce mémoire paraîtra l'an prochain à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de Dornach; M. le professeur G. TOBLER, de Berne, a présenté une appréciation originale des drames patriotiques de J.-J. Bodmer (1698-1776). Tous les participants à cette réunion ont reçu, en souvenir, deux brochures; l'une, de M. Ferd. von ARX, a pour titre : *Der Einfall der Franzosen in den Kanton Solothurn, 1798* (in-8<sup>o</sup> de 34 p.); l'autre est une étude d'histoire littéraire, *Französische Schriftsteller in und von Solothurn* (Soleure, 1898, in-8<sup>o</sup> de viii et 124 p.); l'auteur, M. Martin Gisi, nous montre, défilant à Soleure, Besenval, Destouches, J.-B. et J.-J. Rousseau, etc.

— M. le Dr E. BLOESCH vient de publier le 1<sup>er</sup> volume d'une histoire des églises réformées de la Suisse (*Geschichte der schweizerisch-reformierten Kirchen*. Berne, 1898, in-8<sup>o</sup> de 500 p.). Le sujet est difficile et complexe, car ce n'est pas l'histoire d'une église dont il s'agit; en Suisse, il y a autant d'églises que de cantons; pour écrire l'histoire de chacune d'elles, il faut donc connaître à fond l'histoire de ces derniers. M. BLOESCH commence son histoire après la crise de 1531; il la mènera jusqu'en 1870 dans le second volume qui ne tardera pas à paraître.

— M. Gottfried HEER a entrepris d'écrire une *Geschichte des Landes Glarus* (Glarus, 1898, in-8<sup>o</sup>), dont le premier volume s'arrête à l'année 1700.

— M. le Dr P.-C. VON PLANTA vient de publier, sous le titre de *Schulte und Tschudi, ein Beitrag zur historischen Kritik* (Coire, 1898, in-8<sup>o</sup> de 24 p.), un essai de réhabilitation du grand Tschudi. Il se livre autour de ce malheureux chroniqueur, depuis que M. Schulte l'a si durement attaqué en 1893, un combat acharné; le moment est peut-être venu,

pour un critique vraiment impartial, de reprendre toute la question et de juger en dernier appel.

— La Société du musée Zwingli, à Zurich, a commencé à publier l'an dernier des *Zwingliana*; on trouvera, dans cette série de minces fascicules paraissant deux fois l'an, des renseignements de toute espèce, de courts mémoires, des notes historiques et archéologiques sur la Réforme à Zurich.

— Il est impossible de signaler tous les travaux auxquels ont donné naissance en Suisse les anniversaires séculaires de cette année 1898. Signalons cependant un mémoire de M. Joh. STRICKLER, le savant éditeur des *Actes de l'Helvétique : Die helvetische Revolution, 1798, mit Hervorhebung der Verfassungsfragen*. Frauenfeld, Huber, 1898, in-8° de viii et 148 p.

— M. W.-F. DE MUELINEN a tiré de ses archives de famille d'intéressants récits contemporains sur l'histoire de Berne il y a un siècle; il les a réunis sous ce titre : *Erinnerungen an die Zeit des Uebergangs*. Berne, Schmid et Francke, 1898, in-12 de 158 p.

— Nous devons à M. le professeur W. OECHSLI une brochure intitulée : *Die Verbündeten und die schweizerische Neutralität im Jahre 1813*. Zurich, Schultess, 1898, in-8° de 46 p. L'auteur a utilisé pour ce travail des documents nouveaux qu'il a trouvés à Vienne et à Paris.

— M. G. TOBLER a publié la correspondance de l'éminent juriconsulte bernois Schnell avec Lavater, 1791-1800, sous ce titre : *Aus Professor Samuel Schnells Jugendzeit*. Berne, Stampfli, in-4° de 58 p.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE<sup>1</sup>.

## HISTOIRE GÉNÉRALE.

- Cruewell (C.-A.)*. Die Beziehungen König Gustavs III von Schweden zur Königin Marie-Antoinette von Frankreich, 330.
- Fabricius (H.)*. Die Kämpfe um Dijon im Januar 1871 und die Vogesenarmee, 344.
- Henne am Rhyu (Otto)*. Allgemeine Kulturgeschichte, 347.
- Hildebrand (Richard)*. Recht und Sitte auf den verschiedenen wirtschaftlichen Kulturstufen, 372.
- Hænic (Fritz)*. Der Volkskrieg an der Loire im Herbst 1870, 344.
- Hopfgarten-Heidler (H. von)*. Die Schlacht bei Beaumont, 343.
- Lowell (A. Lawrence)*. Governments and parties in continental Europe, 393.
- Matter (Paul)*. La dissolution des assemblées parlementaires, 434.
- Slern (Alfred)*. Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815, 335.

## ANTIQUITÉ.

- Aveneau de la Grancière*. Les parures préhistoriques et antiques en grains d'enfilage, et les colliers talismans celto-armoricains, 350.
- Beauchet (Lud.)*. Histoire du droit privé de la république athénienne, 120.
- Hoonacker (A. van)*. Nouvelles études sur la Restauration juive après l'exil de Babylone, 351.

## FRANCE.

- Archives parlementaires de 1787 à 1860. 1<sup>re</sup> partie, t. LI (1787-1799). Table, p. p. *C. Pionnier*, 214.
- Aulard*. Recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris, 215.
- Bapst (Germain)*. Le maréchal Canrobert. Souvenirs d'un siècle, 317.
- Barrillon (Jean)*. Journal, p. p. *P. de Vaissière*, 85.
- Boislisle (A. de)*. Voy. *Marville*.
- Bonnauld d'Houel (baron de)*. Les

- francs-archers de Compiègne, 1448-1524, 436.
- Bos*. Voy. *Mondeville*.
- Broc (vicomte de)*. Voy. *Ferrand*.
- Brunhes (Jean)*. Michelet, 81.
- Brutails (J.-A.)*. Cartulaire de l'église collégiale Saint-Seurin de Bordeaux, 389.
- Casteig (abbé)*. La défense d'Huningue en 1815 et le général Barbanègre, 313.
- Casiellane (maréchal de)*. Campagnes de Crimée, d'Italie, d'Afrique, de Chine et de Syrie, 1849-1862. Lettres adressées au maréchal de *Casiellane*, 318.
- Dognon (Paul)*. Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc, 124.
- Fagniez (Gustave)*. Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France, 85.
- Ferrand (comte)*. Mémoires, p. p. le vicomte de *Broc*, 314.
- Franklin (A.)*. La vie privée d'autrefois, 89.
- Froissard*. Chroniques, t. X, p. p. *G. Raynaud*, 84.
- Gabler (Wilhelm)*. Ludwig XVII, 331.
- Geoffroy de Grandmaison*. Un demi-siècle de souvenirs, 316.
- Holleben (Albert von)*. Die Pariser Commune vor den Augen der deutschen Truppen, 346.
- Jacob (Charles)*. Die Erwerbung des Elsass durch Frankreich im Westfälischen Frieden, 327.
- Lefèvre-Pontalis (E.)*. L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, 89.
- Lehautcourt*. Siège de Paris, 319.
- Lohmann (Friedrich)*. Vauban. Seine Stellung in der Geschichte der Nationalökonomie, 169.
- Maignon (Louis)*. Le roman historique à l'époque romantique, 315.
- Malo (Henri)*. Un grand feudataire : Renaud de Dammartin et la coalition de Bouvines, 87.
- Marville (M. de)*. Lettres au ministre Maurepas, p. p. *A. de Boislisle*, 214.
- Masson (Frédéric)*. Napoléon et sa famille, tome II, 321.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.



- Meun (Jean de)*. L'art de la chevalerie, traduction du *De re militari* de Végèce, p. p. *Ul. Robert*, 434.
- Mondeville (maître Henri de)*. La chirurgie, traduction contemporaine de l'auteur, p. p. *A. Bos*, 434.
- Nanglard (abbé J.)*. Le Pouillé historique du diocèse d'Angoulême, 214.
- Pionnier (Constant)*. Voy. Archives parlementaires.
- Priorat de Besançon (Jean)*. Li abrejance de l'ordre de chevalerie, p. p. *Ul. Robert*, 434.
- Prudhomme (A.)*. Étude historique sur l'assistance publique à Grenoble avant la Révolution, 384.
- Raynaud (Gaston)*. Voy. *Froissart*.
- Reuss (Rod.)*. L'Alsace au xviii<sup>e</sup> siècle, t. 1, 376.
- Robert (Ulysse)*. Voy. *Meun (Jean de)* et *Priorat*.
- Vaissière (Pierre de)*. Voy. *Barrillon*.
- Wertheimer (Édouard)*. Die Verbanneten des ersten Kaiserreichs, 335.
- ALLEMAGNE.
- Albert (P.)*. Geschichte der Stadt Radolfzell am Bodensee, 368.
- Bamberger (Ludwig)*. Politische Schriften, 178.
- Barge (H.)*. Entwicklung der geschichtswissenschaftlichen Anschauungen in Deutschland, 219.
- Baumgarten (Heurt) et Jolly (Louis)*. Staatsminister Jolly, 337.
- Baur (Joseph)*. Philipp von Sætern, geistlicher Kurfürst von Trier, 327.
- Bernhardi (Th. von)*. Aus dem Leben *Theodors von Bernhardi*, 340.
- Beltgenhäuser (Rich.)*. Die Mainz-Frankfurter Marktschiffahrt im Mittelalter, 370.
- Cardinal von Widdern*. Kritische Tage, 342.
- Forst (H.)*. Politische Korrespondenz des Grafen F. W. von Wartenberg, Bischofs von Osnabrück, 326.
- Friedrich der Grosse*. Politische Korrespondenz, t. XXIII et XXIV, p. p. *K. Treusch von Butlar et G. B. Volz*, 329.
- Granier (Herm)*. Der Feldzug von 1864, 340.
- Grunhagen (C.)*. Zerboni und Held in ihren Konflikten mit der Staatsgewalt, 331.
- Hampe (Karl)*. Geschichte Konrads von Hohenstaufen, 366.
- Hohentlohe-Ingelfingen (prince Kraft zu)*. Aus meinem Leben, 339.
- Jansen et Samver*. Schleswig-Holsteins Befreiung, 339.
- Kiewning (Hans)*. Nuntiatür des Palotto, 327.
- Kohl (Horst)*. Bismark-Jahrbuch, t. IV, 339.
- Kriegsgeschichtliche Einzelschriften hgg. vom Grossen Generalstabe. Liv. 21: die Theilnahme des preussischen Hilfscorps an dem Feldzuge gegen Russland, 1812, 334.
- Die Operationen gegen Vinoy im sept. 1870, 342.
- Lamprecht (Karl)*. Die Entwicklung der deutschen Geschichtswissenschaft, vornehmlich seit Herder, 218.
- Liesegang (Erich)*. Voy. *Treitschke*.
- Loserth (Jean)*. Die Reformation und die Gegenreformation in den innerösterreichischen Ländern im xvi<sup>e</sup> Jahrh., 324.
- Lossen (Max)*. Der Költnische Krieg, 325.
- Marcks (Erich)*. Kaiser Wilhelm I, 337.
- Moltke (Feldmarschall von)*. Militärische Correspondenz. 3<sup>e</sup> partie, 345.
- Oncken (Wilhelm)*. Lamprechts Verteidigung, 219.
- Unser Heldenkaiser, 337.
- Pfister (Général)*. Aus dem Lager der Verbündeten, 1814-1815, 334.
- Prutz (Hans)*. Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren, 328.
- Rielsehel (Siegfried)*. Die Civitas auf deutschem Boden, bis zum Ausgange der Karolingerzeit, 353.
- Rust (Herm.)*. Reichskanzler Fürst Chlodwig von Hohenlohe-Schillingsfürst und seine Brüder, 346.
- Schmidt (H.-G.)*. Fabian von Dohna, 325.
- Schmidt (Richard)*. Prinz Heinrich von Preussen als Feldherr im 7 jehrl. kriege, 330.
- Spielmann*. Karl von Ibell, 336.
- Steinherz*. Nuntiatürberichte aus Deutschland. II: die Nuntien Hosius und Delfino, 324.
- Stieda (Wilhelm) et Mellig (Constantin)*. Schragen der Gilden und Aemter der Stadt Riga bis 1621, 373.
- Sybel (H. von)*. Vorträge und Abhandlungen, p. p. *C. Varrentrapp*, 348.
- Treitschke (H. von)*. Historische und politische Aufsätze, t. IV, p. p. *E. Liesegang*, 348.
- Treusch von Butlar et Volz*. Voy. *Friedrich der Grosse*.
- Varrentrapp*. Voy. *Sybel*.
- Wilhelm der Grosse (Kaiser)*. Militärische Schriften, 338.
- Zernin (Gebhard)*. Das Leben des Generals August von Goben, 341.
- Zimmermann*. Der Antheil der grossherzoglich-hessischen Division am Kriege von 1866, 341.
- Zwiedinek - Suedenhorst (H. von)*. Deutsche Geschichte von der Aulfo-

sung des alten bis zur Errichtung des neuen Kaiserreichs, t. I, 332.

## AUTRICHE-HONGRIE.

*Angeli (Maurice d.)*. Erzherzog Karl von Oesterreich als Feldherr und Heeresorganisator, 333.

*Bertha (A. de)*. La constitution hongroise, 320.

*Clemen (Otto)*. Johann Papper de Goch, 132.

*Kunn (comte Géza)*. Relationum Hungarorum cum oriente gentibusque orientalis originis historia antiquissima, 167.

*Zeissberg (H. von)*. Erzherzog Carl von Oesterreich, 170.

*Zeuker (E.-V.)*. Die Wiener Revolution von 1848, 338.

## ÉGLISE, CROISADE ET PAPAUTÉ.

*Albanès (chanoine)*. Actes anciens concernant le bienheureux Urbain V, pape; p. p. *Ul. Chevalier*, 86.

*Allard (Paul)*. Le christianisme et l'empire romain, de Néron à Théodose, 153.

*Chevalier (abbé Ul.)*. Voy. *Albanès*. *Courat (Max)*. Die Christenverfolgungen im römischen Reiche, 159.

*Hinschius (Dr Paul)*. Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland, 134.

*Müntz (Eug.)*. Les arts à la cour des papes (1484-1503), 90.

## ESPAGNE.

*Hume (Martin A. S.)*. Philipp II of Spain, 447.

*Rodriguez-Villa (A.)*. Don Francisco de Rojas, embajador de los reyes catolicos, 151.

## ITALIE.

*Curti (Giovanni)*. Carlo Emanuele II, 148.

*Davidsohn (Robert)*. Geschichte von Florenz. Forschungen zur älteren Geschichte von Florenz, 354.

*Manno (Autonio)*. Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia, 221.

*Rantich (Italo)*. Storia di Carlo Emanuele II, duca di Savoia, 148.

*Spangenberg (Hans)*. Cangrande Della Scala, 168.

## ORIENT ET EXTRÊME-ORIENT.

*Beauchamp (H.-K.)*. Voy. *Dubois (J.-A.)*.

*Driaull (Édouard)*. La question d'Orient depuis les origines jusqu'à nos jours, 434.

*Dubois (abbé J.-A.)*. Hindu manners, customs and ceremonies, translated by *H. K. Beauchamp*, 385.

*La Barre de Nanteuil (baron A. de)*. L'Orient et l'Europe, 321.

*Marin (abbé)*. Les moines de Constantinople, depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Photius, 213.

*Porch (Rod.)*. Die Beziehungen Friedrichs des Grossen zur Türkei, 330.

*Ringhoffer (Ch.)*. Ein Decennium preussischer Orientpolitik, 1821-1830, 336.

## PAYS-BAS

(BELGIQUE ET HOLLANDE).

*Ailly (d')*. Willem Bentinck van Rhoon, 440.

*De Boer*. Die Friedensunterhandlungen zwischen Spanien und den Niederlanden, 1632-1633, 440.

*Delcroix*. Voy. *Hymans*.

*Des Marez (G.)*. Étude sur la propriété foncière dans les villes du moyen âge et spécialement en Flandre, 437.

*Diegerick*. Voy. *Muller*.

Eene halve eeuw, 1848-1898, 440.

*Gaillard (Arthur)*. Le conseil de Brabant, 438.

*Hymans et Delcroix*. Histoire parlementaire de la Belgique (1890-1900), t. II, 438.

*Muller et Diegerick*. Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas, t. IV, 438.

*Nachod (Oscar)*. Die Beziehungen der niederländischen ostindischen Kompagnie zu Japan, 328.

*Sloos*. De Nederlanders in de Philippijnsche wateren von 1626, 440.

*Vander Haeghe (F.)*. Bibliotheca belgica, 438.

## ROUMANIE.

Aus dem Leben König Karls von Rumänien, 347.

*Xénopol (A.-D.)*. Histoire des Roumains de la Dacie trajane jusqu'à l'union des principautés en 1859, 135.

## ROYAUME-UNI.

*Brosch*. Geschichte von England, t. X, 335.

*Coffin (V.)*. The province of Quebec, and the early american revolution, 175.

- Gairdner (James)*. History of the life and reign of Richard III, 445.  
*Liebermann (prof. F.)*. Zur Geschichte Byrhtnoths des Helden von Maldon, 443.  
*Lindsay (W. A.)*. The royal Household, 387.  
*Messervy*. Actes des États de l'île de Jersey, 447.  
*Robertson (J. M.)*. Buckle and his critics, 109.  
*Round (J. H.)*. The Red book of the Exchequer, 444.  
*Swayne (Henry J. F.)*. Churchwardens' accounts of S. Edmund and S. Thomas, Sarum, 445.  
*Wrottesley (général George)*. Crècy and Calais, 444.

## RUSSIE.

- Kovalevsky (Maxime)*. Le régime économique de la Russie, 320.  
*R. R. Kaiser Pauls Ende*, 332.

## SUISSE.

- Arx (Ferd. von)*. Der Einfall der Franzosen in den Kanton Solothurn 1798, 448.  
*Bläsch (Dr E.)*. Geschichte der schweizerisch-reformierten Kirchen, 448.  
*Gisi (Martia)*. Französische Schriftsteller in und von Solothurn, 448.  
*Heer (Gottfried)*. Geschichte des Landes Glarus, 448.  
*Mulinen (W. F. de)*. Erinnerungen an die Zeit des Uebergangs, 449.  
*Œchslü (W.)*. Die Verbündeten und die schweizerische Neutralität 1813, 449.  
*Planta (P.-C. von)*. Schulte und Tschudi, ein Beitrag zur historischen Kritik, 448.  
*Strickler (Joh.)*. Die helvetische Revolution 1798, mit Hervorhebung der Verfassungsfragen, 449.  
*Tobler (G.)*. Aus Professor Samuel Schnells Jugendzeit, 449.

## BIBLIOGRAPHIE.

## CATALOGUES ET INVENTAIRES.

- Acts of the privy council of England, p. p. *J. R. Dasent*, 108.  
 Annales de géographie, 7<sup>e</sup> bibliographie annuelle, 436.  
*Bain (Jos.)*. Voy. Calendar of letters... relating to... the Borders.  
*Bergenroth*. Voy. Calendar of letters... relating to... England and Spain.  
*Brewer (J. S.)*. Voy. Calendar of letters... Henry VIII, Calendar of the Carew mss.

- Brodie (R. H.)*. Voy. Calendar of letters... Henry VIII.  
*Brown (Rawdon)*. Voy. Calendar of State papers... Venice.  
*Bruce (C.)*. Voy. Calendar of State papers.  
*Bullen (W.)*. Voy. Calendar of the Carew mss.  
 Calendar of Home office papers of the reign of George III, p. p. *J. Redington* et *R. A. Roberts*, 103.  
 Calendar of letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII, p. p. *J. S. Brewer*, *J. Gairdner*, *R. Brodie*, 100.  
 Calendar of letters and papers relating to the affairs of the Borders of England and Scotland, p. p. *Jos. Bain*, 106.  
 Calendar of letters, despatches and State papers relating to the negotiations between England and Spain, p. p. *Bergenroth* et *P. de Gayangos*, 104.  
 Calendar of State papers and mss. relating to english affairs, preserved in the archives of Venice, p. p. *R. Brown*, 104.  
 Calendar of State papers, domestic series, p. p. *M. A. E. Green*, *J. Bruce*, *W. D. Hamilton*, *F. H. Daniell*, *W. J. Hardy*, 101.  
 Calendar of State papers, foreign series, p. p. *W. B. Turnbull*, *Jos. Stevenson*, *A. J. Crosby*, 103.  
 Calendar of State papers relating to Ireland, p. p. *H. Cl. Hamilton*, *C. W. Russell* et *J. S. Prendergast*, 106.  
 Calendar of State papers relating to Scotland, p. p. *M. J. Thorpe*, 105.  
 Calendar of the Carew mss. preserved in the archiep. library at Lambeth, p. p. *J. S. Brewer* et *W. Bullen*, 106.  
 Calendar of the Committee for compounding with the delinquents, 1643-1660, p. p. *M. A. E. Green*, 102.  
 Calendar of the proceedings of the Committee for advance of money, p. p. *M. A. E. Green*, 102.  
 Calendar of the State papers, colonial series, p. p. *N. Sainsbury*, 107.  
 Calendar of Treasury books and papers, p. p. *W. A. Shaw*, 107.  
 Calendar of Treasury papers, p. p. *Jos. Redington*, 107.  
*Crosby (A. J.)*. Voy. Calendar of State papers. Foreign.  
*Daniell (F. H.)*. Voy. Calendar of State papers. Domestic.  
*Dasent (John Roche)*. Voy. Acts of the privy council.  
*Favier (J.)*. Catalogue des livres et

- documents imprimés du fonds lorrain de la bibliothèque municipale de Nancy, 84.
- Gairdner (James)*. Voy. Calendar of letters... Henry VIII.
- Gayangos (P. de)*. Voy. Calendar of letters... relating to... England and Spain.
- Green (M. A. E.)*. Voy. Calendar of State papers.
- Hamilton (H. Cl.)*. Voy. Calendar of State papers... Ireland.
- Hamilton (W. D.)*. Voy. Calendar of State papers. Domestic.
- Hardy (W. J.)*. Voy. Calendar of State papers. Domestic.
- Kohler (Ch.)*. Catalogue des mss. de la bibliothèque Sainte-Geneviève, 83.
- La Roucière (Ch. de)*. Catalogue général des mss. français. Anciens petits fonds, t. I, 436.
- Lemon (Robert)*. State papers during the reign of Henry VIII, 98.
- Voy. Calendar of State papers. Domestic.
- Marais (Paul)*. Catalogue des Incunables de la bibliothèque Mazarine. Supplément, 84.
- Prendergast (J. P.)*. Voy. Calendar of State papers... Ireland.
- Redington (Jos.)*. Voy. Calendar of Home office papers. Calendar of Treasury papers.
- Roberts (R. Ch.)*. Voy. Calendar of Home office papers.
- Russell (C. W.)*. Voy. Calendar of State papers... Ireland.
- Sainsbury (Noel)*. Voy. Calendar of State papers, colonial.
- Shaw (W. A.)*. Voy. Calendar of Treasury papers.
- Stein (Henri)*. Manuel de bibliographie générale, 215.
- Stevenson (Jos.)*. Voy. Calendar of State papers.
- Thorpe (M. J.)*. Voy. Calendar of State papers... Scotland.
- Turnbull (W. B.)*. Voy. Calendar of State papers. Foreign.
-

## TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.		Pages
P. IMBART DE LA TOUR. Les paroisses rurales dans l'ancienne France; <i>fin</i> . . . . .		1
G. LACOUR-GAYET. Rapports de Louis XIV et de Mazarin . . .		225
A. MATHIEZ. Étude critique sur les Journées des 5 et 6 octobre 1789 . . . . .		258
MÉLANGES ET DOCUMENTS.		
P. BOIANOVSKY. Quelques lettres inédites de J.-J. Mounier. . .		61
A. DE GANNIERS. La campagne de Luckner en Belgique en juin 1792 . . . . .		295
Ch.-E. OËLSNER. Notice biographique, accompagnée de fragments de ses Mémoires relatifs à l'histoire de la Révolution française, publ. par Alfred STERN . . . . .		70
Eug. VELWERT. Les derniers Conventionnels . . . . .		55
BULLETIN HISTORIQUE.		
<b>Allemagne.</b> Publications relatives à l'histoire moderne parues en 1897, par M. PHILIPPSON . . . . .		324
<b>Angleterre.</b> Les archives publiques et les Papiers d'État, par Ch. BÉMONT. . . . .		97
<b>Belgique.</b> Émile Banning, par Eug. HUBERT . . . . .		91
<b>France.</b> Le centenaire de Michelet, par G. MONOD . . . . .		81
— Le Congrès d'histoire diplomatique . . . . .		312
— Publications relatives à l'histoire du moyen âge, par A. MOLINIER . . . . .		83
— Publications relatives à l'époque contemporaine, par A. LICHTENBERGER et G. MONOD . . . . .		313
<b>Suisse.</b> Pierre Vaucher, par Édouard FAVRE . . . . .		92
COMPTES-RENDUS CRITIQUES.		
P. ALBERT. Geschichte der Stadt Radolfzell. ( <b>H. Pirenne</b> .) . . . .		368
P. ALLARD. Le christianisme et l'empire romain, de Neron à Théodose. ( <b>Éd. Beaudouin</b> .) . . . . .		153

	Pages
AVENEAU DE LA GRANGIÈRE. Les parures préhistoriques. ( <b>L. Châlumeau</b> .) . . . . .	350
L. BAMBERGER. Politische Schriften. ( <b>A. F.</b> ) . . . . .	178
L. BEAUCHET. Histoire du droit privé de la république athénienne. ( <b>G. Glotz</b> .) . . . . .	120
R. BETTGENHÄUSER. Die Mainz-Frankfurter Marktschiffahrt im Mittelalter. ( <b>G. Blondel</b> .) . . . . .	370
J.-A. BRUTAILS. Cartulaire de Saint-Seurin. ( <b>Ch. Bémont</b> .) . . . . .	389
O. CLEMEN. J. Pupper de Goch. ( <b>E. Denis</b> .) . . . . .	132
V. COFFIN. The province of Quebec and the early american Revolution. ( <b>Ch. Seignobos</b> .) . . . . .	175
N. CONRAT. Die Christenverfolgungen im römischen Reiche. ( <b>Ed. Beaudouin</b> .) . . . . .	159
Giov. CURTI. Carlo Emmanuele I. ( <b>Ch. Dufayard</b> .) . . . . .	148
R. DAVIDSOHN. Geschichte von Florenz. ( <b>Salvemini</b> .) . . . . .	354
— Forschungen zur ältere Geschichte von Florenz. ( <b>Id.</b> ) . . . . .	354
P. DOGNON. Les institutions politiques et administratives du Languedoc. ( <b>Ch. Pfister</b> .) . . . . .	124
Abbé J.-A. DUBOIS. Hindu manners. ( <b>L. Finot</b> .) . . . . .	385
K. HAMPE. Geschichte Konradins von Hohenstaufen. ( <b>G. Blondel</b> .) . . . . .	366
R. HILDEBRAND. Recht und Sitte. ( <b>Id.</b> ) . . . . .	372
P. HINSCHIUS. Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland. ( <b>P. Viollet</b> .) . . . . .	134
A. VAN HOONACKER. Nouvelles études sur la Restauration juive après l'exil de Babylone. ( <b>M. Vernes</b> .) . . . . .	351
G. KUUN. Relationum Hungarorum cum Oriente historia antiquissima. ( <b>Éd. Sayous</b> .) . . . . .	167
W. A. LINDSAY. The royal household. ( <b>Ch. Bémont</b> .) . . . . .	387
Fr. LOHMANN. Vauban. ( <b>G. Blondel</b> .) . . . . .	169
A. L. LOWELL. Governments and parties in continental Europe. . . . .	393
A. PRUDHOMME. Étude historique sur l'assistance publique à Grenoble avant la Révolution. ( <b>Éd. Beaudouin</b> .) . . . . .	384
I. RAULICH. Storia di Carlo Emmanuele I. ( <b>Ch. Dufayard</b> .) . . . . .	148
R. REUSS. L'Alsace au xvii <sup>e</sup> siècle. ( <b>Ch. Pfister</b> .) . . . . .	376
S. RIETSCHEL. Die Civitas auf deutschem Boden. ( <b>G. Blondel</b> .) . . . . .	353
J.-M. ROBERTSON. Buckle and his critics. ( <b>R. de Kerallain</b> .) . . . . .	109
A. RODRIGUEZ-VILLA. Don Francisco de Rojas. ( <b>Desdevises du Dezert</b> .) . . . . .	151
H. SPANGENBERG. Cangrande Della Scala. ( <b>J. Guiraud</b> .) . . . . .	168
W. STIEDA et C. METTIG. Schragen der Gilden und Aemter der Stadt Riga. ( <b>G. Blondel</b> .) . . . . .	373
A.-D. XÉNOPOL. Histoire des Roumains de la Dacie trajane. ( <b>A. Teodoru</b> .) . . . . .	135

H. VON ZEISSBERG. Erzherzog Carl von Oesterreich. (Eug. Hubert.) . . . . .	170
--	-----

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

## ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

## FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres . . . . .	188,406
2. Académie des sciences morales et politiques . . . . .	188,407
3. Annales de Bretagne . . . . .	191
4. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . . .	186
5. Annales de l'Est . . . . .	191
6. Annales de géographie . . . . .	402
7. Annales du Midi . . . . .	191
8. Bibliothèque de l'École des chartes . . . . .	399
9. Bulletin critique . . . . .	401
10. Bulletin de correspondance hellénique . . . . .	401
11. Bulletin d'histoire ecclésiastique . . . . .	191
12. Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. . . . .	191
13. La Correspondance historique et archéologique . . . . .	182,400
14. Le Correspondant . . . . .	186,404
15. Études publiées par des PP. de la Compagnie de Jésus.	187,405
16. Journal des Savants . . . . .	183,401
17. Mélanges d'archéologie et d'histoire . . . . .	185
18. Nouvelle Revue historique de droit . . . . .	185
19. Polybiblion . . . . .	402
20. La Province du Maine . . . . .	191,408
21. Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses . . . . .	192
22. La Révolution française . . . . .	182,400
23. Revue africaine. . . . .	408
24. Revue celtique . . . . .	186,403
25. Revue critique d'histoire et de littérature . . . . .	184,402
26. Revue de Gascogne . . . . .	192,408
27. Revue de géographie . . . . .	403
28. Revue de l'Agenais . . . . .	192
29. Revue de la Société des Études historiques . . . . .	182
30. Revue de l'histoire des religions . . . . .	403
31. Revue de l'Orient chrétien . . . . .	183
32. Revue de Paris . . . . .	187,405
33. Revue de Saintonge et d'Aunis . . . . .	408
34. Revue des Deux-Mondes . . . . .	405
35. Revue des Études juives . . . . .	403
36. Revue des Pyrénées . . . . .	193

	Pages
37. Revue des Universités du Midi . . . . .	186
38. Revue d'histoire diplomatique . . . . .	183, 399
39. Revue historique et archéologique du Maine . . . . .	192
40. Revue maritime . . . . .	404
41. Société archéologique de Tarn-et-Garonne. . . . .	193, 407
42. Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France . . . . .	190, 407
43. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . . .	190, 407
44. Société des Antiquaires de l'Ouest . . . . .	193
45. Société nationale des Antiquaires de France . . . . .	189
46. Travaux de l'Académie nationale de Reims . . . . .	407

## BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana. . . . .	409
2. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique . . . . .	409
3. Annales de la Société archéologique de Nivelles . . . . .	413
4. Annales de la Société d'émulation de la Flandre. . . . .	413
5. Annales de la Société d'histoire de Gand . . . . .	414
6. Annales du Cercle archéologique de Mons . . . . .	211
7. Annales du Cercle archéologique du pays de Termonde . . . . .	414
8. Archives liégeoises. . . . .	414
9. Bulletin de l'Académie des sciences . . . . .	209, 409
10. Bulletin de la Commission des églises wallonnes . . . . .	410
11. Bulletin de la Commission d'histoire . . . . .	209
12. Bulletin de la Société belge de géographie. . . . .	410
13. Bulletin de la Société de géographie d'Anvers . . . . .	410
14. Bulletin de la Société des Métaphiles de Hasselt. . . . .	415
15. Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie . . . . .	414
16. Her Belfort . . . . .	415
17. Le Musée belge . . . . .	411
18. Le Muséeon . . . . .	410
19. Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous . . . . .	412
20. Revue de Belgique. . . . .	413
21. Revue de l'Instruction publique . . . . .	209
22. Revue de numismatique . . . . .	411
23. Revue générale de Belgique. . . . .	413

## ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). . . . .	199
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich) . . . . .	200, 421
3. Archiv für Religionswissenschaft. . . . .	195
4. Byzantinische Zeitschrift . . . . .	416
5. Deutsche Rundschau . . . . .	418
6. Englische Studien . . . . .	197
7. Forschungen zur Brandenburgischen Geschichte . . . . .	201
8. Freiburger Diöcesan-Archiv . . . . .	200
9. Historisch-politische Blätter f. kathol. Deutschland . . . . .	416



## TABLE DES MATIÈRES.

459

	Pages
10. Historisches Jahrbuch . . . . .	193, 415
11. Neue Jahrbücher f. d. classische Alterthum . . . . .	194
12. Neues Archiv . . . . .	417
13. Nord und Süd . . . . .	199
14. Philologus . . . . .	418
15. Preussische Jahrbücher . . . . .	199, 419
16. Rheinisches Museum für Philologie . . . . .	194
17. Westdeutsche Zeitschrift . . . . .	419
18. Zeitschrift der d. morgenländischen Gesellschaft . . . . .	198
19. Zeitschrift der Gesellschaft f. Schleswig-Holstein-Lauer- burgische Geschichte . . . . .	420
20. Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins . . . . .	420
21. Zeitschrift für Assyriologie . . . . .	198
22. Zeitschrift für deutsches Alterthum . . . . .	418
23. Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft . . . . .	195
24. Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft . . . . .	197
25. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins . . . . .	421
26. Zeitschrift für Kirchengeschichte . . . . .	418
27. Zeitschrift für Socialgeschichte . . . . .	197
28. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie . . . . .	196

## AUTRICHE-HONGRIE.

1. Académie des sciences de Cracovie . . . . .	201
2. K. Akademie der Wissenschaften zu Wien . . . . .	421
3. Jahresheft d. œsterr. archæolog. Instituts . . . . .	201
4. Mittheilungen d. Instituts f. œsterreich. Geschichtsf. . . . .	422
5. Mittheilungen des Vereins f. Gesch. d. D. in Böhmen . . . . .	423

## ANGLETERRE.

1. The Athenaeum . . . . .	203, 424
2. The Contemporary Review . . . . .	425
3. The English historical Review . . . . .	202
4. The Nineteenth Century . . . . .	425

## ÉTATS-UNIS.

1. The Nation . . . . .	426
-------------------------	-----

## ITALIE.

1. Accademia dei Lincei . . . . .	428
2. Archivio della società romana di storia patria . . . . .	204
3. Archivio storico italiano . . . . .	205
4. Archivio storico lombardo . . . . .	205
5. Archivio storico per le provincie napoletane . . . . .	206, 430
6. Bullettino dell' Istituto storico . . . . .	206
7. Miscellanea di storia italiana . . . . .	207
8. Nuovo archivio veneto . . . . .	207

	Pages
9. Rivista storica italiana . . . . .	207
10. Studi e documenti di storia e diritto. . . . .	208
ESPAGNE.	
4. Boletín de la R. Academia de la historia . . . . .	430
SUISSE.	
4. Musée neuchâtelois. . . . .	212
Chronique et Bibliographie . . . . .	213, 432
Index bibliographique . . . . .	450
Liste des livres déposés au bureau de la Revue . . . . .	222
Erratum. . . . .	224

---

*L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.*









D                   Revue historique  
1  
R6  
t.68

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

